

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU BORDEAUX IV



École Doctorale SP2 : Sociétés, Politique, Santé Publique

SCIENCES PO BORDEAUX

Laboratoire d'accueil : Centre Emile Durkheim

**LES RECITS CONTRASTES
DE LA « MIGRATION ENVIRONNEMENTALE » :
ELABORATION, USAGES ET EFFETS SUR L'ACTION PUBLIQUE**

Thèse pour le Doctorat en Science politique

Sous la direction de M. Daniel COMPAGNON

présentée et soutenue publiquement par

Fanny FLOREMONT

19 décembre 2013

Composition du jury :

M. Daniel COMPAGNON ; Professeur des universités, Sciences Po Bordeaux ; *directeur de thèse*

M. Patrick HASSENTEUFEL ; Professeur des universités, Université de Versailles-Saint Quentin ; *rapporteur*

M. Antoine PECOUD ; Professeur des universités, Université de Paris 13 ; *rapporteur*

Mme Céline THIRIOT ; Maître de conférence, Sciences Po Bordeaux

Mme Chloé VLASSOPOULOU ; Maître de conférence, Université de Picardie Jules Verne

Résumé

Ce travail de thèse cherche à interroger l'importance, fluctuante, prise par la question des « migrations environnementales », et sa constante re-problématisation. Il s'inscrit dans une perspective de sociologie de l'action publique et entreprend une comparaison transcalaire, entre le plan international et l'échelon national malien. Cette recherche montre que, dans un contexte d'incertitudes politiques et scientifiques multiples, l'élaboration de récits d'action publique relatifs aux « migrations environnementales » permet de dramatiser des enjeux qui dépassent le strict cadre des effets des changements environnementaux sur les déplacements de population, et de les construire en problèmes relevant de l'action publique.

Trois récits discordants ont été élaborés dans les arènes internationales : le récit des « réfugiés », le récit des « personnes déplacées par les catastrophes naturelles » et le récit de « la migration comme adaptation ». Leur multiplication s'explique, d'une part par leur visée instrumentale, et d'autre part par les constants efforts de reformulation mis en œuvre par des entrepreneurs politiques afin de les inscrire dans les référentiels dominants. En résultent des récits en décalage avec les résultats des travaux académiques consacrés au lien entre environnement et déplacement. A l'échelon malien, le récit des « réfugiés » s'insère dans un discours plus général venant justifier des mesures de lutte contre les changements environnementaux et climatiques, nouvelle priorité des agences d'aide. Les récits élaborés au plan international sont ainsi sélectionnés et articulés avec des enjeux locaux afin d'être adaptés aux logiques et normes de fonctionnement de l'action publique locale.

Mots-clés

Migration environnementale, changements climatiques, récits, sociologie politique de l'action publique, Mali

Title

Contrasting “environmental migration” narratives: a transnational comparison of their development, uses and effects in public action

Abstract

This research work aims at questioning the variety of narratives used to describe “environmental migration” and the shifting importance given to the matter. Building on a political sociology of ‘public action’ perspective, it undertakes a transnational comparison between international arenas and Malian politics and policies. This study shows that, in a context of multiple political and scientific uncertainties, “environmental migration” narratives are used to add dramatic tension to issues that go beyond the subject of environmentally linked migration, and to construct them as public problems.

Three conflicting narratives have been elaborated in the international arenas: the “refugee” narrative, the “natural disaster induced displacement” narrative and the “migration as adaption” narrative. Their multiplication can be explained by their instrumental purpose and by the constant reformulation efforts undertaken by political entrepreneurs in order to include them in the prevailing cognitive and normative frames. As a result, these narratives appear to be out of step with academic findings that insist on the complex causal relationship linking environment to displacement. In Mali, the “refugee” narrative is the one predominantly used by ‘public action’ actors but it is part of a larger discourse focused on climate change, which is used to legitimise development aid flows. The narratives elaborated at the international level are thus selected and adapted to local cognitive and normative frames and agenda setting dynamics.

Keywords

Environmental migration, climate change, narratives, political sociology of public action, Mali

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier mon directeur de thèse, Daniel Compagnon, ainsi que les membres du Centre Emile Durkheim et du laboratoire Les Afriques dans le Monde pour leur introduction au métier de chercheur. Merci également aux membres du jury d'avoir accepté d'évaluer ce travail, et à l'ensemble de mes interlocuteurs maliens, sans qui cette thèse n'aurait pas été possible.

Mes remerciements vont ensuite à ma famille et à mes ami-e-s qui m'ont constamment soutenue, notamment dans les moments difficiles. Un grand merci en particulier à mon équipe de relecteurs et de relectrices (mes parents, mon frère, Anne-Gaëlle, Camilla, Céline, Isabelle, Maxime, Rosie). Quel plaisir d'avoir enfin pu partager mon travail avec vous ! Merci également aux ami-e-s maliens et/ou rencontré-e-s à Bamako (Amadou, Ballo, Bintou, Boukary, Jessyka, Natalia, Rocio, Séb, Tina). Vous m'avez fait découvrir un pays magnifique et avez rendu mes séjours si enrichissants ! Pour finir, un merci immense à Andrea pour la sérénité et le bonheur qu'il m'a apportés. Grâce à toi, j'ai pu mener à bien cette aventure universitaire !

Sommaire

SOMMAIRE.....	2
INTRODUCTION	8
1. L'OBJET « MIGRATION ENVIRONNEMENTALE ».....	8
1.1. <i>Un objet complexe.....</i>	8
1.2. <i>Un objet abordé par quelques travaux de science politique.....</i>	11
2. LE RECIT COMME OUTIL POUR L'ANALYSE DES « MIGRATIONS ENVIRONNEMENTALES »	17
2.1. <i>Appréhender le processus de construction des problèmes publics.....</i>	17
2.2. <i>Utiliser le concept de « récit ».....</i>	21
2.3. <i>Articuler les échelons de l'action publique et saisir les mécanismes d'intermédiation</i>	26
3. LE MALI COMME CAS EMBLEMATIQUE	30
3.1. <i>Le choix d'un PMA africain.....</i>	30
3.2. <i>Quelques caractéristiques idéaltypiques des Etats africains</i>	35
3.2.1. Personnalisation du pouvoir et faible différenciation du politique et de l'économique	36
3.2.2. Un décalage entre le « pays légal » et le « pays réel »	40
3.2.3. La souveraineté négative comme moyen de légitimation	41
3.3. <i>L'Etat malien : un « donor darling » fragilisé.....</i>	43
3.4. <i>Utiliser les outils de l'analyse des politiques publiques sur un terrain africain.....</i>	50
4. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES	54
5. DEMARCHE EMPIRIQUE	55

1^{ERE} PARTIE : LA CONSTRUCTION DE RECITS DISCORDANTS A PARTIR DE L'OBJET « MIGRATION ENVIRONNEMENTALE ».....	64
1. UN OBJET MARQUE PAR L'INCERTITUDE ET LES CONTROVERSES SCIENTIFIQUES	65
1.1. <i>La mobilité comme réponse à des facteurs environnementaux et non-environnementaux.....</i>	65
1.2. <i>Une mobilité non automatique même dans les petits Etats insulaires en développement</i>	73
1.3. <i>Les « migrations environnementales » : un phénomène difficile à mesurer</i>	79
2. L'EMERGENCE DES DISCOURS SUR LA MIGRATION ENVIRONNEMENTALE : LE RECIT DES « REFUGIES »	85
2.1. <i>Un récit d'abord formulé pour alerter</i>	85
2.1.1. Un récit d'abord orienté vers la lutte contre les dégradations environnementales.....	86
2.1.2. Un récit permettant également de légitimer les flux d'aide	92
2.2. <i>Un récit ancré dans un référentiel sécuritaire.....</i>	100
2.2.1. Les « réfugiés environnementaux » ou « climatiques » présentés comme des menaces	100
2.2.2. La prégnance d'un référentiel sécuritaire dans la conceptualisation des questions climatiques	107
2.2.3. L'existence controversée des « conflits environnementaux » ou « climatiques »	111
2.3. <i>Un récit réorienté vers la protection d'une nouvelle catégorie de « réfugiés ».....</i>	117
2.3.1. Des initiatives pour la protection des « réfugiés environnementaux » et « climatiques »	117
2.3.2. De fortes oppositions suscitées par cette nouvelle conceptualisation des « migrations environnementales »	121

3. UNE REPROBLEMATISATION DES « MIGRATIONS ENVIRONNEMENTALES » INSCRITE DANS LE DOUBLE REFERENTIEL DES DEPLACEMENTS FORCES ET DU DEVELOPPEMENT	132
3.1. <i>Le récit de la protection des droits des populations victimes de déplacements forcés</i>	132
3.1.1. Un récit qui s'articule avec le référentiel de la protection des personnes déplacées suite aux catastrophes naturelles	133
3.1.2. Un début d'inscription à l'agenda politique international	144
3.2. <i>Le récit de la migration comme option d'adaptation</i>	153
3.2.1. Un récit inscrit dans le référentiel développementaliste émergent dans le secteur des migrations.....	153
3.2.2. Un récit relayé par l'OIM	160
3.2.3. Un récit mis à l'agenda politique dans le cadre des négociations climatiques.....	166
3.2.4. Un récit venant légitimer des politiques et programmes de relocalisation.....	171
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	182
2^{EME} PARTIE : LA MOBILISATION DU RECIT DES « MIGRATIONS ENVIRONNEMENTALES » PAR DES ACTEURS MALIENS EN QUETE DE LEGITIMITE.....	186
1. LE RECIT DES « REFUGIES » COMME DISCOURS DOMINANT	187
1.1. <i>Le récit malien de la migration comme échec d'adaptation</i>	187
1.1.1. Une conceptualisation négative des déplacements	187
1.1.2. Une représentation mécaniciste du lien environnement - migration	
191	
1.1.3. L'inscription dans un référentiel sécuritaire	194
1.2. <i>Un récit qui reprend la conception limitative du déplacement diffusée dans les PANA</i>	196
1.2.1. Une faible valorisation des différentes formes de mobilité constatées	198
1.2.2. Une volonté affichée de limiter l'ampleur de la mobilité à l'exception des cas de relocalisations.....	207

2. UN RECIT QUI DRAMATISE ET FILTRE LE SAVOIR DISPONIBLE	215
2.1. <i>Des phénomènes climatiques difficiles à appréhender</i>	216
2.1.1. Une variabilité climatique avérée mais mal comprise	216
2.1.2. Une difficulté accrue à prévoir les impacts des changements climatiques	222
2.1.3. Une appréhension différente des problèmes environnementaux de la part des populations récipiendaires	225
2.2. <i>La mobilité comme stratégie de diversification dans un contexte d'insécurités multiples</i>	232
2.2.1. Diverses formes de mobilité documentées	232
2.2.2. La mobilité comme réponse à la sécheresse et à la variabilité climatique	237
2.2.3. La mobilité comme produit de facteurs environnementaux et non environnementaux	240
3. UN RECIT INTEGRE DANS UN ARGUMENTAIRE CLIMATIQUE VISANT A LEGITIMER DES FLUX D'AIDE	247
3.1. <i>Le récit des « réfugiés environnementaux » et « climatiques » comme élément non central d'un argumentaire sur les changements climatiques</i> ...	247
3.1.1. Un récit utilisé pour alerter sur l'urgence des dégradations environnementales et non pour répondre au « problème » de la mobilité.	248
3.1.2. La difficile articulation avec un agenda migratoire en construction	252
3.2. <i>Une mise en avant des changements climatiques fortement influencée par les agences de coopération</i>	259
3.2.1. Un financement direct de projets multiples	259
3.2.2. L'influence des bailleurs à travers l'« appui institutionnel » et le « renforcement de capacités »	264
3.2.3. Une primauté guère remise en cause par la réforme de l'aide ...	268

3.3. <i>La réappropriation de l'agenda environnemental international par les acteurs maliens</i>	273
3.3.1. La mise en avant des « problèmes » environnementaux et climatiques comme moyen de bénéficier des flux d'aide	273
3.3.1.1. Un investissement des autorités gouvernementales maliennes sur les questions environnementales et climatiques	273
3.3.1.2. Des enjeux repris par les collectivités territoriales et les organisations non-gouvernementales	280
3.3.2. L'émergence d'un nouveau « problème » comme ressource potentielle pour des intermédiaires	283
3.3.2.1. La centralité d'un petit nombre d'experts maliens	283
3.3.2.2. Un rôle légitimé par les discours sur la participation	290
3.3.2.3. Un rôle orienté vers la « sensibilisation » et le « changement de comportement »	295
3.3.2.4. L'absence de clarté dans l'identification des récipiendaires et des priorités des projets	299
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	305
CONCLUSION GENERALE	307
BIBLIOGRAPHIE	314
1. PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES	314
2. RAPPORTS ET LITTERATURE GRISE	345
3. CONVENTIONS, RESOLUTIONS, PROJETS DE LOIS ET DECLARATIONS	364
4. ARTICLES DE PRESSE ET EMISSIONS RADIODIFFUSIQUES	369
5. DECLARATIONS, COMMUNIQUES DE PRESSE, DISCOURS	372
TABLE DES FIGURES	374
TABLE DES ANNEXES	375

Introduction

Afin d'introduire ce travail de thèse, je présenterai dans un premier temps l'objet « migrations environnementales » (1). Je défendrai ensuite le choix d'une approche de sociologie de l'action publique, et du concept de « récit » pour aborder cet objet (2). Je présenterai dans un troisième temps mon étude de cas (3). Finalement, j'énoncerai ma problématique et mes hypothèses (4), résumerai ma démarche empirique (5) et annoncerai mon plan (6).

1. L'objet « migration environnementale »

J'analyserai dans un premier temps sur la complexité de l'objet « migration environnementale » (1.1.) avant de présenter les premiers travaux de science politique ayant abordé cette question (1.2.).

1.1. Un objet complexe

Si la question de l'impact des mouvements de réfugiés sur l'environnement a été posée d'une manière particulièrement prégnante au niveau international à la suite du génocide au Rwanda (Black, 1999, p. 383), les débats se concentrent de manière croissante sur le rôle joué par les dégradations environnementales dans les déplacements. Avec la montée des préoccupations relatives aux changements climatiques, le sujet des « migrations environnementales »¹ a repris de l'importance. Il a été illustré par quelques coups d'éclat médiatiques en amont de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) à Copenhague en 2009. Le gouvernement

des Maldives a ainsi organisé un conseil des ministres sous-marin (RFI, 2009) tandis que des organisations non-gouvernementales (ONG) ont mis en scène des ressortissants de petits Etats insulaires en développement en train de se noyer (Ollitrault, 2010).

Différents types de déplacements de population sont attribués à des dégradations environnementales et climatiques. La typologie la plus citée est celle proposée par Walter Kälin, juriste et ancien Représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays entre 2004 et 2010². Des déplacements pourraient ainsi être causés par des catastrophes naturelles soudaines³ mais aussi par des dégradations environnementales à évolution lente⁴, telles que l'élévation du niveau de la mer, la salinisation des terres, la sécheresse, ou la diminution des ressources en eau. Un cas particulier de dégradation progressive de l'environnement, mentionné de manière récurrente, est celui des petits Etats insulaires, dont la population, selon Walter Kälin, pourrait être déplacée de manière permanente dans un autre pays. Par ailleurs, des personnes pourraient être déplacées ou évacuées par les autorités nationales si elles résident dans des zones considérées à haut risque environnemental. Il est aussi possible que certaines se voient refuser la possibilité de revenir sur des terres qu'elles auraient quittées lors d'une situation de catastrophe environnementale. Les dégradations environnementales pourraient en outre contribuer à alimenter des troubles à l'ordre public et des conflits, et entraîner, de manière indirecte, des mouvements de population.

Il ressort de cette typologie, et de celles établies par Diane Bates (2002), David Keane (2004) et Steve Lonergan (1998), que les « migrations environnementales »

¹ J'utiliseraït toujours l'expression « migration environnementale » entre guillemets car je la considère comme un construit social et un objet de recherche, et non comme un concept ou comme le reflet d'une réalité empirique. Je reviendrai dans mon premier chapitre sur la question du rapport de causalité entre environnement et migration.

² Après avoir été présentée en juillet 2008 (Kälin, 2008), elle a été relayée par plusieurs organismes du système des Nations Unies sous des formes légèrement adaptées. Elle a notamment été reprise dans une publication du HCR visant à présenter sa perspective sur les changements climatiques, les catastrophes naturelles et le déplacement humain (HCR, 2008), puis dans le cadre des travaux de l'IASC en 2008 (IASC, 2008) ainsi que dans un rapport du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme sur les liens entre les changements climatiques et les droits de l'homme (CDH NU, 2009, p. 21).

³ « Sudden-onset disasters ». Traduction par mes soins.

⁴ « Slow-onset environmental degradation ». Traduction par mes soins.

et « climatiques » sont potentiellement multiformes. Elles peuvent être réactives ou anticipatives, spontanées ou organisées, temporaires ou définitives, internes ou internationales, concerner l'ensemble d'un groupe social ou seulement une partie de ses membres. Varient également la durée du déplacement, qui peut être temporaire ou permanent, la distance parcourue et le caractère forcé ou volontaire du déplacement. Les évènements climatiques extrêmes tendent à être associés à des migrations temporaires tandis qu'à l'inverse, les dégradations progressives sont supposées être à l'origine de déplacements de plus longue durée (HCR, 2008, p. 3 ; Schubert et al., 2008). Toutefois cette relation n'est en aucun cas automatique. Michelle Leighton montre ainsi que des dégradations environnementales progressives, telles que celles générées par de longues périodes de sécheresse, peuvent contribuer à des dynamiques de migration saisonnière, donc temporaire (Leighton, 2011). En outre, certains mouvements résultant d'évènements climatiques extrêmes, pensés comme temporaires, peuvent devenir permanents. Les études menées à la suite de l'ouragan Katrina à la Nouvelle-Orléans aux Etats-Unis ont montré que beaucoup de déplacés ne sont pas revenus, même lorsque leur quartier avait été reconstruit (Gemenne, 2009, p. 191 ; Hugo, 2011, p. 261).

La littérature sur les « migrations environnementales » a largement été marquée par la recherche d'arguments en vue de promouvoir la protection des personnes concernées (McNamara, 2007, p. 13). L'ambition initiale de ce travail de thèse était d'ailleurs de réfléchir aux mécanismes de gouvernance, mis en place ou prévus, pour traiter l'enjeu des déplacements de populations susceptibles d'être engendrés par les changements environnementaux en général, et par les changements climatiques en particulier. Le débat sur la nécessité d'un régime international spécifique pour les réfugiés climatiques se posait alors avec force dans les arènes médiatiques et diplomatiques.

Mes premières recherches sur la question des déplacements de population liés aux changements environnementaux ont cependant mis en évidence un double décalage. Le premier, opposait la forte médiatisation du sujet et la faiblesse des données disponibles. En effet, bien que les références médiatiques, mais aussi politiques, et même universitaires, aux « migrations climatiques » aient fleuri dans

les débats depuis le milieu des années 2000, l'état actuel des connaissances relatives aux changements climatiques et aux migrations ne permet pas d'attribuer avec certitude la causalité d'un déplacement particulier aux impacts des changements climatiques tels qu'ils sont définis dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Plus largement, le rapport de causalité entre dégradations environnementales et déplacements de population est plus complexe que ce que les débats sur la gouvernance laissent envisager. Un second décalage apparaissait ensuite entre la multiplication des propositions de gouvernance pour répondre à ce qui était qualifié de « nouveau » problème et la faible articulation de ces réflexions avec la question de la mise en œuvre des régimes internationaux dans les Etats en développement potentiellement concernés.

Il m'est alors apparu nécessaire de déconstruire cette notion de « migration environnementale » et de questionner les raisons de sa mise à l'agenda médiatique et scientifique, et, dans une moindre mesure politique, notamment dans les pays les plus pauvres ou à l'initiative de ces derniers dans les arènes multilatérales. Je suis partie d'une série de questionnements. Quels sont les facteurs et acteurs qui contribuent à la construction sociale et politique de la migration dans les politiques publiques relatives aux changements climatiques ? Comment s'effectuent la décision d'intervention publique et le choix des instruments d'action publique ? Quelle place les dynamiques internationales occupent-elles dans la problématisation et la mise à l'agenda de ces enjeux ? Quels types de représentations sont portés par les acteurs et comment entrent-ils en concurrence ?

1.2. Un objet abordé par quelques travaux de science politique

En 1994, Astri Suhrke distinguait deux perspectives opposées parmi les premiers travaux académiques sur le lien entre environnement et migration. La perspective maximaliste affirme alors que les changements environnementaux sont une cause directe de déplacements de populations de grande ampleur. Elle a d'abord été

défendue par des chercheurs issus des sciences naturelles qui ont présenté ces mouvements de réfugiés comme des flux nouveaux dont l'importance irait croissante (Myers et Kent, 1995 ; Myers, 2002) et par des universitaires intéressés par la dimension sécuritaire des questions environnementales (Westing, 1992 ; Homer-Dixon, 1991 ; Swain, 1996). A l'inverse, la vision minimaliste présente les changements environnementaux comme une variable contextuelle qui peut contribuer à la migration mais elle réfute l'affirmation d'un lien de causalité direct. Ces travaux sont principalement produits par des experts du secteur de la migration (Black, 2001 ; Castles, 2002 ; Kibreab, 1997). Ces auteurs soulignent que, si les dégradations environnementales peuvent affecter le niveau de revenu, les moyens d'existence ou la santé des populations, et ainsi influencer indirectement la décision des migrants et des non-migrants, la cooccurrence de dégradations environnementales et de mouvements migratoires ne saurait remplacer la mise en évidence d'un lien causal. Ils expriment également leurs inquiétudes quant au potentiel de dépolitisation des questions migratoires induit par une mise en lumière des facteurs environnementaux, au détriment d'autres déterminants (Kibreab, 1997). Dans la mesure où les Etats ne sont soumis à aucune obligation en matière de protection de personnes déplacées en lien avec l'environnement, l'extension de cette qualification pourrait leur permettre de déroger à leurs obligations en termes d'asile et donc de justifier des politiques migratoires restrictives (Black, 2001, p. 11). Astri Suhrke identifie alors une fracture disciplinaire entre les experts des migrations, majoritairement présents dans la perspective minimaliste, et les spécialistes des questions d'environnement et de population, qui défendent la perspective maximaliste (Suhrke, 1994).

Cette distinction a été reprise et reconceptualisée par François Gemenne dans le cadre de sa thèse en 2009. A partir du modèle de *l'Advocacy coalition framework* (ACF) de Paul A. Sabatier (Sabatier, 1988), il identifie deux coalitions de cause (une « alarmiste » et une « sceptique ») au sein du sous-système de politique publique relatif à la « migration environnementale » (Gemenne, 2009). Le modèle de la coalition de cause (Advocacy Coalition Framework) a pour objectif d'expliquer les dynamiques d'apprentissage et de changement politique ainsi que

la formation et la modification des coalitions à travers l'analyse des sous-systèmes politiques (Shanahan et al., 2011, p. 536). Appliqué au sous-système de politique publique relatif à la « migration environnementale », il permet d'identifier deux coalitions. La coalition « alarmiste » plaide pour le développement de nouveaux outils d'action publique afin de protéger une « nouvelle » catégorie de personnes déplacées, dont la protection ne serait pas assurée par les dispositifs existants. Elle est traversée par des préoccupations sécuritaires et déterministes. A l'inverse, les membres de la coalition « sceptique » soulignent que de nouveaux instruments ne sont pas nécessaires dans la mesure où ces « migrants environnementaux » ne constituent pas une nouvelle catégorie identifiable. Ils s'inquiètent des implications de la création d'une nouvelle catégorie juridique pour les personnes déplacées qui bénéficient déjà d'un régime de protection internationale.

Ces deux coalitions sont alors présentées comme le lieu de rassemblement de chercheurs qui partagent les mêmes croyances et deviennent, de par leurs interventions dans le débat académique, des entrepreneurs politiques⁵ involontaires. La coalition « sceptique » (à l'image de la perspective minimaliste) est minoritaire. Elle rassemble des chercheurs spécialistes des questions d'asile et de migration, peu nombreux, mais habitués à travailler ensemble. Les débats scientifiques et politiques sont dominés par la coalition « alarmiste », plus nombreuse et diversifiée. Son succès s'explique par son nombre mais aussi par sa présence dans les médias et par un contexte politique favorable. François Gemenne attribue alors la fragmentation des réponses politiques à la migration environnementale au manque de connexion entre les politiques environnementales et migratoires et à l'influence de deux perspectives de recherche distinctes (Gemenne, 2011, p. 252).

⁵ Les entrepreneurs politiques ont été définis par Kingdon de la manière suivante : « Les entrepreneurs politiques sont des personnes prêtes à investir leurs ressources en contrepartie de l'adoption dans le futur de politiques qu'ils préfèrent. Elles y sont incitées par une combinaison de différents facteurs : une préoccupation directe pour certains problèmes, la recherche de bénéfices personnels, tels la protection ou l'expansion de leur budget administratif, ou la possibilité de s'attribuer le mérite de la réussite de projets réalisés, la promotion de leurs valeurs politiques, et le simple plaisir de la participer à ces dynamiques » (Kingdon, 1984, p. 204). Traduction par mes soins.

En anglais : « Policy entrepreneurs are people willing to invest their resources in return for future policies they favor. They are motivated by combinations of several things: their straightforward concern about certain problems, their pursuit of such self-serving benefits as protecting or expanding their bureaucracy's budget or claiming credit for accomplishment, their promotion of their policy values, and their simple pleasure in participating » (Kingdon, 1984, p. 204).

Cette idée d'une difficulté inhérente au caractère trans-sectoriel de l'enjeu est aussi défendue par Chloé Vlassopoulou. Cette dernière explique la non-inscription à l'agenda des « migrations environnementales » par la pluralité des secteurs potentiellement impliqués (Vlassopoulou 2008). En fonction de la manière dont le sujet est conceptualisé, l'enjeu peut relever du secteur de l'environnement, de l'humanitaire ou de l'asile. Or, ces trois secteurs reposent sur des modes différents d'attribution de la responsabilité et des logiques de financement variées⁶. Un compromis sur la définition du problème et les réponses politiques à y apporter s'avère particulièrement difficile (Vlassopoulou, 2010, p. 18-20).

Toutefois, comme le notent Etienne Piguet, Antoine Pécoud et Paul de Guchteneire dans un ouvrage de 2011, la fracture disciplinaire tend doucement à s'estomper ; les environnementalistes font montre de plus de précautions dans leurs approches et les spécialistes de la migration reconnaissent le rôle des facteurs environnementaux dans les dynamiques migratoires (Piguet et al., 2011, p. 5). François Gemenne souligne le rôle joué par quelques intermédiaires de politique publique (*policy brokers*) à l'image de l'ancien Représentant spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Walter Kälin, dont j'ai évoqué la typologie plus tôt (Gemenne, 2009, p.244-245).

Cependant, l'imprécision définitionnelle qui entoure ce sujet est toujours présente. Elle s'exerce à un triple niveau : la définition des causes du phénomène, l'imputation de responsabilités en matière de résolution du problème et la définition des conséquences du phénomène (Vlassopoulou, 2012, p. 12). Dans ses travaux plus récents, Chloé Vlassopoulou identifie trois discours relatifs à la migration environnementale, structurés sur le modèle « causes – problème – conséquences – solutions »⁷. Chacun de ses discours est défendu par une coalition

⁶ Principe dit du « pollueur-payeur » pour le secteur environnemental, coûts assumés de manière collective pour les secteurs humanitaire et sécuritaire.

⁷ D'autres auteurs ont travaillé sur les discours relatifs aux migrations climatiques et/ou environnementales mais dans des perspectives plus éloignées de la nôtre. Carol Farbotko et Heather Lazarus se demandent de quelle manière les récits consacrés aux changements climatiques affectent les populations potentiellement touchées. Elles montrent que les discours sur la protection des « réfugiés climatiques » peuvent, en insistant sur le fait que la production de flux de réfugiés est une preuve de la réalité des effets de la montée du niveau de la mer sur les petits Etats insulaires, négliger la capacité de résilience culturelle et politique de ces populations, dans laquelle s'insère le recours à la mobilité (Farbotko et Lazarus, 2012). Giovanni Bettini différencie quatre familles de discours relatifs aux changements climatiques : un discours scientifique, un discours capitaliste, un discours humanitaire, et un discours radical (Bettini, 2013). La

d'acteurs différente, qui tente d'imposer ses représentations en s'adaptant aux contraintes mises en place par les autres acteurs (Vlassopoulou, 2013, p. 148). A travers l'identification de trois scénarios définitionnels, l'auteure tente alors d'expliquer pourquoi le processus de problématisation n'a abouti que de manière marginale à la mise à l'agenda de cette question.

Le premier scénario définitionnel présente les « migrants » (ou « réfugiés ») « environnementaux » comme un problème spécifique qui doit être traité à travers l'adoption de réponses politiques ad-hoc. L'échec de ce scénario peut être attribué à une dissonance cognitive entre les cadres mobilisés par les chercheurs (élaborer un cadre de protection pour des millions de personnes déplacées) et ceux prévalant dans les arènes politiques (réduire le flux d'immigration).

Le deuxième scénario réduit la « migration environnementale » à la « migration climatique ». Dans ce scénario, le changement climatique est le problème et la migration est une de ses conséquences. Ce scénario a conduit à la fois à la défense de mécanismes de protection ad-hoc, et à l'inscription du thème à l'agenda de certaines organisations intergouvernementales.

Le troisième scénario présente la « migration climatique » non plus comme un problème ou comme une conséquence d'un problème mais comme une solution à la vulnérabilité sociale générée par les changements climatiques. L'enjeu devient alors moins sensible pour les pays du Nord, dans la mesure où les questions de l'accueil de millions de réfugiés et de l'attribution de responsabilités ne sont plus discutées. Ceux-ci semblent prêts à inclure un objectif supplémentaire dans les fonds d'adaptation : le financement de programmes de réinstallation.

La migration environnementale serait ainsi passée d'un problème autonome à une conséquence des changements climatiques avant d'être finalement pensée comme un moyen de réduire la vulnérabilité des populations affectées. En l'absence d'une définition officielle stabilisée, les acteurs ont continué à re-problématiser l'enjeu en fonction de leur système de croyance, de leurs connaissances et de leurs attributions politiques. (Vlassopoulou, 2013).

responsabilité pour les changements climatiques anthropiques est ainsi alternativement attribuée à un collectif global, aux Etats-nations, au secteur économique et aux individus (Liverman, 2009).

Cette idée d'une constante re-problématisation de l'enjeu des « migrations environnementales » est à la base de la réflexion initiée dans ce travail de thèse. Aucun terme, aujourd’hui, ne fait l’unanimité pour désigner ceux qui sont déplacés en raison de dégradations de leur environnement. A l'aide d'un outil de cartographie des controverses sur internet, Tommaso Venturini et ses co-auteurs montrent le polymorphisme des expressions utilisées dans les articles relatifs au lien entre migration et environnement sur Internet. Si le terme « déplacé » est celui qui revient le plus souvent, aucune expression ne semble consensuelle. Le terme « migrant environnemental » n'est pas plus central que celui de « réfugié environnemental », pourtant réfuté par les chercheurs et non relayé par les organisations internationales (Venturini et al., 2012).

Toutefois, mon approche s'éloignera de celle de Chloé Vlassopoulos sur plusieurs points. Il me semble tout d'abord que le changement de focale des « migrants » et/ou « réfugiés » « environnementaux » aux « migrants » et/ou « réfugiés » « climatiques » ne coïncide pas avec le passage d'une conceptualisation en terme de « problème » à résoudre à une conceptualisation en terme de conséquence d'un autre « problème ». Les discours sur les « réfugiés environnementaux » avaient comme premier objet d'alerter sur la désertification et d'autres changements environnementaux. Ensuite, l'idée de l'échec du premier scénario définitionnel peut être relativisée au regard des récentes évolutions dans la mise à l'agenda du sujet. Il pourrait en outre être un peu réducteur de limiter les deuxième et troisième scénarios à la « migration climatique » au sens strict ; certaines initiatives qui relèvent de cette perspective affichent une volonté d'élargir à nouveau la focale aux « migrations environnementales » dans leur ensemble. Par ailleurs, l'objectif de mon travail ne sera pas de réfléchir aux raisons de l'échec relatif de la mise à l'agenda de cette question mais, à l'inverse, de questionner son maintien dans les débats et sa progressive prise en compte au niveau politique, et ce alors que les connaissances sur la réalité de la relation causale entre changements climatiques, dégradations environnementales et déplacements de population sont encore limitées. De plus je donne la préférence au concept de 'récit' plutôt qu'à celui de

scénario définitionnel. Je m'inscris dès lors dans une perspective de sociologie de l'action publique.

2. Le récit comme outil pour l'analyse des « migrations environnementales »

Les outils et concepts offerts par la sociologie de l'action publique paraissent particulièrement pertinents quand il s'agit d'interroger l'importance, fluctuante, prise par la question des « migrations environnementales » et sa constante re-problématisation (2.1.). Le concept de « récit » en particulier peut s'avérer utile afin d'analyser le « problème » des « migrations environnementales » (2.2.). Ces outils permettent en outre d'appréhender des dynamiques transcalaires et de réfléchir aux logiques d'articulation entre les différents échelons de l'action publique (2.3.).

2.1. Appréhender le processus de construction des problèmes publics

La question du traitement politique des « migrations environnementales » m'amène à interroger le double processus de problématisation et de publicisation de l'action publique⁸.

Dans mon analyse, je privilégierai les termes d'« action publique » à ceux de « politiques publiques » pour insister sur l'idée de co-construction entre les acteurs étatiques et non-étatiques et limiter le biais stato-centré. L'emploi des termes « action publique » marque le passage d'une vision où la primauté est accordée à l'action de l'Etat à une approche où sont prises en compte à la fois les actions des institutions publiques et celles d'une pluralité d'acteurs, publics et privés (Commaille, 2010, p. 599). La focale s'éloigne ainsi d'une « conception en termes

de production étatique » pour se concentrer sur une « conception en termes de construction collective de l'action publique » (Hassenteufel, 2008). Je me concentrerai alors sur la diversité des formes de mobilisation et des acteurs impliqués autour de la construction et du traitement des problèmes collectifs. En effet, en Europe comme en Afrique, les autorités publiques « ne possèdent plus le monopole des cadres de production et de l'offre de biens publics, mais doivent au contraire faire avec une multitude d'autres acteurs qui projettent leurs finalités vécues dans le processus de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation de ces interventions publiques » (Enguéléguelé, 2008, p. 8).

Je chercherai à remettre en question le caractère faussement naturel des « problèmes publics ». L'identification des « problèmes » et le choix des réponses politiques à apporter ne sauraient en effet s'expliquer uniquement par la décision rationnelle d'apporter une solution technique à une situation naturellement problématique. Les « problèmes » sont appropriés, mis en forme et définis par les acteurs sociaux. Ils sont concrètement des objets sociaux discutés, aléatoires, variables dans le temps et dans l'espace. La définition du problème est elle-même un enjeu fortement controversé (Massardier, 2003, p. 65), porté par des acteurs qui se font le relais de l'écart qu'ils perçoivent entre ce qui est et ce qui leur semble souhaitable (Padioleau, 1982). Un « problème » se différencie ainsi d'une « condition », d'un fait pour lequel il n'existe pas de demande sociale de changement (Kingdon, 1984).

Ce processus de problématisation s'accompagne de procédures d'étiquetage visant à qualifier un problème comme relevant de la sphère de compétence des autorités publiques (Padioleau, 1982, p. 25). Lors de ce processus de publicisation, le « problème » est ainsi traduit pour être intégré et adapté aux normes de fonctionnement de l'appareil politico-administratif afin de pouvoir être mis à l'agenda⁹ (Cobb et Elder, 1972). La publicisation du problème¹⁰, peut impliquer sa

⁸ Il s'agit d'une part d'établir le fait qu'un enjeu pose problème et d'autre part de montrer que l'action publique peut y apporter une solution, c'est-à-dire à la fois de légitimer le problème et d'imputer des responsabilités (Sheppard, 2010, p. 536).

⁹ La mise à l'agenda peut être définie comme « l'étude et la mise en évidence de l'ensemble des processus qui conduisent des faits sociaux à acquérir un statut de « problème public » ne relevant plus de la fatalité (naturelle ou sociale) ou de la sphère privée, et faisant l'objet de débats et controverses médiatiques et politiques » (Garraud, 2010, p. 58). Elle se matérialise par une décision des autorités publiques, quelle qu'en soit la forme et la modalité. Il est néanmoins nécessaire

re-problématisation afin de le formuler en des termes recevables par les décideurs publics, de mieux l'adapter aux logiques et normes de fonctionnement de l'action publique et de définir une autorité compétente. Elle peut passer par plusieurs phases : la dénonciation des préjudices ou des dommages, la désignation des persécuteurs et des coupables, la discussion du bien fondé de ces accusations à travers des argumentations contradictoires et des dramatisations concurrentes, et éventuellement des négociations en vue du dédommagement, de la résolution, ou de l'administration à long terme du problème (Cefaï, 1996, p. 52). L'action publique qui en résulte est souvent « un rassemblement d'éléments préexistants : des dispositifs, des mesures, des budgets, des personnels, des organisations, des contenus qui sont bricolés, réinterprétés, étiquetés, rassemblés comme les pièces d'un lego qui s'ajoutent, plus qu'ils ne remplacent, les politiques existantes » (Lascoumes et Le Galès 2007, p. 48).

Cette problématisation est en outre concurrentielle. La définition d'une situation comme problématique entraîne une réallocation des ressources entre les acteurs. Elle s'accompagne d'attribution de lignes budgétaires, de répartition des compétences, d'imputation de responsabilité et d'identification des « publics » concernés (Vlassopoulou, 2010, p. 19). Elle a donc des effets politiques, sociaux, économiques qui peuvent être attendus par les acteurs. Les « problèmes publics » deviennent alors « des enjeux de controverses et d'affrontements » (Cefaï, 1996, p. 52). Ils font l'objet de luttes définitionnelles autour de l'imposition de cadrages spécifiques. Celles-ci visent à « 's'approprier' un problème, [à] conserver la maîtrise de sa définition et donc [à] contrôler l'orientation donnée aux formes d'action collective correspondantes (publiques ou non) » (Gilbert et Henry, 2012, p. 39). Cette lutte entre des définitions concurrentes s'inscrit dans une lutte plus

de distinguer de multiples agendas distincts (politique, médiatique, universitaire etc.) mais en relation. En outre, il ne s'agit pas ici de limiter l'analyse à une séquence théoriquement définie de l'action publique – telle que délimitée dans le modèle de Charles O. Jones (Jones, 1970) par exemple – au risque de perdre le sens produit dans l'ensemble du processus. L'action publique n'est pas un processus linéaire unidirectionnel. Le processus de définition et de délimitation du problème est continu. La mise en œuvre et même l'évaluation contribuent à la construction, à la reformulation et à la requalification des problèmes identifiés en amont (Muller et Surel, 1998, p. 30). Les réponses formulées et proposées une fois le « problème » identifié participent à sa mise en sens et à son éventuelle requalification.

¹⁰ Celle-ci peut être définie comme le passage d'un problème de l'agenda systémique (l'ensemble des problèmes sociaux concernant les acteurs) à l'agenda institutionnel (où ceux-ci font l'objet d'un premier traitement) (Sheppard, 2010, p. 535).

générale entre des cadres, des paradigmes (Hall, 1993) ou des référentiels (Jobert et Muller, 1987) différents voire incompatibles. La compétition sur la qualification du problème peut s'exercer à quatre niveaux : lors de la sélection des causes jugées pertinentes, au cours de la formulation d'une explication conforme aux visions du monde, pendant l'élaboration de propositions de résolution, et lors du travail d'imputation. Ce dernier revêt une double dimension, il ne s'agit pas uniquement de rechercher des causalités mais aussi d'identifier les « acteurs publics responsables, sinon du problème lui-même, au moins de sa solution » (Muller et Surel, 1998, p. 67). Ceci passe notamment par la recherche d'une forme juridique acceptable en vue de la résolution du problème – et cet impératif va en retour influencer la qualification du problème. Cette dynamique est particulièrement visible pour le sujet qui m'intéresse ; elle peut être illustrée par les débats sur les mécanismes de prise en charge des personnes déplacées. Il convient alors mettre de l'accent sur les acteurs et leurs stratégies.

Je m'intéresserai ici aux processus cognitifs et normatifs qui accompagnent l'émergence et la promotion d'un problème, aux processus de définition et de qualification, et aux acteurs qui portent la transformation du problème. Je tenterai d'isoler les processus par lesquels des croyances sont produites et légitimées. Je chercherai ainsi à identifier la manière dont les acteurs élaborent des argumentaires concurrents qui visent à définir un problème dans un langage qui correspond à leurs valeurs, croyances, positions et intérêts. Des discours argumentés orientent et légitiment en effet le positionnement des principaux acteurs et les grands arbitrages publics. Leur problématisation participe à la détermination des cadres et pratiques socialement légitimes à un instant précis (Muller et Surel, 1998). Ainsi se construit « un langage commun qui délimite étroitement le champ des alternatives acceptables » (Jobert, 1994). Tout acteur est alors tenu de s'y référer soit pour y prendre appui, soit pour le réfuter (Lascoumes et Le Galès, 2007).

Dans ses travaux sur le référentiel, Pierre Muller distingue quatre éléments qui participent à la construction de ce dernier (Muller, 1995, p. 158-159). Ces quatre dimensions sont aussi identifiables dans la construction du discours sur les impacts migratoires des changements environnementaux. Tout d'abord, les politiques

publiques véhiculent des valeurs qui sont « le cadre global » de la politique publique, « ce qui est bien ou mal, ce qui est désirable ou à rejeter ». Dans mon étude de cas, ces valeurs se positionnent par rapport à l'idée de mobilité, jugée souhaitable ou à limiter. Ensuite, les politiques publiques sont vectrices de normes qui marquent la différence entre « le réel perçu » et le « réel souhaité » et prescrivent un changement. Il s'agira ainsi d'étudier les mécanismes de prise en charge proposés et les réponses apportées. Par ailleurs, les politiques publiques sont représentées à partir d'algorithmes, de « relations causales qui expriment une théorie de l'action » (« si on ne fait pas ça, alors ... »). J'étudierai alors les discours d'imputation et d'explication des déplacements. Enfin, les politiques publiques produisent des « images » (« Paris-Marseille en 3 heures »). Je questionnerai alors les images produites quant aux « migrants environnementaux ».

Ce qui s'impose comme un problème apparaît finalement comme le lieu de rencontre entre diverses définitions qui, selon la façon dont elles s'agrègent, pèsent sur sa constitution ou déterminent sa structure (Gusfield, 2009 [1981], p. 6) Plusieurs définitions d'un problème, concurrentes voire contradictoires, coexistent constamment, certaines peuvent toutefois être dominantes (Gilbert et Henry, 2012, p. 40). La construction d'un problème implique notamment des procédures d'étiquetage qui ont pour but de l'intégrer et de l'adapter aux normes de fonctionnement de l'appareil politico-administratif. Pour cela, le problème doit (1) être perçu comme légitime, (2) sa responsabilité doit être transférée à des autorités, (3) il doit être intelligible auprès du champ politique. Les luttes cognitives qui entourent les processus de problématisation et de publicisation sont indissociables des luttes de pouvoir (Gilbert et Henry, 2012, p. 46). Pour les appréhender j'utiliserai le concept de « récit ».

2.2. Utiliser le concept de « récit »

Le processus de construction des « problèmes publics » peut être appréhendé à travers le concept de « récit d'action publique ». Un récit d'action publique a pour

fonction de rendre compréhensibles et accessibles à l'action humaine des problèmes complexes, et de suggérer une série d'actions à entreprendre (Radaelli, 2010, p. 510). En stabilisant les hypothèses nécessaires à la prise de décision par rapport à ce qui est, en réalité, incertain et complexe, il permet de savoir qui doit faire quoi, et comment, quand et pourquoi ils doivent le faire (Kaplan 1986, p. 770 ; Roe, 1994, p. 51).

Les récits se caractérisent d'abord par une structure fortement organisée. Ils ont un début, un milieu et une fin, et ces éléments sont si fortement connectés que le retrait de l'un d'entre eux mettrait en danger l'ensemble du discours (Kaplan, 1993, p. 171-172). La trame de l'histoire qu'ils présentent insiste sur les relations causales qui lient les évènements narrés, articulés dans une logique de cause à effet (Banerjee, 1998, p. 193). Elle présente ainsi un scénario qui prédit ce qui va arriver, selon ses narrateurs, si la situation considérée évolue comme prévu. La deuxième caractéristique des récits est cette « 'tension dramatique' (Banerjee, 1998), alimentée par l'écart entre les conséquences de l'inaction et ce qui 'doit être fait' » (Radaelli, 2000, p. 261). Les récits peuvent alors être décomposés en trois éléments : la présentation de la situation qui est jugée problématique, la description d'un scénario apocalyptique qui permet d'illustrer les conséquences d'une éventuelle inaction, et la mise en avant des mesures à prendre pour l'éviter (Radaelli, 2000, p. 261). Les récits délimitent alors le problème que la politique publique doit adresser (sa nature, son échelle, le public ciblé) ; ils identifient les causes du problème et la mesure dans laquelle celui-ci peut être limité, et participent à l'attribution du blâme et à l'imputation des responsabilités (Boswell et al., 2011, p. 5).

Les récits confèrent ainsi au problème « son individualité, sa réalité et sa légitimité ; ils campent les protagonistes et les intrigues qui le constituent » (Cefaï, 1996, p. 47). Ils objectivent un certain type d'actions et le rendent indépendant des préférences d'un acteur spécifique (Radaelli, 2010). Ce faisant, ils excluent des alternatives possibles, « soit en leur donnant la forme d'un scénario négatif (apocalyptique ou noir) mettant l'accent sur toutes les conséquences négatives

d'une décision à laquelle on s'oppose, soit en les passant sous silence » (Hassenteufel, 2005, p. 128). Plus qu'à relayer l'information scientifique ou technique disponible, les récits tendent à construire des « héros » (qui résolvent les problèmes), des « méchants » (qui causent les problèmes) et des « victimes » (qui souffrent de la faute des méchants et doivent généralement être sauvées par les héros) (Shanahan et al., 2011, p. 549-554).

La production d'un récit n'est donc pas un simple processus discursif mais une dynamique intimement liée aux interactions et aux rapports de force qui se cristallisent dans un secteur et/ou un sous-système donné (Muller et Surel, 1998, p. 51-52) : « la forme donnée à un problème détermine les types de solutions ou de réponses qui devront lui être apportées, les acteurs ou groupes d'acteurs qui devront intervenir dans leur mise en œuvre, ainsi que les valeurs au nom desquelles l'action publique doit être engagée » (Gilbert et Henry, 2012, p. 43). Les récits ont donc une forte valeur stratégique. Ils sont « instrumentaux dans la mesure où ils produisent du pouvoir et modifient la structure du processus d'élaboration des politiques publiques » (Radaelli, 2000, p. 272). Claudio Radaelli souligne que les chercheurs en sciences sociales peuvent utiliser les récits de trois manières : comme un instrument pour intervenir dans une politique publique¹¹, comme une épistémologie ou comme un objet (Radaelli, 2000, p. 258). Je me situerai dans cette troisième perspective afin d'aborder les « migrations environnementales ». Avant de présenter ma démarche¹², il est utile de rappeler les résultats des recherches menées par d'autres chercheurs sur les récits relatifs aux questions de migration ou d'environnement, notamment dans le cadre de la relation d'aide.

Jørgen Carling et María Hernandez-Cárretero soulignent que les récits européens relatifs à la migration, irrégulière en particulier, sont organisés autour de trois cadrages : la sécurité, la coopération et la protection. L'approche européenne dominante est sécuritaire ; elle met l'accent sur la protection du territoire européen

¹¹ Cf. Roe, 1994

¹² Dans les points 4 et 5 de cette introduction.

à travers le contrôle de ses frontières et adresse de manière conjointe les questions de migration irrégulière et de criminalité transfrontalière. Toutefois, un deuxième récit a émergé plus récemment autour de l'aspect potentiellement « gagnant-gagnant-gagnant » de la migration¹³. Cette perspective globale est basée sur l'intégration de la gestion migratoire dans les relations extérieures et la coopération au développement. Le récit apparaît en partie contradictoire, dans son rapport au pays tiers et à la signification du mot « coopération »¹⁴. Un troisième récit, centré sur les questions de protection, est également apparu, notamment suite aux pertes humaines lors des traversées maritimes de la mer Méditerranée. Il sert à justifier des mesures de prévention de l'immigration irrégulière, des opérations de lutte contre le trafic d'êtres humains et des dispositifs de surveillance maritime, censés permettre de secourir les migrants en détresse (Carling et Hernandez-Cárretero, 2011, p. 43-45). On assiste alors à un décalage important entre les récits et la réalité qu'ils sont censés dépeindre. Ces récits tendent à simplifier un enjeu perçu comme trop complexe, notamment à travers l'utilisation de figures souvent dramatiques. Ils répondent ainsi aux contraintes de la légitimation politique ou d'organisation interne et permettent de justifier les mesures politiques décidées (Boswell, 2011, p. 12-13).

D'autres travaux ont été consacrés aux récits à l'origine de la mise en œuvre des politiques environnementales en Afrique. Ils identifient la forte présence d'un récit centré autour de la notion de « cercles vicieux ». Dans les plans nationaux d'action environnementale élaborés dans les années 1990, par exemple, trois éléments sont récurrents : l'idée d'un point d'équilibre situé dans le passé vient disqualifier celle de la flexibilité et de l'adaptabilité des écosystèmes ; des « récits de crise » sont omniprésents, sans toutefois s'appuyer sur des bases solides pour ces estimations ; un scénario néo-malthusien¹⁵ postule que la croissance démographique conduit à

¹³ Les trois « gagnants » étant ici : le pays d'origine, le pays de destination et le migrant.

¹⁴ D'une part, il y a une présomption d'intérêt commun lié à la gestion de la migration (la mise en place de l'agence FRONTEX en est le développement institutionnel le plus important). D'autre part, cette « coopération » est en fait associée à des pressions, notamment en matière d'aide au développement. Il est ainsi attendu des pays tiers qu'il réadmette leurs ressortissants migrants irréguliers expulsés et qu'ils coopèrent dans le contrôle des frontières.

¹⁵ Le néo-malthusianisme peut être distingué du malthusianisme : « alors que Malthus était préoccupé par le déséquilibre entre la croissance exponentielle de la population et l'augmentation présumée linéaire de la production alimentaire (mettant l'accent sur la variable « sécurité alimentaire »), le néo-malthusianisme se réfère à la pression démographique

une extension des terres cultivées ou à une diminution de la durée de la jachère et que la pénurie de terres conduit aux cercles vicieux du surpâturage et de la coupe abusive du bois de chauffage (Marcussen, 1999). Anette Reenberg note cependant qu'un deuxième récit tend à émerger face au récit bien établi et néo-malthusien des cercles vicieux. Soutenu par les rapports mettant en avant un verdissement du Sahel¹⁶, ce second récit met en avant l'ingénuité, les adaptations et les innovations mises en avant par les utilisateurs de la terre au Sahel afin d'être préservés de la désertification. Bien qu'il souligne les capacités adaptatives des populations, ce récit vise toutefois à les réorienter vers des ressources qui dépendent moins des terres (Reenberg, 2012, p. 98-101). Dans les deux cas, les récits sont caractérisés par un biais simplificateur ; ils sont généralistes, généralisables et généralisés :

En faisant des hypothèses stabilisées pour faciliter la prise de décision, les récits servent à standardiser, présenter et étiqueter des problèmes environnementaux de telle manière qu'ils apparaissent universellement applicables et justifient des solutions également standardisées et prêtes à l'emploi¹⁷.

(Leach et Mearns, 1996).

Les exemples de récits relatifs aux migrations et à l'environnement mentionnés ci-dessus montrent que ces derniers, pour être compris et analysés, doivent être appréhendés à différents niveaux de l'action publique. Ceci est particulièrement nécessaire dans le cadre des récits relatifs aux « migrations environnementales », qui sont élaborés et mobilisés dans des arènes et à des échelons variés.

sur les ressources naturelles et la dégradation de l'environnement en général en mettant en avant la variable écologique » (Schade, 2012, p .87-88).

¹⁶ Le Sahel est généralement défini comme la zone s'étirant entre la Mauritanie et le Tchad et située entre les isohyètes de 200 mm et 600 mm. L'expression Sahel peut aussi être utilisée au sens large afin de comprendre l'ensemble des territoires des Etats membres du CILSS (Reenberg, 2012, p. 98). Je privilégierai ici cette seconde acception et qualifierai donc le Mali d' « Etat sahélien » même si son territoire s'étend de la zone saharienne à la zone soudanienne.

¹⁷ « By making “stabilizing” assumptions to facilitate decision-making, narratives serve to standardize, package and label environmental problems so that they appear to be universally applicable and to justify equally standardized, off-the-shelf solution » (Leach et Mearns, 1996). Traduction par mes soins.

2.3. Articuler les échelons de l'action publique et saisir les mécanismes d'intermédiation

Afin d'appréhender les récits relatifs aux « migrations environnementales », je me placerai dans une perspective multi-scalaire. Celle-ci me paraît particulièrement utile dans un contexte de mondialisation et d'extraversion dans lequel se multiplient les politiques publiques internationales¹⁸. Je questionnerai ainsi l'émergence et la prise en charge d'un « nouveau » problème d'action publique sur la scène internationale et sa traduction sur les scènes nationales. Je m'intéresserai particulièrement à la question de l'articulation entre les échelons d'action publique. A l'instar du positionnement revendiqué par Jacques Revel, je n'opérerai pas de hiérarchisation entre les niveaux d'analyse. Je varierai les échelons et les mettrai en regard afin de mieux comprendre « la structure feuilletée du social » et de pouvoir appréhender « les phénomènes de circulation, de négociation, d'appropriation à tous les niveaux » (Revel, 1996, p. 13 et 28).

Je m'inscrirai ainsi dans une démarche de comparaison transnationale (Hassenteufel, 2005). Alors que les relations internationales se sont traditionnellement construites en étudiant les relations interétatiques, et que l'analyse des politiques publiques a été élaborée à partir de la théorie des organisations et de l'étude de l'Etat-providence occidental, la littérature récente a vu émerger des travaux tendant à un rapprochement entre ces deux disciplines (Petiteville et Smith 2006)¹⁹. De plus en plus, les enjeux, et leur processus de problématisation, dépassent le cadre national. Les questions migratoires et environnementales que j'étudie dans ce travail, s'inscrivent dans cette perspective. Les politiques environnementales sont inscrites dans un régime internationalisé, constitué de normes, règles et procédures. Les politiques migratoires, de par leur nature même, concernent les relations entre Etats. Leur formulation et leur publicisation à l'échelon national sont influencées par les processus à l'œuvre au

¹⁸ Définies par Franck Petiteville et Andy Smith comme des « programmes d'action revendiqués par des autorités publiques ayant pour objet de produire des effets dépassant le cadre d'un territoire stato-national » (Petiteville et Smith, 2006, p. 362).

¹⁹ Franck Petiteville et Andy Smith notent un rapprochement des postures et des méthodes de recherche. Le numéro de la Revue Française de Science Politique qu'ils introduisent, est d'ailleurs consacré aux « Politiques publiques et relations internationales ».

niveau international et réciproquement. Ma perspective vise à mieux appréhender la construction des « problèmes publics » à différents échelons de l'action publique et à étudier les interactions entre acteurs étatiques, non-étatiques et supra-étatiques afin d'analyser les dynamiques de problématisation.

L'outil le plus utilisé aujourd'hui pour analyser la transnationalisation de l'action publique est celui du transfert de politique publique (Hassenteufel, 2005, p. 125). L'expression « transfert » rassemble « les processus de développement, au sein des systèmes politiques et/ou sociaux existants, de programmes d'action, de politiques ou encore d'institutions dont les cadres d'action relèvent d'idées ou proviennent d'institutions ou de programmes d'action de systèmes politiques et/ou sociaux autres (en général étrangers) » (Russeil, 2010, p. 640-641). D'abord centrée sur la notion de mimétisme institutionnel et sur un schéma émission-réception (Mény, 1993), la littérature s'est élargie depuis les années 1990 en prenant en compte des unités d'analyse plus variées et en investiguant le rôle des acteurs. Elle vise notamment à mieux comprendre les mécanismes de convergence politique. A un niveau macro-politique, Per-Olof Busch et Helge Jörgens proposent ainsi une typologie qui distingue les processus d'harmonisation coopérative, d'imposition coercitive et de diffusion interdépendante mais non-coordonnée (Busch et Jörgens, 2005). Toutefois, alors que la littérature sur la diffusion tend à insister sur les structures et l'identification de schémas d'action et de modalités récurrents, celle sur les transferts met plutôt l'accent sur l'*agency* des acteurs et les processus (Marsh et Sharman, 2009). L'ouvrage dirigé par Dominique Darbon, consacré à la « politique des modèles en Afrique », met en avant les enjeux sociaux et politiques des transferts : le modèle de référence est le résultat d'un processus de construction, le transfert est influencé par les stratégies des acteurs qui l'exportent et l'importent et il fait l'objet d'appropriations (Darbon, 2009).

Le contenu de ce qui est transféré peut varier énormément. Frédérique Channac étudie le transfert organisé d'un modèle particulier de coopération intergouvernementale dans le cadre des prémisses d'une politique internationale des migrations. Elle explique l'accélération du développement des institutions

internationales et régionales ayant des compétences dans le domaine des migrations, et notamment l'émergence des processus régionaux consultatifs (RCPs), par le transfert, non pas du contenu d'une politique publique, mais, de manière plus indirecte, des conditions structurelles et institutionnelles et des réseaux politiques nécessaires à sa réalisation. Les processus de socialisation contribuent ainsi à influencer la formulation des politiques et la conformation des pratiques dans le domaine des migrations (Channac, 2006). Dans ce processus, les experts transnationaux jouent un rôle important d'intermédiation. D'une part, ils cherchent à produire des représentations communes à des milieux qui ne partagent pas forcément le même univers cognitif²⁰. D'autre part, ils tentent d'élaborer des compromis et des solutions acceptables par des acteurs qui poursuivent des intérêts et des objectifs différents. A partir des différents types de ressources dont ils disposent, ils mettent en œuvre des stratégies discursives pour promouvoir certaines orientations de l'action publique (Hassenteufel, 2005, p. 126-127). Ils opèrent ainsi des opérations de « traduction » (Callon, 1986) ou de « transcodage » (Lascoumes, 1996).

Mon étude de cas porte sur un Etat fortement dépendant de l'aide internationale et identifié comme potentiel foyer de « migrations environnementales ». Ce choix pose la question de la transnationalisation des problèmes d'action publique d'une manière particulière. L'action publique environnementale dans ces Etats, à l'image de celle relative au VIH-sida, est née d'une sollicitation extérieure (Eboko, 2005). Les institutions internationales diffusent, légitiment et objectivent des orientations, contenus et instruments de politiques publiques à travers la publication de rapports, la production de données statistiques, l'enrôlement d'experts, l'organisation de colloques et de réunions de travail (Hassenteufel, 2005, p. 125). Toutefois, les acteurs des pays dépendants de l'aide internationale ne sont pas des récepteurs passifs des récits et politiques produits hors de leurs frontières. Il ne s'agit pas de s'enfermer dans une vision dans laquelle seuls les organisations de développement et leurs agents seraient considérés comme des acteurs dotés d'intentions propres. La diffusion de modèles et de normes est liée non seulement

²⁰ En termes de savoirs, de modes de raisonnement, de croyances, de registres de légitimation, etc.

à l'action d'exportateurs, mais aussi à celle d'importateurs (Hassenteufel, 2005, p. 27) ; l'aide « est une relation et non un objet et, en ce sens, la façon dont elle est reçue est tout aussi importante que la façon dont elle est émise » (De Noray, 2000, p. 109). Tim Bending et Sergio Rosendo illustrent, à travers l'exemple de la population *Penan* de Malaisie, la manière dont les représentants des communautés bénéficiaires des projets s'engagent dans des stratégies de gestion de leur image extérieure et adaptent le contenu et la rhétorique de leurs discours en fonction de leurs interlocuteurs afin de répondre aux représentations préalables de partenaires plus puissants, telles qu'ils les perçoivent (Bending et Rosendo, 2006, p. 223). Ceci rejoint l'idée défendue par Bayart d'une instrumentalisation de la contrainte par les acteurs nationaux (Bayart, 2006).

En utilisant le prisme des « migrations environnementales », il s'agit alors d'interroger le traitement par l'action publique d'enjeux fortement médiatisés et placés au cœur de l'agenda politique international, dans les pays fortement dépendant financièrement de l'aide au développement. Je m'intéresserai à la place des enjeux migratoires dans les politiques climatiques et environnementales des PMA, en prêtant un intérêt particulier aux stratégies des acteurs nationaux sur la scène internationale et à celles des acteurs internationaux dans les arènes nationales. Mon analyse s'inspirera du modèle des « trois i » : elle portera à la fois sur les idées, les institutions et les intérêts (Palier et Surel, 2005). Je réfléchirai ainsi au lien entre la manière dont un problème est défini et les modalités de son traitement sociétal et politique. L'approche des « trois i » permet de combiner les variables et les hypothèses, et de croiser les outils théoriques. Il ne s'agit pas de défendre l'idée selon laquelle il n'y aurait pas de hiérarchie dans les dynamiques explicatives avancées mais de « ne pas présupposer la prévalence des intérêts, des institutions ou des idées, [et d'] examiner *a posteriori* quelles sont les dynamiques pertinentes » (Surel, 2010b, p. 654). Cette réflexion sera fondée sur une étude de cas nationale : le Mali. Je reviendrai dans la section suivante sur les raisons de ce choix.

3. Le Mali comme cas emblématique

J'expliquerai dans un premier temps les raisons m'ayant poussée à choisir le Mali, l'un des « pays les moins avancés » (PMA)²¹ africains (3.1.). Je reviendrai ensuite sur quelques caractéristiques idéaltypiques des Etats africains (3.2.), avant de les contraster avec l'exemple malien (3.3.). Je défendrai finalement la pertinence de l'utilisation de la boîte à outils de la sociologie politique de l'action publique sur ce type de terrain (3.4.).

3.1. Le choix d'un PMA africain

Plusieurs raisons m'ont poussé à choisir un PMA comme étude de cas. Tout d'abord, les travaux sur la gouvernance des « migrations environnementales » se concentrent généralement sur les mérites comparés de différents types de mécanismes internationaux – et ce alors qu'il est attendu qu'une grande partie des déplacements liés à des catastrophes naturelles ou à une dégradation progressive de l'environnement se produise à l'intérieur d'un même Etat ou d'une même région²². Ces Etats sont alors surtout considérés comme de potentiels foyers d'émigration ou de déstabilisation, dans les rapports à destination des administrations diplomatiques²³. Ils font l'objet d'enquêtes scientifiques visant à mieux

²¹ Quarante-neuf pays sont actuellement désignés par les Nations Unies comme « pays les moins avancés » (PMA). La liste est mise à jour tous les trois ans par le Conseil économique et social. En 2006, les pays devaient satisfaire trois critères pour être ajoutés à la liste : un produit intérieur brut par habitant inférieur à 900\$, un capital humain faible (l'indice est calculé à partir du taux de malnutrition, du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans; du ratio brut de scolarisation au niveau secondaire et du taux d'alphabétisation des adultes), une forte vulnérabilité économique (les indicateurs portent sur la taille de la population; le degré d'isolement, la concentration des exportations, la part de l'agriculture, le nombre de sans-abris à la suite de catastrophes naturelles, l'instabilité de la production agricole et de l'exportation de biens et services). En outre, comme la notion fondamentale de PMA exclut les grandes économies, la population ne doit pas dépasser 75 millions.

²² Voir notamment Bohra-Mishra et Massey, 2011, p. 93 ; Findlay et Geddes, 2011, p. 150 ; Hugo, 1996, p. 105 ; Van der Geest et al., 2010, p. 108.

²³ Bien que les impacts des changements climatiques au niveau régional soient soumis à une forte incertitude, il est généralement admis que les pays en développement seront les plus fortement touchés, dans la mesure où ils disposent de moindres capacités d'adaptation.

comprendre la place des facteurs climatiques et environnementaux dans les déterminants de la migration mais peu de recherches s'intéressent aux réponses politiques qu'ils mettent en œuvre et aux discours et récits qu'ils mobilisent. Une telle approche risquerait de postuler une traduction mécanique et efficace des dispositifs internationaux en des actions de terrain ou, à l'inverse, de présupposer d'emblée la passivité et l'incapacité des acteurs nationaux à produire des politiques publiques. Or, certains PMA ont été particulièrement dynamiques dans la mise à l'agenda de la question des « migrations environnementales ». Il me semble donc restrictif d'exclure a priori les échelons locaux et nationaux de l'analyse des mécanismes de prévention, de protection et d'accompagnement de tels déplacements.

Les PMA bénéficient en outre de mesures particulières dans le cadre de la CCNUCC. Afin d'accéder au Fonds pour les PMA et à d'autres sources de financement, ils ont dû rédiger des Programmes d'Action Nationaux aux fins de l'Adaptation (PANA) pour lesquels ils ont reçu un soutien du Secrétariat de la CCNUCC²⁴. Ces documents ont pour objet premier d'« identifier les besoins urgents et immédiats des Pays les Moins Avancés (PMA) (...) pour s'adapter aux menaces actuelles du fait de la variabilité climatique »²⁵. Ils définissent des activités prioritaires d'adaptation éligibles en vue d'un apport de ressources financières pour leur mise en œuvre (CCNUCC, 2002c, p. 2). Ils constituent un corpus de documents politiques de première main sur lequel il est possible de mener une analyse documentaire comparative, justifiée par la reconnaissance des PMA en tant que groupe dans les négociations climatiques et le partage par tous ces Etats de caractéristiques communes. Ceci m'a permis de choisir et de mettre en perspective mon étude de cas nationale : le Mali. Quelles ont été les raisons de ce choix particulier ?

²⁴ Les Programmes d'Action Nationaux aux fins de l'Adaptation (PANA) constituent le premier dispositif de financement de l'adaptation en faveur des PMA adopté dans le cadre des négociations de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Leur élaboration a été décidée lors de la 7^{ème} Conférence des Parties à Marrakech en 2001.

²⁵ <http://www.napa-pana.org/?q=fr/home>

Parmi les images présentes dans l'imaginaire collectif lorsqu'on évoque les migrations en lien avec les changements climatiques (les prétendus « réfugiés climatiques »), deux prédominent : celle des habitants des îles menacées de submersion qui voient le niveau de la mer monter irrémédiablement, et celle des agriculteurs et des éleveurs sahéliens, affamés et menacés par la sécheresse, qui se rapprochent des centres urbains pour bénéficier de l'aide humanitaire. Dans le cadre de ce travail, j'ai choisi de me focaliser sur cette seconde image. Ce choix résulte largement de l'étude comparative des 44 PANA que j'avais réalisée au début de ma thèse²⁶. J'en présenterai la méthodologie et les résultats de manière détaillée dans le premier chapitre de ma deuxième partie. Soulignons ici simplement l'élément qui m'a conduit à m'orienter vers une étude de cas sahélienne. Bien que l'élévation du niveau de la mer ait été identifiée comme facteur de migration dans 12 pays, soit un peu plus d'un quart des PANA étudiés, le principal facteur de déplacement pointé du doigt dans les PANA est tout autre : il s'agit des difficultés liées au manque de précipitations ou à la modification du cycle saisonnier des pluies. Dans 21 pays, les déplacements de population sont associés à la sécheresse. Ceci est particulièrement vrai en Afrique où 16 pays sont concernés. En outre, 8 autres documents, émanant tous d'Etats africains, n'utilisent pas le mot « sécheresse » mais évoquent la faiblesse des précipitations comme facteur incitant à la migration. Le Mali et le Togo combinent les deux qualificatifs. Dans 29 pays sur 44, le déficit de pluviométrie est donc identifié comme un facteur de migration. De plus, 5 Etats africains y associent l'irrégularité des précipitations. Près des deux tiers des PANA mettent ainsi en avant le déficit pluviométrique.

Le cas du Mali a retenu mon attention, car une large partie de son territoire fait partie de la bande sahélienne, identifiée comme l'un des « endroits vulnérables à la migration induite par le changement climatique » (AG-NU, 2012, p. 12). António Guterres, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, a évoqué les changements climatiques comme facteur de conflits et de déplacements, lors de son discours relatif à la récente crise politique et militaire au Mali, devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 10 décembre 2012 :

²⁶ La liste complète des PANA étudiés est disponible à l'annexe 3.

Les pays du Sahel comptent parmi les principales victimes de l'accélération des effets des changements climatiques. Bien que la sécheresse et la désertification ne soient pas nouvelles dans le Sahel, l'augmentation de leur fréquence et de leur intensité, qui s'aggravera sûrement à l'avenir, est une potentielle source de conflits autour de ressources limitées et un nouveau facteur de déplacements forcés²⁷.

(Guterres, 2012, p. 2)

L'ONG Christian Aid, dans un des premiers rapports issus des milieux non gouvernementaux consacrés au lien entre migration et changements climatiques, avait en outre choisi le Mali parmi ses études de cas. La menace y était qualifiée d'« immédiate » et les dégradations environnementales y étaient présentées comme étant à l'origine du départ des fermiers en nombre croissant vers l'Europe (Christian Aid, 2007, p. 4).

Cet Etat semblait par ailleurs s'être saisi de la thématique de la « migration environnementale » : les questions de mobilité revenaient de manière récurrente dans le PANA soumis par les autorités nationales au Secrétariat de la CCNUCC. Y étaient évoqués à la fois un exode rural (RdM – DNM, 2007, p. 13), une forte migration des pasteurs du nord vers le sud du pays, une forte émigration vers les pays côtiers et l'Occident, des migrations temporaires de travail (*Ibidem*, p. 34) et des déplacements de populations hors des zones de crues (*Ibid.*, p. 35). Les déplacements mentionnés étaient attribués à la persistance des sécheresses depuis les années 1970, aux déficits pluviométriques, au déplacement des isohyètes et aux inondations (*Ibid.*, p. 11, 23, 34, 35). Le PANA malien était en outre le seul à lier sécheresse et émigration internationale, notamment hors du continent africain (Sward et Codjoe, 2012, p. 19). Cette étude de cas m'a également semblé particulièrement intéressante car elle combinait deux approches de la mobilité. Alors que la migration en général y était qualifiée d'« adaptation autonome (...) spontanément développée » (RdM – DNM, 2007, p. 34) de plus en plus utilisée par

²⁷ . « The countries of the Sahel are among the main victims of the accelerating effects of climate change. While drought and desertification are not new in the Sahel, their increased frequency and intensity are, and will likely get worse in the future as a potential source of conflict over scarce resources and a new driver of forced displacement » (Guterres, 2012, p. 2). Traduction par mes soins.

les populations (*Ibid.*, p. 11, 23), elle était intégrée uniquement de manière limitative dans les projets d'activités proposés. La formulation du PANA, et notamment son traitement des questions migratoires, suggéraient ainsi l'existence d'intérêts contradictoires, et la « production de discours concurrents sur un même phénomène qui implique par là même une compétition sur la qualification du problème sous un angle particulier » (Muller et Surel, 1998, p. 61).

Par ailleurs, depuis la publication en 2007 de son *Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation* (PANA) (RdM – DNM, 2007) et des *Eléments de la politique nationale d'adaptation aux changements climatiques* (RdM – MEA/STP-CIGQE, 2007), la question des changements climatiques occupe une place croissante dans l'agenda politique malien. En quête de visibilité, le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement a mis en place un site Internet dédié à la question²⁸. Avant la crise politique et militaire de 2012, le Mali revendiquait la place de pays pilote en matière de lutte contre les changements climatiques, place que le Ministère de l'environnement et de l'assainissement (MEA) avait voulu affirmer en lançant le Fonds Climat-Mali²⁹ lors de la COP de Durban. Le Mali avait réussi à mobiliser des financements importants sur le thème des changements climatiques. Selon un recensement effectué en 2011 par le groupe technique « environnement » des partenaires techniques et financiers (PTF), les projets financés au Mali par les agences d'aide bilatérales et multilatérales s'élevaient à plus de 125 millions d'euros.³⁰.

La question de la saturation du terrain d'enquête se posait en outre. Des petits Etats insulaires comme Tuvalu ont assisté à un défilé de journalistes et de chercheurs au cours de la dernière décennie, et une certaine fatigue a été observée de la part d'enquêtés ayant déjà répondu à de nombreuses sollicitations du même type. Le risque d'un biais méthodologique était de ce fait plus fort sur ces terrains. Lors de leur enquête par entretiens semi-directifs à Tuvalu, Colette Mortreux et

²⁸ <http://www.changementsclimatiques-mali.org/>

²⁹ Ce fonds devrait permettre à terme au pays d'accéder aux fonds multilatéraux et bilatéraux sans passer par l'intermédiaire d'une agence d'exécution internationale.

³⁰ Le recensement est téléchargeable en ligne :

<http://www.changementsclimatiques-mali.org/CC%20Mali%20Partenaires%20310811.doc>

Jon Barnett ont noté qu'un tiers des répondants évoquaient les changements climatiques comme un problème, avant même qu'ils ne soient mentionnés par les enquêteurs. Selon ces auteurs, cela résulte, au moins partiellement, du fait que beaucoup de journalistes et de chercheurs ont réalisé des entretiens sur le sujet ces dernières années à Funafuti (Mortreux et Barnett, 2009, p. 107-108).

Enfin, de manière plus pratique, des préoccupations matérielles sont entrées en ligne de compte. Si un terrain insulaire avait été initialement envisagé (Maldives, Vanuatu), des questions relatives à la fois au financement d'un déplacement coûteux sur ces destinations et à la gestion du temps m'ont empêchée de réaliser ce volet de l'enquête dans le cadre de cette thèse de doctorat. De plus, du fait de ma méconnaissance préalable du terrain malien, il me paraissait important de l'investir sur une durée relativement longue (trois mois dans un premier temps, un mois lors d'un second séjour). Enfin, les questions de sécurité ont été prises en compte. Elles m'ont conduit à privilégier le cas du Mali à celui du Tchad, où des dynamiques également intéressantes semblaient observables. La géopolitique régionale m'a pourtant rattrapée, quand le conflit a éclaté au nord du Mali, quelques semaines avant mon second terrain.

3.2. Quelques caractéristiques idéaltypiques des Etats africains

Le choix d'une étude de cas africaine demande de revenir sur quelques unes des caractéristiques idéaltypiques de ces Etats, telles qu'elles ont été identifiées dans la littérature de science politique africaniste, de relations internationales et d'anthropologie du développement. Malgré leurs nombreuses différences, ces Etats ont en commun, à de rares exceptions, leur création récente, la pauvreté d'une part importante de leur population, et l'existence de frontières délimitées par une intervention extérieure, le colonialisme européen (Clapham, 1996, p. 73). Je reviendrai ici sur trois de leurs principaux traits, qu'il paraît particulièrement important d'intégrer dans l'analyse : la personnalisation du pouvoir, qui s'accompagne d'une faible différenciation du politique et de l'économique (3.2.1.),

le décalage entre « pays légal » et « pays réel » (3.2.2.), et le recours à la souveraineté négative comme moyen de légitimation (3.2.3.).

3.2.1.

Personnalisation du pouvoir et faible différenciation du politique et de l'économique

En 1991, Jean-François Médard qualifiait de néo-patrimonialiste la forme dominante d'Etat en Afrique (Médard, 1991). Cet Etat néo-patrimonial se caractériserait en premier lieu par une personnalisation du pouvoir, qui irriguerait l'ensemble de l'appareil politique jusqu'à ses plus bas niveaux, et par une faible différenciation du politique et de l'économique. Il ferait coexister en son sein « des processus décisionnels de type légal-bureaucratique et un système d'appropriation du pouvoir et de ses attributs à des fins personnelles » (Bach, 2011, p. 62). La promotion de ce concept par Jean-François Médard s'inscrit dans ce qu'il qualifie de « troisième vague de l'africanisme politique » après les « vagues » développementaliste et dépendantiste. L'auteur vise à démontrer comment ces Etats mélangent « dans une combinaison complexe et instable des traits traditionnels et des traits modernes (et notamment bureaucratiques), des ‘répertoires’ étrangers et autochtones, le traditionnel n’étant pas exactement l’autochtone, ni le moderne l’étranger » (Médard, 1991, p. 332). Pour cela, Jean-François Médard s'inspire, dans une démarche comparatiste, de la typologie wébérienne de la domination. A la suite de Gunther Roth (1968) et de Shmuel N. Eisenstadt (1973), il utilise la notion de domination (néo-) patrimoniale afin d'analyser le fonctionnement du pouvoir dans les Etats décolonisés. Il défend l'idée selon laquelle le patrimonialisme – caractérisé par une extension de la logique patriarcale au-delà de la parenté, par l'absence de distinction entre le domaine privé et le domaine public, et par la confusion entre la fonction et son titulaire – est un idéotype et non une forme d'organisation sociale généralement rencontrée. Analyser les écarts par rapport à cet idéotype permet alors de mieux comprendre l'organisation du pouvoir. Afin de qualifier le type mixte et modal applicable à la réalité de la situation de nombreux Etats africains, il utilise le terme

de « néo-patrimonial ». Le préfixe « néo- » permet ainsi de traduire « la permanence d'une confusion entre sphère privée et sphère publique tout en mettant bien en évidence que l'on ne se situe plus dans un environnement foncièrement traditionnel » (Daloz, 2006, p. 618).

Il n'existe toutefois pas un modèle unique d'Etat néo-patrimonial. A la suite de Jean-François Médard³¹, Daniel Bach distingue deux extrémités sur le continuum des types de néo-patrimonialismes. Le premier est dit « régulé » ; l'accent est mis sur le compromis et le renforcement de la cooptation et de la redistribution : « tout en minant les notions d'éthique officielle et de bien public (...), il privilégie des processus de redistribution qui tendent à couvrir l'ensemble du territoire » (Bach, 2011, p. 43). Le second est dit « prédateur ». Il se caractérise par l'inexistence d'un Etat public et l'incapacité à mettre en œuvre des politiques publiques. Les mécanismes clientélistes y sont à la fois plus élitistes et inégalitaires.

Dans tous les cas, l'accès à des responsabilités politiques constitue une des principales voies d'accumulation économique et de mobilité ascendante. L'utilisation des ressources matérielles et financières ainsi accumulées dépasse toutefois le strict enrichissement individuel. Ces dernières sont également redistribuées dans le cadre de réseaux clientélistes et elles participent à la légitimation de celui qui les détient et les redistribue. L'« homme de pouvoir » devient ainsi « homme d'honneur » et la prospérité matérielle une vertu politique et non un objet de blâme (Bayart, 2006, p. 296). L'exercice de responsabilités politiques s'inscrit dans une morale de l'ostentation et de la « générosité ostentatoire » dans laquelle les cadeaux sont de plus en plus monétarisés (Blundo et Olivier de Sardan, 2001, p. 30). Cette morale prévaut dans la sphère privée et dans la sphère publique.

Ainsi, derrière l'image de la « politique du ventre » de Jean-François Bayart, se retrouvent non seulement l'importance de la corpulence comme signe extérieur de richesse mais aussi celle des ressources en politique (Bayart, 2006). Pour qualifier ces « politiciens-entrepreneurs », les travaux sur les dirigeants africains ont

³¹ Jean-François Médard distinguait ainsi deux pôles permettant de classifier les types d'Etats en Afrique : les Etats caractérisés par un mode patrimonial de régulation politique fondé sur la redistribution et les Etats prédateurs de type sultanique (Médard, 2000).

emprunté à l'anthropologue Marshall Sahlins le modèle du « big man », que ce dernier avait construit au sujet des sociétés lignagères mélanésiennes, et l'ont adapté au contexte africain. Ils montrent que la réussite de ces « big men », en Afrique, résulte d'un chevauchement entre des positions économiques et politiques, toutes deux génératrices de ressources, qui permet de les faire fructifier mutuellement (Médard, 1991, p. 343 ; Fauré et Médard, 1995). Toutefois, à la différence du « big man » mélanésien qui convertit des ressources symboliques et héréditaires en ressources politiques, le « big man » africain doit d'abord contrôler l'accès aux ressources politiques, dont dépend sa réussite économique et sociale (Médard, 1991, p. 338).

On assiste alors à une « privatisation informelle » de l'Etat et de l'appareil administratif : des agents de l'Etat ou des acteurs extérieurs s'approprient les procédures et les moyens qui demeurent formellement des prérogatives étatiques (Blundo, 2003). Dans les pays dans lesquels des élections se tiennent à échéances régulières, le clientélisme s'est décliné en retombées pré- et post-électorales³². Mais il est aussi très présent dans le fonctionnement quotidien de l'appareil bureaucratique. Dans les processus de recrutement, il est commun que les logiques de réseau, de protection et de redistribution prévalent sur le respect des profils de poste et les critères de compétence (Olivier de Sardan, 2003). La densité de ces réseaux de patronage et de clientélisme a conduit Jean-François Bayart à utiliser le concept d'« Etat rhizome » pour caractériser l'Etat en Afrique et insister sur « la multiplicité protéiforme de réseaux dont les tiges souterraines relient les points épars de la société » (Bayart, 2006, p. 272).

Ressources publiques et ressources privées sont parfois très étroitement entremêlées. Giorgio Blundo cite l'exemple des élus locaux au Sénégal qui complètent par leurs propres finances le déficit dans la collecte de la taxe rurale pour pouvoir obtenir de l'Etat un fonds de concours attribué aux collectivités qui affichent 100 % de recouvrement. Lorsque le fonds est versé, il est ensuite redistribué entre les élus « qui le considèrent comme une récompense légitime pour

³² Le financement occulte des partis et les distributions d'argent sont couramment pratiqués (Blundo et Olivier de Sardan, 2001, p. 11).

le travail accompli » (Blundo, 2003, p. 157). Ces pratiques ne concernent pas uniquement les élus ; elles se retrouvent au quotidien dans les administrations. En effet, le fait d'occuper un emploi dans la fonction publique offre différents avantages à ses détenteurs. Il donne d'abord lieu au versement d'un salaire, bien que réduit et/ou irrégulier. Mais il offre aussi un accès à certains priviléges, matériels ou non, dont les bénéficiaires font un usage plus ou moins extensif, et plus ou moins légal. Ces priviléges sont les marqueurs d'un statut, des signes de « distinction » au sens de Bourdieu (1979).

Ainsi, être le « point focal » d'un projet est une position très recherchée (Olivier de Sardan, 2003, p. 5-6). Cet emploi dans la fonction publique permet par ailleurs à ses détenteurs d'être en position d'intermédiaire, voire de « prédateur », (Bayart, 2006, p. 106). Les exemples des administrations béninoises, nigériennes et sénégalaises montrent que le système de corruption³³ est très étendu et que les fonctionnaires dont la pratique échappe au système ne sont pas en mesure de réformer cet échange généralisé de faveurs. Pratiques légales et illégales s'entremêlent. Il est difficile de « tracer une frontière claire entre, d'un côté, le 'favoritisme', le clientélisme et le 'piston' généralisés, et les 'arrangements' faisant intervenir des contreparties monétaires de l'autre ; ou encore entre les commissions et gratifications légitimes et les pots-de-vin illégitimes » (Blundo et Olivier de Sardan, 2001, p. 8).

Les formes élémentaires ('spontanées') de corruption s'insèrent en outre dans des stratégies à moyen et à long terme. Ainsi des « cadeaux anticipateurs » vont mettre le bénéficiaire dans une situation de dette, au moins symbolique. Dans d'autres situations, la pérennisation de ces transactions garantit aux partenaires une certaine sécurité et stabilité dans des environnements mouvants. Face à un problème à régler, on ne cherche pas à prendre connaissance de la procédure à suivre, mais à savoir vers qui se tourner pour nous aider à la résoudre (Olivier de Sardan, 2003, p. 7). La forte personnalisation du pouvoir se manifeste jusqu'aux échelons les plus bas de l'appareil politique : « le fonctionnement des organisations publiques

³³ La corruption est définie par Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan comme « l'ensemble des pratiques d'usage abusif (illégal et/ou illégitime) d'une charge publique procurant des avantages privés indus ». Elle peut prendre différentes formes : la commission, la gratification, le piston, la rétribution indue d'un service public, le tribut, la « perruque » et le détournement (Blundo et Olivier de Sardan, 2001, p. 8-9).

est ainsi subverti par le jeu des relations personnelles quelle qu'en soit l'origine » (Médard, 1991, p. 339). La corruption permet aux acteurs extérieurs aux administrations de surmonter le handicap de l'anonymat en vue d'accéder à certains services. Elle donne par ailleurs lieu, notamment à travers les détournements de fonds publics, à des processus de redistribution des ressources publiques. Mais elle engendre également des mécanismes d'exclusion pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent y recourir.

3.2.2. **Un décalage entre le « pays légal » et le « pays réel »**

Beaucoup d'Etats africains se caractérisent alors par une structure double, un décalage entre le « pays légal », interlocuteur unique des institutions multilatérales et des Etats occidentaux, et le « pays réel » (Bayart, 2006, p. XXII) dont je viens de rappeler quelques traits. Des phénomènes de patrimonialisation et de bureaucratisation coexistent (Bourmaud, 1997), avec une intensité et une régulation plus ou moins fortes. L'administration, bien que dotée de tous les attributs formels de ses origines occidentales, n'a pas la capacité de donner à l'État le don d'ubiquité qu'il est censé avoir (Darbon, 2003, p. 147). Si l'Etat néopatrimonial est une « façade par rapport à ce qu'il prétend être, [...] il n'est pas qu'une façade, puisque les positions d'autorité qui y correspondent permettent d'extraire et de distribuer des ressources » (Médard, 1991, p. 335). Les administrations tendent à être surdéveloppées³⁴ car elles permettent l'accès aux richesses et leur redistribution, notamment à travers l'attribution de postes et le recrutement. Elles coexistent avec des circuits parallèles pour la prise de décisions et la mise en œuvre des politiques. Des normes publiques, administratives, constitutionnelles et juridiques, procédurales, se juxtaposent avec des normes pratiques, des usages établis et des codes informels. Il devient alors quasi-impossible de déduire le fonctionnement réel, quotidien, d'une administration à partir des écrits qui la régissent :

³⁴ Médard les qualifie de « bureaucratie patrimoniale » pour mettre en avant le fait que l'appareil d'Etat a proliféré plus pour des raisons d'ordre patrimonial que de développement (Médard, 1991, p. 355).

Les fonctions exécutées ne sont pas celles prévues, les agents font autre chose que ce pourquoi ils sont officiellement recrutés et payés, les bénévoles et autres supplétifs informels absents des fiches de paye accomplissent une partie non négligeable des tâches régulières, les budgets ne sont que de pures fictions, les instructions affichées ne sont jamais respectées

(Olivier de Sardan, 2003, p. 4)

Coexistent alors une bureaucratie conventionnelle et des réseaux politiques informels. Ce dualisme est dramatiquement accentué dans le cadre des « Etats fantômes » (« *shadow states* ») décrits par William Reno, dans lesquels le contraste entre la façade de l'Etat et la réalité de son fonctionnement est poussé à l'extrême et s'accompagne d'un processus d'informalisation et de criminalisation de l'Etat (Reno, 1998).

3.2.3. La souveraineté négative comme moyen de légitimation

William Reno plaide pour une analyse parallèle des politiques nationales et des relations internationales afin de comprendre les transformations à l'œuvre dans certains Etats africains. Il explique la transformation de certains Etats faibles en Etats dirigés par un chef de guerre (*warlordism*) par les stratégies mises en œuvre par les acteurs dans le cadre de la configuration particulière issue de la fin de la guerre froide. Alors que les dirigeants conventionnels reçoivent un soutien plus faible de l'extérieur et sont fortement incités à réduire le poids de leurs administrations (et ainsi leur contrôle direct sur le patronage), ils deviennent plus vulnérables aux hommes forts qui bénéficient de la libéralisation économique et accumulent des ressources et peuvent alors s'allier avec des groupes marginalisés pour tenter de prendre le contrôle de l'appareil étatique. Ils peuvent en outre profiter de la globalisation du marché des biens illégaux. Les hommes politiques qui combinent des techniques de chefs de guerre et un discours sur la reconnaissance de la souveraineté nationale sont les plus à même d'attirer de nouveaux partenaires extérieurs tels des firmes internationales ou des mercenaires.

La libéralisation présente en outre à ces dirigeants de potentiels nouveaux alliés extérieurs, et donc de nouvelles richesses, et ainsi de nouveaux moyens de coercition (Reno, 1998).

Au-delà de ces cas extrêmes, dans l'environnement concurrentiel qui caractérise les Etats qualifiés de « faibles »³⁵, « fragiles », « faillis » ou « mous »³⁶, l'appareil étatique est en compétition avec d'autres formes d'organisation sociale. Les leaders centraux font face à un dilemme entre le besoin de créer des agences gouvernementales efficaces pour assurer la mobilisation politique et la sécurité, et les risques posés à leur stabilité et à leur survie par des nouveaux centres de pouvoir forts qui échapperaient à leur contrôle. En résultent de nombreux arrangements avec de potentiels concurrents, au sein de l'Etat ou au niveau local et le renforcement d'hommes forts à qui les représentants de l'Etat offrent des ressources en échange d'une interférence minimale (Migdal, 1988).

La mise en œuvre de stratégies personnelles de la part des dirigeants étatiques est légitimée par des rhétoriques centrées sur le « développement », l'« identité nationale », la « libération » ou l'« unité ». Le soutien international est une ressource pour les dirigeants africains (Clapham, 1996). Robert Jackson puis Christopher Clapham ont insisté sur l'idée que la reconnaissance par le système international et son soutien pouvaient être plus importants pour la survie d'un Etat postcolonial et de ces dirigeants que le contrôle de son territoire ou sa légitimité interne. Les « quasi-Etats » (« *quasi-states* ») définis par Robert Jackson combinent ainsi dépendance à l'extérieur et faiblesse institutionnelle interne. Ces Etats sont reconnus comme souverains et indépendants par les autres Etats au sein du système international, bien qu'ils soient incapables d'assurer les fonctions régaliennes d'un Etat, c'est-à-dire incapables d'exercer un contrôle effectif du pouvoir central sur l'ensemble de leur territoire et de se défendre contre une

³⁵ Joel S. Migdal utilise ce terme afin d'analyser la capacité des dirigeants à utiliser l'institution étatique pour pénétrer la société, réguler les relations sociales, extraire des ressources et de les utiliser d'une manière établie. Il différencie l'exercice d'un contrôle social diffus, lorsqu'un Etat faible est associé à une société forte, et l'exercice d'un contrôle social pyramidal, dans des situations qui associent sociétés faibles et Etats forts (Migdal, 1988).

³⁶ La littérature sur la crise de l'Etat en Afrique a conduit à une multiplication des concepts : « Etat fragile » (Clapham 1996) ; « quasi-Etat » (Jackson, 1990) ; « Etat failli » (Helman et Ratner, 1992) ; « Etat mou » (Myrdal, 1969).

attaque extérieure. Alors qu'ils ne peuvent prétendre à une souveraineté « positive », « empirique », associée à une réelle capacité de contrôle, ils tirent leur légitimité de la souveraineté « négative », ou « juridique », qui leur est assignée par d'autres (Jackson, 1990).

Outre les ressources symboliques associées à la reconnaissance formelle de leur légitimité, les relations extérieures peuvent permettre aux dirigeants d'accéder à des ressources matérielles, sociales et économiques. Alors que de nombreux Etats africains ont vu leur capacité de captation et de distribution se réduire avec la crise économique et financière des années 1970, les dirigeants en place ont réussi à tirer des ressources des transferts de l'aide internationale et des programmes de réforme (Bach, 2011). Le patronage extérieur permet aux dirigeants de poursuivre deux objectifs simultanés : ils financent leurs propres réseaux de clientèle et distribuent leurs faveurs à de plus larges soutiens politiques à travers un appareil d'Etat faible et financé de l'extérieur. Christopher Clapham qualifie de « souveraineté de la boîte aux lettres »³⁷ l'assentiment tacite donné par la communauté internationale aux régimes en place, quels que soient leur légitimité et les moyens par lesquels ils sont arrivés au pouvoir. Les garanties apportées à la protection extérieure de l'institution étatique peuvent alors être transférées vers le groupe de personnes qui la gouverne. Les gouvernements s'engagent alors dans des négociations complexes afin de bénéficier de ce soutien extérieur, en échange de l'intégration dans la clientèle d'une puissance, de la mise à disposition d'un emplacement stratégique, d'opportunités économiques ou de tout autre atout (Clapham, 1996).

3.3. L'Etat malien : un « donor darling » fragilisé

Après avoir dessiné à grands traits quelques caractéristiques idéaltypiques des Etats d'Afrique subsaharienne, il s'agit maintenant de situer l'exemple malien. Le Mali a longtemps été présenté comme l'un des seuls Etats africains où la transition

démocratique issue des conférences nationales du début des années 1990 s'était consolidée (Bussi et al., 2009). Depuis 1992 et jusqu'au coup d'Etat du 22 mars 2012, des élections multipartistes et globalement concurrentielles y étaient organisées – et ce jusqu'à l'échelon local depuis la mise en œuvre de la décentralisation. Les observateurs louaient l'existence d'institutions démocratiques dans le pays et l'absence d'ethnicisation des enjeux politiques.

Le président alors en exercice jouissait des faveurs de la communauté internationale pour avoir remis le pouvoir aux civils après sa participation au coup d'Etat de 1991. Amadou Toumani Touré (souvent surnommé « ATT ») avait en effet participé au renversement du régime autoritaire de Moussa Traoré³⁸ le 26 mars 1991. Jusqu'en 1992, il avait dirigé le Comité de transition pour le salut du peuple, chargé d'assurer les fonctions législatives et présidentielles le temps que se tienne une conférence nationale qui élabore une constitution. Il avait ensuite respecté la règle selon laquelle les personnes impliquées dans la transition ne devaient pas se présenter aux élections suivantes et avait remis le pouvoir à un gouvernement civil élu. Dix ans plus tard, il s'était présenté aux élections présidentielles et les avait remportées.

L'arrivée au pouvoir d'Amadou Toumani Touré a souvent été présentée comme une opportunité pour la « société civile », écartée après l'élection d'Alpha Oumar Konaré bien qu'elle ait participé au gouvernement de transition en 1991-1992. En effet, malgré l'émergence de nouvelles figures pendant la transition, le processus électoral de 1992 a fait revenir sur le devant de la scène « les politiciens plus chevronnés » ; le renouvellement des élites à la suite de la chute du régime de Moussa Traoré n'était donc que relatif (Thiriot, 2002, p. 283-286). L'ADEMA (l'Association pour la démocratie au Mali), qui avait d'abord fonctionné en contre-pouvoir et représenté l'une des grandes organisations phares du mouvement insurrectionnel, avait en outre reconduit une logique proche de l'ancien parti unique en remodelant les anciens réseaux clientélistes suite à sa constitution en parti politique (Roy, 2005, p. 577, 580).

³⁷ Derrière cette image se trouve l'idée selon laquelle la personne qui peut ouvrir l'enveloppe dans le palais présidentiel est celle qui est appelée à venir représenter son pays dans les différentes instances internationales (Clapham, 1996, p. 20)

³⁸ En place depuis un précédent coup d'Etat contre Modibo Keïta en 1968.

La victoire d'« ATT », présenté comme consensuel et indépendant des grands partis, a donc été perçue de manière positive par les partenaires extérieurs. Ce premier mandat a été renouvelé en 2007 et Amadou Toumani Touré était également apprécié par les bailleurs de fonds internationaux pour ne pas avoir modifié la Constitution en 2012 afin de pouvoir se représenter une troisième fois. « ATT » avait ainsi cultivé une image d'homme de paix et étendu son réseau relationnel national, continental et international. Le mode de gouvernance mis en place, fondé sur la notion de « consensus », contribuait à alimenter cette image positive, au-delà des frontières maliennes mais aussi dans le pays. Le consensus qu'il promouvait s'inscrivait en effet dans l'imaginaire collectif des acteurs maliens, civils et politiques ; il s'articulait avec une mythification de certaines configurations du passé³⁹ (Baudais et Chauzal, 2006, p. 70-72).

Le Mali faisait alors partie des pays qualifiés de *donor darlings* des bailleurs de fonds. De nombreux projets et politiques y étaient financés par l'aide internationale au développement. Au cours de la période 1996-2005, le montant de l'aide représentait en moyenne 9,3% du PIB, 74% du budget spécial d'investissement et 27,6 % du budget général de l'Etat (Bergamaschi et al., 2007, p. 222). Dans les années suivantes, ce pourcentage a augmenté. L'aide publique au développement (APD) s'élevait ainsi à 1,02 milliards de dollars US en 2007. La Commission Européenne, la France, les Pays-Bas, les Etats-Unis, le Canada et l'Allemagne figuraient parmi les principaux bailleurs au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (cf. annexe 1).

Face à l'importante manne financière potentielle associée à l'aide au développement, les gouvernements maliens de ces dernières années ont adopté une stratégie visant à en maximiser les flux. L'Etat malien est financièrement dépendant de l'aide extérieure pour la conception et la mise en œuvre de ses politiques nationales. Il rencontre des difficultés à mobiliser des ressources propres, notamment fiscales, et ce alors qu'il doit assumer des frais fixes, tels que

³⁹ Véronique Baudais et Grégory Chauzal développent notamment l'exemple de Soundjata Keïta censé avoir pratiqué un exercice collégial de l'autorité au XIII^e siècle (Baudais et Chauzal, 2006, p. 72). Plus récemment, le Comité de transition pour le salut du peuple et le gouvernement de transition étaient aussi ouverts à la société civile.

le traitement des fonctionnaires⁴⁰. En outre, la dette malienne représente 13,5 % du PNB en 2007 – et ce bien que le pays ait bénéficié d'une réduction de sa dette publique dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) (FMA, 2010a, p. 7). Ceci se traduit par une faible hiérarchisation des objectifs politiques au plan national et par un manque de coordination interministérielle, alors que les différents services tentent d'accéder aux ressources, parfois en se concurrençant (Bergamaschi et al., 2007, p. 241).

Les acteurs politiques nationaux se trouvent donc dans une situation d'extraversion. La plupart des activités des ministères se déroulent dans des cadres d'action ou de concertation dans lesquels des acteurs extérieurs interviennent fortement (Sindjoun, 2002, p. 74). Des acteurs privés, ONG ou entreprises, parfois originaires d'Etats occidentaux, sont présents dans de nombreux secteurs : diplomatie, assistance technique, aide humanitaire, vérification douanière et défense (Hibou, 1999, p. 5-6). Les ONG jouent un rôle croissant. Elles mènent des projets dans des domaines qui étaient traditionnellement dévolus à l'Etat (agriculture, éducation, petites infrastructures). Elles entrent ainsi en compétition avec les administrations déconcentrées et décentralisées. Par ailleurs, elles s'investissent de plus en plus dans la coopération décentralisée, réduisant la place laissée à l'Etat central (Niane, 2003, p. 89). Toutefois extraversion n'est pas synonyme de passivité. Jean-François Bayart renverse le « paradigme du joug » pour montrer que la dépendance peut être un mode d'action et l'assujettissement une forme d'action. Son « paradigme de la stratégie de l'extraversion » est basé sur l'idée d'une « rente de la dépendance », d'une contrainte externe instrumentalisée par les acteurs locaux. L'ajustement structurel, par exemple, sert les groupes dominants en bureaucratisant et en dépolitisant la question de l'inégalité sociale (Bayart, 2006). Il convient de garder à l'esprit que les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'aide au développement ne sont pas tant liées à des obstacles socioculturels, comme il est souvent dit ou sous-entendu, qu'à des

⁴⁰ Bien qu'un cinquième des fonctionnaires maliens aient perdu leur emploi au cours des plans d'ajustement structurel, une part relativement importante du budget général de l'Etat (15,8%) est toujours dévolue à la masse salariale (Bergamaschi et al., 2007, p. 223, 241).

logiques socio-économiques, des capacités à contourner ou à s'approprier les dispositifs (Atlani-Duault et Dozon, 2011, p. 397).

Il me semble également nécessaire d'apporter quelques précisions quant à la réalité de cette démocratie de consensus appuyée par la vigueur de sa société civile, telle qu'elle est louée par les bailleurs. Pour les donneurs, « l'existence d'une société civile au Mali semble acquise, même si, paradoxalement, elle est toujours en construction » (Roy, 2005, p. 575-577). Notons que, si les organisations de la société civile se sont effectivement multipliées depuis les années 1970, cette vitalité n'est pas forcément synonyme de démocratie idéale. Le développement des ONG a été très marqué suite à la première vague de sécheresse des années 1970. Lors de la seconde vague de sécheresse et de la mise en place des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) dans les années 1980, elles ont constitué un nouvel espace d'opportunités pour la classe moyenne instruite, en termes d'emploi et de réalisation de projets, face à la diminution des prérogatives étatiques et à la diminution de la taille de la fonction publique. Entre 1988 et 1995, le nombre d'organisations étrangères présentes dans le pays est passé de 68 à 114 et le nombre d'organisations locales de 57 à 500. En 2003, selon l'ONG Terres des Hommes France, il existait au Mali plus de 1 600 ONG et 8 000 associations. En 2007, 2 125 ONG étaient recensées par la Cellule d'Appui au Développement de Base (CADB). Leur personnel avoisinait un tiers de l'effectif de la fonction publique et leur budget 5 % du budget national (Keita, [s.d.], p. 3, 8, 11). Parallèlement à cette dynamique de multiplication des structures de la « société civile », une tendance au regroupement et à la mise en réseau s'observe parmi les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires de base (OCB)⁴¹. La structuration en réseau permet à ses membres d'être associés aux processus de consultation nationaux ou de faire partie de projets de grande ampleur.

⁴¹ Existent notamment au Mali, au moins sur le papier : le Conseil de Concertation et d'Appui aux ONG (CCA-ONG), le Secrétariat de Concertation des ONG maliennes (SECO-ONG), la Coordination des Associations et des ONG Féminines du Mali (CAFO), la Fédération des Collectifs d'ONG (FECONG), la Plate-Forme Nationale de la Société Civile et le Forum des Organisations de la Société Civile au Mali.

Toutefois, la multiplication des associations au Mali, souvent considérée de manière fonctionnaliste comme symbole de l'existence d'un contre-pouvoir et pilier d'une bonne gouvernance, peut aussi s'expliquer de manière sociologique en prêtant attention aux motivations des acteurs. En effet, au Mali comme dans d'autres PMA, l'accès aux ressources économiques dépend étroitement de l'accès aux circuits de l'aide internationale et du contrôle de sa répartition (Bierschenk et al., 2000, p. 6). Le développement du mouvement associatif et des ONG a « servi à asseoir des carrières, à constituer des figures attitrées n'ayant d'autre spécialité que la recherche de financement », afin de permettre d'assumer les charges de fonctionnement d'un personnel pléthorique (Keita, [s.d.], p. 3). Pour les agents de développement, travailler pour un projet permet de gagner plus qu'un emploi de fonctionnaire même si ceci implique une prise de risques plus grande – les contrats étant en général, surtout dans les premières années d'embauche, des contrats à durée déterminée de quelques mois (De Noray, 2000, p. 115).

En outre, s'il est vrai qu'Amadou Toumani Touré a été élu président en 2002 sans représenter aucun des deux grands partis politiques maliens, l'ADEMA et le RPM, et sans créer de parti politique, sa gestion des affaires publiques n'est en aucun cas apolitique. Son accession au pouvoir est le résultat d'une « coalition de tous ceux que deux objectifs unissaient : le départ de l'ADEMA et l'accès aux ressources » (Baudais et Chauzal, 2006, p. 78). L'affirmation selon laquelle les gouvernements constitués par « ATT » étaient représentatifs de la « société civile » doit également être modérée. La frontière entre « société civile » et pouvoir politique reste floue : « beaucoup de ceux qui affirment appartenir à cette société civile sont en fait issus des partis politiques et des sphères de pouvoir » (Roy, 2005, p. 576-577). Les représentants de la « société civile » présents dans le gouvernement sont issus du « Mouvement citoyen » qui a soutenu la candidature d'« ATT », ou sont des proches de ce dernier ayant joué un rôle pendant la période de transition démocratique en 1991-1992 (Baudais et Chauzal, 2006, p. 70). Certaines personnalités présentées comme a-partisanes et proches de la société civile, telles que l'ancien Premier ministre Mohamed Ag Hamani, avaient déjà eu des fonctions dans l'appareil d'Etat. En outre, le caractère officiellement associatif du

« Mouvement citoyen » ne l'a pas empêché de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions lors des élections communales de 2004. Une partie des « jeunesse » de ce mouvement a par ailleurs quitté l'organisation en août 2005 pour créer un parti politique, le Parti Citoyen pour le Renouveau (PCR). Contrairement à l'image de personne a-partisane qu'aiment à lui prêter un certain nombre de bailleurs de fonds, « ATT » s'appuie sur de nombreux partis politiques. Sa réélection en 2007 est le résultat d'une stratégie politique visant « à intérieuriser les structures du jeu partisan et à satisfaire aux exigences clientélistes des partis politiques » ainsi qu'à s'« approprier la presque totalité des ressources disponibles à l'intérieur de l'arène politique malienne » (Baudais et Chauzal, 2006, p. 62). Elle s'est appuyée sur une stratégie d'association large de ses anciens adversaires dans la distribution des ressources – stratégie qui lui a permis de n'avoir à faire face à aucun parti d'opposition à l'Assemblée nationale au cours de son premier mandat.

Le paysage politique malien se caractérise alors par un double mouvement de « désaffection pour la société politique partisane »⁴² (Thiriot, 2002, p. 292) et de multiplication des partis politiques⁴³ (Baudais et Chauzal, 2006, p. 61-63) – qui n'est pas sans rappeler les décalages entre pays légal et pays réel observés à propos des administrations dans les Etats néo-patrimoniaux. La participation à la compétition politique est génératrice de ressources pour ceux qui s'y investissent comme en témoignent la relative facilité d'accès à des financements publics lors de la fondation d'un nouveau parti politique (Baudais et Chauzal, 2006, p. 66) et les aspects ostentatoires des différents campagnes électorales (concerts, distribution de t-shirts et d'autres ressources). Les scissions (et donc les créations de nouveaux partis) naissent souvent de désaccords interpersonnels sur la répartition des postes – plus que de désaccords idéologiques ou programmatiques (*Ibidem*). L'apparente vitalité démocratique du Mali avant le coup d'Etat de 2012 était plus révélatrice des ressources potentielles auxquelles la politique permettait d'accéder que témoin

⁴² Dans la période post-transition, celle-ci se manifeste par un taux d'abstention record et par un recours à la violence comme moyen de régulation sociale de la part de la société civile (Thiriot, 2002, p. 292). Ce dernier a été manifeste lors du cycle électoral de 1997 et plus récemment à travers le soutien apporté à la junte ayant renversé « ATT » par les formations de l'opposition.

⁴³ En décembre 2006, Virginie Baudais et Grégory Chauzal faisaient état de l'existence de 106 partis politiques (Baudais et Chauzal, 2006, p. 61-63).

d'un mode de régulation pacifique et partisan de la société. Elle a été fortement remise en question par le coup d'Etat du 22 mars 2012 et la tentative de sécession du nord du pays menée par des groupes armés⁴⁴.

Une attention particulière sera portée aux processus identifiés par la littérature africaniste sur l'Etat néo-patrimonial mais je ne m'inscrirai pas dans la « télologie du déclin » dans laquelle nombre de références au paradigme de l'Etat néo-patrimonial en Afrique (à la différence d'autres continents) se placent. Il serait trompeur de réduire les institutions bureaucratiques au statut de simples façades. Le Mali d'avant 2012 s'inscrivait parmi ces Etats dans lesquels les dynamiques néo-patrimoniales et la situation d'extraversion n'étaient pas contradictoires avec la production et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets par l'administration.

3.4. Utiliser les outils de l'analyse des politiques publiques sur un terrain africain

Les différentes caractéristiques de l'Etat malien – en « situation d'extraversion » (Bayart, 2006), traversé par des « pratiques néopatrimoniales » (Médard, 1991) et formé d'administrations « fragmentées, sous-bureaucratisées et personnalisées » (Darbon, 2001) – ne me semblent pas rendre caduques l'utilisation des outils d'analyse de l'action publique pour étudier la fabrique des politiques publiques au Mali. Ces outils, élaborés dans le cadre des pays occidentaux, me semblent particulièrement pertinents afin de mieux comprendre les processus et dynamiques de « l'Etat en action » (Jobert et Muller, 1987) au Mali.

La pertinence de l'utilisation des outils de l'analyse des politiques publiques et de la sociologie de l'action publique sur les terrains africains a été débattue. Ces terrains peinent à être reconnus comme relevant de la science politique

⁴⁴ Je reviendrai sur ce point dans la conclusion générale afin de mettre en perspective les résultats de ma recherche au regard des événements survenus depuis mes enquêtes sur le terrain.

« légitime » (Gazibo et Thiriot, 2009, p. 13). Ils ressuscitent les oppositions entre le spécifique et l'universel, l'universalisme et le culturalisme. Yves Alexandre Chouala remet par exemple en question la pertinence de la notion de « politiques publiques » dans des Etats comme le Cameroun « où toute initiative publique est présentée comme l'expression de la magnanimité et de la bonté infinies du Prince » et où coexistent une tendance forte au contournement des institutions nationales, une personnalisation des actions menées par les représentants de l'Etat et un dédoublement fonctionnel des structures étatiques. Il évoque ainsi une « ‘dépublicisation’ de l'action dite publique » (Chouala, 2006). Le terrain africain « symboliseraient l'absence d'institutionnalisation du pouvoir parce que celui-ci ne s'y incarne pas dans le type idéal de la bureaucratie légale rationnelle » (Enguéléguelé, 2008, p. 4).

Ces critiques relèvent toutefois d'une approche de l'analyse des politiques publiques orientée vers le conseil au politique, proche de l'évaluation, dans laquelle l'action publique est perçue comme un moyen de résoudre les problèmes mis à l'agenda politique. Or, je me place dans une perspective qui ne présuppose nullement que l'existence d'une action publique soit garante de la résolution des problèmes. Au-delà de la question de son impact, je m'intéresse à la manière dont elle participe à la constitution d'un ordre social et politique. Ainsi, « des individus, parfois ceux généralement décrits comme incompétents, passifs et soumis à la discipline, se servent des processus de formalisation – qui les concernent ou qui les touchent pour certains – pour définir la nature et la dynamique des rapports sociaux et politiques » (Enguéléguelé, 2008, p. 19). L'action publique ne doit en effet pas être appréhendée uniquement en terme d'impact immédiat ; elle a également différentes fonctions, parmi lesquelles la légitimation et la (re)distribution des ressources.

L'utilisation de l'outillage et des méthodes élaborées par les théoriciens du nord pour l'analyse des politiques publiques et de l'action publique africaines est récente⁴⁵ (Darbon, 2009, p. 86). Elle permet d'étudier la multitude d'acteurs qui

⁴⁵ Citons par exemple les travaux de Dominique Darbon (Darbon, 2001 ; 2003 ; 2006) et de Maurice Enguéléguelé (Enguéléguelé, 2002 ; 2008), ceux de Fred Eboko (Eboko, 2005) et d'Elise Demange sur le VIH-sida (Demange, 2010 ;

interviennent dans les processus politiques (acteurs étatiques locaux, acteurs nationaux non-étatiques, acteurs extranationaux et internationaux), de leur conception à leur mise en œuvre. Elle permet d'interroger le fonctionnement au concret non pas du politique (*politics*) mais de la politique (*policy*), et de son processus de production. Cela suppose d'accorder une importance significative aux institutions et aux phénomènes institutionnels, mais aussi aux jeux d'acteurs et à leur capacité à entrer en coalition et à mettre en ordre le monde à travers une production significative d'idées, de représentations, de savoirs et de croyances (Darbon, 2006). Appliquée au terrain africain, la sociologie de l'action publique a notamment permis de montrer que la forte prégnance des contraintes externes n'est pas synonyme d'absence de marge de manœuvre. Il s'agit ainsi d'étudier une régulation multi-niveaux sur un triple plan : l'émergence, la définition et la formalisation d'un problème public ; le traitement de ce problème et l'élaboration de cadres pour les solutions retenues ; et l'institutionnalisation de ce traitement et de la définition qui y est associée (Enguéléguelé, 2008, p. 16).

Au-delà de la question de la spécificité des terrains africains se pose celle de l'exportation d'un modèle « qui est le produit d'une culture et d'une histoire singulière, dans d'autres cultures marquées par d'autres histoires singulières » (*Ibidem*, p. 6). Il ne s'agit pas de nier les spécificités de la construction des politiques publiques dans le cadre d'Etats marqués par une confusion entre les domaines public et privé, et par l'externalisation des ressources. Les caractéristiques idéaltypiques de l'Etat en Afrique évoquées en amont ne constituent toutefois qu'un point de départ dans notre analyse. Elles soulèvent la question du rapport entre la nature d'un régime politique et le pilotage des politiques publiques, et celle des contraintes engendrées par « la forme générale du système politique » sur « la conduite de l'action publique » (Jobert et Muller, 1987, p. 702). Cependant une analyse de l'Etat malien « en action » requiert une appréhension plus fine des différents processus à l'œuvre au quotidien, des interactions entre les acteurs et de leurs inscriptions dans des matrices cognitives

2012 ; 2013), la thèse d'Aurélie Latourès sur les mutilations génitales féminines (Latourès, 2008), l'ouvrage dirigé par K.A. Kalu en langue anglaise (Kalu, 2004) et celui dirigé par Gérard Winter sur les inégalités (Winter, 2001).

et normatives. Si les analyses politistes africanistes de la « troisième vague » ont contribué à enrichir la compréhension du politique en Afrique, elles ont pu trop faire pencher la balance en faveur de l'analyse du local (Gazibo et Thiriot, 2009, p. 14).

A l'inverse, je cherche ici à utiliser une théorie générale pour l'appliquer à un terrain africain. Les travaux sur la crise de l'Etat peuvent me permettre de mieux comprendre les modalités de son action concrète et de différencier des situations très diverses, et ainsi de situer mon étude de cas dans un faisceau d'analyse plus large. Il est ainsi nécessaire de distinguer l'existence de pratiques de néopatrimonialisme dans l'Etat, comme c'est le cas au Mali, des situations marquées par sa patrimonialisation intégrale. Jean-François Médard et Daniel Bach ont insisté sur la diversité des formes de néopatrimonialisme, et sur la possibilité de les situer sur un continuum (Bach, 2011 ; Médard, 2000). Un Etat dans lequel un néopatrimonialisme régulé est observé conserve une certaine capacité à produire des politiques publiques. En outre, des phénomènes tels que la corruption, la confusion des ressources publiques et privées, la légitimation par l'extérieur, ou le décalage entre « pays légal » et « pays réel » sont aussi observables sur des terrains non-africains. La notion même de patrimonialisme a été mobilisée de manière précoce sur des terrains extra-africains⁴⁶.

Ainsi, dans la mesure où l'appareil administratif malien agit et où ses représentants participent officiellement au processus de problématisation de l'action publique, dans des arènes locales, nationales ou supranationales, rien ne me semble justifier son exclusion d'une analyse relevant de la sociologie de l'action publique. Au Mali, bien que l'action publique soit fortement internationalisée, elle reste marquée par des jeux de pouvoir entre des acteurs nationaux, à l'image de ceux relevés en Ouganda par Elise Demange : « les acteurs étatiques ne sont ni absents ni nécessairement centraux, mais disposent de marges de manœuvre – qu'il importe de saisir – envers les acteurs sociaux et acteurs internationaux avec lesquels ils interagissent » (Demange, 2010, p. 80). L'institution étatique existe et

⁴⁶ Pour un aperçu sur ces utilisations, le lecteur pourra se référer au chapitre de Daniel Bach dans l'ouvrage co-dirigé avec Mamoudou Gazibo (Bach, 2011).

elle participe à la problématisation de l'action publique et à la construction des réponses politiques aux « problèmes » identifiés, notamment en matière d'environnement ou de migration. Toutefois, il serait réducteur de limiter mon analyse au seul niveau national. C'est pourquoi je chercherai à entreprendre une comparaison transnationale dans le cadre de cette thèse.

4. Problématique et hypothèses

La question de rechercher au cœur de ce travail peut être formulée de la manière suivante : comment expliquer la multiplication des discours et propositions d'actions relatifs aux « réfugiés », « migrants » ou « déplacés » « environnementaux » et « climatiques », alors que le rôle prédominant des facteurs environnementaux dans les déplacements n'est pas avéré ?

Mon hypothèse générale est la suivante : dans un contexte d'incertitudes multiples quant aux impacts des changements environnementaux globaux, notamment en matière de déplacements de populations, l'élaboration de récits d'action publique relatifs aux migrations environnementales permet de dramatiser des enjeux qui dépassent le strict cadre des effets des changements environnementaux sur les déplacements de population, et de les construire en problèmes relevant de l'action publique.

Pour tester cette hypothèse, j'entreprendrai une comparaison transcalaire, entre le plan international et l'échelon national. J'identifierai les différents récits relatifs aux « migrations environnementales » et comparerai leur processus d'élaboration, leurs usages et leurs effets sur les réponses politiques formulées à l'échelon inter/transnational et à l'échelon national malien. Je chercherai ainsi à démontrer que :

1. Dans l'arène internationale, le « problème » des « migrations environnementales » est reformulé afin de mieux l'intégrer et l'adapter aux logiques et normes de fonctionnement de l'action publique internationale, en des termes recevables par les décideurs publics. En fonction des objectifs recherchés et des contraintes rencontrées, les entrepreneurs politiques créent et promeuvent différents récits autour d'un même objet. Cette première sous-hypothèse sera examinée dans ma première partie.
2. A l'échelon malien, les discours relatifs aux migrations environnementales sont dissous dans un discours plus général venant justifier des mesures de lutte contre les changements environnementaux et climatiques, nouvelle priorité des agences d'aide. Les récits élaborés au plan international sont ainsi sélectionnés, et articulés avec des enjeux locaux en fonction des contraintes rencontrées par l'action publique au niveau national. Cette seconde sous-hypothèse sera examinée dans ma seconde partie.

Je m'intéresserai donc à la fois à la dimension cognitive (aux idées, à la définition des problèmes d'action, à leur définition) et à la dimension stratégique et instrumentale (comment les acteurs se positionnent par rapport à ces idées, les portent ou les rejettent, se les réapproprient).

5. Démarche empirique

J'ai mentionné précédemment le fait que le choix de mon étude de cas était en partie fondé sur l'analyse du Programme d'Actions National aux fins de l'Adaptation déposé par le Mali au secrétariat de la CCNUCC. Dans un premier temps, mon enquête s'est en effet basée sur une étude de la littérature disponible. J'ai réalisé une revue de littérature académique sur le *nexus* environnement – changements climatiques – migration. Ces lectures avaient comme objectif premier de me permettre de mieux comprendre la nature des liens entre environnement et

migration, et notamment de réfléchir au rôle des changements climatiques comme potentiel facteur de déplacements. Mais elles m'ont aussi amenée à réfléchir au rôle d'« entrepreneurs de cause » de leurs auteurs dans les débats émergents dans les arènes politiques internationales. Face au rapide développement de la littérature, j'ai mis en place un système de veille pour leur recensement en m'appuyant sur les opportunités offertes par les nouvelles technologies (inscription dans les réseaux sociaux et newsletters des principaux acteurs, surveillance des publications sur le web grâce à des alertes automatiques). Outre ces publications universitaires, j'ai également recueilli et analysé des dizaines de pièces de littérature grise (rapports, *working papers*, documents juridiques, soumissions à la CCNUCC, comptes-rendus de réunions, descriptifs de projets, etc.). Ces dernières ont constitué à la fois une riche source d'informations primaires et un matériel empirique à partir duquel reconstituer les discours et stratégies de leurs auteurs. Ces matériaux ont principalement été collectés sous une forme numérique – à l'exception notable d'un certain nombre de publications gouvernementales et non-gouvernementales maliennes transmises en format papier par mes enquêtés à Bamako. J'ai également effectué une revue de presse continue, systématisée entre mars 2011 et juillet 2012, grâce à l'utilisation de mots clés relatifs aux questions de migration, d'environnement et de changements climatiques, sur la scène internationale et au Mali.

Mes lectures ont été complétées par un travail de terrain, principalement fondé sur des entretiens semi-directifs et sur des phases d'observation directe⁴⁷. J'ai ainsi oscillé entre le rôle d'« observatrice-comme-participante » – dans la plupart des situations d'entretien et d'observation, où mes interactions avec les enquêtés étaient limités à la relation d'enquête ou au maintien de relations cordiales – et celui de « participante-comme-observatrice » (Gold, 2003) – lors de formations ou d'ateliers où une participation était attendue de ma part comme de celle des autres personnes présentes. En situation de faible participation, je pouvais me consacrer au seul recueil des données, mais uniquement de manière extérieure, tandis qu'en

⁴⁷ La liste des entretiens effectués et des principales situations d'observation est disponible en annexe 1.

tant que participante, j'avais accès à des informations plus variées et moins médiatisées socialement.

Je me suis rendue à deux reprises au Mali : d'octobre 2010 à janvier 2011 et de février à mars 2012. Le PANA et les acteurs ayant pris part à son processus d'élaboration ont été mon point d'entrée sur le terrain malien. J'ai toutefois rapidement élargi mes recherches à l'ensemble des initiatives d'adaptation mises en œuvre à l'échelon national – et mes entretiens à d'autres acteurs travaillant sur les questions d'adaptation (principalement des fonctionnaires des ministères sectoriels, des représentants d'ONG et des chargés de programmes des agences d'aide bilatérale et multilatérale, qualifiées au Mali de partenaires techniques et financiers (PTF)). J'ai en outre interrogé des acteurs nationaux dont le rôle reste périphérique (députés de l'Assemblée nationale, membres du Haut Conseil des Collectivités Territoriales⁴⁸, représentants de syndicats paysans, etc.). Pour compléter ma réflexion sur le traitement des enjeux migratoires, j'ai par ailleurs mené des entretiens auprès d'acteurs ayant participé à la préparation de la politique nationale de migration. La plupart des entretiens et observations ont été effectués à Bamako, la capitale du pays, à l'exception d'un séjour de recherche à M'Pessoba, dans le cercle de Koutiala dans la région de Sikasso, à environ 300 kilomètres à l'est de Bamako.

J'ai eu recours à des entretiens « semi-directifs » dans lesquels je suis intervenue verbalement, à travers des questions et des relances. Ceux-ci étaient en général d'une durée assez longue (une heure, une heure trente) et enregistrés. J'ai ainsi pu pénétrer un terrain jusqu'ici peu connu et pour lequel peu de sources bibliographiques étaient disponibles à ma connaissance. J'ai rencontré dans un premier temps des personnes ressources clés (la personne chargée des questions environnementales au PNUD, le coordinateur du PANA) puis « déroulé la pelote

⁴⁸ Le Haut Conseil des collectivités territoriales est une des huit institutions constitutionnelles du Mali. Sa mission est d'étudier et de donner son avis obligatoire sur toutes les politiques de développement régional et local. Dans le domaine de la protection de l'environnement il peut faire des propositions de modification des politiques publiques au gouvernement qui doit y répondre dans un délai de deux semaines (Dia et al., 2008, p. 6). Avant le putsch du 22 mars 2012, cette institution était appelée à devenir le futur Sénat en cas d'approbation du référendum du 29 avril 2012.

de laine » des acteurs impliqués. En me basant sur un principe d’arborescence, j’ai demandé hors micro aux enquêtés s’ils avaient quelqu’un d’autre à me conseiller.

Afin de disposer d’un guide et d’un instrument pour la comparaison, j’ai élaboré une grille d’entretien. Celle-ci a toutefois évolué au fur et à mesure de mon enquête. Je me suis alors attachée à noter les changements apportés afin que les données puissent être utilisées à des fins comparatistes. Je n’ai pas utilisé cette grille à la manière d’un questionnaire dont les différents points doivent être soulevés dans un ordre prédéfini. J’ai fait le choix de l’assimiler avant les entretiens puis de la parcourir à la fin de ces derniers afin de vérifier si j’avais abordé les différents points préparés. Je me suis inspirée du conseil de Jean-Claude Kaufmann selon lequel « la meilleure question n’est pas donnée par la grille, elle est à trouver à partir de ce qui vient d’être dit par l’informateur » (Kaufmann, 2006). Je me suis placée dans une démarche inductive dans lequel la « saturation » constitue l’indice de validité des énoncés finaux (Glaser et Strauss, 1967). J’ai arrêté mes investigations sur le terrain et dans la littérature grise lorsque les nouveaux éléments recueillis sur le terrain n’ont plus enrichi ni démenti mon interprétation.

Ces entretiens m’ont permis de dépasser la stricte vision des documents officiels et de croiser les résultats des entretiens avec ceux de la collecte documentaire. Cette approche me semblait particulièrement pertinente dans le cadre d’une réflexion portant sur les idées, les normes, les valeurs et le sens attribué à leurs pratiques par les acteurs de l’action publique malienne. Je me suis intéressée aux discours portés par les acteurs, aux « significations vécues » (Padioleau, 1982, p. 26). Mon but était ainsi de comprendre les logiques de représentation, de perception ou d’action des interlocuteurs. J’ai toutefois prêté attention à ne pas confondre les propos des enquêtés sur une réalité avec cette réalité. Dans la mesure du possible, j’ai tenté de prendre en considération la personne individuelle dans l’analyse politique d’un système dans lequel l’interchangeabilité entre les détenteurs des positions politiques est moindre (Médard, 1991, p. 341). Je cherchais également à reconstituer des processus tels que les modalités concrètes des prises de décision.

Dans ma démarche empirique, j'ai cherché à me prémunir des dangers de la sociologie spontanée et de l'illusion du savoir immédiat (Bourdieu, Chamboredon et Passeron, 1983 [1968], p. 27-34). Cette partialité sociologique peut pousser à sélectionner arbitrairement des faits, ou à prétendre connaître avec certitude et précision des enjeux qui sont par nature équivoques (Paugam, 2010). Afin de m'en éloigner, j'ai cherché à rompre avec un certain nombre de prénotions. Toutefois, l'exigence d'une neutralité de la part de l'enquêteur au cours de l'interaction me semble relever d'une « fausse évidence » (Legavre, 1996). Plutôt que de prétendre à l'objectivité, il me semble nécessaire de faire preuve de réflexivité. Pierre Bourdieu utilisait le terme d'« objectivation participante » afin de qualifier la double distanciation à l'égard de l'objet d'études mais aussi à l'égard de soi-même face à l'objet étudié. Afin de limiter l'intégration dans mes schémas d'analyse d'hypothèses socialement construites, je me suis attachée à fournir un effort d'exactitude empirique et théorique.

Mon identité sociale de chercheuse occidentale blanche et française était loin d'être neutre au Mali, Etat largement dépendant de l'aide internationale où les représentants des ministères, des collectivités locales et des ONG sont habitués à interagir avec ceux qu'ils qualifient parfois de « missionnaires » dont l'arrivée peut être synonyme de futures coopérations. En tant qu'observatrice, je n'ai jamais été ni invisible, ni inactive. Il m'était impossible de totalement neutraliser les effets de ma présence sur les interactions sociales que je souhaitais observer ou susciter. Ma seule présence produisait des effets, et les situations sociales spécialement créées dans le cadre de l'enquête se caractérisaient souvent par leur nature fictive (Bourdieu, Chamboredon et Passeron, 1983 [1968], p. 62). Dans toutes les situations, les enquêtés évaluent leur intérêt à coopérer avec les sociologues. Ne pas en être conscient ou l'occulter sciemment, sous prétexte de dépeindre ses enquêtés sous un jour favorable par exemple, pose problème pour l'analyse des données (Bonnet, 2008). Il est important de ne pas minimiser les attentes des enquêtés dans leur interaction avec le chercheur (Avanza, 2008). En effet, « les acteurs fabriquent des façades (*fronts*) derrière lesquelles ils se protègent, distillant les informations en fonction des effets qu'ils escomptent provoquer, orientant la perception et le jugement de l'enquêteur selon leurs

anticipations du rapport final qu'il rendra public et des conséquences de cette publication pour leurs propres intérêts » (Cefaï et Amiraux, 2002). L'entretien, en particulier, engage une « négociation invisible » (Olivier de Sardan, 2008) entre des enquêtés et des enquêteurs, porteurs chacun de représentations différentes de l'interaction en cours. Sans objectivation, le chercheur court le risque de l'imposition de problématique s'il n'a pas conscience des implications de ses questions. Comme le formulent non sans humour Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron :

On peut demander n'importe quoi à n'importe qui et n'importe qui a presque toujours assez de bonne volonté pour répondre au moins n'importe quoi à n'importe quelle question.

(Bourdieu, Chamboredon et Passeron, 1983 [1968], p. 62)

L'analyse de la relation d'enquête est elle-même instructive. La distance sociale qui me séparait de mes enquêtés était à géométrie variable, influencée par des caractéristiques telles que l'âge, le genre, l'origine ethnique et le statut social. Elle posait deux questions. Tout d'abord celle de l'étrangeté, et donc de l'accès au terrain, avec comme obstacles potentiels l'incommunicabilité des mondes vécus et la difficulté à susciter la confiance. Ensuite celle de l'inégalité, et donc des rapports de pouvoir (Bonnet, 2008). Il est souvent postulé que cette inégalité est en faveur de l'enquêteur. Dans mon cas, où l'enquête visait surtout des représentants d'ONG et d'administrations ministérielles et où la chercheuse était jeune et étudiante en doctorat, l'équation n'était pas si simple. Mon immersion de plusieurs mois sur le terrain m'a permis d'acquérir des « compétences culturelles » utiles afin d'interagir de façon fluide avec mes interlocuteurs. J'avais notamment fait le choix d'apprendre les bases de la principale langue nationale, le bambara. Toutefois, cette compétence linguistique n'était pas reçue de la même manière par tous mes enquêtés. L'échange de salutations pouvait me permettre de neutraliser partiellement l'étrangeté avec certains, mais elle pouvait aussi l'exacerber auprès d'autres interlocuteurs qui la percevait comme condescendante ou folklorique. L'important n'est donc pas la distance en elle-même, mais le travail réflexif que le

chercheur opère sur son terrain afin de mieux comprendre la logique des relations qui lui ont permis de produire ses données (Bonnet, 2008).

Outre les entretiens, j'ai eu recours à des procédés de recension, à des dispositifs semi-quantitatifs d'investigation systématique. J'ai participé et/ou observé des réunions et lancements de projets et j'ai effectué une analyse de contenu des documents collectés. Il s'agissait alors de produire des données intensives afin de permettre une prise de recul par rapport aux discours et aux premières conclusions. L'observation directe m'a par ailleurs permis de voir et de décrire des séquences sociales sans les dispositifs sociaux et opérations bureaucratiques habituellement présents entre les chercheurs et leur objet (Chauvin et Jounin, 2010). Grâce à cette méthode, j'ai ainsi pu saisir les représentations des enquêtés en limitant le risque d'imposition de problématique. J'ai également pu observer la confrontation et la combinaison des logiques des différents acteurs ainsi que les modes de régulation utilisés dans les interactions suivies. Il m'a alors été possible d'appréhender les concordances et les décalages entre règles et pratiques – et ce non pour démasquer des « hypocrisies » mais pour réfléchir à l'articulation entre les discours et les actions (*Ibidem*). Toutefois, j'ai pris garde à me méfier de la tentation de l'argument d'autorité et d'un sentiment d'intelligibilité immédiate qui relèverait d'un empirisme naïf. Ceci supposerait que le réel « se donne à voir » alors qu'en tant qu'observatrice, je restais prisonnière de doubles lunettes d'observation : celles qu'on me prêtait (ce que l'on voulait bien me montrer) et mes propres lunettes (les catégories de perception qui m'étaient et me sont propres) (Arborio et al., 2008).

L'exposé des résultats de ma recherche se fera en deux temps. Je montrerai dans ma première partie le décalage qui existe entre la construction politique de la relation causale environnement-migration et les données disponibles. Le premier chapitre reviendra sur les incertitudes et les controverses qui entourent l'enjeu des « migrations environnementales ». Il mettra en avant, notamment à travers l'exemple des petits Etats insulaires en développement, l'interrelation qui existe entre facteurs environnementaux et non-environnementaux, et le caractère non-automatique de la migration en tant que réponse à des dégradations environnementales. Les deuxième et troisième chapitres analyseront les processus d'élaboration et les usages des trois récits consacrés à la « migration environnementale » dans les arènes internationales. Je montrerai qu'un récit consacré aux « réfugiés écologiques », « environnementaux » ou « climatiques », ancré dans un référentiel sécuritaire, a d'abord été construit afin d'attirer une attention internationale, avant d'être réorienté vers la protection d'une nouvelle catégorie de « réfugiés » (chapitre deux). Ce récit a toutefois progressivement cédé la place à deux autres récits : celui des personnes déplacées, inscrit dans le référentiel de la protection des victimes de catastrophes naturelles, et celui de la migration comme adaptation, inscrit dans le référentiel du développement. Ces deux nouveaux récits, portés par des organisations intergouvernementales, ont permis un début d'inscription de l'enjeu des « migrations environnementales » à l'agenda politique international. Cette évolution fera l'objet de mon chapitre trois.

Dans ma seconde partie, je montrerai que la mobilisation du récit des « migrations environnementales » au Mali constitue d'abord un moyen de légitimation pour différents types d'acteurs mais qu'elle est quasiment absente de l'agenda politique. Le récit élaboré est inspiré du récit des « réfugiés » diffusés dans les arènes internationales ; il présente la migration de manière négative, mécaniciste et sécuritaire, et reprend la conception limitative de la migration comme un échec d'adaptation diffusée à travers le processus PANA (chapitre un). Ce récit dramatise et sélectionne les connaissances disponibles quant aux questions de migration et d'environnement dans le Sahel, qui mettent en avant la difficulté à appréhender et à prévoir la variabilité climatique, et le rôle traditionnel de la

mobilité comme stratégie de diversification dans un contexte d’insécurités multiples (chapitre deux). Il revêt toutefois une importance relative ; il est inséré dans un argumentaire visant à promouvoir la mise en œuvre de solutions de lutte contre les changements climatiques, nouvelle priorité des agences de coopération bilatérales et multilatérales. La mobilisation du récit de « réfugiés environnementaux » et « climatiques » au Mali peut alors s’expliquer par l’influence des bailleurs sur le processus de problématisation de l’action publique nationale et par les dynamiques de réappropriation des cadres cognitifs et normatifs par les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux maliens (chapitre trois).

1^{ère} Partie : La construction de récits discordants à partir de l'objet « migration environnementale »

Dans cette première partie, j'insisterai sur le décalage entre les résultats des travaux académiques consacrés au lien entre environnement et déplacement, et les usages politiques des récits consacrés aux « migrations environnementales ». Je montrerai ainsi que, bien que l'objet « migration environnementale » soit marqué par l'incertitude et les controverses scientifiques (1), il est au cœur de différents récits élaborés en fonction des objectifs recherchés par leurs promoteurs et des contraintes de l'action publique dans laquelle il s'insère. Les premiers récits, relatifs aux réfugiés, ont été conçus afin d'alerter avant d'être réorientés vers des objectifs de protection (2). Ce changement d'usage a placé leurs promoteurs face à de nouvelles contraintes et conduit à une reformulation de l'enjeu autour de deux nouveaux récits : celui de la migration comme adaptation et celui des déplacements forcés suite à des catastrophes naturelles (3). La multiplication des discours et récits relatifs aux « migrations environnementales », en dépit du manque de certitudes scientifiques sur la réalité d'une relation causale, peut donc s'expliquer d'une part par leur visée instrumentale et d'autre part par les constants efforts de reproblermatisation mis en œuvre par des entrepreneurs politiques soucieux de les inscrire à l'agenda.

1. Un objet marqué par l'incertitude et les controverses scientifiques

La question de la nature du lien causal entre dégradations environnementales et migration est au cœur d'un nombre croissant de travaux dont l'objectif est de mieux comprendre les mécanismes qui lient dégradations environnementales et mobilité des populations. Ces recherches soulignent la multitude des réponses sociales mises en œuvre pour faire face aux changements environnementaux (1.1). Ils remettent également en question le rôle des dégradations environnementales comme facteur unique ou dominant de migration (1.2). L'objet « migration environnementale » semble alors difficile à délimiter et à mesurer (1.3).

1.1. La mobilité comme réponse à des facteurs environnementaux et non-environnementaux

Certains travaux tentent d'établir des corrélations entre dégradations environnementales et flux ou soldes migratoires. Ces dernières sont généralement positives (Piguet, 2010). Tamer Afifi et Koko Warner utilisent par exemple un modèle gravitaire pour évaluer l'impact de 13 facteurs environnementaux dans 172 pays. Ils concluent que tous les facteurs environnementaux (à l'exception des inondations) ont un impact positif sur la migration (Afifi et Warner, 2008, p. 16). Kees Van der Geest, Anton Vrieling et Ton Dietz croisent des données démographiques issues des recensements sur les migrations internes au Ghana avec des données SIG issues de l'indice différentiel normalisé de végétation (NDVI)⁴⁹. Ils concluent à l'existence d'une corrélation significative au niveau national entre

⁴⁹ NDVI pour sa traduction anglaise : Normalized Difference Vegetation Index. Cet indice fournit des valeurs estimées de « l'intensité de vert » des forêts, résultant de l'analyse de données satellitaires. Une dégradation de la végétation d'un écosystème, ou une diminution de l'intensité de vert, se traduit par une diminution de la valeur du NDVI. Il est donc possible d'identifier l'état de la biomasse à un moment donné mais aussi de suivre son évolution (Meneses-Tovar, 2011, p. 39).

migration interrégionale et couvert végétal. Les districts avec un déficit migratoire tendent à être couverts d'une végétation plus clairsemée au cours des 25 années passées. La corrélation est également positive, et plus forte, entre le niveau moyen de précipitation et le taux net de migration. En général les districts les plus humides connaissent un solde positif et les plus secs un solde négatif (Van der Geest et al., 2010). Au Burkina Faso, le modèle développé par Sabine Henry et ses co-auteurs, à propos des migrations interprovinciales, montre que les migrants qui quittent des zones rurales se rendent le plus souvent vers des destinations rurales avec de bonnes conditions environnementales que vers des destinations avec des conditions défavorables. Les départements dans lesquels les terres sont moins dégradées et les précipitations plus abondantes sont des zones de destination plus fréquentes : « 82 % des individus vivant dans une zone rurale avec des conditions défavorables en matière de dégradation des terres étaient susceptibles de migrer contre 57 % dans des zones connaissant des conditions climatiques défavorables »⁵⁰ (Henry et al, 2004, p. 415-417⁵¹).

Cependant, l'existence de corrélation entre variables environnementales et schémas migratoires n'exclue pas la prise en compte d'autres facteurs, et la recherche de corrélations entre ces autres facteurs et les schémas migratoires. Le modèle développé sur le cas burkinabé précise qu'il est improbable que des conditions environnementales défavorables puissent être l'unique cause poussant les populations au déplacement dans la mesure où le rapport de probabilité n'était pas très fort (*Ibidem*, p. 419). La corrélation est significativement supérieure pour les variables socio-économiques (Henry et al., 2003). En outre, de manière contre-intuitive, les individus qui vivent dans des zones avec des conditions climatiques défavorables ou des terres dégradées quittent proportionnellement moins leur région d'origine que ceux qui sont originaires de zones connaissant des conditions

⁵⁰ « 82% of individuals living in a rural area with unfavourable land degradation conditions were likely to outmigrate, compared to 57% for areas with unfavourable climatic condition » (Henry et al, 2004, p. 415). Traduction par mes soins.

⁵¹ Sabine Henry et ses co-auteurs font le choix de décrire les trajectoires migratoires individuelles pour une période allant de 1960 à 1999 et de les croiser avec une typologie environnementale des zones de départ et d'arrivée qui tient compte de deux types de données : celles relatives aux précipitations et celles qui concernent la dégradation des terres. Ils calculent la probabilité de rester dans le même lieu de résidence au bout d'un laps de temps donné en fonction de l'évolution des conditions climatiques (précipitations) et de la dégradation des terres ainsi que la probabilité d'un nouveau changement d'état en fonction des migrations précédentes (Henry et al., 2004).

plus favorables (Henry et al, 2004, p. 412). Dans le cas ghanéen évoqué précédemment, la corrélation entre migration interrégionale et couvert végétal est faible et elle ne se vérifie ni pour la capitale Accra, qui bénéficie d'une immigration importante alors qu'elle dispose d'un couvert végétal limité, ni pour la région orientale qui l'entoure, dont une large partie combine forte densité de la végétation, climat humide et flux de départ élevés⁵² (Van der Geest et al., 2010, p. 14). Par ailleurs, une autre analyse quantitative comparative menée par Wim Naudé montre que la corrélation n'est pas significative pour certains types de dégradations environnementales, telles que le stress hydrique, et qu'elle est plus forte pour les facteurs non-environnementaux que pour les facteurs environnementaux⁵³ (Naudé, 2008, p. 17). Ainsi, bien qu'une relation soit généralement établie dans ces travaux entre variables environnementales et migratoires, l'intensité de la corrélation varie et elle doit être considérée au regard de la corrélation avec d'autres facteurs. Par ailleurs, ce type d'analyse porte sur des agrégats géographiques et non sur des individus. Il ne permet pas d'établir des liens de causalité. Rien ne permet de savoir si les individus qui ont migré sont ceux qui sont confrontés aux conséquences des dégradations environnementales (Piguet, 2010). Corrélation et causalité ne sauraient donc être confondues.

Il est donc utile d'ouvrir le regard à d'autres facteurs et d'autres échelles d'analyse. Les travaux de Markos Ezra et Gebre-Egziabher Kiros sur les réponses démographiques des populations du nord de l'Ethiopie aux sécheresses montrent que, pour comprendre les facteurs de migration dans ces régions très touchées, il est nécessaire de les appréhender à la fois au plan individuel (en considérant l'âge, le genre, la relation au chef de famille), au plan du ménage (à travers le niveau d'éducation du chef de famille, la qualité du logement) et enfin, au plan communautaire (et évaluant l'importance de la crise alimentaire) (Ezra et Kiros, 2001, p. 763). En effet, tous les individus et les groupes sociaux ne sont pas affectés de la même manière par les changements environnementaux et la

⁵² Le nord de la région de la Volta constitue également une exception.

⁵³ Une année de conflit supplémentaire augmenterait le taux d'émigration de 1,35 %, un point de croissance supplémentaire le diminuerait de 1,31 % et une catastrophe naturelle de plus par an l'augmenterait de 0,6 % (Naudé, 2008, p. 17).

probabilité qu'ils recourent à la migration face à ces changements environnementaux varie en fonction de facteurs non-environnementaux.

Les impacts des dégradations environnementales dépendent à la fois de la sévérité de ces dégradations et des ressources mobilisables par les populations touchées pour répondre à ces impacts (Hugo, 2010, p. 21). Ils diffèrent donc entre pays pauvres et pays riches, et entre pauvres et riches d'un même Etat :

Une des premières découvertes de la recherche sur les risques naturels a été de montrer que la capacité à s'ajuster et l'accessibilité de ces ajustements reflétaient les divisions existantes entre riches et pauvres, puissants et démunis, groupes ethniques et genres discriminés ou favorisés⁵⁴.

(Kates, 2000, p. 6)

La menace que représente un phénomène climatique ou une dégradation environnementale varie en fonction de la capacité qu'ont les systèmes touchés à s'adapter (Smit et al., 2000, p. 225). Bien qu'elle dépende en partie de l'ampleur, du rythme et de la nature du changement climatique, cette vulnérabilité inégale est par ailleurs liée à une multitude de facteurs économiques, sociaux et culturels, influencés par les prises de décisions et les politiques mises en œuvre – ou non – dans le passé. Ainsi, de 1994 à 2003, les catastrophes naturelles ont tué en moyenne 44 personnes dans les pays ayant un fort indice de développement humain (IDH), mais une moyenne de 300 décès a été comptabilisée dans les pays avec un faible IDH (Brown, 2008, p. 18). Les conséquences des changements environnementaux peuvent s'avérer particulièrement sévères – et les problèmes posés plus graves – dans les communautés agricoles pauvres, dans lesquelles les systèmes de production dépendent plus fortement des cycles naturels et où il n'existe pas de système d'assurance couvrant les catastrophes naturelles (Suhrke, 1994, p. 474).

⁵⁴ « One of the early findings of hazard research was that the ability to adjust and people's access to adjustments reflect existing divisions between rich and poor, powerful and powerless, ethnic or gender-favored and ethnic or gender-denied » (Kates, 2000, p. 6). Traduction par mes soins.

Par ailleurs, au sein d'un même système social ou d'un environnement donné, tous les groupes et tous les individus ne sont pas touchés de la même manière. La vulnérabilité est un phénomène socialement construit, influencé par des dynamiques institutionnelles et économiques (Adger et al., 2003, p. 181). Les dégradations environnementales progressives sont ainsi plus à même de toucher des groupes marginalisés, politiquement ou économiquement, plus particulièrement si les institutions locales ne parviennent pas à réguler une compétition accrue pour l'accès aux ressources (Tacoli, 2009, p. 109). La manière dont elle va être appréhendée par les populations concernées va dépendre de l'échelle d'analyse : les représentations du phénomène et les réponses mises en œuvre varieront selon qu'elles seront étudiées au niveau de l'individu, du ménage ou de la communauté (Barnett et Webber, 2010). A l'échelle individuelle, ceux dont les revenus et les biens sont les plus sensibles à la variabilité climatique font face au plus grand risque (Barnett et Adger, 2007, p. 641). Les impacts sont donc différenciés en fonction des caractéristiques des personnes affectées.

Au-delà de la vulnérabilité, les stratégies développées par les populations varient également en fonction de facteurs sociaux. Au Mali par exemple, lors des sécheresses des années 1970 et 1980, les stratégies de survie développées par les Peuls et les Bambaras ont été différentes⁵⁵. Dans les villages bambaras, qui pratiquent majoritairement une agriculture intensive en main d'œuvre, la famille – dans sa composition élargie – est un élément essentiel pour faire face à une dégradation des conditions de vie. Au sein des communautés paysannes, il existe un système d'entraide et de pression sociale, qui met l'accent sur les responsabilités des individus par rapport au groupe. La tendance pendant la sécheresse a alors été au regroupement. Les Peuls, traditionnellement éleveurs, ont à l'inverse privilégié la dispersion. Plutôt que de regrouper les troupeaux pour minimiser les risques individuels, ceux-ci ont été divisés en fonction de l'âge, du sexe et du type d'animal afin de permettre aux unités familiales dispersées de mieux exploiter les faibles ressources en pâturage (Hill, 1989, p. 183).

⁵⁵ Notons ici que ces caractéristiques esquissées à grands traits ne se veulent en aucun cas exhaustives. Volontairement simplificatrices, elles n'ont qu'une valeur illustrative. Nous ne revenons ainsi pas ici sur l'organisation interne de chaque groupe ethnique où la division en castes et classes joue un rôle social important.

En outre, si la plupart des savanes soudaniennes ont accueilli, au moins de manière temporaire, des éleveurs chassés des zones sahéliennes par les grandes sécheresses des années 1970 et 1980 (Boutrais, 1999, p. 189), des dynamiques migratoires variées ont été mises à jour. Edmond Bernus compare ainsi les mouvements des populations touarègues en provenance de l'Adrar des Ifoghas, placé sous un contrôle serré de l'administration malienne suite à la révolte de 1963-64, à un « exode tous azimuts, une véritable diaspora ». A l'inverse, au Niger, à la même période, dans la région comprise entre Tchin Tabaraden, Abalak et In Gall, la majorité des Touaregs est restée alors que la plupart des Peuls nomades a fait le choix du départ (Bernus, 1999, p. 199-203). Pour comprendre ces départs, il faut donc tenir compte d'autres facteurs liés à l'insécurité en zone pastorale, qui se combinent aux effets de la sécheresse (Amadou et Boutrais, 2012, p. 60). Les déplacements sont par ailleurs articulés avec, et en partie fondés sur, les migrations passées qui ont contribué à tracer des routes migratoires, à établir des réseaux de contacts et à préparer des modalités d'accueil dans les zones de destination (Bernus, 1999). Ils n'ont en outre pas concerné des populations entières d'une certaine zone géographique.

Par ailleurs, au sein même des communautés et des ménages, des différences existent entre les individus et elles influencent la probabilité que certains membres entreprennent un déplacement. Il est par exemple souvent d'usage chez les Peuls qu'une partie des membres du groupe reste avec les personnes âgées, les enfants en bas âge et les vaches laitières (Hill, 1989, p. 175). Ces différences peuvent être liées à des facteurs démographiques, tels que l'âge, le sexe, la situation familiale, ou à des facteurs sociaux, économiques et culturels, comme les réseaux sociaux, la religion, les compétences acquises, l'accès à la propriété et à la terre, l'emploi, le niveau de revenus et la santé (Perch-Nielsen et al., 2008, p. 380). Au sein d'une même entité définie en termes géographiques – voire même sociale et politique – la compréhension sociale, organisationnelle ou individuelle des dégradations environnementales peut conduire à des prises de décision contrastées (Adger et al., 2009, p. 344). Une enquête de terrain menée au Bangladesh sur l'impact des inondations de 2004 concluait que la manière dont les habitants de différentes

zones du pays concevaient la mobilité pouvait être comprise en relation avec leur connaissance des opportunités de migration et en lien avec la structure des moyens d'existence dans laquelle ils sont insérés (Findlay et Geddes, 2011, p. 148). Les recherches relatives aux migrations montrent que, dans le Pacifique sud comme dans d'autres régions du monde, les réseaux sociaux, l'accessibilité de l'information sur la migration et les attentes en matière de transferts jouent un rôle important (Mortreux et Barnett, 2009, p. 105-109) :

Un des résultats les plus universels des recherches sur les migrations dans la région Asie-Pacifique est que la majorité des personnes qui se déplacent s'orientent vers des destinations où des membres de leur famille ou des amis ont déjà migré auparavant⁵⁶.

(Hugo, 2010, p. 21)

Dans le cas de la vallée de Chitwan au Népal, les personnes membres d'un groupe ethnique avec une expérience migratoire préalable ont plus de chances de migrer (Bohra-Mishra et Massey, 2011, p. 94). Les impacts des changements climatiques sur les mouvements migratoires dépendent ainsi de la vulnérabilité et des ressources des communautés touchées mais aussi des formes existantes de mobilité, de l'expérience migratoire préexistante des individus et des communautés.

Plusieurs auteurs montrent que l'accès à un capital social⁵⁷, économique et culturel joue notamment un rôle majeur. Leur approche est notamment inspirée des écrits d'Amartya Sen (1999, 2001) à propos des famines en Inde, qui montraient que ces dernières étaient autant la conséquence des inégalités sociales, politiques et économiques que du déficit et de l'irrégularité des précipitations. La migration, plus particulièrement lorsqu'elle répond à des changements environnementaux graduels, nécessite en effet d'avoir accès à de l'argent, des réseaux familiaux et des contacts dans les zones de destination. Dans des zones particulièrement

⁵⁶ « One of the most universal findings in migration in the Asia-Pacific region is that the majority of movers are diverted to destinations to which family or friends have moved earlier » (Hugo, 2010, p. 21). Traduction par mes soins.

⁵⁷ Le capital social est ici entendu au sens de « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur, mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles par les autres ou par eux-mêmes) » (Bourdieu, 1980, p. 2)

pauvres, l'absence de migration pourrait alors être un indicateur de vulnérabilité extrême. Ceci amène Jon Barnett et Michael Webber à souligner que l'impossibilité de migrer face aux effets des changements climatiques risque de poser un problème humanitaire plus large que la migration en elle-même (Barnett et Webber, 2010, p 13).

Outre l'importance des ressources, leur nature doit également être prise en compte. Robert McLeman et Barry Smit ont montré que migrants et non-migrants avaient eu accès à des capitaux différenciés dans l'Oklahoma des années 1930. Cette période a été marquée par des sécheresses et des inondations, et la destruction quasi-totale des cultures de coton, qui représentaient alors la principale source de revenus agricoles. Les auteurs ont comparé les comportements migratoires et les dotations en capital des ménages qui sont restés dans l'Oklahoma et de ceux qui ont migré en Californie⁵⁸. Ainsi les ménages qui ont quitté l'Oklahoma disposaient communément de liens sociaux avec la Californie ou d'un accès à l'information nécessaire à la migration, ainsi que de compétences dans la culture du coton, également pratiquée en Californie et très intensive en main d'œuvre. Leur capital économique était plutôt faible et ils étaient relativement jeunes. A l'inverse, les ménages qui sont restés dans l'Oklahoma disposaient d'un capital social local fort (qui leur permettait notamment d'accéder au crédit ou à des formes d'emploi salarié) et d'un capital économique fondé sur la propriété de la terre – ce qui leur garantissait un logement et l'accès à des subventions fédérales. En fonction de la nature du capital, des comportements migratoires différenciés peuvent donc être distingués (McLeman et Smit, 2006).

Edward R. Carr met par ailleurs l'accent sur la structure des relations de pouvoir au niveau local qui conditionne l'accès aux ressources. Sa démarche, fondée sur une conception foucaldienne du pouvoir, s'intéresse à la fois aux changements environnementaux, économiques et politiques et aux relations de pouvoir entre les ménages et à l'intérieur de ces derniers. Dans le cadre d'une étude de cas menée au Ghana dans une zone de forte émigration, il montre que la temporalité du départ

⁵⁸ 300 000 personnes ont quitté cet Etat dans les années 1930 et beaucoup d'autres se sont déplacées à l'intérieur de ses frontières (McLeman et Smit, 2006).

varie en fonction de la composition du ménage : ceux à la tête desquels se trouvent un homme jeune ou une femme veuve sont les premiers à partir. Pour les hommes plus âgés, le départ de régions à l'environnement dégradé en direction de zones urbaines ou périurbaines présente peu d'avantages. En ville, ils seraient moins compétitifs pour l'accès à des emplois salariés alors qu'au village, en tant que membres aînés des lignages, ils contrôlent l'accès de leur ménage, et des ménages des frères cadets, à la terre (Carr, 2005, p. 929-943).

Dans un contexte de dégradations environnementales, la mobilité apparaît alors comme le résultat de facteurs variés en interrelation. Pour l'illustrer, il est possible de revenir sur l'exemple des petits Etats insulaires en développement pour lesquels des déplacements de populations de grande ampleur sont parfois prédis dans le cadre des changements climatiques.

1.2. Une mobilité non automatique même dans les petits Etats insulaires en développement

Le cas des habitants des petits Etats insulaires en développement devant faire face aux impacts des changements climatiques occupe une place importante dans l'imaginaire relatif aux « migrations environnementales ». Lorsque le *nexus* changements climatiques – migration est évoqué, cet exemple est celui qui vient le plus spontanément à l'esprit. Même des auteurs comme Etienne Piguet, Antoine Pécoud et Paul de Guchteneire qui font preuve de précautions par ailleurs, affirment que :

A l'inverse des autres dégradations environnementales, l'élévation du niveau de la mer est virtuellement irréversible et se manifeste d'une manière plutôt linéaire sur une période longue. En l'absence

d'investissements dans de nouvelles infrastructures comme des digues, l'émigration définitive pourrait être la seule solution possible⁵⁹.

(Piguet et al., 2011, p. 10)

La plupart des recherches sur les impacts des changements climatiques dans la région du Pacifique sud se concentrent en effet sur la vulnérabilité des écosystèmes⁶⁰. Elles montrent que les changements climatiques menacent la durabilité des moyens d'existence de ces populations, dont la capacité d'adaptation est limitée et dont l'environnement se caractérise par une altitude très peu élevée, une morphologie dépendante de la croissance du corail, une diminution des ressources en eau potable lors des périodes de sécheresses, de fortes densités démographiques et une forte dépendance aux produits de la pêche. Le dernier rapport du GIEC prévoit que « l'élévation du niveau de la mer devrait intensifier les inondations, les ondes de tempête, l'érosion et d'autres phénomènes côtiers dangereux, menaçant l'infrastructure, les établissements humains et les installations vitales pour les populations insulaires » (Pachauri et Reisinger, 2007, p. 52). Aux phénomènes soudains devraient également s'ajouter des dégradations progressives. Ces dernières peuvent concerter la géomorphologie (à travers l'érosion côtière par exemple), l'hydrologie (salinisation des terres agricoles et des réserves en eau potable) et la biocénose (faune et flore) de ces territoires (Oliver-Smith, 2011, p. 165).

Toutefois, si de nombreux spécialistes avancent le chiffre d'une augmentation de un mètre en moyenne d'ici à la fin du XXI^{ème} siècle (Rebetez, 2011, p. 42), les prévisions sont beaucoup plus incertaines au plan local. Ceci tient à plusieurs facteurs résumés ci-après par Christel Cournil et François Gemenne :

Les mesures effectuées sur place restent relativement rares, et ne sont pas conduites systématiquement. Les habitants sont dès lors obligés de se fier à leurs observations empiriques pour estimer l'élévation du niveau de la mer. La structure géologique des atolls coralliens, qui composent de nombreux

⁵⁹ « Unlike most other hazards, sea level rise is virtually irreversible and manifests itself in a more or less linear way over a long period. In the absence of new infrastructures such as dykes, this would make definitive out-migration the only possible solution » (Piguet et al., 2011, p. 10)

⁶⁰ Les territoires insulaires sont en effet particulièrement vulnérables aux effets attendus des changements climatiques (Mimura et al., 2007, p. 689).

Etats insulaires, ajoute un élément d'incertitude supplémentaire. L'essentiel des territoires insulaires de très faible élévation sont des atolls coralliens, sur la géologie desquels la hausse du niveau des mers a un effet incertain (...). Enfin, les effets locaux de la hausse du niveau des mers restent également incertains en raison de l'influence de phénomènes locaux, comme les courants marins ou l'attraction gravitationnelle des masses glaciaires. A certains endroits, il est même possible que le niveau de la mer baisse.

(Cournil et Gemenne, 2010)

L'estimation du nombre de personnes qui pourraient être déplacées par cette augmentation du niveau de la mer pose d'autres difficultés. Les chiffres varient notamment en fonction de l'échelle d'analyse ; une estimation globale du niveau moyen d'augmentation différera de scénarios localisés. Par ailleurs les résultats des scénarios seront différents en fonction de la valeur des variables retenues ou non⁶¹. En outre, évoquer la question des personnes déplacées par l'augmentation du niveau de la mer implique également de prendre en compte la vulnérabilité en tant que phénomène socialement construit ainsi que les effets potentiels d'éventuelles politiques d'atténuation, d'adaptation ou de relocalisation (Oliver-Smith, 2011, p. 163-168).

Pourtant, dans les années 2000, on a assisté à une sorte de compétition médiatique ayant pour but d'identifier les premières « victimes » des changements climatiques – ceux que Oli Brown qualifie d'une manière quelque peu dramatique de « canaris climatiques ». Ceux-ci, à l'image de l'oiseau que les mineurs emportaient avec eux au fond de la mine, annonceraient le début d'une période de catastrophes climatiques. Quatre cas ont été fortement relayés : les îles Carteret en Papouasie Nouvelle Guinée, le village de Lataw (ou Latéu) au Vanuatu, le village de Shishmaref en Alaska et l'île de Lohachara en Inde. Ces exemples devenus emblématiques sont tous liés à des dynamiques d'érosion côtière et/ou de submersion marine. Il n'existe toutefois pas de consensus sur la nature du lien

⁶¹ Par exemple : émissions de gaz à effet de serre, existence ou non d'ouvrages de protection, croissance démographique, migrations etc.

entre ces dégradations environnementales constatées et les changements climatiques d'origine anthropique (Brown, 2008, p. 25). Les cas évoqués ci-dessous montrent la complexité et l'interrelation de différents types de facteurs dans des déplacements souvent attribués rapidement aux changements climatiques.

L'exemple du village de Lataw sur l'île de Tégoua, dans le groupe des Torrès au Vanuatu, a été étudié par Patricia Siméoni et Valérie Ballu. Ses habitants ont déménagé en 2004 à quelques centaines de mètres vers le sud car, depuis 1997, à chaque marée de fort coefficient ou à chaque passage d'une dépression atmosphérique, la mer entrait dans le village à hauteur de taille. Les deux chercheuses ont étudié les données géophysiques et eustatiques expliquant la variation relative du niveau marin dans deux villages des Iles Torrès dans le nord de l'archipel de Vanuatu. Celles-ci tendent à démontrer que le réchauffement climatique n'a pas le rôle dominant qui lui a été attribué dans les inondations observées aux Torrès. En effet, les entretiens menés auprès des populations ont révélé que pour les deux sites concernés les changements environnementaux avaient débuté avec l'événement sismique de 1997 et disparu avec celui de 2009. Les auteures montrent ainsi que des mouvements tectoniques soudains (séismes) ou plus lents, ainsi que des variations temporaires du niveau marin dans le bassin Pacifique, liées par exemple à l'oscillation australe El Niño et La Niña, sont les principaux responsables de la rapide montée des eaux observée sur la période 1997-2009. Les variations relatives du niveau marin, telles que perçues par les insulaires, sont le résultat de la combinaison des mouvements absolus du niveau marin et des mouvements verticaux des îles elles-mêmes :

Alors que la montée absolue du niveau marin a été estimée à environ 14 cm entre 1997 et 2009, les îles ont subi une subsidence⁶² estimée à plus de 50 cm en 1997 (déformation cosismique) puis sont descendues lentement de 11 cm sur la même période (subsidence intersismique). En 2009, lors d'une forte crise sismique, les îles sont remontées d'une vingtaine de centimètres, laissant penser à la population locale que le changement climatique « ralentissait ».

(Siméoni et Ballu, 2012, p. 230-231)

Un autre cas souvent cité, cette fois dans une démarche d'analogie historique, est celui des îles de la Baie de Chesapeake sur la côte est des Etats-Unis. L'étude de Sheila J. Arenstam Gibbons et Robert J. Nicholls montre que l'abandon d'Holland Island, dans le Maryland, ne saurait être compris uniquement comme une réponse directe et réactive à l'élévation du niveau de la mer. L'abandon total est le résultat d'un phénomène de dépopulation progressif et de ses conséquences socio-économiques. Le seuil de population était si bas que les services communautaires de base n'étaient plus fournis et les personnes restantes ont perdu foi en la possibilité de rester sur l'île. Ceci tendrait à prouver que les îles menacées par l'élévation du niveau de la mer pourraient être abandonnées bien avant de devenir physiquement inhabitables (Arenstam Gibbons et Nicholls, 2006, p. 40). Cette conclusion est partagée par Jane McAdam à propos de Tuvalu et des Kiribati : elle souligne que les mouvements pourraient être préventifs (« *pre-emptive* ») et planifiés au lieu de ressembler à une fuite soudaine (McAdam, 2011, p. 103). En outre, dans ces deux cas, les populations déplacées n'ont parcouru qu'une faible distance.

Par ailleurs, l'enquête menée par Colette Mortreux et Jon Barnett sur l'île de Funafuti à Tuvalu tend à remettre en question l'idée commune souvent relayée dans les médias selon laquelle les changements climatiques devraient provoquer, provoquent ou vont provoquer une émigration tuvaluane de grande ampleur. Ils montrent l'importance des facteurs non-climatiques (religion, réseaux sociaux, accès à l'information, potentialité de transferts) sur les réponses des ménages. Leur analyse insiste sur l'importance de la dimension cognitive. La migration est envisagée de manière différente par les ménages selon la manière dont ils appréhendent les risques liés aux changements climatiques et perçoivent les bénéfices et les coûts relatifs au départ ou au maintien sur place. Le sentiment religieux joue également un rôle important. Les personnes enquêtées se font le relais d'une conviction selon laquelle la promesse faite par Dieu à Noé qu'il n'y aurait plus d'inondations peut être digne de foi. Elles portent en outre l'idée que

⁶² Par subsidence, il faut entendre un affaissement lent de l'écorce terrestre sous le poids des sédiments.

Dieu n'aurait pas mis des gens sur des atolls à basse altitude s'ils ne pouvaient pas avoir les moyens d'y survivre (Mortreux et Barnett, 2009, p. 105-109). La peur d'un déplacement massif et forcé des habitants de Tuvalu a en outre diminué lorsqu'ils se sont rendus compte que les scénarios catastrophistes prédis il y a une dizaine d'années n'avaient pas eu lieu (McAdam, 2011, p. 114).

Toutefois, ces territoires insulaires devront vraisemblablement faire face à d'autres contraintes environnementales qui, pour certaines, se font déjà sentir. Ainsi le GIEC prévoit que « vers le milieu du XXI^{ème} siècle, les changements climatiques seront responsables de la réduction des ressources en eau dans de nombreuses petites îles, par exemple dans les Caraïbes et le Pacifique, au point qu'elles deviendront insuffisantes pour satisfaire la demande pendant les périodes de faible pluviosité » (Pachauri et Reisinger, 2007, p. 52). L'approvisionnement en eau potable est souvent une difficulté majeure dans ce type d'îles. Beaucoup de possèdent ni lacs, ni rivières et dépendent ainsi de la collecte des eaux de pluie. Certaines de ces dégradations environnementales ont une origine anthropique endogène. L'importation croissante de biens manufacturés et l'absence de système local de traitements des déchets ont conduit à la naissance de décharges à ciel ouvert (Cournil et Gemenne, 2010). En outre, plusieurs activités humaines menées actuellement ou par le passé à Tuvalu contribuent à renforcer l'érosion côtière et la disparition des terres (Connell 2003).

Ces études de cas posent la question de la responsabilité ultime et de l'imputabilité des dégradations environnementales observées. Elles permettent d'insister sur la nécessité de tenir compte de la multiplicité des causes de dégradations environnementales et sur l'importance de tenir compte des caractéristiques individuelles et sociales des populations concernées. Elles permettent également de montrer que la migration est un processus contingent et non déterministe. Ceci rend particulièrement difficile l'établissement de données chiffrées permettant de mesurer le phénomène des « migrations environnementales ».

1.3. Les « migrations environnementales » : un phénomène difficile à mesurer

La volonté politique d'évaluer l'ampleur des migrations environnementales ou le poids des facteurs environnementaux dans la décision de migration fait face à des difficultés méthodologiques. Tout d'abord, les données relatives aux migrations sont souvent lacunaires et de moindre qualité pour une grande partie de la population mondiale. La prise en compte des dynamiques démographiques internes est particulièrement difficile, surtout pour les populations nomades ou semi-nomades (Pedersen, 1995, p. 111). Au Mali, l'étude de cas que je développerai en seconde partie, les pasteurs peuls migrants du cercle de Bankass sont ainsi invisibles aux yeux de l'administration. Il n'existe aucune trace administrative de leur existence alors même que certaines familles y sont installées depuis plusieurs années (De Bruijn et Van Djik, 2003, p. 295). Cette faible disponibilité des données migratoires, notamment longitudinales, rend peu fiable l'anticipation des flux migratoires à un moment $t+1$ en fonction de l'évolution de facteurs climatiques ou à l'aide de régressions statistiques ou de modélisations (Kniveton et al., 2008, p. 7). De plus, la disponibilité des données environnementales est limitée dans les pays en développement. Lorsqu'elles existent, elles ne concernent souvent que le niveau des précipitations et sont collectées à l'échelon national. Les bases de données qui lient changements démographiques et stimuli environnementaux sont particulièrement peu disponibles (McLeman, 2013, p. 604).

Une fois ces données collectées, la question de la sélection des variables se pose : faut-il choisir de mesurer les dégradations environnementales en fonction du niveau des précipitations, de la perte de végétation, du niveau de déforestation ou de changement d'affectation des terres ? Quels indicateurs socio-économiques faut-il retenir : données démographiques, niveau de chômage, politiques agricoles, accès à l'eau potable ou à d'autres infrastructures, niveau d'éducation ? En fonction des variables retenues, la nature et l'ampleur de la corrélation peuvent varier (Leighton, 2011, p. 341-342). Par ailleurs, du fait de contraintes matérielles et financières, bien souvent les études de cas menées ne permettent pas de mesurer

les variations de la variable dépendante (la migration) en fonction de l'absence ou de la présence de la variable indépendante (le changement environnemental) (Warner et al, 2011, p. 191). Enfin, il s'agit souvent d'études de cas très localisées à partir desquelles une généralisation est difficile.

Au niveau microsocial, il est difficile d'appréhender le processus de prise de décision relatif à la migration par le seul biais des réponses à un questionnaire. Ainsi, des réponses qui insistent sur les meilleures opportunités de travail disponibles ailleurs, le manque d'eau ou une baisse de productivité des terres ne permettent pas de comprendre les interactions complexes qui se jouent entre phénomènes biophysiques, activités humaines et politiques gouvernementales. Certains facteurs non environnementaux déclarés par les migrants comme motifs de leur départ (la recherche d'un meilleur revenu, la faiblesse des récoltes) peuvent être une conséquence indirecte des sécheresses (Henry et al, 2004, p. 399). A l'inverse, une baisse de fertilité des sols peut être liée à des facteurs politiques, économiques ou sociaux tels que l'existence d'une filière paraétatique de distribution et/ou de subvention des pesticides ou l'impossibilité d'accéder au marché du crédit ou de l'assurance pour se prémunir du risque de mauvaise récolte (Leighton, 2011, p. 340). En outre, dans les enquêtes auprès des migrants, les réponses dépendent fortement du système de représentations légitimes aux yeux des enquêtés. Ainsi, au Mali, les raisons invoquées pour expliquer la mobilité féminine sont très rarement d'ordre économique, dans la mesure où il revient à l'époux de s'occuper de la subsistance du foyer. Hommes et femmes tendent alors à évoquer d'autres motifs, même si la femme est effectivement à la recherche d'une activité économique (Findley, 1994, p. 542). Il existe en outre un risque d'imposition de problématique à travers les questionnaires ou les guides d'entretien. L'enquêté – tout comme l'enquêteur – dispose d'une compétence stratégique. Le contenu de ses réponses va dépendre en partie des bénéfices – matériels, symboliques, sociaux – escomptés à la suite de l'entretien. Il peut par exemple tenter de fournir ce qu'il imagine être une « bonne réponse » pour l'enquêteur ou réfléchir aux implications potentielles de cet échange (Cefaï et

Amiraux, 2002). Ne pas en être conscient poserait d'importants problèmes d'interprétation lors de l'analyse des données.

La faiblesse des données disponibles n'a pas empêché la multiplication des estimations à des horizons variés quant au nombre des personnes déplacées par des facteurs environnementaux et/ou climatiques. Cette perspective vise généralement à identifier les principales régions et populations menacées par des dégradations environnementales et à évaluer la vulnérabilité et la résilience des personnes concernées pour avoir une idée des futurs mouvements migratoires. Norman Myers et Jennifer Kent ont été les premiers à prédire les flux migratoires et à identifier des *hotspots* (Myers et Kent, 1995). Depuis, les évaluations se sont multipliées – ainsi que les divergences quant aux résultats.

Les estimations du nombre de personnes déplacées par des facteurs environnementaux se caractérisent d'abord par leur hétérogénéité. Cette hétérogénéité concerne à la fois les ordres de grandeur et la nature des phénomènes considérés. Un récapitulatif des différentes estimations rendues publiques au cours des vingt dernières années permet d'éclairer cette diversité (Hummel et al., 2012, p. 9). Les qualificatifs utilisés pour définir les populations concernées sont multiples : personnes qui risquent d'être déplacées par la désertification (Déclaration d'Almeria, 1994), personnes ayant fui à cause des inondations, de la famine ou des catastrophes naturelles (HCR, 2002), personnes menacées par la montée du niveau de la mer, ou par les sécheresses et d'autres évènements climatiques (Myers, 2002), personnes qui risquent de devenir des « réfugiés climatiques » (Stern, 2006), personnes réfugiées à cause des changements climatiques (Christian Aid 2007).

Les échéances temporelles et les chiffres annoncés varient aussi. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) notait ainsi qu'approximativement 24 millions de personnes s'étaient déplacées en 2002 à cause d'inondations, de famines ou d'autres facteurs environnementaux (Renaud et al., 2007, p. 17). Ce chiffre est assez proche du total de Myers de 25 millions de réfugiés environnementaux en 1995 (Myers, 2002, p. 609-611) repris par la

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC, 2001, p. 11). Il est toutefois très en dessous de l'estimation faite dans le cadre du rapport de l'IDDRRI. Ses auteurs citaient le chiffre de 42 millions de personnes déplacées par des catastrophes naturelles et insistaient sur le fait que ce nombre dépassait le total des réfugiés et de personnes déplacées internes dans le monde (Gemenne, Brücker, et Glasser, 2011, p. 42). La rapporteuse devant le Comité sur la migration, les réfugiés et la population de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe évoquait elle le chiffre de 30 millions de personnes par année, forcées de se déplacer à cause d'une dégradation importante de leur environnement, de catastrophes naturelles ou d'épuisement des ressources naturelles (AP-CE, 2008).

Les prévisions à long terme sont encore plus contradictoires avec des estimations s'étalant de 25 millions à un milliard. Les estimations de Norman Myers⁶³ de 150-200 millions de réfugiés environnementaux sont les plus souvent reprises dans les publications ultérieures. La méthode de Norman Myers et Jennifer Kent a toutefois été critiquée comme étant largement déductive (Castles, 2002, p. 4). Ce type d'estimations reflète souvent le nombre de personnes menacées par un ou plusieurs types de dégradation environnementale. Or il existe une différence importante entre, d'une part, évaluer le nombre de personnes qui vivent dans des zones vulnérables aux impacts des changements climatiques et, d'autre part, prévoir le nombre de réfugiés qui auront besoin d'une protection et d'une aide internationale (Black, 2001, p. 8). S'il est généralement accepté que des déplacements temporaires et locaux se produisent en cas de catastrophe naturelle (Hunter et al 2003, Lonergan 1998), aucun modèle climatique n'est capable de prédire de manière précise où et quand ces catastrophes naturelles sont susceptibles de se produire. Il est impossible de savoir à l'avance si les zones concernées vont être densément peuplées et donc d'évaluer l'ampleur du déplacement (Piguet et al., 2011, p. 6). Celui-ci dépendra en partie des mesures prises ou non dans le présent et le futur (Brown, 2008). En outre, le caractère additionnel de ces migrations peut être questionné. Au Bangladesh, par exemple, des déplacements temporaires

d'ampleur assez importante font déjà partie des stratégies courantes des populations, dans le cadre d'une agriculture basée sur les cycles des moussons – et notamment sur les inondations qui en résultent (Findlay et Geddes, 2011, p. 150). Il est par ailleurs nécessaire de mettre en perspective certaines des estimations avancées. Ainsi le chiffre de Jodi Jacobson, selon lequel 13 à 15% de la population du Bangladesh pourrait être déplacée d'ici à 2050 (Jacobson, 1988, p. 34), peut être relativisé par le calcul d'Astri Suhrke, selon lequel ceci représente une moyenne de 200 000 à 300 000 personnes par an, soit moins d'un quart des nouveaux arrivants sur le marché du travail du pays du fait de la croissance démographique (Suhrke, 1993, p. 11).

La plupart des chercheurs réfutent aujourd'hui les prédictions catastrophistes et s'accordent sur la nature peu satisfaisante des éléments empiriques disponibles⁶⁴. Les études disponibles sont évoquées avec scepticisme dans le dernier rapport du GIEC (Wilbanks et al., 2007, p. 365), mais elles continuent d'être mobilisées, notamment par les médias (Le Monde, 24 octobre 2012). Suite à ces critiques de différents horizons, des modèles incorporant les données migratoires et environnementales disponibles ont été développés à partir d'études de cas localisées⁶⁵. Le modèle d'Alisson Flavio Barbieri et Ulisses Confalonieri a pour objectif de prévoir les flux migratoires au Brésil en incorporant les scénarios de dégradation environnementale (à partir des scénarios du GIEC) dans des modèles économiques centrés sur le secteur agricole. Dans le cadre du scénario A2, ils concluent à des migrations significatives à partir du Nordeste après 2030, supérieures à celles normalement anticipées. Toutefois leur ampleur devrait rester modeste en comparaison de celles qui en ont eu lieu dans le passé, notamment dans les années 1960 et 1970 (Barbieri et Confalonieri, 2011, p. 69-70). La généralisation de ces études de cas est contrainte par le caractère disparate des bases de données utilisées, leur non-concordance au niveau des échelles temporelles utilisées, la faible disponibilité générale des données migratoires et

⁶³ Voir par exemple : Myers et Kent, 1995 ; Myers, 2002.

⁶⁴ Outre les références précédemment évoquées, voir aussi : Brown, 2008, p. 8 ; Van der Geest et al., 2010, p. 108.

⁶⁵ Ces efforts de modélisation à partir d'exemples limités géographiquement et temporellement ont ainsi été entrepris pour le cas du Mexique (Feng et al., 2010), du Népal (Massey et al., 2010) ou du Burkina Faso (Kniveton et al., 2011).

environnementales (hors des cas choisis). D'autres travaux s'intéressent aux facteurs de migration existants et les étudient à la lumière des changements climatiques attendus pour déterminer comment et dans quelle mesure ces changements environnementaux vont modifier les dynamiques migratoires préexistantes (Kniveton et al, 2008). Ils nécessitent toutefois une connaissance des mécanismes migratoires et une disponibilité de prévisions climatiques localisées. La construction de modèles globaux d'appréhension des schémas migratoires liés aux changements climatiques, ou de prévision de ce type de flux, demandera donc encore des années de travail⁶⁶.

La souplesse et la flexibilité des définitions utilisées pour les réfugiés environnementaux ou climatiques ont conduit à la production d'estimations élevées, divergentes, et aujourd'hui largement remises en cause. Elles illustrent la difficulté qu'il peut y avoir à travailler sur une notion nouvelle et en vogue. Ce flou est en outre exacerbé par le haut niveau d'incertitudes qui subsistent quant aux impacts, notamment localisés, des changements climatiques. L'exemple des petits Etats insulaires en développement permet d'illustrer l'interrelation entre facteurs environnementaux et non environnementaux et le caractère non mécanique de la migration comme réponse à des dégradations environnementales. Dans les deuxième et troisième chapitres, j'expliquerai en quoi ce diagnostic empirique, marqué par l'incertitude et la complexité, est en décalage avec la construction politique de la relation causale environnement-migration. Je reviendrai dans un premier temps sur la dramatisation de cet enjeu effectuée dans le cadre des premiers récits relatifs aux « réfugiés écologiques », « environnementaux » ou « climatiques » (chapitre 2).

⁶⁶ Afin d'approfondir cette réflexion méthodologique, le lecteur pourra se reporter au rapport de Dominic Kniveton et de ses co-auteurs (2008) ainsi qu'à l'article de Robert McLeman (2013) pour un résumé des derniers développements.

2. L'émergence des discours sur la migration environnementale : le récit des « réfugiés »

Malgré les incertitudes relatives au lien causal entre dégradations environnementales et déplacements de populations, une série de récits a été élaborée afin de dramatiser cet enjeu. Le premier type de récit que j'aborderai dans ce deuxième chapitre est construit autour de la figure du « réfugié » qu'il soit « écologique », « environnemental » ou « climatique ». Ce récit, à forte dimension instrumentale, a été utilisé afin de pousser la mise à l'agenda de différents « problèmes ». Il a d'abord été construit comme un récit d'alerte afin de souligner la nécessité de lutter contre les dégradations environnementales ou d'aider le développement des pays les plus pauvres (2.1.). Il a pour cela été inscrit dans un référentiel sécuritaire (2.2.). Il a ensuite été réorienté en faveur d'une réforme du droit international de l'asile (2.3.). Ainsi les entrepreneurs politiques actifs dans la construction de problème ont d'abord proposé des réponses politiques centrées sur les causes du déplacement, avant de mettre en avant des réponses portant sur les conséquences du déplacement.

2.1. Un récit d'abord formulé pour alerter

Le récit des « réfugiés » a d'abord pour objectif de susciter des interventions publiques visant à réduire les dégradations environnementales et à lutter contre les changements climatiques (2.1.1.). Il a également été utilisé afin de légitimer les flux d'aide au développement (2.1.2.).

2.1.1.

Un récit d'abord orienté vers la lutte contre les dégradations environnementales

Les origines du terme « réfugié environnemental »⁶⁷ remontent au milieu des années 1980. L'expression apparaît dans la littérature onusienne en 1985. Les réfugiés environnementaux sont alors définis comme :

*Les personnes qui ont été forcées de quitter leur habitat traditionnel, temporairement ou de manière permanente, à cause de perturbations environnementales fortes (naturelles et/ou causées par l'homme), qui mettent en danger leur existence et/ou portent atteinte à leur qualité de vie*⁶⁸.

(El-Hinnawi, 1985, p. 4)

Le sujet des migrations résultant de dégradations environnementales a été fortement porté par les acteurs de la lutte contre la désertification. Les deux symposiums d'Almeria sur la désertification et les migrations, tenus en 1994 et en 2006, constituent un signal particulièrement clair d'une volonté de mise en lumière et de problématisation de ces thématiques. Parfois, les formulations sont particulièrement dramatiques comme dans le cadre de ce rapport du World Watch Institute cité par Richard Black :

*La désertification (...) a irrémédiablement endommagé des millions d'hectares de ce qui était autrefois une terre productive, et transformé des millions d'agriculteurs d'Afrique subsaharienne en réfugiés. La migration est un signe que la dégradation des terres a atteint sa triste fin*⁶⁹.

(Jacobson, 1988, p. 6 cité par Black, 2001, p. 4)

De manière certes moins catastrophiste, le sujet de la désertification comme facteur de migration a été repris dans le cadre onusien. La question migratoire a été

⁶⁷ Ou en anglais : « environmental refugees ».

⁶⁸ « Those people who have been forced to leave their traditional habitat, temporarily or permanently, because of a marked environmental disruption (natural and/or triggered by people) that jeopardized their existence and/or seriously affected the quality of their life » (El-Hinnawi, 1985, p. 4). Traduction par mes soins.

⁶⁹ « Desertification (...) has irreparably damaged millions of hectares of once productive land and made refugees out of millions of sub-Saharan African farmers. Migration is the signal that land degradation has reached its sorry end » (Jacobson, 1988, p. 6 cité par Black, 2001, p. 4). Traduction par mes soins.

inscrite dans un texte juridique international dès 1994 à travers l'article 17.1 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (AG NU, 1994)⁷⁰. Plus récemment, elle a eu un écho lors de la conférence Désertif'Actions organisée à Montpellier en 2006 dans le cadre de l'Année internationale des déserts et de la désertification (IYDD) des Nations Unies (Renaud et al., 2007).

Un des principaux et premiers avocats en faveur des « réfugiés environnementaux » a été Norman Myers. Il les a définis comme « des personnes dont la sécurité des moyens d'existence dans leur pays d'origine est menacée par la sécheresse, l'érosion des sols, la désertification, la déforestation et d'autres dégradations environnementales, et ce en lien avec les problèmes associés de pression démographique et de profonde pauvreté »⁷¹ (Myers, 2002, p. 609). Ses travaux, et notamment ses estimations, ont eu un écho important auprès du grand public et de certains décideurs politiques. L'estimation de 150 millions de réfugiés environnementaux en 2050 et l'approche de type catastrophiste ont été adoptées par le GIEC en 1996⁷². Citant les propos de Myers, le rapport insiste sur les coûts potentiels de tels mouvements de population et évoque de potentielles conséquences déstabilisatrices sans précédent :

Il faut faire preuve d'un effort d'imagination pour envisager 150 millions d'indigents abandonnant leur terre natale et traversant pour beaucoup des frontières internationales⁷³.

(Bruce et al., 1996, p. 98)

⁷⁰ « 17.1. Les Parties s'engagent, selon leurs capacités respectives, à favoriser la coopération technique et scientifique dans les domaines de la lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets de la sécheresse par l'intermédiaire des institutions compétentes aux niveaux national, sous-régional, régional et international. A cet effet, elles appuient les activités de recherche qui :

[...]

(e) tiennent compte, lorsqu'il y a lieu, des rapports entre la pauvreté, les migrations dues à des facteurs écologiques et la désertification » (AG NU, 1994)

⁷¹ « People who can no longer gain a secure livelihood in their homelands because of drought, soil erosion, desertification, deforestation and other environmental problems, together with the associated problems of population pressures and profound poverty » (Myers, 2002, p. 609). Traduction par mes soins.

⁷² Norman Myers est venu présenter un papier lors de la préparation de ce rapport (Myers, 1994).

⁷³ « It requires a leap of imagination to envisage 150 million destitutes abandoning their homelands, many of them crossing international borders » (Bruce et al., 1996, p. 98). Traduction par mes soins.

Une dizaine d'années plus tard, cette même estimation se retrouve dans le rapport de Nicholas Stern sur les coûts des changements climatiques. Tout en reconnaissant les difficultés de toute prévision, ce dernier qualifie les chiffres de Myers de « modérés »⁷⁴ (Stern, 2006, p. 67-77).

Les organisations non-gouvernementales spécialisées dans l'environnement et/ou le développement – et certains de leurs porte-paroles phares – ont joué un rôle important dans l'articulation entre milieux de l'expertise et médias et dans la diffusion du sujet auprès du grand public. Le rapport de Christian Aid qui prévoyait 1 milliard de personnes supplémentaires forcées de quitter leur lieu habituel de résidence d'ici 2050 suite aux effets conjugués des changements climatiques, des conflits, des catastrophes naturelles et des projets de développement, a participé à la médiatisation du sujet et à la diffusion d'une approche catastrophiste⁷⁵ (Christian Aid, 2007, p. 22). Le document de vulgarisation publié en 2007 par les Amis de la Terre Australie, visant à reconnaître les réfugiés climatiques et à expliquer les effets des changements climatiques sur certaines populations particulièrement exposées, a contribué à centrer le débat sur les habitants des petits Etats insulaires en développement.

Ces documents sont souvent illustrés par des exemples concrets. En France, les membres du collectif de photographes et de rédacteurs Argos sont à l'origine d'une exposition photographique itinérante sur les « réfugiés climatiques » qui a fait escale dans 23 gares et a été présentée dans des lieux institutionnels⁷⁶. La campagne « No Place Like Home », lancée par l'Environmental Justice Foundation (EJF) en 2009 au Royaume-Uni et toujours active à l'heure actuelle (EJF, 2009, 2011, 2012). Elle s'appuie sur une série de supports vidéo. Ceux-ci présentent des entretiens avec des représentants des Petits Etats Insulaires en Développement (SIDS) ou avec Norman Myers et expliquant les changements climatiques sur un

⁷⁴ En anglais : « conservative » (Stern, 2006, p. 67-77). Traduction par mes soins.

⁷⁵ Le chiffre avancé par Christian Aid d'un milliard de réfugiés environnementaux en 2050 comprend en réalité 645 millions de personnes potentiellement déplacées par des projets de développement.

⁷⁶ Leur exposition a notamment été présentée à la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris en février 2012 sous le titre « Paris avec les réfugiés climatiques » et en parallèle d'un colloque sur les déplacés environnementaux organisé par la mission humanitaire internationale de la région Provence Alpes Côte d'Azur à Marseille le 9 octobre 2012.

fonds sonore d'orages et de tempêtes. Les voix et les visages des habitants de Tuvalu en particulier ont été stratégiquement utilisés par des ONG environnementalistes internationales. Les déplacements des personnes recrutées lors de forums internationaux ont été pris en charge et leurs propos enregistrés, afin d'essayer de personnaliser et de personnaliser les impacts des changements climatiques. La directrice d'une ONG tuvaluane, Island Care, a ainsi été choisie par Les Amis de la Terre pour leur *Climate Justice Tour* en Australie et par le WWF Pacifique Sud. Elle a été présentée comme une *Climate Witness* afin de promouvoir la production d'énergies renouvelables. Ces témoins tendent alors à incarner des « preuves vivantes » plus que des acteurs dotés d'un pouvoir de décision. Leur rôle classique se limite à celui de victime des changements climatiques. Celui qui leur est accordé par l'ONG française Alofa Tuvalu est, à l'inverse, celui de héros climatique proche de la nature et des modèles de développement durable (Farbotko et Lazarus, 2012, p. 386). De la même manière, les groupes autochtones de la région arctique « sont simultanément dépeints comme une ‘communauté à risque’, victime et incapable de se battre, et comme les gardiens d’une connaissance traditionnelle précieuse »⁷⁷ (Bravo, 2009, p. 257-258).

Le point d'orgue de la mobilisation médiatique a été atteint en amont du sommet de Copenhague. Cette quinzième Conférence des Parties à la CCNUCC apparaissait en effet comme un moment-clé dans la mise en place d'un régime de lutte contre les changements climatiques, à trois ans de l'échéance du Protocole de Kyoto et deux ans après la sortie du quatrième rapport d'évaluation du GIEC. Elle a été marquée par une phase de suractivité et illustre véritablement le moment où la focale s'est déplacée des « réfugiés environnementaux » aux « réfugiés climatiques » (McNamara et Gibson, 2012). Sylvie Ollitrault rappelle que le 7 décembre 2009, 56 quotidiens de 45 pays ont publié un éditorial identique, accompagné de nombreux dossiers d'information vulgarisée. Afin de marquer l'imaginaire, des mises en scène « chocs » ont été réalisées. Des simulations de noyade d'habitants de pays considérés comme menacés ont ainsi été imaginées. A

⁷⁷« Citizens, particularly indigenous groups, are simultaneously portrayed as being an ‘at-risk community’, a victimised community lacking the agency to fight back, and the keepers of valuable traditional knowledge » (Bravo, 2009, p. 257-258). Traduction par mes soins.

travers cet angle d'approche, « la survie de la planète – largement abstraite pour la majorité de l'opinion publique – se déplace du domaine du non-humain (...) au domaine de l'humain » (Ollitrault, 2010, p. 32). Au-delà des emprunts rhétoriques, ce sommet a été marqué par une dynamique de convergence entre deux secteurs d'ONG (les ONG d'urgence et de développement et les environmentalistes) qui ont travaillé sur des thématiques communes. Les préoccupations climatiques ont été articulées avec les discours relatifs aux mouvements massifs de population et à la critique du système économique mondial (Cambrézy et Lassailly-Jacob, 2010, p. 8-9).

Ce caractère « attrape-tout » du sujet – relevé par Sylvie Ollitrault à propos des mobilisations de 2009 à Copenhague (Ollitrault, 2010, p. 31) – peut également être illustré par les résultats d'une revue de presse effectuée par l'auteure entre avril 2011 et juin 2012. Les termes de « réfugié climatique » ou « réfugié environnemental » ont été utilisés par les médias francophones dans une grande variété de situations. Ont ainsi été qualifiés de « réfugiés climatiques » des éleveurs de rennes Samis de Laponie (France Info, 17 décembre 2011), des habitants sinistrés suite à un glissement de terrain dans le hameau de Montdenis en Savoie (Le Dauphiné Libéré, 7 janvier 2012), les personnes déplacées dans la Corne de l'Afrique (RFI, 29 décembre 2011) ou les victimes de la tempête Sandy aux Etats-Unis (Le Figaro, 2 novembre 2012 ; Témoignages, 8 novembre 2012). Le terme a même atteint les milieux de la haute couture et de la danse contemporaine. Une créatrice a ainsi fait porter à ses mannequins des tee-shirts avec le message « How did I create 38 million climate refugees ? » lors d'un défilé de mode à Londres (L'Officiel, 9 mai 2012) tandis qu'un chorégraphe leur consacre un spectacle (France Culture, 14 novembre 2012). Journalistes et ONG environmentalistes ont entrepris de traduire un phénomène complexe (les changements climatiques) en des récits visuels et basés sur des faits (Doyle, 2007). Ils conjuguent ainsi une ouverture aux préoccupations humanitaires, souvent produite pour renforcer le sentiment d'urgence écologique, à une accentuation de la rhétorique catastrophiste.

Le récit des « réfugiés environnementaux » et « climatiques » a également été relayé par des partis d'opposition qui partagent le même système de représentation et dont les intérêts peuvent être promus par la problématisation de l'enjeu. Au sein du Parlement européen, deux députées du groupe des Verts, Marie-Anne Isler Béguin et Jean Lambert, ont proposé, en avril 2004, l'adoption d'une « Déclaration sur la reconnaissance d'un statut communautaire des réfugiés écologiques ». Malgré le faible succès de cette initiative⁷⁸, le groupe politique des Verts / ALE a remis le sujet à l'agenda en amont de la COP de Copenhague en adoptant une « Déclaration sur les migrations climatiques » suite à une conférence organisée par Hélène Flautre (Verts/ALE, 2008). Hors du continent européen, l'exemple australien illustre toutefois les écarts qui existent entre la mobilisation d'un récit et sa traduction en des réponses politiques, et la forte dimension instrumentale du récit des « réfugiés climatiques ». En Australie, des dispositions relatives à la « migration environnementale » ont été mises à l'agenda en 2006 par le Labour Party qui ne faisait alors pas partie de la coalition gouvernementale. Celui-ci avait fait campagne pour la création d'une coalition (*Pacific Rim coalition*) dont le but serait d'accueillir les réfugiés climatiques. Il avait évoqué un « droit d'asile environnemental » et demandé aux Nations Unies de garantir une reconnaissance des réfugiés climatiques dans les conventions existantes ou à travers la création d'une nouvelle convention. Mais, lorsqu'en juillet 2007, la sénatrice Kerry Nettle du Parti écologiste australien a proposé de créer une nouvelle catégorie de visa pour les réfugiés climatiques dans le cadre du *Migration (Climate Refugees) Amendment Bill*, sa demande a été refusée (Cournil, 2011b). Le parti travailliste, une fois parvenu au pouvoir, a objecté qu'une réponse internationale de la part de l'Australie sans concertation avec d'autres pays ne correspondait pas à l'idée qu'il se faisait du multilatéralisme, nécessaire à ses yeux à toute action internationale (McAdam, 2011, p. 124-125).

La mobilisation du récit des « réfugiés climatiques » (ou « environnementaux ») permet aux acteurs écologistes et par ceux préoccupés par les questions de développement international de renforcer leur visibilité ou de contester les acteurs

⁷⁸ Celle-ci n'a recueilli que 28 signatures (Cournil, 2010, p. 40).

dominants. La rhétorique militante environnementaliste des ONG insiste sur le caractère dramatique de la situation. L'EJF annonce que « la gravité de la situation requiert une action urgente »⁷⁹ (EJF, 2009, p. 7) et Christian Aid soutient que « le moment d'agir est maintenant »⁸⁰ (Christian Aid, 2007, p. 1). Cette mise en lien des changements climatiques et des déplacements de population a ainsi ajouté une dimension humaine⁸¹ et un caractère urgent à un problème environnemental parfois perçu comme complexe et éloigné. Elle a pour but de souligner la responsabilité des pays industrialisés, avec en ligne de mire les questions de mise à l'agenda et de financement. Toutefois, au-delà de la dimension instrumentale, ce récit s'inscrit dans les systèmes de représentations partagés par ces acteurs

2.1.2. Un récit permettant également de légitimer les flux d'aide

Cette mise en avant des facteurs environnementaux de migrations s'accompagne d'un focus sur les pays en développement (Black, 2001, p. 11). Les organisations et conventions onusiennes à s'être saisies du sujet dans un premier temps sont celles qui entretiennent le plus de liens avec les PED et les PMA. Une des premières conventions internationales à mentionner le lien environnement-migration est la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, dans son article 17.1 (CNULD, 1994). Or, ce traité est fortement orienté en direction des pays en développement, notamment africains. En outre, le Document d'Addis Abeba sur les réfugiés et les déplacements forcés de population en Afrique, adopté en 1994 en vue de commémorer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969, cite la dégradation de l'environnement et la « compétition pour les maigres ressources disponibles »

⁷⁹ « What is immediately clear is that the severity of the situation demands urgent action » (EJF, 2009, p. 7). Traduit de l'anglais par mes soins.

⁸⁰ « Time for action is now » (Christian Aid, 2007, p. 1)

⁸¹ Le mot « réfugié » permet d'aborder les enjeux migratoires dans une perspective de compassion – à la différence du mot « migrant » aux connotations plus négatives (Brown, 2008, p. 13).

parmi les « causes profondes des flux de réfugiés et autres déplacements forcés de population » (OUA, 1994, Deuxième partie, I.9).

Le PNUE, seule institution des Nations Unies située en Afrique, a joué un rôle visible dans la mise à l'agenda politique et scientifique du sujet. La première référence onusienne au terme de « réfugié environnemental » a faite dans un des ses rapports (El Hinnawi, 1985). Le PNUE et le FNUAP ont par ailleurs participé au financement du rapport de 214 pages rédigé par Norman Myers en 1995 (McNamara et Gibson, 2012). Quelques années plus, le directeur exécutif du PNUE déclaraient que « près de 50 millions de personnes pourraient devenir des réfugiés environnementaux » si des mesures n'étaient pas prises en faveur d'un développement durable. L'organisation a par ailleurs participé à la remise à l'agenda de la question pendant la 11^{ème} Conférence des Parties à la CCNUCC à Montréal en 2005. Au cours d'une réunion tenue sous ses auspices afin de célébrer la proclamation de la première journée de l'Arctique, les habitants du village de Lataw (ou Latéu) sur l'île de Tégoua, dans le groupe des Torrès au Vanuatu, ont été présentés comme les « premiers réfugiés climatiques »⁸² (UNEP, 2005). Plus récemment, le PNUE a publié un rapport sur la sécurité des moyens d'existence, les changements climatiques, les migrations et les conflits au Sahel (PNUE et al., 2011). Il fait en outre partie de l'Alliance pour le changement climatique, l'environnement et la migration, qui comprend aussi le Bureau de coordination des affaires humanitaires, l'OIM et d'autres organisations internationales non gouvernementales spécialisées dans l'environnement⁸³.

On assiste ainsi à une construction des personnes (potentiellement) affectées par les impacts des changements climatiques en victimes passives en attente d'une aide extérieure internationale. Un corpus de 300 articles de presse analysés par Karen McNamara sur cette période révèle l'utilisation d'un langage dramatique et sensationnaliste basé sur les émotions. Des termes tels que « catastrophe » ou « apocalypse » servent à décrire la situation comme un processus destructeur et

⁸² Cet exemple a ensuite été repris en 2006 par l'Institut américain de politique environnementale des Armées dans son rapport annuel sur la sécurité environnementale (US-AEPI, 2006).

⁸³ Voir <http://www.ccema-portal.org>.

menaçant face auquel les victimes sont impuissantes (McNamara et Gibson, 2009, p. 479). Cette image des « réfugiés environnementaux » s'inscrit dans le cadre cognitif et normatif dominant relatif à l'asile dans lequel l'image du « réfugié-victime » est venue remplacer celle plus héroïque du réfugié politique. Alors que dans les années 1950 et 1960 d'immédiate après-guerre et de début de guerre froide, le réfugié était perçu comme un résistant à l'oppression et à la persécution à la recherche d'un soutien dans un autre pays plus démocratique, les années 1970 et 1980 marquent une évolution dans les représentations, avec l'augmentation des conflits dans des pays non occidentaux. Dans cette période d'émergence du « phantasme d'un 'envahissement barbare' de l'Occident » (Crépeau, 1998, p. 272, cité par Frésia, 2009, p. 31), le HCR va modifier ses pratiques de protection. Après avoir longtemps privilégié la réinstallation comme « solution durable »⁸⁴, il recourt de plus en plus au rapatriement. Par ailleurs, dans un contexte marqué par la légitimation du droit d'ingérence, il intervient de manière croissante sur le territoire des Etats au-delà de la protection juridique. Les « camps de réfugiés », dans lesquels les réfugiés sont appréhendés comme un tout homogène, deviennent alors une modalité d'intervention courante. Les réfugiés ne sont « plus considérés comme des agents actifs, acteurs de leur vie, mais comme des spectateurs passifs, en attente d'une amélioration de leur situation » (Fresia, 2009, p. 45). Cette passivité, ou cette absence de capacité des « victimes », vient justifier l'intervention d'acteurs extérieurs sur le territoire national, directement, à travers des projets ou d'autres activités, ou indirectement, à travers le financement d'actions menées par des ONG ou des gouvernements locaux.

Les argumentaires s'appuient par ailleurs sur des valeurs telles que la justice ou l'équité. En effet, un des enjeux des réponses politiques à apporter aux changements climatiques est que ces derniers vont avoir des impacts géographiquement différenciés, et ce indépendamment de la contribution des différentes régions aux émissions de gaz à effet de serre (Banuri et Opschoor,

⁸⁴ Si l'action de protection du HCR est la plus connue – celui-ci doit s'assurer que le pays d'asile protège les droits fondamentaux des réfugiés tels que définis par la Convention de Genève et il fournit assistance juridique dans la constitution des dossiers d'asile – il fonde aussi son action sur la recherche de « solutions durables » visant à ne faire du statut de réfugié qu'une situation temporaire. Trois possibilités sont prévues par la Convention de Genève : l'intégration, le rapatriement ou la relocalisation.

2007). Ceci pose la question de l'équité et de la justice environnementale (Ikeme, 2003). Le rapport de Jodi Jacobson, du World Watch Institute, mettait l'accent sur la consommation d'énergie des pays riches et présentaient les habitants des pays pauvres, dont l'habitat serait menacé du fait de la montée du niveau de la mer, comme des victimes de changements environnementaux causés par d'autres (Jacobson, 1988). Il enjoignait ainsi les responsables politiques des pays développés à prendre leur responsabilité y compris en matière de compensation. Le rapport de Norman Myers pour le Climate Institute (financé par des fonds onusiens) établissait lui aussi un lien direct entre l'exode des populations dans les pays pauvres et l'augmentation de la production de gaz à effet de serre dans les pays riches (McNamara et Gibson, 2009, p. 478). Le livret sur les réfugiés environnementaux de la New Economics Foundation, un think tank londonien, qui annonçait le déplacement de millions de personnes dans l'avenir du fait de la consommation intensive d'énergie fossile, évoquait une « persécution écologique » à rapprocher des formes de persécution reconnues par la Convention de Genève (Conisbee et Simms, 2003).

Les représentants des pays en développement ont par ailleurs participé à relayer les récits relatifs aux « réfugiés environnementaux » ou « climatiques ». La menace de flux de population de grande ampleur en cas de dégradation importante de l'environnement avait déjà été utilisée lors du symposium d'Almeria sur la désertification et la migration en 1994. L'estimation de 135 millions de personnes déplacées avait alors été avancée afin de susciter l'attention des bailleurs (Black, 2001, p. 12). De la même manière, depuis la mise à l'agenda des changements climatiques, les phénomènes migratoires ont pu être évoqués de manière instrumentale afin d'accélérer l'opérationnalisation des fonds d'adaptation internationaux, revendiquée par les représentants des Etats les plus pauvres et les moins émetteurs. Les discussions sur la pertinence relative des différentes architectures proposées pour répondre à ce qui est présenté comme un nouveau problème de l'action publique internationale s'inscrivent dans le cadre des relations internationales, notamment entre Etat d'accueil et Etat d'origine des migrations et entre Etats émetteurs de gaz à effet de serre et Etats faiblement

contributors – ces deux catégories se superposant partiellement mais ne recouvrant pas totalement. Ces thèmes ont été repris par les représentants des Etats les plus pauvres ou des pays en développement en général, plus particulièrement lors des discussions sur l'adaptation. Ce sujet – et la question de son financement – ont été portés haut et fort par les pays du Sud. Ceci a notamment transparu lors les prises de paroles des représentants des PMA lors de la Conférence des Parties à la CCNUCC à Copenhague en décembre 2009 (IISD, 2009, p. 25 et 27).

Le thème des déplacements – parfois de nations entières – suite à la disparition de certains Etats du fait de l'élévation du niveau de la mer a été particulièrement repris par les représentants des Petits Etats insulaires en développement (SIDS). L'ancien président des Maldives, Maumoon Abdul Gayoom, a été le premier à aborder cette question sur la scène internationale en 1987, dans un premier temps lors d'une réunion des chefs d'Etat du Commonwealth, puis lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies. En 1989, les Maldives accueillaient une conférence sur cette question⁸⁵ au cours de laquelle leur Président annonçait : « nous ne voulons pas devenir des réfugiés environnementaux » (McNamara et Gibson, 2009, p. 479). En amont du sommet de Copenhague en 2009, ces thématiques ont gagné une très forte visibilité médiatique. Le nouveau président des Maldives, Mohamed Nasheed, avait alors annoncé s'être lancé dans une vaste campagne d'achat de terres en Inde, au Sri Lanka et en Australie pour y édifier les Nouvelles Maldives lorsque les terres actuelles auraient disparu (McKie, 2009). Son gouvernement avait en outre réussi un coup d'éclat médiatique en organisant un Conseil des Ministres sous-marin (RFI, 2009). Devant l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 2009, cette question a été majoritairement problématisée sous l'angle sécuritaire par les représentants des Etats fédérés de Micronésie, de Vanuatu et de Nauru. Ils ont mis l'accent sur les risques liés aux changements climatiques et à leurs impacts sur la sécurité et l'intégrité territoriales de leurs territoires nationaux insulaires⁸⁶ (AG NU, 2009).

⁸⁵ La Small States Conference on Sea Level Rise s'est tenu à Malé du 14 au 18 Novembre 1989 : <http://www.islandvulnerability.org/slr1989.html>

⁸⁶ La résolution était présentée par la représentante permanente de Nauru auprès des Nations Unies au nom des Petits Etats insulaires en développement du Pacifique représentés auprès de l'organisation : Etats fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Nauru, Palau, Papouasie Nouvelle Guinée, République des îles Marshall, Samoa, Iles Salomon, Tuvalu, Tonga,

Cependant, les petits Etats insulaires en développement, bien que souvent considérés comme un bloc relativement homogène représenté par des cas emblématiques comme ceux des Maldives ou de Tuvalu, sont un ensemble géopolitique complexe, au sein duquel des enjeux de pouvoir s'expriment et dont les situations internes varient⁸⁷. L'utilisation politique des récits relatifs aux « réfugiés environnementaux » et « climatiques » par ces Etats est donc variable. Ainsi, lors de la quinzième Conférence des Parties à la CCNUCC à Copenhague, les représentants de Kiribati et de Tuvalu ont adopté des discours et des positions antinomiques face aux représentants australiens. La délégation tuvaluane ne s'est pas éloignée de ses discours basés sur la vulnérabilité et elle a insisté sur la nécessité d'un accord sur les émissions de gaz à effet de serre qui ait comme objectif de ne pas dépasser les 1,5°C de réchauffement climatique. Cette position l'a placée en fort désaccord avec la délégation australienne. La délégation des Kiribati, à l'inverse, a accepté de renoncer à cet objectif chiffré et s'est ainsi vue garantir un accès facilité aux fonds d'adaptation (Farbotko et Lazarus, 2012, p. 387).

Selon Jane McAdam, l'approche volontairement simplificatrice adoptée par les représentants des Etats insulaires du Pacifique, quant à l'identification d'un problème et à sa formulation comme un enjeu commun, a conduit à des dissensions sur les réponses concrètes à apporter. Celles-ci portent sur différents sujets. La question de la relocalisation⁸⁸ voit ainsi s'opposer plusieurs positions. Le gouvernement des Kiribati, par exemple, est prêt à admettre que la relocalisation des populations fasse partie des obligations des Etats émetteurs de gaz à effet de serre (dans une logique de compensation). A l'inverse, les autorités de Tuvalu et des Etats fédérés de Micronésie refusent de l'inclure dans un éventuel traité

Vanuatu. Celle-ci était en outre appuyée [« *sponsored* »] par 34 Etats : l'Afghanistan, Andorre, l'Angola, Antigua et Barbuda, la Barbade, la Biélorussie, le Belize, Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap-Vert, les Comores, la Dominique, le Gabon, la Gambie, la Grenade, la Guyane, Haïti, la Jamaïque, les Kiribati, Madagascar, l'Île Maurice, la Mongolie, le Monténégro, le Maroc, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte Lucie, le Saint-Marin, la Serbie, Singapour, le Togo, Trinité et Tobago, les États-Unis d'Amérique et l'Uruguay.

⁸⁷ A une échelle plus large, il serait également intéressant de questionner le processus de construction d'une entité Asie-Pacifique sur les questions climatiques alors que cette dernière regroupe une variété de situations (Mayer, 2013).

⁸⁸ En anglais : « *relocation* ».

international. La place à accorder aux changements climatiques comme facteur de migration est un autre point de dissension. Les représentants de Tuvalu tendent à insister sur l'importance des facteurs climatiques car ils craignent que leurs efforts en vue d'obtenir des fonds pour l'adaptation et des opportunités de migration pour leurs ressortissants soient vains si l'accent est mis sur l'interaction entre différents facteurs, et notamment sur la pauvreté. Le gouvernement des Kiribati est prêt à reconnaître que les changements climatiques exacerbent des pressions préexistantes mais il cherche à obtenir des facilités d'entrée et d'installation pour ses ressortissants quel que ce soit le niveau de dégradation environnementale lié aux changements climatiques (McAdam, 2011, p. 111-113).

L'exemple de Tuvalu montre toutefois que ces Etats peuvent avoir un discours différent au plan interne et sur la scène internationale. Dans les instances internationales, le gouvernement insiste sur le statut de futurs « réfugiés climatiques » de ses habitants. Ainsi, depuis son adhésion aux Nations Unies en 2000, Tuvalu n'a cessé de parler du risque de submersion de son territoire face à la montée du niveau de la mer et de se présenter, à travers l'angle migratoire, comme un des Etats les plus vulnérables aux changements climatiques. Cette mise à l'agenda a été particulièrement portée par Enele Sopoaga, l'ambassadeur du pays aux Nations Unies et le vice-président de l'Alliance des petits Etats insulaires⁸⁹ (Gemenne, 2009, p. 280). Toutefois, les représentants officiels de Tuvalu tiennent un discours beaucoup plus nuancé sur la scène nationale. Ils rejettent en interne, vis-à-vis de leur opinion publique, l'idée de cette migration collective comme adaptation, car elle représente pour eux une perte d'identité, non seulement au niveau personnel mais aussi à l'échelle de la nation (Mortreux et Barnett, 2009, p. 111). Même si des politiques favorables à l'émigration sont envisagées afin de diminuer la pression démographique et d'augmenter le montant des transferts financiers, le gouvernement rejette l'idée d'une évacuation complète de son territoire. Lors des négociations relatives au contenu de la Pacific Access Category, le Premier ministre de l'époque, Saufotu Sopoanga, avait demandé que le quota de 300 migrants, proposés par la Nouvelle-Zélande, soit réduit à 75 afin

d'éviter que l'île ne se vide (Gemenne, 2009, p. 282-284). La promotion des récits catastrophistes au niveau national serait en effet en décalage avec les discours tenus par des représentants de la société civile à Tuvalu. Ces derniers rejettent majoritairement la notion de réfugié climatique dans la mesure où ils l'associent à une privation de leur libre-arbitre et à une relégation au statut de citoyen global de seconde zone. Ce qualificatif est compris comme synonyme d'impuissance et d'absence de dignité (McAdam, 2011, p. 116). Ce discours risquerait par ailleurs de décourager les agences de développement qui financent des projets sur le territoire national (Farbotko et Lazarus, 2012, p. 387).

Pour les représentants des petits Etats insulaires en développement, le récit des « réfugiés climatiques » est un outil de légitimation interne et externe, utilisé afin d'accroître leur visibilité sur la scène diplomatique et de justifier des réponses politiques aux changements climatiques centrées sur les principes d'équité et de compensation. Certaines institutions, telles que le Bureau de la coordination des Affaires humanitaires (OCHA), ont aussi eu recours à cette logique instrumentale. En 2009, ce dernier a identifié les déplacements suite aux catastrophes naturelles comme enjeux humanitaires centraux, aux côtés de la sécurité alimentaire, de la santé humaine et des conflits. Il a également publié, avec l'*Internal Displacement Monitoring Centre* (IMDC) du Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC), un document dont le double objectif était d'estimer le nombre de personnes déplacées par des catastrophes naturelles en 2008⁹⁰ et de réfléchir à un dispositif de suivi sur le long terme de ce type de déplacements (OCHA, 2009, p. 5). Pour cette institution, il est nécessaire de se positionner sur des enjeux montants au risque de voir ses prérogatives se réduire avec la création de nouveaux fonds dédiés aux changements climatiques et la potentielle multiplication des mécanismes d'action.

Cette instrumentalisation de l'enjeu des « migrations environnementales » par les institutions internationales, les représentants des petits Etats insulaires en développement et les ONG, utilise la menace de potentiels flux migratoires

⁸⁹ Dont l'acronyme en anglais est AOSIS.

⁹⁰ Le rapport recense plus de 20 millions de personnes déplacées lors de 322 événements climatiques extrêmes, principalement lors d'inondations et de tempêtes (OCHA, IMDC/NRC, 2009)

d'importance pour inciter à la mise en œuvre de mesures venant s'attaquer aux origines fondamentales de ces déplacements (réduire les dégradations environnementales, donner aux populations touchées les moyens de s'adapter). Elle s'ancre fortement dans un référentiel sécuritaire.

2.2. Un récit ancré dans un référentiel sécuritaire

Afin d'insister sur l'urgence de la prise de décision et de la mise en œuvre de réponses politiques, les « migrations environnementales » ont été présentées comme un enjeu relevant des questions de sécurité (2.2.1). Cette inscription dans un référentiel sécuritaire est particulièrement utilisée dans le processus de problématisation et de publicisation des changements climatiques (2.2.2). La possible apparition de « conflits environnementaux » ou « climatiques » doit toutefois être mise en perspective (2.2.3.).

2.2.1. Les « réfugiés environnementaux » ou « climatiques » présentés comme des menaces

Depuis les années 1990, le *nexus* dégradation environnementale – migration – conflit est devenu une sorte de lieu commun (Elliot, 2010, p. 182 ; Gleditsch et al., 2007, p. 4), inséré dans certains textes juridiques internationaux. Les conférences onusiennes évoquant le lien entre environnement et migration se sont multipliées. Une conférence sur le sujet a été organisée en 1992, des références, bien que marginales, y ont été faites à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et dans le Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, tenue au Caire en septembre 1994 (McNamara et Gibson, 2012). L'idée d'un lien fort entre dégradation de l'environnement, conflits et déplacements de population se retrouve

également au niveau africain dans le Document d'Addis-Abeba sur les Réfugiés et les Déplacements Forcés de Population de 1994 (Partie 2, Section I, Paragraphe 9). Cette mise à l'agenda est fortement marquée par le « récit de la dégradation »⁹¹, construit dès les années 1970 autour de la figure du « réfugié écologique ». Ce récit est construit de la manière suivante :

- (1) La pauvreté causée par la pression démographique conduit les paysans pauvres à dégrader leur environnement par la surexploitation de terres agricoles ou le surpâturage.
- (2) La dégradation des sols et la désertification qui en résultent les conduisent à devenir « réfugiés environnementaux » et à se déplacer vers d'autres zones rurales écologiquement vulnérables ou vers des villes.
- (3) Dans les zones rurales écologiquement vulnérables, le cercle vicieux recommence ; dans les villes, ils exercent une forte pression sur des ressources limitées et deviennent une source d'instabilité politique (Hartmann, 2010, p. 234).

Ce récit a été diffusé dans les modèles de conflit environnemental développés dans les années 1980 et 1990. Alors que les tensions de la guerre froide étaient en train de s'estomper, le concept de sécurité environnementale a été avancé, notamment par des écologistes soucieux de lier leurs préoccupations à une valeur plus largement acceptée et jugée prioritaire au niveau étatique. Des militants, des organisations et des hommes politiques l'ont alors mobilisé, essentiellement dans une perspective instrumentale, afin d'accroître leur visibilité politique, de mobiliser l'attention des gouvernements et des populations, et d'augmenter les ressources disponibles (Le Prestre, 2005, p. 377 et 417). Dans ces modèles, la rareté augmente la compétition pour les ressources ; le risque d'incidents, potentiellement violents, s'accroît ; et si les institutions sont incapables de les réguler, un conflit peut naître. Le conflit contribue à son tour à augmenter la rareté, dans la mesure où les groupes rivaux peuvent augmenter leur consommation de ressources et où des mouvements de réfugiés peuvent augmenter la pression sur les ressources dans de nouvelles régions (Brown et al., 2007, p. 1147). Les

changements climatiques pourraient alors renforcer ces dynamiques de plusieurs manières : la variabilité climatique pourrait exacerber les déficits en eau, en nourriture et en énergie ; les évènements extrêmes et les catastrophes naturelles réduiraient les capacités des Etats à faire face aux changements en cours et pourraient être à l'origine de nouvelles pandémies ; et enfin les changements climatiques pourraient causer des déplacements de population qui, bien que souvent internes, déstabiliseraient les équilibres régionaux à une plus large échelle. Ces déplacements seraient alors susceptibles de mettre des populations en concurrence pour l'accès aux ressources, de susciter des tensions ethniques en créant un nouvel équilibre, ou d'exacerber des fractures socio-économiques (Reuveny, 2007).

Ce récit s'est répandu par le biais de trois rapports européens entre 2007 et 2009, lors de la phase de réémergence de l'enjeu des « migrations environnementales ». Le rapport *Changement Climatique et Sécurité Internationale*, publié par le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission Européenne, identifie les migrations dues à des facteurs environnementaux comme une menace. Imputées principalement aux changements climatiques et estimées à « des millions », elles « pourraient se traduire par une augmentation du nombre de conflits dans les régions de transit et de destination d'ici 2020 » (Conseil Européen, 2008, p. 4). Les « migrations environnementales » sont par ailleurs au cœur d'une des quatre « constellations conflictuelles » dessinées par le Conseil scientifique du gouvernement allemand sur les changements environnementaux globaux (Schubert et al., 2008). Au cœur de ce travail se trouve l'idée que les changements climatiques vont dépasser les capacités d'adaptation de beaucoup de sociétés et mettre ainsi en danger la sécurité internationale. Quant au Royal United Services Institute, il souligne que les changements climatiques vont modifier les stratégies de sécurité de manière aussi significative que l'a fait la fin de la guerre froide. Il affirme que le droit des migrants et des réfugiés va devenir source de conflits, national et international, notamment dans les régions des grands deltas, au Bangladesh, au Nigéria et en

⁹¹ En anglais : « *degradation narrative* » (Hartmann, 2010).

Egypte (RUSI, 2007). La dimension sécuritaire des déplacements en lien avec les changements climatiques est également évoquée dans le très médiatisé rapport Stern. Il évoque des millions de personnes qui pourraient être forcées de se déplacer entre les pays et les régions à la recherche d'eau et de nourriture, ou à cause du danger de l'élévation du niveau de la mer, et présente les déplacements comme le lien potentiel entre dégradations environnementales et conflits :

Les dégradations environnementales progressives liées aux changements climatiques (telles que l'augmentation des températures ou l'élévation du niveau de la mer) vont exacerber la compétition pour les ressources ; elles peuvent ainsi contribuer à des bouleversements et des migrations forcées qui peuvent générer des pressions déstabilisatrices et des tensions dans les régions voisines⁹².

(Stern, 2006, p. 112)

Quant à l'environnementaliste Norman Myers, familier des formulations catastrophistes et mentionné par ailleurs dans le rapport Stern, il n'hésite pas à affirmer :

Bien que [la question des réfugiés environnementaux] provienne avant tout de problèmes environnementaux, elle génère des problèmes politiques, sociaux et économiques. Elle pourrait ainsi facilement devenir une cause d'agitation et d'affrontement et provoquer des conflits et de la violence⁹³.

(Myers, 2002, p. 611)

Dans cette approche, les phénomènes migratoires jouent un rôle particulier, puisqu'ils sont souvent considérés comme un élément explicatif permettant de faire le lien entre changements climatiques et sécurité. Leurs impacts sont présentés comme dépassant largement les zones directement concernées. Grâce à un effet domino, le risque de déstabilisation s'étendrait alors à des régions entières (Bettini,

⁹² « Long-term climate deterioration (such as rising temperatures and sea levels) will exacerbate the competition for resources and may contribute to forced dislocation and migration that can generate destabilising pressures and tensions in neighbouring areas » (Stern, 2006, p. 112). Traduction par mes soins.

⁹³ « Although [the issue of environmental refugees] derives primarily from environmental problems, it generates problems of political, social and economic sorts. As such, it could readily become a cause of turmoil and confrontation, leading to conflict and violence » (Myers, 2002, p. 611). Traduction par mes soins.

2013, p. 66). Le rapport de Christian Aid consacré à cette potentielle « marée humaine » le formule ainsi :

Le danger est que cette nouvelle migration forcée vienne attiser des conflits existants et en générer de nouveaux dans les régions du monde – les plus pauvres – où les ressources sont les plus limitées. Des mouvements de cette ampleur peuvent déstabiliser des régions entières au sein desquelles des populations de plus en plus désespérées sont en concurrence pour des ressources en eau et en nourriture qui diminuent⁹⁴.

(Christian Aid, 2007, p. 3)

L'importance accordée au sujet par certains acteurs ne faiblit pas. Le Centre for American Progress lui a consacré une série de rapports (Werz et Conley, 2012a ; Bhattacharyya et Werz, 2012) qui inclue une étude de cas africaine (Werz et Conley, 2012b). Celle-ci ne questionne nullement le rapport de causalité entre changements climatiques et migrations – elle évoque tout au plus des débats d'experts sur les « détails » (*details*) de cette question – et elle n'hésite pas à illustrer son propos par une photo d'un corps brûlant au milieu d'une rue. Une telle instrumentalisation du sujet est presque caricaturale : l'objectif de ce travail est de démontrer l'existence d'un « arc de tension » (*arc of tension*) allant du Nigeria au Maroc et de convaincre les autorités américaines d'y investir, dans les domaines économique, environnemental, et sécuritaire (Werz et Conley, 2012b, p. 1-12).

Ces discours s'inscrivent en outre dans la continuité d'un ensemble de représentations partagées, largement basées sur des prénotions. Ils se fondent sur une perspective sédentaire qui insiste sur les coûts et les risques de la migration pour les populations et les individus qui l'entreprennent, mais aussi de manière beaucoup plus large. Norman Myers avance ainsi que la présence des « boat people haïtiens » en Floride occasionne jusqu'à 250 millions de dollars US de frais aux autorités locales et fédérales afin de pourvoir à leur alimentation (Myers, 2002, p. 609-610). Cette conception territoriale et sédentaire de l'identité est

⁹⁴ « The danger is that this new forced migration will fuel existing conflicts and generate new ones in the areas of the world – the poorest – where resources are most scarce. Movement on this scale has the potential to de-stabilize whole regions where increasingly desperate populations compete for dwindling food and water » (Christian Aid, 2007, p. 3). Traduction par mes soins.

particulièrement visible au sein des débats sur la mobilité de certaines populations, pauvres et/ou pastorales, dont les déplacements sont considérés comme « générateur[s] d'insécurité » et « favorable[s] à des mouvements subversifs » (Boutrais, 1999, p. 190). Ainsi, « à la mobilité est attribuée une connotation systématiquement négative, synonyme de perte et d'anormalité, tandis qu'à la sédentarité et à la territorialité sont attachées des valeurs positives » (Fresia, 2009, p. 37). Cette perspective tend alors à véhiculer l'image de populations insulaires ou africaines enracinées dans leur territoire, à la différence des populations occidentales dont la mobilité est valorisée (Farbotko et Lazarus, 2012, p. 384).

Ces discours se font par ailleurs le relais des inquiétudes propres aux questions d'immigration dans les pays de destination⁹⁵. Ils s'insèrent dans le débat sur les migrations internationales en général, qui tend à se limiter aux mouvements « Sud-Nord » et à être centré sur le point de vue des pays dits « du Nord » (De Haas, 2005, p. 1269) – et ce alors que les migrations « Sud-Nord » ne représente qu'une partie des flux de population à l'échelle mondiale⁹⁶. Ils tendent à alimenter l'idée d'une augmentation, en cours ou à venir, des migrations internationales. Or, on n'assiste pas à une croissance effrénée de la part des migrants dans le monde – contrairement à ce que ces discours pourraient laisser penser. Si le nombre de migrants est passé de 155 millions en 1990 à 191 millions en 2005 en valeur absolue, cette augmentation ne correspond qu'à une croissance de 2,9% à 3% de leur part relative dans la population mondiale (Bakewell, 2007, p. 14).

On observe ainsi la persistance d'une vision mécaniciste du déplacement en réaction à des dégradations environnementales. L'Assemblée Générale des Nations Unies qualifie de « réaction[s] naturelle[s] » la migration engendrée par les effets des changements climatiques (AG-NU, 2012, p. 7). Par ailleurs, malgré son caractère top-down et simplificateur, on observe une persistance de l'approche *hot spot*, notamment dans le rapport du Conseil consultatif sur les changements environnementaux globaux du gouvernement fédéral allemand (WBGU) (Schubert

⁹⁵ De Haas évoque par exemple le « mythe de l'invasion » à propos de la migration africaine en Europe (De Haas, 2008).

⁹⁶ Catherine Wihtol de Wenden comptabilise 62 millions de migrations « Sud-Nord » qu'elle place en perspective avec les 61 millions de migrants « Sud-Sud », les 53 millions de migrants « Nord-Nord » et les 14 millions de migrants « Nord-Sud » (Wihtol de Wenden, 2010, p. 13).

et al., 2008). Est reprise également, dans la littérature grise, l'idée d'un « point de basculement environnemental » (*environmental tipping point*)⁹⁷ qui, lorsqu'il serait atteint, conduirait à des migrations de masse (Warner et al., 2008, p. 6).

Contrairement au constat fait par Suhrke en 1994, la perspective maximaliste n'a pas disparu, victime de « fatigue compassionnelle » après l'effet choc suscité lors de la publication de ces différents articles et rapports (Suhrke, 1994). Celle-ci est réapparue avec la mise à l'agenda politique croissante des changements climatiques et la multiplication des rapports consacrés à ce sujet. Dans cette perspective, la migration a été conceptualisée, parfois avec une visée directement instrumentale, à la fois comme la conséquence et comme la cause de conflits liés à la rareté des ressources environnementales. Lors des débats devant l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 2009, la déléguée des Palaos a ainsi établi un parallèle entre les impacts des changements climatiques et ceux de la guerre :

Lorsque nous qualifions les changements climatiques de menaces, nous ne le faisons pas à la légère. Quand les scientifiques nous disent de nous préparer, de notre vivant, à des crises humanitaires, y compris à des exodes ; en quoi cela peut-il être différent des préparatifs à entreprendre face à la menace d'un conflit ?⁹⁸

(AGNU, 2009)

En 2007, le président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, avait également qualifié les changements climatiques d'« acte d'agression » de la part des pays développés qui devrait donner lieu à des compensations pour les pays en développement « agressés », tandis que le représentant de la Namibie aux Nations Unies les qualifiait de « conflit biologique ou chimique de faible intensité » (Brown et al., 2007, p. 1142-1145). En effet, au-delà des questions migratoires, ce sont les enjeux environnementaux en général, et les changements climatiques en particulier, qui tendent à être inscrits dans un référentiel sécuritaire.

⁹⁷ Koko Warner et ses co-auteurs les définissent en ces termes : « Tipping points occur when the cumulative effects of both slow and abrupt environmental changes and disturbances reach thresholds that result in dramatic and often rapid negative changes in environmental systems » (Warner et al., 2008, p. 14).

⁹⁸ « We do not carelessly call climate change a security threat. When we are told by scientists to prepare for humanitarian crisis, including exodus, in our lifetimes, how can it be different from preparing for a threat like war? ». Traduction par mes soins.

2.2.2.

La prégnance d'un référentiel sécuritaire dans la conceptualisation des questions climatiques

Après la sécheresse, la désertification, la dégradation des terres, le manque de ressources en eau, la déforestation, la diminution des ressources maritimes et le trou dans la couche d'ozone, les changements climatiques ont été présentés comme le dernier facteur environnemental risquant de susciter des conflits (Brown et al., 2007, p. 1141). Dans certains cas, l'objectif est clairement instrumental. Le rapport états-unien rédigé en 2003 suite à une commande du Pentagone envisageait ainsi un scénario extrême dans lequel les changements climatiques « abrupts » mettaient un terme au Gulf Stream, plongeait l'Europe dans une nouvelle ère glaciaire et provoquaient une série de conflits et de tensions (Schwartz et Randall, 2003) afin de donner un caractère urgent aux débats sur les changements climatiques. Cette tactique a été particulièrement utilisée par les dirigeants européens, notamment britanniques, afin de mobiliser des soutiens suite au lancement de leur stratégie énergétique et climatique début 2007. La question de la « sécurité climatique » avait ainsi été mise en avant par Margaret Beckett, la ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni de mai 2006 à juin 2007. Des exemples africains, et notamment soudanais, sont parfois utilisés en tant que preuves.

Le cas du Darfour est souvent évoqué comme l'exemple type du conflit environnemental lié à une dégradation des conditions climatiques. L'économiste Jeffrey Sachs affirme ainsi que « le carnage mortel en cours au Darfour, au Soudan, qui est presqu'exclusivement discuté en des termes politiques et militaires, s'enracine pourtant dans une crise écologique qui résulte directement de chocs climatiques »⁹⁹ (Sachs, 2006). Cette rhétorique est reprise dans un rapport du PNUE sur le Soudan selon lequel « les impacts des changements climatiques sont considérés comme étant en lien direct avec les conflits dans la région, dans la

mesure où la désertification a ajouté une pression supplémentaire sur les moyens d'existence des sociétés pastorales, et les a forcées à se déplacer vers le sud pour trouver des pâturages pour leur bétail »¹⁰⁰ (PNUE, 2007, p. 60). Elle a également été reprise en juin 2007 par Ban Ki Moon, tout juste nommé Secrétaire général des Nations Unies, dans un article paru dans le *Washington Post*. Il y qualifie le Darfour de « crise écologique, résultant au moins partiellement des changements climatiques »¹⁰¹ (Ban Ki Moon, 2007). A cet exemple est parfois attribuée la valeur de preuve. Un rapport d'un think tank états-unien déclare ainsi que le cas du Darfour « montre de quelle manière le manque de ressources essentielles est une menace non seulement pour les individus et les communautés mais aussi plus largement pour toute une région et pour la communauté internationale dans son ensemble »¹⁰² (CNA Corporation, 2007, p. 15).

Au-delà de cet exemple spécifique, plusieurs autres tentatives ont été faites afin d'inscrire les questions climatiques dans un référentiel sécuritaire, notamment dans les instances onusiennes. Un débat public sur le thème « Energie, sécurité et climat », lors duquel a été évoqué le chiffre de 200 millions de personnes qui risqueraient d'être déplacées d'ici 2050, s'est ainsi tenu au Conseil de Sécurité des Nations Unies le 17 avril 2007. Cette tentative d'inscription à l'agenda a rencontré des résistances ; la majorité des délégations qui se sont exprimées ont insisté sur le fait que le Conseil de sécurité ne disposait ni du mandat ni de l'expertise nécessaires (CSNU, 2007). Les changements climatiques ont toutefois été abordés de nouveau deux ans plus tard par l'Assemblée générale des Nations Unies. Celle-ci a adopté une résolution en juin 2009 sur « les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité ». Elle y invite les organes concernés des Nations Unies à « redoubler d'efforts (...) pour s'intéresser et faire face aux changements climatiques » et demande au Secrétaire général de préparer un

⁹⁹ « The deadly carnage in Darfur, Sudan, for example, which is almost always discussed in political and military terms, has roots in an ecological crisis directly arising from climate shocks » (Sachs, 2006). Traduction par mes soins.

¹⁰⁰ « The impact of climate change is considered to be directly related to the conflict in the region, as desertification has added significantly to the stress on the livelihoods of pastoralist societies, forcing them to move south to find pasture » (PNUE, 2007, p. 60). Traduction par mes soins.

¹⁰¹ « The Darfur conflict began as an ecological crisis, arising at least in part from climate change » (Ban Ki Moon, 2007). Traduction par mes soins.

¹⁰² « [Darfur] also shows how lack of essential resources threatens not only individuals and their communities but also the region and the international community at large » (CNA Corporation, 2007, p. 15). Traduction par mes soins.

rappor sur les aspects sécuritaires de cet enjeu (AG-NU, 2009). La représentante de Nauru, qui présentait le projet, a mis en avant la dimension sécuritaire des impacts des changements climatiques sur les petits Etats insulaires en développement et évoqué une « urgence climatique ». Elle y affirme que « la survie des Etats, leur souveraineté et leur intégrité territoriale, ainsi que l'impact sur leurs voisins constituent clairement une question relevant de la paix et de la sécurité internationales » (AGNU, 2009). Cet exemple montre de quelle manière le discours sécuritaire a été mobilisé pour insister sur la gravité des impacts des changements climatiques pour les Etats du Pacifique et leur population. Le risque qui semble encouru choque par son ampleur. Sont en effet présentés comme menacés : leur souveraineté, leur existence en tant qu'Etat, leurs terres, les communautés, la société et l'essence même de l'identité « Pacifique » (Elliott, 2010, p. 186). Toutefois, la résolution adoptée l'a été sans vote et elle reste très modérée dans sa formulation : elle se déclare ainsi « profondément préoccupée par les répercussions que les effets néfastes des changements climatiques, notamment l'élévation du niveau des mers, pourraient avoir sur la sécurité ». En effet, si les délégations ont exprimé un certain consensus sur le lien changements climatiques-sécurité, notamment pour les petits Etats insulaires en développement, des divergences subsistent sur le rôle que pourraient jouer les différents organes des Nations Unies, et plus particulièrement le Conseil de Sécurité (AGNU, 2009).

L'enjeu sécuritaire est décliné à différents niveaux (Le Prestre, 2005, p 378-421)¹⁰³. Les changements climatiques risqueraient ainsi de mettre en péril la sécurité de l'environnement, qui se dégrade, ainsi que celle des personnes qui en dépendent. La sécurité des Etats pourrait, elle aussi, être compromise lorsque leurs ressources proviennent de l'environnement menacé ou s'ils doivent gérer les conséquences humaines de cette situation. En outre, cet environnement changeant pourrait être facteur d'incertitude pour la sécurité mondiale. Les changements climatiques sont alors présentés à la fois comme une menace pour les Etats et pour

¹⁰³ Nous nous inspirons ici des quatre acceptations de la sécurité environnementale identifiées par Le Prestre : la sécurité de l'environnement (la protection de son intégrité), la sécurité des individus suite aux impacts de la dégradation de l'environnement, la sécurité des Etats face à une menace externe ou à un processus impulsé de l'extérieur et la sécurité du système international (Le Prestre, 2005, p 378-421).

le système international. Un rapport publié par le Conseil consultatif sur les changements environnementaux globaux du gouvernement fédéral allemand (WBGU) identifie par exemple six types de menaces que les changements climatiques pourraient poser à la sécurité et la stabilité internationales. Selon ce dernier, ils risqueraient d'augmenter le nombre d'Etats faibles et d'Etats fragiles, de mettre en danger le développement économique mondial (notamment dans les secteurs industriel et agricole), de créer des tensions fortes entre les principaux émetteurs de gaz à effet de serre et les régions affectées, de mettre en danger les droits de l'homme, de dépasser les politiques de sécurité actuelles dans des Etats et des sociétés soumis à des tensions multiples, et de renforcer et d'intensifier les flux migratoires (Schubert et al., 2008, p. 5). Trois niveaux de menace peuvent alors être différenciés : les menaces à la civilisation humaine de la part de facteurs environnementaux non liés à l'activité humaine, les menaces liées à l'activité humaine qui remettent en cause la civilisation humaine et les menaces liées à l'activité humaine qui ne posent pas de menace existentielle (Buzan et al., 1998, p. 79-80).

Dans une approche a priori moins apocalyptique mais qui pourrait s'avérer être tout aussi instrumentale, on a vu émerger, dans les débats sur les impacts des changements climatiques, la notion de « sécurité humaine ». Cette approche est notamment reprise par l'UNU-EHS dans le cadre d'une réflexion qui vise à s'éloigner des modèles stato-centrés. Le rapport montre ainsi que l'environnement et/ou les changements climatiques peuvent contribuer à l'insécurité humaine, et conduire ainsi à des migrations qui à leur tour renforcent l'insécurité humaine (Warner et al., 2008, p. 58). Elle a en outre fait l'objet d'un article de Jon Barnett et W. Neil Adger. Ils défendent l'idée selon laquelle les changements climatiques peuvent devenir une menace pour la sécurité humaine¹⁰⁴, plus particulièrement pour celles des groupes marginalisés, deux manières distinctes : directement, en diminuant l'accès et la qualité des ressources naturelles nécessaires au maintien des conditions d'existence des populations, et indirectement en réduisant les

¹⁰⁴ La sécurité humaine est ici entendue au sens de « condition where people and communities have the capacity to manage stresses to their needs, rights, and values » (Barnett et Adger, 2007, p. 640).

possibilités d'intervention des d'Etats quant à la préservation de ces moyens d'existence ou au maintien de la paix. Leur article dépasse toutefois la stricte dimension « humaine » de la sécurité et pose la question des conflits. Tout en reconnaissant qu'il peut être dangereux de tenir un discours sécuritaire sur les changements climatiques, les auteurs expliquent que les effets directs des changements climatiques sur la sécurité humaine et ses effets indirects sur la diminution des capacités de l'Etat peuvent augmenter le risque d'un conflit violent (Barnett et Adger, 2007). On voit ici combien les différentes dimensions de la sécurité sont entremêlées dans cette conceptualisation des changements environnementaux et climatiques. En outre, malgré son succès, cette conceptualisation est largement controversée.

2.2.3. L'existence controversée des « conflits environnementaux » ou « climatiques »

Revenons sur le cas du Darfour, évoqué précédemment comme exemple emblématique. La prédominance des facteurs environnementaux dans le conflit au Darfour peut être remise en cause. Au-delà des explications présentées en amont, il est possible de mettre en avant le rôle de différents facteurs non-environnementaux tels que les inégalités économiques et de pouvoir entre les élites de la capitale et les populations rurales, les politiques agricoles gouvernementales qui favorisent les fermes mécanisées et irriguées à l'agriculture pluviale et familiale, le déplacement forcé de fermiers « Nuba » et la marginalisation des éleveurs dans les années 1970 suite aux politiques de nationalisation des terres et de redistribution inégalitaire par le gouvernement central (Hartmann, 2010, p. 237). Le gouvernement du Soudan a également été accusé de fournir des armes et un soutien stratégique à certains groupes armés (Brown et al., 2007, p. 1148). La sécheresse a effectivement augmenté la compétition pour les ressources. Mais elle ne permet

pas d'expliquer à elle seule pourquoi, dans des régions connaissant des conditions similaires, la violence reste localisée et de beaucoup plus faible intensité¹⁰⁵.

Souvent, dans les zones arides ou semi-arides africaines, les intérêts des différents utilisateurs des ressources naturelles se superposent, notamment ceux des populations nomades et des populations sédentaires. En brousse, par exemple, aucun espace n'est réservé exclusivement aux pâturages. Ceux-ci varient donc en fonction des terres mises en culture, et du stade de ces cultures, les animaux ayant parfois accès aux résidus des récoltes¹⁰⁶ (Barrière et Barrière, 2002). L'extension des surfaces agricoles et la fixation de la date d'accès aux résidus des récoltes sont des enjeux importants. Parfois, pendant l'hivernage, l'accès aux mares pour le bétail, bien que libre, peut être restreint matériellement par le fait que ces dernières soient entourées de champs et de jardins. En période de sécheresse, les éleveurs doivent ainsi faire face à une double contrainte : la disparition de ces pâturages du fait des conditions climatiques et la dispersion des espaces de culture des agriculteurs vers de nouvelles zones (dont les bourgoutières). Les éleveurs sédentaires et transhumants peuvent alors être en concurrence pour l'accès aux points d'eau (Beeler, 2006, p. 13-14). Des tensions peuvent également apparaître autour du foncier lorsque des émigrés de retour au village (parfois après des décennies) veulent récupérer des terres qui ont été prêtées à un agriculteur (Beeler, 2006, p. 13-14). A une échelle plus macroscopique, des tensions peuvent également émerger lorsque des choix gouvernementaux déterminent si l'eau va être destinée à la consommation urbaine, à la production d'électricité pour les villes ou à l'irrigation des cultures en milieu rural (Broekhuis et al., 2004, p. 301). Dans le nord du Nigeria, des incidents, des violences et des conflits ont lieu périodiquement entre éleveurs et agriculteurs, particulièrement lors de la saison sèche et autour des points d'eau ou des zones de fourrage des animaux. Cependant, ces violences prennent rarement de l'ampleur, elles restent limitées aux participants

¹⁰⁵ Pour approfondir la dimension politique du conflit, on pourra se référer aux travaux d'Alex de Waal, Roland Marchal et Gérard Prunier.

¹⁰⁶ Ainsi, si pendant la saison de culture, les agriculteurs utilisent en exclusivité l'espace travaillé, en-dehors de celle-ci, le champ ouvert autorise le passage du bétail, la cueillette sur certains arbres et le surpâturage des adventices ou des rejets de souche, ainsi que l'activité cynégétique. Des contrats de fumure peuvent aussi être conclus. Il existe toutefois des exceptions : fruits précieux, champs clos (jardins maraîchers, vergers, périmètres irrigués), casiers rizicoles dans la zone de l'Office du Niger (Barrière et Barrière, 2002, p. 59-60).

directement impliqués, notamment grâce aux mécanismes traditionnels et institutionnels de régulation (Nyong et al., 2006).

Tous ces exemples montrent l'interrelation entre facteurs environnementaux et non environnementaux. Les travaux menés sur le lien entre la raréfaction de certaines ressources et l'augmentation de la probabilité de conflits violents insistent sur la multicausalité des violences et la multiplicité des mécanismes de médiation. Les variables sociales, économiques et politiques jouent un rôle dans le développement des conflits liés à des dégradations environnementales : « les pénuries pourraient essentiellement jouer un rôle instrumental en contribuant à aggraver le potentiel de conflits, en catalysant les revendications de certains groupes ou en servant de pôles de ralliement à des causes qui les dépassent » (Le Prestre, 2005, p. 397). Même dans le rapport du WBGU ou les travaux de Thomas Homer-Dixon, des variables non environnementales apparaissent, de manière plus ou moins explicite. Le modèle de Thomas Homer-Dixon aborde cette dimension par le biais des questions de distribution. Thomas Homer-Dixon défend l'idée selon laquelle la rareté des ressources naturelles, causée en grande partie par la croissance démographique, contribue à la migration et à des conflits internes violents qui peuvent à leur tour menacer la sécurité internationale. Il fonde son modèle sur les phénomènes d'« accaparement des ressources » (*resource capture*) et de « marginalisation écologique » (*ecological marginalization*) (Homer-Dixon, 1994 p. 10-11 ; Schwartz, et al, 2000, p. 80). Le premier se produit lorsque les ressources naturelles se dégradent (diminution de l'offre) alors que la région connaît une croissance démographique (donc une augmentation de la demande). Les groupes les plus puissants tentent alors de modifier l'accès aux ressources afin de les redistribuer en leur faveur et créent ainsi des situations de tension. Lors du second phénomène, dit de « marginalisation écologique », la croissance démographique, associée à une distribution existante inégalitaire des ressources, pousse des populations à se déplacer vers des écosystèmes plus fragiles pour s'y installer. Ceci est à l'origine de fortes dégradations environnementales et de pauvreté chronique. D'après ce modèle, la raréfaction des ressources naturelles conduit à des conflits violents, qui tendent à être diffus, permanents et sous nationaux. Les

changements environnementaux ne peuvent alors devenir une menace pour la sécurité qu'en lien avec des facteurs sociaux tels que la pauvreté, la discrimination, la corruption, les politiques économiques, la dépendance au marché extérieur ou au secteur primaire. Ces déterminants sont construits spatialement et temporellement (Barnett et Adger, 2007). L'occurrence d'un conflit implique en outre la possibilité pour les populations de développer un sentiment d'injustice et la capacité à se mobiliser politiquement (Le Prestre, 2005, p. 394). Quant au rôle des migrations comme facteur explicatif du nexus dégradations environnementales-conflits, Jon Barnett et W. Neil Adger soulignent que ce sont les réponses politiques et institutionnelles à la situation de migration, plus que l'existence de migrants en soi, qui semblent décisives dans les cas où la migration est un facteur de conflit violent (Barnett et Adger, 2007, p. 648). La mobilité seule permet rarement d'expliquer le déclenchement de violences. Les conflits seraient plus à même de se produire lorsque les institutions nationales et locales sont faibles ou échouent à représenter les intérêts des groupes les plus pauvres (Tacoli, 2007).

Nils Petter Gleditsch identifie neuf problèmes dans les travaux consacrés au lien entre dégradations environnementales et conflits armés : (1) un manque de clarté lors de l'usage du terme « conflits environnementaux » ; (2) un contenu définitionnel et polémique plutôt qu'académique ; (3) la non prise en compte de variables importantes, économiques et politiques ; (4) des modèles si larges et complexes qu'ils deviennent impossibles à tester ; (5) des études de cas sélectionnées en fonction de l'occurrence de la variable dépendante ; (6) une inversion du sens de la causalité ; (7) des événements prédis dans l'avenir cités comme des preuves empiriques ; (8) l'absence de distinction entre conflits internes et internationaux ; et (9) une confusion sur le niveau d'analyse souhaitable (Gleditsch, 1998, p. 381). Les travaux qui abordent spécifiquement le lien entre changements climatiques et conflits sont eux basés sur des suppositions difficiles à confirmer au vu des contraintes empiriques (Gleditsch et al., 2007, p. 1). Cependant, l'absence de consensus dans la littérature scientifique sur la réalité du lien causal entre changements climatiques et conflits contraste avec les conclusions

qui ont pu être relayées dans les rapports de think tanks, de gouvernement et même dans celui du GIEC de 2007 (Nordås et Gleditsch, 2007, p. 630-631).

Ainsi la réalité d'une relation causale directe entre changements climatiques, dégradations environnementales et conflits est remise en question dans le milieu universitaire. Toutefois, ces idées sont de plus en plus fréquemment invoquées dans le débat public (Le Prestre, 2005). Avec le thème des déplacements de population liés aux changements climatiques, on a en effet assisté à un regain d'intérêt pour ces questions. Le lien entre dégradation de l'environnement et probabilité de conflits violents a fait l'objet d'une (ré)-inscription aux agendas politique et médiatique. Dans un contexte où les changements climatiques sont présentés comme un facteur de crise, la mobilité tend à être conceptualisée comme une des manifestations de cette crise : « les populations exposées aux impacts des changements climatiques ont été placées par les acteurs étrangers de manière à représenter une planète entière en danger et ce, car le discours sur la crise climatique demande des preuves immédiates de la crise qu'il désigne¹⁰⁷ » (Farbotko et Lazarus, 2012, p. 388).

Dans un premier temps, le récit des « réfugiés », « écologiques », « environnementaux » ou « climatiques » a donc été élaboré pour alerter sur des dégradations environnementales en cours et justifier des transferts financiers en direction des zones les plus « en danger ». Les promoteurs de ce récit « maximaliste » (Suhrke, 1994) ou « alarmiste » (Gemenne, 2009) ont servi de « lanceurs d'alerte » en créant une nouvelle catégorie cognitive mais leur objectif premier était de mettre l'accent sur un autre problème, à savoir les dégradations environnementales, et sur la nécessité de réponses pour y remédier (Vlassopoulou, 2012, p. 9).

¹⁰⁷ « Climate exposed populations are being positioned by foreign actors to represent an entire planet under threat as the climate change crisis discourse demands immediate evidence of the crisis it names » (Farbotko et Lazarus, 2012, p. 388). Traduction par mes soins.

Ce récit peut être décomposé de la manière suivante :

- (1) Les changements environnementaux globaux (désertification, dégradation des terres, changements climatiques) diminuent la quantité et la qualité des ressources naturelles disponibles pour les populations sahéliennes et insulaires, et détruisent progressivement leur habitat.
- (2) Ces populations sont contraintes de se déplacer pour survivre. Elles sont alors déracinées et vulnérables, leur identité et leur sécurité sont menacées.
- (3) L'arrivée de ces populations dans de nouveaux lieux risque d'exacerber des tensions existantes ou de créer de nouveaux conflits.
- (4) Ces conflits pourraient alors être à l'origine de nouveaux flux de réfugiés et déstabiliser des équilibres régionaux, notamment en Afrique et en Asie.
- (5) La prise en charge de ces réfugiés dans des Etats où ils demanderaient l'asile et les conséquences des déstabilisations régionales s'avéreraient coûteuses. Mieux vaut agir maintenant et tenter de réduire les causes de ces déplacements en amont.

Dans ce récit, la migration ne constitue pas le problème à résoudre mais la conséquence d'autres problèmes pour lesquels des actions politiques sont requises (alimentation des fonds de lutte contre la désertification, réduction des émissions de gaz à effet de serre, opérationnalisation des fonds d'adaptation). Bien qu'a priori humaniste, il relaie le référentiel dominant au sujet des migrations qui insiste sur le fait que celles-ci soient nocives et dysfonctionnelles. Alors que la version répressive défend un contrôle plus strict des mouvements, la version libérale affirme une volonté de tout mettre en œuvre pour que les populations n'aient pas besoin d'émigrer (Castles, 2010, p. 3). Ce récit va toutefois être amendé afin d'encourager une réforme du droit international de l'asile et de promouvoir la protection des personnes « réfugiées ». Ce faisant, il va sortir progressivement du référentiel sécuritaire.

2.3. Un récit réorienté vers la protection d'une nouvelle catégorie de « réfugiés »

La « migration environnementale » a d'abord été conceptualisée de manière purement instrumentale dans un récit visant à encourager la lutte contre les dégradations environnementales et l'aide aux pays les plus vulnérables, en comparant les coûts et risques de l'inaction à ceux de la mise en œuvre d'actions de prévention de ces déplacements. Une variante de ce récit a toutefois émergé. Elle vise à encourager la mise en œuvre de mécanismes de protection de cette nouvelle catégorie de « réfugiés » (2.3.1.). Ce récit, promu par des universitaires, juristes et politistes, s'est toutefois révélé en décalage avec les référentiels et intérêts dominants dans le secteur de l'asile et notamment avec la distinction juridique fondamentale entre les concepts de « réfugié » et de « migrant » (2.3.2.).

2.3.1. Des initiatives pour la protection des « réfugiés environnementaux » et « climatiques »

De nombreux articles et rapports ont eu pour objectif de définir les « réfugiés » « écologiques », environnementaux » ou « climatiques », afin de les différencier d'autres types de migrants. Si l'origine du terme « réfugié environnemental » remonte au début des années 1970¹⁰⁸, son usage dans le milieu académique s'est répandu dans les années 1990 et les années 2000. En France, on a pu retrouver des déclinaisons de l'expression « réfugié environnemental » dans les publications de plusieurs chercheuses. Véronique Lassailly-Jacob qualifie de « réfugiés de l'environnement » ou d'« éco-réfugiés » ceux qui, à l'image des éleveurs de l'Afrique sahélienne chassés vers le sud par les grandes sécheresses, « quittent leur lieu de résidence lorsque l'équilibre population-ressources est durablement rompu » ou ceux dont les terres ont été dévastées par les armées en tant de guerre

(Lassailly-Jacob, 1999, p. 38). Christel Cournil utilise le terme « réfugiés écologiques » pour qualifier les « personnes victimes d'un départ forcé en raison d'un 'drame' écologique naturel et / ou anthropique » (Cournil, 2006)¹⁰⁹ tandis que Catherine Wihtol de Wenden évoque des millions de nouveaux « réfugiés chassés de leurs territoires, non par la guerre ou les persécutions, mais par les répercussions sur le climat des pratiques ou du mode de vie d'une partie de l'humanité » (Wihtol de Wenden, 2010, p. 158). Une recherche bibliométrique menée par Allan Findlay et Alistair Geddes montre que 51 articles de journaux scientifiques faisaient référence au terme « réfugié environnemental » en 1990-1991, 88 en 2002-2003 et 167 en 2008-2009 (Findlay et Geddes, 2011, p. 142). Leur nombre est ainsi allé croissant – du moins jusqu'au sommet de Copenhague en décembre 2009. Cet usage va de pair avec la suggestion de mécanismes de protection et l'élaboration de projets de conventions.

Plusieurs initiatives se sont prononcées pour la reconnaissance d'un statut spécial de « réfugié environnemental » ou de « réfugié climatique ». Elles sont soutenues par deux types d'argumentaires. Le premier souligne l'inadéquation de la Convention de Genève par rapport à la réalité des déplacements forcés actuels et recommande des mesures variées pour y remédier. Le second, plus marginal, considère les dégradations environnementales comme une forme de persécution politique et milite pour la reconnaissance en droit international du concept de « persécution environnementale » et pour son inclusion dans la Convention de Genève (Conisbee et Simms, 2003, p. 38). Au cœur des débats se trouvent alors les questions de dispositions juridiques et d'architecture institutionnelle.

Une première série de prises de positions défend l'adoption d'un protocole permettant de modifier l'article 1 A de la Convention de Genève, qui définit les caractéristiques de la personne réfugiée. Le principal avantage est, qu'en cas d'accord sur le contenu, la mise en œuvre serait relativement aisée dans la mesure où beaucoup d'Etats parties à la Convention de Genève ont déjà des systèmes opérationnels de traitement des demandes (Cournil, 2011b, p. 365-366). L'idée

¹⁰⁸ Celle-ci est généralement attribuée à Lester Brown et à ses co-auteurs (Brown, 1976).

¹⁰⁹ Notons toutefois que cette auteure ne promeut plus le terme dans ses publications ultérieures.

d'amender la Convention de Genève a été soulevée lors de deux symposiums de chercheurs, à Limoges en 2005 et aux Maldives en 2006. Si *l'Appel de Limoges sur les réfugiés écologiques [et environnementaux]* évoque plusieurs pistes quant à la forme du dispositif de protection, l'initiative signée en août 2006 aux Maldives s'est, elle, clairement prononcée pour la reconnaissance des « réfugiés environnementaux » dans la Convention de Genève de 1951 et dans son Protocole de 1967 (Biermann et Boas, 2010).

Toutefois, peu nombreux sont les auteurs qui défendent l'inclusion d'une nouvelle catégorie de réfugiés dans la convention internationale qui protège actuellement les réfugiés politiques¹¹⁰. Une deuxième perspective défend la création d'un régime qui soit – du moins en partie – sui generis, capable de protéger les « réfugiés environnementaux » et/ou les « réfugiés climatiques ». L'idée d'une convention internationale spécifique avait été défendue en France par Véronique Magniny dès 1999 dans le cadre de sa thèse (Magniny, 1999). Elle a été reprise publiquement par un réseau d'experts et d'universitaires, réunis au sein de l'association LISER et signataires de « l'Initiative de Tolède » en 2007. Ceux-ci se prononcent en faveur de l'adoption d'une Convention Internationale relative aux réfugiés environnementaux et à la restauration écologique¹¹¹. Parmi les premiers signataires figurent notamment Essam El Hinnawi, l'auteur du premier rapport onusien définissant les « réfugiés environnementaux », et des universitaires français tels que Christel Cournil et François Gemenne, dont les travaux ont fortement alimenté les débats sur le sujet. Ces signataires défendent le terme « réfugié environnemental » comme base pour un mouvement global de reconnaissance et d'aide pour ces personnes. Ils s'engagent en outre à partager leurs connaissances, leurs bibliothèques et leurs réseaux, et à soutenir la publication de tout support, scientifique, culturel ou artistique sur ce sujet.

Depuis l'Initiative de Tolède, les propositions de conventions ont fleuri sous des formes diverses. Certaines ont été élaborées explicitement en direction des

¹¹⁰ Voir notamment les positions prises par Richard Black (2001) ; Oli Brown (2008) ; Vikram Odedra Kolmannskog du Norwegian Refugee Council (2008) et Roger Zetter (2010).

¹¹¹ *Convention on Environmental Refugees and Ecological Restoration*. Traduction par mes soins.

« réfugiés climatiques ». Bonnie Docherty et Tyler Giannini proposent par exemple une convention indépendante et autonome, qui garantisse à la fois la protection des droits humains et l'accès à une aide humanitaire, ainsi que le principe de non-refoulement lorsque la vie ou la capacité de survie du « réfugié » sont menacées. Ils prévoient de répartir les coûts et les responsabilités entre le pays d'origine, le pays de destination et la communauté internationale (Docherty et Giannini, 2009, p. 350, 377). Dans une perspective différente, Angela Williams se prononce pour une reconnaissance explicite des « réfugiés climatiques » dans le régime climatique post-Kyoto afin de faciliter la mise en place d'accords régionaux sous les auspices de la CCNUCC (Williams, 2008). Cette approche qui lie l'adoption d'un cadre international relatif aux déplacements en lien avec les changements climatiques à la CCNUCC est aussi défendue par Frank Biermann et Ingrid Boas. Ils proposent alors d'ajouter un « Protocole sur la Reconnaissance, la Protection et la Réinstallation des Réfugiés Climatiques » à la CCNUCC. En vertu de ce dernier, les Etats parties pourraient identifier des zones administratives sous leur juridiction qui devraient selon eux être inscrites sur la liste des zones qui « ont besoin d'être relocalisées à cause des changements climatiques »¹¹² ou qui « sont menacées de relocalisation à cause des changements climatiques »¹¹³ (Biermann et Boas, 2010). Les populations concernées seraient alors protégées par des droits spécifiques¹¹⁴ et leurs Etats pourraient prétendre à un soutien financier. La mise en œuvre serait assurée par un réseau d'agences et d'institutions sous le contrôle de la Conférence des Parties à la CCNUCC. Ce mécanisme permet d'insister sur la responsabilité des pays émetteurs de gaz à effet de serre et d'intégrer la possibilité d'organiser ou d'accompagner des processus de réinstallation.

Alors que la plupart des recommandations des universitaires concernent la prise en charge des personnes déplacées en situation d'urgence, d'autres auteurs plaident pour l'adoption d'accords régionaux ou bilatéraux plus larges qui permettraient de

¹¹² « In need of relocation due to climate change ». Traduction par mes soins.

¹¹³ « Threatened by having to relocate due to climate change ». Traduction par mes soins.

¹¹⁴ Un certain nombre de principes seraient en outre au cœur du dispositif institutionnel de gouvernance des « réfugiés climatiques » : planifier les relocalisations et réinstallations, préférer la réinstallation à l'asile temporaire, garantir des droits collectifs aux populations locales, soutenir financièrement par des flux d'aide extérieurs les initiatives nationales, partager les coûts (Biermann et Boas, 2010).

faciliter les déplacements en amont des catastrophes naturelles. Ceux-ci mettent également en avant la responsabilité des principaux Etats émetteurs de gaz à effet de serre. Sujatha Byravan et Sudhir Chella Rajan prennent ainsi résolument parti pour un droit à la mobilité en faveur des personnes originaires des régions les plus vulnérables aux changements climatiques. Elles défendent ainsi l'idée d'un nouveau traité qui offre aux populations qui vivent dans des zones qui risquent de disparaître ou ne plus être habitables l'opportunité de migrer légalement, bien avant la catastrophe, vers des pays émetteurs de gaz à effet de serre¹¹⁵ (Byravan et Rajan, 2009). Cette vision est assez proche de l'approche promue par Kara K. Moberg. Cette dernière préconise la mise en place d'un programme international spécifique, baptisé « Environmentally Based Immigration Visa Program », dans lequel le nombre de visas d'immigration délivrés par les pays varierait en proportion de ses émissions de gaz à effet de serre (Moberg, 2009, p. 1135-1136).

2.3.2.

De fortes oppositions suscitées par cette nouvelle conceptualisation des « migrations environnementales »

Les débats sur la protection des personnes déplacées en lien avec les changements climatiques ou avec l'environnement ont contribué à la diffusion des récits des « réfugiés climatiques » et « réfugiés environnementaux ». Ces derniers sont toutefois fortement controversés. L'utilisation du terme « réfugié » pour qualifier une nouvelle catégorie de migrants a suscité de fortes critiques, notamment de la part du HCR.

Pour comprendre les enjeux soulevés par l'utilisation du terme « réfugié », il est utile de revenir sur quelques caractéristiques de la gouvernance des migrations au

¹¹⁵ Ce droit à la mobilité pourrait être accompagné de programmes de développement des capacités dans les pays concernés. Il fournirait un avantage comparatif aux pays d'accueil qui disposeraient alors d'une main d'œuvre plutôt jeune et productive.

niveau international. Celle-ci est toujours à un stade embryonnaire (Green et Thouez, 2005). L'ONU n'a pas d'agence spécialisée sur les migrations ; les responsabilités sont principalement partagées entre le HCR et l'OIT¹¹⁶ tandis que le HCDH, l'UNDESA ou le FNUAP interviennent sur des aspects spécifiques qui relèvent de leur mandat. Par ailleurs, la Banque mondiale, le PNUD, l'UNESCO ou l'UNICEF abordent parfois le sujet sous des angles variés : développement, éducation, enfance ou mineurs isolés, etc. Cette dispersion des institutions va de pair avec une pluralité des approches : les dimensions traitées varient en fonction des organisations et de leurs mandats. Quant à la plus grande agence intergouvernementale dans ce domaine, l'OIM, elle ne relève pas du système onusien.

Pour ce qui concerne les réponses humanitaires à des situations de déplacement, les prérogatives ont été définies dans le cadre de la répartition des tâches prévues par l'approche modulaire (*cluster approach*). Ainsi, le HCR partage la direction du module global de coordination des camps et de gestion des camps (CCCM) avec l'OIM et la direction du module global des abris d'urgence avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Dans les modules qu'il codirige, il n'est toutefois responsable que des déplacements internes causés par des conflits, l'OIM et la FICR se chargeant des situations de crise provoquées par des catastrophes naturelles. Le HCR préside en outre le module global de protection mais, au niveau national, il consulte l'UNICEF et le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme à chaque situation d'urgence pour déterminer qui assumera la responsabilité de la protection (IASC, 2006, p. 3). Hors des situations d'urgence humanitaire, deux catégories principales de migrants sont traditionnellement distinguées pour la gestion des questions migratoires : les réfugiés et les migrants. Cette distinction joue un rôle important dans la mesure où elle a des implications quant aux acteurs responsables des solutions et à la forme des réponses mises en œuvre.

¹¹⁶ L'OIT intervient sur la question des migrations de travail, en particulier à travers son programme MIGRANT. Elle a publié en 2006 un « Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main d'œuvre » qui défend un certain nombre de principes et de bonnes pratiques et a pour objectif d'orienter la coopération internationale. Par ailleurs, sa structure tripartite lui assure une légitimité auprès des organisations syndicales, des ONG et des associations notamment dans le domaine des droits humains (Badie et al., 2008, p. 55).

Selon l'article premier de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, telle qu'amendée par son Protocole de 1967¹¹⁷, le terme « réfugié » s'applique :

A toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, [qui] se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

(Article 1er, A, 2 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951)¹¹⁸

La Convention de Genève garantit des droits tels que la liberté de religion, la liberté de circulation, le droit de travailler, le droit à une formation et le droit d'obtenir des documents de voyage. Une des protections les plus fondamentales apportée par cette convention réside dans la principe de non-refoulement qui interdit de refouler un réfugié dans un pays dans lequel il craint d'être persécuté (AG-NU, 1951). 145 Etats y sont parties et sont donc normativement liés par ces dispositions.

A l'inverse, il n'existe pas de définition consensuelle du terme « migrant » en droit international (Kälin, 2010, p. 89) – ni de protection équivalente. La seule définition disponible dans un traité onusien est celle de « travailleur migrant » telle

¹¹⁷ La définition présente dans la Convention de 1951 incluait un critère temporel ; les événements considérés devaient être survenus avant le 1^{er} janvier 1951. L'article premier du Protocole de 1967 convient d'enlever cet élément de la définition du terme « réfugié ».

¹¹⁸ L'article III(3) de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés de 1984 recommande l'application d'une définition plus large que celle de la Convention de Genève et de son Protocole de 1967 : « [...] la définition ou le concept de réfugié dont l'application est à recommander dans la région pourrait non seulement englober les éléments de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967, mais aussi s'étendre aux personnes qui ont fui leur pays parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté étaient menacées par une violence généralisée, une agression étrangère, des conflits internes, une violation massive des droits de l'homme ou d'autres circonstances ayant perturbé gravement l'ordre public ».

L'article 2 de la Convention de l'Organisation de l'Union Africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique précise que « Le terme "réfugié" s'applique également à toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troubant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité » (OUA, 1969).

Les notions « d'événements troubant gravement l'ordre public » et de « circonstances ayant perturbé gravement l'ordre public » pourraient recouvrir des dégradations environnementales de grande ampleur – notamment dans le cas de catastrophes naturelles soudaines. Il est cependant peu probable que les Etats-membres de l'Union Africaine acceptent

que définie dans l'article 2 de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990 :

L'expression 'travailleurs migrants' désigne les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un Etat dont elles ne sont pas ressortissantes.

Cette convention a pour but de promouvoir le respect, sans discrimination¹¹⁹, des droits humains des travailleurs migrants tels que le droit de partir (article 8), le droit à la vie (article 9), la liberté de pensée, de conscience et de religion (article 12), la liberté d'opinion et d'expression (article 13), le respect de la vie privée (article 14) et de la propriété (article 15), la liberté et la sécurité (article 16), les soins médicaux d'urgence (article 28). Elle offre par ailleurs une protection quant à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (article 10), à l'esclavage, à la servitude ou au travail forcé ou obligatoire (article 11). Elle interdit en outre des pratiques telles que l'emprisonnement pour non respect d'une obligation contractuelle (article 20), la confiscation ou la destruction des documents d'identité et de séjour (article 21), les expulsions collectives (article 22), la discrimination quant à la rémunération ou aux conditions de travail (article 25).

Son champ d'application est toutefois limité. Elle suscite en effet une certaine méfiance de la part de nombreux pays. Bien que signée en 1990, elle n'est entrée en vigueur que le 1^{er} juillet 2003. Elle n'a été ratifiée que par un petit nombre d'Etat dont les principaux pays d'immigration (Etats-Unis, Fédération de Russie, Allemagne, Arabie Saoudite, Canada, Royaume-Uni, Espagne, France, Australie, Inde, Ukraine, Italie, Pakistan, Emirats arabes unis¹²⁰) ne font pas partie¹²¹. En

une extension du terme à des évènements qui n'impliquent pas de violence politique. En outre, la Convention de Genève reste la principale référence en matière d'asile.

¹¹⁹ Ces dispositions ne sont pas applicables aux seuls détenteurs de documents ou aux personnes en situation régulière, elles doivent s'appliquer – comme le nom de la convention l'indique – à tous les travailleurs migrants et aux membres de leur famille.

¹²⁰ Etats classés en tant que tels par la Banque mondiale dans son *Recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds* (2011).

¹²¹ La liste actualisée des Etats signataires et parties est disponible à cette adresse : http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-13&chapter=4&lang=fr&clang=fr [consulté le 12 août 2012]

outre, elle n'apporte aucune garantie en termes d'admission ou de maintien sur le territoire.

Dans les Etats non signataires de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, les migrants continuent toutefois de bénéficier, au moins formellement, des protections liées au droit international des droits de l'homme. Ainsi, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels garantissent l'application des droits fondamentaux aux migrants, notamment le droit à la vie et celui à un niveau de vie et de santé suffisants. Toutefois, comme la Convention sur les droits de tous les migrants et de leur famille, ces textes ne contiennent aucune disposition relative à l'admission ou au maintien sur le territoire. La différenciation entre « réfugiés » et « migrants » est donc fondamentale dans les réponses politiques apportées aux phénomènes migratoires. Elle est liée au fait que la protection internationale des demandeurs d'asile et des réfugiés est perçue comme une exception au régime de la souveraineté nationale, à l'inverse de la migration économique qui est, elle, régie au niveau national (AG-NU, 2012, p. 17).

Certaines personnes déplacées par des facteurs environnementaux ou climatiques pourraient relever des prérogatives de la Convention de Genève. Un document officiel du HCR lui-même note que « certains mouvements susceptibles d'être amorcés par les changements climatiques pourraient de fait tomber dans le cadre traditionnel du droit des réfugiés ». Il évoque ainsi les « mouvements de réfugiés provoqués par un conflit armé découlant de facteurs environnementaux » (HCR, 2008, p. 5). Le statut de réfugié pourrait en outre être attribué aux personnes auxquelles le gouvernement retirerait ou refuserait toute assistance lors de dégradations environnementales de grande ampleur en raison des critères définis par la Convention de Genève – et ce afin de les punir ou de les marginaliser (Kälin, 2010, p. 88). Des personnes forcées de quitter leur pays suite à l'utilisation répressive de l'environnement comme arme de guerre ou lorsqu'elles sont touchées par des dégradations environnementales en raison de leur appartenance à certains

groupes¹²² pourraient alors être reconnues comme « réfugiées ». Notons que, dans ces exemples, c'est bien le critère de la persécution qui prévaut – même si celle-ci est exercée par le biais de dégradations environnementales ou du fait de dégradations environnementales. Or le récit de la protection des « réfugiés » a une acception beaucoup plus large du sens de ce terme.

Les personnes désignées comme « réfugiés environnementaux » et « réfugiés climatiques » se distinguent en effet de la définition des « réfugiés » de la Convention de Genève sur plusieurs points. La question du franchissement d'une frontière pose un premier problème. En effet, une distinction fondamentale en droit des migrations est celle qui différencie les personnes ayant traversé une frontière internationale de celles qui sont restées à l'intérieur du même Etat. Or la plupart des personnes qualifiées de « réfugiés environnementaux » ou de « réfugiés climatiques » n'a pas franchi de frontière internationale et ne relève donc pas d'un traitement par la Convention de Genève (HCR, 2008, p. 7). Le critère d'appartenance à un groupe social semble également difficile à interpréter et problématique à appliquer, notamment dans le cas des pasteurs nomades du Sahel victimes de la sécheresse. En outre, le critère de persécution entendu au sens de « traitement injuste et cruel infligé avec acharnement » ne s'applique pas aux catastrophes naturelles et il est peu probable qu'il bénéficie d'une interprétation extensive de la part des autorités pour les changements environnementaux d'origine anthropique (Cournil, 2006). Ces « réfugiés » seraient également susceptibles de migrer collectivement, alors que le droit d'asile est basé sur un examen au cas par cas, et pourraient être incapables de retourner dans leur région d'origine, ce qui remettrait en cause un des fondements du droit des réfugiés (Biermann et Boas, 2010). Il est peu probable que la Convention de Genève offre une protection massive à une nouvelle catégorie de réfugiés alors que les organes chargés de la reconnaissance des réfugiés l'interprètent de manière restrictive depuis quelques années (Cournil, 2011, p. 366). Jane McAdam souligne que l'élargissement du statut de réfugié à des « réfugiés climatiques » reviendrait à un

¹²² Ce type de situation s'est par exemple produit au Vietnam, lorsque des populations ont été victimes de l'agent orange ou en Irak lors de l'assèchement des marais dans lesquels vivaient les Maadans (Castles, 2002, p. 8-9).

renversement complet du paradigme du refuge : alors que les réfugiés politiques fuient leur propre gouvernement (ou d'autres acteurs, dont le gouvernement ne peut pas, ou ne veut pas, les protéger), une personne fuyant les effets des changements climatiques chercherait refuge dans les pays qui ont contribué à la forcer à quitter sa résidence (McAdam, 2011, p. 116-117).

Par ailleurs, le fait d'accorder l'adjectif « climatique » ou « environnemental » au terme « réfugié » tend à insister sur le caractère mécanique du déplacement et sur l'unicité du facteur climatique parmi les incitations au déplacement (Kolmannskog, 2008, p. 4). Or la plupart des travaux scientifiques menés insiste sur la multi-causalité du déplacement (Hugo, 1996, p. 117-118 ; Kniveton et al., 2008, p. 6 ; Piguet, 2010)¹²³. La protection d'éventuels « réfugiés climatiques » annonce des difficultés supplémentaires. La possibilité d'isoler les impacts des changements climatiques liés à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère parmi les facteurs climatiques pouvant pousser à la migration – et les facteurs climatiques parmi d'autres dégradations environnementales – est hautement questionnable.

Certains craignent alors que le fait de mettre l'accent sur les facteurs environnementaux risque d'évacuer la dimension politique des déplacements (Piguet, 2008) et que la dépolitisation des causes de la migration puisse permettre aux Etats de déroger à leurs obligations en matière de refuge (Kibreab, 1997). Face à une multitude de statuts possibles, les Etats pourraient choisir d'appliquer les statuts les moins contraignants, réduisant ainsi la protection au plus petit dénominateur commun. En outre, une renégociation de la Convention de 1951, dans le climat politique actuel, pourrait aboutir à un abaissement des normes de protection pour les réfugiés (HCR, 2008, p. 7). Une diversification des formes de refuges pourrait ainsi devenir synonyme de précarisation des droits (Cournil, 2011, p. 370 ; Piguet, 2008 ; Zetter, 2010). Les estimations les plus alarmistes quant au nombre de « réfugiés climatiques » sont en outre accusées de contribuer au renforcement de politiques migratoires restrictives (Piguet, 2008). Dans la mesure où la migration est généralement perçue comme problématique, il est probable que

la plupart des politiques se basent sur ces prédictions pour essayer d'influencer le volume, la direction et le type de mouvements plutôt que de tenter de mettre en place des dispositifs pour accompagner les mouvements prévus (Tacoli, 2009, p. 105). Les scénarios relatifs à l'arrivée massive de populations pauvres et désespérées pourraient alors, soit décourager toute prise de décision face à l'ampleur de phénomènes perçus comme irrésolubles (Bettini, 2013), soit encourager la recherche de solutions en matière de protection des frontières dans un contexte marqué par un durcissement des politiques migratoires et de refuge (McNamara, 2007, p. 20-21).

Le HCR a été particulièrement constant dans son opposition à l'utilisation des termes « réfugié environnemental » et « réfugié climatique » depuis 1996. Il considère que ces expressions n'ont aucun fondement en droit international des réfugiés dans la mesure où le terme « réfugié » est une référence explicite aux textes régissant le droit d'asile, notamment à la Convention de Genève de 1951. Sa position semble renforcée par les décisions de justice prises par les autorités responsables des questions d'asile en Australie et en Nouvelle-Zélande. Le Refugee Review Tribunal (RRT) australien a expressément rejeté des demandes d'asile de personnes disant avoir quitté Tuvalu à cause des changements climatiques. La situation juridique est la même en Nouvelle-Zélande. La Refugee Status Appeals Authority (RSAA) statuait en août 2000 :

Il ne s'agit pas ici d'une situation où il est possible de dire que la partie qui fait appel est mise en danger de manière différenciée par des actes assimilables à de la persécution relevant de l'un des cinq motifs [énumérés dans la Convention de Genève de 1951]. Tous les citoyens de Tuvalu font face aux mêmes problèmes environnementaux et aux mêmes difficultés économiques. Ceux-ci sont liés au fait même de vivre à Tuvalu. Les appellants sont plutôt des victimes malchanceuses, comme tous les autres citoyens tuvaluans, des forces de la nature qui conduisent à l'érosion des côtes et à la submersion partielle des propriétés familiales lors des grandes marées. De la même manière, en ce qui concerne la pénurie d'eau potable

¹²³ Outre ces quelques références, le lecteur pourra se référer au chapitre 1.

et le manque d'infrastructures de traitement des eaux usées, les déficiences observées dans les services sociaux de Tuvalu s'appliquent sans discrimination à tous les citoyens de Tuvalu. Elles ne peuvent donc pas être considérées comme dirigées contre les appellants en raison de leur statut civil ou politique¹²⁴.

En outre, il est important de préciser ici que la Pacific Access Category, mise en place en 2002 par les autorités de Nouvelle-Zélande, a parfois été mal comprise et présentée comme une réponse politique visant à offrir des possibilités d'immigration pour les personnes menacées par les changements climatiques (Boano et al, 2008). Plus qu'une réponse à un besoin de protection internationale d'une nouvelle catégorie de personnes déplacées ou menacées de déplacement, il s'agit d'un programme migratoire « traditionnel ». Il a été étendu afin de pouvoir bénéficier à 75 habitants de Tuvalu par an, mais ses conditions d'éligibilité sont très strictes. Pour pouvoir en bénéficier, les requérants doivent être âgés de 18 à 45 ans, avoir une offre d'emploi en Nouvelle-Zélande et disposer d'un niveau de revenu minimum et d'un certain niveau d'anglais. Les questions climatiques ne sont donc pas prises en compte. Par ailleurs, l'autre Etat présenté comme potentiel pays de destination des « réfugiés climatiques » du Pacifique, l'Australie, ne prévoit pas de disposition particulière pour les habitants du Pacifique à l'exception de quelques initiatives de petite ampleur¹²⁵ (McAdam, 2011, p. 122-123). Sa politique d'immigration est formellement non discriminatoire et ne différencie donc pas les potentiels « réfugiés climatiques » des autres candidats à l'immigration.

¹²⁴ « This is not a case where the appellants can be said to be differentially at risk of harm amounting to persecution due to any one of these five grounds. All Tuvalu citizens face the same environmental problems and economic difficulties living in Tuvalu. Rather, the appellants are unfortunate victims, like all other Tuvaluan citizens, of the forces of nature leading to the erosion of coastland and the family property being partially submerged at high tide. As for the shortage of drinkable water and lack of hygienic sewerage systems, medicines and appropriate access to medical facilities, these are also deficiencies in the social services of Tuvalu that apply indiscriminately to all citizens of Tuvalu and cannot be said to be forms of harm directed at the appellants for reason of their civil or political status. » (Refugee Appeal No.72189/2000, RSAA, 17 août 2000. Cité par McAdam, 2011, p. 118). Traduction par mes soins.

¹²⁵ La Kiribati-Australia Nursing Initiative financée depuis 2007 par AusAID offre la possibilité à 20 jeunes i-Kiribati de venir se former à l'université de Griffith ; depuis 2009, le Pacific Seasonal Workers Pilot Scheme peut accorder 2500 visas à des personnes originaires de Kiribati, Tonga, Vanuatu et Papouasie Nouvelle Guinée pour travailler dans l'horticulture 6 à 7 mois par an.

Au-delà de son rôle d'alerte quant aux changements environnementaux globaux en cours ou de légitimation des flux d'aide internationale, le récit des « réfugiés environnementaux » et « climatiques » a ainsi été utilisé afin de tenter de promouvoir la mise en place de mécanismes juridiques de protection pour les personnes qui seraient déplacées en lien avec des dégradations environnementales. Ce changement d'objectif politique a conduit à une reformulation du récit. Bien que celui-ci reste centré sur la figure du « réfugié », son contenu a évolué. Il prend alors la forme suivante :

- (1) Les changements climatiques sont causés par les émissions historiques et actuelles de gaz à effet de serre des Etats les plus riches du monde.
- (2) Parmi les changements environnementaux globaux en cours, les changements climatiques sont ceux qui contribuent le plus à la dégradation des conditions de vie des populations de régions parmi les plus pauvres du monde.
- (3) Face à la multiplication des catastrophes naturelles ou à la dégradation graduelle de leur cadre de vie, ces populations pourraient être forcées de se déplacer.
- (4) La prise en charge de ces « réfugiés », ou du moins leur protection et la facilitation de leur accès à d'autres territoires nationaux, reviennent donc aux Etats émetteurs de gaz à effet de serre, dans le cadre d'accords bilatéraux, ou à la communauté internationale dans son ensemble.

Dans ce récit, les « réfugiés » deviennent véritablement le problème pour lequel les promoteurs du récit ainsi élaboré cherchent à promouvoir des solutions. La mise en avant des changements climatiques en particulier, et non plus des dégradations environnementales en général, comme facteur de migration a permis une simplification de l'enjeu et son inscription formelle à l'agenda climatique en 2009 à travers un accord écrit entre les membres du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme de la CCNUCC. Cependant, ce récit s'est avéré être

en décalage avec les cadres normatifs et cognitifs dominants, dans lesquels les conventions de protection des réfugiés constituent une exception rare et protégée par ses défenseurs aux règles d'entrée et de maintien sur le territoire. Il a alors suscité de fortes oppositions et progressivement été abandonné par ses promoteurs. Je reviendrai en détail dans le chapitre suivant sur les re-problématisations effectuées par les entrepreneurs politiques porteurs de cette cause dans les arènes internationales afin de l'inscrire dans des référentiels alternatifs.

3. Une reprobleratisation des « migrations environnementales » inscrite dans le double référentiel des déplacements forcés et du développement

Deux récits alternatifs ont émergé et en partie succédé à celui des « réfugiés » « écologiques », environnementaux » et « climatiques ». Le premier s'en inspire fortement mais le réinscrit dans des cadres cognitifs et normatifs plus consensuels en abandonnant la notion de « réfugié » et en ré-élargissant la focale sur les déplacements forcés causés par les dégradations environnementales en général (et non uniquement les changements climatiques) et sur les droits de l'homme (3.1.). Le second à l'inverse insiste sur les dimensions positives, notamment économiques, du déplacement. Les migrants ne sont plus alors des personnes déplacées qui doivent être protégées mais des acteurs de leur développement dont le comportement doit être guidé et/ou encouragé (3.2.). Ces deux récits a priori concurrents et en partie contradictoires participent à l'institutionnalisation d'une dichotomie entre « déplacements forcés » d'une part et « migration et développement » d'autre part. Ils ont permis un début d'inscription à l'agenda.

3.1. Le récit de la protection des droits des populations victimes de déplacements forcés

Le « problème » des « migrations environnementales » a été reformulé dans la lignée des dispositifs existants de prise en charge des déplacements forcés en lien avec des catastrophes naturelles (3.1.1.). Ce nouveau récit a été inscrit à l'agenda politique à travers l'Initiative Nansen, au cours d'un processus fortement porté par le HCR (3.1.2).

3.1.1.

Un récit qui s'articule avec le référentiel de la protection des personnes déplacées suite aux catastrophes naturelles

Les propositions de protection juridique tendent de plus en plus à abandonner le terme « réfugié » et l'idée de modifier la Convention de Genève. Elles mettent en avant la nécessité de protéger les droits des populations concernées, et non uniquement le besoin de garantir leur accès et/ou leur maintien sur un territoire extranational. De plus en plus d'auteurs, notamment francophones, ont renoncé à l'emploi du terme « réfugié ». Ainsi Christel Cournil, qui définissait en 2006 les réfugiés écologiques comme des « personnes victimes d'un départ forcé en raison d'un 'drame' écologique naturel et / ou anthropique »» (Cournil, 2006), utilise aujourd'hui les termes de « migration environnementale » (Cournil, 2011a) ou de « déplacés environnementaux » (Cournil, 2012) ; elle place le terme « réfugié environnemental » entre guillemets dans ses analyses des solutions proposées (Cournil, 2011b). De la même manière, les juristes de l'université de Limoges, après avoir appelé à une protection des « réfugiés écologiques [et environnementaux] » en 2005 et insisté sur le fait qu'ils constituaient une catégorie à part entière de réfugiés, ont proposé trois ans plus tard un Projet de Convention relative au statut international des déplacés environnementaux¹²⁶. Cette évolution est aussi visible dans les négociations climatiques. A Cancún, un an après la COP de Copenhague, la conférence organisée par l'IIED¹²⁷, Bread for the World et l'UNU-EHS sur le sujet traitait des « changements climatiques et des migrations forcées¹²⁸ » et la pétition portée par l'ONG bangladeshi Equitybd appelait à un « nouveau protocole onusien pour les migrants climatiques forcés¹²⁹ ».

¹²⁶ Le Projet de Convention a été élaboré par le CRIDEAU (Centre de recherche interdisciplinaire en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme) et le CRDP (Centre de recherche sur les droits de la personne), les équipes thématiques de l'OMIJ (Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques) et la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Limoges, avec le concours du CIDCE (Centre International de Droit Comparé de l'Environnement).

¹²⁷ International Institute for Environment and Development.

¹²⁸ Climate Change and Forced Migrations. Traduction par mes soins.

¹²⁹ New UN Protocol for Climate Forced Migrants. Traduction par mes soins.

Des modèles de convention ont alors été élaborés en laissant de côté le terme « réfugié » et ses controverses. Certains se concentrent sur les déplacements en lien avec les changements climatiques tandis que d'autres appréhendent dans une optique plus large les déplacements en lien avec différents types de facteurs environnementaux. Parmi les initiatives centrées sur les questions climatiques, il est possible de citer celle de David Hodgkinson et de ses co-auteurs : ils défendent l'idée d'une Convention pour les personnes déplacées par les changements climatiques¹³⁰. Comme celle de Bonnie Docherty et Tyler Giannini, elle se veut indépendante, autonome et modelée à l'image du droit des réfugiés. Elle couvre toutefois aussi bien les migrations internes que les migrations internationales et inclut également des dispositions relatives à l'assistance internationale (Hodgkinson et al, 2010). Trois ans plus tard, David Hodgkinson et Bonnie Docherty ont participé à la rédaction de nouveaux principes, aux côtés d'autres auteurs tels que Tamer Afifi (de l'UNU-EHS), Ingrid Boas et Robin Bronende, sous la houlette de *Displacement Solution*. Les *Peninsula Principles on Climate Displacement within States*¹³¹ offrent un cadre normatif global fondé sur les principes existants du droit international, les obligations relatives aux droits de l'homme et les bonnes pratiques reconnues.

Une autre catégorie d'initiatives se focalise sur les déplacements en lien avec l'environnement de manière générale. A l'échelon régional, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se prononce en faveur de l'élaboration par le Conseil de l'Europe, de sa propre Convention Cadre pour la Reconnaissance des Statuts et des Droits des Migrants Environnementaux et pour l'introduction d'un Protocole additionnel sur le droit à un environnement sain et sûr à la Convention Européenne des Droits de l'Homme¹³² (AP-CE, 2008). Ici aussi, l'évolution des termes est notable ; en 2006, l'Assemblée parlementaire avait présenté une motion pour une recommandation sur les réfugiés écologiques.

¹³⁰ Convention for persons displaced by climate change. Traduction par mes soins.

¹³¹ Au moment de la rédaction, ces principes étaient disponibles en ligne :

<http://climate.displacementsolutions.org/global-experts-finalise-peninsula-principles-to-protect-rights-of-displaced-people-within-states/> [consulté le 10 octobre 2013]

¹³² Tant que ces outils n'existeront pas, elle encourage une interprétation extensive du principe de non-refoulement et l'utilisation des protections complémentaire et temporaire (AP-CE, 2008).

Le *Projet de Convention relative au statut international des déplacés environnementaux* de l'université de Limoges évoqué en amont concerne aussi bien les mouvements inter-étatiques qu'intra-étatiques¹³³. Il garantit de multiples droits pour les « déplacés environnementaux » : le droit à l'information et à la participation, le droit d'être secouru, le droit à l'eau et à une aide alimentaire, le droit à un habitat salubre et sécurisé, le droit aux soins, le droit à la personnalité juridique, au maintien de leurs droits civils et politiques dans leur Etat d'origine s'ils l'ont quitté, au respect de l'unité familiale, à l'éducation et à la formation et le droit de gagner sa vie par le travail (article 5). Des droits additionnels sont en outre consacrés pour les déplacés temporaires (article 6) ou définitifs (article 7) ainsi que le droit de se constituer en groupement représentatif et celui d'agir collectivement en justice (article 8). Y sont également détaillés les institutions responsables de son application – avec notamment la création d'une Agence mondiale pour les déplacés environnementaux (AMDE) – et les mécanismes de mise en œuvre. Ce projet insiste par ailleurs sur le principe de répartition de la responsabilité ainsi que sur la nécessité de dispositifs d'assistance (Prieur et al., 2008).

Ces propositions de conventions aux dispositions détaillées s'inscrivent dans une réflexion plus générale menée dans les négociations climatiques sur la question des impacts des changements climatiques sur les droits de l'homme. Cette dernière occupe une place croissante à l'agenda climatique, notamment dans le cadre onusien¹³⁴. En novembre 2007, les petits États insulaires ont demandé au Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) de produire un rapport sur les atteintes aux droits humains générées par le changement climatique (Schade, 2012, p. 105-106). Le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (CDH-NU) a également adopté une résolution dans laquelle il se dit « préoccupé par le fait que les changements climatiques (...) ont des répercussions sur la

¹³³ Ce *Projet de Convention relative au statut international des déplacés environnementaux* définit les « déplacés environnementaux » comme « les personnes physiques, les familles et les populations confrontées à un bouleversement brutal ou insidieux de leur environnement portant inéluctablement atteinte à leurs conditions de vie et les forçant à quitter, dans l'urgence ou dans la durée, leurs lieux habituels de vie et conduisant à leur réinstallation et à leur relogement ».

¹³⁴ Hors du cadre onusien, la Banque mondiale a commandité un rapport sur les dimensions juridiques internationales des relations entre droits de l'homme et changement climatique (McInerney-Lankford et al., 2011).

jouissance effective des droits de l'homme » (CDH-NU, 2008) ; il demande au Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de procéder à une étude analytique détaillée des liens entre changements climatiques et droits de l'homme. Dans le cadre d'une seconde résolution, il souligne que les incidences des changements climatiques concernent notamment « le droit à la vie, le droit à une nourriture suffisante, le droit de jouir du meilleur état de santé possible, le droit à un logement convenable, le droit à l'autodétermination et les obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement » (CDH-NU, 2009). Une réunion-débat sur les liens entre les changements climatiques et les droits de l'homme s'est également tenue lors de sa onzième session, à Genève en juin 2009, et un séminaire a été organisé en février 2012, à destination des États, des experts universitaires, des organisations de la société civile et des représentants des groupes de population les plus vulnérables aux changements climatiques, suite à une résolution adoptée en septembre 2011 (CDH-NU, 2011). Par ailleurs, le Forum social du Conseil des Droits de l'Homme qui s'est tenu à Genève du 4 au 6 octobre 2010 a été principalement consacré à la question des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques¹³⁵.

Ces réflexions évoquent, de manière marginale, la question du déplacement. Le rapport du CDH par exemple s'attache surtout aux principaux droits de l'Homme menacés par le changement climatique, mais il souligne également le fait que les mesures d'intervention elles-mêmes peuvent potentiellement mettre en péril les droits des personnes vulnérables et des populations autochtones (Schade, 2012, p. 105-106). Dans ce document publié en janvier 2009, six paragraphes sont consacrés à la question des déplacements (CDH, 2009). En outre, le nouveau Rapporteur spécial actuel sur les droits de l'homme des migrants, François Crépeau, a consacré la section thématique de son premier rapport « aux incidences des changements climatiques et à certaines de leurs conséquences pour les migrations ». Après avoir noté que « les effets des changements climatiques joueront vraisemblablement un rôle significatif et de plus en plus déterminant dans

¹³⁵ Le rapport du forum est disponible à l'adresse suivante :
http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/16session/A-HRC-16-62_fr.pdf

les mouvements migratoires internationaux » (AG NU, 2012, p. 6) et repris la typologie établie par Walter Kälin, il ne défend toutefois pas une approche spécifique des déplacements en lien avec l'environnement. Il « encourage plutôt le développement de politiques cohérentes en ce qui concerne les droits de tous les migrants, (...) y compris la nécessité de mesures de protection des droits de l'homme » (*ibidem*, p. 18).

Le récit de la protection tend généralement à présenter les facteurs environnementaux, et non les changements climatiques en particulier, comme incitatifs à la migration. En effet, toutes les propositions spécifiques aux « réfugiés climatiques » ou aux « déplacés climatiques » font face au même écueil : celui de réussir à distinguer les déplacements liés aux changements climatiques des déplacements liés à d'autres facteurs environnementaux. Cette difficulté à établir un lien de causalité entre le déplacement d'une personne ou d'un ménage et les changements climatiques est particulièrement problématique pour les auteurs qui défendent l'inclusion de mesures de protection dans le cadre des négociations à la CCNUCC. Elle peut, dans les faits, rendre difficile la traduction en mesures politiques d'un tel discours. Elle pose en outre la question de l'imputation des responsabilités, et donc du principe de financement. Alors que les auteurs qui militent pour le maintien du lien entre changements climatiques et déplacements insistent sur la responsabilité des pays émetteurs de gaz à effet de serre et mobilisent des arguments relatifs aux concepts de justice et d'équité, cette idée risque de susciter une forte opposition de la part des représentants de ces Etats dans les négociations climatiques. Certains auteurs avancent par ailleurs des arguments moraux. Walter Kälin souligne ainsi qu'il serait éthiquement difficile de défendre le fait que des personnes déplacées en raison de catastrophes naturelles non-liées aux changements climatiques, telles que des éruptions volcaniques ou des tremblements de terre, ne puissent pas bénéficier du même traitement que celles pour lesquelles le lien entre les changements climatiques et le déplacement est avéré ou assumé¹³⁶ (Kälin, 2010, p. 85).

Cet élargissement de la focale aux changements environnementaux passe notamment par la mise en avant des déplacements suscités par les catastrophes naturelles. Celle-ci offre l'avantage de se baser sur un socle scientifique moins contesté. Il existe en effet un consensus sur le fait que les catastrophes naturelles déplacent généralement un nombre important de personnes – du moins de manière temporaire. Des études menées à un niveau macroscopique montrent qu'une forte exposition aux catastrophes naturelles est souvent corrélée à une propension à l'émigration dans les zones concernées (Saldaña-Zorrilla et Sandberg, 2009 ; Naudé, 2008 ; Reuveny et Moore, 2009 ; Afifi et Warner, 2008)¹³⁷. Les effets des catastrophes naturelles sont également plus faciles à identifier. Le problème de l'imputation et de l'attribution de responsabilité se pose moins fortement pour les évènements climatiques extrêmes que pour les dégradations environnementales progressives. Ceux-ci n'impliquent pas la recherche de causalités compliquées et font l'objet de moins de débats. En outre, les catastrophes naturelles, de par leur forte visibilité, sont susceptibles de susciter une mobilisation élargie, parfois à fort caractère émotionnel. Ainsi, l'aide internationale destinée à la lutte contre la sécheresse et la désertification est loin d'atteindre le même niveau que les prêts et les dons faits aux gouvernements dont les populations ont été touchées par des inondations, des glissements de terrain et des ouragans (Leighton, 2011, p. 348). Leur caractère ponctuel peut par ailleurs leur permettre de s'inscrire dans un calendrier qui coïncide avec les échéances et durées des mandats électoraux.

Les déplacements suscités par les catastrophes naturelles sont en outre couverts dans une certaine mesure par le droit international. En juin 2006, le Comité permanent inter-organisations (IASC) a adopté des Directives opérationnelles pour la protection des personnes touchées par des catastrophes naturelles. Depuis 1998, les Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, bien qu'ils ne soient pas spécifiques aux victimes de catastrophes naturelles, incluent ces dernières dans leur définition :

¹³⁶ Un contre-argument pourrait s'appuyer sur la responsabilité des pays émetteurs de gaz à effet de serre.

¹³⁷ Il faut toutefois souligner que, paradoxalement, les catastrophes naturelles peuvent aussi rendre les zones touchées plus attractives. Les projets de reconstruction offrent des opportunités d'emploi (Piguet et al., 2011, p. 7) et la présence (physique ou matérielle) de l'aide internationale peut ouvrir de nouvelles perspectives : distribution d'aide, financements d'activités, infrastructures.

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État.

(CES NU, 1998)

Ces Principes directeurs ont pour objectif de récapituler les normes applicables aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui étaient éparses entre différents instruments, de clarifier les points obscurs pouvant exister et de combler les lacunes juridiques. Ils visent à offrir une protection contre le déplacement arbitraire, à faciliter l'accès à des services de protection et d'assistance au cours du déplacement et à offrir des garanties pendant le retour, la réinstallation ou la réintégration. Ils ne constituent pas un instrument juridique contraignant mais la protection qu'ils apportent peut être renforcée par des instruments nationaux, sous-régionaux ou régionaux. Ainsi, une vingtaine d'Etats, dont l'Angola, le Burundi, la Colombie, le Liberia, le Pérou, les Philippines, le Sri Lanka, le Togo et la Turquie, disposent de politiques relatives aux personnes déplacées internes (Cournil, 2011b, p. 371). Au niveau régional, l'Organisation des Etats Américains (OEA) a adopté une résolution à leur sujet (OEA, 2008), et la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs dispose d'un Protocole sur la protection et l'assistance à apporter aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (CIRGL, 2006). Au niveau de l'Union Africaine (UA), la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, dite Convention de Kampala, est entrée en vigueur en décembre 2012 après trois ans d'existence (Union Africaine, 2009). Elle impose aux États l'obligation de protéger et d'assister les personnes déplacées internes.

En outre, dans les pays d'immigration occidentaux, certains mécanismes de protections subsidiaires et temporaires contiennent des dispositions pouvant

permettre aux personnes qui ont fui un danger environnemental dans l'urgence de résider, pour une durée limitée, sur le territoire national d'un autre Etat. Au niveau communautaire européen, la Directive du 20 juillet 2001 relative à la protection temporaire offre une définition large de la personne déplacée et fait référence aux situations à caractère exceptionnel. En Finlande, l'Aliens Act prévoit la possibilité d'accorder un permis de résidence pour raisons humanitaires aux personnes incapables de retourner dans leur pays d'origine ou de résidence précédente du fait d'une catastrophe environnementale (Section 88a). Il prévoit aussi l'applicabilité du mécanisme de la protection temporaire en cas de déplacements massifs de population à la suite de catastrophes naturelles (section 109) (Ministry of the Interior of Finland, 2010 [2004]). Des dispositions similaires sont aussi présentes dans l'Aliens Act suédois qui inclut dans la catégorie des « autres personnes ayant besoin d'une protection » des ressortissants étrangers hors de leur pays d'origine qui ne peuvent y retourner du fait de catastrophes environnementales¹³⁸. Quant au Danemark, il a accordé sa protection à des femmes célibataires et à des familles avec enfants en bas âge originaires de régions où les conditions de vie ont été jugées particulièrement difficiles du fait de la famine ou de la sécheresse par exemple (Cournil, 2011b, p. 370). Aux Etats-Unis, le mécanisme de la protection temporaire a été utilisé suite à des catastrophes naturelles. Cette protection a été accordée à des Honduriens en 1998 après l'ouragan Mitch et le programme a été étendu en avril 2003 afin de permettre aux personnes qui ne pouvaient rentrer au Honduras de prolonger leur séjour jusqu'en 2005 (McLeman and Smit, 2006, p. 33). Parmi les conditions énoncées, la catastrophe naturelle doit avoir un impact fort mais temporaire, l'Etat d'origine doit être incapable, temporairement, de gérer le retour de ses nationaux et il doit demander à être désigné comme bénéficiaire de cette protection¹³⁹ (Kälin, 2010, p. 99).

¹³⁸ « In this Act a 'person otherwise in need of protection' is an alien who in cases other than those referred to in Section 1 is outside the country of the alien's nationality, because he or she:

[...]

3. is unable to return to the country of origin because of an environmental disaster. »

¹³⁹ « The US Immigration and Nationality Act provides for the possibility of granting Temporary Protected Status (TPS) for nationals of a foreign state who are already in the US if (i) there has been an environmental disaster in the foreign state resulting in a substantial, but temporary, disruption of living conditions; (ii) the foreign state is unable, temporarily, to handle adequately the return of its own nationals; (iii) and the foreign state has requested such designation » (Kälin, 2010, p. 99).

Le champ d'application de ces dispositifs est cependant limité. La Directive communautaire européenne de 2001 relative à la protection temporaire traduit d'abord la frilosité des Etats-membres sur les questions d'asile et elle semble difficile à mettre en œuvre dans une situation d'urgence. La protection temporaire états-unienne a été refusée à des Haïtiens qui en ont fait la demande suite aux inondations de 2008. Surtout, ces dispositifs restent circonscrits à un petit nombre d'Etats. Mais le caractère relativement moins controversé de la nécessité de protéger des personnes déplacées par des catastrophes naturelles (par rapport à d'autres catégories de migrants et de déplacés) constitue une première base sur laquelle se fonde le récit de la protection. Ce récit entend par ailleurs élargir le sens de l'expression « catastrophes naturelles » afin que celle-ci puisse comprendre des dégradations progressives de l'environnement sans pour autant perdre son potentiel mobilisateur. Ceci est notamment visible à travers l'usage croissant de l'expression en langue anglaise « slow-onset natural disaster » que l'on pourrait traduire par « catastrophe naturelle à évolution lente »¹⁴⁰.

Afin de rendre les déplacements légitimes, ce récit met en outre en avant leur caractère forcé. Dans un discours très imagé, le Haut Commissaire pour les Réfugiés, António Guterres, a ainsi déclaré que « les catastrophes naturelles vont déraciner un nombre important de personnes en quelques heures, les forçant à fuir pour sauver leur vie, dans des conditions proches de celles de mouvements de réfugiés »¹⁴¹ (HCR News Centre, 2011).

Cette approche, qui distingue les déplacements en fonction du choix laissé aux personnes qui y recourent, est récurrente dans les travaux qui abordent la « migration environnementale ». Véronique Lassailly-Jacob distingue ainsi les migrants forcés qui « ont un choix aussi faible soit-il », quant au temps du départ et à la destination, des déplacés sur lesquels une contrainte implacable s'exerce (Lassailly-Jacob, 1999). Le projet EACH-FOR classe les « personnes déplacées

¹⁴⁰ Cette expression est visible dans l'Initiative Nansen ainsi que dans des propositions comme celles de Jane Mc Adam. Face au caractère progressif des dégradations environnementales attendues, celle-ci se prononce en faveur du renforcement ou de la création d'instruments qui permettent une migration circulaire et temporaire et pourraient à terme permettre une installation définitive si la région d'origine devient habitable (McAdam, 2011, p. 126).

¹⁴¹ « Natural disasters will uproot large numbers of people in a matter of hours, forcing them to flee for their lives in conditions that resemble refugee movements » (HCR News Centre, 2011). Traduction par mes soins.

par l'environnement » (*environmentally displaced persons*) en trois catégories en fonction du degré d'intentionnalité et de l'origine de la décision : les migrants environnementaux (*environmental migrants*) qui choisiraient de se déplacer de manière volontaire et proactive pour faire face à une dégradation environnementale ; les déplacés environnementaux (*environmental displacees*) dont le déplacement est forcé car leur vie, leurs moyens d'existence et leur bien-être sont menacés ; et les déplacés du développement (*development displacees*) qui sont relocalisés ou réinstallés de manière intentionnelle par les pouvoirs publics (Dun et al., 2007). Dans un article publié plus récemment, qui s'appuie sur les travaux réalisés dans le cadre d'EACH-FOR, Koko Warner abandonne le terme de « déplacé » mais elle différencie les migrants environnementaux auxquels un choix est laissé (*environmentally motivated migrant*) des migrants environnementaux forcés (*environmentally forced migrant*). Elle distingue en outre une troisième catégorie, les migrants suite à une urgence environnementale (*environmental emergency migrant*), qui peuvent à leur tour devenir soit des migrants environnementaux, soit des migrants environnementaux forcés (Warner, 2010, p. 409).

Dans le cas particulier des déplacements en lien avec les changements climatiques, Walter Kälin propose plusieurs critères, inspirés de la définition du réfugié dans la Convention de Genève de 1951, afin d'identifier les mouvements à caractère forcé et de les différencier de ceux qui sont volontaires. Les migrants forcés pourraient alors être autorisés à entrer dans un autre pays et à s'y installer – au moins temporairement – s'ils remplissaient plusieurs conditions : les changements climatiques devraient être à l'origine du déplacement ; les personnes devraient se trouver hors de leur pays d'origine ou de résidence habituelle ; leur vie, leur intégrité corporelle ou leur santé devraient être menacées ; ces personnes ne pourraient pas, ou ne voudraient pas, réclamer la protection de leur Etat d'origine. Toutefois, une fois le danger immédiat écarté, se pose la question du droit de rester. Kälin propose d'utiliser un autre critère, celui de la « retournabilité » [« *returnability* »]. L'obligation au retour devrait alors être permisable, faisable et raisonnable, c'est-à-dire conforme au respect des droits de l'homme, possible

matériellement et techniquement et fondée au regard des préoccupations humanitaires (Kälin, 2010, p. 98-99).

Ces tentatives de classement, distinguant les déplacements en fonction de leur degré de contrainte, s'insèrent dans des cadres d'appréhension du réel largement partagés. Cette distinction est en outre fortement ancrée dans la recherche universitaire (Suhrke, 1994). Elle était déjà un des critères fondamentaux de distinction dans la typologie établie par Peterson en 1958 (Peterson, 1958). Dans cette perspective, les migrants forcés devraient bénéficier d'une protection accrue. Il est notamment présumé que leur départ est moins (ou pas) préparé et qu'ils se retrouvent donc dans une situation de plus grande vulnérabilité. En outre, la protection des droits de l'homme dans le cas de déplacements involontaires est un concept déjà ancien, accepté et même en expansion, reconnu comme faisant partie des responsabilités des Etats et des autres acteurs internationaux (Zetter, 2010, p. 136).

Mais ce classement, qui se fonde sur le pouvoir de décision des acteurs et leur libre arbitre, pose un certain nombre de difficultés. Dans de nombreuses situations où la migration est considérée comme volontaire, le choix laissé à ceux qui l'entreprendent est restreint. A l'inverse, même dans les situations où le caractère forcé du déplacement suscite peu de débats (suite à une catastrophe naturelle par exemple, ou sous la menace), il y a toujours une prise de décision de la part du migrant, aussi faible soit-elle (Hugo, 1996, p. 106-108). Comment déterminer un seuil de contrainte qui permette de dire que le déplacement est forcé ? Comment appréhender les motivations principales au déplacement parmi les multiples facteurs qui interagissent (Lassailly-Jacob, 2009, p. 29) ? Comment garantir une interprétation équitable des critères par les services administratifs de différents Etats auxquels incomberait cette tâche ? La différenciation entre migrants et réfugiés est de plus en plus floue ; une même personne peut avoir au cours de sa vie différents statuts¹⁴² (Wihtol de Wenden, 2010, p. 14). La différenciation entre

¹⁴² On voit alors émerger de nouveaux concepts tels que celui de « flux migratoires mixtes », promu par l'OIM ainsi que par le HCR qui reconnaît la difficulté croissante à distinguer les réfugiés des migrants économiques. Mais plutôt que de mener une réflexion sur la pertinence de cette distinction, ce dernier propose son expertise aux Etats pour différencier les migrants économiques des réfugiés et écarter une confusion perçue comme une menace directe à son mandat (Fresia, 2009, p. 55-56).

migration volontaire et déplacement forcé reste cependant centrale dans le récit de la protection. Elle s'articule avec une réflexion sur les mécanismes de réponse qui pourraient être utilisés pour la prise en charge des personnes déplacées.

3.1.2. Un début d'inscription à l'agenda politique international

Au-delà des propositions émanant d'universitaires, principalement de juristes, et d'une inscription évidente à l'agenda académique, le récit des personnes déplacées par les catastrophes naturelles a été inscrit à l'agenda politique sous l'angle de la protection dans le cadre de l'Initiative Nansen.

L'Initiative Nansen¹⁴³ a été officiellement lancée le 2 octobre 2012 à Genève, par les représentants des gouvernements suisse et norvégien, au siège du Comité Exécutif du HCR à Genève. Il s'agit d'un processus consultatif et intergouvernemental, qui concerne les personnes déplacées à l'extérieur de leur pays par des dégradations de l'environnement. Il a « pour objectif d'établir un consensus entre les États sur la meilleure manière de traiter le déplacement transfrontalier dans le contexte des catastrophes à déclenchement soudain ou lent » (Kälin, 2012). Cette initiative vise à élargir la gamme de protections disponibles en adoptant un ensemble de bonnes pratiques qui s'appliquent aux personnes présentes hors de leur pays d'origine (à la différence des Principes directeurs pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays), et dont le déplacement a une cause environnementale (qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle soudaine ou progressive).

L'initiative rassemble un grand nombre d'acteurs de nature variée qui sont apparus de manière récurrente ces dernières années lors des débats sur les migrations en lien avec les changements climatiques et l'environnement. L'initiative compte, outre un comité de pilotage composé d'Etats, un comité consultatif qui rassemble des organisations internationales, des ONG et des organismes de recherche¹⁴⁴. On

¹⁴³ Le nom de cette Initiative a été inspiré par Fridtjof Nansen, explorateur polaire et premier Haut-Commissaire pour les Réfugiés, à l'origine du passeport « Nansen ».

¹⁴⁴ Les organisations internationales et ONG sont : la Croix Rouge, la UK Climate Change & Migration Coalition, le Quakers UN Office, l'IDLO, l'International Catholic Mission for Migration, l'UNICEF, le Norwegian Refugee Council,

y retrouve le réseau d'acteurs habituellement impliqués sur ces questions, avec un rôle central du Norwegian Refugee Council, de l'OIM et du HCR. Du côté des chercheurs, Jane McAdam est par exemple dans le comité consultatif. En outre, l'envoyé spécial de l'Initiative Nansen n'est autre que Walter Kälin, ancien Représentant pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays de 2004 à 2010.

Ce « processus consultatif ascendant » débouchera, au bout de trois ans, sur la création d'un Agenda pour la Protection qui devrait présenter une vision commune, identifier des pratiques et des outils, approuver des principes clés dans les domaines de la coopération internationale, des normes de protection des personnes déplacées et proposer des réponses opérationnelles. Il devrait également émettre des recommandations sur les rôles et responsabilités respectifs des acteurs concernés et des parties prenantes et proposer un plan d'action et de suivi. Pour cela, des consultations sont organisées dans un premier temps aux niveaux régional et sous régional¹⁴⁵ avec le double objectif de renforcer les connaissances disponibles et de construire un consensus à travers l'identification des points d'accords et de désaccords (Kälin, 2012, p. 49). Le spectre d'application de l'Initiative se veut donc large mais il n'est pour l'instant pas défini.

L'Initiative repose toutefois sur une série de principes, formulés et présentés aux participants lors de la *Conférence Nansen sur les changements climatiques et les déplacements au XXI^{ème} siècle*, qui a rassemblé à Oslo en juin 2011 plus de 230 experts, représentants de gouvernements, d'agences internationales et de la « société civile » (NRC, 2011).

l'Internal Displacement Monitoring Center, l'OIM, l'UNISDR, l'OCHA, le PNUD, l'UN Security Initiative, le HCR, la Banque Mondiale, l'ADB ; les organismes de recherche : l'International Peace Institute, l'Université de New South Wales, la Georgetown University, l'UN University, l'University of Sussex, l'University of Oxford, Brookings et l'IDDRRI.

¹⁴⁵ La première consultation s'est tenue à Rarotonga, aux îles Cook, le 24 mai 2013.

Les principes formulés lors de la *Conférence Nansen sur les changements climatiques et les déplacements au XXIème siècle* (NRC, 2011)

Le premier principe met l'accent sur le besoin de connaissances approfondies sur le sujet. Les principes II à IV définissent les différents rôles et les responsabilités respectives des acteurs. Ils rappellent que la responsabilité de protéger les populations victimes des changements climatiques et de catastrophes environnementales relève d'abord des Etats mais que l'ampleur des impacts attendus des changements climatiques requiert également l'engagement des communautés et des autorités locales, de la société civile et du secteur privé. Lorsque les capacités nationales sont limitées, le soutien des organisations régionales et internationales pourra permettre d'empêcher les déplacements, d'aider et de protéger les communautés touchées et de trouver des solutions durables. Le principe V insiste sur l'importance des initiatives de prévention et de renforcement de la résilience et le respect du cadre d'action de Hyōgo¹⁴⁶ tandis que le principe VI incite au renforcement des capacités de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles. Selon les principes de Nansen, le droit international existant doit être pleinement utilisé et les *gaps* normatifs doivent être comblés (principe VII) ; en ce qui concerne les Principes directeurs sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, la mise en œuvre n'est pas possible sans la création au niveau national de lois, de politiques et d'institutions adéquates (principe VIII). Les Principes reconnaissent qu'il existe un *gap* particulier relatif aux personnes déplacées qui ont franchi une frontière internationale suite à des catastrophes naturelles et encouragent le développement d'un cadre d'action ou de principes directeurs par les Etats, en coopération avec le HCR (principe IX). Ils concluent sur l'importance du respect des principes de non-discrimination, de consentement, d'*empowerment*, de participation et de partenariat (principe X).

¹⁴⁶ Le Cadre d'action de Hyōgo est le principal instrument que les États membres des Nations Unies ont adopté pour réduire les risques de catastrophe.

Ces principes « dressent le contour général d'un cadre de gestion des déplacements provoqués par les catastrophes en identifiant les acteurs clés et les domaines d'activité pertinents » (Kälin, 2012). Ils n'ont toutefois pas été adoptés formellement. En outre, suite à la Conférence Nansen de juin 2011, il était attendu que le Communiqué ministériel, adopté en décembre 2011 à l'occasion de la réunion interministérielle du HCR organisée en commémoration des 60ème et 50ème anniversaires respectifs de la Convention de Genève et de la Convention relative au statut des apatrides, fasse référence aux mouvements transfrontaliers provoqués par des catastrophes climatiques et autres catastrophes naturelles. Ceci n'a pas été le cas. Cette lacune reflète le manque de volonté en la matière de la majorité des États, pour des questions de souveraineté ou de priorités concurrentes, ou en raison du rôle directeur du HCR dans ce processus (Kälin, 2012). Par ailleurs, au moment des prises de paroles des représentants nationaux suite au lancement de l'Initiative Nansen, des tensions ont été perceptibles entre l'OIM et le HCR. Des représentants du Costa Rica et des Philippines ont insisté sur l'importance du rôle de l'OIM tandis qu'une intervention en faveur de l'inclusion de l'OIM a aussi été faite par les Etats-Unis qui ont estimé que le HCR n'était pas le mieux placé pour être au centre de l'Initiative, son agenda étant déjà surchargé.

Pour comprendre cette concurrence entre le HCR et l'OIM, il est utile de revenir en 1951, date à laquelle l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR) a été dissoute. Deux institutions ont alors été créées : le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) – organisation spécialisée des Nations Unies, chargée de la protection internationale des réfugiés – et le Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (PICMME), dont la première mission visait à résoudre le problème du transport des migrants en Europe. Les Etats-Unis souhaitaient limiter le rôle et l'autorité du HCR, notamment pour des raisons financières. Le PICMME a été délibérément placé dès ses origines en dehors du système des Nations Unies. Il a vu depuis ses prérogatives s'élargir et a changé plusieurs fois de titre avant de devenir

l’Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en 1989¹⁴⁷. Cette dernière a connu une rapide expansion – elle joue, par exemple, un rôle important dans les Processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)¹⁴⁸. Elle est l’organisation la plus sollicitée par les Etats pour coordonner, assister, encadrer des projets divers (Badie et al., 2008, p. 38, 55-58). Elle a par ailleurs joué un rôle moteur dans l’inscription à l’agenda politique de l’enjeu des « migrations environnementales »¹⁴⁹.

Dans ce contexte, l’Initiative Nansen semble correspondre à une volonté de positionnement stratégique de la part du HCR quant à la forme prise par le « problème » des « migrations environnementales » sur l’agenda international. Après avoir d’abord catégoriquement affirmé son opposition à la création d’un mécanisme spécial de prise en charge pour les « réfugiés environnementaux » en octobre 1992 (Suhrke, 1994, p. 490), le HCR a fait évoluer sa position. S’il continue de se prononcer avec force contre l’emploi des termes « réfugié climatique » et « réfugié environnemental »¹⁵⁰ (HCR, 2011), il relaie dans une certaine mesure les positions alarmistes et s’investit dans les initiatives visant à proposer des réponses politiques à la migration environnementale.

Aux côtés des gouvernements suisse et norvégien, le HCR s’est investi dans les différentes étapes ayant conduit à l’adoption de l’Initiative Nansen. En février 2011, il a organisé une réunion d’experts pour discuter des options relatives aux déplacements liés aux changements climatiques, internes et internationaux¹⁵¹. Certaines idées présentes dans l’Initiative, telles que l’applicabilité potentielle des Principes directeurs sur les personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays à des personnes ayant franchi une frontière ou la mise en avant du rôle du HCR, étaient déjà mentionnées dans le document publié à l’issue de la conférence (HCR,

¹⁴⁷ Le PICMME a en outre été rebaptisé en 1952 Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME), puis, en 1980, Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM).

¹⁴⁸ Pour les processus africains, l’OIM n’intervient pas directement mais à travers l’*International Migration Policy Program* (IMP) cogéré avec l’UNITAR, le FNUAP (Fonds des Nations Unies Pour la Population) et l’OIT (Channac, 2006, p. 402).

¹⁴⁹ Cet aspect sera approfondi en détail dans la section suivante.

¹⁵⁰ Voir par exemple : UNHCR, OIM, RPG, 1996, et plus récemment UNHCR, 2011. Le HCR a par ailleurs publié les travaux critiques de deux chercheurs doutant de l’existence de « réfugiés climatiques » (Black, 2001 ; Castles, 2002). Le lecteur pourra également se référer à la sous-section 2.3.2 de ce travail pour une présentation détaillée des arguments.

¹⁵¹ A propos des principales conclusions de la conférence, consulter : UNHCR, 2011.

2011). Il a ensuite participé à la *Conférence Nansen sur les changements climatiques et les déplacements au XXI^{ème} siècle* de juin 2011. Il s'est également chargé de représenter les principes présentés mais non adoptés à Oslo lors de la réunion interministérielle anniversaire auprès des représentants des Etats ayant ratifié la Convention de Genève et/ou celle sur l'apatriodie afin de tenter d'obtenir l'inclusion d'un paragraphe dans le communiqué ou la déclaration pour officialiser le début d'un dialogue. Suite à cet échec, et aux prémisses d'un processus de consultation intergouvernemental pour lequel les représentants de la Norvège et de la Suisse¹⁵² ont exprimé leur intérêt, le HCR a accueilli l'évènement de lancement officiel, en octobre 2012, en présence de l'ambassadeur de Norvège auprès des Nations Unies à Genève, et du délégué du Conseil fédéral suisse à l'aide humanitaire.

Ainsi, malgré une opposition tenace à l'extension du statut de réfugié, le HCR s'est véritablement saisi de l'enjeu des migrations environnementales. Ceci se retrouve dans les discours, et notamment dans les prises de position de Antonio Guterres, à l'image de celle évoquée précédemment. Dès décembre 2008, à la quatorzième Conférence des parties de la CCNUCC à Poznañ en Pologne, L. Craig Johnstone, Haut Commissaire adjoint du HCR, avait annoncé que « près de 250 millions de personnes [seraient] amenées à se déplacer au milieu de ce siècle à cause de l'évolution du climat, des conditions météorologiques extrêmes, de la baisse des réserves d'eau et de la dégradation des terres agricoles » (Cournil, 2010, p. 38). Notons également que, comme pour l'OIM, cet intérêt remonte à 1996. Les deux organisations ont mis sur pieds en 1996 une conférence sur les déplacements de populations liés à l'environnement et les impacts environnementaux des déplacements de populations – conférence qui comptait Norman Myers parmi les personnes-ressources invitées (HCR, OIM, RPG, 1996). Toutefois, il est probable que, si le HCR s'est saisi du sujet des migrations environnementales, c'est d'abord pour défendre son champ de compétence. Dans un document de prise de position

¹⁵² Notons que les représentants de la Suisse s'étaient déjà montrés particulièrement intéressés aux questions climatiques lors des discussions à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2009 ; ils avaient alors défendu le rôle du Conseil de sécurité (AGNU, 2009).

de 2008, il exprime ses craintes quant à une renégociation de la Convention de Genève de 1951 et de son protocole de 1967 (HCR, 2008).

Deux cas de mobilité en lien avec des facteurs environnementaux et climatiques sont toutefois envisagés par le HCR comme susceptibles de relever de son mandat tel qu'il est défini actuellement : « les mouvements de réfugiés provoqués par un conflit armé découlant de facteurs environnementaux » et des situations d'apatriodie résultant de la « submersion des îles telles que les Maldives, Tuvalu et Vanuatu dont les habitants pourraient être obligés de chercher refuge ailleurs »¹⁵³ (HCR, 2008, p. 5). Dans les faits, le HCR est également intervenu de manière croissante auprès des personnes déplacées suite à des catastrophes naturelles. Le tsunami qui a touché les pays de l'Océan Indien le 26 décembre 2004 semble avoir constitué une rupture¹⁵⁴. Le HCR a depuis mené des actions en 2005 lors du tremblement de terre en Asie du Sud, ainsi que lors des inondations de 2006 en Somalie et de 2007 au Pakistan, et au Myanmar en 2008 suite au passage du cyclone Nargis (Gemenne, 2009, p. 240). L'intervention du HCR auprès des personnes déplacées dans leur propre pays du fait de catastrophes naturelles a été déterminée au cas par cas. Selon les termes de l'organisation :

Lorsque le HCR a établi une présence et un programme dans un pays touché par une catastrophe, il a offert son appui aux autorités en témoignage de solidarité et comme contribution aux efforts plus larges déployés par la communauté internationale et les Nations Unies.

(HCR, 2008, p. 6)

Les raisons invoquées relèvent à la fois de l'impératif moral face à une catastrophe de grande ampleur et de la volonté de maintenir des bonnes relations avec les pays touchés dans lesquels le HCR mène des activités dans le cadre de son mandat

¹⁵³ En 1996, l'Assemblée générale des Nations Unies a confié au HCR un mandat global de protection internationale des apatrides ainsi que de prévention et réduction de l'apatriodie (AG-NU, 1996). En ce qui concerne les effets des changements climatiques et l'apatriodie, le HCR encourage la mise en œuvre d'efforts de prévention dans le cadre d'accords multilatéraux pour éviter les situations d'apatriodie (cession de territoire, union entre Etats, acquisition de nationalité) (UNHCR, 2009, p. 2-3).

¹⁵⁴ Le HCR était intervenu auparavant sur ce type de situation mais uniquement lorsque les personnes touchées étaient déjà auparavant sous sa responsabilité, par exemple lorsque des personnes vivant dans un camp dont elle avait la charge étaient victimes d'une catastrophe naturelle.

traditionnel : « le succès d'opérations futures de protection des réfugiés dans la région aurait sans aucun doute été compromis par une attitude passive du HCR lors de la plus grande catastrophe connue par le pays concerné¹⁵⁵ » (Gemenne, 2009, p. 238).

En intervenant dans une situation de catastrophe naturelle, l'organisation a également démontré ses capacités pratiques et organisationnelles à un moment où la question de sa place au sein du système des Nations Unies était posée. Le HCR a ensuite répété cette pratique en vue de l'institutionnaliser dans le cadre de l'approche modulaire (*cluster approach*)¹⁵⁶ (Maertens, 2012, p. 14, 21). Cet élargissement de son mandat comporte une forte dimension stratégique ; il démontre la capacité du HCR à « aller au-delà de son mandat afin de mieux répondre aux préoccupations changeantes des Etats et à l'évolution de la nature des conflits » lorsque son rôle se voit menacé (Fresia, 2009, p. 47).

Cet investissement sur la question des migrations en lien avec les dégradations environnementales s'inscrit dans un processus progressif d'extension du domaine d'intervention du HCR, observé par ailleurs à travers le renforcement de son rôle opérationnel ou le soutien apporté aux personnes déplacées internes. Au niveau institutionnel, le HCR a ainsi porté et promu le récit de la protection des personnes déplacées par les catastrophes naturelles. Il a relayé les prises de position d'une communauté épistémique, formée notamment par des juristes. Ces derniers ont reformulé le récit des « réfugiés environnementaux » et « climatiques » afin de l'inscrire dans les cadres cognitifs et normatifs dominants et de gagner le soutien de représentants d'institutions politiques engagées dans une quête de légitimité. Ce récit insiste sur la vulnérabilité de personnes dont la migration est contrainte du fait des dégradations environnementales. Il met l'accent sur le rôle des Etats et le

¹⁵⁵ « The success of future operations of refugee protection in the region would doubtless have been compromised by a passive attitude of UNHCR at a time when the country was confronted with its largest disaster ever » (Gemenne, 2009, p. 238). Traduction par mes soins.

¹⁵⁶ Dans le cadre de la répartition des tâches prévues par l'approche modulaire (*cluster approach*), le HCR assure la direction du module de protection ainsi que la codirection de la coordination et de la gestion des camps avec l'OIM et le module d'abris d'urgence avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (HCR, 2008, p. 6).

renforcement des capacités locales et nationales, et affirme une volonté de s'appuyer sur les instruments existants. Il reconnaît de manière implicite la multitude de facteurs à l'origine de la migration en insistant sur les enjeux de réduction des risques ou de préparation aux catastrophes naturelles. Malgré ces différences, il partage une caractéristique centrale avec le récit des « réfugiés ». Les « migrations environnementales » y sont appréhendées comme le « problème » pour lequel des réponses politiques sont nécessaires.

Le récit de la protection pourrait alors être représenté de la manière suivante :

- (1) Les catastrophes naturelles, qu'elles soient soudaines ou à évolution lente, forcent des populations à se déplacer.
- (2) Ces dernières sont particulièrement vulnérables. Elles ont souvent tout perdu lors de la catastrophe.
- (3) Sans assistance extérieure, ces personnes sont vouées à la misère ou à la mort.
- (4) Il y a donc une obligation morale de la communauté internationale à l'action.

Ce récit peut être contrasté avec celui de la migration comme adaptation.

3.2. Le récit de la migration comme option d'adaptation

Ce récit s'inscrit dans le référentiel développementaliste émergent dans le secteur des migrations (3.2.1.). Il a été fortement relayé par l'OIM (3.2.2.) et inscrit à l'agenda politique dans le cadre des négociations climatiques (3.2.3.). Il a par ailleurs été mobilisé pour légitimer des programmes et politiques de relocalisation (3.2.4.).

3.2.1.

Un récit inscrit dans le référentiel développementaliste émergent dans le secteur des migrations

Le récit de la migration comme adaptation insiste sur l'utilité de la mobilité pour des populations dont l'environnement se dégrade. Il s'accompagne d'un plaidoyer pour des mécanismes facilitant cette mobilité, notamment lorsque les mouvements sont transfrontaliers. Cette vision est par exemple portée par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants. Le 25 octobre 2012, il a appelé les Etats rassemblés à l'Assemblée Générale des Nations Unies à mettre en place des politiques afin de faciliter les migrations d'origine environnementale. Cet appel est formulé dans les termes suivants dans le document à la base de sa communication :

Dans ce contexte, les États doivent collectivement reconnaître que la migration fait partie de la solution aux problèmes mondiaux de l'environnement et que des politiques migratoires planifiées et simplifiées sont des mécanismes d'adaptation légitimes qui peuvent alléger la vulnérabilité des individus, des groupes et des communautés. En outre, les États devraient reconnaître que la souveraineté territoriale ne devrait jamais constituer un obstacle permanent à la migration lorsqu'il a été établi que les migrations internationales sont un mécanisme d'adaptation approprié.

(AG-NU, 2012, par. 92, p. 26)

Ce récit bénéficie d'un écho favorable de la part des banques de financement du développement. Ainsi, dans un *background paper* pour le rapport sur le développement dans le monde de la Banque Mondiale consacré en 2010 aux changements climatiques, Jon Barnett et Michael Webber qualifient la migration de « stratégie de renforcement des moyens d'existence face à l'émergence de perturbations et de changements environnementaux et économiques¹⁵⁷ » (Barnett et Webber, 2010, p. 3). Dans le rapport final, la Banque Mondiale défend l'idée selon laquelle une conceptualisation négative de la migration peut contribuer au renforcement de son contrôle mais avoir peu d'effets positifs sur les besoins des personnes affectées par les risques climatiques. Elle encourage au contraire la formulation de politiques migratoires et de développement intégrées afin de faciliter la migration en réponse aux changements climatiques (BM, 2010, p. 109). Un rapport de la Banque asiatique de développement (BAsD, 2012), coordonné notamment par François Gemenne de l'IDDR, plaide également pour une conceptualisation des réponses aux migrations induites par les changements climatiques, dans le cadre des politiques de développement, et pour l'incorporation de la migration parmi les stratégies d'adaptation :

Les communautés les plus vulnérables devraient pouvoir disposer de plusieurs options en matière de migration, elles devraient notamment pouvoir choisir de rester où elles sont (et de s'adapter) ou de se déplacer vers une zone plus sûre¹⁵⁸.

(BAsD, 2012, p. 75)

Présenter la migration comme une stratégie d'adaptation légitime, à laquelle les individus devraient pouvoir choisir de recourir ou non, constitue par ailleurs un des cinq principes de communication recommandés par la United Kingdom Climate Change and Migration Coalition (UKCCMC), dans un document visant à influencer la forme prise par le débat sur le *nexus* changements climatiques – migration (UKCCMC, 2012).

¹⁵⁷ « Strategy to sustain livelihoods in the face of environmental and economic perturbations and change » (Barnett et Webber, 2010, p. 3). Traduction par mes soins.

¹⁵⁸ « The most vulnerable communities should be provided with migration options, including the option to remain where they are (and adapt), or to move to a safer and more secure area » (BAsD, 2012, p. 75). Traduction par mes soins.

Ce récit n'invalidé toutefois pas le récit de la protection. Il différencie deux types de mobilité en fonction de leur temporalité et/ou de la nature des facteurs environnementaux qui l'ont engendrée. Cet extrait d'un rapport de l'UNU-EHS en est une illustration forte :

Face à un changement environnemental de grande échelle, la migration peut être un mécanisme d'ajustement de premier ressort ou un mécanisme de survie de dernier ressort (...). La migration peut être un mécanisme d'adaptation pour ceux qui ont suffisamment de ressources pour migrer à temps et assez loin du danger. Toutefois, dans des cas extrêmes et pour ceux qui ont des moyens plus faibles pour se déplacer, la migration peut être l'expression d'une adaptation ratée, une tentative d'échapper à une souffrance imminente ou même à la mort¹⁵⁹.

(Warner et al, 2008, p. 5).

Cette dichotomie permet à ses promoteurs d'encourager à la fois des mesures d'accompagnement de la migration « de premier ressort » (pour que celle-ci puisse être une réelle stratégie d'adaptation), des mesures d'adaptation (pour prévenir la migration « non nécessaire ») et des mesures d'aide pour les situations d'urgence. Alors que le volet « migration de dernier ressort » s'inscrit dans le cadre des représentations relatives à l'assistance et à la protection des personnes déplacées suite à des catastrophes naturelles, que nous avons évoquées précédemment, le volet « migration comme adaptation » s'articule lui avec les discours sur le lien entre migration et développement, qui ont émergé au cours des années 2000.

Auparavant, au cours des soixante dernières années, la migration n'avait eu qu'une place relativement marginale dans la réflexion sur les questions de développement. Elle n'était par exemple évoquée qu'à une seule reprise dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement – à propos de la propagation des épidémies (Bakewell, 2007, p. 13). Le rôle positif de la migration sur le développement a été récemment mis en avant dans différentes arènes à travers le sujet des transferts

¹⁵⁹ « Faced with an unconceivable scale of environmental change, migration may be an adjustment mechanism of first resort, or a survival mechanism of last resort (...). Migration may be an adaptation mechanism for those with the resources to move early and far enough away from danger. However, in extreme cases and for those with fewer means to move, migration may be an expression of failed adaptation - an attempt to escape from imminent suffering or even death » (Warner et al, 2008, p. 5). Traduction par mes soins.

financiers, dont l'importance a été mise en lumière en 2003 par la Banque Mondiale, en des termes financiers (Ratha, 2003). Au niveau institutionnel, il s'est traduit par la mise en place du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)¹⁶⁰ qui existe depuis 2006. Cette institution représente un lieu de discussions informel, non contraignant et volontaire, en dehors du système onusien. Il n'aboutit pas à l'adoption de textes négociés ou de décisions doctrinaires, mais il propose aux gouvernements des orientations, des recommandations, des expertises pour l'action¹⁶¹. Outre ce forum, deux Dialogues de Haut Niveau sur les migrations internationales et le développement se sont également tenus aux Nations Unies en 2006 et 2013. Ce sujet bénéficie d'une attention croissante de la part des acteurs du développement au vu de l'importance des flux financiers concernés. Pour le cas du Mali, que nous développerons dans notre seconde partie, le FMI évalue à 90,5 millions de dollars l'envoi de fonds annuels de la part des émigrés (Ouallat, 2008, p. 90). Flore Gubert estime, quant à elle, le montant annuel moyen des transferts reçus par famille à 1,7 millions de FCFA, dans la région de Kayes en 1997, et le transfert annuel moyen par migrant d'âge actif à 984 000 FCFA (Gubert, 1999, p. 112).

La rhétorique selon laquelle les migrants incarnent une fuite des cerveaux, dont les transferts ne sont utilisés qu'à des fins de consommation, a alors été supplantée par un discours qui présente les migrants comme des agents du développement. Le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD de 2009 présente par exemple la mobilité comme un facteur essentiel du développement humain (PNUD, 2009). Les transferts sont alors au cœur d'un modèle win-win-win dans lequel le déplacement bénéficierait à la fois au pays d'origine, au pays de destination et au migrant. Leurs effets positifs sont souvent soulignés : ils peuvent permettre de faciliter l'accès à la nourriture et d'améliorer les conditions de vie, notamment en période de soudure ; ils peuvent également permettre l'acquisition de capital humain, social, physique ou naturel (Barnett et Webber, 2010, p. 44).

¹⁶⁰ Global Forum on Migration and Development (GFMD) en anglais. Ses sessions se sont tenues à Bruxelles en 2007, à Manille en 2008 et à Athènes en 2009, à Puerto Vallarta au Mexique en 2010, à Genève en 2011 et à Maurice en 2012.

¹⁶¹ Toutefois, Catherine Wihtol de Wenden pointe du doigt « l'insuffisance, voire l'inexistence, de bilan des acquis des trois forums précédents » et « une impression de régression sur certains points et de manque de méthode » (Wihtol de Wenden, 2010, p. 179-191).

Les migrants sont alors présentés comme des agents de développement transnationaux (Faist, 2008) dont les envois de fonds protègent leurs récipiendaires contre les risques (Stark, 1991). Les migrants de la région de Kayes, par exemple, rapatrient une partie de leur salaire, en priorité destinée à la prise en charge de leurs parents ; ils leur permettent ainsi de bénéficier de revenus bien supérieurs aux capacités locales de production. Les ménages avec migrants ont alors un meilleur taux d'équipement en matériel agricole, ils utilisent plus fréquemment des engrains et embauchent parfois des salariés agricoles. La migration de certains membres des ménages permet en outre de réduire la charge sur les ressources locales. Elle est alors appréhendée comme une stratégie de diversification à l'échelle du ménage dans un contexte de marchés du crédit et de l'assurance défaillants (Azam and Gubert, 2005). Les fonds envoyés par les migrants contribueraient en outre à réduire l'ampleur des flux futurs par l'amélioration des conditions de vie des populations locales (Bakewell, 2007).

La soudaine centralité de cet enjeu a conduit Devesh Kapur à qualifier les transferts de nouveau « mantra du développement » (Kapur, 2004). Au-delà des flux financiers générés et du potentiel de limitation des déplacements futurs, les discours sur les transferts s'insèrent en effet parfaitement dans les représentations partagées des acteurs du développement. Les migrants, même les plus pauvres, sont présentés comme des acteurs de leur propre développement, aidant à la fois leur communauté et leur pays. Cette aide financière irait directement aux personnes qui en auraient le plus besoin et minimiserait les coûts bureaucratiques et les risques de corruption. Les transferts incarneraient alors le moyen de redistribution *bottom-up* par excellence, moins volatile et moins cyclique que l'aide au développement ou les investissements directs à l'étranger, et orienté directement vers les bénéficiaires, sans barrière politique ou administrative.

Toutefois, la question de l'impact de la migration sur le développement dépend de l'échelle et du point de vue adoptés pour l'analyse ; le concept même de développement, sujet à de multiples débats et interprétations, est rarement défini de manière précise dans ces affirmations. Les transferts sont sélectifs : ils ne bénéficient généralement ni aux communautés les plus pauvres, ni aux membres

les plus pauvres des communautés (De Haas, 2005, p. 1277-1278). En outre, l'argent transféré est principalement affecté à des dépenses de consommation et relativement peu associé à des logiques d'accumulation ou d'investissement productif. Le niveau de production céréalière moyenne par actif des familles avec migrants est inférieur à celui des familles sans migrant (Gubert, 1999). Les logiques d'investissement communautaire répondent à des logiques différentes de celles des professionnels du développement. Les effets des transferts des migrants seront donc perçus différemment en fonction du sens accordé au mot développement.

Pour mieux comprendre l'émergence de ce discours centré sur le *nexus* migration-développement, il est important de rappeler qu'il s'inscrit dans le cadre d'une tentative récente d'énonciation politique du droit à la mobilité sur la scène internationale (Wihtol de Wenden, 2010, p. 18). Celle-ci va de pair avec une volonté de sortir les migrations du discours sécuritaire. Des auteurs francophones affichent leur volonté de porter un « autre regard sur les migrations », de repenser cet enjeu comme un « bien public mondial » pour lequel « une gouvernance mondiale multi-acteurs » pour la protection des migrants et la promotion d'une « bonne mobilité » devrait être mise en place (Badie et al., 2008). L'idée selon laquelle des règles internationales relatives à la migration sont nécessaires a émergé en 1994 lors de la Conférence du Caire sur la population et le développement dont le chapitre X portait sur les migrations internationales. Elle s'est prolongée notamment dans le cadre du processus consultatif lancé par l'Initiative de Berne en juin 2001 (Wihtol de Wenden, 2010, p. 18). La Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI)¹⁶² a ensuite été créée en décembre 2003, illustrant la volonté d'instaurer un cadre cohérent de coopération intergouvernementale et multilatérale. Elle a remis son rapport et ses recommandations aux Etats membres de l'ONU et à la communauté internationale à la fin de l'année 2005. Parmi les propositions soulevées, l'idée de créer un groupe inter-agence pour rassembler les institutions qui travaillent sur les questions de migration a été retenue. Le Groupe Mondial sur la Migration

(GMG)¹⁶³ a été créé en 2006 sur les fondements du Geneva Migration Group qui regroupait, depuis 2003, l’OIT, l’OIM, le PNUD, la CNUCED, le FNUAP, le DAES-NU, le HCDH et l’ONUDC. Il s’est par ailleurs élargi avec la participation de la Banque Mondiale, du HCR, des commissions régionales de l’ONU, de l’UNICEF, de l’UNESCO, de l’ONU-FEMMES, de l’UNITAR et de l’OMS¹⁶⁴.

Toutefois, ces réunions de concertations semblent assez peu effectives (Badie et al., 2008, p. 60) et les recommandations prodiguées sont peu suivies par les Etats (Wihtol de Wenden, 2010, p. 179). En outre, malgré l’émergence d’un discours liant migration et développement, la grande majorité des agences de coopération ont une conception sédentaire du développement (Bakewell, 2007, p. 28). La migration est par exemple rarement pensée comme un moyen de réduction de la pauvreté dans les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) des pays les plus pauvres¹⁶⁵ (Black et Sward, 2009, p. 33-34). L’objectif des projets est de permettre aux populations de rester sur place. Le maintien ou l’augmentation de flux migratoires sont considérés comme des indicateurs d’échec des initiatives mises en place. Ces projets se basent sur l’idée que l’amélioration des conditions de vie des zones d’émigration conduit à une diminution du nombre des départs. Il existe en effet une croyance fortement répandue selon laquelle l’amélioration des conditions de vie dans les zones rurales réduit la migration rurale-urbaine et permet ainsi de faire diminuer la croissance de la pauvreté urbaine (Rhoda 1983, p. 34-35). Cette rhétorique est présente dans la Déclaration de Rabat, selon laquelle « la gestion des flux migratoires [...] nécessite également une action concertée sur les causes profondes de la migration, notamment à travers la mise en place de projets de développement en Afrique » (2006). De nombreuses

¹⁶² Global Commission on International Migration (GCIM) en anglais.

¹⁶³ Global Migration Group (GMG) en anglais.

¹⁶⁴ Le GMG a adopté une déclaration commune GMG/UNESCO sur les impacts des changements climatiques sur la migration lors de la présidence de cette organisation. Il souligne que les changements climatiques peuvent contribuer à des mouvements de populations importants et que leurs conséquences seront particulièrement sévères pour les groupes les plus vulnérables. Mais il insiste sur la multitude des formes prises par la migration et sur l’interaction entre les facteurs à l’origine du déplacement. La déclaration commune GMG/UNESCO recommande par ailleurs une approche qui s’appuie sur les droits de l’homme et s’articule avec les politiques migratoires et d’adaptation (GMG et UNESCO, 2011).

¹⁶⁵ Lorsque cet enjeu était abordé dans les politiques et projets de développement, c’était avant tout de manière négative, en tant que phénomène à réduire ou problème à résoudre. Ceci est particulièrement vrai pour les migrations internes. Les quelques références aux transferts financiers des migrants ne s’accompagnent pas de politiques visant à les promouvoir (Black et Sward, 2009, p. 33-34).

interventions dans le domaine du développement rural ont été au moins partiellement justifiées par l'idée qu'elles allaient faire baisser l'exode rural¹⁶⁶. Cependant, contrairement à cette idée reçue, les ménages les plus démunis sont souvent les moins à même de migrer (Leighton, 2011, p. 333). L'idée, très largement reprise parmi les acteurs de la coopération, selon laquelle les projets d'adaptation permettent de stabiliser les populations et de limiter l'exode rural n'est que faiblement étayée par des recherches empiriques (De Haas, 2005, p. 1271). Les projets de développement rural n'ont que peu d'effets sur la migration, et lorsqu'ils en ont, ils tendent plutôt à encourager les déplacements en direction des villes (Tacoli, 2009, p. 113). L'équation « plus d'aide, moins de migration » apparaît alors comme une solution en trompe-l'œil (Wihtol de Wenden, 2010, p. 54-55). Malgré ces réserves, les discours sur le lien entre migration et développement ont fortement imprégné le récit de la migration comme adaptation, notamment sous l'influence de l'OIM.

3.2.2. Un récit relayé par l'OIM

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a fortement relayé le récit de la migration comme adaptation. Celui-ci s'insère particulièrement bien dans l'approche globale promue par l'organisation. Ce récit a été diffusé à travers la publication de rapports, l'organisation de rencontres, et les interventions de ses représentants dans différentes arènes.

La liste des publications de l'OIM sur les migrations environnementales est longue. Un recensement effectué par l'organisation elle-même présente plus d'une vingtaine de titres (OIM, [s.d.]). Certaines datent d'une quinzaine d'années (Sestakov et Streleckij, 1998). Le rythme des publications a toutefois connu une accélération à partir de 2007, date à laquelle une note de discussion sur le lien environnement-migration a été présentée aux Etats-membres de l'organisation lors de la 94^{ème} session du Conseil de l'OIM (OIM, 2007). Toujours en 2007, un

¹⁶⁶ Toutefois cette conception relève plus de la prénotion partagée que d'un constat empirique.

premier rapport de la série « Recherche » a été consacré au sujet, en l’illustrant à partir de l’exemple du tsunami qui a touché l’océan Indien le 26 décembre 2004 (Naik et al., 2007). L’année suivante, une seconde publication de la même série l’a abordé de manière généraliste (Brown, 2008). Oli Brown y présentait les migrations climatiques comme une crise émergente mais insistait sur la multi-causalité des facteurs et la fiabilité relative des estimations disponibles. Puis, entre 2008 et 2011, trois autres rapports ont approfondi des aspects particuliers de cette question : la dimension sécuritaire (McLeman, 2011), le lien avec les enjeux de développement (Laczko, 2008) et les défis méthodologiques relatifs aux estimations (Kniveton et al., 2008).

Un réseau de chercheurs a ainsi été mobilisé afin de produire une expertise sur le sujet. Dans le cadre de la production d’un rapport-compilation de plusieurs centaines de pages ayant comme objectif d’évaluer les preuves disponibles, des chercheurs de l’université du Sussex (dont Richard Black) ont signé le chapitre sur la mesure du *nexus* environnement-migration, des chercheurs de l’UNU-EHS (dont Koko Warner) ont évalué les résultats de l’enquête EACH-FOR sur laquelle ils travaillaient et Roger Zetter, l’ancien directeur du Refugee Studies Centre de l’Université d’Oxford, a abordé dans sa contribution la question du cadre juridique et normatif (Laczko et Aghazarm (dir.), 2009). La collaboration avec l’UNU-EHS s’est poursuivie dans le cadre de la revue *International Migration*, liée à l’OIM, dont un numéro spécial a été dirigé par deux chercheurs de l’UNU-EHS : Tamer Afifi et Koko Warner (Afifi et Warner (dir.), 2011). Y ont notamment été publiés les résultats des études de cas menées dans le cadre du programme de recherche européen EACH-FOR auquel les bureaux locaux de l’OIM avaient été associés¹⁶⁷. D’autres collaborations ont conduit à des publications. L’OIM a ainsi publié, conjointement avec l’IDDR, les deux éditions annuelles du *State of Environmental Migration* (Gemenne et al., 2011 ; Gemenne et al., 2012) et confié à deux de ses chercheurs la réalisation d’une étude de cas détaillée sur Maurice (Gemenne et Magnan, 2010).¹⁶⁸ Elle a en outre coédité une étude conjointe sur le

¹⁶⁷ Ils avaient notamment été chargés de la mise en relation avec des experts locaux (Warner et al., 2011, p. 203).

¹⁶⁸ On peut noter l’existence d’une autre étude de cas détaillée sur le Bangladesh, cette fois réalisée par un expert indépendant (Walsham, 2010).

climat, la sécurité des moyens d'existence, les migrations et les conflits au Sahel avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) et l'Université des Nations Unies (UNU) (PNUE et al., 2011).

En plus de ces travaux généralement rédigés par des experts externes à l'institution, différents types de publications à vocation interne ont évoqué le sujet des migrations environnementales et/ou climatiques. En 2009, la une de la revue semestrielle d'activités de l'OIM titrait, par exemple, sur l'adaptation aux changements climatiques tandis qu'en 2010, un des dix-neuf *background papers* présentés en vue de la préparation du Rapport sur l'état des migrations dans le monde 2010 (Koser et Laczko, 2010) était consacré aux changements climatiques et à la migration internationale (Martin, 2010). L'organisation a en outre fait le point sur l'opérationnalisation de ces questions dans ses programmes et identifié des profils nationaux et régionaux pour lesquels des réponses sont prévues (OIM, 2009a). Elle a résumé ses activités et son approche dans un document de quatre pages paru en 2011 (OIM, 2011b) et consacré deux publications à la question de la réduction des risques dans les activités d'adaptation (OIM, 2010a ; OIM, 2011c).

Le thème est ainsi resté à l'agenda de cette organisation et a été intégré dans ses activités. Son investissement sur cette question est en outre particulièrement visible à travers sa participation à l'organisation d'évènements dédiés depuis une vingtaine d'années. Avec le Ministère suisse des affaires étrangères et le Refugee Policy Group (RPG), elle a été à l'initiative en janvier 1992 d'une conférence organisée à Nyon, en Suisse. Quatre ans plus tard, toujours avec le RPG, mais cette fois en outre avec le HCR, elle a été à l'origine d'un symposium international qui a réuni une soixantaine de participants venus échanger sur la question des déplacements de populations liés à l'environnement et des impacts environnementaux des migrations de masse¹⁶⁹.

A partir de 2007, l'OIM a réintroduit ce thème à son agenda. Elle a organisé un séminaire d'experts sur la migration et l'environnement à Bangkok en Thaïlande

en février 2007 (OIM, 2008a) et une conférence avec le Réseau Sécurité Humaine (RSH) le 19 février 2009 (Mission Permanente de la Grèce à Genève, OIM, 2009). Puis, en mars 2011, elle a été à l'initiative d'un atelier de grande ampleur à Genève en Suisse. Intitulé « Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration », il a réuni 230 participants représentant 80 pays, 16 organisations internationales et 29 organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur privé, le monde universitaire et les médias¹⁷⁰. Parmi les modérateurs et orateurs de ces évènements figurent des représentants de l'UNU-EHS (Janos J. Bogardi à Bangkok, Koko Warner à Genève) et de l'IDDR (Alexandre Magnan à Genève). Mais on retrouve aussi des chercheurs, tels que Jane McAdam ou Richard Black, qui ont dirigé des ouvrages ou numéros de revue consacrés aux migrations environnementales¹⁷¹ ou des représentants d'organisations onusiennes, qui se sont saisies de la question (Paul de Guchteneire de l'UNESCO¹⁷² et Janice Marshall du HCR étaient par exemple présents à Genève). Elle organise en outre régulièrement des *side events* lors des Conférences des Parties à la CCNUCC¹⁷³.

Au regard de son rôle dans la mise à l'agenda de cette question, l'OIM semble à première vue figurer parmi ceux que Astri Suhrke qualifie de « maximalistes » (Suhrke, 1994) et François Gemenne d'« alarmistes » (Gemenne, 2009). A travers ses publications, on retrouve l'idée que les changements environnementaux causent des déplacements et que ces derniers devraient croître (OIM, 2007, p. 1). Le directeur général de l'OIM, William Lacy Swing, avait pris la parole lors de la seizième Conférence des Parties (COP 16) à la CCNUCC à Cancún le 9 décembre 2010 pour insister sur le caractère urgent des migrations climatiques :

D'ores et déjà, le changement climatique provoque des déplacements et des migrations (...). A l'avenir, nous serons sans doute confrontés à une augmentation des flux de population auxquels, aujourd'hui, le monde n'est pas en mesure de répondre avec efficacité. Si le changement climatique ne constitue pas le seul facteur à l'origine de ces mouvements, il va

¹⁶⁹ Le symposium a abouti à la formulation de principes sur ce deuxième aspect (HCR et al., 1996).

¹⁷⁰ Les actes du forum ont été publiés (OIM, 2012a).

¹⁷¹ Voir notamment Black, 2001 ; Black et al. (dir.), 2011 ; McAdam (dir.), 2010 ; McAdam ; 2012.

¹⁷² Paul de Guchteneire est par ailleurs le co-directeur d'un ouvrage consacré au sujet (Piguet et al. (dir.), 2011).

¹⁷³ A Doha (COP18), le *side event* portait précisément sur l'intégration de la migration dans les stratégies d'adaptation.

vraisemblablement en devenir l'une des causes majeures dans les décennies à venir.

(OIM, 2012a, p. 17)

En outre, dans les premiers écrits, la dimension conflictuelle est évoquée et les changements environnementaux et les migrations qualifiés de « très grave menace pour la sécurité humaine et la paix » (OIM, 2007, p. 6). Cette affirmation a, par la suite, été un peu plus nuancée. En 2012, l’OIM affirme, par exemple, que le « rapport de causalité entre l’environnement et la migration est loin d’être simple » mais que « les facteurs environnementaux jouent un rôle considérable et de plus en plus déterminant dans les phénomènes migratoires » (OIM, 2012a, p. 10).

Pour sortir du débat autour des termes « réfugiés climatiques » et « réfugiés environnementaux », l’OIM a proposé assez tôt une définition alternative. Elle définit ainsi, depuis 2007, les « migrants environnementaux » comme :

*Les personnes ou groupes de personnes qui, pour des raisons impérieuses liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent.*¹⁷⁴

(OIM, 2007, p. 2)

Cette définition large et peu restrictive qui ne différencie les migrants ni en fonction de la durée du déplacement, ni en fonction du degré de contrainte, intègre également mouvements internes et internationaux. Elle reflète l’approche pragmatique que l’OIM entend défendre¹⁷⁵ – et lui garantit par là-même un large champ d’application. Elle défend une approche globale de la gestion de la migration environnementale dont les objectifs seraient les suivants : minimiser autant que possible la migration forcée induite par des facteurs environnementaux ; dans les cas de migration forcée, offrir aide et protection aux populations touchées

¹⁷⁴ Cette définition peut être qualifiée d’extensive. Elle ne distingue pas les mouvements forcés des déplacements volontaires et ne différencie pas les déplacements internes des migrations internationales.

¹⁷⁵ Son objectif est de « concevoir des stratégies de gestion efficaces et économiques des migrations environnementales » en s’appuyant sur le renforcement de la recherche et la prise de mesures politiques (OIM, 2007MC, p. 8).

et trouver des solutions durables ; et enfin, faire en sorte que la migration procède d'une stratégie d'adaptation au changement climatique (OIM, 2012a, p. 9). Ce faisant, l'OIM défend des actions aux différents stades de la dynamique migratoire ; il s'agit à la fois d'essayer de limiter la migration, de la préparer, de l'accompagner et de minimiser ses effets¹⁷⁶ (OIM, 2009a, p. 39-70). Sur le terrain, l'organisation semble ainsi se placer dans une perspective holistique qui intègre prévention, gestion des risques et reconstruction - et se différencie ici du HCR (Gemenne, 2009, p. 225, 241). Contrairement au HCR, elle n'est pas restreinte par son mandat sur cette question. La question des migrations environnementales constitue à l'inverse une opportunité. En 2007, par exemple, une écrasante majorité de ses appels de fonds étaient directement liés à des catastrophes naturelles (*Ibidem*) et, début 2013, l'OIM affirmait avoir financé plus de 500 projets au titre des réponses à la migration environnementale depuis 2000¹⁷⁷.

Les représentants de l'OIM se prononcent alors pour une « planification et une gestion appropriée de la migration environnementale » (OIM, 2007, p. 1) – planification et gestion pour lesquelles l'organisation pourrait jouer un rôle central¹⁷⁸. Ils ont fortement contribué à relayer l'idée selon laquelle la migration environnementale « ne constitue pas nécessairement un problème » et qu'elle est un « mécanisme traditionnel d'adaptation, largement utilisé par les populations du monde entier pour s'adapter à un environnement qui change » (OIM, 2012a, p. 19). Dans la préface d'un rapport de 2009, son directeur général, dont nous avons relevé certains propos à caractère catastrophiste plus haut, insiste sur le fait qu'il est « important, toutefois, de ne pas voir la migration simplement comme un échec des communautés à s'adapter aux changements climatiques » (Laczko, Aghazarm

¹⁷⁶ Parmi les solutions pratiques envisagées dès 2007, le renforcement des capacités d'adaptation, l'amélioration des systèmes d'alerte et des mesures de stabilisation des communautés visant par exemple à augmenter les opportunités d'emplois qualifiés dans les zones de départ pourraient contribuer à prévenir les migrations. Quant à l'accompagnement des migrations forcées, il pourrait comprendre des mesures visant à renforcer l'accessibilité aux services essentiels dans les zones de destination ou, à une échelle plus importante, la mise en place de programmes de réinstallation durable ou d'accords bilatéraux de migration temporaire (OIM, 2007, p. 6-7).

¹⁷⁷ Site officiel de l'OIM, Migration et changement climatique, <http://www.iom.int/cms/fr/sites/iom/home/what-we-do/migration-and-climate-change.html> [Consulté le 11 janvier 2013]

¹⁷⁸ De manière plus générale, l'OIM joue un rôle important dans la diffusion d'une approche gestionnaire des migrations (Geiger et Pécout, 2010).

(dir.), 2009, p. 5)¹⁷⁹. L'introduction de ce même rapport dénonce une vision simplificatrice selon laquelle les changements environnementaux et climatiques auraient pour conséquence automatique une augmentation des mouvements de population (*ibidem*, p. 35). Le discours développé par l'OIM articule systématiquement ces deux aspects paradoxaux. D'une part, il insiste sur l'importance croissante des facteurs environnementaux dans la migration et donc sur la nécessité de développer des réponses politiques à ce phénomène de grande ampleur ; d'autre part, il nuance cette perspective alarmiste en mettant l'accent sur les bénéfices potentiels de la migration – et ce à différents niveaux. Cette dichotomie est en outre présente dans les travaux de chercheurs très impliqués sur le sujet tels que Koko Warner¹⁸⁰ (Warner et al., 2009, Warner, 2010), Robert McLeman, Barry Smit (McLeman et Smit, 2006) et François Gemenne, qui a coordonné le rapport de la BAsD (2012).

3.2.3. Un récit mis à l'agenda politique dans le cadre des négociations climatiques

Cette dichotomie a également prévalu lors de l'inscription de l'enjeu migratoire à l'agenda des négociations climatiques. Elle est présente dans la soumission présentée par l'UNU-EHS lors de la 3^{ème} session de travail de l'AWG-LCA de la CCNUCC en mai 2008 (UNU-EHS, 2008, p. 1). Ce récit a par ailleurs été repris dans la proposition soumise par l'OIM¹⁸¹, le HCR, l'UNU, le NRC et l'ancien Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Walter Kälin, en amont du sommet de Copenhague (CCNUCC, 2009b). Le document prévoyait ainsi des dispositions visant à inclure la migration, interne et transfrontalière, comme une stratégie

¹⁷⁹ « It is important, however, not to view migration as simply the failure of communities to adapt to climate change. » (Laczko, Aghazarm (dir.), 2009, p. 5). Traduction par mes soins.

¹⁸⁰ Cette dernière l'a récemment développée dans le cadre d'un projet de recherche qu'elle a coordonné en collaboration avec l'ONG CARE International. Quatre profils de ménages y ont été distingués en vue de mettre en œuvre des projets d'adaptation communautaire : les ménages utilisant la migration pour augmenter leur résilience, les ménages migrant pour faire face à des difficultés ponctuelles, les ménages utilisant la migration en dernier ressort et les ménages ne pouvant recourir à la migration (CARE / UNU-EHS, 2012, p. 4-5).

¹⁸¹ Les chercheurs de l'OIM sont particulièrement prompts à considérer la migration comme une stratégie d'adaptation plutôt qu'un résultat négatif ou un échec d'adaptation (McAdam, 2011, p. 143).

d'adaptation légitime, notamment dans les premiers stades de dégradation environnementale. Il recommandait par ailleurs l'intégration de la migration dans les politiques nationales d'adaptation (et inversement) et la reconnaissance des transferts comme une stratégie de diversification des ressources à l'échelle du ménage et un mécanisme contribuant au développement des régions d'origine.

Ainsi la question migratoire a bien été envisagée dans les négociations climatiques, bien que, pour l'instant, cela ne se soit pas traduit au plan opérationnel. Lors d'une réunion de travail de l'AWG-LCA à Bonn en juin 2009, le sous-paragraphe 25(e) sur la mise en œuvre des actions d'adaptation, bien que toujours marqué par de nombreux crochets¹⁸², évoquait la question migratoire. Il proposait d'inclure les activités relatives à la migration, à la relocalisation ou au déplacement en raison des changements climatiques parmi les activités d'adaptation à financer (CCNUCC, 2009a). Cette idée est ensuite apparue dans la version de novembre 2009 du *draft* du traité dans la section relative aux mesures d'adaptation :

12. Pour renforcer les mesures d'adaptation au niveau international, toutes les Parties [mettent] [devraient mettre] [peuvent mettre] en œuvre des programmes, projets, activités, stratégies et mesures spécifiques, destinées notamment à:

[...]

c) Réaliser des activités liées aux migrations et déplacements nationaux, régionaux et internationaux et à la réinstallation planifiée des victimes des changements climatiques, tout en sachant qu'il est nécessaire de découvrir de nouvelles voies de coopération interétatique répondant aux besoins des populations touchées qui quittent leur pays en raison des effets néfastes des changements climatiques ou se trouvent à l'étranger et ne peuvent rentrer chez elles pour la même raison

(CCNUCC, 2009b, p. 43)

¹⁸² Dans les négociations, les passages entre crochets indiquent l'absence d'accord et présentent les options différentes envisagées par les délégués.

Ce paragraphe a toutefois disparu de la version finale du texte adopté à Copenhague au mois de décembre 2009. Il a ensuite été repris sous une forme édulcorée dans le texte négocié à Bonn en juin 2010 (CCNUCC, 2010a) en amont de la Conférence des Parties de Cancún (McAdam, 2011, p. 112). Cette version « allégée » sera finalement intégrée formellement dans le cadre de l'accord de Cancún sous la forme suivante :

[La Conférence des Parties]

14. Invite toutes les Parties à renforcer, au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, l'action engagée pour l'adaptation, compte tenu de leurs responsabilités communes mais différencierées et de leurs capacités respectives, ainsi que de la spécificité de leurs priorités nationales et régionales de développement, de leurs objectifs et de leur situation, en s'acquittant notamment des tâches suivantes :

[...]

f) Adoption de mesures propres à favoriser la compréhension, la coordination et la coopération concernant les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques, selon les besoins, aux niveaux national, régional et international.

(CCNUCC, 2010c, p. 5)

Ainsi, dans le processus de négociation à la CCNUCC, les termes utilisés évoluent. En décembre 2008, aux négociations de Poznań, le texte de l'assemblée faisait uniquement référence « [à] la migration et [aux] déplacements ». Dans le *draft* établi en juin 2009 par l'AWG-LCA, le terme de « réfugié climatique » était utilisé (terminologie qui a suscité des réserves de la part d'une des parties). A Copenhague, la terminologie était « les déplacements, la migration et la relocalisation planifiée induits par les changements climatiques ». Et finalement, à Tianjin, le texte a pris sa forme actuelle, plus différencierée, dans laquelle différents types de mesures (recherche, coordination, coopération), différents types de mobilité (déplacement, migration, relocalisation planifiée) et différents niveaux de mobilité (national, régional, international) sont articulés (Warner, 2011, p. 12).

Le récit de la migration comme adaptation s'inscrit en outre dans l'évolution des référentiels dominants dans les négociations environnementales internationales. Ce changement de focale est visible dans le cadre de l'élaboration des accords multilatéraux sur l'environnement. L'accent est passé de l'« environnement » à Stockholm en 1972, à l'« environnement et au développement » en 1992 à Rio et finalement au « développement durable » à Johannesburg en 2002 (Mee, 2005). La question des changements climatiques a été elle-même sujette à de multiples re-problématisations. D'abord perçue comme un problème environnemental et inscrite dans ces arènes (PNUE, WMO, GIEC), elle concilie à l'heure actuelle visions écocentrale et anthropocentrale. Dans les négociations internationales à la CCNUCC, la question de l'adaptation a progressivement pris le pas sur celles de l'atténuation. Ce changement est visible à travers l'évolution des titres des rapports du groupe de travail n°2 du GIEC¹⁸³ (Vlassopoulou, 2010, p. 22). Ce renforcement du sujet de l'adaptation s'est matérialisé en 2006 avec l'adoption du Programme de Travail de Nairobi, et en 2007, avec la Feuille de route et le Plan d'action de Bali, qui reconnaissent que des efforts en faveur de l'adaptation doivent accompagner ceux en faveur de l'atténuation et que les deux piliers de la lutte contre les changements climatiques sont d'importance égale. Elle s'est poursuivie avec l'opérationnalisation du Fonds d'adaptation du Protocole de Kyoto en 2010¹⁸⁴, et la création en 2011 d'un Comité d'Adaptation dans le cadre du Cadre de Cancún pour l'adaptation¹⁸⁵. L'accent est alors mis sur les régions les plus « vulnérables » et l'évaluation de cette vulnérabilité intègre des critères non-environnementaux – ce qui place les questions de développement au cœur d'un enjeu de prime abord conceptualisé comme environnemental et écocentré. Cette émergence des questions d'adaptation a été alimentée par l'accumulation de preuves sur la réalité des changements climatiques et la tangibilité de ses effets d'une part, et les résultats hésitants des efforts orientés vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'autre part (Schade, 2012, p. 87).

¹⁸³ Les titres en anglais étaient : en 1990 *Impacts Assessment of Climate Change*, en 1995 *Impacts, Adaptation and Mitigation of Climate Change* et en 2001 et 2007 *Impacts, Adaptation and Vulnerability*.

¹⁸⁴ Bien que créé en 2001, le Fonds d'adaptation n'a signé son premier accord de financement qu'en 2010. Il s'agit d'un projet de protection des zones côtières au Sénégal.

¹⁸⁵ Pour une chronologie détaillée des étapes ayant mené à l'adoption du Cadre de Cancun pour l'adaptation, on se référera au site internet de la CCNUCC : http://unfccc.int/adaptation/cancun_adaptation_framework/items/6052.php [Consulté le 2 février 2013].

Ce passage d'une vision dans laquelle la première préoccupation était de protéger l'environnement en soi à un discours sur les moyens de garantir un développement durable a permis à différentes institutions internationales et ONG, non environnementales, d'entrer dans l'espace du débat climatique (Vlassopoulou, 2012, p. 14-15). Elle a également permis la prise en compte de sujets tels que les migrations, notamment sous l'angle de leur contribution au développement et à l'adaptation. Cette nouvelle conceptualisation de la migration, non plus comme un problème, mais comme une solution au changement climatique, rend les décideurs plus sensibles à l'enjeu migratoire. Face à un problème politique dont l'ampleur semble les dépasser, les décideurs politiques peuvent en effet préférer l'inaction à la reconnaissance officielle (Vlassopoulou, 2013). Cependant, à travers le paragraphe 14(f), il ne s'agit plus de promouvoir des actions en direction des personnes déplacées ou migrantes mais de mener des études afin de mieux comprendre le phénomène. Le niveau d'incitation est en outre beaucoup moins fort. L'accord ne porte pas sur une quelconque forme de protection et n'évoque aucune piste quant à son opérationnalisation (McAdam, 2011, p. 112). Il suscite toutefois des espoirs de la part de ses défenseurs dans la mesure où, pour la première fois, les conséquences humanitaires des déplacements liés aux changements climatiques sont pensées en lien avec les questions d'adaptation. Cet enjeu pourrait donc être intégré dans les plans d'adaptation nationaux et bénéficier ainsi de financements de la part du Fonds vert pour le climat. Ceux-ci espèrent par ailleurs que la mention des différents niveaux d'action ouvre la voie à une inclusion de la question des déplacements transfrontaliers (Kälin, 2012, p. 48). Cette inscription à l'agenda politique de la migration comme adaptation participe à la promotion du droit de partir. Mais, à travers le cas particulier des politiques et programmes de relocalisation, se pose également la question du droit de rester.

3.2.4.

Un récit venant légitimer des politiques et programmes de relocalisation

Depuis 2011, et son inclusion dans un document juridique de la CCNUCC, la question de la relocalisation a été au cœur de publications universitaires¹⁸⁶. Certains Etats ont en effet fait le choix d'intégrer la migration dans leur stratégie de développement ou d'adaptation au changement environnemental. Ils incitent leurs ressortissants à se déplacer, parfois même à quitter le pays. La forme prise par ces programmes et leur degré de coercition sont variés : de la levée des obstacles au déplacement à l'organisation de la migration obligatoire, en passant par différents moyens d'incitation. Il s'agit parfois de dispositions normatives. La constitution égyptienne, par exemple, reconnaît l'émigration comme un droit fondamental et une loi de 1983 accorde une série d'avantages aux émigrés afin de les inciter à garder des liens avec leur pays d'origine (double nationalité, exonération de certaines taxes, etc.) (Afifi, 2009, p. 13). Dans d'autres cas, des politiques nationales et des programmes de relocalisation ont été mis en place - face à des menaces d'ordre écologique mais aussi dans le cadre de projets de développement.

Les exemples passés de relocalisation les plus étudiés sont plus liés à des préoccupations dévéloppelementistes ou politiques qu'à des motivations environnementales. En 1996, un rapport de la Banque Mondiale faisait état de 80 à 90 millions de personnes expulsées de leur lieu de résidence par des projets d'aménagement de 1986 à 1996 (Banque Mondiale, 1996). A ce chiffre, il est nécessaire d'ajouter les personnes déplacées par des politiques dirigistes de redistribution et de sédentarisation. Véronique Lassailly-Jacob cite ainsi le cas vietnamien des 1,2 million d'agriculteurs khmers des basses plaines, contraints à se déplacer dans les années 1960-70 vers les provinces montagneuses du Nord, aux côtés desquels plus d'un million de montagnards agriculteurs itinérants appartenant

à des minorités ethniques ont été contraints de se sédentariser. Elle évoque par ailleurs les politiques de « villagisation » menées en Tanzanie en 1973 et en Ethiopie au début des années 1980 ; dans ce dernier Etat, elles se sont doublées d'un programme qualifié de relocalisation des hautes terres vers les basses terres lors de la famine de 1994 (Lassailly-Jacob, 1999, p. 39-40).

Les relocalisations liées à des questions environnementales ont principalement eu lieu dans le cadre de programme de prévention ou de réponse aux inondations. Le gouvernement mozambicain a par exemple mis en place des centres de relocalisation afin d'éloigner les populations des rives du fleuve Zambèze et de ses inondations (Stal, 2009). Au Vietnam, une stratégie de gestion des inondations et d'assainissement de l'environnement prévoit de déplacer 19 690 ménages de la province de An Giang d'ici 2020 (Warner et al, 2008). Un programme égyptien de migration interne vise à réinstaller une partie de la population dans les deltas oriental et occidental du Nil pour lutter contre la désertification et désengorger les villes (Afifi, 2009). Au Sri Lanka, il existe un *Ministry of Resettlement*, en Birmanie et en Indonésie un *Ministry of Social Welfare, Relief and Resettlement* (Gemenne, 2009).

Ces expériences de relocalisation jouissent globalement d'une assez mauvaise presse. Elles partagent en effet certaines caractéristiques. Elles concernent souvent des populations pauvres ; la décision vient généralement du gouvernement, et les autorités locales et les communautés sont peu consultées ; il y a, dans de nombreuses situations, une dimension contrainte, voire un recours à la force ; et les fonds alloués tendent à être insuffisants – ce qui a pour conséquence une dégradation des conditions de vie des populations (Hugo, 2011, p. 268 et 274). Parmi les cas les plus étudiés, on peut citer l'exemple de la transmigration indonésienne (*transmigrasi*)¹⁸⁶. Ce programme de relocalisation de grande ampleur¹⁸⁷ a été mis en place afin de diminuer la pression démographique sur les îles de Java, Bali et Madura. Il avait pour but d'encourager les populations à se

¹⁸⁶ Voir notamment: De Sherbinin et al., 2011 ; IDMC, 2013 ; Johnson, 2012 ; Shen et Gemenne, 2011.

¹⁸⁷ Si ce dernier est le plus fréquemment cité, des programmes similaires ont été menés au Sri-Lanka et en Malaisie (Hugo, 2010, p. 28).

¹⁸⁸ Ses objectifs, bien que non-atteints, donne une idée de l'ampleur des mouvements attendus : 250 000 familles entre 1974 et 79; 500 000 familles entre 1979 et 83 et 750 000 familles entre 1983 et 88 (Castles, 2002, p. 7).

réinstaller sur des îles moins peuplées, notamment à Sumatra. Crée dès l'époque coloniale, il a pris de l'ampleur sous les régimes de Sukarno et Suharto. En 1998, des conflits ont opposé des populations indigènes dayaks à des migrants originaires de Madura. Une multitude de facteurs permettent d'expliquer ces violences qui ont conduit à la mort de centaines de personnes. En plus des différences culturelles et religieuses régulièrement évoquées, il existait une compétition quant au contrôle du foncier. L'agriculture pratiquée par les Dayaks reposait sur l'abatis-brûlis avec une longue période de jachère pour régénérer les sols. Les arrivants de Madura, eux, ont mis en place des plantations sédentaires ou travaillé pour les compagnies forestières dans un contexte où le gouvernement central, soucieux d'établir un contrôle sur les îles excentrées, y encourageait un programme de modernisation et de transformation des cultures indigènes (Castles, 2002, p. 7-8). L'exemple de la *transmigrasi* indonésienne souligne le caractère potentiellement conflictuel d'un déplacement massif de population organisé à l'intérieur d'un même Etat. Une arrivée massive de population, même dans le cas d'une relocalisation organisée dans un pays riche, peut susciter des réactions de rejet. Ainsi, un an après l'ouragan qui a touché la Nouvelle-Orléans, les habitants de la ville de Houston, où une partie des personnes touchées s'était déplacée, demandaient la fin du programme d'aide. Les autorités locales et celles de l'Etat du Texas ont en effet eu des difficultés à faire face à l'arrivée de 500 000 résidents additionnels sur le long terme (Gemenne, 2009, p. 190 et 344).

Michael M. Cernea identifie huit risques associés au déplacement forcé et à la relocalisation : la perte des terres, la perte d'emploi, la perte de logement, la marginalisation, l'insécurité alimentaire, la perte d'accès aux ressources communes partagées, l'augmentation de la morbidité et la perte des liens communautaires (Cernea, 1997, p. 1572-1576). De manière générale, les expériences de déplacements et de relocalisations causées par des projets de développement ont permis de pointer du doigt le temps nécessaire aux populations déplacées pour adapter leurs moyens de subsistance, suite à un changement de terres et parfois même d'activité. Mais une autre difficulté rencontrée par ce type de projets a concerné les communautés du lieu de destination. Celles-ci ont parfois

vu leurs moyens d'existence se détériorer alors que l'accès aux ressources et infrastructures disponibles pour les personnes déplacées sur le long terme leur était interdit. Des relocalisations ont aussi eu lieu alors que des inimitiés entre groupes humains étaient connues (Hugo, 2011, p. 274-283).

Certains de ces problèmes se retrouvent dans les expériences de relocalisation en lien avec des facteurs environnementaux. La soutenabilité d'un certain nombre de ces projets est notamment remise en question. Les exemples étudiés dans le cadre du projet EACH-FOR pointent du doigt l'insuffisance ou la mauvaise qualité des infrastructures mises à la disposition des nouveaux arrivants et la non prise en compte de la question des moyens d'existence. En Egypte, les maisons construites dans les zones de relocalisation sont peu résistantes et l'accès aux services de base est défectueux (Afifi, 2009). Au Mozambique, les centres de relocalisation sont situés dans des zones touchées par la sécheresse. Sans l'aide gouvernementale et internationale, les populations – dont les ressources dépendent des zones inondables – se retrouveraient sans ressources (Stal, 2011). Dans un autre contexte, la procédure de relocalisation au Vietnam pose un risque de surendettement pour les ménages (Dun, 2011 ; Warner et al, 2008, p. 43). En Turquie, de nombreuses personnes réinstallées suite à la construction du barrage Atatürk sont devenues des agriculteurs sans terre ou sans source alternative de revenus (Kadirbeyoglu, 2009) ; en Chine, la relocalisation des populations consécutive à la construction du barrage des Trois-Gorges a conduit des anciens agriculteurs à abandonner leur activité du fait de la faible qualité des sols, et ces derniers ont eu des difficultés à trouver une source alternative de revenus (CEDEM, 2009).

Alors que l'analyse des processus de reconstruction et de relocalisation se concentre sur les problèmes matériels, elle tient rarement compte de la désorganisation des modes d'organisation collective engendrée par des évènements naturels ou anthropiques. Ainsi, au Vietnam, une enquête a mis en avant la crainte des personnes sur le point d'être déplacées de perdre leurs réseaux sociaux dans leur nouveau lieu de résidence (Warner et al, 2008, p. 43). La relocalisation s'apparente en effet à une rupture des interactions sociales et de leurs fondements spatiaux et culturels – rupture qui a également un impact sur l'accès aux ressources (Oliver-Smith, 2011, p. 182). Dans certains cas, la relocalisation participe même à

la dégradation de l'environnement. Ainsi, la collecte et la fabrication de matériaux de construction pour les habitations des personnes réinstallées sur les hauteurs du fleuve Zambèze au Mozambique, dans le cadre de la lutte contre les inondations, participent à la déforestation. Ce faisant, la relocalisation contribue à l'érosion des sols, augmentant ainsi le risque d'inondation (Stal, 2011). Ces politiques tendent à apporter une réponse à une situation urgente – sans tenir compte, ou en oblitérant volontairement, la question du plus long terme.

Par ailleurs, le recours au récit de la migration comme adaptation, pour mettre en œuvre des politiques de relocalisation, a souvent une forte dimension stratégique. Il permet de ne pas mettre l'accent, ou d'oblitérer volontairement, la dimension politique ou économique de certains projets. Historiquement, la politique de bascule nord-sud entreprise en Ethiopie pour lutter contre la sécheresse¹⁸⁹ a permis de vider de leur population les zones de refuge des mouvements d'opposition armée (Lassailly-Jacob, 1999, p. 39-40). Plus récemment, de nombreux projets de relocalisation, présentés comme permettant de lutter contre les effets des changements climatiques, avaient dans les faits des objectifs développementalistes, tels que la construction de barrages, de parcs éoliens, de centrales géothermiques ou des investissements agricoles à grande échelle dans les agrocarburants. En Ethiopie et au Kenya, 180 000 ha de terres, parfois occupées par la polyculture comme dans le delta du Tana, ont ainsi été alloués à la production d'agrocarburants. Au Mozambique, la relocalisation des populations a permis la mise en culture de plaines inondables et fertiles pour la production d'éthanol à partir de canne à sucre (Schade, 2012, p. 99-101). La *Safer Island Strategy* (SIS) mise en place aux Maldives est venue réactiver, au moins partiellement, un agenda politique préexistant. Je développerai ici rapidement cet exemple emblématique de par la forte présence médiatique des représentants de cet Etat dans les débats sur les migrations et les changements climatiques.

¹⁸⁹ En Ethiopie, durant la famine de 1984-1985, environ 600 000 personnes ont été déplacées des régions touchées par la sécheresse vers le nord et le sud-ouest du pays (Ezra et Kiros, 2001, p. 749).

La SIS est un programme de migrations volontaires initié par le gouvernement des Maldives en 2004 après le tsunami. L'objectif à long terme est de réduire le nombre d'îles habitées et de rassembler les 290 000 habitants du pays sur des îles identifiées comme plus sûres, avec une meilleure protection naturelle et des défenses côtières renforcées. Le but initial du gouvernement était d'équiper de cette protection au moins une île de chacun des 19 atolls habités (Duvat et Magnan, 2010). Sur ces îles, rebaptisées « *safety islands* », devaient être bâties des surfaces surélevées sur lesquelles seraient ensuite construits l'habitat et les infrastructures communautaires (Magnan, 2006, p. 15). La SIS a été pleinement intégrée dans le PANA des Maldives et présentée comme une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Les deux premiers projets¹⁹⁰ y sont consacrés. Le premier vise à intégrer les scénarios climatiques dans la SIS et le deuxième à protéger les côtes des îles sélectionnées des inondations marines et de la submersion dues à une élévation attendue du niveau de la mer. La SIS est ainsi présentée comme une stratégie d'adaptation aux changements climatiques et de réduction de la vulnérabilité environnementale. Malgré cette nouvelle étiquette, elle s'inscrit dans la continuité de politiques antérieures dont la mise en œuvre n'avait pas été couronnée du succès escompté.

Ainsi en 1998, la *Population and Development Consolidation Policy* avait pour objectif d'encourager la migration interne afin de réduire le nombre d'îles habitées. Le *Plan de développement* élaboré en 2002 cherchait à limiter l'attraction de la capitale Malé et à organiser l'archipel suivant cinq provinces de développement. L'objectif était de regrouper à terme sur 80 îles la population locale répartie actuellement sur 201 îles. Le gouvernement cherchait ainsi à réduire les coûts des services et des infrastructures socio-économiques et à rassembler une main d'œuvre abondante en vue de l'implantation de nouvelles activités économiques. Les premiers mouvements de population ont débuté courant 2001 dans l'atoll de Haa Dhaal¹⁹¹. Il s'agissait en outre d'une réplique d'un projet initié en 1968 qui avait été abandonné en 1975, après que les populations insulaires

¹⁹⁰ Les projets sont hiérarchisés en fonction du degré de priorité qui leur a été attribué.

¹⁹¹ Les habitants des îles de Faridhoo (230 habitants) et de Hodaïdhoo (169 habitants) ont été déplacés sur l'île de Hanimaadhoo (1 232 habitants) (Rufin-Soler, 2005, p. 7).

soient retournées dans leurs îles d'origine (Rufin-Soler, 2005, p. 2-9). En déplaçant des communautés entières et en détruisant des infrastructures, le tsunami du 26 décembre 2004 a remis la question de la relocalisation à l'agenda¹⁹². En mars 2005, le *National Recovery and Reconstruction Plan* a sélectionné cinq îles en vue d'accueillir les populations relocalisées, afin que celles-ci puissent bénéficier d'infrastructures et de services essentiels ainsi que de protection contre l'érosion (Brown, 2005). Et la montée des préoccupations climatiques a réactivé cet agenda et ouvert la voie à de nouvelles possibilités de financements et de reconnaissance internationale.

Il me paraît en outre important de souligner la forte dimension contrainte et la faible dimension consultative de la quasi-totalité des programmes de relocalisations. Le rôle des individus face au changement climatique et leur capacité à déterminer leur propre réponse basée sur leurs besoins et leurs valeurs sont souvent négligés (Mortreux et Barnett, 2009, p. 106 et 111). Aux Maldives par exemple, à la suite du tsunami, il avait été officiellement annoncé que la relocalisation serait déterminée par la demande et effectuée sur une base volontaire. Mais dans les faits, il ne s'agissait pas d'un choix individuel : si la majorité d'une communauté souhaitait se déplacer, il était impossible pour ceux qui voulaient rester de reconstruire un logement et donc de vivre dans des conditions similaires à celles qui prévalaient avant le tsunami (Brown, 2005). L'un des principaux dangers du discours sur la migration comme adaptation réside donc dans une confusion possible entre droit de migrer et obligation de migrer.

Le récit de la migration comme adaptation a ainsi été mobilisé afin de légitimer des politiques et programmes de relocalisation dont les objectifs dépassent l'amélioration des conditions de vie des populations déplacées. D'abord créé afin de promouvoir le droit de migrer, dans le cadre d'un référentiel plus général sur la contribution des migrants au développement, il peut aussi servir à justifier des situations dans lesquelles le droit de rester n'est pas reconnu.

¹⁹² Lors du tsunami, les Maldives ont été particulièrement touchées. Les estimations diffèrent légèrement. Selon Heidi Brown, 10 % de l'habitat a été détruit et entre 5 et 10 % de la population a été déplacée (Brown, 2005). D'après Alexandre Magnan, le bilan officiel fait état de 4 000 bâtiments endommagés (14% des constructions du pays) et de 1 850 bâtiments intégralement détruits. Les autorités ont également annoncé que 20 000 à 25 000 personnes avaient dû quitter leur logement et que plus de la moitié avait dû se réfugier hors de leur île de résidence (Magnan, 2006, p. 2, 5)

Le récit de la migration comme adaptation est ainsi devenu, en parallèle avec le récit des personnes déplacées de force par des catastrophes naturelles, un des deux récits dominants pour raconter les « migrations environnementales ». Il peut être décomposé de la manière suivante :

- (1) Les changements climatiques, et les changements environnementaux en général, mettent en danger les moyens d'existence, et parfois la survie de certaines populations.
- (2) Ces dernières ont alors recours au déplacement pour garantir leur survie, ou maintenir ou améliorer leurs conditions de vie.
- (3) Ce déplacement n'a en général pas lieu dans des conditions idéales ou sa forme se révèle inadéquate ou sous-optimale.
- (4) Les autorités publiques locales et nationales, et leurs partenaires internationaux et extranationaux, doivent alors accompagner, influencer ou organiser ces déplacements pour garantir leur bon déroulement.

Dans ce récit, les populations affectées par des dégradations environnementales ne sont plus décrites comme passives. Elles font preuve d'initiative en mettant en œuvre une stratégie fondée sur la mobilité. Toutefois, cette stratégie, souvent décrite comme un signe de l'ingéniosité ou de l'adaptabilité de ceux qui y ont recours, est aussi souvent jugée inadéquate. Une intervention extérieure est alors nécessaire, a minima pour accompagner ces mouvements, mais plus généralement afin de diriger les flux monétaires ainsi créés, de choisir les zones de destination, et/ou de décider si tout ou partie des populations concernées doivent partir.

Le récit de la migration comme adaptation et celui des déplacements forcés suite à des catastrophes naturelles sont ainsi venus se superposer puis se substituer au récit des « réfugiés environnementaux » et « climatiques ». On semble alors assister à une institutionnalisation de la dichotomie déplacements forcés / adaptation. Celle-ci s'accompagne d'une répartition des compétences, ou plus précisément du leadership, entre les deux organisations internationales actives dans la mise à l'agenda des « migrations environnementales » (Vlassopoulos, 2013, p. 163).

Le HCR, qualifié de « sceptique » par François Gemenne en 2009 (Gemenne, 2009), a ainsi quitté ses positions « minimalistes » (Suhrke, 1994). Clairement opposé à un amendement de la Convention de Genève et à une extension du statut de réfugié, il s'est toutefois révélé ouvert à une extension de ses activités à la question des « migrations environnementales » lorsque cet enjeu ne venait pas menacer directement le cœur de son mandat. Ceci est particulièrement visible à travers ses interventions directes sur le terrain ou sa participation à l'Initiative Nansen. Le HCR en tant qu'institution, et l'ancien Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies pour les droits de l'homme des personnes déplacées de l'intérieur, Walter Kälin, ont en effet fortement relayé le récit de la protection des personnes déplacées par l'environnement, et l'ont promu face au récit des « réfugiés » et à celui de l'adaptation.

Quant à l'OIM, son autonomie vis-à-vis du système onusien, et son financement, en grande partie assuré par le biais de ses projets¹⁹³, lui valent de faire l'objet d'une suspicion permanente de la part des syndicats et des ONG, ainsi que d'une partie des organisations internationales. Parmi les accusations les plus relayées se trouve celle de cogestion des politiques migratoires restrictives des pays d'immigration. Dans ce contexte, ses interventions et sa volonté d'assumer le leadership sur la question des migrations en lien avec l'environnement, peuvent être vues comme une quête de légitimation.

¹⁹³Ainsi, son budget prévisionnel pour l'année 2011 distingue la partie administrative financée par les contributions assignées des Etats Membres (43 millions de dollars US) et la partie opérationnelle largement majoritaire (619 millions de dollars US.) dont le financement est assuré par des contributions volontaires (OIM, 2010b).

Les différents récits mobilisés par chacune de ces organisations revêtent alors une forte valeur stratégique :

Le HCR préférera ainsi généralement parler de « personnes déplacées pour des raisons environnementales », soulignant ainsi le caractère forcé de leur migration –et donc la légitimité du HCR à se saisir de la question – tout en veillant à les distinguer clairement des réfugiés. A l'inverse, l'OIM emploiera plus volontiers le terme de « migrants environnementaux », dont elle proposera une définition – manière de souligner que l'organisation se trouve bien dans le cadre de son mandat général de protection des migrants.

(Venturini et al., 2012, p. 138)

En fonction de la qualification du problème et des modes de résolution proposés, le mandat d'une ou de ces deux organisations est susceptible d'être réduit ou étendu.

Cependant, cette logique de concurrence n'exclue pas certaines formes de coopération. Dès la fin des années 1990, le HCR et l'OIM, avec le RPG, ont coédité un rapport, suite à deux conférences tenues à Genève en 1991 et à Chavannes-des-Bogis en 1996, afin de sensibiliser la communauté internationale sur les « risques » naturels, sociaux ou sécuritaires associés aux migrations environnementales (Sestakov et Streleckij, 1998). Plus tard, cette coopération a été visible dans le cadre des négociations climatiques. Le groupe de travail informel sur la migration et le déplacement du Comité Permanent Inter-Agence (IASC), réuni par l'OIM en collaboration avec le HCR, le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays et d'autres organisations intéressées, a soumis un working paper intitulé *Climate Change, Migration and Displacement: Who will be affected* en octobre 2008 au secrétariat de la CCNUCC (IASC, 2008). L'année suivante, l'OIM, le HCR, l'UNU, le NRC et le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Walter Kälin, ont cosigné la proposition soumise en amont de la préparation du sommet de Copenhague en

2009¹⁹⁴ (CCNUCC, 2009a). Les membres de l'IASC ont également effectué un travail de lobbying important auprès de l'Organisation des Nations Unies en vue de l'inclusion du paragraphe 14(f) dans l'Accord de Cancún en 2010 (Kälin, 2012, p. 48). Malgré leurs différentes approches du sujet, l'OIM et le HCR ont ainsi fréquenté les mêmes arènes politiques et, dans le cadre de l'IASC, ont pu confronter leurs visions pour arriver à des éléments d'accord permettant de porter leurs intérêts communs.

¹⁹⁴ L'objectif du texte était d'indiquer les *gaps* concernant la migration et les déplacements et de faciliter l'inclusion de ces sujets dans le *draft* des négociations.

Conclusion de la première partie

L'enjeu des « migrations environnementales » a été ainsi problématisé à travers la construction de trois récits partiellement interdépendants mais distincts. Le récit des « réfugiés environnementaux » est marqué par les études sur le lien entre population et environnement et par une représentation mécaniciste du déplacement, dans laquelle les « réfugiés » sont présentés à la fois comme des victimes et des menaces à la sécurité. Dans ce récit, le principal problème à résoudre n'est pas le déplacement en tant que tel mais les dégradations environnementales à l'origine du déplacement. Il a été promu principalement par des universitaires et des experts environnementalistes ; ainsi que par des représentants des Etats en développement. Les réponses politiques proposées visent alors d'abord à lutter contre les changements environnementaux, et dans un second temps à mettre en place des mécanismes de protection. Le blâme et les responsabilités y sont attribués à la fois aux populations locales et à la communauté internationale.

Une variante de ce premier récit, relative aux « réfugiés climatiques » en particulier, a également été élaborée. Très proche du récit des « réfugiés environnementaux », elle élargit la dimension sécuritaire en y intégrant notamment les questions de sécurité humaine. Les réponses politiques proposées restent assez similaires : réduire les dégradations environnementales (et donc les émissions de gaz à effet de serre) et prendre en charge la protection face à l'inéluctabilité des impacts des changements climatiques. Toutefois, elle s'en différencie dans la mesure où elle attire l'attention sur les changements climatiques et attribue le blâme et la responsabilité d'agir aux pays émetteurs de gaz à effet de serre. La principale différence relève des mécanismes de financement et de prise en charge envisagés ; ces derniers mettent en avant les principes d'équité et de justice climatique. Comme celui des « réfugiés environnementaux », ce récit a été promu à la fois par des environnementalistes (notamment des juristes) et par des

organisations spécialistes des questions de développement – dans le cadre du passage d'un référentiel écocentré à un référentiel anthropocentré dans la gouvernance des questions environnementales.

Le récit des « personnes déplacées par des catastrophes naturelles » correspond à un rélargissement de la focale, au-delà des changements climatiques et en direction des dégradations environnementales non anthropiques. Il met l'accent sur la dimension involontaire du déplacement et sur le caractère de victime des personnes déplacées. Il dépasse également la question du droit d'asile pour soulever la question de l'assistance et de la protection des droits humains des personnes déplacées. Ce récit a été porté par une communauté épistémique constituée autour de ces questions (au sein de laquelle Walter Kälin joue un rôle de premier plan) ainsi que par le HCR. Cette approche se veut plus consensuelle. Elle est fondée sur la mise en place de mécanismes de concertation et tend à différencier les logiques de financement de l'imputation de la responsabilité, et à mettre en avant le rôle premier des Etats. Les réponses politiques proposées sont basées sur le renforcement des instruments existants (prévention des risques, réponses humanitaires) et sur leur éventuelle modification à travers l'Initiative Nansen.

Enfin, le récit de la migration comme adaptation met l'accent sur l'*agency* des migrants. Il sort d'une représentation dans laquelle la migration est le symptôme ou la conséquence des dégradations environnementales pour la présenter comme faisant partie de la solution. Il s'inscrit dans la lignée des initiatives qui présentent la migration comme un moyen de développement. Ce récit est particulièrement relayé par l'OIM, et traduit en mesures politiques dans le cadre de ses actions sur le terrain ; il suscite également l'adhésion des banques de développement. Notons que de nombreux acteurs (dont l'OIM, mais également le HCR, l'UNU-EHS, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, etc.) articulent le récit du déplacement involontaire et celui de l'adaptation, en les présentant comme les deux volets d'une gouvernance visant à prendre en charge les « migrations environnementales ». Ce dernier récit insiste également sur la responsabilité des

Etats potentiellement concernés et sur le soutien potentiel des banques de financement et des organisations internationales.

En fonction de la dénomination utilisée pour qualifier la « migration environnementale » et du récit mobilisé, des mécanismes de réponses variés sont envisagés. Ils impliquent des acteurs et des modalités différents. L'accent peut être mis alternativement sur la protection, l'apport d'une aide d'urgence, la régulation des flux migratoires ou la mise en œuvre de politique de lutte contre les dégradations environnementales. Le degré de contrainte formelle imposé aux Etats et les opportunités d'un plaidoyer basé sur des arguments moraux ou éthiques varient. La conceptualisation du problème a donc des implications en termes de gouvernance. Elle détermine l'échelle à laquelle les réponses vont être pensées (locale, régionale, internationale), les secteurs concernés (politiques d'asile ou politiques climatiques) et les institutions susceptibles de traiter le sujet (HCR, OIM, UNFCCC, etc.). Elle véhicule également un fort contenu normatif, mobilisé de manière plus ou moins instrumentale par les différents acteurs. Celui-ci s'articule avec les imaginaires relatifs à l'environnement et aux migrations qui s'inscrivent dans un système de représentations partagées.

Une forte dimension stratégique est ainsi à l'origine de l'évolution des récits consacrés à la « migration environnementale ». Les discours élaborés sur cet objet sont portés par des entrepreneurs politiques. Deux groupes d'entrepreneurs politiques peuvent être distinguer. Il est d'abord possible d'identifier une communauté épistémique d'« experts », née de la confrontation entre maximalistes et minimalistes, et dont les membres partagent un certain nombre de représentations. Ces derniers sont répartis dans des organisations internationales (OIM, HCR, UNU-EHS) et/ou considérés comme spécialistes du sujet (Walter Kälin, Richard Black, Koko Warner, François Gemenne, Jane McAdam). Ils reformulent les récits en fonction des objectifs qu'ils cherchent à atteindre et des référentiels plus généraux dominants (potentiel mobilisateur de l'enjeu migratoire pour mettre à l'agenda les enjeux environnementaux, blocage institutionnel autour de l'utilisation du terme « réfugié », émergence des référentiels de l'adaptation

dans les négociations climatiques et du développement dans les débats internationaux sur les migrations). Ces discours sont également adaptés à l'ouverture et à la fermeture de fenêtres d'opportunité politique (opportunités de financement de la recherche et d'influence de l'agenda à travers la mise à l'agenda et le maintien des négociations relatives aux changements climatiques). Je qualifierai, de manière délibérément provocatrice, le deuxième groupe d'entrepreneurs politiques de « victimes ». Il s'agit des représentants d'organisations ou d'Etats originaires des pays où des déplacements pourraient avoir lieu (représentants d'ONG locales, représentants des petits Etats insulaires en développement (PIED) ou des pays moins avancés (PMA), notamment sahéliens).

Toutefois, la montée en puissance de certains récits n'entraîne pas la disparition de ceux qui les ont précédé. Ainsi, la campagne pour les « réfugiés climatiques » de l'Environmental Justice Foundation au Royaume-Uni est toujours en cours¹⁹⁵. Compte tenu de sa forte valeur stratégique, ce discours est également repris par des décideurs politiques. Lors d'une conférence de presse en juin 2013, le président des Etats-Unis, Barack Obama, dans un discours sur les efforts mis en œuvre par son pays pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et sur la coopération européenne-états-unienne sur le sujet, a évoqué la menace de « nouvelles vagues de réfugiés » (King, 2013).

Afin de mieux comprendre les logiques d'élaboration et d'utilisation de ces récits par des acteurs politiques qui évoluent à la fois sur les scènes nationales et internationales, il est nécessaire d'élargir la réflexion à ce second échelon de l'action publique. Ma deuxième partie sera ainsi consacrée à l'émergence et aux usages des récits relatifs à la « migration environnementale » au Mali. Cette analyse transcalaire permettra d'aborder les questions de la traduction de ces récits en des mesures politiques sur le terrain et de l'influence de cette phase de mise en œuvre sur la formulation des récits.

¹⁹⁵ Une nouvelle initiative récemment lancée vise à faire parvenir 100 000 cartes postales virtuelles au Secrétaire Générale des Nations Unies, Ban Ki Moon, pour promouvoir la reconnaissance et la protection des « réfugiés climatiques ». Cf. http://www.ejfoundation.org/climate/postcards_news

2^{ème} Partie : La mobilisation du récit des « migrations environnementales » par des acteurs maliens en quête de légitimité

Trois grands types de récits ont été élaborés dans les arènes internationales afin de problématiser l'enjeu des « migrations environnementales ». Cette reformulation du « problème » des « migrations environnementales » s'explique d'abord par la forte dimension stratégique des récits élaborés ainsi que par leur nécessaire mise en adéquation avec les référentiels dominants des secteurs dans lesquels ils sont inscrits. Cependant, le « problème » des « migrations environnementales » n'est pas circonscrit aux arènes internationales ou aux scènes politiques nationales des pays développés. Dans les Etats dans lesquels de tels mouvements sont attendus, les acteurs locaux élaborent également des discours relatifs à cet enjeu.

Dans cette seconde partie, je chercherai à identifier le type (ou les types) de récits portés par les acteurs présents au Mali, à comprendre leur logique d'élaboration (et notamment leur articulation avec les récits mentionnés dans la première partie) et à réfléchir aux usages que ces acteurs en font. Je pourrai ainsi comparer les dynamiques analysées dans les arènes internationales et celles présentes au Mali. Je montrerai ainsi que le récit dominant au Mali est celui des « réfugiés climatiques » et « environnementaux », porté par des acteurs variés et diffusé à travers le PANA (1). Je mettrai en avant sa dimension instrumentale en montrant qu'il dramatise et sélectionne les connaissances disponibles quant aux questions de migration et d'environnement (2) et qu'il est principalement mobilisé afin d'encourager la mise en œuvre de solutions de lutte contre les changements climatiques du fait du potentiel légitimateur de cet enjeu pour un maintien voire un accroissement des flux d'aide (3).

1. Le récit des « réfugiés » comme discours dominant

Le récit relatif aux « migrations environnementales » qui l'emporte sur la scène politique malienne est très proche de celui des « réfugiés environnementaux » et « climatiques ». Il présente la migration comme un échec d'adaptation (1.1.). Il reprend ainsi la conception limitative du déplacement diffusée dans l'ensemble des PANA (1.2.).

1.1. Le récit malien de la migration comme échec d'adaptation

Ce récit présente la migration comme une solution non pertinente (justifiant ainsi l'emploi du terme de réfugié) (1.1.1.). Il relaie une conception mécaniciste du lien entre environnement et migration (1.1.2.). Il s'inscrit par ailleurs dans un référentiel sécuritaire (1.1.3.).

1.1.1. Une conceptualisation négative des déplacements

La prégnance des enjeux migratoires dans le PANA a déjà été évoquée précédemment lors du choix du Mali comme étude de cas¹⁹⁶. Dès la présentation des données climatiques dans le PANA malien, la migration est mentionnée et, lors de la présentation de la situation démographique, un « fort exode rural » est noté (RdM – DNM, 2007, p. 13). La migration a par ailleurs été identifiée comme enjeu par certains de nos interlocuteurs et elle revient dans une série de publications qui dépasse le PANA. Nous avons par exemple découvert, au Centre d'Information et de Ressources Documentaires (CIRD) du Système des Nations Unis au Mali, un

¹⁹⁶ Dans le point 3 de l'introduction.

petit livret intitulé *Environnement et flux migratoires*¹⁹⁷, écrit par Nancoman Keita, le premier ministre de l’Environnement au Mali, en 2002 (Keita, [s.d.]).

L’analyse des entretiens réalisés et de la documentation collectée sur le terrain a révélé l’existence d’un consensus quant au lien qui unit sécheresse et déplacements de populations. Les références aux sécheresses qui ont touché le pays dans les années 1970 sont récurrentes. Dans le PANA, bien que les déplacements de populations hors des zones inondées soient évoqués (RdM – DNM, 2007, p. 35), la persistance des sécheresses depuis les années 1970, les déficits pluviométriques et le déplacement des isohyètes sont identifiés de manière beaucoup plus forte comme facteurs de migrations (*Ibidem*, p. 11, 23, 34). Ce constat ressort également des entretiens. Les sécheresses (et le manque de précipitations) sont le facteur le plus évoqué par les enquêtés. Elles sont accompagnées d’autres facteurs : dégradation progressive des ressources naturelles, pauvreté des sols, recherche de zones de production plus clémentes, diminution des pâturages disponibles et des surfaces inondables, catastrophes naturelles, réchauffement des températures. Parfois, le lien de causalité est évoqué de manière indirecte en recourant à une rhétorique sécuritaire. Les migrations sont alors présentées comme le résultat de conflits faisant suite à un « épuisement des ressources naturelles » ou d’une « exploitation inconsidérée et abusive des ressources naturelles disponibles » (Keita, [s.d.], p. 5).

En réaction à ces facteurs, différentes formes de mobilité sont évoquées. Celles mentionnées dans le PANA sont plutôt variées. Elles ont des destinations diverses : les villes, à travers l’exode rural ; de nouvelles zones pastorales, pour les éleveurs qui se déplacent du nord vers le sud du pays ; une migration très localisée pour les populations qui ont quitté les zones de crues ; et une mobilité vers l’étranger, pays côtiers ou occidentaux (RdM – DNM, 2007, p. 13, 34, 35, 50, 51, 57, 70). Cette diversité est reflétée dans les propos de nos enquêtés. La forme de mobilité la plus fréquemment évoquée est celle du nomadisme pastoral ; elle soulève notamment la

¹⁹⁷ Ce document n’a toutefois jamais été évoqué, par aucun de nos interlocuteurs. L’argumentation utilisée dans ce livret vise d’abord à dénoncer le modèle de développement choisi par le Mali et son insertion dans l’économie globalisée.

question de l'allongement de la durée du maintien des troupeaux dans des zones plus humides. Dans les publications ministérielles, le nomadisme pastoral est la forme de mobilité la plus fréquemment évoquée. Le rapprochement est parfois fait entre les éleveurs qui se déplacent à la recherche de pâturages (du nord vers le sud, ou du nord du Mali vers les pays voisins) et les populations agricoles qui quittent leur région d'origine pour trouver de meilleures terres. L'exode rural est assez peu présent dans les discours, les enquêtés mentionnent plutôt des mouvements entre zones rurales. Plus rarement, mais toutefois de manière significative, la question de l'émigration, notamment vers les pays occidentaux est posée. Elle semble parfois présentée dans une logique de rebond comme si un émigré allait d'abord se rendre à la capitale puis en Europe¹⁹⁸. Le PANA du Mali est ainsi un des seuls à évoquer des mouvements de population transfrontaliers « vers les pays côtiers et l'Occident » (RdM – DNM, 2007, p. 34).

Dans tous les cas, la migration est présentée comme un échec d'adaptation. Ainsi, dans le cadre du recensement des besoins essentiels, le PANA différencie les « pratiques passées et actuelles en matière d'adaptation aux changements climatiques » des « solutions pertinentes ». Dans la première catégorie, on retrouve le passage le plus long consacré à la migration dans l'ensemble du document. Il est à l'amorce du paragraphe consacré au secteur de l'agriculture :

Face à la sécheresse, il a été constaté une forte migration des populations du Nord vers le Sud du pays et une forte émigration vers les pays côtiers et l'Occident. Cette mobilité entre dans le cadre de l'adaptation autonome que les populations ont spontanément développée. En effet, durant cette période, les bras valides émigraient vers des localités et des pays plus propices dans le souci d'y travailler afin de revenir payer des vivres pour nourrir la famille restée sur place.

(RdM – DNM, 2007, p. 34)

¹⁹⁸ Cette citation entendue lors d'une conférence de presse l'illustre : « De plus en plus, la solution, c'est de quitter la campagne pour Bamako et le Mali pour l'Europe » (Y. Soukouna, conférence de presse, 28 octobre 2010).

Pourtant, alors qu'elle est la première pratique d'adaptation passée ou présente mentionnée, ni la migration, ni son accompagnement ou sa facilitation ne font partie des « solutions pertinentes ». A l'inverse, dans la formulation de ces projets d'activités prioritaires, le PANA affiche une volonté de limiter la mobilité des populations¹⁹⁹. Le niveau d'exode figure parmi les indicateurs de suivi-évaluation du projet n°3 sur la promotion des activités génératrices de revenus et le développement des mutuelles (*Ibidem*, p. 51) et le projet n°6 sur l'utilisation des informations météorologiques pour améliorer la production agricole a comme objectif spécifique de réduire l'exode rural (*Ibidem*, p. 57). Par ailleurs, la sédentarisation des pêcheurs et la réduction de la migration font partie des résultats attendus du projet n°4 sur les aménagements aquacoles (*Ibidem*, p. 53). Quant à l'arrivée au sud des pasteurs venus du nord, elle participe à la justification du projet n°12 à travers l'argument de la pression supplémentaire exercée par cette modification des schémas migratoires sur l'écosystème (*Ibidem*, p. 70).

Parfois, le terme de « réfugié climatique » est même utilisé – signal particulièrement fort d'une conceptualisation de la migration comme un échec d'adaptation. Ainsi, le document de travail du premier projet financé dans le cadre du PANA évoque des « mouvements de réfugiés causés par les changements climatiques » (« *climate-induced refugee movements* ») (FEM, 2008). Le terme de « réfugié de l'environnement » est appliqué aux éleveurs de l'Afrique sahélienne dans un rapport de l'AEDD en vue d'une conférence internationale (Sylla, 2011). Celui de « réfugié climatique » est également repris par le Ministre malien de l'environnement et de l'assainissement (entretien, 17 janvier 2011). Ces termes amplifient la perception de la mobilité comme un échec d'adaptation. Ils s'insèrent dans une rhétorique qui insiste sur le lien de causalité direct entre variabilité climatique, dégradation environnementale, et déplacements de population.

La faible intégration des effets positifs potentiels de la mobilité dans les activités programmées et la non remise en question d'un lien causal entre diminution des ressources et migrations ont également été remarquées par Richard Black et Jon Sward à propos des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté

¹⁹⁹ Je reviendrai dans mon chapitre sur les explications potentielles à ce hiatus.

(DSRP). Ils montrent que les DSRP reprennent très largement la conceptualisation selon laquelle le manque de ressources stimule la migration et qu'ils insistent sur les conséquences négatives des migrations, notamment internes, pour le développement. Ils notent également un décalage entre la mise en avant du rôle positif des transferts et la faiblesse des politiques d'encouragement ou d'accompagnement de ces dynamiques. Le DSRP du Mali, par exemple, mentionne les effets positifs de la migration internationale sur le développement et la réduction de la pauvreté, mais il ne propose que des initiatives de développement rural à destination des jeunes pour réduire l'importance de leur départ. La potentielle contribution positive de la migration interne n'est généralement pas reconnue : l'accent est mis sur la nécessité de mettre en place des projets de développement rural afin de limiter l'exode rural (Black and Sward, 2009, p. 37-38).

1.1.2.

Une représentation mécaniciste du lien environnement - migration

Ces discours relaient une représentation mécaniciste du lien entre dégradations environnementales et déplacements de population. Le PANA mentionne par exemple un recours croissant à la mobilité de la part des populations rurales afin de faire face à des conditions climatiques et environnementales précaires (*Ibidem*, p. 11 et 35). En 2011, lors de son allocution en séance plénière à la Conférence des Parties à la CCNUCC à Durban, le Ministre de l'Environnement du Mali avait dressé un tableau quelque peu catastrophiste des effets des changements climatiques au Mali, en liant les figures de la famine, des conflits et de la migration. Il avait ainsi déclaré qu'une « augmentation de la température de 2°C se traduirait au Mali par une baisse des rendements des cultures céréalières de plus de 15% et la famine pour environ 44% de la population, ce qui accentuera l'exode rural et les conflits » (Sangaré, 2011, p. 4). Cette conceptualisation mécaniciste du lien entre changement environnemental et migration n'est cependant pas unique –

comme l'illustrent les extraits d'entretiens et de publications présentés dans l'encadré n°1.

Encadré n°1 : la prédominance des représentations mécanicistes

Pour un agriculteur, si la récolte est mauvaise une année, il va se serrer la ceinture mais si la deuxième année c'est pareil, il va se déplacer vers une zone plus favorable. Peut-être même, certains vont vouloir partir hors du continent.

(Point focal adjoint CCNUCC au Mali, entretien, 4 novembre 2010)

Donc il y a vraiment une relation entre l'immigration et le changement climatique, parce que si les terres sont très pauvres, si les pluies sont rares, si les récoltes ne sont pas bonnes, les gens vont chercher un moyen de subsister, un moyen de vivre, de lutter contre ça. Pour eux l'eldorado c'est aller vers les pays qui ont les moyens, y travailler et résoudre leurs problèmes et résoudre les problèmes de leur famille. C'est très simple quoi. C'est un instinct de survie.

(Président de la Commission développement rural et environnement à l'Assemblée nationale, entretien, 28 décembre 2010)

La migration est initiée et gérée par le groupe pour maintenir l'équilibre entre le nombre des habitants et les possibilités du milieu. Elle est utilisée comme facteur de régulation des surplus démographiques ou « soupape de sûreté » face aux tensions d'ordre divers, notamment écologiques.

(Sylla, 2011, p. 4)

Deux exemples géographiquement localisés sont par ailleurs revenus à plusieurs reprises dans les entretiens : celui des populations riveraines du lac Faguibine,

dont les ressources se réduisent du fait de l'ensablement²⁰⁰, et celui des Dogons qui ont quitté la région de Mopti pour se rendre vers les cercles de Yanfolila et Bougouni dans les années 1980.

Certaines publications juxtaposent rhétorique alarmiste et données relativistes. Ainsi, dans le cadre du programme d'Analyse Multidisciplinaire de la Mousson Africaine (AMMA), des enquêtes ont été menées à l'aide d'un questionnaire fermé auprès de 1249 chefs d'unités de production (UP) de 16 sites du Mali, mais aussi du Burkina Faso, du Niger, du Nigeria et du Sénégal de novembre 2007 à juin 2008²⁰¹. Le lien entre désertification, sécheresse et migration y est affirmé d'une manière très forte :

Les effets pervers de la désertification et de la sécheresse ont provoqué deux types de migration dans les pays sahéliens. Ils sont à la base de l'exode rural et de la migration internationale. Les deux phénomènes sont à l'origine de déplacements massifs de populations en détresse. Celles-ci sont effectivement désemparées par l'adversité des conditions locales. Elles vont donc à la recherche d'autres régions moins hostiles à l'intérieur du pays et au-delà de ses frontières.

(Cissé et al., 2010, p. 188)

Cette affirmation dramatique entre cependant en contradiction avec les réponses constatées aux questionnaires, représentées sous la forme d'un graphique. La baisse de fertilité des sols, le déficit de précipitations et la diminution de la production agricole y représentent, cumulés, à peine 20% des motifs de déplacement évoqués contre près de 70 % pour la catégorie « pauvreté, recherche d'argent, commerce ». Dans le cas des épisodes de sécheresses, la migration (dans laquelle les auteurs incluent la transhumance) est évoquée par les enquêtés comme la deuxième stratégie (15,5 %) après la vente d'animaux (26,5 %) (Cissé et al., 2010, p. 189-190). Ce récit mécaniciste et limitatif des « migrations environnementales » intègre en outre des arguments liés aux enjeux de sécurité.

²⁰⁰ Cette étude de cas a notamment fait l'objet d'un rapport de l'OIM (Sidibé, 2009)

²⁰¹ Les questions portaient sur les caractéristiques des exploitations, les perceptions des paysans vis à vis du climat et les stratégies envisagées en fonction d'un éventuel changement du climat ; l'étude tenait par ailleurs compte des zones agroclimatiques (entre 400 et 900 mm de précipitations) (Cissé et al., 2010, p. 186).

1.1.3.

L'inscription dans un référentiel sécuritaire

Dans les entretiens, divers niveaux de tension sont évoqués : des désaccords autour de la propriété de la terre, des problèmes fonciers, une compétition autour de l'accès aux ressources, des déguerpissements, des affrontements violents et des conflits. Compétition et conflits se cristallisent autour de différents types de situations. Les cas typiquement évoqués sont ceux où les agriculteurs sédentaires implantés historiquement dans une certaine région se retrouvent en concurrence avec des migrants arrivés plus récemment (mais parfois depuis plusieurs générations) qui revendiquent un accès à la terre ou avec des éleveurs transhumants du fait de l'extension de l'agriculture aux bas-fonds, de la modification des parcours des pasteurs ou de l'augmentation de la durée des troupeaux dans certaines régions.

Le nomadisme pastoral est souvent associé à une dimension conflictuelle. Dès la *Communication Initiale du Mali* à la CCNUCC, on retrouve mentionnée la migration des troupeaux vers le Sud à l'origine de « rapports concurrentiels et souvent conflictuels » (RdM – MEATEU, MEd, 2000, p. 40). Ces tensions sont évoquées de manière spontanée par nos interlocuteurs interrogés sur l'existence d'éventuels déplacements associés aux changements climatiques :

Comme les gens sont habitués à faire de la transhumance vers des zones où il y a une bonne densité de pâturage, ils y restent 4 ou 5 mois alors qu'avant ils n'y restaient que 2 mois. Ils sont de plus en plus nombreux. Ce qui amène une situation de compétition plus ardue entre éleveurs et agriculteurs. On a des situations de conflits avec de multiples interventions et parfois il y a des cas où on a des affrontements armés entre populations.
(Ministre de l'environnement et de l'assainissement, entretien, 17 janvier 2011)

Par exemple, quand les populations nomades du Nord se déplacent vers le Sud à la recherche de pâturages, ça c'est récurrent et ça été évoqué. Et souvent finalement il y a la compétition et ça entraîne finalement des conflits. Parce que la pression vient faire une surpression sur des ressources qui sont beaucoup plus basses.

(Coordinateur du PANA, entretien, 1^{er} novembre 2010)

Les réponses formulées visent alors uniquement à limiter les déplacements. Le représentant du Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial au Mali (PMF-FEM) avait ainsi choisi la phrase suivante pour illustrer la quatrième de couverture de son rapport de 2010 : « la solution n'est pas de partir, mais que chacun s'investisse dans son environnement » (PMF-FEM, 2010). Ce jugement moral à l'encontre de la mobilité est par ailleurs repris par l'ancien Ministre de l'environnement et de l'assainissement. L'émigration est qualifiée de « mirage », de « refuge », de « fuite », et au niveau étatique de « politique de l'autruche parce que trop individualiste et isolée » (Keita, [s.d.], p. 23). Dans le PANA, lorsque la mobilité est prise en compte dans les projets d'activités, elle n'est mentionnée que comme justification de mesures d'adaptation, ou sa réduction figure parmi les résultats ou objectifs à atteindre (projets n°3, 4, 6 et 12). La sédentarisation des pêcheurs est par exemple attendue du projet n°4 sur les aménagements aquacoles (RdM – DNM, 2007, p. 53). Lors du *Global Forum on Migration and Development*, une représentante du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali a présenté une communication sur le sujet des migrations en lien avec l'environnement. Elle y a évoqué des « migrations massives », présenté les éleveurs comme des « réfugiés de l'environnement » et conclu sur des recommandations afin de « permettre la fixation des populations locales et réduire le phénomène de migration ». Il s'agit alors de fixer les « populations locales », de leur permettre « de ne plus migrer vers d'autres contrées à la recherche de meilleures conditions de vies » (Sylla, 2011). L'étude réalisée pour le compte de l'OIM sur le système Faguibine recommande ainsi :

[d']achever la mise en œuvre des opérations de développement de grande envergure prévues par l'Etat, les collectivités et les PTF, dans le cadre de la mise en eau du Système Faguibine, de la lutte contre la désertification, du plan de développement décennal des régions du nord, du processus de fixation/sédentarisation des populations nomades et des politiques nationales de lutte contre la pauvreté.

(Sidibé, 2009, p. 38)

Et le seul projet mis en œuvre au Mali qui vise explicitement le *nexus* environnement-migration²⁰², conçu par l'OIM, a effectivement pour but de contribuer à prévenir la « migration environnementale ».

Le récit dominant relatif aux « migrations environnementales » au Mali est ainsi accentué par une rhétorique sécuritaire qui insiste sur la nécessité de fixer les populations ou de leur permettre de ne pas se déplacer. Ce récit, qu'il ait recours ou non au terme réfugié, est marqué par une conceptualisation négative du déplacement (en tant qu'échec d'adaptation) et par une représentation mécaniciste du lien de causalité entre dégradations environnementales, variabilité climatique et mobilité. Il s'inscrit dans la conception limitative du déplacement diffusée à travers l'élaboration des PANA.

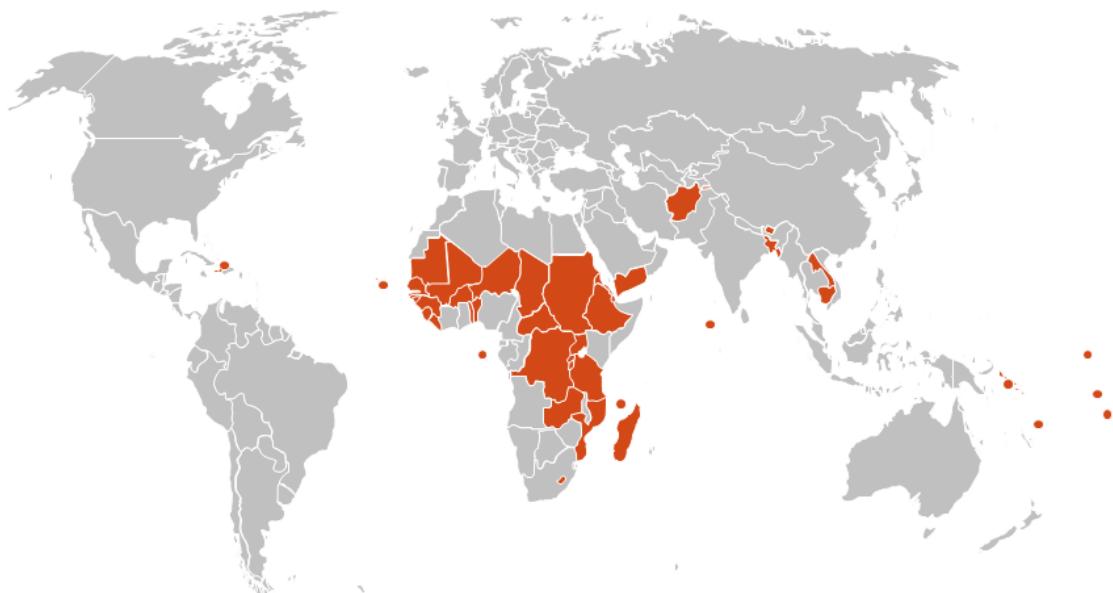
1.2. Un récit qui reprend la conception limitative du déplacement diffusée dans les PANA

Au-delà de l'exemple malien, tous les PMA qui souhaitaient accéder aux financements pour l'adaptation dans le cadre de la CCNUCC ont rédigé des Programmes d'Action Nationaux aux fins de l'Adaptation (PANA). Afin de contextualiser le récit des « migrations environnementales » présent au Mali, j'ai mené une analyse comparative sur l'ensemble des PANA rendus publics au 1^{er}

²⁰² A notre connaissance. Au moins un autre document de projet avait été élaboré sur cette question mais il n'a pas finalement pas trouvé de bailleur.

avril 2010²⁰³. A cette date, 44 documents nationaux avaient été publiés sur le site internet du secrétariat de la CCNUCC ; 84 projets d'activités d'adaptation prioritaires avaient été déposés auprès du Fonds pour les PMA, approuvés par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et se trouvaient à des stades variés de mise en œuvre²⁰⁴. Parmi les 44 Etats dont les PANA ont été analysés, onze sont considérés comme des Petits Etats Insulaires en Développement (SIDS), six dans la zone Asie-Pacifique, quatre en Afrique, dont la Guinée Bissau, et Haïti dans les Caraïbes. La carte ci-après représente les PANA analysés (figure 1).

Figure 1 : Etats dont les PANA ont été analysés



²⁰³ Les PANA disponibles avaient été élaborés par l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bénin, le Bhoutan, le Burkina Faso, le Burundi, le Cambodge, le Cap Vert, les Comores, Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, Haïti, les Kiribati, le Laos, le Lesotho, le Liberia, Madagascar, le Malawi, les Maldives, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, les Iles Salomon, les Samoa, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan, la Tanzanie, le Tchad, le Togo, les Tuvalu, Vanuatu, le Yémen et la Zambie. L'échantillon exploré exclut le Népal, qui a déposé son PANA en novembre 2010 dans un format 'protégé', ainsi que l'Angola, la Birmanie, la Guinée Equatoriale et le Timor Leste, qui n'ont pas encore publié leur PANA. Il inclut toutefois le Cap Vert et les Maldives qui ont quitté officiellement la catégorie des PMA respectivement en 2007 et 2010. La liste complète des PANA déposés, accompagnés de leur date et langue de publication est disponible en annexe 3.

²⁰⁴ Toutefois, 48 de ces financements concernent la préparation des PANA dans chacun des PMA parties. <http://www.napa-pana.org/?q=fr/home>

Dans chacun de ces documents, j'ai recherché les occurrences de mots appartenant au champ lexical de la migration et de la mobilité²⁰⁵. Pour chacune de ces occurrences, j'ai étudié le paragraphe dans lequel elle s'insérait et noté des informations complémentaires sur la forme de déplacement mentionnée, les facteurs environnementaux identifiés et les impacts attribués à la mobilité. En fonction de ces informations, et de la position des différentes occurrences dans la structure du document, j'ai aussi regardé de quelle manière ces documents présentaient le lien entre adaptation et migration : migration comme stratégie d'adaptation endogène des populations, migration comme option possible d'adaptation, migration comme stratégie d'adaptation sélectionnée, réduction de la migration comme justification des projets d'adaptation, réduction de la migration comme objectif à atteindre par les projets. Tous les PANA mentionnent des phénomènes migratoires. Je me suis donc trouvée face à une quantité importante d'informations. J'ai alors réalisé une série de tableaux et effectué des croisements entre les variables disponibles, afin de parvenir à une analyse plus fine de leur contenu. Dans un souci de lisibilité des résultats, je présenterai dans les sous-sections suivantes mes résultats sous la forme de tableaux, de graphiques ou de cartes²⁰⁶. Je montrerai ainsi que la mobilité est généralement faiblement valorisée dans les PANA (1.2.1.) et que les réponses politiques proposées visent uniquement à limiter son ampleur ou à mettre en place des programmes de relocalisation ou de réinstallation (1.2.2.).

1.2.1.

Une faible valorisation des différentes formes de mobilité constatées

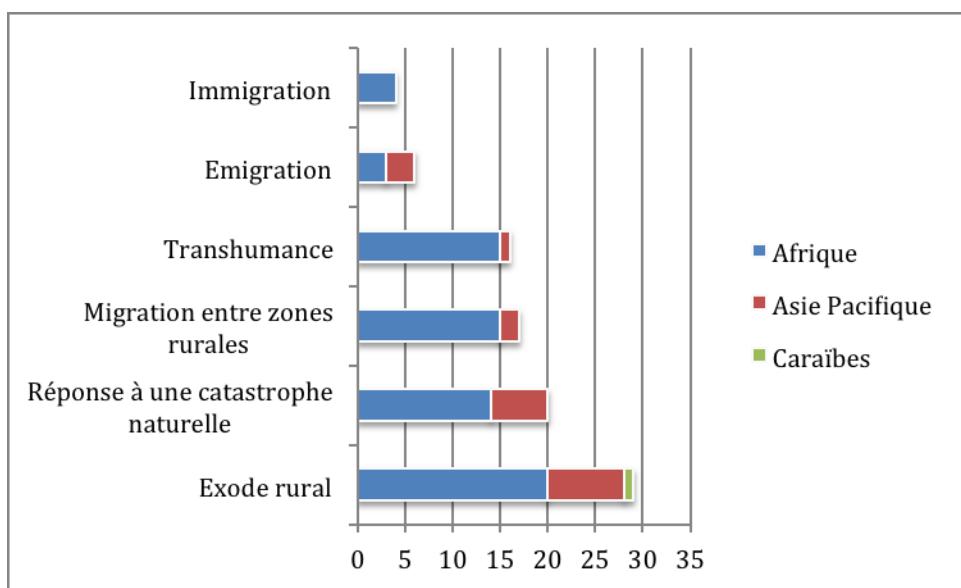
Cette analyse transversale des PANA a d'abord fait ressortir un contraste entre la variété des formes de mobilités mentionnées et la connotation négative qui leur est largement associée.

²⁰⁵ Les termes recherchés tenaient compte du fait que les PANA pouvaient être publiés en français ou en anglais. Ont donc été choisis les mots et parties de mots suivants : migr*, déplac*, displac*, mov*, mouvement*, reloc*, resettle*, réinstall*, réfug*, exod*, transhum*.

²⁰⁶ Des résultats plus détaillés sont disponibles en annexes 4, 5 et 6.

Différentes formes de mobilité sont mentionnées dans les PANA. J'ai classé les déplacements de population associés au changement climatique en sept grands types : l'exode rural en direction des centres urbains, la migration rurale-rurale à la recherche de meilleures conditions agropastorales, la transhumance saisonnière lors de laquelle les éleveurs accompagnent leurs troupeaux, le déplacement en réponse à une catastrophe naturelle, l'émigration et l'immigration²⁰⁷. J'ai ensuite compté le nombre d'Etats qui mentionnaient ces différents types de mobilité²⁰⁸ et représenté les résultats dans le graphique suivant (figure 2).

Figure 2 : Types de mobilité mentionnés dans les PANA²⁰⁹



A la différence des discours internationaux sur les « réfugiés environnementaux » et « climatiques », les PANA mentionnent beaucoup plus la migration interne que les mouvements internationaux. Ces derniers, toutes catégories confondues, ne sont mentionnés que par 10 pays. 6 Etats, parmi lesquels le Mali et Tuvalu, notent ainsi une émigration de leurs ressortissants vers des pays voisins²¹⁰. Le Mali est l'unique pays à mentionner explicitement des déplacements vers des pays occidentaux. A l'inverse, 4 autres Etats mentionnent l'arrivée de ressortissants étrangers sur leur

²⁰⁷ Ceux-ci peuvent être potentiels c'est-à-dire évoqués comme effets possibles dans le futur, ou existants, déjà vécus en tant que tel au niveau national.

²⁰⁸ Il ne s'agit donc pas ici d'un calcul du nombre d'occurrences de ces différents termes dans les documents.

²⁰⁹ Ce graphique présente les résultats résumés dans le tableau en annexe 3.

territoire : Djibouti, la Guinée, et la République Démocratique signalent ainsi des flux de réfugiés provoqués par des conflits dans la sous-région, tandis que des pêcheurs venant des pays voisins se rassemblent autour du lac Tchad.

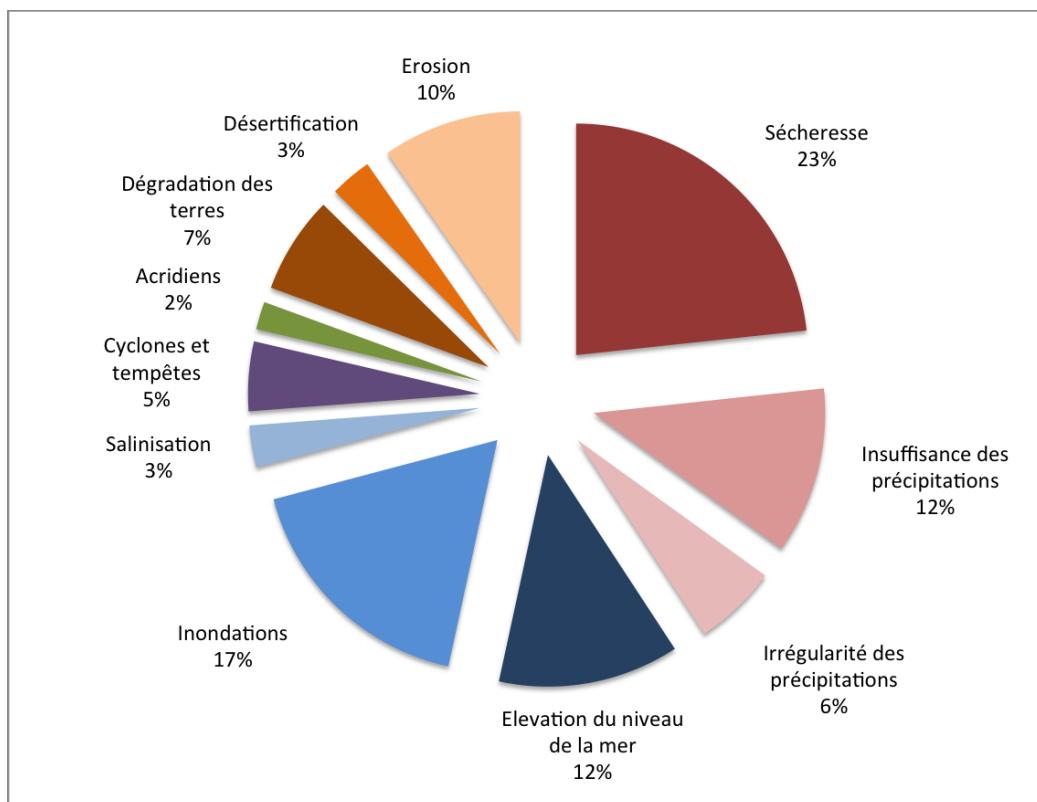
La migration interne évoquée prend d'abord la forme de l'exode rural. Celui-ci revient de manière extrêmement majoritaire puisqu'il est présent dans deux tiers des PANA (29). Il est intéressant de noter qu'il ne concerne pas uniquement les pays africains mais aussi les petits Etats insulaires en développement (9). Beaucoup de pays (20) mentionnent par ailleurs des déplacements liés à des catastrophes naturelles. Les cyclones sont parfois à l'origine de tels mouvements mais les inondations sont mentionnées de manière très majoritaire. Dans plus de 10 pays, aussi bien en Afrique (Ethiopie, Mali, Mozambique, Rwanda, Sao-Tomé-Et-Principe, Sierra Leone, Togo, Zambie), en Asie (Cambodge), que dans le Pacifique (Vanuatu), des déplacements consécutifs à des inondations ou en prévention de celles-ci sont cités. Les PANA évoquent par ailleurs des migrations entre zones rurales. C'est le cas dans 15 Etats africains et aux Iles Salomon et aux Kiribati. Les déplacements mentionnent également la mobilité entreprise au cours de la transhumance (16). A l'exception de l'Afghanistan, cette pratique se retrouve exclusivement citée dans les PMA africains. Elle connaît des dynamiques contrastées. Alors que, selon les PANA, elle prend de l'ampleur au Burkina Faso, où elle est pratiquée dans un nombre croissant de localités, et en Guinée Bissau, où les éleveurs n'y ont recours que depuis une époque assez récente, elle est en diminution à Djibouti et en Gambie et s'oriente vers de nouvelles destinations au Soudan.

J'ai par ailleurs recherché les facteurs de migrations identifiés dans les PANA en m'intéressant au contexte textuel immédiat des déplacements mentionnés. J'ai pris en compte les dégradations environnementales suivantes : sécheresse, insuffisance des précipitations, irrégularité des précipitations, élévation du niveau de la mer, inondations, salinisation des sols et/ou des eaux, cyclones et tempêtes, acridiens,

²¹⁰ Ces six Etats sont : l'Afghanistan, le Cambodge, les Comores, le Lesotho, le Mali et Tuvalu.

dégradation des terres, désertification et érosion. Leur répartition est schématisée dans la figure 3.

Figure 3 : Facteurs de migration mentionnés dans les PANA²¹¹



L’élévation du niveau de la mer en tant que telle est identifiée comme facteur de migration dans 13 pays, soit un peu plus d’un quart des PANA étudiés. Cette préoccupation n’est pas uniquement l’apanage des états insulaires. Si 8 de ces PANA émanent de petits Etats insulaires en développement (le Cap Vert, les Comores, la Guinée Bissau, les Maldives, les Iles Salomon, Sao-Tomé-Et-Principe, les Tuvalu et Vanuatu), cette question se retrouve aussi dans les PANA de 5 Etats côtiers non-SIDS (la Guinée, l’Ouganda, la Sierra Leone, la Tanzanie et le Togo). Toutefois, seuls deux pays qui mentionnent la montée du niveau de la mer font aussi état de flux d’émigration : les Comores et Tuvalu. La figure du « réfugié climatique », émigré forcé de quitter son pays menacé par la montée des eaux, est donc quasiment absente des documents rédigés par les PMA. La corrélation

²¹¹ Ce graphique présente les résultats résumés dans le tableau en annexe 4.

observée dans le document rédigé par les autorités tuvaluannes doit en outre être relativisée dans la mesure où l'émigration est qualifiée d'option de derniers recours.

Le principal facteur de déplacement identifié dans les PANA est tout autre : il s'agit des difficultés liées au manque ou à la modification des précipitations. J'ai en effet croisé les données relatives aux formes de migration avec les dégradations environnementales identifiées comme facteurs de migration. Ces éléments n'indiquent nullement des rapports de causalité. Il s'agit de cooccurrence, au sein d'un même document d'une forme de mobilité et d'un type de dégradation environnementale. Celles-ci sont présentées avec l'objectif de déterminer quels impacts du changement climatique sont identifiés dans ces documents comme étant les plus à même de susciter des déplacements de population²¹². Dans 24 pays, les déplacements de population sont associés à la sécheresse. Ceci est particulièrement vrai en Afrique où 19 pays sont concernés. En outre, 5 autres documents émanant tous d'Etats africains n'utilisent pas le mot « sécheresse » mais évoquent la faiblesse des précipitations comme incitatif à la migration. Le Burundi, le Cap Vert, l'Erythrée, le Mali, la Mauritanie et le Togo combinent les deux qualificatifs. Dans 30 pays sur 44, le déficit de pluviométrie est identifié comme un facteur incitatif à la migration. De plus, 5 Etats africains y associent l'irrégularité des précipitations. Près des deux-tiers des PANA pointent donc du doigt le déficit pluviométrique.

Les inondations, qu'elles soient dues à des pluies torrentielles ou à des grandes marées, sont identifiées comme le second facteur de migration ; elles sont mentionnées dans 18 Etats. Dans plus de 88 % d'entre eux (16), elles sont associées à des déplacements hors des zones de catastrophes naturelles. Toutefois plus de la moitié des Etats (10) concernés par des inondations mentionnent aussi des périodes de sécheresses. Pour deux d'entre eux, le Bangladesh et les Comores, les inondations se conjuguent à la salinisation des terres. Au sein d'un même document, et donc dans un contexte national particulier, il est donc possible de

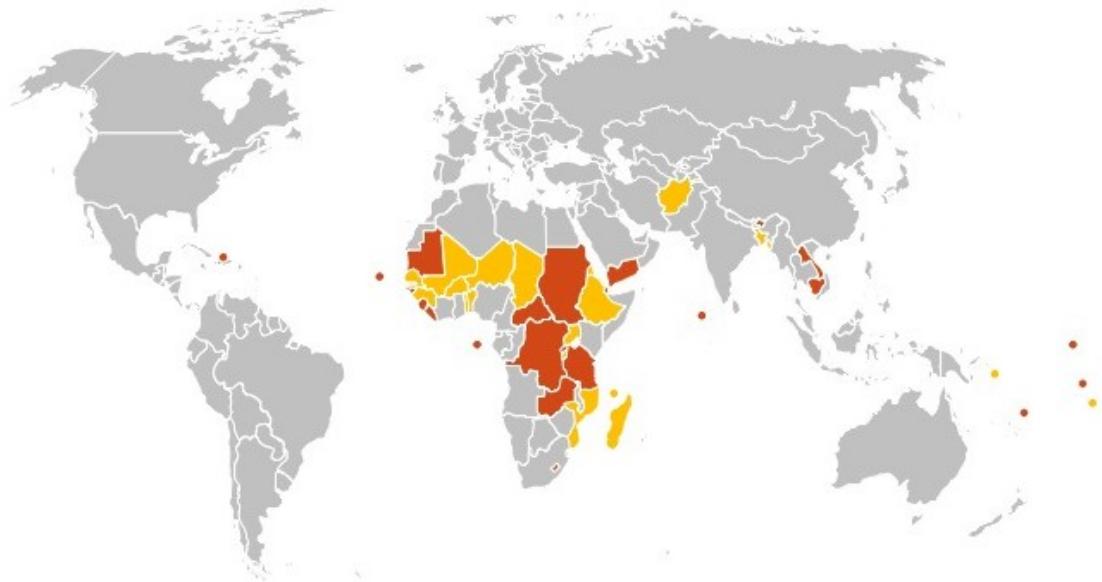
relever différents facteurs de migration. Sont par ailleurs évoqués l'érosion (10), la dégradation des terres (7) et la désertification (3), auxquelles on peut associer la salinisation (3). Les cyclones et les tempêtes en tant que tels reviennent dans 5 PANA comme facteurs de migrations alors que le Burundi et le Niger évoquent quant à eux le rôle des invasions d'acridiens.

Il faut aussi noter que les PANA évoquent d'autres facteurs de migration, non-environnementaux. Ainsi le PANA d'Haïti reconnaît que l'exode rural résulte principalement de la pauvreté mais qu'il peut aussi être une conséquence de la sécheresse. Djibouti et le Tchad évoquent la mauvaise gestion ou le surpâturage, le Rwanda et le Tchad la pression démographique, Tuvalu, les modèles de consommation et la recherche d'emploi. Par ailleurs un certain nombre de pays touchés par des conflits armés en font mention comme facteur de migration (Afghanistan, Laos, Libéria, RDC, Sierra Leone). Au Libéria et au Laos, les seules mentions de phénomènes migratoires sont d'ailleurs celles relatives à des déplacés et réfugiés de guerre. Toutefois, ma méthode d'enquête ne me permet d'évaluer de manière suffisamment fiable l'importance donnée à ces incitations non-environnementales.

Différentes formes de mobilité sont évoquées, en lien avec des facteurs environnementaux et climatiques variés. Elles ont toutefois en commun d'être considérées comme peu pertinentes par les rédacteurs des documents analysés. Les PANA en général relaient le paradoxe déjà noté pour le cas malien : la migration y est identifiée comme une forme d'adaptation à laquelle les populations ont recours mais cette forme d'adaptation est considérée comme non-souhaitable et à limiter. Près de la moitié des PANA (20) reconnaissent ainsi que la migration est un moyen utilisé par les populations pour faire face à la variabilité et/ou aux changements climatiques. Ceux-ci sont représentés en jaune sur la figure 4.

²¹² Des résultats plus détaillés sont disponibles en annexe 5.

Figure 4 : La migration comme stratégie d'adaptation existante ?



- Etats dont les PANA identifient la migration comme stratégie d'adaptation actuelle ou passée, ou lui attribuent des effets positifs (Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Erythrée, Ethiopie, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Iles Salomon, Samoa, Sénégal, Tchad, Togo)
- Etats dont les PANA évoquent des phénomènes migratoires sans les classer parmi les stratégies d'adaptation actuelles ou passées, ni leur attribuer des effets positifs

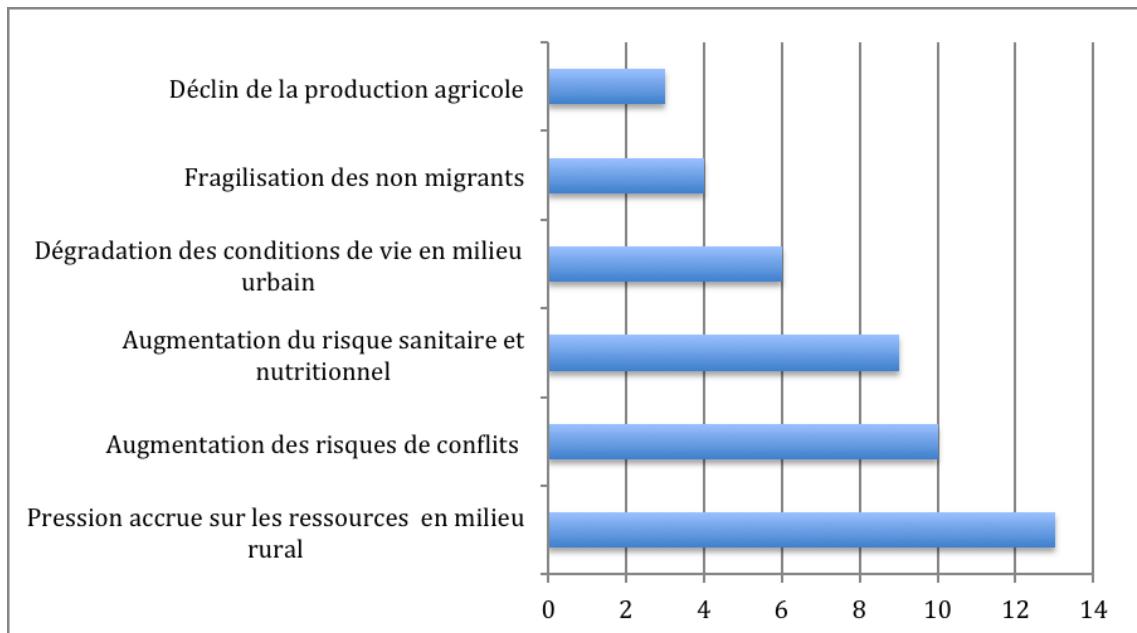
La migration est qualifiée de mécanisme d'ajustement (Bangladesh), de mesure endogène d'adaptation (Bénin, Burkina Faso,) de pratique d'adaptation (Burundi), de stratégie de réponse aux changements climatiques (Comores), de stratégie autonome d'adaptation (Erythrée), de connaissance endogène d'adaptation (Guinée), de technique traditionnelle (Madagascar, Tchad), d'adaptation autonome spontanée (Mali). Un traitement particulièrement favorable est réservé au nomadisme pastoral dans le PANA de l'Afghanistan, vis-à-vis des éleveurs Kuchis, et dans celui de la Mauritanie, où il est dit que la mobilité du système de production animale permet une utilisation optimale des ressources naturelles et qu'elle est une réponse stratégique à la variabilité des précipitations et à la rareté des pâturages.

Toutefois, bien qu'elle soit identifiée dans presque la moitié des documents comme une pratique actuellement mise en œuvre par les populations, la migration est

généralement présentée de manière critique par les rédacteurs des PANA. Les déplacements de population sont par exemple décrits comme une mesure endogène « mais dont l'esprit et la durabilité sont discutables » (PANA du Bénin, p. 49), une solution forcée pour échapper à la précarité en l'absence d'un filet de protection sociale (PANA des Comores, p. 10 et 26) ou une technique des populations qui n'ont pas d'autre choix (PANA de l'Ouganda, p. 44). Tous ces qualificatifs insistent sur le caractère réactif, spontané et autonome du recours à la migration. Seule la Mauritanie présente en des termes très élogieux la transhumance effectuée par les éleveurs ; le PANA souligne que la mobilité du système de production animale permet une utilisation optimale des ressources naturelles (Mauritanie, p. 12).

Les PANA mettent à l'inverse l'accent sur les difficultés causées par les déplacements. Près des deux tiers d'entre eux (28) soulignent que le recours à la migration soulève des problèmes variés, soit parce que cette solution est dépassée par un certain nombre de contraintes induites par les changements climatiques, soit parce qu'elle est considérée comme étant en soi problématique. Parmi les 20 Etats qui identifient la migration comme une stratégie d'adaptation actuelle ou passée ou lui attribuent des effets positifs, 14 mentionnent également des impacts négatifs. Ces derniers peuvent être de différente nature, comme le montre le graphique récapitulatif ci-dessous (figure 5).

Figure 5 : Impacts négatifs attribués à la migration dans les PANA²¹³



Les pressions exercées sur les ressources reviennent de manière récurrente (dans 13 PANA) et semblent être plus au cœur des préoccupations de ces Etats que les pressions ressenties en milieu urbain suite à l'exode rural (6). L'impact ressenti sur la production agricole (3) ou par les non-migrants (4) confirme l'orientation du PANA en faveur de l'adaptation en milieu rural. Par ailleurs, on retrouve l'orientation sécuritaire dans 10 PANA, qui évoquent des conflits sociaux, économiques, politiques ou ethniques. Cette dimension menaçante est renforcée par les références faites aux risques de développement de maladies (9). Certains PANA conjuguent ces impacts. L'Ouganda énumère quatre types de conséquences négatives²¹⁴ ; Kiribati, les Iles Salomon, le Soudan, le Togo, le Tchad trois.

Ces résultats concordent avec les observations de Jon Sward et Samuel Codjoe à propos des PANA soumis par les Etats d'Afrique de l'Ouest. Ceux-ci notent que trois thèmes sont fréquemment discutés : l'augmentation de la transhumance et de

²¹³ Ces impacts négatifs sont mentionnés par les pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cap Vert, Djibouti, Gambie, Guinée, Haïti, Kiribati, Lesotho, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Ouganda, RDC, Iles Salomon, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tuvalu.

²¹⁴ Le PANA de l'Ouganda cite ainsi : une pression accrue sur les ressources (eau, terre, gestion des déchets) ; l'augmentation de la vulnérabilité des familles de migrants restées en arrière ; une possible croissance des maladies infectieuses ; et des tensions économiques et sociales pouvant mener à la détérioration des liens familiaux, à l'instabilité, et à des conflits.

l'exode rural en réponse à la sécheresse qui affecte les activités agricoles et pastorales ; les déplacements des populations affectées par la montée du niveau de la mer et les inondations ; et les impacts négatifs attribués à la migration – notamment les conflits autour de la terre, les dégradations environnementales et la pression sur les zones urbaines (Sward et Codjoe, 2012, p. 27). Ainsi, bien que la migration soit qualifiée de moyen actuellement utilisé par les populations pour faire face à une dégradation de leurs conditions de vie, ce sont d'abord ses impacts négatifs qui sont soulignés. Les réponses politiques proposées par les PANA dans le cadre des projets d'activité insistent alors sur des mécanismes permettant de limiter l'ampleur de cette mobilité.

1.2.2. Une volonté affichée de limiter l'ampleur de la mobilité à l'exception des cas de relocalisations

Si 20 pays identifient la migration comme une stratégie actuelle ou passée d'adaptation, seuls quatre Etats parmi eux prévoient de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement qui ne sont pas des mesures de relocalisation. Le premier projet des Iles Salomon vise par exemple à renforcer les capacités d'adaptation des communautés déjà en cours de relocalisation. La plupart des activités proposées concernent toutefois le secteur de l'élevage transhumant. En Mauritanie et au Tchad, des projets ont ainsi pour objectif d'améliorer la situation des éleveurs transhumants. Ils se différencient ainsi des projets qui visent à stabiliser les troupeaux. Le projet mauritanien (priorité 6/28) souhaite promouvoir la mobilité du bétail à travers la diffusion du nouveau code pastoral préalablement adopté et la mise en place de mesures de soutien²¹⁵. Au Tchad, le projet n°1 sur la mobilisation des eaux de surface pour l'agriculture et l'alimentation du bétail concerne notamment l'élevage transhumant ; et le projet n°9 de banques d'alimentation pour le bétail a pour objectif de limiter les pertes en poids et en vie

²¹⁵ En Mauritanie, le projet n°7 a lui l'objectif de « réorganiser » les populations affectées par le changement climatique installées en ville, le long des routes ou dans les zones humides (p. 70). Toutefois, le peu de détails disponibles ne nous permet pas d'évaluer la mesure des changements apportés par un tel projet.

des animaux lors des grands déplacements pastoraux. Parfois, la migration est identifiée comme une option possible d'adaptation mais elle n'est finalement pas traduite en activité prioritaire. Au Bénin et au Burkina par exemple, un éventuel appui à une gestion améliorée de la transhumance fait partie des options considérées mais non retenues.

A l'inverse, 75% des Etats (15) qui avaient assimilé la migration à une stratégie d'adaptation utilisée dans le passé ou dans le présent par leurs populations affichent une volonté de limiter ou de stopper ces flux dans la formulation de leurs projets prioritaires²¹⁶. Ainsi, parmi les vingt PANA qui identifient la migration comme stratégie d'adaptation passée et/ou actuelle des populations, la moitié²¹⁷ mentionne l'arrêt ou la réduction des mouvements migratoires comme objectif ou résultat²¹⁸ attendu ou comme critère d'évaluation de la réussite de certaines de leurs activités prioritaires, les cinq autres²¹⁹ l'intégrant dans les argumentaires de justification des projets. La plupart des projets concernés se situent alors dans une perspective de diminution de l'exode rural (Afghanistan, Bangladesh, Comores, Mali, Mauritanie, Niger, Ouganda, Sénégal, Togo) ou de la transhumance (Burkina Faso, Burundi, Erythrée, Guinée, Tchad).

Ainsi, au Bangladesh, le projet n°11 sur l'adaptation des cultures côtières à la salinisation et le projet n°12 sur l'adaptation de l'agriculture dans les régions victimes d'inondations identifient comme effet potentiel sur le long-terme la non-migration vers les villes. Au Burkina Faso, c'est la réduction de la transhumance qui est attendue comme effet potentiel à long-terme pour le projet de production fourragère et de constitution de stocks de sécurité pour le bétail (projet n°4) et le projet de sécurisation de zones à vocation pastorale (projet n°8). Aux Comores, l'utilisation de matériaux locaux non-métalliques pour la construction d'habitat à bas coût a pour objectif à long-terme de contribuer à la réduction de l'exode rural

²¹⁶ Parmi les pays mentionnant le lien entre migration et adaptation, seuls l'Ethiopie et Madagascar ne citent pas d'enjeux migratoires dans la formulation de leurs projets, le Mozambique, les Iles Salomon et les Samoa ayant de leur côté des objectifs de réinstallation ou de relocalisation.

²¹⁷ Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Comores, Mali, Mauritanie, Niger, Ouganda, Tchad, Togo.

²¹⁸ Ou *output* ou *outcome* dans les documents en langue anglaise.

²¹⁹ Afghanistan, Burundi, Erythrée, Guinée, Sénégal.

(projet n°7). Au Mali, comme ceci était mentionné plus haut, le niveau d'exode figure parmi les indicateurs de suivi et d'évaluation du projet n°3 sur la promotion des activités génératrices de revenus, la réduction de l'exode rural fait partie des objectifs spécifiques du projet n°6 sur l'utilisation des informations météorologiques et la sédentarisation des populations, ainsi que la réduction de la migration, figurent comme résultats attendus du projet n°4 sur les aménagements aquacoles. Au Niger, la limitation de l'exode rural constitue également un objectif attendu du projet sur les cultures irriguées (projet n°4) et de celui sur le renforcement de capacités des producteurs ruraux (projet n°14).

Par ailleurs, de nombreux autres PANA, qui n'avaient pas identifié la migration comme une stratégie d'adaptation, s'inscrivent dans cette même perspective. L'exode rural participe à la justification de différents projets au Cambodge, au Cap Vert, à Djibouti, aux Kiribati, en République Démocratique du Congo et au Soudan. D'autres formes de migration sont évoquées dans les argumentaires des projets de la Guinée Bissau, d'Haïti, du Liberia et du Rwanda. La réduction des flux migratoires est en outre mentionnée comme objectif ou comme résultats attendus dans cinq de ces documents. En République Centrafricaine, la maîtrise de l'exode rural figure parmi les indicateurs d'évaluation pour le projet n°6 sur la carbonisation des déchets de bois issus des sociétés forestières – et la limitation de la transhumance parmi les résultats attendus du projet n°3 de réhabilitation des espaces pastoraux dégradés. Au Rwanda, le 1er projet sur la conservation et la protection contre l'érosion et les inondations vise à réduire la migration à la recherche de nouvelles terres. Au Soudan, le projet n°5 sur les stratégies d'adaptation aux pénuries d'eau a pour objectif de court-terme la cessation de la migration saisonnière des populations à la recherche d'eau et de pâturages. A Sao Tomé-et-Principe, la diminution de l'exode rural est un des résultats attendus d'un projet de construction de 2 centrales hydro-électriques et au Yémen, la diminution des départs est insérée parmi les 'outputs' du projet 8 sur la réhabilitation et la maintenance des terrasses montagneuses.

Les projets qui prennent en compte les déplacements de population le font généralement avec la volonté de réduire leur importance. Ils sont majoritairement axés sur les zones de départ et proposent des activités dans les zones rurales, censées permettre de réduire le recours à la mobilité. Ce faisant, ils reflètent l'opinion du sens commun selon laquelle il est possible de diminuer l'exode rural en investissant dans les zones rurales. Cette approche limitative des déplacements s'articule avec une perspective malthusienne. 37 PANA identifient la croissance démographique rapide comme un problème : 35 la lient avec l'insécurité alimentaire (Hardee et Mutunga, 2009, p. 118-119).

Lorsque les déplacements sont encouragés ou reconnus comme stratégie d'adaptation pertinente dans les projets des PANA, les activités proposées prennent généralement la forme de relocalisations organisées par les autorités publiques²²⁰. Des projets de relocalisation sont évoqués par six PMA d'Afrique et cinq PMA d'Asie et du Pacifique. Parmi eux, cinq sont des petits Etats insulaires en développement. Ces programmes sont en général envisagés dans des zones côtières et sur les berges des rivières, pour faire face ou prévenir l'érosion ou de futures inondations. La Mauritanie constitue un cas particulier ; un projet de 600 000 dollars US a pour objectif de réorganiser et rediriger les populations qui se sont établies dans les zones urbaines, le long des routes goudronnées ou dans les zones humides. De manière générale, peu d'informations sont disponibles dans les documents sur les destinations attendues de ces relocalisations. Le tableau suivant liste tous les projets de réinstallation et de relocalisation identifiés dans les PANA (figure 6).

²²⁰ Exception notable, le projet n°7 du PANA d'Haïti promeut l'adaptation dans une zone d'immigration. Les activités de réaménagement et de protection des zones côtières sont en partie justifiées par l'arrivée de nouvelles populations.

Figure 6 : Projets de relocalisations dans les PANA

Bhoutan	Identification de zones potentielles pour la réinstallation des villages dans le cadre de projets sur la gestion des catastrophes naturelles et la prévention des glissements de terrain et des inondations (projets n°1 et 4)
Gambie	Déplacement des habitations installées le long du <i>Kotu stream</i> afin de permettre sa réhabilitation (projet n°9)
Maldives	Soutien à la <i>Safer Island Strategy</i> (SIS) : intégration des scénarios climatiques dans la SIS, protection des <i>safer islands</i> (SI), protection des installations humaines sur les SI (projets n°1, 2, 10)
Mauritanie	Réorganisation et redirection des populations affectées par le changement climatique qui se sont installées en ville, le long des routes goudronnées ou dans les zones humides (projet n°7).
Mozambique	Cartographie et relocalisation des postes administratifs et des personnes dans le cadre du renforcement d'un système d'alerte précoce (projet n°1).
Ouganda	Relocalisation des populations dans des districts et des zones plus sûrs dans le cadre du projet sur l'eau et l'assainissement (projet n°4)
Ile Salomon	Développement et mise en œuvre de programmes de relocalisation pour l'adaptation sur les îles artificielles ou situées à basse altitude (projet n°2)
Samoa	Des aides à la relocalisation des communautés envisagées dans le cadre du projet de mise en œuvre de plans de gestion des infrastructures côtières (projet n°7)
Sao-Tomé-Et-Principe	Déplacement de communautés de pêcheurs : construction et équipement de nouvelles maisons (projet n°1)
Tanzanie	Relocalisation des communautés vulnérables des zones situées à très basse altitude en parallèle du développement d'une activité touristique durable dans le cadre du projet sur les zones côtières (projet n°10)
Tuvalu	Préparation d'un programme de réinstallation et de secours (projet n°6)

Sur ce sujet également, il existe un décalage entre les problèmes identifiés et les réponses proposées. Des politiques de relocalisation sont envisagées dans des Etats où la migration n'a pas été identifiée comme stratégie d'adaptation. Parmi les 11 Etats qui prévoient ou mettent en œuvre des programmes de réinstallation et de relocalisation des populations, seuls cinq avaient identifié la migration comme une stratégie d'adaptation endogène des populations (la Mauritanie, le Mozambique, l'Ouganda, les Iles Salomon et les Samoa). Se pose alors la question de l'adéquation entre ces mouvements planifiés et encadrés et les solutions préalablement mises en œuvre par les populations.

Dans les PANA, la migration est donc largement conceptualisée comme un échec d'adaptation à des dégradations environnementales ou tout au moins comme une solution sous-optimale. Des déplacements en lien avec des sécheresses, des inondations ou d'autres dégradations environnementales sont évoqués comme une pratique actuellement mise en œuvre par les populations. Les PANA insistent cependant sur les problèmes associés avec cette mobilité (pression sur les ressources, conflits, etc.). La dimension migratoire est intégrée principalement dans les projets d'activité afin de légitimer des projets de développement de l'agriculture ou de l'élevage, en insistant sur leur contribution à la réduction de l'exode rural ou de la transhumance notamment. Elle est par ailleurs prise en compte de manière plus centrale dans des activités de relocalisation dont la pertinence de leur inscription dans un programme d'adaptation aux changements climatiques peut être questionnée. Cette conclusion a également été tirée par Jon Sward et Samuel Codjoe²²¹. Ils observent ainsi que, dans les PANA, la migration est généralement perçue comme ayant un impact négatif sur l'adaptation. Ils montrent également que même si l'exode rural ou la transhumance sont qualifiés de moyens d'adaptation endogènes, les activités proposées par les Etats visent à les réduire ou à les arrêter (Sward et Codjoe, 2012, p. 5, 21).

L'intégration de l'enjeu migratoire dans ces documents de programmation et d'accès aux fonds internationaux a alors une forte valeur instrumentale pour les

²²¹ Ces auteurs ont également étudié l'intégration des questions migratoires dans les PANA. Leur méthodologie diffère sur certains aspects mais leurs conclusions sont assez proches des nôtres. La présentation de leurs résultats offre en outre l'intérêt de résumer le contenu d'un nombre important de PANA sur cet enjeu.

Etats considérés. Ces documents ont pour objectif premier de réduire les risques climatiques actuels et ressemblent à s'y méprendre à des initiatives classique de développement (Osman-Elasha, Downings, 2007, p. 27). Ils tendent à reprendre les préoccupations préexistantes des Etats et se situent dans un schéma développementaliste d'amélioration de la production agricole ou d'augmentation des revenus en milieu rural. La quasi-totalité des projets vise à promouvoir des techniques culturelles et pastorales nouvelles ou améliorées ou à encourager des projets de développement.

Les discours relayés dans les PANA reprennent la construction du récit des « réfugiés » « écologiques », environnementaux » et « climatiques » même si cette expression est rarement utilisée. Ils peuvent être décomposés de la manière suivante :

- (1) Face à la dégradation des conditions environnementales et climatiques (principalement à travers les sécheresses et les inondations), les populations de nos Etats ont recours à la migration.
- (2) Ces déplacements sont à l'origine d'une série de problèmes : pressions sur les ressources naturelles, conflits, développement urbain incontrôlé.
- (3) Pour réduire cette mobilité, il est nécessaire de mettre en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques.
- (4) Pour éviter une déstabilisation générale associée à cette mobilité, des financements extérieurs sont requis.

Ce récit partage avec le récit des « réfugiés » le fait de mettre l'accent sur les phénomènes migratoires, pour inciter à agir contre les dégradations environnementales, et celui de s'inscrire dans une perspective malthusienne et mécaniciste, dans laquelle la migration est une conséquence négative, et potentiellement dangereuse, des changements environnementaux en cours.

Les PANA sont souvent à l'origine du processus de problématisation des enjeux liés à l'adaptation aux changements climatiques dans les PMA²²². Au Mali, le PANA est présenté comme le document de référence, même si dans les faits, les initiatives se sont multipliées depuis sa publication en 2007. Le récit relayé dans le PANA malien s'inscrit dans les orientations dominantes de l'ensemble des PANA étudié – et il est repris dans d'autres communications orales et écrites. L'idée d'une relation causale entre dégradations environnementales et migration est articulée avec des figures à forte valeur émotionnelle telles que celles de la famine, de la pauvreté et de la sécheresse. Ce récit dramatise ainsi les connaissances disponibles quant aux impacts des changements climatiques au Mali et à la nature du lien entre variabilité climatique et mobilité. J'aborderai ces deux points dans le chapitre 2.

²²² Je reviendrai dans le troisième chapitre de cette seconde partie sur le processus de problématisation des enjeux climatiques au Mali.

2. Un récit qui dramatise et filtre le savoir disponible

Dans l'ensemble des PANA étudiés, et dans celui du Mali en particulier, les sécheresses sont présentées comme le premier facteur de déplacement. L'image du fermier forcé de quitter sa terre et celle de l'éleveur accompagné d'un troupeau d'animaux rachitiques sont des figures populaires lorsqu'on aborde la question des migrations en lien avec des dégradations environnementales en Afrique sahélienne. La sécheresse a ainsi été pointée du doigt par le Ministre kényan de l'immigration, lors du lancement de l'initiative Nansen, à propos du cas des populations somalies du camp de Dadaab, en tant qu'exemple de mouvement forcé de population suite à des catastrophes naturelles (The Local, 3 octobre 2012). Ce discours est largement fondé sur des images issues des sécheresses qui ont frappé le Sahel dans les années 1972-1974. Ces dernières ont façonné nos représentations des relations entre les sociétés ouest-africaines et leur environnement et ont contribué à présenter le lien entre changement environnemental, catastrophes naturelles et migration comme relevant du sens commun (Suhrke, 1994).

Toutefois, des estimations selon lesquelles 9 millions de « réfugiés environnementaux » auraient fui les sécheresses au Sahel et dans la Corne de l'Afrique dans les dernières décennies (Myers, 2002) doivent être mises en perspective et questionnées. Ce type d'estimations établit rarement un lien clair de causalité et n'isole pas la part des seules migrations « en excès ». La seule « preuve » sur laquelle il tend à s'appuyer est l'existence tendancielle de mouvements migratoires en provenance de régions affectées par des sécheresses (Black, 2001, p. 4). Il ne s'agit pas bien sûr de nier le recours à la mobilité dans des régions marquées par une forte variabilité climatique, mais d'insister sur le fait que cette dernière ne constitue pas un déterminant absolu de la migration (Leighton, 2011). Le manque de recherches systématiques contraste en effet avec la forte attention médiatique dont ces déplacements ont été l'objet (Piguet, 2008) et

les représentations communément répandues se distinguent des résultats d'enquêtes empiriques menées dans un certain nombre d'Etats du Sahel.

Je reviendrai dans ce chapitre sur le lien entre variabilité climatique et migration au Mali et dans le Sahel. Je montrerai que les conditions climatiques passées, présentes et futures sont difficiles à appréhender (2.1.). J'insisterai également sur le fait que la mobilité, plus qu'un symptôme ou une réaction automatique à des dégradations environnementales accrues, constitue une part importante des stratégies de diversification mises en œuvre dans un contexte où l'environnement n'est pas l'unique facteur de vulnérabilité (2.2.).

2.1. Des phénomènes climatiques difficiles à appréhender

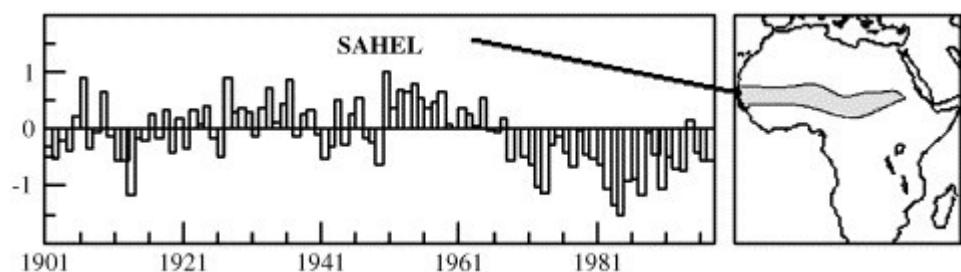
Dans le Sahel, la variabilité climatique est avérée mais ses origines sont mal comprises (2.1.1.) et ses évolutions difficiles à prévoir dans le cadre des changements climatiques globaux (2.1.2.). En outre, les populations locales ont une appréhension différente des dégradations environnementales (2.1.3.).

2.1.1. Une variabilité climatique avérée mais mal comprise

Parmi les cinq régions climatiques africaines qui connaissent d'importantes variations de leur niveau de précipitations (Sahel, Soudan, Afrique orientale, Nord-Kalahari et Sud-Kalahari), les régions sahélienne et soudanienne sont celles où les effets de cette variabilité ont été les plus sévèrement ressentis. Depuis 1964, ces régions connaissent un niveau de précipitation inférieur à la normale, marqué par deux périodes de sécheresse, en 1972-1973 et dans les années 1980. Cette séquence a été précédée par une période de précipitations anormalement hautes de 1950 à 1964, qui a elle-même succédé à une période de précipitations relativement favorables où les années sèches alternaient avec les années humides (Afolayan et

Adelekan, 1999, p. 214). Le Sahel est la région du monde pour laquelle la variabilité climatique inter-décennale directement et quantitativement mesurée est la plus forte. La normalité en matière de précipitations au Sahel ne correspond pas à une moyenne annuelle calculée sur 10, 50 ou 100 ans mais à une forte variabilité dans l'espace et dans le temps (Hulme, 2001, p. 19). Les données recueillies par les 172 stations météorologiques disséminées à travers l'Afrique de l'Ouest illustrent la diminution importante de la pluviométrie constatée sur la période 1960-1990 (figure 7).

Figure 7 : Fluctuations des précipitations en Afrique de l'Ouest sur la période 1901-1997
(Les fluctuations sont exprimées comme un pourcentage d'écart à la moyenne sur le long terme)



Source : Grist and Nicholson, 2001, p. 1338.

En moyenne, les précipitations ont ainsi diminué de 20 à 30 % entre les années 1930-1950 et les années 1970-1990 (Hulme, 2001). Cette baisse a été particulièrement marquée dans le nord-ouest de la région (Mahé et Paturel, 2009, p. 544).

Au Mali, la variabilité est d'abord annuelle. La pluviométrie est rythmée par l'oscillation de la zone de convergence intertropicale, qui effectue un battement saisonnier entre le Golfe de Guinée et le Sahel. Lorsque celle-ci se déplace vers des latitudes septentrionales, elle transfère l'humidité océanique en direction du continent. Près de 80 % des précipitations sont alors enregistrées lors de l'hivernage, la saison des pluies qui commence fin avril dans l'extrême sud du pays et mi-juillet dans le nord. Cette période humide contraste avec une saison sèche, marquée dans l'ensemble du pays de novembre à mars, mais dont la durée varie en fonction de la latitude (Konaté, 2004, p. 397). Le pays a par ailleurs

connu une forte variabilité inter-annuelle et inter-décennale au XX^{ème} siècle. Les données météorologiques mettent en évidence une diminution de la pluviométrie annuelle entre la période 1951-1970 et la période 1971-2000 ainsi qu'un déplacement des isohyètes (Frappart et al., 2009 ; RdM – DNM, 2007). Ces lignes de pluie, utilisées pour délimiter les zones climatiques saharienne, sahélienne, soudanienne et soudano-guinéenne, se sont ainsi décalées vers le sud.

Les exemples cités dans le PANA montrent que la hauteur de pluie annuelle moyenne à Sikasso, dans la zone soudanienne, est passée de 1 380,8 mm à 1 121,1 mm entre ces deux périodes – et de 95,3 mm à 70,7 mm à Tessalit, dans la zone saharienne. En outre, la pluviométrie interannuelle a fortement varié au cours de la période 1995-2004 ; à Sikasso, en zone soudano-guinéenne, la moyenne a varié entre 1 422,8 mm et 847,8 mm tandis qu'à Kidal, en zone saharienne, elle s'échelonnait entre 222,6 mm et 59,8 mm (RdM – DNM, 2007, p. 10-11). A Koutiala et à Douentza²²³, la tendance est également à la baisse sur la période 1960-1985 (Put et al., 2004, p. 27-28). Dans la région du Gourma, les décennies sèches de 1970 à 2007 se caractérisent, d'une part, par une diminution du nombre de jours de précipitations (au sud de la région) et, d'autre part, par une réduction à la fois du nombre de jours et de la moyenne quotidienne de précipitations au nord et au centre de la région. Deux périodes de saisons humides particulièrement courtes ont été constatées dans les années 1970 et dans les années 2000 (Frappart et al., 2009). L'existence d'une période sèche n'exclut toutefois pas l'occurrence d'inondations. La variabilité spatiale des précipitations est en effet très forte et elle tend à augmenter depuis la fin des années 1980 (Hummel et al., 2012). Outre cette variabilité, le Mali a connu deux périodes de forts déficits pluviométriques (et céréaliers) en 1972-1974 et 1983-1985. Ces sécheresses ont marqué l'opinion publique, notamment occidentale. Toutefois leurs origines restent très incertaines.

Après de premières tentatives d'explication centrées sur la pollution atmosphérique en provenance de l'hémisphère nord ou le surpâturage dans l'hémisphère sud²²⁴,

²²³ Koutiala est située dans la zone soudanienne et Douentza dans la zone sahélienne.

²²⁴ Pour une présentation plus détaillée de ces premières tentatives d'explication, voir : Balling, 2005.

« l'hypothèse de Charney » a reçu une forte attention de la part des scientifiques et du grand public (Charney et al., 1975 ; Charney et al., 1977). Elle privilégie la thèse d'une cause locale liée à l'activité humaine. La diminution du couvert végétal du fait de l'activité humaine entraînerait alors un accroissement de l'albédo²²⁵ de la surface terrestre, qui, à son tour, provoquerait une diminution des précipitations. Ceci, par un mécanisme de feedback, conduirait à une réduction accrue du couvert végétal et un renforcement encore plus important de l'albédo. Jule Charney et ses collègues ont appliqué ce modèle au Sahel. Les résultats montrent qu'une augmentation de l'albédo de 0,14 à 0,35 entraînerait un déplacement de la zone de convergence intertropicale de plusieurs degrés de latitude vers le sud pendant la saison des pluies et pourrait ainsi aboutir à une réduction de 50 % des précipitations (Charney et al., 1977). Cette hypothèse a fortement contribué à influencer les cadres d'appréhension du lien entre populations sahéliennes et environnement, notamment dans le cadre de la lutte contre la désertification.

Toutefois « l'hypothèse de Charney » a été remise en question dès ses débuts et, avec le temps, les preuves tendant à l'infirmer se sont accumulées. Il a été démontré que la valeur de l'augmentation de l'albédo intégrée dans les modèles est souvent peu réaliste comparée à celle mesurée dans les zones concernées (Balling, 2005, p. 43). En outre, les travaux récents montrent que le lien entre désertification et changements climatiques est plus complexe que ce que l'hypothèse de Charney supposait. La répartition géographique des dégradations du couvert végétal jouerait ainsi un rôle sur les moussons ouest-africaines, et donc sur la distribution des précipitations. Celles ayant lieu le long du Sahara auraient ainsi un impact beaucoup moins fort comparé à la déforestation dans les régions côtières (Zheng et Eltahir, 1998, cité par Balling, 2005).

Les dernières recherches menées dans le domaine de la modélisation climatique insistent par ailleurs sur la contribution des océans, plus que sur celle des terres, dans la persistance des sécheresses dans le Sahel²²⁶. Les modèles associent ainsi le

²²⁵ L'albédo peut être défini comme la fraction de l'énergie solaire qui est réfléchie par un certain type de surface. Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Une surface fortement réfléchissante aura un albédo proche de 1.

²²⁶ Bien que les feedbacks positifs entre les précipitations et le couvert végétal puissent amplifier le forçage opéré par les océans (Giannini, Biasutti, et Verstraete, 2008).

climat plus sec depuis la fin des années 1960 à un réchauffement de la température des eaux de surface des océans tropicaux, particulièrement des Océans Pacifique et Indien²²⁷, qui se superpose à un réchauffement forcé de l'hémisphère sud supérieur à celui de l'hémisphère nord. Leurs auteurs défendent donc l'hypothèse selon laquelle la sécheresse persistante dans le Sahel aurait principalement des origines globales et externes à la région et non des causes anthropiques locales. Toutefois, au-delà du constat de l'existence de corrélations statistiques, peu d'éléments permettent de mieux comprendre pour l'instant la nature du lien entre le réchauffement des océans et les changements climatiques (Giannini et al., 2008, p. 119). L'étude d'autres variables, telles que la concentration en poussière de l'air, demande encore à être approfondie. Par ailleurs, la collecte des données météorologiques en Afrique n'est que parcellaire (Williams et Kniveton, 2011, p. 4). L'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) estime que la densité moyenne des stations est 8 fois inférieure au niveau recommandé – avec une moyenne d'une station pour 26 000 km². En outre, lorsque les gouvernements investissent dans les sciences relatives au climat, les priorités concernent généralement la variabilité inter-annuelle et les prévisions saisonnières qui ont un intérêt direct pour la production agricole (Washington et al., 2006).

Les questions de la désertification et de la dégradation des terres dans le Sahel, notamment dans sa partie ouest-africaine, sont par ailleurs toujours le sujet de désaccords. Les initiatives en cours au Mali financées par la Banque mondiale ne relèvent d'ailleurs plus de la lutte contre la désertification mais de la gestion durable des terres. Des relevés satellitaires effectués dans le Sahel entre 1980 et 1995 ne trouvent aucune preuve de l'expansion ou de la détérioration de l'environnement désertique ni d'une réduction de la productivité des écosystèmes (Nicholson et al., 1998). Sont toutefois relevés des changements d'utilisation des sols. Denis Ruelland et ses co-auteurs ont noté sur les trois sites étudiés au Mali une augmentation des surfaces agricoles et une diminution des surfaces forestières sur les 40 dernières années (Ruelland et al., 2010). Il semble y avoir deux points de

²²⁷ Ainsi les années sèches dans le Sahel correspondent à des périodes où les températures des eaux de surface de certains océans sont relativement élevées – partie équatoriale de l'Océan Atlantique, Pacifique oriental et équatorial, et Océan Indien (Balling, 2005).

vue différents et quelque peu contradictoires quant au sujet de la désertification (Hummel et al., 2012, p. 26). D'un côté, des organisations internationales telles que la FAO ou le PNUE publient des rapports qui font état d'une dégradation massive dans le Sahel (Kandji et al., 2006). De l'autre, des travaux de chercheurs parviennent à des conclusions plus mesurées, voire contradictoires (Mortimore, 1998 ; Niemeijer et Mazzucato, 2002 ; Tiffen et Mortimore, 2002 ; Warren, 2002). Kjeld Rasmussen identifie plusieurs sources aux confusions sur ce thème. Tout d'abord, les concepts de désertification et de dégradation des terres sont souvent définis de manière vague. De plus, les usages qui sont faits de ces termes (et notamment du concept de dégradation) varient selon les disciplines scientifiques, et entre chercheurs et praticiens. Il existe en outre un manque de données solides sur l'histoire environnementale de la région. En dépit de ce manque de clarté relatif aux concepts, des chiffres apparemment très précis sont présentés et ce malgré les faibles preuves avancées de leur validité. En outre, ces données tendent à généraliser des études de cas localisées sans questionner véritablement leur représentativité ; ceci pose également le problème de l'intégration des différents niveaux géographiques d'analyse et implique de clarifier l'échelle de temps sur laquelle les résultats sont produits. Enfin, les questions de la résilience et de la réversibilité des dégradations environnementales sont toujours sujettes à controverse. Le concept de dégradation est par ailleurs porteur d'une forte dimension normative ; dans la pratique, il se résume souvent à « toute modification non désirée de la végétation, des sols, des paysages, etc. »²²⁸. Son contenu peut donc évoluer en fonction du point de vue de celui qui le définit (Rasmussen, 1999, p. 152).

En outre, les données issues de la Tropical Rainfall Measuring Mission (NASA/JAXA), relevées sur des latitudes allant de 12°N à 20°N, montrent une certaine reprise des précipitations entre 1998 et 2003 par rapport à la période très sèche 1968-1997. Cette augmentation des précipitations est généralement proportionnellement plus faible en août (normalement le mois le plus humide) que pendant l'ensemble de la saison des pluies. Elle est en outre plus marquée dans le

²²⁸ « Any undesired change in vegetation, soils, landscapes etc. » (Rasmussen, 1999, p. 152). Traduction par mes soins.

Sahel occidental, à l'exception de la zone la plus au nord, à la limite du Sahara (18-20°N). Dans les trois zones plus au sud, la hauteur totale des précipitations pendant la saison des pluies a dépassé la moyenne sur le long-terme chaque année et les conditions étaient comparables ou plus humides à celles connues dans les années 1950 (Nicholson, 2005, p. 615). A un niveau très local, cette amélioration a également été constatée à Koutiala et à Douentza après 1990 (Put et al., 2004, p. 27-28). Toutefois, cette analyse des tendances récentes est controversée. L'analyse de Thierry Lebel et Abdou Ali conclut ainsi que, si la zone orientale de l'Afrique semble bénéficier de conditions plus humides depuis la fin des années 1990, la moyenne des précipitations au cours des dix dernières années dans la zone centrale (dans laquelle la majorité du Mali est incluse) est toujours inférieure à ce qu'elle était au cours de la période 1950-1989 (Lebel et Ali, 2009).

Si le constat d'une forte variabilité climatique dans le Sahel, à la fois intra-annuelle et inter-décennale, est partagé, les origines de cette variabilité font encore l'objet de controverses scientifiques. Ces débats académiques sont porteurs de forts enjeux politiques dans la mesure où ils peuvent être utilisés pour situer l'imputabilité des changements en cours et donc pour argumenter en faveur de la prise de responsabilités de la part de certains types d'acteurs. En outre, au-delà de la question de la variabilité passée et présente se pose celle de l'évolution du climat dans l'avenir, et de son influence sur le couvert végétal.

2.1.2. Une difficulté accrue à prévoir les impacts des changements climatiques

Les tentatives établies en vue de prévoir l'évolution de la variabilité climatique au Mali dans le Sahel restent encore très incertaines. Elles sont porteuses de forts enjeux car elles posent la question de l'influence des changements climatiques sur le couvert végétal, et donc sur les potentialités agricoles des zones concernées et les moyens d'existence des populations qui y vivent. La vulnérabilité des pays africains face aux changements climatiques est en effet exacerbée par des facteurs

internes : faiblesse des infrastructures, pauvreté, limitation des capacités institutionnelles et technologiques (Osman-Elasha, 2006). Le GIEC, dans son rapport de 2007, prévoyait que les rendements de l'agriculture pluviale pourraient chuter de 50 % dans certains pays et que la superficie des terres arides et semi-arides pourrait augmenter de 5 à 8 % d'ici à 2080 (Pachauri et Reisinger, 2007, p. 50). Il considérait le continent africain comme « l'un des continents les plus vulnérables en raison de la diversité des effets anticipés, des stress multiples et de sa faible capacité d'adaptation » (*Ibidem*, p. 65). Selon le PNUD, jusqu'à 90 millions d'hectares supplémentaires pourraient souffrir de la sécheresse en Afrique sub-saharienne du fait des changements climatiques (UNDP, 2009, p. 18). L'agriculture malienne, largement non irriguée, est sensible aux variations de la température et des précipitations. Le Mali figure parmi les douze pays dans lesquels une baisse significative de la production agricole et alimentaire (entre 30 et 60%) est attendue (Leighton, 2011, p. 345).

L'Afrique est cependant le continent pour lequel les désaccords entre les modèles sont les plus importants lorsqu'il s'agit de prévoir l'évolution des précipitations. A l'inverse des modèles relatifs à la température moyenne, dont les prévisions « relativement robustes » convergent vers une augmentation de la température moyenne de 2 à 6°C²²⁹ (Hulme et al., 2005, p. 36-37), ceux portant sur les précipitations ne s'accordent même pas sur la direction du changement à venir (Williams et Kniveton, 2011). Les résultats présentés dans le dernier rapport du GIEC, par exemple, prévoient à la fois une augmentation et une diminution des précipitations en fonction des modèles utilisés. D'après les modèles CSIRO et CGCM1, le Sahel va devenir plus sec ; d'après les modèles HadCM2 et CCSR-98, il va être plus humide (Van Boxel, 2004, p. 33, 39-40). Dans un article de 2010, Alessandra Giannini décrit deux scénarios climatiques pour le Sahel. Tous deux montrent un réchauffement de la surface. Toutefois, alors que le premier prévoit une croissance des précipitations, liée à une augmentation de la radiation de la surface terrestre associée à une augmentation de l'humidité au niveau du sol et de

²²⁹ En Afrique, les régions les plus sèches devraient se réchauffer plus que les régions tropicales humides (Boko et al., 2007, p. 448).

l'évaporation, le second conclut à une diminution de la pluviométrie et de l'évaporation, due à des forçages²³⁰ à distance (Giannini, 2010). Les incertitudes notées dans la région sahélienne dépendent en partie de la variable utilisée pour la mesure des précipitations ; les modèles s'accordent plus sur la durée de la saison des pluies que sur la hauteur de pluies. Ainsi, les scénarios climatiques élaborés pour l'Afrique bénéficient d'un faible niveau de confiance. La plupart des modèles utilisés pour prédire les impacts des changements climatiques pâtissent de trop grandes incertitudes, les modèles de circulation générale en particulier (Nicholson, 2011, p. 504).

Malgré ces réserves, des efforts de modélisation ont été mis en œuvre au Mali, notamment dans le cadre de projets avec des agences de coopération bilatérale. Un premier scénario climatique a été conçu en 2001 afin d'étudier les effets des changements climatiques sur le coton et le maïs dans cinq localités à forte potentialité. Il a montré qu'il y aurait assez d'eau pluviale pour satisfaire les besoins en eau des différentes cultures dans les deux bassins, mais que cette eau pluviale serait mal répartie entre les différents mois et les différentes localités. Sont alors attendus un déficit de production, variant par exemple entre 51 et 1518 tonnes à l'horizon 2025 pour le maïs (RdM – DNM, 2007, p. 27). Une autre recherche entreprise par le Centre national de recherche scientifique malien concluait à une augmentation de 4°C la température moyenne maximale au cours du XXIème siècle²³¹ (Projet Climat/CNRST, 2003). D'autres travaux menés par T.A. Butt et ses collègues fondent leurs projections sur des modèles de circulation globale²³². Ils prévoient ainsi une augmentation de la température et une diminution des précipitations en 2030 par rapport à la période de référence (1960-1991). Ils utilisent ensuite d'autres types de modèles pour évaluer l'impact des changements climatiques sur les récoltes, les forages et les marchés. Ils concluent que le coton est la culture la plus résistante, à l'inverse du sorgho, et que les

²³⁰ Le forçage radiatif permet de mesurer « l'influence d'un facteur sur l'altération de l'équilibre des énergies entrantes et sortantes du système Terre-atmosphère » (Pachauri et Reisinger, 2007, p. 36). Ces variations positives ou négatives du bilan énergétique sont utilisées pour comparer l'influence des facteurs de réchauffement ou de refroidissement du climat de la planète.

²³¹ Celle-ci passerait alors de 30,5°C sur la période 1961-1990 à 34,5°C en 2100.

²³² Ils utilisent le *Hadley Center Coupled Model* (HADCM, développé par l'Université d'East Anglia, au Royaume-Uni) et le *Canadian Global Coupled Model* (CGCM, développé par l'Université de Victoria au Canada).

régions humides du Mali sont plus résilientes que les zones les plus sèches. Ils prévoient également une diminution générale des rendements dans la grande majorité des zones agricoles considérées et une dégradation de la qualité des terres, due à leur utilisation permanente. Ils estiment ainsi une perte financière s'échelonnant entre 70 et 142 millions de dollars US et une augmentation du risque de disette de 44 % à 64-72 % (Butt et al., 2005). L'impact des changements climatiques sur la production de maïs et de pommes de terre dans la région de Sikasso a par ailleurs été modélisé dans le cadre d'un projet de l'USAID. Dans la mesure où les projections climatiques pour le sud du Mali à partir du modèle MAGICC/SCENGEN ne parviennent pas à déterminer de manière claire si le climat va devenir plus sec ou plus humide, des projections ont été faites pour ces deux tendances. Elles suggèrent une assez faible sensibilité du maïs (moins de 10 %) à la variabilité climatique, qu'il s'agisse des scénarios humide ou sec, en 2030 et 2060. A l'inverse, elles montrent une forte sensibilité de la pomme de terre aux deux scénarios, avec une diminution des récoltes pouvant atteindre 25 % en 2060 (Ebi et al., 2011, p. 423).

Il est possible de s'interroger sur l'exactitude des résultats de ces tentatives de modélisation, compte tenu des limites évoquées précédemment. Ces publications constituent toutefois un moyen supplémentaire de sensibilisation quant aux effets potentiels des changements climatiques et illustrent les préoccupations des bailleurs et de l'Etat malien. Elles sont cependant partiellement en décalage avec les représentations des populations quant à leur environnement.

2.1.3.

Une appréhension différente des problèmes environnementaux de la part des populations récipiendaires

Des étiquettes sont généralement mises sur les « groupes cibles » qui sont alors considérés comme les objets passifs des projets (les « sans-terres », les « femmes ») et non comme des sujets. Le nombre relativement peu élevé d'étiquettes disponibles pour qualifier ces « groupes cibles » participe à la

construction de solutions universelles (Leach et Mearns, 1996). Cependant, ces « groupes cibles » élaborent et véhiculent leurs propres représentations des « problèmes » identifiés par les acteurs extérieurs, et ils les articulent avec les représentations et récits des bailleurs, ONG et autres initiateurs de projets. Pour illustrer ces dynamiques, je relaterai ici l'exemple d'un atelier tenu lors du Forum Environnemental National Annuel (FENA) à Bamako en 2010, mis en place par l'ONG malienne phare sur les changements climatiques, le Mali Folkecentre. L'atelier en bambara²³³ sur les connaissances et savoirs locaux d'adaptation au changement climatique a été organisé par une ONG, le GCoZA, le Groupe de Coordination des Zones Arides. Y étaient invitées les ONG et les personnes des villages avec lesquels cette organisation travaille, pour la plupart originaires du cercle de Bougouni, dans la région de Sikasso, au sud-est du Mali. Les prises de paroles des personnes présentées comme étant des représentants des communautés locales évoquaient une multitude de problèmes relatifs aux dégradations environnementales dépassant largement le cadre des impacts directs des changements climatiques. Parmi les dégradations climatiques identifiées, plusieurs intervenants ont mentionné une modification de la pluviométrie²³⁴, voire même une diminution. Mais les doléances étaient beaucoup plus larges.

Les critiques les plus vives et les plus répandues étaient adressées à de mauvaises pratiques agricoles²³⁵. Les investissements réalisés dans la (mono-) culture du coton ont été critiqués (M. Dembélé, intervention orale, FENA, 2010), notamment pour leur forte contribution à la dégradation des terres (M. Bagayogo, intervention orale, FENA, 2010). Le thème de la surexploitation des ressources était récurrent. Un représentant d'une ONG relevait que la superficie des terres n'avait pas augmenté depuis l'indépendance mais que les gens et les animaux étaient devenus beaucoup plus nombreux (représentant du GCoZA, intervention orale, FENA,

²³³ Les citations mentionnées ci-dessous, ainsi que le compte-rendu sur lequel s'appuie ma réflexion, sont issus d'un enregistrement effectué lors de l'atelier, traduit et retranscrit avec l'aide d'un étudiant bilingue français-bambara. Cet atelier était le seul à ne pas être en français.

²³⁴ « Cette pluie quand elle tombait, ce n'était pas la même manière que maintenant parce que ces pluies ne faisaient pas de dégâts comme maintenant (...). Ce qui a changé, c'est que la pluie ne vient jamais comme elle était autrefois » (M. Bagayogo, FENA, 12 novembre 2010).

²³⁵ Il faut ici entendre le terme agriculture au sens large : sont concernés la culture de la terre, l'élevage, la pêche, la chasse, etc.

2010). Il relayait ainsi une rhétorique malthusienne très répandue par ailleurs. D'autres participants au forum attribuaient la disparition ou la diminution des mares à la fois à une diminution des pluies et à des prélèvements sur les ressources environnantes qui ont fragilisé les rives de ces points d'eau. La récolte systématique, sans distinction, des fruits dans la forêt ou l'utilisation non raisonnée des feux étaient aussi identifiées comme « problèmes d'adaptation ». La coupe abusive des arbres était également critiquée à plusieurs reprises (M. Bagayogo, intervention orale, FENA, 12 novembre 2010 ; représentant de Mountain Forum West Africa, intervention orale, FENA, 12 novembre 2010). Les participants relayaient alors les thèmes habituels de campagne des ONG environnementalistes, et notamment l'hypothèse de Charney²³⁶, formulée dans les années 1970. Cette perspective tend à attribuer la désertification à l'expansion de l'agriculture et de l'élevage dans des zones marginales. Elle se traduit par un discours qui insiste sur le fait que couper des arbres réduit le niveau des précipitations. Cette idée, fortement répandue parmi les acteurs et les bénéficiaires des projets de développement et de conservation au Mali, a été notamment diffusée par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)²³⁷. Elle insiste sur la responsabilité des populations dans la dégradation de leur environnement²³⁸ - et ce lors d'un atelier censé évoqués les impacts des changements climatiques. Sont alors repris les récits à l'origine de la mise en œuvre de politiques environnementales en Afrique qui attribuent traditionnellement aux agriculteurs, éleveurs et chasseurs africains un rôle particulier en tant qu'agents et victimes des changements environnementaux tout en prescrivant de transformer les pratiques locales d'utilisation des terres afin de stopper les changements environnementaux.

La dégradation des pratiques agricoles est par ailleurs souvent liée à une perte des repères et des valeurs traditionnels : « en ce qui concerne l'agriculture, ce sont nos anciennes coutumes qu'on a laissées » (Intervenant masculin, intervention orale,

²³⁶ Cf. section 2.1.1. de ce chapitre.

²³⁷ Voir par exemple le rapport de l'OSS sur l'adaptation aux changements climatiques : OSS, 2007, p. 10.

²³⁸ D'autres sujets sont évoqués de manière plus marginale : la corruption, par exemple, à propos du service des Eaux et Forêts, qui devraient « contrôler les gens qui coupent les arbres pour faire des champs en fonction de leur tête et pas en fonction de l'argent » (M. Dembélé, FENA, 12 novembre 2010). Un chef de village a également mentionné les difficultés de la cohabitation avec les Peuls dont les vaches empêchent la pousse de certaines cultures.

FENA 12 novembre 2010). L'abandon des pratiques animistes, qui a accompagné la conversion à l'islam, et la méconnaissance de ces rites (dons et sacrifices, utilisation des fétiches, etc.) par les générations actuelles sont ainsi fortement regrettées :

Dans l'arrondissement de Kita, à Fladougou Sébékoro, quand il y avait les problèmes d'eau, on faisait deux choses. D'abord, le chef des forgerons partait arroser un gros tronc de baobab qui se situait à l'est de Sébékoro. Je ne sais pas avec quoi il le faisait, c'est un secret entre forgerons. Ensuite, les forgerons partaient aussi arroser un puits, qui s'appelait Koloni Masa (...). Mais il n'y a plus personne qui peut faire ces deux pratiques là. Il n'y a personne qui peut aller arroser Koloni Masa. Et il n'y a personne non plus pour arroser N'zirani Masa [le gros tronc de baobab]. Parce que personne ne sait plus comment le faire.

(M. Sériba, intervention orale, FENA, 12 novembre 2010)

Toi, ton père faisait des dons au fleuve, aux marigots, qui sont des dons du Bon Dieu. Et toi, tu as laissé ça pour courir après autre chose. (...) Il y a certaines de nos coutumes qu'on a abandonnées et pour moi, tout ça est dû à cet abandon. Selon moi, hein, je n'ai pas dit que c'est ce que tout le monde pense. On dit qu'on est devenu musulman. Ce qu'on doit faire, on ne le peut plus le faire, alors qu'il y a des choses qu'on fait dans la religion musulmane qui ne sont pas bonnes, qui sont pires que de chercher à faire pleuvoir.

(Intervenant masculin A., FENA, 12 novembre 2010)

Ils ont dit d'abandonner toutes nos pratiques pour rester derrière Dieu. On les faisait à chaque fois qu'on traversait un moment difficile, et c'était les vieux qui les faisaient. Au début de l'hivernage, ce n'était pas une chose extraordinaire, on demandait seulement à chaque famille de rassembler des choses pour les donner aux esprits et après on commençait l'agriculture.

Après tout ça, la pluie ne manquait jamais aux champs. Mais on a enlevé tout ça aujourd’hui pour se limiter à la religion.

(Chef de village, intervention orale, FENA, 12 novembre 2010)

Ces critiques relatives à l’abandon des pratiques traditionnelles s’articulent avec d’autres à l’encontre de changements sociaux plus récents, tels que la scolarisation croissante des enfants. Celle-ci provoque un certain scepticisme de la part des personnes présentes à l’atelier :

Le problème avec le travail, c'est que les gens ne veulent pas travailler. Les enfants d'aujourd'hui ne veulent pas travailler. A certains endroits avant, deux personnes suffisaient pour cultiver. Mais aujourd'hui, il faut environ six personnes pour le faire et ils n'en tireront pas grand-chose. Selon moi quand même, la fainéantise joue beaucoup.

(Intervenant masculin B., FENA, 12 novembre 2010)

Autrefois, les enfants dépendaient de leur père ; maintenant ils dépendent de leur mère. Autrefois, parmi les membres de dix familles, seules une ou deux personnes allaient à l'école. Mais maintenant, tous les enfants vont à l'école. Et si leur père essaie de les forcer pour aller au champ, on va lui dire : « les études ne vont pas avec autre chose. Si tu l'amènes au champ, ses études seront gâchées. ». Alors, l'enfant va rester à la maison, il va dormir pendant que toi tu vas aller au champ. Tu ne vas pas récolter beaucoup et l'enfant n'aura pas fait ce qu'il aurait dû faire (...) Donc ce que je voudrais demander, c'est que les femmes laissent les enfants avec leurs pères pour que ceux-ci éduquent les enfants pour qu'ils soient bénéfiques à leurs mères un jour.

(Intervenant masculin C., FENA, 12 novembre 2010)

Cette critique de la scolarisation révèle des rapports de pouvoir au niveau microsociologique, au sein même de l’unité familiale, qui tendent à être oubliés dans les propositions de solutions d’adaptation ou dans les projets de manière

générale. Par ailleurs, ces discours s'inscrivent dans un récit qui domine les politiques environnementales en Afrique et mettent en avant un âge d'or passé, dont la disparition est attribuable aux changements sociaux et environnementaux récents :

Un grand nombre [de politiques environnementales] sont ancrées dans un récit qui nous raconte comment les choses étaient dans des temps anciens quand les gens vivaient en harmonie avec la nature, comment les décisions humaines ont altéré cette harmonie et quelles catastrophes vont tourmenter les populations et la nature si des actions spectaculaires ne sont pas lancées bientôt²³⁹.

(Hoben, 1995, p. 1008)

Les solutions évoquées par les représentants des communautés locales sont variées et mêlent savoirs et croyances issus des traditions locales et des projets implantés de l'extérieur. Certaines solutions techniques inspirées de savoirs traditionnels sont mises en avant : planter des arbres pour arrêter l'action érosive du vent, mettre de la corne de bœuf au pied des arbres fruitiers, ne couper que certains arbres lorsqu'un nouveau champ est créé, acheter uniquement le nombre d'animaux qu'il est possible de nourrir, revenir à la diversité des céréales et semences connues par le passé²⁴⁰. D'autres relèvent d'une approche raisonnée du prélèvement des ressources naturelles : ne chasser que certains types d'animaux et à certaines périodes, ne pas utiliser de filets pour pêcher lorsque les poissons se reproduisent, cueillir uniquement les feuilles d'arbres dont on a besoin en tant que tradithérapeute plutôt que de faire des réserves et de les laisser pourrir, tailler les arbres de manière raisonnable. Certains insistent sur le rôle positif des « maîtres de la terre » ou des « maîtres de l'eau » quant à la gestion et à la préservation des ressources naturelles dans le delta du Niger (représentant de la NEF, intervention orale, FENA, 12 décembre 2010). D'autres solutions d'adaptation proposées sont

²³⁹ « The environmental policies promoted by colonial regimes and later by donors in Africa rest on historically grounded, culturally constructed paradigms that at once describe a problem and prescribe its solution. Many of them are rooted in a narrative that tells us how things were in an earlier time when people lived in harmony with nature, how human agency has altered that harmony, and of the calamities that will plague people and nature if dramatic action is not taken soon » (Hoben, 1995, p. 1008). Traduction par mes soins.

²⁴⁰ Sont notamment cités le fonio, les variétés traditionnelles de riz, de maïs et de mil, les haricots, l'igname pendant la saison sèche, le manioc, le gombo

fortement inspirées des projets qui existent déjà : choisir de semences rapides, produire des engrains naturels à partir des déchets des récoltes et des ordures ménagères, planter des arbres.

Au-delà du cas de cet atelier auquel j'ai pu assister, d'autres ateliers ont été menés. Dans le cadre d'un projet de recherche financé par l'USAID, les auteurs notent l'existence de divergences entre les représentants des producteurs et ceux des services techniques lors de l'identification des options d'adaptation à mettre en place dans l'avenir. Les options mises en avant par les producteurs étaient celles qui généraient un impact immédiat important et nécessitaient des financements extérieurs importants. Leurs priorités étaient, dans l'ordre, le système d'irrigation, l'accès à des équipements supplémentaires (charrues, charrettes, bœufs, fourneaux) et l'extension du système de crédit récemment mis en place. Les priorités des représentants des services techniques étaient différentes et reflétaient leur rôle habituel. Ils encourageaient la diversification des cultures, l'amélioration des variétés génétiques, la gestion des sols et l'usage approprié des engrains (Ebi et al., 2008, p. 428-429).

Les discours des représentants des habitants des villages ruraux du Mali articulent les éléments scientifiques sélectionnés et diffusés dans les argumentaires des ONG qui leur donnent la parole avec des systèmes de valeurs et de croyances qui leur sont propres. Les représentants des « communautés locales » font en outre preuve d'une compétence stratégique dans le choix des problèmes exposés et des solutions demandées. Comprendre la manière dont les changements environnementaux en général, et la question de la variabilité et des changements climatiques en particulier, sont appréhendés par les populations concernées est essentiel dans le cadre d'une réflexion sur la connaissance des phénomènes climatiques et de leur impact. En effet, en fonction de cette dernière, des réponses différentes seront mises en œuvre et, pour la question qui nous intéresse en particulier, la migration pourra être, ou non, envisagée comme une solution pertinente. J'aborderai dans la sous-section suivante l'état des connaissances disponibles au Mali sur les phénomènes migratoires et leur articulation avec des facteurs environnementaux.

2.2. La mobilité comme stratégie de diversification dans un contexte d'insécurités multiples

Le lien entre sécheresse et migration revient à plusieurs reprises dans le rapport du GIEC de 2007 (Parry et al., 2007, p. 399, 452, 587). Mirjam de Bruijn et Han Van Dijk estiment eux que 30 à 40% de la population sahélienne vit en-dehors de son district, de sa ville ou de son village d'origine (De Bruijn et Van Dijk, 2003, p. 286). Je montrerai ici que la mobilité est une stratégie de diversification dans un contexte d'insécurités multiples et non une réaction à des dégradations environnementales nouvelles ou accrues. Pour cela, je présenterai d'abord la diversité des formes de mobilité documentées au Mali (2.2.1.). Je défendrai ensuite l'idée selon laquelle la mobilité a effectivement été utilisée comme un moyen de faire face à la sécheresse et à la variabilité climatique (2.2.2.) mais qu'elle résulte de facteurs à la fois environnementaux et non environnementaux (2.2.3.).

2.2.1. Diverses formes de mobilité documentées

Avant de revenir sur la nature des liens entre environnement et migration, il est utile d'étudier la diversité des formes de mobilités documentées au Mali. Un des premiers constats dressés est celui de la diminution du nomadisme, à la fois en proportion de la population malienne et en valeur absolue. Alors que la population malienne est passée de 6,4 millions d'habitants en 1976 à 9,8 millions en 1998 (Keïta et Konaté, 2003) et 14,5 millions en 2009 (République du Mali / INSTAT, 2009), le nombre de ménages qui se déplacent dans leur totalité a diminué de 70 % entre 1987 et 1998. Cette baisse concerne à la fois les groupes ethniques qui pratiquent le pastoralisme (et particulièrement les Touaregs) et ceux qui vivent de la pêche. Elle est particulièrement visible dans les régions du nord où était traditionnellement recensé le plus grand nombre de ménages nomades²⁴¹ (Randall,

²⁴¹ Ainsi entre 1976 et 1987, la part des personnes se considérant comme nomades est passée de 31,9 % à 20,8 % dans la région de Tombouctou, et de 49,5 % à 41,2 % dans les régions de Gao et Kidal. Par ailleurs, ces trois régions ne regroupent plus que 71,3 % des nomades en 1987, contre 79,8 % en 1976. A l'inverse, les régions de Ségou de Mopti ont

2012). Ainsi, « en même temps qu'à une baisse globale du nomadisme, on assiste à une redistribution des nomades dans les régions plus hospitalières » (Traoré, 1999, p. 27-28). Les origines de ce changement social ne sont pas encore bien comprises. Le conflit de 1990-1996 a pu conduire à l'exil de nombreuses familles arabes, maures et touarègues, et à la sédentarisation d'une grande partie d'entre elles à leur retour. Mais il n'explique pas la réduction du nomadisme chez d'autres populations (peuls, bozos et songhaïs) non affectées directement par les combats.

Cette diminution du nomadisme n'est toutefois pas synonyme d'abandon de la mobilité. D'autres formes de déplacements, limitées dans le temps ou à une partie des membres du ménage, sont pratiquées. C'est le cas de la transhumance. Dans de nombreuses régions pastorales, les éleveurs pratiquent une mobilité saisonnière, soit sahélienne, soit soudanienne. Toutefois, depuis une dizaine d'années, l'opposition saisonnière entre les deux mobilités n'est plus aussi nette, notamment dans l'ouest du Niger. Les transhumants vers le sud tendent à prolonger leur séjour dans les savanes d'accueil en début de saison des pluies tandis que des transhumants vers le nord basculent d'une mobilité sahélienne à une mobilité soudanienne sous la contrainte conjointe des sécheresses et de l'insécurité en zone pastorale (Amadou et Boutrais, 2012, p. 60).

En outre, les populations dites sédentaires se déplacent. Le district de Bamako est le principal pôle d'attraction au niveau national ; 37,7 % de ses résidents n'y sont pas nés (pour une moyenne nationale de 10 %)²⁴² (Diarra et Cissé, 2003). Il n'y a toutefois pas d'exode rural massif, les flux du milieu rural en direction et en provenance de la capitale se compensent (Bocquier et Diarra, 1999).

Les migrations hors des zones rurales sont principalement orientées vers l'étranger. Le nombre de Maliens vivant hors du pays est estimé entre 900 000 et 4 millions²⁴³. Le solde migratoire international équivaut à plus de 75 % du solde

enregistré une augmentation de la part de leur population nomade entre 1976 et 1987 (respectivement de 5,2 % et de 2,6 % par an).

²⁴² Les régions de Tombouctou, Gao et Ségou sont considérées comme « répulsives », les régions de Sikasso et de Kidal sont elles qualifiées d'« attractives » et celles de Koulikoro, Mopti et Kayes d'« intermédiaires » (Diarra et Cissé, 2003, p. 211-214). Les auteurs mettent en garde contre une des limites de leur étude : la non prise en compte de l'émigration internationale. Ceci pourrait permettre d'expliquer la situation particulière de certaines régions dont on sait qu'elles sont plus fortement touchées par les migrations internationales, telles que la région de Kayes.

²⁴³ A propos des Maliens vivant à l'étranger, le nombre de 4 millions est le plus communément repris, par les autorités malientes et par les chercheurs – et ce depuis une dizaine d'années. Toutefois, le profil migratoire du pays réalisé pour

migratoire négatif total dans les régions du nord et dans celles de Koulikoro et Sikasso ; il avoisine les 100 % dans la région de Kayes (Bocquier et Diarra, 1999). La plupart de ces flux d'émigration (84%) se font à destination d'autres pays africains, souvent limitrophes (Hummel et al., 2012), dans le cadre d'une mobilité circulaire (Di Bartolomeo, Fakhoury, et Perrin, 2010). La Côte d'Ivoire représente ainsi une destination privilégiée. L'OIM estime que 1,7 millions de Maliens y sont établis (Ballo, 2009). En 1993, la population malienne de Côte d'Ivoire équivalait à environ 10,5 % de la population résidant au Mali (Bocquier et Diarra, 1999, p. 70). Toutefois, des migrations de retour sont enregistrées suite aux crises politiques et économiques qui ont touché la Côte d'Ivoire²⁴⁴. L'intensité des flux migratoires entre le Mali et les pays frontaliers, conjuguée à la faible importance des immigrés de nationalité étrangère sur le sol malien, abonde cependant dans le sens de l'hypothèse du maintien d'une forte mobilité circulaire des nationaux maliens (Di Bartolomeo, 2010, p. 2).

L'enquête REMUAO, dernière enquête de grande ampleur à tenir compte des migrations transfrontalières au Mali et dans les pays voisins²⁴⁵, a permis de dégager quelques caractéristiques relatives à ces migrants. Une augmentation de la participation des femmes est par exemple notée – tant au niveau interne qu'international (Maga et al., 2006, p. 10). Alors que le « portrait-type » du migrant masculin est un homme célibataire, actif ou scolarisé, qui parvient à trouver un emploi après la migration, celui de la migrante féminine est celui d'une femme mariée et relativement moins active, se déplaçant dans une dynamique d'accompagnement et à l'intérieur des frontières nationales (REMUAO, 1996, p. 118). Des analyses ultérieures à partir des mêmes données montrent par ailleurs

l'OIM relaie une estimation de la DGME, inférieure : celle de 2,7 millions de Maliens de l'extérieur, dont plus de 2,5 millions en Afrique. Quant au Recensement Administratif à Caractère Electoral (RACE) de 2001, il avance le nombre de 924 497 Maliens vivant à l'étranger. L'écart est assez significatif pour inciter à la précaution. Sources : Keïta, 2009 ; Diarra et Cissé, 2003 ; Ouallet, 2008 ; Ballo, 2009 ; Di Bartolomeo, Fakhoury, et Perrin, 2010.

²⁴⁴ Ainsi, entre 1988 et 1992, 168 000 migrants de plus de 15 ans sont partis du Mali vers la Côte d'Ivoire alors que 116 000 ont effectué le déplacement dans l'autre sens. Les flux migratoires de jeunes adultes ont perdu en intensité (Zanou, 1999, p. 79).

²⁴⁵ Cette enquête a été réalisée par le Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) en 1992-1993. Les flux migratoires ont été enregistrés auprès de la population âgée de 15 ans et plus dans 7 pays : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. La partie malienne de l'enquête, l'Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation (EMMU) a eu lieu de décembre 1992 à mars 1993. Elle a porté sur un échantillon de 11 000 ménages et de 82 000 individus auprès desquels 22 000 itinéraires migratoires ont été recueillis.

un rajeunissement du calendrier de la migration, avec un premier déplacement qui intervient plus tôt pour les jeunes générations que pour les générations précédentes²⁴⁶, et la prédominance des motifs sociaux (malgré l'augmentation des motifs économiques) comme origine de ces mouvement (Maga et Hamidou, 2006, p. 28).

L'idée selon laquelle le Mali serait en train de devenir un pays de transit est par ailleurs régulièrement évoquée (Ballo, 2009 ; Hummel, Doevenspeck, et Samimi, 2012 ; Ouallet, 2008). Plusieurs éléments tendraient à affluer dans ce sens : la position géographique du pays, sa politique faiblement restrictive en matière d'immigration, l'existence d'accords migratoires avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, la liberté de circulation garantie aux ressortissants de la CEDEAO, etc. Toutefois, il n'existe pas de données fiables et généralisées susceptibles de confirmer la validité (ou l'invalidité) de cette hypothèse.

De manière générale, les estimations relatives à la mobilité au Mali font face à des limites méthodologiques importantes. Les résultats de l'EMMU, et ceux du recensement de 1998, à partir desquels la plupart des auteurs travaillent, datent aujourd'hui de plus de quinze ans. Les données migratoires sont en effet lacunaires, notamment lorsqu'elles concernent les migrations internationales. Seules les entrées et sorties par voie aérienne sont régulièrement enregistrées, les autres postes frontières n'étant pas opérationnels pour assurer une telle mission. Par ailleurs, si les données relatives à la délivrance des visas sont compilées de manière systématisée et informatisée, ce n'est pas le cas des informations sur les retours forcés ou volontaires de migrants (Ballo, 2009, p. 19). Une fois la frontière franchie, l'enregistrement auprès des consulats est volontaire.

En outre, la réalisation des recensements, qui fournissent des informations relatives à la mobilité interne, fait face à des difficultés matérielles et méthodologiques, notamment quant aux conditions d'enquête auprès des populations nomades ou mobiles. Les instruments à utiliser lors de ces opérations sont relativement encombrants et lourds. Lorsque les villages ne sont pas

Elle a enregistré un total de 1 009 000 migrations pour une population de 4 028 000 personnes âgées de 15 ans et plus. Parmi ces migrations, 51 % sont des migrations internes au pays et 49 % sont internationales.

²⁴⁶ Et plus tôt pour les femmes que pour les hommes (Gaye et Ouattara., 2006, p. 37).

accessibles en 4x4, les agents de recensement peuvent être tentés de ne pas s'y rendre. Le fait qu'une partie de la population malienne soit nomade ajoute une difficulté supplémentaire ; suivant la période de l'année à laquelle le recensement a lieu, certains villages peuvent être déserts. Par ailleurs, les chefs de famille tendent à sous-estimer la taille du ménage dans la crainte d'une augmentation de leurs impôts. Enfin, les populations auprès desquelles les recensements et les enquêtes sont menés sont largement rurales, faiblement scolarisées et peu familiarisées avec les notions d'âges et de dates (Keita et Konaté, 2003, p. 20). Les populations les moins accessibles risquent d'être sous-évaluées et cette sous-représentation peut être exacerbée par des pratiques de sous-estimation de la part des enquêtés qui assimilent recensement et paiement de l'impôt.

D'autres données proviennent des estimations annuelles des Nations Unies. Selon ces dernières, le taux net de migration au Mali (pour 1 000 personnes) était de -5,7 sur la période 1995-2000 et de -2,4 sur la période 2000-2005 (Ballo, 2009, p. 15). Ces chiffres s'appuient sur les indicateurs nationaux disponibles puis utilisent des techniques de redressement et des modèles construits à partir des pays disposant de données fiables pour les vérifier. Les résultats obtenus avec cette méthode sont parfois très différents des données issues des recensements ; leurs valeurs varient en effet en fonction des méthodes d'estimation retenues et des hypothèses qui les sous-tendent²⁴⁷.

Par ailleurs, les données disponibles sur les migrations maliennes ont été bouleversées par les déplacements de population qui ont eu lieu dans le nord du pays, depuis le coup d'Etat du 22 mars 2012 et la prise de contrôle des localités au nord de Mopti par des mouvements indépendantistes touaregs et des groupes islamistes, parfois extérieurs au pays. Selon les données du HCR, plus de 200 000 personnes auraient fui le pays et 204 000 personnes se seraient déplacées à l'intérieur des frontières nationales (HCR, 2013).

²⁴⁷ Si nous ne disposons pas d'exemple relatifs aux données sur les migrations, Seydou Keïta et Famagan Oulé Konaté citent le cas de l'espérance de vie à la naissance : celle-ci a été « estimé[e] à 60 ans à partir des données du recensement de 1998 mais à 48 ans seulement par les Nations Unies pour la période 1995-2000 » (Keita et Konaté, 2003, p. 20).

Des efforts sont toutefois en cours afin d'améliorer la collecte des données sur les migrations au Mali. Ils ont notamment été motivés par l'élaboration de la politique nationale de migration associée à un apport de fonds en provenance de l'Union Européenne²⁴⁸. Mais aucune des sources précédemment mentionnées n'a donné la priorité au *nexus* environnement-migration. Seule l'OIM a financé la réalisation d'un rapport en amont de l'élaboration d'un projet sur le sujet mais ce dernier n'a pas permis de recueillir des données primaires dans la zone étudiée (Sidibé, 2009). Pour comprendre la nature du lien entre environnement et migration, nous nous appuierons donc sur des études de cas localisées, souvent à caractère académique.

2.2.2.

La mobilité comme réponse à la sécheresse et à la variabilité climatique

Des mouvements importants de population ont été documentés dans le Sahel durant les deux grandes sécheresses des années 1970 et 1980. Selon Adejumoke A. Afolayan et Ibidun O. Adelekan, la migration a été la principale forme de réaction aux sécheresses de 1972-1973 dans la zone sahélienne. Face aux difficultés rencontrées dans la réalisation des activités d'élevage ou d'agriculture, le recours au travail saisonnier s'est fortement intensifié et des exodes de grande ampleur ont eu lieu hors des régions les plus touchées (Afolayan et Adelekan, 1999). Ces mouvements de population en provenance des zones les plus arides bordant le Sahara se sont notamment dirigés vers les villes du Sahel, dont le nombre d'habitants aurait augmenté de 6 à 10 % (Findley, 1994). Au Tchad, la population de la capitale Ndjamena serait ainsi passée de 250 000 à 400 000 personnes en un an. Au Soudan, lors de la sécheresse de la décennie suivante, des nomades qui vivaient traditionnellement dans les pâturages du nord de la province du Darfour se sont déplacés vers le sud avec leurs troupeaux. Par ailleurs, certains membres des ménages, notamment agricoles (en général le chef de famille ou le fils le plus âgé),

²⁴⁸ Le Centre d'information et de gestion des migrations au Mali (CIGEM) subventionné par la Commission Européenne travaille ainsi à l'élaboration d'une base de données nationale sur les migrations et finance le module migration de la 2^{ème} édition de l'enquête modulaire auprès des ménages (EMOP) de 2012. Par ailleurs, le Recensement Administratif à Vocation d'Etat civil (RAVEC) devrait permettre d'obtenir une estimation du nombre de Maliens expatriés.

ont été envoyés plus à l'est pour occuper un emploi salarié dans des centres urbains ou des grandes fermes de manière temporaire pendant l'année (Afolayan et Adelekan, 1999, p. 215). Ceci avait pour but de soutenir les revenus du ménage et de réduire la charge sur les ressources locales (Brown, 2008, p. 21). Le même type de dynamique a été observé au Mali. Des petites villes, comme celles de Douentza et Booni, dans la région de Mopti, peuvent doubler de taille en cas de crise (de Bruijn et van Dijk, 2003). Un rapport évoque le nombre de 20 000 personnes déplacées aux alentours de la ville de Gao en 1973 (Davies et Thiam, 1987). Parmi elles se trouvaient de nombreux éleveurs ayant étendu leurs cercles de transhumance afin d'essayer de vendre leurs animaux dont la production de lait était au plus bas. Quant aux Iklan, les anciens serfs des Kel Tamachek, ils ont majoritairement opéré un glissement vers le sud afin d'essayer une activité agricole suite à la perte des troupeaux de leurs maîtres lors de la sécheresse de 1973 (Bernus, 1990, cité par Randall, 1998).

De manière générale, les périodes de sécheresse sont associées à une augmentation de la mobilité temporaire entre zones rurales plus qu'à une croissance des migrations internationales. Les déplacements sur de plus grandes durées et de plus longues distances tendent en effet à diminuer lorsque le niveau de précipitations est faible (Kniveton et al., 2008, p. 34 ; Findley, 1994). Toutefois, une partie de ces néo-arrivants ne repart pas. La situation de « ceux qui restent » se caractérise par une vulnérabilité relativement élevée et une insécurité économique et alimentaire²⁴⁹ (Randall, 1998). Lors des périodes de sécheresse, on assiste d'abord à une diversification des formes de mobilité. Pour les éleveurs, la gamme des réponses saisonnières habituelles est élargie. Les pasteurs ayant conservé leurs troupeaux étendent leurs zones de pâturages hors de la zone habituelle de transhumance ; ceux qui les ont perdus se déplacent vers des camps de ravitaillement ou des zones urbaines dans lesquelles l'aide est distribuée. Lors de la sécheresse de 1983-1985, les stratégies mises en œuvre par les populations dites sédentaires de la Haute Vallée du fleuve Sénégal ne se sont pas traduites par une

²⁴⁹ Sara Randall a ainsi dénombré 3 277 nouveaux arrivants en 1988 dans la commune de Douentza pour une population de 10 500 habitants un an plus tôt. Elle montre que les foyers à la tête desquels se trouve une femme et ceux dont les jeunes hommes adultes sont absents sont surreprésentés (Randall, 1998).

augmentation générale du niveau de migration mais par une modification des formes prises par cette dernière. La mobilité des femmes et des enfants a notamment fortement augmenté. Dans des sociétés où les épouses s'installent traditionnellement dans la famille de leur mari, l'incitation au mariage et l'envoi des enfants à l'école coranique ou chez des proches permettent de réduire la taille du foyer et donc le nombre de personnes à nourrir. En outre, le schéma de migration circulaire temporaire, moins demandeur en matière de ressources et de préparation, a pris le pas sur celui de la migration extracontinentale²⁵⁰ (Findley, 1994). Cette diversification des schémas migratoires en période de sécheresse et de diminution des récoltes a aussi été constatée dans le Gourma malien. En lieu et place d'un phénomène d'émigration massive, des mouvements variés, à la fois à destination de la zone et en provenance de celle-ci, ont été notés²⁵¹ (Pedersen, 1995).

Hors de ces périodes de pénurie particulièrement forte, la mobilité est traditionnellement utilisée par les populations de la région comme une stratégie de diversification des revenus, notamment sous la forme de mouvements circulaires (Warner et al ., 2011, p. 212). Dans les systèmes d'agriculture pluviale, d'élevage pastoral ou combinant les deux, la mobilité n'est « pas une réponse à la sécheresse mais [aux] ressources précaires et au fait qu'il y a peu à faire pour les cultivateurs pendant la longue saison sèche » (Randall, 1998). Outre la réduction de la charge sur les ressources locales, la migration de certains membres des ménages permet une diversification des risques, dans un contexte de marchés du crédit et de l'assurance défaillants (Azam et Gubert, 2005). Elle est à l'origine de transferts financiers importants, dont l'ampleur a suscité un intérêt récent de la part de différentes structures de coopération, notamment au Mali. Ces derniers permettent à leurs bénéficiaires de disposer de revenus bien supérieurs aux capacités locales

²⁵⁰ Le schéma de migration circulaire temporaire s'est fortement répandu : il concernait alors 64% des migrants, ce qui correspond à un doublement de son importance au sein des mouvements migratoires. En effet, la migration circulaire de longue durée vers l'étranger (notamment vers la France) requiert la réalisation de dépenses importantes. La préparation de cette forme de migration peut prendre des mois ; elle est donc quasiment impossible à mettre en œuvre en cas de sécheresse et de diminution des récoltes (Findley, 1994, p. 539-549).

²⁵¹ L'auteur reste toutefois prudent quant à l'ampleur de ces mouvements – notamment du fait des difficultés rencontrées dans la collecte de données – et conclut à de multiples effets démographiques de la sécheresse : baisse de la fertilité dans les années post-sécheresse, émigration substantielle des hommes, déplacement de la population vers les centres urbains et diminution de la part de la population nomade (Pedersen, 1995, p. 123-126).

de production (Gubert, 1999). Une partie de ces transferts est par ailleurs affectée à des investissements communautaires.

La migration, effectuée de manière temporaire, permanente ou semi-permanente, permet ainsi de trouver des ressources naturelles à exploiter, des alternatives économiques, un meilleur endroit pour vivre, plus de richesse ou plus de sécurité. La mobilité est une réponse à la variabilité des conditions climatiques plutôt qu'un nouveau phénomène engendré par l'épuisement des ressources qui aurait atteint un point de non-retour (Black, 2001, p. 5-6). Elle peut prendre une myriade de formes, qui sont souvent combinées au sein du même groupe social et rendent difficiles les tentatives de classification. Au-delà de la vision traditionnelle, marquée par un certain déterminisme écologique, selon laquelle les sociétés s'adapteraient à des situations de crise en modifiant leur comportement, je soutiens l'hypothèse de Mirjam de Bruijn et Han van Dijk selon laquelle les systèmes socioculturels observés sont en permanence travaillés et réinterprétés en réponse aux changements (de Bruijn et van Dijk, 1995).

2.2.3. **La mobilité comme produit de facteurs environnementaux et non environnementaux**

Han van Dijk, Mirjam de Bruijn et Wouter van Beek comparent la manière dont les agriculteurs et les éleveurs font face à la variabilité climatique ainsi qu'aux autres facteurs d'incertitude en zones soudanienne et sahélienne. Dans le district de Koutiala, en zone soudanienne, la plupart des agriculteurs sédentaires combinent culture de céréales (*subsistence crop*) et culture du coton (*cash crop*) et utilisent le bétail à des fins de traction animale, d'engrais²⁵² et d'investissement pour les années difficiles. Un second système centré sur le bétail, dans lequel la production de céréales est complémentaire, est majoritaire chez les Peuls. Les auteurs montrent que la variabilité climatique joue un rôle relativement faible quant aux

²⁵² Le bétail est devenu un élément-clé de la production agricole dans une région où les sols sont fortement dégradés. Le fumier permet d'améliorer la fertilité et la stabilité des sols et d'améliorer l'efficacité des engrains chimiques.

moyens mis en œuvre par les agriculteurs et les éleveurs. Ceux-ci répondent d'abord à d'autres facteurs, tels que les marchés, les institutions, ou le niveau de revenus des unités familiales²⁵³. En cas d'année difficile, les agriculteurs sédentaires Minianka et Bambara les plus riches peuvent intensifier la production agricole et s'appuyer sur les ressources accumulées tandis que les plus pauvres tenteront d'abord de mettre en culture des terres moins fertiles²⁵⁴. Quant aux éleveurs peuls, ils tentent de sécuriser leur situation grâce à des droits mieux définis pour l'accès aux ressources, se spécialisent dans le commerce s'ils disposent d'un capital important ou deviennent marabouts (van Dijk et al., 2004).

Dans le district de Douentza, en zone sahélienne, la variabilité climatique a un effet plus important sur les populations que dans celui de Koutiala du fait de l'irrégularité des précipitations et de la faible capacité de rétention d'eau du sol. A Douentza, les Riimaybe, anciens esclaves des Peuls, ne peuvent étendre leurs cultures car ils ne peuvent pas mobiliser la généalogie pour le légitimer, à l'inverse des agriculteurs dogons. Ils tendent alors à s'orienter vers de nouvelles ressources, telles que la migration de travail ou la captation de l'aide au développement (*Ibidem*).

Des réponses très variées sont ainsi mises en œuvre par les populations. Ces stratégies dépendent notamment de l'ethnicité et du statut social et politique, qui influencent le contrôle que certains ménages et individus exercent (ou non) sur les ressources. Outre les ressources monétaires, la connaissance de la religion ou l'appartenance à un lignage local prestigieux est un avantage. Dans ce contexte d'instabilité écologique et politique, il est nécessaire de considérer un ensemble de facteurs qui dépasse la stricte variabilité climatique afin de mieux appréhender les dynamiques migratoires.

²⁵³ Cette observation anthropologique a été confirmée par des calculs statistiques. Les calculs effectués à partir des données du Ministère de l'Agriculture et de la Direction Nationale de la Météorologie pour la région de Koutiala-Sikasso montrent une corrélation assez forte entre le niveau de précipitations et les rendements de manière générale mais qui n'existe pas pour le coton et le riz. En outre, le niveau de précipitations ne semble pas être une variable explicative quant au niveau de revenu ; des facteurs tels que la main d'œuvre ou l'utilisation de la traction animale semblent être déterminants (Zaal et al., 2004, p. 67-71).

²⁵⁴ D'autres stratégies, telles que la migration de travail, la diversification des sources de revenu et l'élargissement de l'unité familiale, sont également mises en œuvre.

Les dynamiques migratoires interrégionales au Mali, saisies à un niveau plus macroscopique, illustrent l'importance des facteurs non environnementaux. Ainsi, si la région de Sikasso bénéficie d'une grande disponibilité des terres fertiles et des ressources en eau qui va de pair avec un niveau d'immigration élevé, les fortes contraintes du milieu naturel présentes dans les trois régions de Tombouctou, Gao et Kidal ne permettent pas d'expliquer les contrastes entre les dynamiques migratoires de ces trois régions. La prise en compte d'autres facteurs, tels que le niveau d'investissement de l'Etat, le nombre de projets mis en œuvre, ou l'organisation économique familiale, est donc nécessaire afin de comprendre pourquoi la région de Kidal a un taux d'immigration relativement élevé. Par ailleurs, le pouvoir d'attraction migratoire des régions de Mopti et de Ségou est relativement faible, alors même qu'elles semblent a priori bénéficier d'un environnement plus clément (climat sahélien, activités économiques autour du fleuve Niger). Une meilleure compréhension du phénomène implique alors une analyse à une échelle sous-régionale²⁵⁵ et, ici encore, un élargissement de la perspective pour la prise en compte d'autres facteurs (densité, régime foncier, activité économique dominante, etc.) (Diarra et Cissé, 2003, p. 218). Par ailleurs, les mouvements de population documentés dans la région du lac Faguibine²⁵⁶ insistent sur l'importance des « *conditions écologiques et environnementales répulsives* » mais aussi sur la nécessité de les recontextualiser parmi d'autres facteurs socio-économiques structurels (Sidibé, 2009).

Cet élargissement de la focale permet de mettre l'accent sur des dynamiques souvent oubliées par les analyses sur les mouvements migratoires ayant eu lieu pendant les périodes de sécheresse. En Ethiopie, outre les dégradations climatiques et environnementales, des éléments liés au capital social et économique ainsi que des facteurs politiques se sont influencés mutuellement et ont eu un impact sur la décision de partir lors de la sécheresse de 1983-1984 (Ezra et Kiros, 2001, p. 750). Des changements structurels de grande ampleur ont par ailleurs contribué aux

²⁵⁵ Certaines zones (telles que celles situées à l'est du pays, les falaises dogons ou les villages des cercles de San et Tominian) sont plus enclavées et soumises à des conditions climatiques difficiles.

²⁵⁶ Le système Faguibine est une vaste zone d'inondations constituée de lacs, de marigots et de plaines qui disposait d'un potentiel agro-pastoral important mais qui s'assèche depuis le milieu des années 1970. Il a été et reste le lieu de plusieurs projets de réhabilitation de grande ampleur dont l'utilité ne fait pas l'unanimité.

déplacements des éleveurs nomades vers le sud du Sahel. La découverte soudaine de la pauvreté de la région a entraîné une aide internationale de grande ampleur, rendue possible par le développement des moyens de communication (routiers, aériens mais aussi d'information) (Hill, 1989). La multiplication des interventions extérieures (étatiques et non-étatiques) a conduit à modifier les conditions d'accès aux ressources et à redéfinir, parfois en les renforçant, les modalités d'exclusion (De Bruijn et Van Dijk, 2003). Les nationalisations dans le secteur agricole se sont multipliées après les indépendances, portées par l'idée selon laquelle l'Etat devait être responsable du bien-être de ces citoyens. Ce renforcement du rôle de l'appareil administratif a pu contribuer à déstabiliser des modes traditionnels de gestion de l'accès et de l'usage des ressources naturelles (Hill, 1989). Suite aux sécheresses, la propriété du bétail a en outre en partie été transférée à des fonctionnaires et des urbains (De Bruijn et Van Dijk, 2004). Les relations sociales entre les générations (avec la volonté de nombreux jeunes de quitter l'agriculture ou l'élevage) ont également évolué, ainsi que les relations clientélistes, notamment suite à l'avènement d'un régime démocratique. Toutefois, ces changements institutionnels, qui ont coïncidé avec les années de sécheresse, ont été assez peu étudiés (Hill, 1989).

Ainsi, si la plupart des savanes soudaniennes ont accueilli, au moins de manière temporaire, des éleveurs chassés des zones sahéliennes par les grandes sécheresses des années 1970 et 1980 (Boutrais, 1999), des dynamiques migratoires variées ont été mises à jour. Des facteurs liés à l'insécurité en zone pastorale se combinent aux effets de la sécheresse dans la prise de décision (Amadou et Boutrais, 2012). Edmond Bernus compare ainsi les mouvements des populations touarègues en provenance de l'Adrar des Ifoghas, placé sous un contrôle serré de l'administration malienne suite à la révolte de 1963-64, à un « exode tous azimuts, une véritable diaspora ». A l'inverse, au Niger, à la même période, dans la région comprise entre Tchin Tabaraden, Abalak et In Gall au Niger, la majorité des Touaregs est restée alors que la plupart des Peuls nomades ont fait le choix du départ (Bernus, 1999). Ainsi, au sein d'une même entité définie en des termes géographiques – voire même sociaux et politiques, la compréhension sociale, organisationnelle ou

individuelle de l'environnement peut conduire à des prises de décision contrastées (Adger et al., 2009) quant au recours ou non à la mobilité. Celles-ci sont influencées par la structure des relations de pouvoir et l'accès à différents types de capitaux. Dans la Haute Vallée du fleuve Sénégal au Mali, ceux qui migrent pour l'étranger, et notamment pour la France, se caractérisent par des revenus monétaires plus élevés, par un capital social préexistant (des relations qui facilitent l'arrivée en France) et par un plus haut niveau d'éducation ou d'expérience professionnelle (Findley, 1994). Toutefois, la migration peut aussi parfois être entreprise par ceux auxquels la structure des relations de pouvoir au niveau local est défavorable. Une étude de cas menée au Ghana montre ainsi que, face à un changement environnemental progressif, les ménages à la tête desquels se trouvaient un homme jeune ou une femme veuve avaient été les premiers à partir vers la ville – à l'inverse des hommes plus âgés, pour lesquels le départ présentait peu d'avantages comparatifs (Carr, 2005).

Outre les facteurs environnementaux, le recours à la mobilité est ainsi influencé par le contrôle que les communautés, ménages et individus exercent (ou non) sur les ressources et par leur capital culturel, économique et politique. Par ailleurs, d'autres moyens de diversification des revenus et de gestion des risques sont mobilisés. Des réponses très variées ont ainsi été mises en œuvre par les populations depuis les sécheresses des années 1970. Dans la zone aride au nord-est du Nigéria par exemple, celles-ci s'appuient sur cinq éléments : une flexibilité technique par rapport aux précipitations, le recours à des semis variés, l'intégration du bétail, la transformation de la végétation primaire en terres agricoles et la diversification des moyens d'existence (Mortimore et Adams, 2001).

Les stratégies mises en œuvre par les populations dépendent des pratiques passées des groupes sociaux, mais aussi de l'évolution du contexte institutionnel et politique – et des opportunités et contraintes qui en découlent. La variabilité est une des caractéristiques majeures du climat malien. Son évolution à l'avenir, en relation avec l'augmentation de la concentration des gaz à effets de serre dans l'atmosphère, reste toutefois difficilement prévisible. En outre, la relation entre variabilité et mobilité n'est ni mécanique, ni unidimensionnelle. Afin de

comprendre les effets potentiels des changements climatiques, il est nécessaire de tenir compte de la variabilité des stratégies d'adaptation et de l'influence d'autres facteurs. La détérioration des conditions environnementales menace la sécurité alimentaire et les sources de revenus des ménages directement, à travers la dégradation des terres, ou indirectement, en contribuant à faire chuter le revenu agricole ou salarié, mais elle ne constitue pas un déterminant absolu de la migration (Leighton, 2011, p. 333). Plus qu'une réponse à un déclin environnemental, la mobilité constitue une part essentielle de la structure économique et sociale dans un environnement marqué par l'instabilité et la variabilité. Si la forme prise par ces mouvements est liée aux conditions environnementales difficiles, leur ampleur n'augmente pas forcément en fonction du niveau de dégradation environnementale.

Le récit qui se déploie dans les arènes politiques maliennes dramatise les enjeux migratoires en lien avec les dégradations environnementales tout en effectuant un tri parmi les connaissances disponibles et débattues dans les arènes scientifiques. Le récit de la « migration environnementale » au Mali reprend la vision mécaniciste, sécuritaire et limitative du déplacement dominante dans l'ensemble des PANA déposés par les PMA à la CCNUCC et fondée sur le récit des « réfugiés climatiques » et « environnementaux »²⁵⁷. Il peut être décomposé de la manière suivante :

- (1) Dans un environnement aux ressources limitées, les populations locales, dont le nombre augmente, exercent une pression supplémentaire sur ces ressources à travers des pratiques inadéquates.
- (2) Incapables de faire face à ces dégradations environnementales en restant sur place, elles se déplacent alors vers les villes, l'étranger ou d'autres zones rurales.

²⁵⁷ Le récit de la migration comme adaptation est très peu relayé au niveau national et la migration continue d'être conceptualisée de manière largement négative (IDMC, 2013, p. 5).

- (3) Les changements climatiques vont exacerber ces dynamiques et entraîner des déstabilisations de plus grande ampleur : pression urbaine, migration internationale, conflits entre éleveurs et agriculteurs.
- (4) Une aide internationale est donc nécessaire pour permettre aux populations de s'adapter sur place et de ne pas migrer.

Ce récit, relayé dans des publications officielles ou par des représentants de l'Etat malien, participe à la légitimation de certains types de représentations, croyances et comportements. En outre, bien que les solutions y soient présentées comme des solutions techniques et neutres politiquement, leur nature et le langage choisi pour les formuler délimitent étroitement le champ des alternatives acceptables (Jobert, 1994, p. 14) – et notamment des alternatives susceptibles d'être reconnues comme fiables au niveau international et susceptibles d'être financées.

Cependant, la place accordée aux enjeux migratoires dans les PANA ne doit pas être surévaluée. Une analyse des programmes et plans d'action relatifs au développement, à l'adaptation ou à la réduction et à la gestion des risques de catastrophes dans 15 Etats du Pacifique, montre que les questions de déplacements n'y sont pas prioritaires (IDMC, 2013, p. 5). En outre, la place des PANA dans les politiques nationales d'adaptation climatique et dans les politiques environnementales doit être relativisée. Ces documents ne sauraient être un reflet fidèle des choix effectués par les Etats. Dans certains pays, le traitement des enjeux migratoires dans le PANA est en décalage important avec celui qui est fait dans d'autres types de documents d'orientation politique, tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) (Sward et Codjoe, 2012, p. 20). Afin de mieux saisir les dynamiques à l'œuvre dans ce processus de problématisation, il est donc nécessaire de considérer les pratiques des acteurs qui portent ces récits et de réinscrire leurs discours dans le contexte politique de leur énonciation. Ceci fera l'objet de mon chapitre 3.

3. Un récit intégré dans un argumentaire climatique visant à légitimer des flux d'aide

Au Mali, le récit des « migrations environnementales » constitue un élément, non central, d'un argumentaire plus général sur les changements climatiques (3.1.). Cette mise en avant des changements climatiques peut être expliquée par l'influence des agences de coopération, pour lesquelles cette question est devenue prioritaire (3.2.). Elle résulte toutefois également d'un processus de réappropriation par les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux maliens (3.3.).

3.1. Le récit des « réfugiés environnementaux » et « climatiques » comme élément non central d'un argumentaire sur les changements climatiques

Le récit malien des « réfugiés environnementaux » et « climatiques » est utilisé pour alerter sur l'urgence des dégradations environnementales mais, à l'inverse du récit international des « réfugiés », il ne vise pas à construire les « migrations environnementales » comme un nouveau « problème » pour lequel des solutions devaient être développées (3.1.1.). Cette relégation de l'enjeu migratoire comme élément non central du « problème » environnemental ou climatique, peut s'expliquer dans un premier temps par la difficile articulation de ces questions avec un agenda migratoire en construction (3.1.2.).

3.1.1.

Un récit utilisé pour alerter sur l'urgence des dégradations environnementales et non pour répondre au « problème » de la mobilité

La vision mécaniciste, sécuritaire et limitative du déplacement dominante dans le récit de la « migration environnementale » au Mali n'a que très marginalement conduit à la mise en œuvre d'actions concrètes ou à la promotion de mécanismes de protection ou d'assistance aux personnes concernées. Notons tout d'abord que les efforts en cours afin d'améliorer la collecte des données sur les migrations ne donnent pas la priorité aux questions environnementales ou climatiques. En outre, l'étude réalisée par l'OIM sur le système Faguibine, dont le titre laisse espérer une analyse approfondie de première main sur le sujet²⁵⁸, n'a pas permis de recueillir des données primaires dans la zone du lac Faguibine (Sidibé, 2009). Ses résultats se basent sur l'analyse des données secondaires disponibles et sur des entretiens, avec le coordinateur national et les membres du groupe de travail technique national (GTTN) impliqués dans la rédaction du *Profil migratoire*, ainsi qu'auprès de ressortissants de la zone vivant à Bamako. Ainsi, à l'image des premières utilisations du récit international des « réfugiés environnementaux » et « climatiques », le récit malien vise à alerter sur les questions environnementales et à inscrire à l'agenda national le « problème » des changements climatiques.

La seule exception notable est l'OIM. Elle est la seule structure recensée à développer au Mali un projet qui s'intéresse explicitement aux migrations en lien avec les changements climatiques²⁵⁹. Ce projet a un double objectif. Il prévoit la mise en place d'initiatives pilotes d'adaptation communautaire aux changements climatiques, notamment en vue de renforcer l'acceptabilité du projet au niveau local. Mais il s'agit surtout de sensibiliser les cadres des ministères, des structures nationales et locales et de la société civile sur le sujet (OIM, 2011a). Selon la

²⁵⁸ Le rapport s'intitule : Aspects environnementaux et sanitaires de la migration dans le système Faguibine (Sidibé, 2009).

²⁵⁹ Le projet de l'OIM finalisé en janvier 2011 s'intitule « Appuyer les institutions nationales et locales du Mali à prévenir la migration environnementale dans le cadre de leurs stratégies de réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques ».

personne en charge du projet, le but est de « renforcer les capacités des décideurs publics et de la société civile à la gestion de l'information sur les relations entre changement climatique, dégradation de l'environnement et migration ainsi que l'intégration dans la planification du développement national et local » (entretien, 6 mars 2012). Ce projet peut être interprété comme une volonté de l'organisation de mettre à l'agenda la question du lien entre migration et changements climatiques à travers la mise en place d'études dans trois régions du Mali et l'organisation de formations à l'intention de décideurs. Ceci peut s'expliquer par la stratégie internationale de l'organisation²⁶⁰. Le projet mis en œuvre au Mali a été développé au bureau régional à Dakar, et non au niveau national, ce qui n'est pas sans créer une concurrence entre les niveaux d'intervention, qui revendiquent différents types d'expertise. Le fait que ce projet ait en outre été financé sur fonds propres²⁶¹ indique l'importance de l'enjeu pour l'organisation. Au Mali comme dans les arènes internationales, l'OIM fait partie des organisations les plus actives sur la question du lien entre changements climatiques et migration. Son investissement sur ce sujet lui permet de se positionner comme interlocuteur de référence sur une question émergente à l'agenda international des migrations – notamment face aux organisations du système onusien et au HCR.

A l'exception de cette exemple, le récit de la « migration environnementale » semble d'abord être mobilisé au Mali dans le cadre d'un argumentaire plus large sur les risques posés au pays par les changements climatiques plutôt qu'identifié en tant que nouveau problème d'action publique nécessitant une solution spécifique. Le cas de l'avertissement adressé aux bailleurs par les rédacteurs du premier projet financé dans le cadre du PANA constitue un exemple flagrant:

En l'absence d'interventions intégrées ayant le double objectif de soulever les barrières d'adaptation (...) et de répondre aux facteurs de stress auxquels est actuellement confrontée l'agriculture malienne, la probabilité

²⁶⁰ Cf. le chapitre 3 de la première partie.

²⁶¹ Grâce au Fonds 1035, le « Fonds pour le développement de l'OIM ». Ce projet de l'OIM est, à notre connaissance, le seul à porter sur les « migrations environnementales » et à avoir reçu des financements. Une première version du projet devait en effet être financée par une coopération bilatérale européenne mais ceci n'a pas été concrétisé en raison des contraintes budgétaires mises sur l'aide au développement avec la crise économique.

que des famines, des migrations induites par les changements climatiques et des pénuries alimentaires aient lieu reste importante²⁶².

(FEM, 2008)

Les activités proposées s’inscrivent généralement dans la continuité de celles déjà menées auparavant par les acteurs ; derrière le changement d’étiquette, le contenu diffère peu. Les solutions proposées afin de lutter contre les changements climatiques qui mentionnent des déplacements de population sont en général assez proches des priorités préexistantes des ministères sectoriels. Dans le PANA par exemple, l’exode rural entre dans la justification du projet n°3 sur la promotion des activités génératrices de revenus et le développement des mutuelles (RdM – DNM, 2007, p. 50) et du projet n°6 sur l’utilisation des informations météorologiques (*Ibidem*, p. 57) tandis que la sédentarisation des populations et la réduction de la migration font elles partie des résultats attendus du projet d’adaptation n°4 sur les aménagements aquacoles (*Ibid.*, p. 53). Le premier projet effectivement mis en œuvre dans le cadre du PANA, malgré ses références à des mouvements migratoires, se concentre sur l’assistance agro-météorologique.

Par ailleurs, le document sur *Les défis et les opportunités de la migration dans le cadre des stratégies sectorielles dans le secteur de l’environnement au Mali* se conclut sur une quinzaine de revendications très larges dont les premières concernent le développement des infrastructures et des structures productives, le renforcement du secteur social, de l’éducation, de la santé, de l’eau potable, de l’assainissement et de l’habitat, la promotion de l’emploi-formation, la lutte contre le VIH-SIDA et la protection de l’environnement (Sylla, 2011). Quand des solutions sont proposées, elles restent toujours très généralistes et proches des priorités identifiées par ailleurs par les concepteurs des projets. De manière plus large, l’argumentaire sur les changements climatiques a permis à la Direction Nationale de la Météorologie de justifier de lourds investissements, tels que ceux réalisés pour les campagnes de pluies provoquées. La cinquième campagne en 2010-2011, a coûté 3,1 milliards de francs CFA, un budget en augmentation depuis

²⁶² « In the absence of integrated interventions aiming at lifting the above barriers to adaptation, while simultaneously addressing the current baseline stressors confronting Malian agriculture, the probability of famine, climate-induced migration and food shortages remain high » (FEM, 2008). Traduction par mes soins.

les 68 interventions d'ensemencement de nuages menées en 2006-2007. Deux avions ont en outre été acquis à cette fin en septembre 2009 par le gouvernement pour un montant de 7,1 milliards de francs CFA.

D'autres acteurs nationaux se placent dans cette même logique. Le Mali Folkecenter, ONG-phare dans le paysage environnementaliste malien, articule le récit de la « migration environnementale » avec une rhétorique sécuritaire afin de justifier un de ses projets de grande envergure. Il fait ainsi référence à des migrations climatiques potentiellement déstabilisatrices pour insister sur l'utilité d'adaptation de son Projet de Gestion Durable des Ecosystèmes du Complexe Forestier de Bougouni-Yanfolila :

De nos jours avec le changement climatique ce riche patrimoine du complexe forestier de Bougouni Yanfolila fait l'objet d'une attraction grandissante de populations venant de régions plus arides du Nord et exerçant une forte pression sur ces ressources. (...) Tout cela est souvent source de conflits violents entre les populations autochtones et les migrants.

(Mali Folkecenter, [s.d.])

Puis, lors d'une conférence internationale sur la jeunesse et la lutte contre la désertification, son directeur, venu promouvoir la plantation de jatropha, avait axé sa présentation sur le lien entre désertification et migrations (Togola, 2006). Pour cette structure qui travaille habituellement sur le volet atténuation des changements climatiques, la mobilisation de l'argument migratoire vient renforcer sa tentative de positionnement dans le domaine de l'adaptation et permet d'insister sur l'urgence à soutenir ses actions. Ceci participe à la construction de son image d'expert de la société civile sur les questions climatiques, capable de travailler sur les deux volets de la lutte contre les changements climatiques. Le fait de croiser les thèmes de la migration et des changements climatiques permet ainsi à ses promoteurs de renforcer leurs actions existantes mais il leur offre aussi la possibilité de se positionner sur de nouveaux enjeux.

Toutefois, le récit des « réfugiés environnementaux » et « climatiques » n'est pas mobilisé de manière quantitativement importante, à l'exception du PANA dans

lequel il est récurrent. En aucun cas, il ne vient justifier des projets de protection des migrants ou légitimer une responsabilité extérieure au pays pour le déplacement. Pour comprendre la relégation des enjeux migratoires à des éléments d'un argumentaire plus large sur les dégradations environnementales (et non à des problèmes directs à traiter), il est intéressant de regarder le traitement des enjeux migratoires sur la scène politique malienne en les déconnectant des préoccupations environnementales.

3.1.2. La difficile articulation avec un agenda migratoire en construction

L'agenda migratoire en construction au Mali se caractérise par des efforts d'arbitrage de la part des autorités gouvernementales entre des priorités contradictoires. Elles affichent leur volonté de valoriser la mobilité tout en s'inscrivant plus discrètement dans la lutte contre l'émigration clandestine.

Notons tout d'abord que les questions migratoires de manière générale ne sont pas jugées prioritaires dans la Politique nationale de population élaborée en 2003. Parmi les problèmes de population identifiés, les mouvements migratoires internes et les flux migratoires internationaux sont classés respectivement en 7^{ème} et en 8^{ème} position parmi les 10 thèmes mis en avant (Primature, Ministère Délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan, Cellule Nationale de Coordination des Programmes de Populations, 2003, p. 32). Les changements climatiques n'y sont évoqués que brièvement (à une unique reprise) : ceux-ci sont présentés parmi d'autres facteurs contribuant à la dégradation de l'environnement et ainsi à la détérioration du cadre de vie des populations (*idem*, p. 24-25). Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer le caractère non-prioritaire des enjeux migratoires et climatiques : l'antériorité de la Politique nationale de population à l'élaboration du PANA et à la mise sur l'agenda des changements climatiques au Mali et l'accent mis par le principal bailleur, le Fonds des Nations

Unies pour le Développement (UNFPA) sur d'autres thématiques, au premier rang desquelles la santé de la reproduction.

Un autre facteur, plutôt complexe, est relatif au positionnement des autorités maliennes quant aux enjeux migratoires en général. Les discours des représentants des institutions gouvernementales présentent l'émigration comme un phénomène qui a toujours existé et qui ne doit donc pas être réprimé (Soukouna, 2011, p. 36). Sur la question des mouvements internes, cela se traduit par un relatif désintérêt pour le sujet ; sur la question de l'émigration malienne à l'étranger, on observe à l'inverse un fort volontarisme. Les autorités maliennes affichent une volonté de mener une politique diasporique et de s'inscrire dans une « diplomatie des migrations internationales » (Wihtol de Wenden, 2011, p. 90). Les récents discours et initiatives montrent un souci de ne pas déprécier les migrations internationales et de valoriser les potentielles ressources de la diaspora.

Ces ressources représentent en effet une masse monétaire non négligeable pour un pays en développement. La BAD a ainsi estimé en 2007 les transferts à destination du Mali à 456 millions de dollars US : 295 millions en provenance de la France, 84 millions en provenance de la Côte d'Ivoire et 47 millions en provenance de l'Espagne. Toutefois, ces chiffres ne sont que des estimations dans la mesure où seuls 27 % de ces flux ont effectivement été constatés par le système bancaire international. Les 73 % restants sont informels (BAfD, 2007, p. 17). Les estimations de la Banque Mondiale sont un peu moins élevées pour l'année suivante ; elle avance le chiffre de 343 millions de dollars US transférés par les migrants en 2008. En moyenne, sur la période 1998-2008, les transferts représenteraient 3,6 % du PIB du Mali (Banque Mondiale, 2010). La valorisation de canaux de transferts officiels pourrait permettre aux autorités maliennes de diminuer les transferts informels, non taxés, qui ne sont donc pas une source de fonds direct pour l'Etat²⁶³.

Cette volonté de renforcer les liens avec la diaspora a notamment pris forme à travers la création d'un Ministère dédié : le Ministère des Maliens de l'Extérieur et

de l'Intégration Africaine en 2004 (Hummel et al., 2012, p. 58). Les Maliens de l'Extérieur sont par ailleurs officiellement représentés au Conseil Economique et Social et au Haut Conseil des Collectivités Territoriales. La question de savoir s'ils doivent être considérés comme faisant partie d'un territoire spécifique pour lequel un ou plusieurs députés seraient élus à l'Assemblée Nationale est aussi débattue²⁶⁴. Un premier Forum de la Diaspora Malienne s'est par ailleurs tenu à Bamako en 2003. Plus récemment ont été organisés un Forum des Investisseurs de la Diaspora Malienne, en novembre 2009²⁶⁵, et un Forum de la Diaspora Intellectuelle, Scientifique et Technique, en juillet 2010. La mise en œuvre du programme de « transfert des connaissances à travers les nationaux expatriés » (TOKTEN)²⁶⁶ permet également à des spécialistes maliens installés à l'étranger d'effectuer des consultations de courte durée au Mali en échange d'une indemnisation. La législation malienne autorise en outre ses ressortissants à disposer d'une double nationalité. Les autorités maliennes ont par ailleurs ratifié en 2003 la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Cette question de la protection des migrants, quel que soit leur statut légal, a gagné une forte valeur symbolique lorsque le Mali a été, en 2008-2009, le premier Etat à rejeter les accords de gestion concertée des flux migratoires, parfois surnommés « accords de réadmission »²⁶⁷. Les différends autour de la clause traitant du « retour dans leur pays des migrants en situation irrégulière » ont été les plus médiatisés. Toutefois, un autre désaccord important entre les représentants des deux Etats portait sur le quota de migrants en situation irrégulière à régulariser

²⁶³ Des projets en ce sens sont également portés par la cellule de codéveloppement et le CIGEM.

²⁶⁴ Il existe déjà des députés qui sont des Maliens de l'Extérieur mais ils sont officiellement élus dans leurs localités d'origine.

²⁶⁵ Différentes propositions ont alors été étudiées : la mise en place d'exonérations d'impôts pour les valeurs mobilières, les micro-entreprises, les créances et les dépôts ; l'attribution aux Maliens de l'Extérieur de quotas pour l'accès à la terre, le matériel agricole, les marchés publics et les logements sociaux ; la mise en place d'un Fonds de garantie accompagné par l'Etat et les PTF ; la création d'une cellule chargée de la promotion des investissements au MMEIA (Soukouna, 2011, p. 106-110).

²⁶⁶ Le programme TOKTEN (Transfer Of Knowledge Through Expatriate Nationals, <http://toktenmali.net>) a été créé en 1998 au Mali. Il est géré par le PNUD et le gouvernement du Mali et reçoit un soutien financier du CIGEM, du PNUD et de la Commission Européenne. Il ne couvrait originellement que l'éducation supérieure mais il a été étendu aux secteurs de la santé, de l'agriculture et des PME (Hummel et al., 2012, p. 59).

²⁶⁷ Ces accords ont été conclus par la France avec des pays d'émigration. Ils portent sur la délivrance des visas, les aides dans le cas de retours volontaires, le codéveloppement, et prévoient des accords de réadmission. Ce dernier point a été au cœur des raisons officielles du refus, les autorités maliennes affirmant qu'il venait autoriser l'expulsion arbitraire de migrants maliens. Par cette clause, les Etats s'engagent en effet à réadmettre leurs propres ressortissants en situation irrégulière.

annuellement – et les faibles concessions faites du côté des autorités françaises ont conduit à un durcissement de la position malienne et à une impasse dans la négociation.

Ces initiatives de valorisation des migrants s'inscrivent dans le référentiel international qui lie migration et développement²⁶⁸, et donc dans un récit différent de celui des « réfugiés environnementaux » et « climatiques ». Elle s'articule avec la notion de codéveloppement²⁶⁹ qui s'est traduite au Mali par la mise en œuvre de programme de coopération avec la France et l'Union Européenne. Le programme français avait notamment pour but de financer des projets de développement dans la région de Kayes, dont sont originaires la plupart des Maliens vivant en France, afin de limiter l'émigration ; le programme européen a élargi le champ géographique (Soukouna, 2011, p. 42). Je n'aborderai pas ici en détail les débats sur la pertinence de cette notion et des politiques qu'elle recouvre. Il est toutefois important de rappeler que ces projets sont largement fondés sur une prévision dont la réalité empirique a été remise en cause par un certain nombre de recherches : l'idée selon laquelle la diminution de la pauvreté entraîne une réduction des départs (Bohra-Mishra et Massey, 2011, p. 94 ; Findley, 1994, p. 541; Leighton, 2011, p. 333). En outre, la mise en avant du potentiel de développement des mouvements transnationaux est souvent liée à une contrepartie : le respect des cadres légaux d'immigration. Le volet de promotion de la migration s'articule en effet avec la préparation et la mise en œuvre de mesures de lutte contre la migration irrégulière.

Alors que le refus de l'accord de gestion concertée des flux migratoires français par les autorités malientes est souvent rappelé, ces dernières ont toutefois pris d'autres mesures afin de lutter contre l'immigration irrégulière. Le Mali a ainsi signé en 2007 un accord cadre de coopération en matière d'immigration avec l'Espagne, dont les dispositions en matière de réadmission ne sont pas très

²⁶⁸ Pour une analyse plus approfondie, le lecteur se référera à la section 3.2. de la première partie de ce travail.

²⁶⁹ Pour approfondir ce sujet, les lecteurs pourront se référer aux travaux de Christophe Daum (1997, 2007) et Nathalie Kotlok (2010).

différentes de celles proposées par la France²⁷⁰. En outre, des mesures dans le cadre du dispositif FRONTEX, qui comprennent le financement de 17 postes de contrôle des frontières, étaient déjà à l'œuvre dans le pays au moment des négociations avec la France (Soukouna, 2011, p. 40, 85-86). Plus récemment, un nouveau fonds régional de lutte contre la migration irrégulière a été lancé en mars 2013 à Bamako. Le Mali bénéficiera de 250 000 euros financés à 90 % par la CEDEAO et l'Espagne pour deux projets d'information, de prévention et de sensibilisation « sur les dangers de la migration irrégulière » et de formation des cadres et agents techniques en charge de la gestion de la migration au Mali. Ces mesures s'inscrivent dans la tendance à l'externalisation de la lutte contre l'immigration irrégulière menée par les pays de l'Union Européenne. Cette inscription des autorités maliennes dans la lutte contre l'émigration clandestine peut être expliquée par de nécessaires compromis avec les Etats d'immigration, qui sont souvent les principaux pourvoyeurs d'aide au développement.

En outre, les bailleurs de fonds sont intervenus dans le processus de préparation de la politique nationale de migration en cours d'élaboration lors de mes enquêtes de terrain. Au premier rang de ces acteurs se trouve le Centre d'Information et de Gestion des Migration (CIGEM), un organisme financé par l'Union européenne. Sa création a été décidée en février 2007 lors de la signature par le Mali, la CEDEAO, la France, l'Espagne et la Commission Européenne, d'une Déclaration Conjointe sur le thème « *Migration et Développement* » faisant suite au « Processus de Rabat ». Inauguré en octobre 2008 à Bamako, il dispose d'un financement conséquent. La somme engagée sur trois ans par l'Union Européenne sur ce projet est à peu près 6 fois plus importante que le budget annuel du MMEIA et 70 fois plus élevée que celui de la Délégation Générale des Maliens d'Extérieur (DGME) (Funakawa, 2009, p. 30). Il a été controversé, notamment dans le cadre de débats à l'Assemblée nationale malienne (Funakawa, 2009, p. 5) et fustigé par l'ancienne Ministre de la Culture et du Tourisme, Aminata Traoré (Herrou, 7 octobre

²⁷⁰ Les autorités nationales acceptent ainsi la réadmission de leurs ressortissants en situation irrégulière en contrepartie de l'envoi de 6 000 travailleurs saisonniers par an en Espagne. Notons que ce quota n'a jamais été atteint. Seuls 29 travailleurs saisonniers ont été envoyés en Espagne alors qu'en 2007 et 2008, près de 2 000 reconduites à la frontière ont eu lieu (Soukouna, 2011, p. 85-86).

2008)²⁷¹. Sa mission en direction du public, contrairement à ce que son nom pourrait suggérer, a été limitée. En-dehors de la mise en œuvre de rares accords contractuels de migration temporaire, elle a souvent pris la forme d'une sensibilisation sur les dangers de la migration illégale (Funakawa, 2009, p. 35-36). Car, outre ces services en direction du public, le CIGEM a consacré ses moyens à l'appui à la définition et la mise en œuvre d'une politique migratoire malienne. Ses services ont contribué à la production d'une expertise sur le sujet des migrations au Mali, avec la publication de plusieurs rapports²⁷². Il a également travaillé à l'élaboration d'une base de données nationale sur les migrations et avait prévu de financer le module migration de la 2^{ème} édition de l'enquête modulaire auprès des ménages (EMOP) de 2012. Son directeur s'est en outre impliqué directement dans le cadre d'élaboration de la politique nationale de migration au côté d'autres acteurs. Ainsi, un consultant embauché par l'OIM a élaboré le Profil Migratoire du Mali, lui aussi financé par l'Union Européenne, afin de compiler les informations disponibles sur les flux migratoires maliens. D'autres consultants de l'EUNIDA (European network of implementing development agencies) ont joué un rôle central dans l'élaboration du document.

Cette implication d'acteurs externes, dont le travail est parfois présenté comme limité au simple fait de « rassembler des informations » par nos interlocuteurs de l'administration malienne, a des implications sur les cadres normatifs dans lesquels s'inscrit le document finalement rédigé. La politique élaborée se concentre sur trois volets – dont les préoccupations environnementales et climatiques sont absentes : l'encouragement et la sécurisation de la migration légale, la lutte contre l'immigration illégale et la promotion du lien entre migration et développement à travers le renforcement de la participation de la diaspora malienne²⁷³. Ces volets

²⁷¹ En outre, l'évaluation à mi-parcours réalisée par un consultant extérieur insiste sur la faible efficacité du dispositif, dont la conception et la mise en œuvre ont été marquées par la précipitation dans le but de « matérialiser les nouvelles orientations à l'égard des pays tiers de la politique européenne en matière de migration » (Soukouna, 2011, p. 37).

²⁷² Dans le cadre de son *Etude de synthèse des politiques migratoires et des cadres législatifs en matière de migration sur le continent africain*, le CIGEM a par exemple réalisé des fiches récapitulant, par pays, les procédures relatives à l'entrée, à la sortie et au séjour ; les droits et obligations des migrants ; les sanctions en cas de violation des réglementations migratoires, ainsi que les structures administratives gérant les migrations et les législations nationales, régionales et internationales applicables ; les accords bilatéraux et l'ordre juridique national.

²⁷³ Dans le cadre de la préparation de la politique de migration, trois commissions thématiques ont été créées : la commission « migration légale » présidée par l'ANPE, la commission « accueil et réinsertion des migrants de retour »

s'inscrivent dans la droite ligne des piliers du Processus de Rabat et de la Stratégie de Dakar, adoptée en 2011 lors de la 3^{ème} conférence du Processus Euro-Africain sur la Migration et le Développement²⁷⁴.

La position officielle malienne peut parfois s'apparenter à un numéro d'équilibriste entre deux objectifs contradictoires : le renforcement des liens avec les membres de la diaspora (thème à la légitimité internationale croissante dans le cadre de la multiplication des initiatives liant migration et développement) et la nécessité de tenir compte des attentes de ses partenaires techniques et financiers. Dans ce contexte, la mise en avant d'un récit centré sur les « réfugiés environnementaux » et « climatiques » s'avère stratégiquement délicate. Ce récit revêt alors une importance relative ; il est utilisé pour construire les dégradations environnementales et climatiques en tant que problème et insister sur le caractère urgent des actions à mettre en œuvre, mais sa mobilisation est moins systématique qu'elle ne l'est dans les arènes internationales. Pour un pays en développement reconnu comme un Etat d'émigration, il semble alors plus efficace de s'aligner sur les priorités des agences de coopération plutôt que de tenter de recourir à des thématiques sensibles politiquement et moins consensuelles. Le thème au cœur des discours est alors celui des changements climatiques, fortement marqué par l'influence des agences de coopération bilatérales et multilatérales.

pilotée par la DGME ; et la commission « migration, diaspora et développement » pilotée par la cellule technique de codéveloppement (Soukouna, 2011, p. 84).

²⁷⁴ Les piliers de ce processus qui rassemble des Etats européens et des pays africains situés le long de la route migratoire d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest sont les suivants : l'organisation de la migration légale, la lutte contre la migration irrégulière et le renforcement des synergies entre migration et développement.

3.2. Une mise en avant des changements climatiques fortement influencée par les agences de coopération

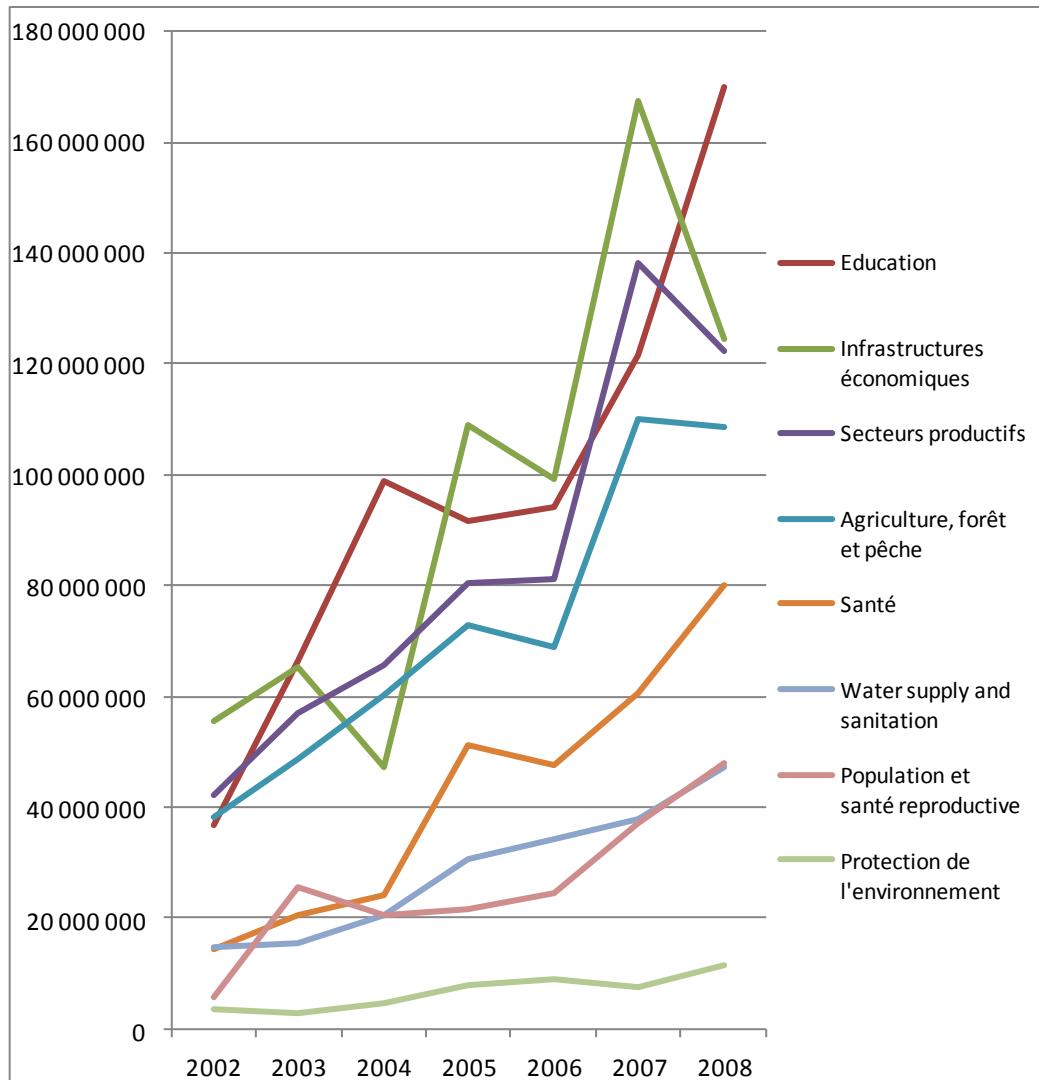
L'influence des agences de coopération internationales sur le processus de problématisation de l'action publique malienne s'exerce par deux principaux biais : le financement d'un nombre croissant de projets relatifs aux questions environnementales et climatiques (3.1.1.) et la mise en œuvre d'activités de renforcement de capacités et d'appui institutionnel (3.1.2.). Malgré une volonté affichée de réformer l'aide au développement, la primauté des bailleurs sur le choix des « problèmes » à adresser n'est guère remise en cause (3.1.3.).

3.2.1. Un financement direct de projets multiples

Les problèmes environnementaux, et plus récemment les changements climatiques en particulier, ont occupé une place croissante à l'agenda international. Dans des pays fortement dépendants de l'aide internationale comme le Mali, ceci s'est traduit par une multiplication des projets visant à résoudre ces « nouveaux » problèmes.

Le montant brut de l'APD déboursée au Mali par les donneurs du CAD, bien qu'inférieur dans le secteur de l'environnement à celui d'autres secteurs, était en augmentation sur la période 2002-2008 (figure 8). Le secteur de l'environnement et de l'énergie représente par exemple 12 % des financements du PNUD Mali (8 millions de dollars US) sur la période 2008-2010 (PNUD, [s.d.]).

Figure 8 : Montant brut de l'APD déboursée par secteur de la part des donneurs du CAD (dollars US courants)



L'inscription à l'agenda environnemental des changements climatiques a conduit à une multiplication des projets financés par les agences d'aide dans ce secteur. La *Matrice des partenaires en matière de changements climatiques*, datée du 3 juin 2011, permet de dresser un premier panorama des initiatives en matière de changements climatiques au Mali. Malgré les limites inhérentes à ce type d'exercice²⁷⁵, il permet de représenter les priorités et budgets des agences de

²⁷⁵ D'une part, ce document est non-exhaustif dans la mesure où les informations ont été fournies sur une base de volontariat et peuvent ne pas avoir été mises à jour depuis la première version de la matrice réalisée en 2008. D'autre part, la matrice ne permet pas d'avoir une idée de l'évolution des programmes et projets, elle rassemble les projets en cours, terminés et en vue. Pour une meilleure lisibilité, nous avons en outre converti en euros les sommes mentionnées

coopération représentées dans le groupe des PTF environnement²⁷⁶. La plupart des agences d'aide financent plusieurs projets (cinq pour l'agence danoise DANIDA, sept pour la coopération allemande, six pour le groupe Banque mondiale, sept pour la coopération suédoise, cinq pour la coopération norvégienne, trois pour l'Union européenne, six pour la coopération suisse, trois pour le PNUD).

Figure 9 : Projets relatifs aux changements climatiques en cours, terminés ou en vue financés par les coopérations bilatérales et multilatérales au Mali au 3 juin 2011

Origine des fonds	Nombre de projets/programmes	Budget total estimé (en €)
Coopération allemande	7	2 385 000
Coopération danoise	5	1 742 492
Coopération norvégienne	5	8 732 279
Coopération suédoise	7	8 761 244
Coopération suisse	6	1 818 716
Coopération européenne	3	6 310 480
Banque Mondiale	6	62 260 494
PNUD	3	4 128 755

Source des données : *Matrice des partenaires en matière de changements climatiques*, <http://www.changementsclimatiques-mali.org/CC%20Mali%20Partenaires%20310811.doc> [Consultée le 4 janvier 2012].

Cette diversité des projets montre que le PANA n'est pas aussi central que son nom de « Programme d'Action National d'Adaptation » suggère. Lent à opérationnaliser, le PANA est alors présenté au Mali comme un document de référence. Il « permet de voir ce qui est prioritaire pour [les] partenaires ou [les] bénéficiaires » pour un représentant d'une ONG internationale (entretien, 25 octobre 2010). Pour le représentant de la DNM, il constitue un « document de référence » (entretien, 4 novembre 2010), pour la coordinatrice du premier projet, un « document de plaidoyer auprès des partenaires qui veulent investir au Mali »

dans des devises diverses. Si le taux de change FCFA/€ n'a pas changé à 1 000 FCFA = 1,52 €, le taux de change appliqué pour le dollar US est celui de 2012 à 1 US\$ = 0,75 €.

(entretien, 29 février 2012), pour le coordinateur d'un projet financé par la coopération allemande, « un livre ouvert dans lequel on peut puiser » (entretien, 7 mars 2012). Toutefois, il a fait l'objet de nombreuses critiques. Les gouvernements des PMA lui ont reproché des retards dans l'accès aux financements des projets approuvés, des conditions de cofinancement difficiles à appliquer et un accès à l'information compliqué quant à l'état d'avancement de l'examen des propositions (GEPMA, 2011, p. 5). Les griefs des autorités nationales maliennes concernent principalement les lenteurs dans le décaissement des fonds ou l'insuffisance de leur montant. Le financement du premier projet est qualifié de « petit quelque chose » (coordinateur du PANA, entretien, 1^{er} novembre 2010). Quant aux documents soumis par les Etats, ils ont été critiqués pour n'être organisés qu'autour de projets de petite dimension et pour ne pas prendre en compte la planification de l'adaptation dans les politiques plus générales de lutte contre la vulnérabilité et la marginalisation. Au Mali, le PANA a été qualifié de « caduque » ou « fait à la va-vite » par des représentants des bailleurs non impliqués directement dans le processus. Les évaluations financières réalisées sont jugées peu fiables : un volet étude de la vulnérabilité a été inclus dans nombre de projets acceptés comme un préalable à la réalisation d'autres activités²⁷⁷. Le PNUD a en outre souligné que le financement maximal de 200 000 dollars US attribué par les Fonds pour les pays les moins développés du FEM pour la formulation du PANA était inadapté ; il a limité les consultations par les gouvernements des communautés à risques ou la conduite de recherches nationales. Les enveloppes disponibles pour le financement des projets ont elles-aussi été jugées insuffisantes (PNUD, 2007, p. 189). Ces obstacles ont ralenti le processus et, face au retard accumulé dans sa mise en œuvre, d'autres politiques et programmes de plus grande ampleur ont alors été mis en œuvre. La valeur opérationnelle du PANA, d'abord considéré comme LE programme d'action national pour l'adaptation, est finalement assez faible²⁷⁸.

²⁷⁶ La liste des projets et leur budget estimé est détaillée à l'annexe 8.

²⁷⁷ Ces études préalables sont en général réalisées par des experts extérieurs recrutés sur appel d'offre.

²⁷⁸ Toutefois, le processus de financement par le Fonds pour les PMA faisant suite au PANA s'est accéléré récemment. 5 projets du Mali sont actuellement en cours d'approbation ou de financement pour un montant cumulé de près de 13 millions de dollars (37 millions en incluant les cofinancements).

PANA ou non, la plupart des activités développées mettent l'accent sur des interventions à petite échelle qui puissent être financées ou cofinancées par des donneurs (Hardee et Mutunga, 2009, p. 117, 123). Le montage de projets particuliers, et non la conception de projets collectifs de plus grande ampleur permet en effet de répondre à deux exigences des bailleurs : l'imputabilité et la traçabilité. Le financement d'un projet spécifique permet de suivre plus facilement l'utilisation des fonds et de justifier leur utilité en insistant sur les effets additionnels imputables au financement engagé. Il garantit par ailleurs une meilleure visibilité. Les cycles de vie de ces projets varient entre un et cinq ans et les projets préparés sont rarement d'ampleur nationale. Alors que les objectifs sont toujours posés en des termes généralistes (tels que réduire la vulnérabilité des populations), les actions concrètement mises en œuvre sur le terrain ne concernent généralement que quelques communes-cibles ou quelques sites-pilotes. Ceci s'inscrit dans une rhétorique de l'exemplarité : il s'agit de montrer la réussite de certaines expériences en vue de leur généralisation – généralisation qui n'a que très rarement lieu. Ainsi, lorsque des fonds supplémentaires ont été disponibles pour le financement des activités des PANA, il a été question de transposer certains projets existants à une plus grande échelle, pour toucher un plus grand nombre de bénéficiaires. Mais le FEM a signalé que « d'un point de vue administratif, il était plus simple de présenter un nouveau projet » (GEPMA, 2011, p. 5) et de nouvelles propositions de projets ont été soumises. Ces projets à durée limitée dépassent la mise en place d'actions concrètes sur le terrain : ils concernent aussi la préparation des politiques et plans d'action²⁷⁹.

Ce fonctionnement fragmenté par projet s'étend par ailleurs au fonctionnement des bureaux locaux de certaines organisations internationales : la gestion des ressources humaines à l'OIM fluctue ainsi en fonction des financements disponibles pour les projets élaborés. Ceci pose notamment la question de la continuité. Certains bailleurs mentionnent des échecs de projets, des dynamiques arrêtées dès que les fonds ont cessé d'affluer (Représentant du PMF-FEM, entretien, 22 février 2012). Cette multiplication d'initiatives rarement coordonnées

²⁷⁹ La préparation du PANA a été financée à hauteur de 200 000 US\$ par le Fonds pour les PMA par l'intermédiaire du PNUD et la double élaboration de la PNCC et de la SNCC s'inscrit dans la coopération avec des bailleurs européens.

et à vocation exemplaire incite les acteurs nationaux à se réapproprier le vocabulaire et les idées mobilisées par les principaux bailleurs. En outre, l'influence des bailleurs peut être plus directe lorsqu'ils mettent en œuvre des activités d'« appui institutionnel » et de « renforcement de capacités ».

3.2.2.

L'influence des bailleurs à travers l'« appui institutionnel » et le « renforcement de capacités »

Les bailleurs externes ont joué un rôle important dans la mise en place du cadre institutionnel dédié aux changements climatiques. En 2006, sur les 92 projets en cours dans le secteur de l'environnement répertoriés par le groupe technique des PTF environnement, 25 avaient une composante d'appui aux politiques environnementales (Lelong, 2006, p. 55). Le plus visible, du moins physiquement, est sûrement le Projet d'Appui à la Politique Environnementale (PAPE) de la coopération allemande, longtemps chef de file des PTF sur les questions environnementales, hébergé par l'AEDD. Actuellement dans sa 5^{ème} phase, ce projet a fortement appuyé l'intégration des enjeux environnementaux dans les politiques maliennes. Il a notamment conduit à la diffusion d'un outil intitulé « Climate Proofing » dont l'objectif est de permettre l'intégration des enjeux climatiques dans les programmes sectoriels et dans la planification décentralisée²⁸⁰. Ces activités de « renforcement de capacités » peuvent être orientées vers des publics différents²⁸¹ mais la plupart visent à favoriser l'« appropriation » de ces thématiques naissantes par les décideurs politiques. La coopération danoise a organisé des ateliers, afin de préparer la délégation malienne en amont de la Conférence des Parties à la CCNUCC de 2009, et des formations, à destination des membres du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) et des députés en 2008. Le Projet d'Alliance Globale sur les Changements climatiques (AGCC-Mali)

²⁸⁰ Projets dit « BMU 1 » et « BMU2 ». Dans le cadre du « projet pilote d'intégration des changements climatiques dans la planification communale », l'élaboration ou la révision des plans de développement économique, social et culturel (PDESC) des communes sélectionnées sont en outre accompagnées par la réalisation d'« actions concrètes »

²⁸¹ La coopération allemande a ainsi financé des activités pour les écoles, la presse et le grand public, au-delà des formations destinées aux députés et aux élus locaux.

de l’Union Européenne prévoit un appui technique, à travers notamment la réalisation d’études techniques ad hoc (institutionnelles, législatives), et des activités de renforcement de capacités du MEA et des autres structures impliquées. Un projet de la coopération norvégienne vise à réaliser un diagnostic du contexte du marché du carbone au Mali, à appuyer la formation d’un noyau d’expertise nationale, à analyser et assainir le portefeuille de projets potentiels et à élaborer des Notes d’Idées de Projets (NIP) et des Documents Descriptifs de projets (DDP) jusqu’à leur enregistrement aux Nations Unies. Quant au projet de l’OIM qui lie environnement et migration, son premier volet a pour but « le renforcement de capacité des cadres des ministères et autres acteurs pertinents nationaux et locaux sur les outils et techniques d’analyse des relations vulnérabilité-migration-environnement ainsi que leur intégration dans les réponses aux défis climatiques et environnementaux auxquels le Mali est confronté » (OIM, 2011a).

Parfois, la volonté d’influencer le contenu des politiques est explicite. Les rédacteurs du projet de l’OIM sur environnement et migration affirment ainsi que :

Les résultats de ce projet ainsi que les initiatives pilotes qui en seront issues, vont certainement intéresser le Ministère des Maliens de l’Extérieur et de l’Intégration Africaine en charge de l’élaboration de la politique nationale de la migration du Mali. Il se saisira certainement de cette opportunité pour intégrer dans son document de politique, les acquis de ce projet qui fait le lien entre migrations et changements climatiques.

(OIM, 2011a, p. 6).

D’autres fois, les projets et programmes financés par les coopérations bilatérales et multilatérales visent directement à la mise en place de politiques et stratégies nationales. Au niveau multilatéral, le processus d’élaboration et de mise en œuvre des PANA a ainsi été encadré par les documents publiés par la CCNUCC et le Groupe d’Experts des Pays Moins Avancés (GEPMA). Etapes à suivre, forme et structure du document, modes de sélection et de priorisation des options, sont énoncés dans les lignes directrices en annexe des *Mesures prises par le Conférence des Parties à Marrakech en 2001* (CCNUCC, 2002a) ainsi que dans les *Lignes directrices pour l’établissement de programmes d’action nationaux aux fins de*

l'adaptation (CCNUCC, 2002c) et le *Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux aux fins de l'Adaptation* (CCNUCC, 2009) élaborés par le Groupe d'experts des PMA. Un plan de présentation des PANA y est indiqué (CCNUCC, 2002b, p. 11-12) et des exemples de critères à utiliser pour la sélection des activités prioritaires y sont donnés (CCNUCC, 2002b, p. 13). Les équipes nationales chargées d'élaborer le PANA, et de coordonner l'exécution des activités correspondantes, ont été mises sur pied par les points de contact nationaux²⁸² de la CCNUCC et généralement hébergées par eux (Osman-Elasha, Downings, 2007, p. 13). Des formations ont en outre été organisées par l'UNITAR et, dès la phase préparatoire des PANA, les pays ont du choisir une entité d'exécution du FEM afin que cette dernière leur fournisse une assistance technique (Sward et Codjoe, 2012, p. 8). En résultent un processus d'identification des priorités et de prise de décision fortement normalisés, et des programmes construits de manière très similaire²⁸³.

Dans le cas du Mali, la coopération européenne a financé et contribué à l'élaboration de la *Politique nationale sur le changement climatique* dans le cadre de l'Alliance globale sur le changement climatique (AGCC) tandis que la coopération norvégienne soutenait la réalisation d'un *Audit Climat* et l'élaboration d'une *Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques*. Quelques années plus tôt, la coopération néerlandaise avait financé la rédaction des *Eléments de la politique nationale d'adaptation aux changements climatiques*. Un projet danois avait lui pour but de promouvoir l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des biocarburants. Quant au projet de gestion des risques et des catastrophes de la Banque Mondiale, il comportait des volets visant à l'intégration de ces questions dans le curriculum d'enseignement au niveau de l'éducation primaire et secondaire, et au développement d'une Politique, d'une Stratégie et d'un Plan d'Action National pour la Réduction et la Gestion des risques et des catastrophes.

²⁸² Ces équipes sont souvent constituées d'un ou deux coordinateurs nationaux, assistés d'un comité de pilotage et d'un ou plusieurs comités techniques.

²⁸³ Malgré de légères variations dans leur structure, la plupart des PANA comprend ainsi des parties dédiées au contexte économique, environnemental et climatique du pays ; à la méthodologie et au processus d'élaboration du document ; aux besoins identifiés en matière d'adaptation ; aux critères de sélection des activités prioritaires ainsi qu'un descriptif des projets d'activités prioritaires envisagées et hiérarchisées.

Afin d'opérationnaliser les orientations ainsi définies, les bailleurs créent parfois de nouvelles institutions, qui leur permettent de contourner les structures de l'Etat malien, dénoncées pour leur faible efficacité et leur niveau de corruption. A Bamako, les cellules, structures ou projets d'appui au renforcement de capacités se sont multipliés²⁸⁴. Ils sont nominalement rattachés à un ministère mais souvent extérieurs à lui, physiquement (avec des bâtiments différents) et administrativement (avec un personnel spécifique). Dans le secteur de l'environnement, la nouvelle Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) joue un rôle croissant. Cet établissement public à caractère administratif est placé sous la tutelle du MEA, mais doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sa création en juillet 2010 avait pour ambition de permettre une meilleure coordination dans l'application des accords multilatéraux sur l'environnement suite à l'échec du Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales (STP/CIGQE). Elle est officiellement chargée de coordonner la mise en œuvre des conventions internationales environnementales au Mali alors que les points focaux de ces dernières sont épars²⁸⁵. A terme, il est également attendu d'elle qu'elle devienne le point focal de la CCNUCC, actuellement hébergée à la Direction Nationale de la Météorologie tandis que cette dernière restera le point focal du GIEC. Elle pourrait aussi bénéficier d'une autre prérogative importante, pour l'instant confiée temporairement au PNUD : la gestion du nouveau Fonds Climat Mali. Par ailleurs, elle assure le secrétariat permanent du Conseil National Changements Climatiques (CNCC). La Politique Nationale sur les Changements Climatiques de 2011 est également ancrée à l'AEDD, qui devra par ailleurs suivre les négociations internationales et autres réunions relatives au sujet. L'AEDD est en outre l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Mécanisme de Développement

²⁸⁴ Parmi ces exemples : le Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM), financé par l'Union Européenne dans le cadre de la préparation de la politique nationale de migration, mais aussi la cellule CLSP, l'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD) et le Programme d'Appui à la Politique Environnementale, mentionné en amont.

²⁸⁵ La convention sur les changements climatiques est basée au niveau de la météo, celle sur la biodiversité au niveau de la conservation, à la Direction nationale des Eaux et Forêts, la convention sur la désertification à l'AEDD et celle sur la protection de la couche d'ozone au niveau de la Direction nationale de l'Assainissement.

Propre (MDP) et un de ses experts représente le point focal opérationnel du FEM au Mali.

L'AEDD a ainsi été placée au cœur du dispositif institutionnel relatif aux questions environnementales et climatiques²⁸⁶. Ses prérogatives, qui relèvent à la fois de la coordination et de la mobilisation des financements, la placent en première ligne des relations avec les bailleurs de fonds, qui se trouvent ainsi face à un interlocuteur qu'ils ont fortement contribué à créer. A travers la création de nouvelles structures, et l'organisation de formations pour les décideurs politiques, les bailleurs transmettent ainsi leurs représentations des problèmes à résoudre, et les argumentaires qui les accompagnent. Ceci a été faiblement remis en cause dans le cadre de la réforme de l'aide.

3.2.3. Une primauté guère remise en cause par la réforme de l'aide

Le compte-rendu du Forum Multi-Acteurs malien relaie un sentiment partagé par les participants selon lequel « les PTF formulent les projets, évaluent et tirent les conclusions à leur place » (FMA, 2010a, p. 7-9). Par ailleurs, une abondante littérature critique a été publiée sur ce sujet²⁸⁷, parfois même par les organisations concernées. Ainsi un rapport du PNUD de 2007 dressait le constat selon lequel « l'assistance est caractérisée par un biais inhérent en faveur des préférences et des priorités des donateurs » (PNUD, 2007, p. 189). Afin de tenter de répondre aux critiques qui leur étaient adressées, les organisations d'aide au développement ont adopté de nouveaux principes administratifs d'attribution et de gestion de l'aide formulés notamment dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) et le programme d'action d'Accra (2008)²⁸⁸. Cette nouvelle

²⁸⁶ Pour une description exhaustive des missions qui sont attribuée à l'AEDD par la PNCC voir MEA/AEDD, 2011, p. 27-28.

²⁸⁷ Voir notamment : Lewis et Mosse (dir.), 2006 ; Naudet, 1999 ; Olivier de Sardan, 2001 ; Olivier de Sardan, 2011 ; Whitfield, 2009.

²⁸⁸ Ainsi, une part croissante de l'argent décaissé doit être progressivement utilisé pour approvisionner les budgets généraux des gouvernements ; les priorités des bailleurs doivent s'aligner sur celles élaborées dans le cadre de plans et programmes nationaux par les gouvernements ; l'approche sectorielle doit être encouragée, avec parfois la création d'un

approche est fondée sur les concepts de « partenariat » et d'« appropriation »²⁸⁹. Le mot appropriation peut recouvrir deux acceptations. Dans le milieu des années 1980, il était surtout entendu comme l'engagement des autorités nationales à mettre en œuvre les réformes encouragées par les bailleurs. Mais derrière cette notion d'appropriation est aussi revendiqué aujourd'hui un contrôle par les autorités nationales du processus et des résultats des politiques choisies. En effet, au cours des années 1990, on a assisté à un changement d'orientation, énoncé dans les termes suivants par l'ancien président de la Banque Mondiale, James Wolfensohn, en 1998 :

*Nous devons toujours garder à l'esprit que les gouvernements et les populations doivent choisir leurs priorités. Nous devons toujours garder à l'esprit que nous ne pouvons pas, et ne devons pas, imposer le développement par le haut – ni de l'extérieur*²⁹⁰.

Ce « nouveau partenariat » est revendiqué par les représentants des agences d'aide au Mali. Selon un chargé de programme à l'ambassade de Suède à Bamako :

C'est le gouvernement du Mali qui est leader dans sa politique et les PTF s'alignent sur ça. Même si on a une coresponsabilité dans la mise en œuvre, on s'aligne dans la politique sur les institutions du gouvernement. Donc on s'aligne sur la vision du gouvernement. On n'a pas une vision en-dehors de ça.

(Entretien, 1^{er} mars 2012)

Il s'est matérialisé par une légère modification des modalités de l'aide, particulièrement de la part de certains bailleurs tels que la Banque Mondiale, la Suède ou l'Union Européenne, qui ont tenté de faire du Mali le pays-phare de la mise en œuvre de l'agenda de Paris en Afrique francophone. Les autorités nationales ont ainsi participé aux enquêtes de suivi de la Déclaration de Paris (en

fonds dédié, et les fonds doivent être décaissés par tranche en fonction des résultats des premières phases (Fraser et Whitfield, 2009, p. 79-80).

²⁸⁹ Le résultat attendu n°1 du Projet Alliance Globale sur les Changements climatiques (AGCC-Mali) de l'Union Européenne est par exemple de permettre « l'appropriation de la thématique CC par les tutelles techniques et politiques ».

²⁹⁰ « We must never stop reminding ourselves that it is up to the government and its people to decide what their priorities should be. We must never stop reminding ourselves that we cannot and should not impose development from above – or from abroad ». Citation extraite de Fraser et Whitfield (2009, p. 74) et traduite par mes soins.

2006 et en 2008) et adopté un Plan d’Action National Efficacité de l’Aide 2007-2009. Le PNUD et les principaux bailleurs de fonds du pays ont ensuite signé en décembre 2009 la Stratégie Commune d’Assistance Pays (SCAP) en réponse au Plan d’action du gouvernement sur l’efficacité de l’aide dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007-2011). Ont également été prévues une revue annuelle du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, une Revue budgétaire conjointe, également annuelle, des Commissions mixtes Gouvernement-PTF trois fois par an et des rencontres mensuelles MEF-Troïka (FMA, 2010b, p. 9). De nouveaux organes ont été créés. Le gouvernement et les PTF ont respectivement mis en place le Secrétariat à l’Harmonisation de l’Aide (SHA) et le Pool Technique des PTF ainsi qu’un fonds commun destiné au développement des capacités de ces deux institutions. Dans le cadre du Pool Technique des Partenaires Techniques et Financiers, les questions environnementales sont traitées par un groupe transversal dont les participants ont signé un Mémorandum de Compréhension. Ces efforts d’organisation des PTF visent notamment à répertorier les actions engagées sur le territoire malien. Une première tentative de recensement avait déjà eu lieu de 2000 à 2002 : le STP/CICQE et la GTZ avaient développé le répertoire informatisé des projets environnementaux (RIPE)²⁹¹. En 2006, la GTZ a de nouveau financé un *Annuaire des projets environnementaux des bailleurs de fonds et des ONG internationales au Mali* (Lelong, 2006) et en 2008, un nouveau recensement, consacré aux initiatives climatiques, a été mis en place²⁹². Sa version mise à jour, datée du 3 juin 2011, répertorie 42 projets de 10 bailleurs pour un montant d’environs 125 millions d’euros.

Des initiatives en vue d’une meilleure coordination ont ainsi vu le jour. La mise en place d’un sous-groupe ad-hoc temporaire « changements climatiques » fin 2011 a permis de résoudre des problèmes de coordination entre bailleurs au moment de la préparation de la Politique nationale et de la Stratégie nationale changements climatiques. Les références croisées aux autres programmes et politiques se multiplient dans les documents de projets (ou de politiques). Des « cadres de

²⁹¹ Toutefois cette tentative d’établissement d’une base de données était restée incomplète et peu mise à jour.

²⁹² Officiellement datée de 2011, sa dernière version est toutefois mise à jour de manière incomplète.

référence » tels que le PANA ou le CSCP sont quasiment systématiquement mentionnés. Ainsi, des améliorations en matière d'alignement sur les priorités nationales et de coordination entre les PTF, ainsi qu'un assouplissement des conditionnalités ont été notés (FMA, 2010b, p. 9).

Toutefois, la primauté des bailleurs sur l'identification et la résolution des problèmes ne saurait être ignorée. Ceux-ci occupent une place centrale dans les processus à l'œuvre. La gestion du Fonds Climat Mali, présenté comme radicalement différent, dans la mesure où il permet au gouvernement d'accéder directement aux fonds multilatéraux sans passer par l'intermédiaire d'une agence d'exécution, a, dans un premier temps, été confiée au PNUD en tant qu'administrateur délégué. Les bailleurs disposent également d'un pouvoir de priorisation pour ce fonds ; ils pourront en effet demander à ce que leurs contributions ne puissent être utilisées que dans un certain secteur (énergie renouvelables par exemple)²⁹³. Les bailleurs continuent ainsi de jouer un rôle important sur l'identification des priorités. Le soutien aux projets et programmes représente toujours 83% de l'aide allouée au Mali (Bergamaschi et al., 2007, p. 221). Si l'aide budgétaire (sectorielle ou globale) représente 40 % de l'aide versée par la Commission Européenne en 2006, elle ne concerne toutefois qu'environ 10% de l'aide totale allouée au Mali par tous les bailleurs et ne fait pas l'unanimité. La coopération suédoise est en train de sortir de l'appui budgétaire général et sectoriel dans les secteurs de la santé et de l'éducation au Mali. Ses représentants invoquent les détournements de fonds mais aussi la difficulté de répondre par ce type de levier à une approche basée sur les résultats (entretien, 1^{er} mars 2012). Soumis à des obligations en matière d'imputabilité (attribuer un impact à une activité) et de traçabilité, ils éprouvent des difficultés à les respecter par le biais de ce système.

Ces changements semblent donc pour l'instant avoir contribué à une meilleure coordination des pratiques entre les bailleurs plus qu'à une réelle réforme en profondeur de l'aide. La situation est en outre paradoxale. Les bailleurs

internationaux défendent un certain projet pour la transformation des sociétés africaines tout en insistant sur le fait que le changement ne pourra pas venir uniquement de l'extérieur et que les décideurs nationaux doivent s'approprier ces orientations²⁹⁴. Les agences de coopération influent ainsi sur la construction des problèmes d'action publique. L'aide constitue un canal par lequel des récits et des pratiques sont transmis. Les changements climatiques, nouvelle priorité à l'agenda international, prennent une ampleur croissante à l'agenda politique malien. Leur influence se matérialise à travers le choix des projets directement financés, et plus particulièrement par l'intermédiaire des programmes de renforcement de capacités pour les fonctionnaires et les représentants des organisations de la 'société civile', l'assistance technique ou la mise en place de structures ad-hoc chargées de mettre en œuvre certains programmes ou projets. Je montrerai toutefois dans la sous-section suivante que les acteurs maliens n'en sont pas les récipiendaires passifs.

²⁹³ Entretien avec des représentants de la coopération suédoise.

²⁹⁴ La généralisation des dispositifs participatifs permet en outre aux agences de coopération de sécuriser leur place dans le processus de prise de décision et parfois même d'étendre leurs prérogatives.

3.3. La réappropriation de l'agenda environnemental international par les acteurs maliens

La réappropriation de l'agenda environnemental international, et en particulier des questions climatiques, par les acteurs maliens est en grande partie instrumentale. Elle permet aux autorités gouvernementales, mais aussi aux collectivités publiques décentralisées et aux organisations non gouvernementales locales, de bénéficier des flux de l'aide internationale (3.3.1.). L'émergence de ce nouveau problème public permet également à un réseau d'acteurs maliens de se constituer une expertise et de la valoriser (3.3.2.).

3.3.1. La mise en avant des « problèmes » environnementaux et climatiques comme moyen de bénéficier des flux d'aide

La mise en avant des « problèmes » causés au Mali par les changements climatiques s'est accompagnée de leur inscription à l'agenda gouvernemental (3.3.1.1.). Ces questions ont également été reprises par les collectivités territoriales et les ONG (3.3.1.2.).

3.3.1.1. Un investissement des autorités gouvernementales malientes sur les questions environnementales et climatiques

L'élaboration de réponses d'action publique aux impacts des changements climatiques et environnementaux pose des défis particuliers aux pays les moins avancés (PMA), dont le Mali fait partie. La mise en œuvre de politiques environnementales et climatiques implique une extension de leur action au-delà de leurs préoccupations prioritaires concernant le développement et pose donc la question de la mobilisation des ressources additionnelles financières,

administratives, diplomatiques et techniques. Toutefois, si la logique néo-patrimoniale de nombreux Etats africains et leur souveraineté limitée constituent des obstacles forts au développement de politiques environnementales effectives (Compagnon et al., 2011), la mise en place de programmes de réponse aux changements environnementaux et climatiques constitue également une opportunité à saisir.

Les récents gouvernements maliens ont adopté une stratégie visant à maximiser les flux d'aide. L'aide publique au développement est ainsi passée de 450 millions de dollars US en moyenne en 2004-2005 à 850 millions en 2009-2010 (RdM – MDSSPA/ODHD, PNUD, 2010a, p. 41). Cette stratégie implique notamment pour le gouvernement malien de s'inscrire dans les schémas dominants de représentations au niveau international, au sein desquels les préoccupations environnementales ont pris de l'ampleur. La croissance des fonds dédiés à l'environnement dans la première partie des années 2000 s'est traduite au Mali par l'émergence progressive et par à-coups d'un agenda environnemental. L'encadré ci-après rappelle quelques dates-clés (figure 10).

Figure 10 : L'émergence de l'agenda environnemental au Mali

1985-1987	Elaboration du Plan National de Lutte Contre la Désertification et l'Avancée du désert (PNLCD)
1992	Inscription du « droit à un environnement sain » dans la nouvelle constitution du pays
1995	Lois sur la protection, la gestion et l'exploitation du bois ; des ressources naturelles ; de la faune sauvage et des ressources halieutiques et piscicoles
1998	Adoption d'un Plan National d'Action Environnementale, de neuf Programmes d'Actions Nationaux, de Programmes d'Action Régionaux et de Programmes d'Action Locaux. L'ensemble constitue la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE)
	Création d'un cadre institutionnel général des questions environnementales, composé d'un Comité Interministériel, d'un Comité Consultatif et d'un Secrétariat Technique Permanent (STP-CIGQE)
	Instauration d'une procédure d'Etudes d'Impact Environnemental obligatoire (modifiée en 2003)
2001	Stratégie Nationale sur la Biodiversité
	Loi 01-004 du 27 février 2001 portant <i>Charte pastorale</i>
2002	Le Ministère de l'Environnement devient un ministère indépendant
	Loi 02-006 du 31 janvier 2002 portant <i>Code de l'eau</i>
2009	Validation d'un Cadre Stratégique National de l'Environnement par les Assises Nationales de l'Environnement
2010	Création de l'AEDD pour succéder au STP-CIGQE
	Création du Conseil National de l'Environnement (organe consultatif)
2010-2012	Présidence de la Conférence des ministres africains de l'environnement (AMCEN)
En cours	Verdissement du CSCRP 2012-2017 : intégration d'une démarche d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) dans le processus de planification

Les initiatives relatives à la protection de l'environnement se sont multipliées ces dernières années au Mali : Assises nationales de l'environnement en octobre 2009, Quinzaine de l'environnement en juin 2011, Forum panafricain du développement durable en octobre en 2011 et cinq Forums environnementaux nationaux de 2007 à

2012. Plusieurs organismes ont été créés ou renforcés au sein de l'administration malienne. L'Agence de l'Environnement et du Développement Durable a ainsi remplacé en juillet 2010 le Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel Général des Questions Environnementales (STP-CIGQE) quasiment inopérationnel. Un Conseil national de l'environnement a également été créé en juillet 2010 afin de donner un avis et de formuler des propositions et recommandations sur les questions se rapportant à l'environnement²⁹⁵.

En outre, les acteurs étatiques maliens se sont pleinement saisis de l'émergence des préoccupations climatiques au cours de la seconde moitié des années 2000. Jusqu'à récemment, le Mali revendiquait en effet la place de pays pilote en matière de lutte contre les changements climatiques. Le pays s'était ainsi doté en 2011 d'une Politique nationale de lutte contre les changements climatiques (PNCC)²⁹⁶, d'une Stratégie nationale changements climatiques (SNCC) et d'un Plan d'action national climat (PANC). Le montant des fonds attribués au pays était en augmentation. Selon un recensement effectué en 2011 par le groupe des PTF environnement présents au Mali, les projets financés dans le pays en lien avec les changements climatiques s'élevaient à plus de 125 millions d'euros²⁹⁷ alors que ce thème n'avait même pas été identifié comme thème d'action prioritaire cinq ans plus tôt par le groupe des PTF environnement²⁹⁸ (Lelong, 2006).

Les questions d'atténuation des changements climatiques ont émergé à l'agenda gouvernemental, bien qu'elles puissent pourtant sembler peu prioritaires au premier abord dans un pays où les émissions de gaz à effet de serre sont limitées. Mais les projets relatifs à l'atténuation disposent d'un fort soutien des bailleurs²⁹⁹ et d'un appui institutionnel à travers le Mécanisme de Développement Propre (MDP) créé par le Protocole de Kyoto ; et ils peuvent potentiellement générer des

²⁹⁵ Cet organe consultatif est composé de 67 membres (secteur public, secteur privé, collectivités territoriales et société civile) et présidé par le Ministre de l'environnement et de l'assainissement. Ses sessions sont prévues de manière biannuelle.

²⁹⁶ Qui n'avait toutefois pas été adoptée en mars 2012 par le gouvernement.

²⁹⁷ Matrice des partenaires en matière de changements climatiques, 31 août 2011 : <http://www.changementsclimatiques-mali.org/CC%20Mali%20Partenaires%20310811.doc> (consulté le 4 janvier 2012).

²⁹⁸ Les thèmes prioritaires étaient : la gestion des ressources naturelles ; la gestion des ressources en eau ; la lutte contre la désertification, l'érosion et la déforestation ; l'agriculture durable ; la conservation de la biodiversité ; l'assainissement et la lutte contre les pollutions ; les énergies renouvelables et les économies d'énergie ; l'information et l'éducation environnementales ; l'appui aux politiques environnementales (Lelong, 2006).

²⁹⁹ Le Projet Alliance Globale sur les Changements climatiques (AGCC-Mali) de la Commission Européenne finance ainsi les activités mentionnées suivantes : évaluation du patrimoine ligneux des régions du Mali, mise en place d'une

ressources monétaires. Les autorités nationales maliennes ont alors publié leur deuxième communication nationale à la CCNUCC en ayant notamment comme objectif de mettre à jour l'inventaire national des gaz à effet de serre et l'AEDD a été nommée comme Autorité Nationale Désignée pour le MDP. Dans le cadre du tracé de la Grande Muraille Verte, en cours de finalisation en janvier 2011, un projet de partenariat public-privé de plantation d'acacias sur 200 000 ha était également à l'étude avec le Niger et la Mauritanie (Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement, entretien, 18 janvier 2011).

NOMBREUSES SONT AINSI LES ADMINISTRATIONS À AVOIR INCLUS, AU MOINS DE MANIÈRE FORMELLE, LES PRÉOCCUPATIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES. AINSI, LES ACTIONS AYANT POUR BUT D'INTÉGRER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES PRÉSENTENT UNE PART IMPORTANTE DES ACTIONS PROPOSÉES DANS LE PLAN D'ACTION NATIONAL CLIMAT (100 SUR 148) : ELLES CONCERNENT LE CADRE STRATÉGIQUE DE CROISSANCE ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LES SECTEURS DE L'EAU, DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE, DE LA PÊCHE, DE LA FORESTERIE, DES TRANSPORTS, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT, DE LA SANTÉ. LA MONTÉE EN PUissance DU PRISME CLIMATIQUE NE SE LIMITE PAS ALORS AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT (MEA). LES INITIATIVES DÉJÀ EN COURS OU BUDGÉTISÉES SONT EXÉCUTÉES EN PARTENARIAT AVEC DE NOMBREUSES STRUCTURES ÉTATIQUES : LA DIRECTION NATIONALE DE LA MÉTÉO SOUS LA TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS, LE CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE QUI DÉPEND DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION CIVILE (DGPC), LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT ET SES DIRECTION NATIONALE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE (DNCN) ET DIRECTION NATIONALE DES EAUX ET FORêTS (DNEF), LA DIRECTION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (DNCT), LA DIRECTION NATIONALE DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT (DNPD), LA DIRECTION NATIONALE DE L'ÉNERGIE (DNE) ET LA DIRECTION NATIONALE DE L'HYDRAULIQUE SOUS LA TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU (MEE), LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DEUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE ADMINISTRATIF (EPA) : L'AGENCE MALIENNE

cellule au sein de la DNEF capable de produire des informations fiables sur l'évolution des formations forestières et mise en œuvre d'actions d'amélioration du couvert forestier.

pour le Développement de l'Energie Domestique et l'Electrification Rurale (AMADER) et l'Agence pour l'Environnement et le Développement Durable (AEDD)³⁰⁰. En résulte un fonctionnement fragmenté dans lequel les différents ministères tentent d'accéder aux ressources de manière pas toujours coordonnée.

Les acteurs justifient cet investissement sur les questions climatiques par un argumentaire basé sur deux piliers défendus par les PMA dans les négociations quant aux questions d'adaptation : la grande vulnérabilité du pays et sa faible contribution aux émissions de gaz à effet de serre. Le thème de la lutte contre les changements climatiques semble avoir remplacé celui de la lutte contre la désertification dans les 20 dernières années. Certaines priorités restent les mêmes. Ainsi, les projets et études sur les impacts des changements climatiques sur le système Faguibine ou sur la reforestation s'inscrivent dans la ligne des actions prévues dans des dispositifs précédents. Les solutions proposées dans le PANA s'articulent avec le discours développé dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire, qui met en avant les « immenses potentialités agro-sylvo-pastorales » du Mali et affiche une volonté de transformer le « petit paysan » en « entrepreneur agricole ». Ces discours toutefois « fait l'impasse sur les goulots d'étranglement qui ont limité, depuis la période coloniale, le développement des périmètres agricoles encadrés par les sociétés de développement : le coût des aménagements de base (casiers rizicoles, routes), de la redevance hydraulique et des intrants qui pèse sur les familles. » (Janin, 2008, p. 96). Les schémas d'irrigation auraient en outre la vertu de limiter l'exode rural, même si ce lien de causalité est, dans les faits, rarement établi.

Les administrations maliennes s'adaptent en outre aux contraintes techniques des bailleurs et reformulent, restreignent ou élargissent leurs priorités en fonction de ces dernières. Ainsi, lors de la préparation des PANA, les Etats éligibles au dispositif ont présenté dans un premier temps une liste de projets d'adaptation prioritaires. Le PANA malien, par exemple, contenait 19 projets. Dans un

³⁰⁰ Selon le recensement des PTF environnement :
<http://www.changementsclimatiques-mali.org/CC%20Mali%20Partenaires%20310811.doc>

deuxième temps, la CCNUCC a annoncé que, dans un souci d'équité, un même montant, limité à 3 millions de dollars US, serait attribué à chaque pays. Les Etats ont donc hiérarchisé voire reformulé leurs projets. Le Mali a ainsi créé un nouveau projet dont le budget correspond précisément aux montants disponibles et l'a présenté au FEM par l'intermédiaire du PNUD. Depuis, le FEM a toutefois révisé le montant des fonds alloués par pays et par projet en fonction des fonds mis à sa disposition par des contributions volontaires de ses Etats-membres. Il l'a relevé d'abord à 5 millions – les autorités maliennes ont alors présenté un second projet avec un budget de 2 millions de dollars US par le biais de la FAO – avant de le rélargir. On constate ainsi une « adaptation » des acteurs maliens aux dispositifs de financement à travers la conception de projets dont les budgets s'adaptent aux enveloppes mises à leur disposition par les bailleurs. Ceci tend à mettre en perspective la thèse défendue par Amadou Hamath Dia et ses co-auteurs selon laquelle l'avènement de la démocratie malienne constitue le principal facteur explicatif de la mise à l'agenda gouvernemental malien des « problèmes » environnementaux et climatiques (Dia et al., 2008). Cette dynamique instrumentale est à rapprocher de celles observées par Lindsay Whitfield qui rapportait que le gouvernement du Mali tendait à élaborer des plans d'action aux objectifs multiples afin de respecter formellement les exigences des bailleurs. En alignant les mots clés correspondant aux axes d'intervention de ces derniers, il cherchait ainsi à maximiser le montant de l'aide reçue. La réelle négociation sur le contenu précis des projets avait ensuite lieu en amont, sur les détails de chaque projet ou programme validé, (Whitfield, 2009, p. 351).

Cette mise en avant de l'environnement et des changements climatiques comme problèmes prioritaires de l'action publique est aussi visible aux échelons des collectivités publiques décentralisées et des organisations non gouvernementales.

3.3.1.2. Des enjeux repris par les collectivités territoriales et les organisations non-gouvernementales

Les questions d'environnement ont émergé au niveau communal dans la foulée de la décentralisation. La décentralisation devait permettre « une participation continue de la société civile au processus de décisionnel local » à travers la consultation des conseils de villages, de fractions ou de quartiers ainsi que des associations de développement, des cercles d'élites et des ONG d'action sociale, sur une série d'enjeux collectifs (Thiriot, 2002, p. 290). Elle devait en outre rendre les collectivités décentralisées responsables de la gestion des ressources naturelles. Toutefois, même si ces prérogatives n'ont pas été transférées dans les faits³⁰¹, on observe en pratique la présence des enjeux environnementaux dans les documents de planification communaux. Dans le cas de la commune observée, ces éléments ont été stratégiquement ajoutés dans les documents d'orientation de la commune, en vue de préparer la réception d'un projet PANA. Le financement des collectivités territoriales est en effet assuré en grande partie par les financements extérieurs (RdM – MDSSPA, 2010c, p. 7). La crédibilité des municipalités et de leurs principaux représentants, les maires, repose en partie sur leur capacité à attirer des ressources financières ou à faire réaliser des projets sur le territoire de leur commune. Les Plans de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC), élaborés par les élus locaux, peuvent alors être comparés à des catalogues de mesures prêtes à être présentées à des partenaires potentiels. Leur existence est considérée comme un atout car elle est perçue comme un gage de sérieux par les bailleurs qui s'enquièrent de l'existence de ce type de document quand ils arrivent dans une commune (entretien collectif avec des élus locaux, 3 janvier 2011). La dimension instrumentale est alors forte dans le choix des problèmes choisis pour être mis en avant :

³⁰¹ La loi 96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales rend celles-ci responsables de la gestion de leur domaine. Toutefois les décrets d'application des compétences concédées par l'Etat aux collectivités territoriales ne paraîtront qu'en 2002, et seulement pour certains domaines comme l'hydraulique urbaine et rurale, l'éducation et la santé. Pour les domaines relatifs aux ressources naturelles, les compétences n'avaient toujours pas été transférées en juillet 2013.

Les récipiendaires de l'aide, « sensibilisés », apprennent à reproduire les discours du développement. Toutefois, ils le font avec une visée instrumentale. Cette « manière d'utiliser » le projet presuppose une connaissance réaliste de ce qu'ils peuvent obtenir en vertu de ce statut de récipiendaire qui leur a été assigné³⁰².

(Rossi, 2006, p. 28)

En outre, 65 ONG, associations et entreprises du secteur privé œuvrant dans les domaines des changements climatiques se sont rassemblées au sein du Réso-Climat Mali en juillet 2008. La participation à ce réseau constitue ainsi une opportunité pour l'accès aux financements pour des projets relatifs aux changements climatiques – contrairement à d'autres processus nationaux. Les ONG ont par exemple été progressivement exclues du processus PANA après une première phase où leur participation avait été fortement encouragée. Leurs représentants avaient pris part aux différentes formations et réunions organisées dans le cadre de la préparation du document, au niveau national et international. Elles avaient également été sollicitées par le rédacteur du PANA afin d'organiser les consultations à l'échelle locale. Mais, dans la mise en œuvre du premier projet, elles ne jouent qu'un rôle marginal. Les études et les missions sur le terrain sont appelées à être réalisées par des experts des structures étatiques (AEDD, DNM, DNEF, DNPA) ou par des consultants extérieurs recrutés sur appel d'offre. Leur intégration dans le document de projet relève uniquement de la logique de cofinancement : les activités mentionnées concernent des projets qui existent déjà et/ou qui disposent déjà de fonds provenant d'autres sources³⁰³. Les projets PANA n'offrent alors aux ONG aucune possibilité d'accès à des financements supplémentaires. La mention de ces cofinancements pour but de convaincre les bailleurs du PANA de la solidité du projet, de son ancrage local et de sa bonne articulation avec d'autres.

³⁰² « ‘Sensitized’ aid recipients learn to reproduce development rationalities. Yet they do so in an instrumental manner. Their ‘way of using’ the project presupposes a realistic awareness of what they can achieve by virtue of the recipient status ascribed to them » (Rossi, 2006, p. 28). Traduction par mes soins.

³⁰³ Dans le projet n°1, c'est le cas des activités prévues par Oxfam et Planet Guarantee qui visent à développer des produits de micro-assurance pour les coopératives de producteurs de coton et de maïs.

Les services de l'Etat ne sont plus les uniques destinataires de l'aide au développement. Depuis la fin des années 1970, la promotion par les bailleurs des concepts de désétatisation et de décentralisation a conduit à une « dénationalisation » de l'aide et à l'ouverture d'un champ d'action pour un nombre croissant d'organisations intermédiaires. On assiste à une concurrence de fait entre ces nouveaux pouvoirs locaux décentralisés, les ONG et les services techniques. Les acteurs présents au niveau local s'engagent alors dans une véritable « quête de projets » qui les place à la fois en situation de concurrence et de collaboration avec les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux (Bierschenk et al., 2000, p. 7). Cette concurrence est rendue plus ouverte du fait de la restructuration des réseaux clientélistes suite aux changements dans la hiérarchie entre le pouvoir traditionnel, le pouvoir municipal et le pouvoir administratif déconcentré, tels qu'ils procèdent de la décentralisation (Roy, 2005, p. 580). Au niveau local, elle est exacerbée par le fait que les représentants des services techniques de l'Etat malien ont des capacités limitées³⁰⁴.

Dans la formulation des projets, programmes et politiques, l'accent est alors délibérément mis sur les facteurs environnementaux dans la description des phénomènes jugés indésirables. Le PANA, par exemple, met l'accent sur les facteurs environnementaux dans son analyse de la situation du pays. Comme pour la question des migrations, il identifie comme principal facteur de vulnérabilité la diminution et la variation des précipitations. Différents effets sont attribués à cette modification du régime pluviométrique : l'insuffisance des ressources en eau, une diminution du débit du fleuve Niger, la destruction des ressources forestières, l'assèchement précoce des mares et lacs, la diminution des ressources halieutiques, la dégradation de l'écosystème, la sahélisation de la savane et la progression des zones désertiques et semi-désertiques vers le sud du pays. Bien que les sections thématiques consacrées à ces différentes ressources mentionnent de nombreux facteurs non climatiques, ceux-ci sont ensuite oubliés et remplacés par une rhétorique catastrophiste³⁰⁵ (RdM – DNM, 2007, p. 20). Parfois, en outre,

³⁰⁴ Dans l'ensemble de la région de Sikasso, par exemple, seuls sept agents sont présents.

³⁰⁵ « Les problèmes liés au climat ont évolué des fois en véritable situation de pénurie qui ont conduit les populations affectées à trouver des solutions d'urgence » (DNM, 2007, p. 20).

le récit des « réfugiés », relatif aux « migrations environnementales » est utilisé afin de renforcer le caractère urgent des problèmes rencontrés.

Dans ce contexte, l'émergence de l'agenda environnemental en général, et de l'agenda climatique en particulier, peut être perçue comme un moyen de promouvoir des préoccupations préexistantes, mais reformulées (Le Prestre, 2005). Les actions prévues s'inscrivent ainsi dans une double logique de continuité et d'expansion sectorielle, temporelle et transcalaire, visant à la fois à perpétuer des actions engagées et à les décliner à un autre niveau. Je montrerai dans la sous-section suivante que des experts ont par ailleurs joué un rôle d'intermédiaire central dans ce processus de re-problématisation (3.3.2.).

3.3.2.

L'émergence d'un nouveau « problème » comme ressource potentielle pour des intermédiaires

L'émergence d'un nouveau « problème » constitue une ressource potentielle pour ceux qui parviennent à proposer, et à faire financer, des solutions pour le résoudre. Elle permet également à des experts nationaux de renforcer leur légitimité et de se placer au cœur du processus (3.3.2.1.). Au-delà des ressources associées à la connaissance, ceux-ci revendiquent également leur rôle de garant de la participation des populations locales (3.3.2.2.) et de leur sensibilisation (3.3.2.3.). Toutefois, ces discours sont en décalage avec les pratiques observées dans l'identification des récipiendaires des projets (3.3.2.4.).

3.3.2.1.

La centralité d'un petit nombre d'experts maliens

L'Etat malien, comme nombre d'autres PMA, est confronté à la faiblesse en ressources d'expertise et en main-d'œuvre qualifiée (Le Prestre, 2005). Du fait de contraintes techniques et du manque d'expertise des agents de ses administrations,

celui-ci recourt fréquemment à une expertise externe, de la part des bailleurs ou de cabinets d'expertise. Il est fréquent que ces experts, externes aux structures nationales, élaborent, traduisent, évaluent des projets, programmes et politiques, parfois d'ampleur nationale. Dans la phase de financement des projets PANA, la complexité des procédures, ainsi que la nécessité de rédiger en anglais pour certains bailleurs, ont entraîné le recours à des cabinets d'expertise. Un certain malaise est alors perceptible de la part des fonctionnaires et experts nationaux au sujet des « assistants techniques » et experts étrangers, par rapport auxquels ils se sentent discriminés (FMA, 2010a, p. 6 ; FMA, 2010b, p. 25).

Toutefois, au-delà des experts internationaux, un réseau national d'acteurs maliens a joué un rôle important dans l'émergence des questions climatiques et dans la construction des changements climatiques comme problème urgent et immédiat. La production de leur expertise est largement financée par la coopération, bilatérale ou multilatérale. Des parts importantes des budgets des projets sont consacrées à l'organisation de missions (per-diem, frais de carburants, chauffeurs, organisations d'ateliers et de formations). Le PNUD a par exemple soutenu les études nécessaires à la préparation de la Seconde Communication Nationale du pays et notamment à l'inventaire des gaz à effet de serre (RdM – MEA, 2011). La coopération suisse a financé une étude sur l'état des lieux des changements climatiques au Mali (Bayoko, 2007). Un projet de recherche et développement de l'Institut d'Economie Rurale (IER) sur l'adaptation dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage a bénéficié de fonds norvégiens (Guindousse, 2011). Une étude de la Banque Mondiale a évalué les coûts de l'adaptation et analysé le rôle des institutions³⁰⁶, tandis que l'Union Européenne soutenait le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) et la Direction Nationale de la Météorologie afin d'évaluer la vulnérabilité du secteur forestier (projet CIFOR/TroFCCA).

³⁰⁶ Etude pour l'Évaluation des Coûts de l'Adaptation au changement climatique à travers les Institutions Locales (CALI). http://www.changementsclimatiques-mali.org/partenaires_ccm.php

En poste au sein des structures gouvernementales (MEA, AEDD, DNM), des agences de coopération (PNUD) ou de la société civile (MFC, SECO-ONG), participant aux réunions internationales, parfois multipositionnés, les experts nationaux accumulent, à travers leur position, une expertise personnelle hautement valorisable dans un contexte d'amplification de ces thématiques. Le processus de préparation du PANA, malgré toutes les critiques mentionnées, a permis aux participants de se former, d'acquérir une formation et une expérience. Dans les arènes internationales, représentants de l'administration malienne et représentants d'ONG ne sont pas dans une logique de concurrence³⁰⁷. Ces derniers sont par exemple impliqués dans la participation aux COP, parfois même dans les délégations nationales. La mobilité est par ailleurs possible entre les structures : le coordinateur du PANA, qui travaillait précédemment pour une administration malienne, le CNRST, est maintenant embauché par le PNUD. En plus du PANA, il a par ailleurs rédigé un *Etat des lieux des changements climatiques au Mali* pour le compte de la délégation d'Intercoopération pour le Sahel (Bayoko, 2007) et préparé une *Note d'orientation pour l'intégration des changements climatiques dans la gestion durable des terres* (Bayoko, 2009).

La valorisation de leur expertise peut aussi être directement économique. L'existence de ressources associées à l'expertise est particulièrement visible lorsque de nouveaux outils sont créés. Ainsi, des tensions ont été notées entre les différents organes du Ministère de l'environnement et de l'assainissement lorsque la compétence de réalisation des « études environnementales stratégiques sectorielles », nouvellement obligatoires, a dû être attribuée. En outre, le directeur de la principale ONG malienne travaillant sur les changements climatiques est aussi à la tête d'une entreprise privée (AID-SA), qui a conclu en 2008 un contrat d'amodiation³⁰⁸ avec l'Etat malien pour l'aménagement d'un complexe de forêts classées et d'aires protégées couvrant une superficie de plus de 197.000 ha dans les cercles de Bougouni et Yanfolila.

³⁰⁷ Ceci constitue une différence notable avec le niveau local où la concurrence est perçue plus fortement par les délégués d'ONG et les membres des services techniques déconcentrés de l'Etat.

³⁰⁸ Il s'agit d'un contrat de gérance-location conclu entre l'Etat et l'AID-SA, dans le cadre d'un partenariat public-privé ayant bénéficié d'un appui technique et financier de l'USAID (Touré, 2011).

Ces experts nationaux jouent un rôle proche de celui des « courtiers en développement » à l'échelon local, tels que définis par Thomas Bierschenk, Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre Olivier de Sardan (2000)³⁰⁹. Parfois formés dans des universités occidentales ou de l'ancien bloc soviétique, ils participent aux négociations internationales et aux ateliers organisés dans le cadre de la coopération bilatérale ou de la mise en œuvre de certaines conventions (la CCNUCC notamment). Ils connaissent ainsi les langages et logiques propres à ces deux arènes et se construisent une position d'intermédiaires clés. Ces intermédiaires utilisent la confiance qui leur est accordée de chaque côté de leur espace d'intermédiation pour se légitimer face à leurs interlocuteurs – et gagner leur confiance. Le rôle de ces intermédiaires est ambigu ; ils sont à la fois facilitateurs et « rideau tendu » entre l'Etat et ses citoyens (Blundo, 2000, p. 75), et acteurs et bénéficiaires d'un dispositif qui s'est souvent fait sans eux (De Noray, 2000, p. 111). Ils « assurent la diffusion, la traduction et la dénaturation » des règles et des normes administratives (Darbon, 2003, p. 147). Leur action contribue à la création et au maintien d'un sens partagé dans lequel ils ont leur place (Mosse et Lewis, 2006, p. 16). Au-delà de leur fonction prescrite de ‘courroie de transmission’, présente dès l'époque coloniale, ils « contribuent à orienter les politiques et les pratiques coloniales dans le sens de leurs intérêts ou en fonction de leurs propres représentations du politique » (Bierschenk et al., 2000, p. 6).

Ils partagent plusieurs caractéristiques. Ils disposent généralement d'une expérience professionnelle préalable, d'un capital social³¹⁰ relativement élevé et se maintiennent dans cette position assez longtemps pour devenir une sorte de mémoire orale (Blundo, 2003, p. 170-171). Une de leurs principales ressources réside dans leur capacité à manier deux registres de langage. Ils maîtrisent le langage officiel, tenu dans les anciennes langues coloniales, saturé de ‘mots valises’ et d'un vocabulaire spécialisé, qui permet d'accéder à des espaces de

³⁰⁹ Les « courtiers locaux en développement » sont définis comme des « acteurs sociaux implantés dans une arène locale (dans laquelle ils jouent un rôle politique plus ou moins direct) qui servent d'intermédiaire pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de l'aide au développement » (Bierschenk et al., 2000, p. 7).

³¹⁰ Au sens Bourdieusien (Bourdieu, 1980, p. 2).

discussions et de négociations fortement pourvus en ressources (Darbon, 2009, p. 261-262). Ils connaissent en outre le langage quotidien, celui des « arrangements », bien souvent exprimé dans les langues nationales (Olivier de Sardan, 2003, p. 9). Ceci ne signifie pas pour autant que le recours au langage public soit uniquement à usage externe, il constitue aussi un moyen de légitimation interne (Médard, 1991, p. 333).

Au Mali, le cas des fondateurs du Mali Folkecenter est un exemple particulièrement éclairant. Les activités centrales du Mali Folkecenter concernent la production d'énergie renouvelable. L'ONG annonce ainsi avoir réalisé 150 installations solaires, et électrifié 58 centres de santé et 45 écoles grâce à des panneaux solaires, depuis sa création en 1999. Mais, plus que les panneaux solaires, une autre source d'énergie a contribué au rayonnement international du Mali Folkecenter : la production d'électricité à partir de pourghère (jatropha). Ces activités ont été présentées comme un projet quasi-miraculeux. La rhétorique du Mali Folkecenter est soigneusement élaborée. A partir d'une compétence technique (le doctorat en énergie renouvelable de son président), elle mobilise les référentiels parfois antagonistes du développement économique et de la protection de l'environnement et y ajoute une dimension « genre ».

Cette ONG entretient des contacts privilégiés à la fois avec les bailleurs de fonds – plus particulièrement avec la coopération bilatérale danoise et les autres agences de coopération scandinaves. Le Mali Folkecenter a été fondé en 1999 par son président actuel après un stage effectué au Danish Folkecenter for Renewable Energy, et s'est inspiré du nom de cette organisation danoise. L'association malienne est également soutenue par les Amis de Mali Folkecenter – Japon, association créée par un ancien collègue de son président. Il a bénéficié de ses liens avec la coopération danoise, lors de la préparation de la Conférence des Parties à la CCNUCC en 2009 à Copenhague. Ses représentants se sont rendus à plusieurs conférences des parties de la CCNUCC (Montréal, Nairobi, Bali, Copenhague, Doha). Ils contribuent en tant qu'experts à des institutions scandinaves telles que la Swedish Commission on Climate and Development et la DANIDA Commission for Africa. Le Mali Folkecenter est ainsi régulièrement

invité dans des conférences internationales comme représentant « local » en provenance d'un PMA. L'organisation coordonne par ailleurs l'*EU Energy Initiative* en Afrique de l'Ouest et assure le secrétariat du Réseau ouest-africain pour le développement durable et les changements climatiques (WANET-CSD).

A partir de leur légitimité de « partenaire local » dans les arènes internationales, ses principaux représentants ont réussi à se constituer un capital social qui leur permet de renforcer leur légitimité sur la scène nationale. En 2003, la structure a été cooptée par la Direction Nationale de l'Energie pour contribuer à l'élaboration de la stratégie nationale des énergies renouvelables. En 2005, son directeur a présidé la Commission Nationale des Energies Renouvelables (CER) et facilité un programme appelé « Rendre l'énergie comme outil transversal dans les secteurs de développement ». L'ONG a organisé en outre le Forum Environnemental National Annuel (FENA) dont les cinq premières éditions se sont tenues entre 2007 et 2012. Les coopérations bilatérales scandinaves et le Mali Folkecenter sont par ailleurs à l'initiative de la structuration des organisations de la société civile au sein du Réso-Climat Mali – dont le Mali Folkecenter assure le secrétariat. Ce réseau a été soutenu financièrement par la coopération danoise lors de sa création, puis par la coopération suédoise qui a lancé un appel à propositions entre les membres du réseau et soutenu la réalisation de 28 microprojets d'adaptation³¹¹ (programme PAIRCC). Dans un troisième temps, la coopération norvégienne a lancé en avril 2013 un nouvel appel à projets à travers son ambassade basée à Accra afin d'identifier dix microprojets d'adaptation dans la zone sahélienne du Mali³¹². Le Réso-climat semble s'inscrire dans cette même dynamique de légitimation transnationale. A la dix-huitième Conférence des Parties de la CCNUCC à Doha au Qatar en 2012, sept membres du Réso Climat étaient présents, dont le secrétaire exécutif et le Coordinateur du Programme Changements Climatiques et Politique Energétique du Mali Folkecenter. Ils ont pris part à un *side event* où le Programme

³¹¹ Ce Programme d'Appui aux Initiatives du Reso Climat Mali pour l'adaptation aux Changements Climatiques (PAIRCC) a bénéficié d'un budget de 3 millions d'euros (26,5 millions de SEK) pour la période 2009-2012 selon la matrice établie par les PTF environnement.

³¹² Ce nouveau programme a été baptisé « Programme d'Appui à l'Adaptation aux Changements Climatique dans la zone Sahélienne du Mali » (PAACC/SAHEL). Le budget des projets sélectionnés ne devra pas excéder 15 millions de FCFA. Des priorités régionales ont été identifiées : la pêche dans la zone de Djenné-Mopti, l'agriculture dans la zone de San-Kimparana (région de Ségou) et l'élevage dans la zone de Kolokani-Nara (région de Koulikoro).

d'Appui aux Initiatives du Réso Climat Mali (PAIRCC), financé par la coopération suédoise, a été présenté. Un nouveau réseau a par ailleurs été lancé récemment : le réseau énergie qui regroupe les différents acteurs du secteur de l'énergie et d'autres réseaux qui interviennent dans ce secteur (opérateurs de l'électrification rurale, groupe thématique de promotion du pourghère). Le Réso Climat Mali participe par ailleurs directement à la transmission des représentations. Il a notamment organisé en 2009, avec le bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest d'Oxfam, une campagne de plaidoyer qui comprenait un voyage des médias et une journée de témoignages publics dans le cadre de la préparation de la COP15 à Copenhague (Coulibaly, 2009a, Coulibaly, 2009b).

Certains acteurs nationaux, tels qu'Abdoulaye Bayoko, ou les représentants du Mali Folkecenter, bénéficient alors d'une légitimité basée à la fois sur leur expertise technique et sur leur capacité à articuler différentes échelles d'action et différents cadres de représentation. Souvent financés par les bailleurs et parfois intimement intégrés dans les administrations, ces experts et consultants contribuent à la transmission des cadres de représentations et à la construction des problèmes d'action publique. De manière stratégique, ou par le biais de la socialisation et des réseaux de sociabilité, ces experts nationaux jouent un rôle de passeurs dans la diffusion des représentations partagées liant changements climatiques et migration. La transmission des cadres de représentations partagées passe ainsi à la fois par la diffusion d'un sens commun partagé, qui s'ancre dans les parcours de ces acteurs (formation à l'étranger, études universitaires en sciences dures, sentiment d'appartenance à une élite intellectuelle) et dans leurs ambitions communes (adoption d'argumentaire comme moyen de légitimation, recherche de positionnement individuel grâce à la construction d'une expertise individuelle et légitimation des institutions par la construction d'une expertise institutionnelle).

3.3.2.2. Un rôle légitimé par les discours sur la participation

Toutefois, au-delà de la maîtrise d'une expertise technique, ces acteurs légitiment leur rôle par leur capacité à prendre en compte les intérêts des « populations locales ». Cet argument s'inscrit dans le « langage-développement », parlé et diffusé par les experts et les agents de la coopération internationale (Olivier de Sardan, 1995). Ce langage, visible dans les projets, programmes et politiques relatifs aux changements climatiques, se fonde sur des concepts abstraits (développement, objectifs) et relègue souvent les personnes aux places de complément d'attribution ou de lieu dans sa construction grammaticale (De Noray, 2000, p. 113-114). Ces dernières sont généralement prises en compte en tant que « populations » dont la « participation », mais aussi la « sensibilisation », la « conscientisation » et la « responsabilisation » sont essentielles. Depuis les années 1990, les programmes d'aides ont mis en avant la notion de « développement participatif » et insisté sur le rôle que doit jouer la « société civile », notamment, dans le domaine environnemental, à travers les programmes nationaux de conservation de la biodiversité et des forêts mis en place suite à la conférence de Rio. Ces éléments sont présentés comme une garantie de l'appropriation des politiques par les gouvernants et les populations, et comme un rempart contre la déresponsabilisation des récipiendaires de l'aide (Froger et Andriamahefazafy, 2003, p. 52). Ce discours-développement dépasse largement la dimension d'un strict jargon professionnel dans la mesure où il est « imposé tout au long de la chaîne qui va du décideur politique occidental au paysan ‘bénéficiaire’ » (De Noray, 2000, p. 114).

Pour les experts, l'enjeu de la représentation des populations locales est particulièrement concurrentiel. Plusieurs types de structures revendiquent ce rôle de représentant : les ONG, qui aspirent au rôle d'intermédiaire entre les structures étatiques et les populations ou de supplétif des services défaillants de l'Etat, les services techniques déconcentrés, qui revendiquent un ancrage territorial, les

organisations communautaires de base (OCB), porteuses des intérêts de groupes sociaux naturalisés (les femmes, les jeunes, les producteurs), et les élus locaux, qui mettent en avant la légitimité apportée par le suffrage universel. L'enjeu de la participation alimente notamment des conflits de compétences, de pouvoir et de légitimité entre les élites administratives (gouverneurs, préfets) et les élus locaux (députés et maires) (Janin, 2008, p. 107). Tous jouent sur l'identité collective et utilisent le même registre de légitimation fondé sur l'intérêt public (le « bien » du village ou des « populations locales »).

Tous les acteurs impliqués dans la préparation du PANA et dans la mise en œuvre de ses projets insistent sur la dimension participative du processus « que ce soit pour le choix des zones ou des activités prioritaires » (coordinatrice du 1^{er} projet, entretien). La participation était une des exigences des Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (GEPMA, 2002). Toutefois, la similitude des images utilisées par des interlocuteurs est éloquente :

Il faut souligner que le PANA est une action participative. Ce ne sont pas des gens dans les bureaux qui l'ont élaboré. Des ateliers ont été organisés, on a été sur le terrain.

(Représentant de la DNM, entretien, 4 novembre 2010)

Les PANA ne devraient pas être « le docteur Bayoko s'est assis dans son bureau et a rédigé quelque chose ». Non, non, non. Ca doit être l'expression des pays. (...) J'ai sillonné pratiquement toutes les régions du Mali. Et ce n'est pas moi qui ai imposé mes idées. J'étais là, avec les autres experts, à écouter tout simplement la réaction des populations.

(Coordinateur du PANA, entretien, 1er novembre 2010)

Ces idées ont été validées avec le niveau local avant d'être confirmées au niveau national. C'est une étape importante pour qu'on n'ait pas l'impression que ce sont des gens qui se sont assis au niveau de Bamako.

(Représentante du PNUD en charge du PANA, entretien, 31 décembre 2010)

Cette idée est également reprise dans le document même du PANA, selon lequel « les connaissances des communautés rurales et surtout leurs expériences recueillies lors de foras organisés localement ont été les bases d'évaluation de [la] vulnérabilité » (RdM – DNM, 2007, p. 22-23). Les consultations locales sont alors censées avoir « permis d'identifier au niveau de chaque région, la zone, les populations et les secteurs les plus vulnérables » (*Ibidem*, p. 89) ainsi que « les solutions pertinentes en matière d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques » (*Ibidem*, p. 38). L'organisation de ces consultations locales a été déléguée à des ONG. Les rédacteurs du PANA s'enthousiasment des résultats de cette procédure. Ils soulignent que l'intermédiation des ONG a permis une mobilisation, une communication et une participation de toutes les parties prenantes ; elle aurait également permis aux ONG elles-mêmes de renforcer leur capacité technique sur cette question (*Ibidem*, p. 38). Les représentants des ONG impliquées dans le processus (NEF, Oxfam) adhèrent à cette vision inclusive du processus.

Toutefois, certains partenaires se plaignent de leur non-inclusion dans le processus. Le représentant de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) critique le manque de prise en considération des organisations paysannes :

Ca c'est l'Etat, ils font des grandes études, personne ne les voit. Ils produisent des grands documents mais allez dans les villages, demandez : « Vous êtes au courant du PANA ? Il y a un programme national d'adaptation au changement climatique ». Les gens vont vous dire « Quoi ? ».

(Représentant de la CNOP, entretien, 11 décembre 2010)

Il dénonce ainsi « un travail d’experts » où les organisations qui travaillent « avec la base » n’ont pas été impliquées. Il se pose ainsi en « vrai » représentant des populations et se différencie des organisations ayant participé au processus. Un des responsables d’une étude d’évaluation du PANA confirme toutefois que si les concepteurs du PANA « ont fait de leur mieux » :

Plein de personnes notamment dans le domaine de la société civile, des ONG et dans certaines parties du pays, ne savaient pas ce que voulait dire PANA (...). Il fallait être assez averti, il fallait être dans les circuits parallèles ou connexes au processus des négociations de changement climatique pour savoir que ce truc était en cours et chercher à s’informer sur le cas malien.

(Représentant de la NEF, entretien, 5 janvier 2011)

Malgré ces critiques, la rhétorique de la représentation des populations et de la prise en compte de leurs besoins est une constante des discours de nos interlocuteurs, qu’ils travaillent dans des ONG, des services étatiques ou des organismes de coopération. Le but de certains est de « mettre au rejet les intellectuels et [d’]écouter les populations » « parce que ce sont elles qui souffrent » :

Depuis belle lurette, j’ai arrêté de réfléchir. Je préfère toujours donner la parole aux communautés (...) Ce que j’ai appris à l’université, j’essaie de l’oublier.

(Représentant du PMF-FEM, entretien, 22 février 2012)

Les enquêtés, qui disposent souvent de titres universitaires ou exercent pour la plupart leur activité professionnelle dans des bureaux, revendiquent ce rôle de représentant. J’ai montré précédemment de quelle manière cet aspect était utilisé pour renforcer la légitimité du processus PANA. Cet aspect est encore plus marqué dans les discours des représentants d’ONG. Le représentant d’un réseau d’ONG maliennes différencie sur ce point l’approche étatique selon laquelle « on vient, on vous dit : bon, vous faites ça, point » et celle des ONG qui « par nature, systématiquement, viennent auprès des populations et s’inquiètent des priorités

avec elles, essayent de les prioriser et essayent dès le début de les responsabiliser par rapport à ça » (représentant du SECO-ONG, entretien, 26 novembre 2010). La légitimité des ONG reposeraient alors sur leur capacité à représenter ces intérêts locaux auprès de l'Etat. Ainsi, lors du Forum Environnemental National Annuel (FENA) en 2010, le président du Mali Folkecenter, dans son discours d'inauguration s'adressait en ces termes au Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement afin de souligner la présence de producteurs ruraux de la région de Sikasso :

Dans cet espace, Monsieur le Ministre, vous aurez vraiment l'occasion d'entendre le Mali profond, ces hommes et ces femmes, que vous n'entendez pas tous les jours car ils sont très loin de vous.

(Président du Mali Folkecenter, discours inaugural, observation, 11 novembre 2010)

Parfois les représentants des administrations s'attribuent un rôle salvateur afin de légitimer les interventions les plus coûteuses. Ainsi, un représentant de la Direction Nationale de la Météorologie raconte cette anecdote à propos du programme de pluies provoquées :

Un jour un Américain est venu et il m'a dit : « De provoquer la pluie, ça coûte très cher si on fait le calcul coût-bénéfice ». Mais ici, ce n'est pas comme dans les pays développés, on ne se pose pas les mêmes questions. Ici, on fait le calcul coût-survie. Alors je lui ai demandé « Monsieur, êtes-vous capable de dire combien vaut une vie humaine ? ». (...) Nous, on va faire une action qui permet de sauver la vie de quelqu'un. Même si après il peut y avoir la maladie, mais au moins on aura fait ça. »

(Représentant de la DNM, entretien, 4 novembre 2010)

La question de la représentation des populations permet ainsi d'affirmer la pertinence d'une structure, d'un projet ou d'un individu, de prouver que cette structure ou cet acteur est à même de mener des actions de développement ou de protection de l'environnement qui bénéficient à un grand nombre de personnes. A titre d'observation complémentaire et de piste de travail ultérieur, car cette

question mériterait plus d'approfondissement, notons toutefois le faible rôle joué par les représentants élus de ces populations. Elus locaux, députés et membres du Haut Conseil des Collectivités Territoriales n'ont qu'une connaissance parcellaire du phénomène³¹³ et leur inclusion dans les processus est souvent tardive³¹⁴.

3.3.2.3. Un rôle orienté vers la « sensibilisation » et le « changement de comportement »

Toutefois « dimension participative » et « représentation des populations » ne sont pas synonymes de relais des intérêts et préoccupations exprimés ou de promotion des pratiques actuelles. Un autre élément constitutif de la rhétorique relative aux questions climatiques concerne la « sensibilisation » et le « changement de comportement ». Lorsque les « populations locales » sont évoquées, les représentants des ONG et des administrations soulignent également la nécessité « d'expliquer aux paysans » que les dégradations qu'ils observent sont liées aux changements climatiques, par exemple, ou de mettre en place « des actions de sensibilisation pour que les populations puissent comprendre » (représentant du MFC, entretien, 22 décembre 2010). Ces dernières doivent alors notamment « comprendre » (le terme est récurrent) la responsabilité qui est la leur, et modifier certaines de leurs pratiques en conséquence. Le rapporteur général de la Commission environnement et développement rural au Haut Conseil des Collectivités Territoriales affirme ainsi avoir recommandé la concrétisation très rapide du PANA « afin que les producteurs qui sont à la base puissent comprendre que les effets du changement climatique intéressent tout le monde, et que ce sont d'abord eux qui doivent être les premiers à sauvegarder le peu d'environnement qui se trouve avec eux » (entretien, 10 décembre 2010).

³¹³ Observation lors de l'atelier national sur l'agriculture et le changement climatique, à l'Assemblée Nationale du Mali, 23 et 24 novembre 2010

³¹⁴ Lors de la réunion de la réunion de l'Unité de Coordination du projet PANA n° 1, les maires des communes où le projet doit être mis en œuvre sont intervenus dès l'ouverture des discussions pour dénoncer le fait qu'ils n'avaient été prévenus qu'en dernière minute de la tenue de la réunion et qu'ils n'avaient pas reçu les documents relatifs à la réunion avant ce matin (observation, 12 novembre 2010).

L'accent est alors souvent mis sur la responsabilité des populations dans des discours aux accents parfois paternalistes ou moralisateurs comme ceux que nous avons entendus lors du Forum Environnemental National Annuel de 2010 :

Il y a beaucoup de comportements qui causent la destruction de l'environnement, le gouvernement peut vous apporter de l'aide, les ONG aussi, mais le gros du travail, ce sont les habitants des villages qui doivent le faire.

(Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement, discours inaugural au FENA, 11 novembre 2010, traduction du bambara)

Nos chefs (...) ne peuvent pas nous aider si nous nous ne changeons pas de comportement en prenant un bon chemin sur lequel ils peuvent nous aider.

(Représentant du Mali Folkecenter, discours inaugural au FENA, 22 décembre 2010, traduction du bambara)

La rhétorique sur la sensibilisation et le changement de comportement, fortement mobilisée sur les questions environnementales, est reprise par ceux que les concepteurs des projets qualifient de « bénéficiaires ». La diffusion du « langage-développement » est alors un indicateur rassurant pour le bailleur-évaluateur qui, lors d'un déplacement sur le terrain, va entendre un paysan évoquer la « conscientisation », « les bénéficiaires », « les plus démunis » (De Noray, 2000). Lors d'un atelier organisé au FENA, en bambara, pour lequel ces « bénéficiaires » avaient été acheminés en bus du sud-est du pays à Bamako, certains se prononcent pour l'organisation d'actions de sensibilisation à l'école, la tenue de réunions dans les villages et la rédaction de brochures dans les différentes langues nationales³¹⁵. Le slogan du changement de comportement est repris comme un mantra par un représentant d'ONG³¹⁶ tandis que le modérateur de l'atelier conclut sur ces termes : « le monde a changé, changeons avec lui ! » (Modérateur, intervention lors du FENA, 12 décembre 2010).

³¹⁵ Celles-ci pourraient porter sur la Charte Pastorale, les brigades anti-feux ou de manière générale sur l'importance de l'environnement.

³¹⁶ « Changeons de comportement ! Que tu sois un cultivateur ou un pêcheur ou autre chose, changeons de comportement ! » (Membre du Reso-Climat, de l'Association pour la promotion du Sahel et du GCoZA-Mali, intervention lors du FENA, 12 décembre 2010)

Dans le contexte de cet atelier organisé par des représentants d'ONG, les bilans des projets sont présentés de manière extrêmement laudative par les bénéficiaires. Les verbes « apprendre » et « montrer » sont répétés. Une ONG hollandaise a ainsi « appris » aux populations à faire de l'engrais fumier et leur a « montré » comment lutter contre l'érosion ainsi que des techniques pour augmenter leurs rendements (Mori Doumbia, observation lors du FENA, 12 novembre 2010). Une dimension salvatrice et quelque peu messianique est attribuée à la venue d'une autre ONG (l'organisatrice de l'atelier) par certains participants :

L'ONG, dont voici le président, quand elle est arrivée chez nous, les gens m'ont vraiment bien considéré. Parce que les choses que j'ai comprises avec elle, quand je suis parti les faire chez moi, ça m'a beaucoup aidé.
(Intervenant masculin, FENA, 12 novembre 2010)

Autrefois avant que le Mali Folkecenter n'arrive, la pluviométrie était mal comprise. Quand le Mali Folkecenter est venu, ils ont réuni tous les vieux de Finkoro dans leur vestibule pour leur parler et leur donner des solutions pour utiliser cette eau-là. Maintenant, grâce à eux, il y a beaucoup d'arbres, on dirait la forêt de la Côte d'Ivoire.

(Intervenante féminine, FENA, 12 novembre 2010)

Je le demande au gouvernement : à chaque fois que quelqu'un vient de l'extérieur pour partir dans nos brousses et nous aider, qu'on leur facilite la tâche [...]. Les projets, ils viennent vous voir, vous apprendre certaines choses pendant un moment et subitement, ils viennent vous dire que le projet a pris fin. Le moment où vous êtes en train de comprendre petit à petit, ils arrêtent. Je demande au gouvernement de prolonger certains projets pour que nous puissions comprendre certaines choses.

(Bagayogo, intervention lors du FENA, 12 novembre 2010)

Des attentes assez fortes sont également exprimées de la part des participants en direction des services de l'Etat. Le service des Eaux et Forêts devrait ainsi « donner des formations sur comment couper les arbres, comment les planter, comment les faire pousser » et le gouvernement s'occuper de l'entretien des arbres le long des routes.

La participation villageoise et le contact avec les populations de base ont ainsi émergé comme un nouveau credo qui permettrait de rompre avec une programmation centralisée souvent inefficace (Janin, 2008, p. 105). Ces mécanismes de concertation s'éloigneraient ainsi des procédures classiques de coordination reposant sur la tutelle et ils garantiraient l'efficacité des programmes. Toutefois, la participation des populations et des collectivités territoriales est largement provoquée et peu préparée (Dia et al., 2008, p. 9). Ces dernières se placent en outre dans une logique instrumentale de captation de projets dans laquelle elles recourent à ces récits afin d'encourager l'installation de nouvelles initiatives sur leur territoire.

En outre, certaines mesures sont incluses dans les projets afin que ces derniers bénéficient de l'adhésion des récipiendaires. Sans une implication minimale de leur part, le projet est voué à l'échec et la structure prestataire risque le discrédit. Ainsi dans le premier projet mis en œuvre dans le cadre du PANA, un volet d'« actions concrètes » est venu compléter les deux composantes centrales axées (1) sur l'analyse de l'impact futur des changements climatiques sur la production alimentaire et les activités génératrices de revenus et (2) sur un programme d'assistance agro-météorologique aux producteurs (formation de paysans observateurs et constitution d'un groupe communal d'assistance agro-météorologique). Du matériel et des semences ont été distribués à deux groupements de femmes, par commune, engagées dans du maraîchage³¹⁷. Ces « actions concrètes » ont été perçues comme particulièrement nécessaires par l'équipe du projet après la campagne agricole difficile de 2011.

³¹⁷ Notons que le choix du domaine d'action répond à une contrainte de calendrier. Une activité de reboisement était prévue mais lorsque les dossiers ont été instruits en septembre-octobre, les précipitations n'étaient plus suffisantes ; elle a alors été convertie en activité de maraîchage (Entretien avec la coordinatrice du projet, 29 février 2012).

Par ailleurs, alors que ces « communautés locales » sont « composées de divers usagers des espaces et [qu’]elles sont l’expression d’intérêts conflictuels dont le règlement passe le plus souvent par l’imposition de points de vue particuliers (groupes dominants) au détriment des autres (acteurs faibles ou exclus) », ces dynamiques sont rarement prises en compte (Froger et Andriamahefazafy, 2003, p. 62). Les récits élaborés sur la participation contrastent alors avec les logiques concrètes à l’œuvre lors de l’identification des récipiendaires et des priorités des projets.

3.3.2.4. L’absence de clarté dans l’identification des récipiendaires et des priorités des projets

Au niveau opérationnel, deux logiques concurrentes peuvent prévaloir lors de la sélection des communes dans lesquelles des actions vont être mises en œuvre. La première relève de la concentration géographique. Revendiquée par des acteurs tels que le PMF-FEM ou le Mali Folkecenter³¹⁸, elle vise à produire des effets d’enchaînement, à la recherche d’une effectivité localisée maximale, pouvant ensuite servir de modèle pour être reproduite. La seconde s’inscrit dans l’argumentaire de la représentativité. Dans une logique de projets-pilotes, elle vise également à pouvoir être diffusée de manière maximale, cette fois en tenant compte d’un certain nombre de variables, souvent agroécologiques et/ou administratives (d’où la multiplication des programmes avec un programme par région). Pour les projets mis en œuvre par les autorités nationales, cette question de la représentativité des zones concernées, et notamment l’inclusion des régions du nord du pays, répond aussi à l’impératif de péréquation. Il est alors attendu de la participation des populations qu’elle permette de limiter le risque de dispersion géographique et d’erreur pour le ciblage des catégories les plus vulnérables, de réduire peu à peu les charges de l’État et de favoriser l’émergence d’espaces de concertation et de prise en compte des dynamiques lentes (Janin, 2008).

³¹⁸ La majorité des activités du Mali Folkecenter se concentre dans la région de Sikasso, et de manière plus marginale dans celles de Kayes et Tombouctou.

Toutefois, dans les faits, d'autres préoccupations, liées notamment aux conditions de réalisation des projets et programmes, déterminent souvent le choix des zones de mise en œuvre. Tout d'abord, en règle générale, et sauf en cas de crise, chaque structure intervient sur un territoire qui lui est propre :

Cette pratique renvoie au souci de visibilité médiatique et de reconnaissance individualisée, les autorités et les populations locales étant presque toujours « prenantes » d'actions de terrain. Il en résulte, ipso facto, une sorte de territorialisation des influences.

(Janin, 2008, p.108)

En outre, les territoires d'intervention choisis ne sont souvent pas les plus pauvres ou les plus marginalisés. Les communes choisies par exemple pour le premier projet PANA sont de taille relativement grande ; elles comptent entre 21 215 et 37 906 habitants alors que la moyenne pour les communes rurales au niveau national se situe autour de 15 000 habitants (RdM – MDSSPA, 2010b, p. 9). Alors que les communes sélectionnées devaient l'être notamment en fonction du critère de vulnérabilité, leur « Indice de Pauvreté Communale » (IPC) les placent (à l'exception de la commune de Mondoro) dans le tiers le plus riche du classement effectué par l'Observatoire du Développement Humain Durable, en fonction du taux d'utilisation de l'électricité comme source d'éclairage des ménages et des différents taux d'accès aux services sociaux de base (RdM – MDSSPA, 2010b)³¹⁹.

La commune de M'Pessoba, où je me suis rendue se caractérise d'abord par la multitude d'équipements présents sur son territoire³²⁰. Dans cette commune, l'encadrement technique des/pour les producteurs est donc déjà implanté. En outre, dans son Plan de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC), la commune de M'Pessoba est décrite comme un « géant de la production cotonnière » (Commune de M'Pessoba, 2010). Une autre commune sélectionnée, Cinzana, bénéficie d'un projet de la Fondation Syngenta pour une Agriculture Durable (FSAD) visant à soutenir sa station de recherche agricole depuis une vingtaine d'années. De la même manière, le projet pilote d'intégration des

³¹⁹ Pour plus de détails sur les caractéristiques des communes sélectionnées, se reporter à l'annexe 7.

³²⁰ La CMDT, les services de l'agriculture, les eaux et forêts, la station de recherche agronomique, le centre d'apprentissage agricole, le service semencier national, les services vétérinaires.

changements climatiques dans la planification communale de la coopération allemande a exclu les régions du nord « du fait de contraintes de temps »³²¹ et « les localités enclavées telles que les zones inondées, celles pour lesquelles la distance était trop importante, et celles de grosse taille, supérieure à 90 villages, pour lesquelles le diagnostic villageois aurait été trop compliqué » (entretien avec un représentant de l'AEDD, 7 janvier 2011).

L'emploi de termes tels que vulnérabilité ne fait que renforcer cette absence de clarté dans les critères de sélection. S'agit-il de choisir une zone à fort potentiel agricole qui risquerait de devenir moins productive du fait des effets des changements climatiques ou une zone où les producteurs agricoles ont déjà du mal à subvenir à leurs besoins ? Cette mise en priorité des zones les plus humides par rapport aux zones les plus arides est critiquée par certains de nos interlocuteurs. Un représentant des organisations paysannes dénonce ainsi la « paresse » des auteurs des études sur l'adaptation qui vont dans la région de Sikasso, plus facilement accessible à partir de la capitale Bamako (représentant de la CNOP, entretien, 11 décembre 2010). Toutefois, au-delà d'une recherche d'efficacité dans le cadre des contraintes temporelles imposées par les projets (nous élargissons ici le sens du mot « paresse » mentionné par notre interlocuteur précédemment cité), il s'agit aussi d'un enjeu économique.

Cette question de la sélection des zones bénéficiaires et du décalage entre objectifs et moyens mis en œuvre a notamment été illustrée par Jean-Pierre Olivier de Sardan à propos des réponses apportées à la crise alimentaire de 2005 au Niger. Il montre ainsi que, bien que la « lutte contre la pauvreté » soit au cœur des discours et des stratégies des institutions internationales et des partenaires au développement, en situation de crise, un traitement égalitaire a été adopté pour la distribution de l'aide au sein des villages classifiés comme vulnérables – défavorisant ainsi les familles les plus pauvres (Olivier de Sardan, 2011, p. 425). Les limites rencontrées par les programmes de développement rural dans leurs tentatives d'atteindre les groupes les plus pauvres en milieu rural étaient soulignées dès 1987 par Roger C. Riddell (Riddell, 1987, p. 235).

³²¹ Les communes sélectionnées étaient dans les régions de Ségou, Mopti, Kayes et Koulikoro.

En outre, il peut être plus bénéfique pour un bailleur – ou pour l’Etat malien – de mener un projet dans une zone où les problèmes à résoudre sont moins complexes. Une comparaison entre les interventions gouvernementales et non gouvernementales menées dans les districts de Koutiala et de Douentza a montré que ces dernières ont un impact plus fort dans la zone soudanienne (Koutiala) que dans la zone sahélienne (Douentza). A Douentza, en effet, elles ne parviennent qu’à produire une faible augmentation des revenus des familles concernées tandis qu’à Koutiala, elles ont un effet direct au niveau du village et des unités de production familiales. Toutefois, cet effet n’est pas forcément positif à long terme. Il contribue à augmenter les risques dans la mesure où les producteurs sont incités à s’endetter et à choisir des cultures qui dépendent de marchés volatiles, souvent à l’export. En outre, la pression de la CMDT et la faible productivité en main d’œuvre du coton ont conduit les producteurs à négliger la question de la fertilité des sols – et ceux-ci sont maintenant notamment appauvris (Van Dijk et al., 2004, p. 203).

Par ailleurs, bien que la plupart des « activités concrètes » des projets d’adaptation aux changements climatiques soient considérées comme des projets pilotes, elles ne sont que rarement généralisées. Les conditions préalables nécessaires à l’extension des projets pilotes ne sont pas toujours réunies³²² ou leur réalisation est jugée trop coûteuse. L’emploi du terme de « projet-pilote » semble même souvent relever plus d’une utilisation rhétorique que de la réelle considération d’une potentielle extension. Ces expériences pilotes semblent alors plus constituer un exemple de réussite de projet mobilisable à l’externe que généralisable en interne. Les projets réussis en matière d’adaptation sont présentés dans les COP de la CCNUCC lors de *side events*. Bailleurs de fonds et administrations maliennes peuvent ainsi acquérir une légitimité dans des arènes internationales et accéder à des ressources pour la mise en œuvre de nouvelles initiatives.

³²² Un projet d’assurance récoltes par exemple nécessite d’avoir accès à des informations agricoles sur les rendements.

La multiplication des projets pilotes de lutte contre les changements climatiques permet de révéler les décalages entre les argumentaires de ces projets, très ambitieux, et leur réalisation, somme toute limitée. Malgré l'utilisation du répertoire rhétorique de la participation, l'identification des récipiendaires de ces projets semble relever de logiques peu participatives, répondant d'abord aux contraintes matérielles, temporelles et stratégiques de leurs concepteurs et de leurs financeurs. Les experts jouent alors un rôle clé d'intermédiaires, légitimé par leur revendication de la prise en compte des intérêts des « populations locales », et de leur capacité à relayer auprès d'elles les intérêts et représentations des agences de coopération ou du gouvernement. Ils contribuent ainsi à la transmission des cadres de représentations autorisés et à la construction des problèmes d'action publique. La mise en avant des questions environnementales et climatiques ne peut alors pas être uniquement expliquée par l'influence des agences internationales de coopération sur la problématisation des enjeux de l'action publique au Mali. Elle résulte également d'un processus de réappropriation des cadres cognitifs et des réponses opérationnelles de la part des acteurs maliens. Pour les administrations maliennes, l'agenda environnemental constitue une opportunité de reformuler l'agenda du développement. Les services de l'Etat malien tentent de renforcer leurs orientations et leurs prérogatives en y intégrant une dimension changements climatiques. Cette logique est également observable au niveau des collectivités territoriales et des ONG.

L'action publique au Mali continue de se caractériser par sa fragmentation. Celle-ci est perpétuée par la recherche par les récents gouvernements maliens, d'une maximisation des flux d'aide au développement, et par la multiplication, de la part des bailleurs, des projets et des institutions chargées de leur mise en œuvre. Dans ce contexte, la mise à l'agenda international des préoccupations climatiques a ouvert de nouvelles opportunités pour les acteurs présents au Mali. Des politiques, programmes et projets ont été conçus avec une volonté affichée de lutter contre les effets des changements climatiques. Toutefois, les solutions proposées diffèrent peu des priorités préexistantes et la dimension instrumentale du discours sur les changements climatiques est omniprésente. Ces discours relèvent ainsi d'abord de logique d'étiquetage et d'une recherche de légitimation interne et d'homologation internationale (Bayart, 2006, p. XVII-XVIII). Le fait de mobiliser le thème des changements climatiques, et le récit de la « migration environnementale », offre à ses promoteurs la possibilité de se positionner sur de nouveaux enjeux, de renforcer leur légitimité et d'accéder à des ressources supplémentaires.

L'utilisation du prisme migratoire permet de montrer comment les bénéficiaires de l'aide au développement mobilisent un argumentaire élaboré sur des scènes extérieures sans pour autant le traduire en actions concrètes. Les phénomènes migratoires et climatiques mentionnés semblent ainsi faire partie d'un argumentaire constitué de mots-clés que les acteurs nationaux utilisent afin de susciter l'intérêt de bailleurs extérieurs. On assiste ainsi à un double jeu de miroir dans lequel certaines présuppositions - voire certains préjugés - des bailleurs tendent à être confirmés par le comportement des acteurs du pays récipiendaire (Bending et Rosendo, 2006, p. 233).

Conclusion de la deuxième partie

Bien que le récit des « réfugiés environnementaux » et « climatiques » élaboré à l'échelon international soit repris à l'échelon national malien, on observe un certain nombre de différences. Au Mali comme dans les arènes internationales, le récit des « migrations environnementales » dramatise les connaissances disponibles quant au lien entre dégradations environnementales et mobilité. Les deux récits mettent l'accent sur les phénomènes migratoires pour inciter à agir contre les dégradations environnementales et ils relaient une perspective néo-malthusienne dans laquelle la migration est une conséquence négative et potentiellement dangereuse des changements environnementaux en cours. Largement mobilisé dans le cadre du PANA, le récit malien relaie les conceptions limitatives et mécanicistes dominantes au moment de l'élaboration de ce document.

Toutefois, le récit élaboré dans les arènes internationales est reproduit de manière sélective et instrumentale, et articulé avec les récits et préoccupations préexistantes. On assiste ainsi à des processus d'hybridation³²³ et de traduction³²⁴. Les acteurs qui y ont recours en font une utilisation différente. Le but premier est ici de légitimer des flux d'aide. La dimension « migration environnementale » n'est pas envisagée en tant que problème public *per se* mais dissoute dans un discours plus général venant justifier des mesures de lutte contre les changements environnementaux et climatiques, nouvelle priorité des agences d'aide. Les récits dominants élaborés dans les arènes extranationales sont alors mobilisés sur la scène nationale de manière instrumentale par des acteurs en quête de légitimité et

³²³ La notion d'hybridation « renvoie non seulement à la combinaison d'éléments convergents et divergents, mais aussi de composants *a priori* contradictoires (...), ainsi que d'éléments préexistants et d'éléments nouveaux » (Hassenteufel, 2005, p. 130).

³²⁴ La notion de traduction est entendue ici au sens de « processus par lequel les acteurs (individuels et collectifs, humains et non-humains) travaillent à traduire leurs langages, leurs problèmes, leurs identités ou leurs intérêts dans ceux des autres : processus qui construit et déconstruit, stabilise et déstabilise le monde » (Corcuff, 2007, p. 65).

soumis à de fortes contraintes institutionnelles. La problématisation et la publicisation de l'enjeu des migrations s'y révèlent plus consensuelles qu'à l'échelon international, mais également plus en décalage avec les réponses politiques proposées et les pratiques mises en œuvre sur le terrain.

Conclusion générale

Rappelons ici le point de départ de cette analyse : comment expliquer la multiplication des discours et propositions d'actions relatifs aux « réfugiés », « migrants » ou « déplacés » « environnementaux » et « climatiques » alors que le rôle prédominant des facteurs environnementaux dans les déplacements n'est pas avéré ? Dans le cadre de cette conclusion générale, je répondrai à cette question en interrogeant mes hypothèses initiales (1). Je soulignerai ensuite les limites de ce travail et identifierai des perspectives de recherche pour l'avenir (2).

1. Résultats de la recherche

De façon synthétique, les développements qui précèdent montrent que les récits relatifs à la « migration environnementale » parviennent à perdurer car ils ont une utilité stratégique pour les acteurs impliqués et une certaine plasticité.

L'enjeu des « migrations environnementales » a été problématisé à travers la construction de trois récits : le récit des « réfugiés », celui des « personnes déplacées par les catastrophes naturelles » et celui de la « migration comme adaptation ». Ces récits ont été portés par deux types d'entrepreneurs politiques : des « experts » et des « victimes ». Ces deux groupes ont reformulé les récits relatifs à la « migration environnementale » afin de promouvoir la mise en œuvre de réponses politiques qui correspondent à leurs valeurs et intérêts. En s'impliquant dans la construction du problème, ils ont ainsi participé à la détermination de ses modalités de résolution. La formulation des récits relatifs à la « migration environnementale » permet en effet d'imputer des responsabilités, de présenter l'échelle souhaitée pour la mise en œuvre des réponses politiques, d'identifier des secteurs, régions ou groupes sociaux particulièrement concernés et d'arbitrer le choix entre les acteurs et institutions susceptibles de prendre en charge le « problème ».

Le récit des « réfugiés » a été repris à l'échelon national malien. Il relaie une conception limitative et mécaniciste du déplacement afin d'inciter à agir contre les dégradations environnementales. Toutefois, le récit élaboré dans les arènes internationales est reproduit de manière sélective et instrumentale, et articulé avec les cadres cognitifs et normatifs locaux, afin de répondre aux contraintes de l'action publique dans un Etat financièrement dépendant de l'aide internationale. L'enjeu des « migrations environnementales » est alors inséré dans un discours plus général venant justifier des mesures de lutte contre les changements environnementaux et climatiques, dont le but premier est de légitimer les flux d'aide et de requalifier des priorités préexistantes. La diffusion du récit des « réfugiés » est principalement assurée à travers la participation des agences de coopération internationale aux processus de problématisation de l'action publique (financement direct de projets et de politiques, appui institutionnel, renforcement de capacité) tandis que sa traduction et sa dénaturalisation sont influencées par un réseau d'experts maliens constitué autour des enjeux environnementaux et climatiques.

Certaines similitudes apparaissent entre les deux niveaux d'analyse. Tout d'abord, l'ensemble des récits analysés ont en commun de présumer un lien de causalité direct et automatique entre changements climatiques, dégradations environnementales et déplacements de population. Ils s'inscrivent ainsi en contradiction avec les études empiriques qui montrent que la migration est le résultat d'une multitude de facteurs qui interagissent de manière complexe. Ces récits ont également en commun d'avoir été élaborés et diffusés par des entrepreneurs de cause en quête de légitimité, soucieux de promouvoir leur propre domaine d'expertise, c'est-à-dire, selon les cas, la protection juridique des personnes déplacées, la lutte contre les dégradations environnementales, le renforcement des mécanismes de réponse aux catastrophes naturelles, l'inscription à l'agenda universitaire ou la mise en œuvre de projets de développement. Finalement ils ont tous été déclinés en fonction, à la fois, des objectifs recherchés par leurs promoteurs et des contraintes cognitives et institutionnelles propres à la mise en place d'une action publique dans les arènes concernées. Ceci a conduit à

une certaine fluctuation dans les concepts utilisés et à une concurrence entre les acteurs sur la définition du problème.

Mon hypothèse générale postulait que l'élaboration de récits d'action publique relatifs à la « migration environnementale » permettait de dramatiser des enjeux, qui dépassaient le strict cadre des effets des changements environnementaux sur les déplacements de population, et de les construire en problèmes relevant de l'action publique. Elle se vérifie particulièrement dans le cas malien, où le récit des « réfugiés environnementaux » et « climatiques » s'insère dans les discours plus généraux sur les solutions à apporter face aux impacts des changements climatiques. Le but est alors de légitimer les flux d'aide au développement et d'élargir le champ d'expertise de certaines organisations et de certains individus. Ces observations valident ma seconde sous-hypothèse : les récits élaborés au niveau international sont sélectionnés et articulés avec des enjeux locaux en fonction des contraintes rencontrées par l'action publique au niveau national.

A l'échelon international, mon hypothèse générale se vérifie partiellement. La dimension normative et instrumentale est bien manifeste ; elle est illustrée par les nombreux débats sur la pertinence relative de différents mécanismes de gouvernance. Qu'ils s'inscrivent dans un référentiel « développementaliste », « humanitaire » ou « sécuritaire », tous les récits internationaux relatifs aux « migrations environnementales » insistent sur le rôle de facteur répulsif de la dégradation des ressources naturelles ou des conditions climatiques difficiles. En outre, l'existence simultanée des récits des « réfugiés », de « la protection des déplacés » et de « la migration comme adaptation », et leur instrumentalisation concurrente par les acteurs, tend à valider ma seconde sous-hypothèse selon laquelle le « problème » des « migrations environnementales » est reformulé afin de mieux l'intégrer et l'adapter aux logiques et normes de fonctionnement de l'action publique internationale.

Mon hypothèse générale doit cependant être nuancée à cet échelon d'analyse. Les trois récits élaborés ont bien pour objectif de construire les « migrations environnementales » en tant que problème d'action publique, et ce, malgré le fait que le récit des « réfugiés » ait été conçu dans un premier temps pour alerter sur

les dégradations environnementales et les impacts négatifs des changements climatiques. Ainsi, ces récits dramatisent effectivement les connaissances disponibles, mais ils le font afin de promouvoir des réponses politiques présentées comme des solutions au « problème » de la « migration environnementale » et non uniquement des solutions à des « problèmes » qui dépasseraient cet enjeu. Le processus de problématisation en cours dans les arènes internationales est alors en décalage avec les connaissances disponibles (qui insistent sur la multicausalité) et avec les processus de problématisation à l'œuvre à l'échelon national dans un pays potentiellement affecté.

Ces conclusions montrent l'intérêt d'une comparaison transnationale dans une perspective de sociologie de l'action publique et la pertinence du recours à cette perspective dans un Etat classé parmi les « moins avancés » de la planète. Au Mali comme dans les arènes internationales, les dimensions cognitives, normatives et stratégiques sont fortement inter-reliées. La réponse à ma question de départ est vérifiable aux deux échelons d'action publique analysés : le fait que le nouveau « problème » de la « migration environnementale » ne soit ni stabilisé, ni clairement défini, le rend modelable et mobilisable par des acteurs variés porteurs d'intérêts différenciés. Le « problème » est alors reformulé en des termes qui correspondent aux représentations et aux intérêts de leurs promoteurs et s'inscrivent dans des référentiels plus globaux de l'action publique.

L'utilisation du concept de « récit » permet en outre d'illustrer le fait que les discours relatifs à la « migration environnementale » ne reflètent que partiellement l'état des connaissances scientifiques disponibles au moment de leur énonciation. Ces récits ont pour but de stabiliser les hypothèses nécessaires à la prise de décision dans un contexte politique et scientifique complexe et incertain. Ils incitent à l'action en utilisant des processus narratifs qui dramatisent les éléments factuels sur lesquels ils se basent. Portés au départ par des entrepreneurs politiques, ils objectivent un certain type d'actions et le rendent indépendant des préférences d'un acteur spécifique.

2. Limites et futures perspectives de recherche

Il est toutefois nécessaire de mentionner quelques limites à ces conclusions. Certaines sont liées aux conditions de réalisation de cette recherche. Tout d'abord, l'enquête de terrain a été limitée ici à un seul terrain : le terrain malien. Il avait été également envisagé d'analyser empiriquement les dynamiques d'action publique dans un petit Etat insulaire en développement mais cette idée a été abandonnée par la suite du fait de contraintes temporelles et financières. Elle constitue néanmoins une piste de recherche pour l'avenir. Ensuite, l'analyse de l'action publique au plan international est largement fondée sur une revue de la littérature, à la fois de seconde main, en suivant l'actualité des publications scientifiques sur le sujet, et de première main, en collectant de manière systématique les rapports, articles de presse, déclarations et prises de position identifiés. Ce manque de diversité dans les méthodes empiriques utilisées à cet échelon de l'analyse pourrait être compensé par la réalisation d'entretiens avec les acteurs impliqués à ce niveau, et par de l'observation participante plus régulière que celle que j'ai pu entreprendre au cours de cette recherche doctorale. Il serait également intéressant dans une future recherche de mener une analyse de contenu plus systématique, peut-être à l'aide d'outils quantitatifs, sur l'ensemble des documents collectés, que ce soit à Bamako ou en Europe.

Par ailleurs, l'analyse des dynamiques de l'action publique malienne est fondée sur une enquête de terrain antérieure aux évènements de 2012-2013. Depuis, le Mali a connu une tentative de sécession, un coup d'Etat, une guerre et de nouvelles élections. L'analyse des origines du coup d'Etat de 2012, contre un président sortant ayant annoncé qu'il ne serait pas candidat à sa propre succession, demande encore à être approfondie. Le prétexte avancé par la junte de la reconquête des positions militaires perdues au nord n'a pas résisté à la réalité des combats – et des défaites successives – qui ont fait suite à sa prise du pouvoir par les armes. Les échecs subis par l'armée malienne dans les régions de Kidal, Tombouctou et Gao face à la rébellion touarègue et à ses alliés, au moins temporaires, d'Ansar Dine, d'AQMI et du MUJAO, ont pu participer à la délégitimation du pouvoir de Bamako (Siméant et Traoré, 2012). Plusieurs autres hypothèses peuvent être

avancées pour expliquer la rapide déliquescence de l'Etat face aux attaques de groupes rebelles au nord : la non-résolution de la question touarègue et arabe ; les problèmes associés à la gouvernance des trois régions du nord ; la négligence ou la complaisance des autorités face à la montée des trafics illicites et illégaux (cigarettes, migrants, armes, drogues) et aux énormes enjeux associés³²⁵ ; le développement continu depuis 2003 de groupes islamistes dans la région, largement autofinancés à travers les enlèvements d'otages³²⁶. Dans ce contexte de fragilité, le retour de Libye des combattants maliens engagés dans la Légion Islamique de Muammar Kadhafi semble avoir constitué l'élément déclencheur. La junte a en outre rapidement bénéficié du soutien de certains opposants au pouvoir en place, en quête d'ascension politique, dont les moyens et l'influence sur la scène politique étaient jusqu'alors limités³²⁷. Ces récents développements sont révélateurs de la « difficile re-sectorisation du politique et du militaire »³²⁸ constatée par Céline Thiriot à propos d'un certain nombre d'Etats africains (Thiriot, 2008). Face à des autorités politiques fragiles et à des armées désinstitutionnalisées marquées par la politisation et le factionnalisme hérités de la confusion des sphères politiques et militaires des années 1960 à 1990, l'exemple malien montre que la force reste une ressource politique dans les régimes post-transition.

Les récents bouleversements de la vie politique malienne tendent à légitimer les préoccupations relatives à la fragilité et à l'extraversion des Etats africains. L'Etat malien a semblé proche de l'effondrement, entendu au sens de William Zartman. L'Etat central a perdu sa légitimité et révélé son incapacité à assurer la sécurité et l'approvisionnement, et à contrôler une partie de ses espaces politiques et économiques sans soutien extérieur (Zartman, 1995). Toutefois, les structures

³²⁵ De forts soupçons de complicité pesaient ainsi sur des proches de l'ancien président « ATT » suite à la découverte de l'avion surnommé le « Boeing d'Air Cocaïne », découvert abandonné et volontairement incendié, suspecté d'avoir transporté plusieurs tonnes de cocaïne.

³²⁶ Intervention de Jean-Marc Châtaigner au cours de la conférence « Les conflits au Sahel en question : sécurité et politiques sécuritaires », *Séminaire d'actualité Les Afriques dans le Monde* (LAM), Université de Bordeaux, 29 novembre 2012.

³²⁷ Les mutins ont repris la rhétorique du parti de la Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance (SADI) d'Oumar Mariko, considéré comme la seule opposition partisane à « ATT » lors de son second mandat (Siméant et Traoré, 2012).

³²⁸ Ce concept est utilisé par Céline Thiriot afin d'insister sur le rôle d'acteur politique joué par les armées africaines après les indépendances. Il permet d'insister sur la confusion des sphères politiques et militaires dans les régimes post-transition. Malgré une séparation formelle, institutionnelle et constitutionnelle de ces deux sphères, la démilitarisation du

gouvernementales et sociétales ne se sont pas décomposées. Les grands partis pré-coup d'Etat ont réoccupé le devant de la scène après les élections, bien que certains postes ministériels soient restés attribués à des proches de la junte. Ces acteurs politiques tirent notamment leur légitimité de la « souveraineté négative » que leur accordent leurs alliés internationaux (Jackson, 1990). La reconquête des régions du nord du pays ne s'est faite que suite à l'intervention d'armées extérieures, et notamment de l'armée française, dont d'importants contingents sont encore positionnés sur le territoire malien. Les Etats occidentaux traditionnellement impliqués au Mali ont par ailleurs poussé à l'organisation rapide d'élections présidentielles dès l'été 2013, la présence d'un pouvoir démocratiquement élu étant pour certaines coopérations bilatérales la condition nécessaire à un maintien des flux de l'aide au développement. La prise en compte des dynamiques transnationales apparaît alors toujours centrale à la compréhension de l'action publique nationale.

En outre, si les institutions politiques maliennes semblent pour l'instant hors du danger d'effondrement, leurs priorités ont évolué. La focale utilisée ici semble marginale à l'heure actuelle. La réalisation de la plupart des politiques, programmes et projets évoqués dans ce travail a été suspendue ou compromise. La crise connue par les institutions maliennes ne semble toutefois pas remettre en question l'utilisation des outils de la sociologie de l'action publique au Mali. Ceux-ci permettent de s'intéresser au fonctionnement concret de l'Etat en tant que processus social complexe et « réalité concrète »³²⁹ et de comprendre comment l'action publique se met en place même lorsqu'elle a peu de chances apparentes de fonctionner. Cette focale aura en outre permis de révéler des dynamiques qu'il sera toujours intéressant d'interroger à l'avenir sur le terrain politique bamakois. L'analyse des « récits » d'action publique au Mali, et leur comparaison avec les « récits » existants au plan international, permettent en effet de mettre en avant l'existence de stratégies multi-scalaires, où les ressources cognitives ont un double objectif de légitimation interne et d'homologation internationale, dans les processus de construction et de hiérarchisation des « problèmes » publics.

pouvoir, et la dépolitisation et la re-focalisation professionnelle des forces armées ne sont pas achevées. L'armée, « structure de mobilité sociale et de succession politique », reste très perméable aux clivages sociétaux (Thiriot, 2008).

³²⁹ Cf. Oliver de Sardan, 2003, p. 1.

Bibliographie

1. Publications universitaires

- Adger W. N., Huq S., Brown K., Conway D. et Hulme M., « Adaptation to climate change in the developing world », *Progress in Development Studies*, vol. 3, n° 3, 2003, p. 179-195.
- Adger W. Neil, Dessai Suraje, Goulden Marisa, Hulme Mike, Lorenzoni Irene, Nelson Donald R., Naess Lars Otto, Wolf Johanna et Wreford Anita, « Are there social limits to adaptation to climate change? », *Climatic Change*, vol. 93, n° 3, 1 avril 2009, p. 335-354.
- Afifi Tamer, Warner Koko (dir.), « Special Issue: Environmentally Induced Migration in the Context of Social Vulnerability », *International Migration*, vol. 49, Issue Supplement s1, juin 2011, p. e1–e242.
<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/imig.2011.49.issue-s1/issuetoc>
[Consulté le 11 janvier 2013]
- Afolayan Adejumoke Alice, Adelekan Ibidun O., « The role of climatic variations on migration and human health in Africa », *The Environmentalist*, vol. 18, n° 4, 1999, p. 213-218.
- Amadou Boureima et Boutrais Jean, « Logiques pastorales et de conservation de la nature : les transhumances et le Parc du W (Niger, Burkina Faso, Bénin) », *Autrepart*, vol. 60, n° 1, 2012, p. 55-75.
- Arborio Anne-Marie, Cohen Yves, Fournier Pierre *et al.*, *Observer le travail: histoire, ethnographie, approches combinées*, Paris, France : La Découverte, 2008, 351 p.
- Arenstam Gibbons Sheila J. et Nicholls Robert J., « Island abandonment and sea-level rise: An historical analog from the Chesapeake Bay, USA », *Global Environmental Change*, vol. 16, n° 1, février 2006, p. 40-47.

- Atlani-Duault Laëtitia et Dozon Jean-Pierre, « Colonisation, développement, aide humanitaire. Pour une anthropologie de l'aide internationale », *Ethnologie française*, vol. 41, n° 3, 2011, p. 393-403.
- Avanza Martina, « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas « ses indigènes. Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe », in Alban Bensa et Didier Fassin (dir.), *Les politiques de l'enquête*, Paris : La Découverte, coll. « Recherches », 2008 p. 41-58.
- Azam Jean-Paul et Gubert Flore, « Those in Kayes: The Impact of Remittances on Their Recipients in Africa », *Revue économique*, vol. 56, n° 6, novembre 2005, p. 1331-1358.
- Bach Daniel C., « Patrimonialisme et néopatrimonialisme : lectures et interprétations comparées », in Daniel C. Bach et Mamoudou Gazibo (dir.), L'Etat néopatrimonial : genèse et trajectoires contemporaines, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, p. 37-78.
- Badie Bertrand, Brauman Rony, Decaux Emmanuel, Devin Guillaume et Wihtol de Wenden Catherine, *Pour un autre regard sur les migrations : Construire une gouvernance mondiale*, Paris : La Découverte, 2008, 125 p.
- Balling Robert C. Jr., « Interactions of desertification and climate in Africa », in Pak Sum Low (ed.), *Climate Change and Africa*, New York : Cambridge University Press, 2005, p. 41-49.
- Banerjee Sanjoy, « Narratives and Interaction: A Constitutive Theory of Interaction and the Case of the All-India Muslim League », *European Journal of International Relations*, vol. 4, n° 2, 6 janvier 1998, p. 178-203.
- Banuri Tariq et Opschoor Hans, « Climate Change and Sustainable Development », *UN-DESA Working Paper*, n° 56, octobre 2007.
http://www.un.org/esa/desa/papers/2007/wp56_2007.pdf
[Consulté le 9 avril 2009]
- Barbieri Alisson Flavio et Confalonieri Ulisses E.C.C, « Climate change, migration and health in Brazil », in Etienne Piguet, Antoine Pécoud et P. F. A. de Guchteneire (dirs.), *Migration and climate change*, Paris; Cambridge, UK; New York : UNESCO Pub. ; Cambridge University Press, 2011, p. 49-73.

- Barnett Jon et Adger W. Neil, « Climate change, human security and violent conflict », *Political Geography*, vol. 26, n° 6, 2007, p. 639-655.
- Barrière Olivier et Barrière Catherine, *Un droit à inventer: foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger (Mali)*, Paris : IRD Editions, 2002, 474 p.
- Bates Diane C., « Environmental refugees? Classifying human migrations caused by environmental change », *Population & Environment*, vol. 23, n° 5, 2002, p. 465-477.
- Bayart Jean-François, *L'Etat en Afrique: la politique du ventre*, Paris : Fayard, 2006 [1989], 439 p.
- Baudais Virginie et Chauzal Grégory, « Les partis politiques et l'« indépendance partisane » d'Amadou Toumani Touré », *Politique africaine*, N° 104, n° 4, 1 décembre 2006, p. 61-80.
- Bending Tim et Rosendo Sergio, « Rethinking the Mechanics of the “Anti-Politics Machine” », in David Lewis et David Mosse (dirs.), *Development Brokers and Translators: The Ethnography of Aid and Agencies*, Bloomfield, CT : Kumarian Press, 2006, p. 217-238.
- Bergamaschi Isaline, Diabaté Alassane et Paul Élisabeth, « L'agenda de Paris pour l'efficacité de l'aide. », *Afrique contemporaine*, n° 3, 2008, p. 219-249.
- Bernus Edmond, « Exodes tous azimuts en zone sahélo-soudanienne », in Véronique Lassailly-Jacob, Jean-Yves Marchal, André Quesnel (dir.), *Déplacés et réfugiés, La mobilité sous contrainte*, IRD/CNRS-EHESS, Editions de l'IRD, Collection Colloques et Séminaires, Paris, 1999, p. 195-208.
- Bettini Giovanni, « Climate Barbarians at the Gate? A critique of apocalyptic narratives on ‘climate refugees’ », *Geoforum*, vol. 45, mars 2013, p. 63-72.
- Biermann Frank et Boas Ingrid, « Preparing for a warmer world: Towards a global governance system to protect climate refugees », *Global Environmental Politics*, vol. 10, n° 1, 2010, p. 60-88.
- Bierschenk Thomas, Chauveau Jean-Pierre et Olivier de Sardan Jean-Pierre (dir.), *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Mayence : APAD ; Paris : Karthala (« Hommes et sociétés »), 2000, 328 p.

- Black Richard, « Les réfugiés dégradent-ils l'environnement, Exemples au Sénégal et en Guinée », in Véronique Lassailly-Jacob, Jean-Yves Marchal, André Quesnel (dir.), *Déplacés et réfugiés, La mobilité sous contrainte*, Editions de l'IRD, Collection Colloques et Séminaires, Paris, 1999, p. 383-429.
- Black Richard, Arnell Nigel et Dercon Stefan (dir.), « Migration and Global Environmental Change – Review of Drivers of Migration », *Global Environmental Change*, Vol. 21, Supplément 1, Décembre 2011, p. S1-S130.
- Blundo Giorgio, « Elus locaux et courtiers en développement au Sénégal, Trajectoires politiques, modes de légitimation et stratégies d'alliance », in Bierschenk Thomas, Chauveau Jean-Pierre et Olivier de Sardan Jean-Pierre (dir.), *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Mayence : APAD ; Paris, : Karthala (« Hommes et sociétés »), 2000, p. 71-100.
- Blundo Giorgio, « Négocier l'État au quotidien : agents d'affaires, courtiers et rabatteurs dans les interstices de l'administration sénégalaise », in Yann Lebeau, Boubacar Niane, Anne Piriou et Monique de Saint Martin (dir.), *État et acteurs émergents en Afrique*, Paris, Ibadan : Karthala, IFRA, 2003, p. 153-173.
- Blundo Giorgio et Olivier De Sardan Jean-Pierre, « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine*, n° 3, 2001, p. 8-37.
- Boano Camillo, Zetter Roger et Morris Tim, « Environmentally Displaced People: Understanding the Linkages between Environmental Change, Livelihoods and Forced Migration », Refugee Studies Centre, Oxford Department of International Development, University of Oxford, RSC Forced Migration Policy Briefings, 2008, 40 p.
- Bocquier Philippe et Diarra Tiéman, *Population et société au Mali*, Paris : L'Harmattan, 1999, 204 p.
- Bohra-Mishra Pratikshya et Massey Douglas S., « Environmental Degradation and Out-Migration : Evidence from Nepal », in Etienne Piguet, Antoine Pécoud et P. F. A. de Guchteneire (dirs.), *Migration and climate change*, Paris;

- Cambridge, UK; New York : UNESCO Pub. ; Cambridge University Press, 2011, p. 74-101.
- Bonnet François, « La distance sociale dans le travail de terrain : compétence stratégique et compétence culturelle dans l'interaction d'enquête », *Genèses*, n° 73, n° 4, 2008, p. 57-74.
- Boswell Christina, « Migration Control and Narratives of Steering », *The British Journal of Politics & International Relations*, vol. 13, n° 1, 2011, p. 12-25.
- Boswell Christina, Geddes Andrew et Scholten Peter, « The Role of Narratives in Migration Policy-Making: A Research Framework », *The British Journal of Politics & International Relations*, vol. 13, n° 1, 2011, p. 1-11.
- Bourdieu Pierre, *La distinction: critique sociale du jugement*, Paris : Éditions de Minuit, 1979, 670 p.
- Bourdieu Pierre, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, n° 1, 1980, p. 2-3.
- Bourdieu Pierre, Chamboredon Jean-Claude et Passeron Jean-Claude, *Le métier de sociologue: préalables épistémologiques*, Berlin, Allemagne, Etats-Unis, France : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (« Textes de sciences sociales »), 1983 [1968], 357 p.
- Bourmaud Daniel, *La Politique en Afrique*, Paris : Montchrestien, coll. « Clefs, Politique », 1997, 160 p.
- van Boxel John, « Uncertainties in Modelling Climate Change », in A. J. Dietz, R. Ruben et A. Verhagen (dirs.), *The Impact of Climate Change on Drylands*, Dordrecht : Springer Netherlands, 2004, p. 33-42.
- Boutrais Jean, « Les éleveurs, une catégorie oubliée de migrants forcés », in Véronique Lassailly-Jacob, Jean-Yves Marchal, André Quesnel (dir.), *Déplacés et réfugiés, La mobilité sous contrainte*, Paris : IRD/CNRS-EHESS, 1999, p. 161-194.
- Bravo Michael T., « Voices from the sea ice: the reception of climate impact narratives », *Journal of Historical Geography*, vol. 35, n° 2, avril 2009, p. 256-278.
- Broekhuis Annelet, de Brujin Mirjam, de Jong Ali, « Urban-Rural Linkages and Climate Variability », in A. J. Dietz, R. Ruben et A. Verhagen (dirs.), *The*

- Impact of Climate Change on Drylands with a Focus on West Africa*, Dordrecht : Springer Netherlands (« Environment & Policy », n° 39), 2004, p. 301-321.
- Brown Heidi, « Lost innocence: the tsunami in the Maldives », *Forced Migration Review*, Special Issue: Tsunami: learning from the humanitarian response, juillet 2005, p. 48-50.
- Brown Lester Russell, McGrath Patricia L. et Stokes Bruce, *Twenty-two dimensions of the population problem*, Washington D.C., Worldwatch Institute, 1976, 88 p.
- Brown Oli, Hammill Anne et McLeman Robert, « Climate change as the 'new' security threat: implications for Africa », *International Affairs*, vol. 83, n° 6, 2007, p. 1141-1154.
- Brown Oli, « The numbers game », *Forced Migration Review*, Vol. 31, 2008, p. 8-9.
- de Bruijn Mirjam et van Dijk Han, *Arid ways: cultural understandings of insecurity in Fulbe society, central Mali*, Amsterdam : Thela, 1995, 547 p.
- de Bruijn Mirjam et van Dijk Han, « Changing population mobility in West Africa: Fulbe pastoralists in Central and South Mali », *African Affairs*, vol. 102, n° 407, 4 janvier 2003, p. 285-307.
- de Bruijn Mirjam, van Dijk Han, « The Importance of Socio-cultural Differences and of Pathway Analysis for Understanding Local Actor's Responses », in A. J. Dietz, R. Ruben et A. Verhagen (dirs.), *The Impact of Climate Change on Drylands with a Focus on West Africa*, Dordrecht : Springer Netherlands, 2004, p. 341-362
- Busch Per-Olof et Jörgens Helge, « The international sources of policy convergence: explaining the spread of environmental policy innovations », *Journal of European public policy*, vol. 12, n° 5, 2005, p. 860-884.
- Bussi Michel, Stéphanie Lima et David Vigneron, « L'État-nation africain à l'épreuve de la démocratie, entre présidentialisation et décentralisation : l'exemple du Mali », *L'Espace Politique*, vol. 7, n° 1, 2009.

- Buzan Barry, Wæver Ole et Wilde Jaap de, *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder (Colo.), Etats-Unis : Lynne Rienner Publishers, 1998, 252 p.
- Butt T. A., McCarl B. A., Angerer J., Dyke P. T. et Stuth J. W., « The economic and food security implications of climate change in Mali », *Climatic Change*, vol. 68, n° 3, 1 février 2005, p. 355-378.
- Byravan Sujatha et Rajan Sudhir Chella, « Warming Up to Immigrants: An Option for the U.S. in Climate Policy », *Economic and Political Weekly*, vol. 44, n° 45, 7 novembre 2009, p. 19-23.
- Callon Michel, « Éléments pour une sociologie de la traduction: la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique (1940/1948-)*, vol. 36, 1986, p. 169-208.
- Cambrézy Luc et Lassailly-Jacob Véronique, « Du consensus de la catastrophe à la surenchère médiatique – Introduction », *Revue Tiers Monde*, vol. n°204, n° 4, 2010, p. 7-18.
- Carling Jørgen et Hernández-Carretero María, « Protecting Europe and Protecting Migrants? Strategies for Managing Unauthorised Migration from Africa », *The British Journal of Politics & International Relations*, vol. 13, n° 1, 2011, p. 42-58.
- Carr Edward R., « Placing the environment in migration: environment, economy, and power in Ghana's central Region », *Environment and Planning*, vol. 37, n° 5, 2005, p. 925-946.
- Castles Stephen, « Understanding Global Migration: A Social Transformation Perspective », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, n° 10, 2010, p. 1565-1586.
- Cefaï Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 14, n° 75, 1996, p. 43-66.
- Cefaï Daniel et Amiraux Valérie, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales. Partie 1 », *Cultures & Conflits*, n° 47, 1 septembre 2002
<http://conflits.revues.org/829?lang=en> [Consulté le 15 février 2013].

- Cernea Michael M., « The risks and reconstruction model for resettling displaced populations », *World Development*, vol. 25, n° 10, Octobre 1997, p. 1569-1587.
- Channac Frédérique, « Vers une politique publique internationale des migrations ? », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 3, 2006, p. 393-408.
- Charney Jule, Stone Peter H. et Quirk William J., « Drought in the Sahara: A Biogeophysical Feedback Mechanism », *Science*, vol. 187, n° 4175, 2 juillet 1975, p. 434-435.
- Charney Jule, Quirk William J., Chow Shu-hsien et Kornfield Jack, « A Comparative Study of the Effects of Albedo Change on Drought in Semi-Arid Regions », *Journal of the Atmospheric Sciences*, vol. 34, n° 9, septembre 1977, p. 1366-1385.
- Chauvin Sébastien et Jounin Nicolas, « L'observation directe », in Serge Paugam (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, France : Presses universitaires de France, 2010, p. 143-165.
- Cissé Pierre, Malicki Zorom, Barbier Bruno et Maïga Abdou, « Les migrations, une stratégie d'adaptation à la variabilité climatique en zones sahéliennes », *Revue de Géographie du Laboratoire Leïd*, N°8, Décembre 2010, p. 184-196.
- Clapham Christopher S, *Africa and the international system: the politics of state survival*, Cambridge : Cambridge University Press (« Cambridge studies in international relations », n° 50), 1996, 340 p.
- Cobb Roger W. et Elder Charles D., *Participation in American politics: The dynamics of agenda-building*, , Boston : Allyn and Bacon, 1972, 182 p.
- Commaille Jacques, « Sociologie de l'action publique », in *Dictionnaire des politiques publiques*, 3ème éd., Paris : Presses de Sciences Po, 2010, p. 599-607.
- Compagnon Daniel, Florémont Fanny et Lamaud Isabelle, « Sub-Saharan Africa. Fragmented environmental governance without regional integration », in Lorraine Elliott et Shaun Breslin (dirs.), *Comparative environmental regionalism*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 92-112.

- Connell John, « Losing ground? Tuvalu, the greenhouse effect and the garbage can », *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 44, n° 2, 2003, p. 89-107.
- Corcuff Philippe, *Les nouvelles sociologies: entre le collectif et l'individuel*, Paris : Armand Colin, 2007, 127 p..
- Cournil Christel, « Les réfugiés écologiques : Quelle(s) protection(s), quel(s) statut(s) », *Revue du Droit Public*, n° 4, 2006, p. 1035-1066.
- Cournil Christel, « Émergence et faisabilité des protections en discussion sur les « réfugiés environnementaux » », *Revue Tiers Monde*, vol. n°204, n° 4, 2010, p. 35-54.
- Cournil Christel, « La mise à l'agenda scientifique et politique des migrations environnementales », *Revista Interdisciplinar da Mobilidade Humana*, vol. 19, n° 36, 2011a
<http://www.csem.org.br/remhu/index.php/remhu/article/view/248>
[Consulté le 14 novembre 2012]
- Cournil Christel, 2011b, « The protection of 'environmental refugees' in international law », in Piguet Etienne, Pécoud Antoine et de Guchteneire Paul F. A., *Migration and climate change*, Paris; Cambridge, UK; New York : UNESCO Pub. ; Cambridge University Press, 2011, p. 359-387.
- Cournil Christel, « Les droits des 'déplacés environnementaux', une nouvelle thématique à l'agenda international », *Actes du Colloque Changements climatiques et droits de l'Homme, 16 et 18 mai 2011 à Dakar*, 2012, 12 p.
- Cournil Christel et Gemenne François, « Les populations insulaires face au changement climatique : des migrations à anticiper », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol. 10, N°3, Décembre 2010,
<http://vertigo.revues.org/10482> [Consulté le 28 août 2012]
- Daloz Jean-Pascal, « Au-delà de l'État néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitaire », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 13, n° 4, 2006, p. 617-623.
- Darbon Dominique, « De l'introuvable à l'innommable: fonctionnaires et professionnels de l'action publique dans les Afriques », *Autrepart*, n° 4, 2001, p. 27-42.

- Darbon Dominique, « Réformer ou reformer les administrations projetées des Afriques? », *Revue française d'administration publique*, n° 1, 2003, p. 135-152.
- Darbon Dominique (dir.), *La politique des modèles en Afrique simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris / Pessac, Karthala / Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine (MSHA), 2009, 286 p.
- Darbon Dominique et Crouzel Ivan, « Administrations publiques et politiques publiques des Afriques », in Mamoudou Gazibo et Céline Thiriot (dirs.), *Le politique en Afrique: état des débats et pistes de recherche*, Paris : Karthala, 2009, p. 71-102.
- Daum Christophe, « La coopération, alibi de l'exclusion des immigrés ? L'exemple malien », in Didier Fassin, Alain Morice, Catherine Quiminal (dir), *Les lois de l'inhospitalité, les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans papiers*, La Découverte, Paris, 1997.
- Daum Christophe, « Le codéveloppement, grandeur et décadence d'une aspiration généreuse », *Revue internationale et stratégique*, n° 4, 2007, p. 49-59.
- Demange Elise, *La controverse « Abstain, be faithful, use a condom ».* *Transnationalisation de la politique de prévention du VIH/sida en Ouganda*, Thèse de doctorat de science politique, Institut d'études politiques de Bordeaux, Bordeaux, 2010, 791 p.
- Demange Élise, « De l'abstinence à l'homophobie: la «moralisation» de la société ougandaise, une ressource politique entre Ouganda et États-Unis », *Politique africaine*, n° 2, 2012, p. 25-47.
- Demange Élise, « La convergence des politiques du sida en Ouganda et aux États-Unis: les chrétiens évangéliques comme intermédiaires », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n° 3, 2013, p. 149-168.
- Dia Amadou Hamath, Becerra Sylvia et Gangneron Fabrice, « Crises climatiques, ruptures politiques et transformations de l'action publique environnementale au Mali », *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 8, n° 1, 2008.
- Diarra Sékouba et Cissé Pierre, « Migrations et pauvreté au Mali », in Hertrich Véronique and Keïta Seydou, *Questions de population au Mali*, Le Figuier /

- Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Bamako, 2003, p. 203-226.
- Dietz A. J., Ruben R. et Verhagen A. (dirs.), *The Impact of Climate Change on Drylands with a Focus on West Africa*, Dordrecht : Springer Netherlands (« Environment & Policy »), n° 39, 2004.
- van Dijk Han, de Bruijn Mirjam et van Beek Wouter, « Pathways to Mitigate Climate Variability and Climate Change in Mali: The Districts of Douentza and Koutiala Compared », in A. J. Dietz, R. Ruben et A. Verhagen (dirs.), *The Impact of Climate Change on Drylands with a Focus on West Africa*, Dordrecht : Springer Netherlands, 2004, p. 173-206.
- Docherty Bonnie et Giannini Tyler, « Confronting a Rising Tide: A Proposal for a Convention on Climate Change Refugees », *Harvard Environmental Law Review*, vol. 33, 2009, p. 349-403.
- Doyle Julie, « Picturing the climate (c)tic: Greenpeace and the representational politics of climate change communication », *Science as Culture*, vol. 16, n° 2, 2007, p. 129-150.
- Dun Olivia, « Migration and Displacement Triggered by Floods in the Mekong Delta », *International Migration*, vol. 49, 1 juin 2011, p. e200-e223.
- Duvat Virginie et Magnan Alexandre, « Des archipels en péril ? Les Maldives et les Kiribati face au changement climatique », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 10, Numéro 3, 20 décembre 2010. <http://vertigo.revues.org/10594> [Consulté le 10 décembre 2012]
- Ebi Kristie L., Padgham Jonathan, Doumbia Mamadou, Kergna Alpha, Smith Joel, Butt Tanveer et McCarl Bruce, « Smallholders adaptation to climate change in Mali », *Climatic Change*, vol. 108, n° 3, 1 octobre 2011, p. 423-436.
- Eboko Fred, « Politique publique et sida en Afrique », *Cahiers d'études africaines*, n° 178, n° 2, 1 juin 2005, p. 351-387.
- Eisenstadt S. N, *Traditional patrimonialism and modern neopatrimonialism*, Beverly Hills Calif. : Sage Publications, 1973, 95 p.
- Elliott Lorraine, « Migration and Climate Migrants: What Threat, Whose Security? », in Jane McAdam (dir.), *Climate change and displacement :*

multidisciplinary perspectives, Oxford; Portland, Or. : Hart Pub., 2010, p. 175-190.

Enguéléguelé Maurice, « L'analyse des politiques publiques dans les pays d'Afrique subsaharienne. Les apports de la notion de référentiel et du concept de médiation », *L'Afrique politique*, Paris, Karthala, 2002, p. 233-253.

Enguéléguelé Maurice, « Quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique subsaharienne », *Politique et sociétés*, vol. 27, n° 1, 2008, p. 3-28.

Ezra Markos, « Demographic responses to environmental stress in the drought - and famine - prone areas of northern Ethiopia », *International Journal of Population Geography*, vol. 7, n° 4, 2001, p. 259-279.

Ezra Markos et Kiros Gebre-Egziabher, « Rural Out-Migration in the Drought Prone Areas of Ethiopia: A Multilevel Analysis », *International Migration Review*, vol. 35, n° 3, 1 octobre 2001, p. 749-771.

Faist Thomas, « Migrants as transnational development agents: an inquiry into the newest round of the migration–development nexus », *Population, Space and Place*, vol. 14, n° 1, 2008, p. 21-42.

Faist Thomas et Schade Jeanette, « The Climate–Migration Nexus: A Reorientation », in Thomas Faist et Jeanette Schade (dirs.), *Disentangling Migration and Climate Change*, Dordrecht : Springer Netherlands, 2013, p. 3-25.

Farbotko Carol, « Tuvalu and Climate Change: Constructions of Environmental Displacement in The Sydney Morning Herald », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, vol. 87, n° 4, 2005, p. 279-293.

Farbotko Carol et Lazarus Heather, « The first climate refugees? Contesting global narratives of climate change in Tuvalu », *Global Environmental Change*, vol. 22, n° 2, 2012, p. 382-390.

Fauré Yves-André et Médard Jean-François, « L'Etat- business et les politiciens entrepreneurs. Néo- patrimonialisme et *big men* : économie et politique », dans Yves-André Fauré et Stephen Ellis (dir.), *Entreprises et entrepreneurs*

- africains, Paris : Éd. Karthala/Éd. de l'ORSTOM, coll. « Hommes et sociétés », 1995, p. 289 – 309.
- Feng Shuaizhang, Krueger Alan B. et Oppenheimer Michael, « Linkages among climate change, crop yields and Mexico-US cross-border migration », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 107, n° 32, 2010, p. 14257-14262.
- Findlay Allan et Geddes Alistair, « Critical views on the relationship between climate change and migration: some insights from the experience of Bangladesh » in Piguet Etienne, Pécoud Antoine et de Guchteneire Paul. F. A., *Migration and climate change*, Paris; Cambridge, UK; New York : UNESCO Pub. ; Cambridge University Press, 2011, p. 138-159.
- Findley Sally E., « Does Drought Increase Migration? A Study of Migration from Rural Mali during the 1983-1985 Drought », *International Migration Review*, vol. 28, n° 3, 1er octobre 1994, p. 539-553.
- Florémont Fanny, « Migratory Issues in Climate Adaptation Policies: A New Conceptualisation of Population Displacements? », *Forum for Development Studies*, vol. 39, n° 1, mars 2012, p. 31-49.
- Frappart Frédéric, Hiernaux Pierre, Guichard Françoise, Mougin Eric, Kergoat Laurent, Arjounin Marc, Lavenu François, Koité Mohamed, Paturel Jean-Emmanuel et Lebel Thierry, « Rainfall regime across the Sahel band in the Gourma region, Mali », *Journal of Hydrology*, vol. 375, n° 1-2, 30 août 2009, p. 128-142.
- Fraser Alastair et Whitfield Lindsay, « Understanding Contemporary Aid Relationship », in Lindsay Whitfield (ed.), *The Politics of Aid: African Strategies for Dealing with Donors*, Oxford; New York : Oxford University Press, 2009, p. 74-107.
- Fresia Marion, *Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal : une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire*, Paris, France : l'Harmattan, 2009, 379 p.
- Froger Géraldine et Andriamahefazafy Fano, « Les stratégies environnementales des organisations internationales dans les pays en développement : continuité ou ruptures ? », *Mondes en développement*, n° 124, n° 4, 1 novembre 2003, p. 49-76.

- Garraud Philippe, « Agenda/Emergence », in *Dictionnaire des politiques publiques*, 3ème éd., Paris : Presses de Sciences Po, 2010, p. 58-67.
- Gazibo Mamoudou et Thiriot Céline, *Le politique en Afrique: état des débats et pistes de recherche*, Paris : Karthala, 2009, 366 p.
- van der Geest Kees, Vrieling Anton et Dietz Ton, « Migration and environment in Ghana: a cross-district analysis of human mobility and vegetation dynamics », *Environment and Urbanization*, vol. 22, n° 1, 2010, p. 107-123.
- Geiger Martin et Pécoud Antoine (dir.), *The Politics of International Migration Management*, Basingstoke, Hampshire ; New York : Palgrave Macmillan, 2010, 305 p.
- Gemenne François, *Environmental Change and Migration Flows, Normative Frameworks and Policy Responses*, Thèse de science politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris et Université de Liège, soutenue à Paris, le 3 avril 2009, 493 p.
- Gemenne François, « Tuvalu, un laboratoire du changement climatique ? », *Revue Tiers Monde*, vol. n°204, n° 4, 2010, p. 89-107.
- Gemenne François, « Why the numbers don't add up: A review of estimates and predictions of people displaced by environmental changes », *Global Environmental Change*, 21, Supplement 1, décembre 2011, p. S41-S49.
- Giannini Alessandra, « Mechanisms of Climate Change in the Semiarid African Sahel: The Local View », *Journal of Climate*, vol. 23, n° 3, février 2010, p. 743-756.
- Giannini Alessandra, Biasutti Michela et Verstraete Michel M., « A climate model-based review of drought in the Sahel: Desertification, the re-greening and climate change », *Global and Planetary Change*, vol. 64, n° 3-4, décembre 2008, p. 119-128.
- Gilbert Claude et Henry Emmanuel, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, Vol. 53, n° 1, 1 février 2012, p. 35-59.
- Glaser Barney G et Strauss Anselm L, *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, Chicago : Aldine Pub. Co., 1967, 271 p.

- Gleditsch Nils Petter, « Armed Conflict and the Environment: A Critique of the Literature », *Journal of Peace Research*, vol. 35, n° 3, mai 1998, p. 381-400.
- Gold Raymond, « Jeux de rôle sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique », in Daniel Céfaï, *L'enquête de terrain*, Paris : La Découverte, 2003 [1958], p. 340-349.
- Green Jessica F. et Thouez Colleen, « Global Governance for migration and the environment: what can we learn from each other », *Global Migration Perspectives*, vol. 46, septembre 2005.
- Grist Jeremy P. et Nicholson Sharon E., « A Study of the Dynamic Factors Influencing the Rainfall Variability in the West African Sahel », *Journal of Climate*, vol. 14, n° 7, avril 2001, p. 1337-1359.
- Gubert Flore, « La participation des Maliens de France au développement de la région de Kayes », in Philippe Bocquier et Tiéman Diarra (dirs.), *Population et société au Mali*, Paris : L'Harmattan, 1999, p. 103-119.
- Gusfield Joseph R., *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris : Economica, 2009 [1981], 354 p.
- de Haas Hein, « International migration, remittances and development: myths and facts », *Third World Quarterly*, vol. 26, n° 8, 2005, p. 1269-1284.
- de Haas Hein, « The Myth of Invasion: the inconvenient realities of African migration to Europe », *Third World Quarterly*, vol. 29, n° 7, 2008, p. 1305-1322.
- Hall Peter A., « Policy paradigms, social learning, and the state: the case of economic policymaking in Britain », *Comparative politics*, 1993, p. 275-296.
- Hardee Karen, Mutunga Clive, « Strengthening the link between climate change adaptation and national development plans: lessons from the case of population in National Adaptation Programmes of Action (NAPAs) », *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change*, vol. 15, n° 2, décembre 2009, p. 113-126.

- Hartmann Betsy, « Rethinking climate refugees and climate conflict: Rhetoric, reality and the politics of policy discourse », *Journal of International Development*, vol. 22, n° 2, 2010, p. 233-246.
- Hassenteufel Patrick, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale », *Revue française de science politique*, Vol. 55, n° 1, 1 mars 2005, p. 113-132.
- Hassenteufel Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin : Paris, 2008, 296 p.
- Helman Gerald B et Ratner Steven R, « Saving failed States », *Foreign policy*, n° 89, 1992, p. 3-20.
- Henry Sabine, Boyle Paul et Lambin Eric F., « Modelling inter-provincial migration in Burkina Faso, West Africa: the role of socio-demographic and environmental factors », *Applied Geography*, vol. 23, n° 2-3, avril 2003, p. 115-136.
- Henry Sabine, Schoumaker Bruno et Beauchemin Cris, « The Impact of Rainfall on the First Out-Migration: A Multi-level Event-History Analysis in Burkina Faso », *Population and Environment*, vol. 25, n° 5, 1 mai 2004, p. 423-460.
- Hibou Béatrice (dir.), *La privatisation des Etats*, Paris : Karthala, 1999, 398 p.
- Hill Allan G., « Demographic Responses to Food Shortages in the Sahel », *Population and Development Review*, vol. 15, 1 janvier 1989, p. 168-192.
- Hoben Allan, « Paradigms and politics: the cultural construction of environmental policy in Ethiopia », *World Development*, vol. 23, n° 6, 1995, p. 1007-1021.
- Hodgkinson David, Burton Tess, Anderson Heather et Young Lucy, « The Hour When the Ship Comes In: A Convention for Persons Displaced by Climate Change », *Monash University Law Review*, vol. 36, 2010.
- Homer-Dixon Thomas F., « On the Threshold: Environmental Changes as Causes of Acute Conflict », *International Security*, vol. 16, n° 2, Automne 1991, p. 76-116.
- Homer-Dixon Thomas F., « Environmental Scarcities and Violent Conflict: Evidence from Cases », *International Security*, vol. 19, n° 1, Eté 1994, p. 5-40.

- Hugo Graeme, « Environmental Concerns and International Migration », *International Migration Review*, vol. 30, n° 1, 1996, p. 105-131.
- Hugo Graeme, « Climate change-induced mobility and the existing migration regime in Asia and the Pacific », in Jane McAdam (dir.), *Climate change and displacement : multidisciplinary perspectives*, Oxford; Portland, Or. : Hart Pub., 2010, p. 9-36.
- Hugo Graeme, « Future demographic change and its interactions with migration and climate change », *Global Environmental Change*, 21, Supplement 1, décembre 2011, p. S21-S33.
- Hulme Mike, « Climatic perspectives on Sahelian desiccation: 1973–1998 », *Global Environmental Change*, vol. 11, n° 1, avril 2001, p. 19-29.
- Hulme Mike, Doherty Ruth, Ngara Todd, New Mark, « Global Warming and African climate change: a reassessment », in Pak Sum Low (ed.), *Climate Change and Africa*, New York : Cambridge University Press, 2005, p. 29-40.
- Hunter Lori M., White Michael J., Little Jani S. et Sutton Jeannette, « Environmental hazards, migration, and race », *Population and Environment*, vol. 25, n° 1, 2003, p. 23-39.
- Ikeme Jekwu, « Equity, environmental justice and sustainability: incomplete approaches in climate change politics », *Global Environmental Change*, vol. 13, n° 3, 2003, p. 195-206.
- Jackson Robert H, *Quasi-states: sovereignty, international relations, and the Third World*, Cambridge [England]; New York : Cambridge University Press, 1990, 225 p.
- Janin Pierre, « « Le soleil des indépendances (alimentaires)» ou la mise en scène de la lutte contre la faim au Mali et au Sénégal », *Hérodote*, Vol°131, n° 4, 2008, p. 92-117.
- Jobert Bruno, *Le tournant néo-libéral en Europe idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris : L'Harmattan, 1994, 328 p.
- Jobert Bruno et Muller Pierre, *L'État en action: politiques publiques et corporatismes*, Paris : Presses universitaires de France, 1987, 242 p.

- Johnson Craig A., « Governing climate displacement: the ethics and politics of human resettlement », *Environmental Politics*, vol. 21, n° 2, 2012, p. 308-328.
- Jones Charles O., *An introduction to the study of public policy*, Belmont, Calif : Wadsworth Publishing Company, 1970, 170 p.
- Kalu Kelechi Amihe, *Agenda setting and public policy in Africa*, Aldershot, Hants, England; Burlington, VT : Ashgate, 2004, 267 p.
- Kälin Walter, « Conceptualising Climate-Induced Displacement », in Jane McAdam (dir.), *Climate change and displacement: multidisciplinary perspectives*, Oxford; Portland, Or. : Hart Pub., 2010, p. 81-104.
- Kälin Walter, « From the Nansen Principles to the Nansen Initiative », *Forced Migration Review*, n° 41, 2012, p. 48-49
http://www.fmreview.org/sites/fmr/files/FMRdownloads/en/preventing/kalin_n.pdf [Consulté le 6 décembre 2012]
- Kaplan Thomas J., « The narrative structure of policy analysis », *Journal of Policy Analysis and Management*, vol. 5, n° 4, 1986, p. 761-778.
- Kaplan Thomas J., « Reading policy narratives: Beginnings, middles, and ends », *The argumentative turn in policy analysis and planning*, 1993, p. 167-185.
- Kates Robert W., « Cautionary Tales: Adaptation and the Global Poor », *Climatic Change*, vol. 45, n° 1, 1 avril 2000, p. 5-17.
- Kaufmann Jean-Claude, *L'enquête et ses méthodes*, Paris, France : A. Colin, 2006, 126 p.
- Keïta Seydou et Konaté Famagan Oulé, « Le Mali et sa population », in Véronique Hertrich et Seydou Keïta (dirs.), *Questions de population au Mali*, Bamako : Le Figuier / Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), 2003, p. 11-48.
- Keane, David, « The environmental causes and consequences of migration: a search for the meaning of ‘environmental refugees’ », *Georgetown International Environmental Law Review*, n° 16, 2004, p. 209-223.
- Kibreab Gaim, « Environmental Causes and Impact of Refugee Movements: A Critique of the Current Debate », *Disasters*, vol. 21, n° 1, 1997, p. 20-38.

- Kingdon John W, *Agendas, alternatives, and public policies*, Boston : Little, Brown, 1984, 240 p.
- Kniveton Dominic, Smith Christopher et Wood Sharon, « Agent-based model simulations of future changes in migration flows for Burkina Faso », *Global Environmental Change*, 21, Supplement 1, décembre 2011, p. S34-S40.
- Kotlok Nathalie, « Le “développement solidaire”. Une politique migratoire au service du développement des pays africains? », *Hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, n° 1286-1287, 2010, p. 268-278.
- Konaté Mama, « Climate Variability and Early Warning Systems », in A. J. Dietz, R. Ruben et A. Verhagen (dirs.), *The Impact of Climate Change on Drylands with a Focus on West Africa*, Dordrecht : Springer Netherlands (« Environment & Policy », n° 39), 2004, p. 397-402.
- Konaté Famagan-Oulé et Coulibaly Yaranga, « Migrations, recompositions territoriales et transformations socio-économiques au Mali », in Konaté, Famagan-Oulé, Ngotta N'Guessan, et Samuel Ndembou. *Population et mobilités géographiques en Afrique*. Karthala, Paris, 2010, p. 85-106.
- Kuagbenou Victor Kuami, « Les Maliens en France », in Philippe Bocquier et Tiéman Diarra, *Population et société au Mali*, Paris : L'Harmattan, 1999, p. 89-102.
- Lascoumes Pierre, « L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », in Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie (dir.), *La gouvernabilité*, Paris, France : PUF, 1996, p. 325-338.
- Lascoumes Pierre et Le Galès Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris : Armand Colin, 2007, 126 p.
- Lassailly-Jacob Véronique, in Véronique Lassailly-Jacob, Jean-Yves Marchal et André Quesnel (dirs.), *Déplacés et réfugiés : la mobilité sous contrainte*, Paris : IRD, 1999 (Colloques et Séminaires), p. 27-48.
- Latourès Aurélie, *Saisir l'Etat en action en Afrique subsaharienne: action publique et appropriation de la cause des mutilations génitales féminines*

- au Mali et au Kenya*, Thèse de doctorat en science politique, Institut d'études politiques de Bordeaux, Bordeaux, 2008, 1174 p.
- Leach Melissa et Mearns Robin, « Environmental Change and Policy », in Melissa Leach et Robin Mearns (dirs.), *The Lie of the Land: Challenging Received Wisdom on the African Environment*, Oxford, UK : James Currey, 1996, p. 1-33.
- Lebel Thierry et Ali Abdou, « Recent trends in the Central and Western Sahel rainfall regime (1990–2007) », *Journal of Hydrology*, vol. 375, n° 1–2, 30 août 2009, p. 52-64.
- Legavre Jean Baptiste, « La ‘neutralité’ dans l’entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence », *Politix*, vol. 9, n° 35, 1996, p. 207-225.
- Leighton Michelle, « Drought, desertification and migration : past experiences, predicted impacts and human rights issues », in Etienne Piguet, Antoine Pécoud et P. F. A. de Guchteneire (dirs.), *Migration and climate change*, Paris; Cambridge, UK; New York : UNESCO Pub. ; Cambridge University Press, 2011, p. 331-358.
- Le Prestre Philippe G, *Protection de l'environnement et relations internationales : les défis de l'écopolitique mondiale*, Paris : Armand Colin, 2005, 477 p.
- Lewis David et Mosse David, *Development Brokers And Translators: The Ethnography of Aid And Agencies*, Bloomfield, CT : Kumarian Press, 2006, 273 p.
- Liverman Diana M., « Conventions of climate change: constructions of danger and the dispossession of the atmosphere », *Journal of Historical Geography*, vol. 35, n° 2, avril 2009, p. 279-296.
- Low Pak Sum (ed.), *Climate Change and Africa*, New York : Cambridge University Press, 2005, 370 p.
- Maertens Lucile, *Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) face aux catastrophes naturelles : Ce que le tsunami de 2004 a changé*, Paris : L'Harmattan, 2012, 158 p.
- Magnan Alexandre, « L'évacuation des populations aux Maldives après le tsunami du 26 décembre 2004 », *M@ppemonde*, vol. 84, n° 4, 2006, p. 1-18.

- Magniny Véronique, *Les réfugiés de l'environnement, hypothèse juridique à propos d'une menace écologique*, Thèse de doctorat en droit, Université de droit, Paris, Panthéon Sorbonne, Paris, 1999, 646 p.
- Mahé Gil et Paturel Jean-Emmanuel, « 1896–2006 Sahelian annual rainfall variability and runoff increase of Sahelian Rivers », *Comptes Rendus Geoscience*, vol. 341, n° 7, juillet 2009, p. 538-546.
- Marcussen Henrik Secher, « Environmental paradigms, knowledge systems and policy. The case of Burkina Faso », *Geografisk Tidsskrift*, 1999, p. 93-104.
- Marsh David et Sharman J. C., « Policy diffusion and policy transfer », *Policy Studies*, vol. 30, n° 3, 2009, p. 269.
- Massardier Gilles, *Politiques et action publiques*, 1ère éd., Paris, France : Armand Colin, 2003, 302 p.
- Massey Douglas S., Axinn William G. et Ghimire Dirgha J., « Environmental change and out-migration: Evidence from Nepal », *Population and Environment*, vol. 32, n° 2-3, 2010, p. 109-136.
- Mayer Benoît, « Environmental Migration in the Asia-Pacific Region: Could We Hang Out Sometime? », *Asian Journal of International Law*, vol. 3, n° 01, 2013, p. 101-135.
- McAdam Jane (dir.), *Climate change and displacement: multidisciplinary perspectives*, Oxford, Portland, Or. : Hart Pub., 2010, 258 p.
- McAdam Jane, « Refusing ‘refuge’ in the Pacific: (de)constructing climate-induced displacement in international law », in Etienne Piguet, Antoine Pécoud et P. F. A. de Guchteneire (dirs.), *Migration and climate change*, Paris; Cambridge, UK; New York : UNESCO Pub. ; Cambridge University Press, 2011, p. 102-137.
- McAdam Jane, *Climate change : forced migration and international law*, Oxford : Oxford Univ. Press, 2012, 319 p.
- McLeman Robert, « Developments in modelling of climate change-related migration », *Climatic Change*, vol. 117, n° 3, 1 avril 2013, p. 599-611.
- McLeman Robert et Smit Barry, « Migration as an Adaptation to Climate Change », *Climatic Change*, vol. 76, n° 1-2, 30 mars 2006, p. 31-53.

- McNamara Karen Elizabeth, « Conceptualizing Discourses on Environmental Refugees at the United Nations », *Population and Environment*, vol. 29, n° 1, 1 septembre 2007, p. 12-24.
- McNamara Karen Elizabeth et Gibson Chris, « ‘We do not want to leave our land’: Pacific ambassadors at the United Nations resist the category of ‘climate refugees’ », *Geoforum*, vol. 40, n° 3, mai 2009, p. 475-483.
- Mcnamara Karen Elizabeth et Gibson Chris, « Mobilité humaine et changement environnemental : une analyse historique et textuelle de la politique des Nations Unies », *Cultures & Conflits*, n° 88, n° 4, 2012, p. 43-60.
- Mee Laurence D., « The Role of UNEP and UNDP in Multilateral Environmental Agreements », *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics*, vol. 5, n° 3, 1 septembre 2005, p. 227-263.
- Médard Jean François, *Etats d’Afrique noire: formation, mécanismes et crise*, Paris : Karthala, 1991, 405 p.
- Médard Jean-François, « L’État et le politique en Afrique », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 4-5, 2000, p. 849-854.
- Mény Yves (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel: la greffe et le rejet*, Paris, France : Éd. l’Harmattan (« Logiques politiques », n° 14), 1993, 285 p.
- Meze-Hausken Elisabeth, « Migration caused by climate change: how vulnerable are people in dryland areas? », *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change*, vol. 5, n° 4, 1 décembre 2000, p. 379-406.
- Migdal Joel S., *Strong societies and weak states: state-society relations and state capabilities in the Third World*, Princeton, N.J. : Princeton University Press, 1988, 296 p.
- Moberg Kara K., « Extending Refugee Definitions to Cover Environmentally Displaced Persons Displaces Necessary Protection », *Iowa Law Review*, vol. 94, 2009, p. 1107-1136.
- Mortimore Michael, *Roots in the African dust: sustaining the sub-Saharan drylands*, Cambridge [England]; New York : Cambridge University Press, 1998, 219 p.

- Mortimore Michael J. et Adams William M., « Farmer adaptation, change and ‘crisis’ in the Sahel », *Global Environmental Change*, vol. 11, n° 1, avril 2001, p. 49-57.
- Mortreux Colette et Barnett Jon, « Climate change, migration and adaptation in Funafuti, Tuvalu », *Global Environmental Change*, vol. 19, n° 1, février 2009, p. 105-112.
- Mosse David et Lewis David, « Theoretical Approaches to Brokerage and Translation in Development », in David Lewis et David Mosse (dirs.), *Development Brokers And Translators: The Ethnography of Aid And Agencies*, Bloomfield, CT : Kumarian Press, 2006, p. 1-26.
- Muller Pierre, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin (dirs.), *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, Paris : Éd. l'Harmattan, 1995, p. 153-179.
- Muller Pierre, Palier Bruno et Surel Yves, « L'analyse politique de l'action publique. Confrontation des approches, des concepts et des méthodes », *Revue française de science politique*, Vol. 55, n° 1, 1 mars 2005, p. 5-6.
- Muller Pierre et Surel Yves, *L'analyse des politiques publiques*, Paris : Montchrestien (« Clefs / Politique »), 1998, 156 p.
- Myers Norman, « Environmental refugees: a growing phenomenon of the 21st century », *Philosophical Transactions of the Royal Society of London. Series B: Biological Sciences*, vol. 357, n° 1420, 2002, p. 609-613.
- Myrdal Gunnar, « L'État « mou » en pays sous-développé », *Tiers-Monde*, vol. 10, n° 37, 1969, p. 5-24.
- Niane Boubacar, « Du gouvernement des ONG au Sénégal? », in Yann Lebeau, Boubacar Niane, Anne Piriou et Monique de Saint Martin (dirs.), *État et acteurs émergents en Afrique*, Paris : Karthala, 2003, p. 87-108.
- Nicholson Sharon. E., Tucker C. J. et Ba M. B., « Desertification, Drought, and Surface Vegetation: An Example from the West African Sahel », *Bulletin of the American Meteorological Society*, vol. 79, n° 5, mai 1998, p. 815-829.

- Nicholson Sharon E., « On the question of the « recovery » of the rains in the West African Sahel », *Journal of Arid Environments*, vol. 63, n° 3, novembre 2005, p. 615-641.
- Nicholson Sharon E, *Dryland climatology*, Cambridge : Cambridge University Press, 2011, 516 p.
- Niemeijer David et Mazzucato Valentina, « Soil Degradation in the West African Sahel: How Serious Is It? », *Environment: Science and Policy for Sustainable Development*, vol. 44, n° 2, 2002, p. 20-31.
- de Noray Marie-Laure, « L'aide extérieure vue par des agents de développement maliens », *Autrepart*, vol. 13, n° 13, 2000, p. 109-125.
- Nordås Ragnhild et Gleditsch Nils Petter, « Climate change and conflict », *Political Geography*, vol. 26, n° 6, 2007, p. 627-638.
- Nyong Anthony, Fiki Charles et McLeman Robert, « Drought-Related Conflicts, Management and Resolutions in the West African Sahel: Considerations for Climate Change Research », *Die Erde*, vol. 137, n° 3, 2006.
- Oliver-Smith Anthony, « Sea level rise, local vulnerability and involuntary migration », in Etienne Piguet, Antoine Pécoud et P. F. A. de Guchteneire (dirs.), *Migration and climate change*, Paris; Cambridge, UK; New York : UNESCO Pub. ; Cambridge University Press, 2011, p. 160-187.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, *Anthropologie et développement essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris; Marseille : Karthala ; APAD, 1995, 221 p.
- Olivier Sardan Jean-Pierre Olivier de, « Les trois approches en anthropologie du développement », *Tiers-Monde*, vol. 42, n° 168, 2001, p. 729-754.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone », *Politique africaine*, N° 96, n° 4, 1 décembre 2004, p. 139-162.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, *La rigueur du qualitatif: les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-La-Neuve : Bruylants-Academia, 2008, 365 p.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, « Réponse à Patrick Chabal », *Cahiers d'études africaines* Vol. 4, N° 204, 2011, p. 989-996.

- Ollitrault Sylvie, « De la sauvegarde de la planète à celle des réfugiés climatiques : l'activisme des ONG », *Revue Tiers Monde*, vol. n°204, n° 4, 2010, p. 19-34.
- Ouallet Anne, « La question migratoire et les dynamiques transsahariennes à travers l'exemple malien », *Annales de géographie*, vol. 663, n° 5, 2008, p. 82-103.
- Palier Bruno et Surel Yves, « Les « trois I » et l'analyse de l'État en action », *Revue française de science politique*, Vol. 55, n° 1, 1 mars 2005, p. 7-32.
- Padiolet Jean-Gustave, *L'Etat au concret*, Paris : Presses universitaires de France, 1982, 222 p.
- Paugam Serge, *L'enquête sociologique*, Paris, France : Presses universitaires de France, 2010, 458 p.
- Pedersen Jon, « Drought, Migration and Population Growth in the Sahel: The Case of the Malian Gourma: 1900-1991 », *Population Studies*, vol. 49, n° 1, 1 mars 1995, p. 111-126.
- Perch-Nielsen Sabine L., Bättig Michèle B. et Imboden Dieter, « Exploring the link between climate change and migration », *Climatic Change*, vol. 91, n° 3-4, 1 décembre 2008, p. 375-393.
- Petersen William, « A General Typology of Migration », *American Sociological Review*, vol. 23, n° 3, 1 juin 1958, p. 256-266.
- Petiteville Franck et Smith Andy, « Analyser les politiques publiques internationales », *Revue française de science politique*, Vol. 56, n° 3, 6 juillet 2006, p. 357-366.
- Piguet Etienne, « Linking climate change, environmental degradation, and migration: a methodological overview », *Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate change*, vol. 1, n°4, 2010, p. 517-524.
- Piguet Etienne, Pécoud Antoine et de Guchteneire Paul. F. A., *Migration and climate change*, Paris; Cambridge, UK; New York : UNESCO Pub. ; Cambridge University Press, 2011, 442 p.
- Prieur Michel, Marguenaud Jean-Pierre, Monédiaire Gérard, Bétaille Julien, Drobenko Bernard, Gouquet Jean-Jacques, Lavieille Jean-Marc, Nadaud Séverine et Roets Damien, « Projet de Convention relative au statut

- international des déplacés environnementaux », *Revue européenne de Droit de l'environnement*, vol. 2008, n° 4, 1 décembre 2008.
- Put Marcel, Verhagen Jan, Veldhuizen Els, Jellema Pleuntje, « Climate Change in Dryland West Africa? », in A. J. Dietz, R. Ruben et A. Verhagen (dirs.), *The Impact of Climate Change on Drylands with a Focus on West Africa*, Dordrecht : Springer Netherlands, n° 39, 2004, p. 27-32.
- Radaelli Claudio M., « Logiques de pouvoir et récits dans les politiques publiques de l'Union européenne », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2, 2000, p. 255-275.
- Radaelli Claudio M., « Récits (Policy Narratives) », in *Dictionnaire des politiques publiques*, 3ème éd., Paris : Presses de Sciences Po, 2010, p. 548-554.
- Randall Sara, « Un exemple sahélien : sécheresse et déplacements à Douentza (Mali) », *Espace, populations, sociétés*, vol. 16, n° 1, 1998, p. 67-81.
- Randall Sara, *Where have all the nomads gone, Mali censuses 1987 and 1998*, Note de recherche, Québec : Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, février 2012, 65 p.
- Rasmussen, Kjeld, Land degradation in the Sahel-Sudan: the conceptual basis. *Geografisk Tidsskrift*, Bind si02, 1999, p. 151–158
<http://tidsskrift.dk/index.php/geografisktidsskrift/article/view/2579/4595>
[Consulté le 1er novembre 2012].
- Rebetez Martine, « The main climate change forecasts that might cause human displacements », in Etienne Piguet, Antoine Pécoud et P. F. A. de Guchteneire (dirs.), *Migration and climate change*, Paris; Cambridge, UK; New York : UNESCO Pub. ; Cambridge University Press, 2011, p. 37-48.
- Reenberg A., « Insistent Dryland Narratives: Portraits of Knowledge about Human-Environmental Interactions in Sahelian Environment Policy Documents », *West African Journal of Applied Ecology*, vol. 20, n° 1, 2012, p. 97-111.
- Rein Martin et Schön Donald, « Frame-critical policy analysis and frame-reflective policy practice », *Knowledge and Policy*, vol. 9, n° 1, 1 mars 1996, p. 85-104.

- Reno William, *Warlord politics and African states*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 1998, 257 p.
- Revel Jacques, *Jeux d'échelles: la micro-analyse à l'expérience*, Paris : Gallimard : le Seuil, 1996, 243 p.
- Reuveny Rafael, « Climate change-induced migration and violent conflict », *Political Geography*, vol. 26, n° 6, 2007, p. 656-673.
- Reuveny Rafael et Moore Will H., « Does Environmental Degradation Influence Migration? Emigration to Developed Countries in the Late 1980s and 1990s », *Social Science Quarterly*, vol. 90, n° 3, 2009, p. 461-479.
- Rhoda Richard, « Rural Development and Urban Migration: Can We Keep Them down on the Farm? », *International Migration Review*, vol. 17, n° 1, avril 1983, p. 34-64.
- Riddell Roger C., *Foreign Aid Reconsidered*, London : James Currey Ltd/Overseas Development Institute, 1987, 310 p.
- Roe Emery M., « Development narratives, or making the best of blueprint development », *World Development*, vol. 19, n° 4, avril 1991, p. 287-300.
- Roe Emery M., *Narrative policy analysis: Theory and practice*, Durham : Duke University Press, 1994, 199 p.
- Rossi Benedetta, « Aid Policies and Recipient Strategies in Niger: Why Donors and Recipients Should Not Be Compartmentalized into Separate “Worlds of Knowledge” », in David Lewis et David Mosse (dirs.), *Development Brokers And Translators: The Ethnography of Aid And Agencies*, Bloomfield, CT : Kumarian Press, 2006, p. 27-50.
- Roth Gunther, *Personal rulership, patrimonialism and empire-building in the new states*, Univ. of California, Inst. of Industrial Relations, 1968.
- Roy Alexis, « La société civile dans le débat politique au Mali », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 45, n° 178, 1^{er} janvier 2005, p. 573-584.
- Ruelland Denis, Levavasseur Florent et Tribotté Antoine, « Patterns and dynamics of land-cover changes since the 1960s over three experimental areas in Mali », *International Journal of Applied Earth Observation and Geoinformation*, 12, Supplement 1, février 2010, p. S11-S17.

- Rufin-Soler Caroline, « Les politiques de gestion insulaire dans l'archipel des Maldives », *Cybergeo: European Journal of Geography*, document 322, 2005.
- Russeil Sarah, « Transfert de politiques publiques », in *Dictionnaire des politiques publiques*, 3ème éd., Paris : Presses de Sciences Po, 2010, p. 640-650.
- Sabatier, P. A. « An Advocacy Coalition Framework of Policy Change and the Role of Policy-Oriented Learning Therein », *Policy Sciences*, 21, 1988, p. 129-168.
- Sabatier Paul A et Jenkins-Smith Hank C, *Policy change and learning: an advocacy coalition approach*, Boulder, Colo. : Westview Press, 1993, 290 p.
- Saldaña-Zorrilla Sergio et Sandberg Krister, « Impact of climate-related disasters on human migration in Mexico: a spatial model », *Climatic Change*, vol. 96, n° 1, 2009, p. 97-118.
- Schade Jeanette, « Les migrants des politiques climatiques : nouveaux défis face aux déplacements générés par le changement climatique », *Cultures & Conflits*, n° 88, n° 4, 2012, p. 85-110.
- Sen Amartya, *Development as freedom*, Oxford : Oxford university press, 2001 [1999], 366 p.
- Sen Amartya, *Poverty and famines : an essay on entitlement and deprivation*, New Delhi : Oxford University Press, 1999 [1981], 257 p.
- Shanahan Elizabeth A., Jones Michael D. et McBeth Mark K., « Policy Narratives and Policy Processes », *Policy Studies Journal*, vol. 39, n° 3, 2011, p. 535-561.
- Shen Shawn et Gemenne François, « Contrasted Views on Environmental Change and Migration: the Case of Tuvaluan Migration to New Zealand », *International Migration*, vol. 49, 1 juin 2011, p. e224-e242.
- Sheppard Elizabeth, « Problème public », in *Dictionnaire des politiques publiques*, 3ème éd., Paris : Presses de Sciences Po, 2010, p. 530-538.
- de Sherbinin Alex, Castro M., Gemenne F., Cernea M. M., Adamo S., Fearnside P. M., Krieger G., Lahmani S., Oliver-Smith A. et Pankhurst A., « Preparing

- for resettlement associated with climate change », *Science*, vol. 334, n° 6055, 2011, p. 456-457.
- Siméoni Patricia, Ballu Valérie, « Le mythe des premiers réfugiés climatiques : mouvements de populations et changements environnementaux aux îles Torrès (Vanuatu, Mélanésie) », *Annales de géographie*, vol. 685, n° 3, 2012, p. 219-241.
- Sindjoun Luc, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris : Karthala, 2002, 243 p.
- Smit Barry, Burton Ian, Klein Richard J T et Wandel J., « An anatomy of adaptation to climate change and variability », *Climatic Change*, vol. 45, n° 1, 2000, p. 223-251.
- Stal Marc, « Flooding and Relocation: The Zambezi River Valley in Mozambique », *International Migration*, vol. 49, 2011, p. e125-e145.
- Stark Oded, *The migration of labor*, Cambridge, Mass., USA; Oxford, UK : Blackwell, 1991, 406 p.
- Suhrke Astri, « Pressure points: Environmental degradation, migration and conflict », American Academy of Arts and Sciences, 1993.
- Suhrke Astri, « Environmental degradation and population flows », *Journal of International Affairs*, vol. 47, n° 2, 1994, p. 473-496.
- Surel Yves, « Approches cognitives », in *Dictionnaire des politiques publiques*, 3ème éd., Paris : Presses de Sciences Po, 2010a, p. 90-98.
- Surel Yves, « Sociologie de l'action publique », in *Dictionnaire des politiques publiques*, 3ème éd., Paris : Presses de Sciences Po, 2010b, p. 650-657.
- Swain Ashok, « Environmental Migration and Conflict Dynamics: Focus on Developing Regions », *Third World Quarterly*, Vol. 17, No. 5, 1996, p. 959-973.
- Tacoli Cecilia, « Crisis or Adaptation? Migration and Climate Change in a Context of High Mobility », *Population Dynamics and Climate Change*, 2009.
- Thiriot Céline, « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9, n° 2, 2002, p. 277-295.

- Thiriot Céline, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n° 1, 2008, p. 15-34.
- Tiffen Mary et Mortimore Michael, « Questioning desertification in dryland sub-Saharan Africa », *Natural Resources Forum*, vol. 26, 2002, p. 218-233.
- Traoré Seydou Moussa, « La répartition spatiale de la population », in Philippe Bocquier et Tiéman Diarra (dirs.), *Population et société au Mali*, Paris : L'Harmattan, 1999, p. 21-30.
- Venturini Tommaso, Gemenne François et Severo Marta, « Des migrants et des mots : Une analyse numérique des débats médiatiques sur les migrations et l'environnement », *Cultures & Conflits*, n° 88, n° 4, 2012, p. 133-156.
- Vlassopoulos Chloé Anne, « Exodes écologiques et réfugiés environnementaux. Quel problème? Quelles approches? », *Plein droit*, n° 58, 2008.
- Vlassopoulos Chloé Anne, « Institutional Barriers to the Recognition and Assistance of Environmentally Forced Migrants », in Tamer Afifi et Jill Jäger (dirs.), *Environment, Forced Migration and Social Vulnerability*, Springer : Berlin Heidelberg, 2010, p. 17-27.
- Vlassopoulos Chloé Anne, « Des migrants environnementaux aux migrants climatiques: un enjeu définitionnel complexe », *Cultures & Conflits*, n° 4, 2012, p. 7-18.
- Vlassopoulos Chloé Anne, 2013, « Defining Environmental Migration in the Climate Change Era: Problem, Consequence or Solution? », in Thomas Faist et Jeanette Schade (dirs.), *Disentangling Migration and Climate Change*, [s.l.] : Springer Netherlands, 1 janvier 2013, p. 145-163.
- Vogt William, *Road to Survival*, New York, William Sloane Associates, 1948, 335 p.
- Warner Koko, « Global Environmental Change and Migration: Governance Challenges », *Global Environmental Change*, vol. 20, n° 3, août 2010, p. 402-413.
- Warner Koko, Afifi Tamer, de Sherbinin Alex, Adamo Susana B. et Ehrhart Charles, « Environmental change and forced migration scenarios: methods and findings from the Nile Delta, Sahel, and Mekong Delta » in Piguet

- Etienne, Pécoud Antoine et de Guchteneire Paul (dir.), *Migration and climate change*, Paris; Cambridge, UK, New York: UNESCO Pub. ; Cambridge University Press, 2011, p. 188-222.
- Warren A., « Land degradation is contextual », *Land Degradation and Development*, vol. 13, n° 6, 2002, p. 449-459.
- Washington Richard, Kay Gillian, Harrison Mike, Conway Declan, Black Emily, Challinor Andrew, Grimes David, Jones Richard, Morse Andy et Todd Martin, « African Climate Change: Taking the Shorter Route », *Bulletin of the American Meteorological Society*, vol. 87, n° 10, octobre 2006, p. 1355-1366.
- Westing, Arthur, « Environmental refugees: a growing category of displaced persons », *Environmental Conservation* 19 (3), 1992, p. 201-207.
- Whitfield Lindsay, *The politics of aid: African strategies for dealing with donors*, Oxford; New York : Oxford University Press, 2009, 401 p.
- Wihtol de Wenden Catherine, *La question migratoire au XXIe siècle: migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris, France : Sciences Po, les Presses, 2010, 264 p.
- Wihtol de Wenden Catherine, « Les politiques diasporiques menées par les pays d'origine, élément d'une diplomatie des migrations », in Hamilton Magalhães Neto (ed.), *Les Nouveaux Imaginaires Démocratiques*, Rio de Janeiro : Académie de la latinité, Educam, 2011, p. 89-100.
- Williams Angela, « Turning the Tide: Recognizing Climate Change Refugees in International Law », *Law & Policy*, vol. 30, n° 4, 2008, p. 502-529.
- Williams Charles J.R., Kniveton Dominic R. (dirs.), *African Climate and Climate Change, Physical, Social and Political Perspectives, Advances in Global Change Research*, vol. 43, Londres : Springer, 2011, 204 p.
- Winter Gérard, *Inégalités et politiques publiques en Afrique*, Paris : Karthala (« Economie et Développement »), 2001, 452 p.
- Zaal Fred, Dietz Ton, Brons Johan, van der Geest Kees, Ofori-Sapong Edward, Sahelian Livelihoods of the Rebound, A Critical Analysis of Rainfall, Drought Index and Yields in Sahelian Agriculture, in A. J. Dietz, R. Ruben et A. Verhagen (dirs.), *The Impact of Climate Change on Drylands with a*

- Focus on West Africa*, Dordrecht : Springer Netherlands, n° 39, 2004, p. 61-77.
- Zanou Benjamin, « La population malienne en Côte d'Ivoire », in Philippe Bocquier et Tiéman Diarra (dirs.), *Population et société au Mali*, Paris : L'Harmattan, 1999, p. 75-88.
- Zartman I. William (dir.), *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Boulder : L. Rienner Publishers, 1995, 303 p.
- Zetter Roger, « Protecting people displaced by climate change: Some conceptual challenges », in Jane McAdam (dir.), *Climate change and displacement : multidisciplinary perspectives*, Oxford; Portland, Or. : Hart Pub., 2010, p. 131-150.

2. Rapports et littérature grise

- Afifi Taner, *Egypt Case Study. Report for the Environmental Change and Forced Migration Scenarios Project*, 2009.
http://www.each-for.eu/documents/CSR_Egypt_090130.pdf
[Consulté le 7 juillet 2009]
- Afifi Tamer et Warner Koko, *The Impact of Environmental Degradation on Migration Flows across Countries*, Bonn : UNU-EHS, 2008, 27 p.
- AG NU (Assemblée générale des Nations Unies), *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants*, 13 août 2012, A/67/299, 27 p.
- Ambassade de Suède au Mali, *Rapport de l'Exercice, Bilan du Travail du Groupe des PTFs Environnement en 2011*, Février 2012, 11 p.
- AP-CE (Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe), *Environmentally induced migration and displacement: a 21st century challenge*, Committee on Migration, Refugees and Population, Rapporteur : Tina ACKETOFT, Doc. 11785, Strasbourg, 23 décembre 2008,
<http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/Doc08/EDOC11785.pdf>
[Consulté le 10 novembre 2012]

BAfD (Banque Africaine de Développement), *Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement*, Tunis : Banque Africaine de Développement, 2007, 85 p.

http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/70000_012_FR_Transfert%20des%20fonds%20FR.PDF [Consulté le 13 mars 2013]

Bakewell Oliver, *Keeping Them in Their Place: the ambivalent relationship between development and migration in Africa*, Oxford, UK : International Migration Institute, Working Papers, 2007.

BAsD (Banque Asiatique de Développement), *Addressing Climate Change and Migration in Asia and the Pacific*, Mandaluyong City, Philippines, Asian Development Bank, 2012, 94 p.

<http://www.adb.org/sites/default/files/pub/2012/addressing-climate-change-migration.pdf>

[Consulté le 21 janvier 2013]

Ballo Moïse, *Migration au Mali. Profil national 2009*, Genève, Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), 2009, 136 p.

Barnett John et Webber Michael, *Accommodating Migration to Promote Adaptation to Climate Change*, Washington : The World Bank, avril 2010, *Background Paper to the 2010 World Development Report*, 64 p.

Di Bartolomeo Anna, Fakhoury Tamirace et Perrin Delphine, *CARIM - Profil migratoire : Mali*, Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales, 2010, 11 p.

Bayoko Abdoulaye, *Etat des lieux des changements climatiques au Mali*, Délégation d'Intercoopération au Sahel, décembre 2007, 50 p.

Bayoko Abdoulaye, *Note d'orientation pour l'intégration des changements climatiques dans la gestion durable des terres*, MEA-STPCGQE, GTZ, mai 2009, 15 p.

Beeler Sabrina, *Conflits entre agriculteurs et éleveurs au nord-ouest du Mali*, IIED, Dossier n° 141, octobre 2006, 42 p.

Bhattacharyya Arpita, Werz Michael, *Climate Change, Migration, and Conflict in South Asia, Rising Tensions and Policy Options across the Subcontinent*, Washington D.C. : Center for American Progress, décembre 2012, 84 p.

http://www.americanprogress.org/wp-content/uploads/2012/11/ClimateMigrationSubContinentReport_small.pdf

[Consulté le 21 janvier 2013]

Black Richard, « Environmental refugees: myth or reality? », Genève, UNHCR, *New Issues in Refugee Research*, N°34, mars 2001, 19 p.

Black Richard, Sward Jon, « Migration, Poverty Reduction Strategies and Human Development », United Nations Development Programme, Human Development Reports, Research Paper 2009/38, août 2009 ; 41 p.

http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2009/papers/HDRP_2009_38.pdf

[Consulté le 21 janvier 2013]

BM (Banque Mondiale), *Resettlement and Development. The Bankwide Review of Projects Involving Involuntary Resettlement (1986-1993)*, Environment Department Papers n°032, Washington, 1996.

BM, *Réinstallation involontaire de personnes*, PO 4.12, Washington, Décembre 2001, 12 p.

<http://siteresources.worldbank.org/OPSMANUAL/Resources/OP412-French.pdf>

[Consulté le 10 novembre 2012]

BM, *Indicateurs africains de développement (ADI)*, Base de données, 15 mars 2010.

BM, *World Development Report 2010, Development and Climate Change*, Washington DC : The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2010, 417 p.

BM, *Recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds*, 2e édition, 2011, 275 p.

<http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/Factbook2011French.pdf> [Consulté le 10 novembre 2012]

Boko, M., I. Niang, A. Nyong, C. Vogel, A. Githeko, M. Medany, B. Osman-Elasha, R. Tabo et P. Yanda, « Africa » in M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P.

- Palutikof, P.J. van der Linden et C.E. Hanson (dir.), *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge UK, 2007, p. 433-467.
- Brown Oli, « Migration and Climate Change », *IOM Migration Research Series*, n° 31, 2008, 64 p., http://publications.iom.int/bookstore/free/MRS-31_EN.pdf [Consulté le 11 janvier 2013]
- Bruce James P, Lee Hoesung, Haites Erik F et Intergovernmental Panel on Climate Change. Working Group III, *Climate change 1995 : economic and social dimension of climate change*, Cambridge, Intergovernmental Panel on Climate Change / Cambridge University Press, 1996, 448 p.
- CARE International / UNU-EHS, *Where The Rain Falls, Une étude sur le changement climatique, la sécurité alimentaire et les migrations, Chiffres et informations clés*, 2012, 17 p.
http://www.carefrance.org/images/CARE_Résumé_WRF.pdf
[Consulté le 21 janvier 2013]
- Castles Stephen, « Environmental change and forced migration: making sense of the debate », Genève, UNHCR Evaluation and Policy Analysis Unit, *Working Paper No. 70*, Octobre 2002.
- CDH NU (Conseil des droits de l'homme des Nations Unies), *Rapport du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les liens entre les changements climatiques et les droits de l'homme*, A/HRC/10/61, 15 janvier 2009
http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/E56357C6197AD9B58525757D006A23F9-Rapport_complet.pdf [Consulté le 3 novembre 2012]
- CEDEM, *China Case Study. Report for the Environmental Change and Forced Migration Scenarios Project*, 2009, 35 p.
- CHD NU, *Droits de l'homme et changements climatiques*, A/HRC/18/L.26/Rev.1, 28 septembre 2011,
http://ap.ohchr.org/documents/F/HRC/d_res_dec/A_HRC_18_L26_Rev1.pdf
[Consulté le 15 décembre 2012]

Chouala Yves Alexandre, « Existe-t-il des politiques publiques en Afrique ? Une discussion à partir du terrain camerounais », *L'Afrique des politiques publiques : Banalité des terrains ou illusions méthodologiques*, Colloque organisé par le CEAN et la MSHA, Bordeaux, 3-4 mars 2006.

Christian Aid, *Human Tide: The Real Migration Crisis*, Londres, Mai 2007,

<http://www.christianaid.org.uk/images/human-tide.pdf>

[Consulté le 10 novembre 2012]

CIPD (Conférence Internationale sur la Population et le Développement), Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, Paragraphe 10.7, A/CONF.171/13/Rev.1, 1994.

http://www.unesco.org/culture/fr/indigenous/Dvd/pj/ress_doc/1994_ProgAction_LeCAire.pdf [Consulté le 15 septembre 2012]

CNA corporation, *National Security and the Threat of Climate Change*, 2007, 64 p.,

<http://www.cna.org/sites/default/files/National%20Security%20and%20the%20Threat%20of%20Climate%20Change.pdf>

[Consulté le 3 février 2013]

Commune de M'Pessoba, *Plan de Développement Economique, Social et Culturel 2011-2015*, juillet 2010.

Conisbee Molly et Simms Andrew, *Environmental refugees : the case for recognition*, Londres : New Economics Foundation (NEF), 2003, 44 p.

Conseil Européen, *Changement climatique et sécurité internationale*, Document établi par le Haut Représentant et la Commission européenne à l'attention du Conseil européen, 2008, 16 p.

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/librairie/PDF/FR_clim_change_low.pdf [Consulté le 10 juillet 2012]

Correa Elena, Ramírez Fernando et Haris Sanahuja, *Populations at Risk of Disaster: A Resettlement Guide*, The International Bank for Reconstruction and Development, The World Bank, The Global Facility for Disaster Risk and Recovery (GFDRR), Washington, DC, 2011, 142 p.

https://www.gfdrr.org/gfdrr/sites/gfdrr.org/files/resettlement_guide_150.pdf

[Consulté le 10 novembre 2012]

- Davies Susanna et Thiam Adam, *The slow-onset of famine, early warning, migration and post-drought recovery: the case of displaced persons in Gao-Ville*, Bamako, Mali : SCF-FERU Early Warning Project, 1987.
- Dominique Darbon, « De la dépendance à l'autonomie : comparaison de plusieurs configurations de politiques publiques en Afrique australe », L'Afrique des politiques publiques : Banalité des terrains ou illusions méthodologiques, Colloque organisé par le CEAN et la MSHA, Bordeaux, 3-4 mars 2006.
- Diarra Sékouba et al., *Enquête Malienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EMMU) 1992-1993. Rapport National Descriptif*, Centre d'Etude et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) / Institut du Sahel / CILSS, Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest – Mali (REMUAO), Bamako, Mali, 1996, 168 p.
- Dun Olivia, Gemenne François et Stojanov Robert, *Environmentally Displaced Persons: Working Definitions for the EACH-FOR Project*, 11 octobre 2007, 3 p.
- EJF, *No Place Like Home: where next for climate refugees?*, Londres : Environmental Justice Foundation, Rapport, 2009.
- EJF, *Climate Change and migration: forced displacement, 'climate refugees' and the need for a new legal instrument*, Londres : Environmental Justice Foundation, Briefing, 2011.
- EJF, *Securing Recognition, Protection and Assistance for Climate Refugees*, Londres : Environmental Justice Foundation, Briefing, 2012.
- El-Hinnawi Essam, *Environmental refugees*, Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) : Nairobi, Kenya, 1985, 41 p.
- FEM, *Project Identification Form (PIF), Enhancing adaptive capacity and resilience to climate change in the agriculture sector in Mali*, 2008.
- FEM, *Accès aux ressources du Fonds pour les Pays les Moins Avancés*, [s.l.], mai 2011, 36 p.
- FMA (2010a), *Compte-rendu de la séance 4 du Forum Multi-Acteurs*, Bamako, 1^{er} juillet 2010, 14 p.
- FMA (2010b), *La gouvernance de l'aide au Mali*, Document de capitalisation, Séance 4, Bamako, 1^{er} juillet 2010, 30 p.

Funakawa Natsuko, *Le CIGEM – Centre d'Information et de Gestion des Migrations (Mali) : sa place face aux défis des politiques migratoires*, Mémoire de Master en géographie, sous la direction de Nathalie Kotlok, 2009, 162 p.

Gaye Aliou et Ouattara Oumar, « Intensité des migrations », in Maga et al., *Trente années de biographie ou l'évolution des systèmes migratoires ouest-africains depuis 1960*, Rapport de recherche, CILSS, Institut du Sahel/CERPOD, juin 2006, p. 29-37).

Gemenne François, Brücker Pauline et Glasser Joshua (dir.), *The State of Environmental Migration 2010*, IDDRI/OIM ; Paris, 2011, 112 p.

Gemenne François, Brücker Pauline et Ionesco Dina (dir.), *The State of Environmental Migration 2011*, IDDRI/OIM ; Paris, 2012, 132 p.

Gemenne François, Magnan Alexandre, *The Other Migrants Preparing for Change: Environmental Changes and Migration in the Republic of Mauritius, An Assessment Report*, Genève, OIM, 2010, 100 p.

<http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/IDM/workshops/climate-change-2011/The-Other-Migrants-Mauritius.pdf>

[Consulté le 11 janvier 2013]

Gleditsch Nils Petter, Nordås Ragnhild et Salehyan Idean, « Climate Change and Conflict : The Migration Link », *Coping with Crisis Working Paper Series*, International Peace Academy, Mai 2007, 13 p.

HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies), Environmental migrants and refugees, Refugees Magazine N° 127, 2002.

www.unhcr.org/publ/PUBL/3d3fecb24.pdf

[Consulté le 11 janvier 2013]

HCR, *Changements climatiques, catastrophes naturelles et déplacement humain : une perspective du HCR*, 23 octobre 2008.

HCR, *Climate Change and Statelessness: An Overview*, 15 mai 2009, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4a2d189d3.html> [Consulté le 15 septembre 2012]

HCR, *Summary of Deliberations on Climate Change and Displacement*, Avril 2011, 9 p., www.unhcr.org/4da2b5e19.pdf [Consulté le 6 décembre 2011]

- HCR, « Situation au Mali (Mali, Niger, Burkina Faso) », in *Appel global 2013 du HCR - Actualisation*, 2013, p. 98-101.
- HCR, OIM, RPG, *Environmentally-Induced Population Displacements and Environmental Impacts Resulting from Mass Migrations*, 1996, 128 p. http://publications.iom.int/bookstore/free/Environmentally_Induced.pdf
 [Consulté le 11 janvier 2013]
- Hummel Diana, Doevenspeck Martin et Samimi Cyrus, *Climate Change, Environment and Migration in the Sahel*, Frankfurt/Main : Micle working paper, 2012.
- IASC, *Guidance Note on Using the Cluster Approach To Strengthen Humanitarian Response*, 24 novembre 2006, 15 p.
<http://www.humanitarianinfo.org/iasc/downloaddoc.aspx?docID=4444&type=pdf>
 [Consulté le 11 janvier 2013]
- IASC, *Climate Change, Migration and Displacement: Who will be affected?*, Working paper submitted by the informal group on Migration/Displacement and Climate Change of the IASC, 31 Octobre 2008.
<http://unfccc.int/resource/docs/2008/smsn/igo/022.pdf>
 [Consulté le 11 janvier 2013]
- IDMC (Internal Displacement Monitoring Centre), *Neglected displacement. Human mobility in Pacific disaster risk management and climate change adaptation mechanisms.*, Châtelaine (Geneva) : IDMC, septembre 2013, 43 p.
- IFRC (International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies), *World Disaster Report*, Genève, 2001, 222 p.
- IISD (International Institute for Sustainable Development), « Summary of the Copenhagen Climate Change Conference », *Earth Negotiation Bulletin*, Vol. 12, N° 459, 7-19 December 2009.
- Jacobson Jodi L., *Environmental Refugees: a Yardstick of Habitability*, Washington D.C., Worldwatch Institute, 1988, 46 p.
- Kadirbeyoglu Zeynep, *Turkey Case Study. Report for the Environmental Change and Forced Migration Scenarios Project*, 2009, 48 p.

- Kälin Walter, *Panel on disaster risk reduction and preparedness: addressing the humanitarian consequences of natural disasters*, ECOSOC Humanitarian Affairs Segment, 16 juillet 2008.
- Kalu Kelechi Amihe, *Agenda setting and public policy in Africa*, Aldershot, Hants, England; Burlington, VT : Ashgate, 2004, 267 p.
- Kandji Serigne Tacko, Verchot Louis, Mackensen Jens, *Climate Change and Variability in the Sahel Region: Impacts and Adaptation Strategies in the Agricultural Sector*, ICRAF/UNEP, Nairobi, 2006, 58 p.
- Kapur Devesh, Remittances: The New Development Mantra?, G-24 Discussion Paper Series, United Nations Conference on Trade and Development, n°29, avril 2004,
- http://unctad.org/en/Docs/gdsmdpbg2420045_en.pdf [Consulté le 6 décembre 2012]
- Keita Naffet, L'état civil des organisations de la société civile au Mali, Enquête sur les organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest, [s.l.], OSIWA, CODESRIA, [s.d.], 58 p.
- Keïta Seydou, « La contribution des Maliens de l'Extérieur au développement de leur pays », présenté à Réunion spéciale sur la contribution des migrants au développement, Genève, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), 29 juillet 2009, 14 p.
- Kniveton Dominic, Schmidt-Verkerk Kerstin, Smith Christopher, Black Richard, « Climate Change and Migration: Improving Methodologies to Estimate Flows », *IOM Migration Research Series*, n° 33, 2008, 72 p.
- http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/serial_publications/MRS-33.pdf [Consulté le 11 janvier 2013]
- Kolmannskog Vikram Odedra, *Future Floods of Refugees, A Comment on Climate Change Conflict and Forced Migration*, Oslo : Norwegian Refugee Council, Avril 2008, 42 p.
- Koser Khalid, Laczko Frank, *Etat de la migration dans le monde 2010, L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements*, Genève, OIM, 2010, 295 p.
- http://publications.iom.int/bookstore/free/WMR_2010_FRENCH.pdf

[Consulté le 10 décembre 2012]

Laczko Frank, « Migration, Development and Environment », *IOM Migration Research Series*, n° 35, 2008, 68 p.

http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/serial_publications/MRS35_updated.pdf [Consulté le 11 janvier 2013]

Laczko Frank, Aghazarm Christine, *Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence*, Genève, OIM, 2009, 448 p.

Lelong Benoît, *Annuaire des projets environnementaux des bailleurs de fonds et des ONG internationales au Mali*, GTZ, mai 2006, 92 p.

Lonergan Steve, « The role of environmental degradation in population displacement », *Environmental change and security project report*, vol. 4, n° 6, 1998, 11 p.

Maga Issaka Hamidou, Ousseini Hamidou, Gaye Aliou, Ouattara Oumar, Diawara Bibi, Traoré Sadio, *Trente années de biographie ou l'évolution des systèmes migratoires ouest-africains depuis 1960*, Rapport de recherche, CILSS, Institut du Sahel/CERPOD, juin 2006, 106 p.

Maga Issaka Hamidou, Ousseini Hamidou, « Calendrier des premiers changements de résidence et motifs de la première migration », in Maga et al., *Trente années de biographie ou l'évolution des systèmes migratoires ouest-africains depuis 1960*, Rapport de recherche, CILSS, Institut du Sahel/CERPOD, juin 2006, p. 16-28.

Mali Folkecenter, *Activités de MFC dans les domaines des Changements climatiques*, Bamako : [s.d.].

Martin Susan, *Climate Change and International Migration*, Background Paper WMR 2010, Genève, OIM, 2010, 19 p.

http://publications.iom.int/bookstore/free/WMR2010_climate_change_migration.pdf

[Consulté le 11 janvier 2013]

McInerney-Lankford Siobhan, Darrow Mac, Rajamani, Lavanya, *Human Rights and Climate Change : A Review of the International Legal Dimensions*, Washington D.C. : The World Bank, World Bank Study, 2011, 145 p.

<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2291>

[Consulté le 12 novembre 2012]

McLeman, Robert, « Climate Change, Migration and Critical International Security Considerations », *IOM Migration Research Series*, n° 42, 2011, 56 p.

<http://publications.iom.int/bookstore/free/MRS42.pdf> [Consulté le 11 janvier 2013]

Meneses-Tovar Carmen Lourdes, « L'indice différentiel normalisé de végétation comme indicateur de la dégradation », *Unasylva*, N°238, Vol. 62, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, 2011

Mimura, N., L. Nurse, R.F. McLean, J. Agard, L. Briguglio, P. Lefale, R. Payet and G. Sem, « 2007: Small islands », *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden and C.E. Hanson, Eds., Cambridge University Press, Cambridge, UK, p. 687-716.

Mission Permanente de la Grèce à Genève, OIM, *Changements climatiques, dégradation de l'environnement et migrations : Remédier aux faiblesses et saisir les opportunités*, 2009, 104 p.

Myers Norman, « Environmental refugees and climate change: Estimating the scope of what could well become a prominent international phenomenon », *IPCC Workshop on Equity and Social Considerations*, Nairobi, July 1994.

Myers Norman et Kent Jennifer, *Environmental exodus: an emergent crisis in the global arena*, Washington D.C. : Climate Institute, 1995, 246 p.

Naik Asmita, Stigter Elca, Laczko Frank, « Migration, Development and Natural Disasters: Insights from the Indian Ocean Tsunami », *IOM Migration Research Series*, n° 30, 2007, 94 p.

http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/serial_publications/MRS30.pdf [Consulté le 11 janvier 2013]

Naudé Wim, *Conflict, Disasters, and No Jobs*, UNU WIDER Research Report, Helsinki, 2008, 25 p.

Naudet Jean David, *Trouver des problèmes aux solutions Vingt ans d'aide au Sahel: Vingt ans d'aide au Sahel*, [OECD Publishing, 4 mai 1999, 336 p.

NRC (Norwegian Refugee Council), *The Nansen Conference, Climate Change and Displacement in the 21st Century*, Oslo, Norway, 5-7 juin 2011,
<http://www.unhcr.org/4ea969729.pdf>

OCDE, *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement*, Document d'orientation, Paris, 2009, 214 p.

OCHA (Bureau de la coordination des Affaires humanitaires), *Climate Change and Humanitarian Action: Key Emerging Trends and Challenges*, OCHA Occasional Policy Briefing Series, n°2, août 2009, 9 p.
<http://ochanet.unocha.org/p/Documents/OCHA%20Policy%20Brief%20Climate%20Change%202009.pdf> [consulté le 11 janvier 2013]

OCHA, IMDC/NRC, *Monitoring disaster displacement in the context of climate change, Findings of a study by the United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs and the Internal Displacement Monitoring Centre*, septembre 2009, 32 p.

[http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/%28httpInfoFiles%29/12E8C7224C2A6A9EC125763900315AD4/\\$file/monitoring-disaster-displacement.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/%28httpInfoFiles%29/12E8C7224C2A6A9EC125763900315AD4/$file/monitoring-disaster-displacement.pdf)
[consulté le 11 janvier 2013]

OIM, *Migration, Environment and Climate Change*, IOM publications, [s.d.], 8 p.

OIM, *Document de travail : Migration et environnement*, MC/INF/288, 2007, 2 p.,
http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/microsites/IDM/workshops/evolving_global_economy_2728112007/MC_INF_288_FR.pdf

[Consulté le 10 décembre 2012]

OIM, 2008a, « Séminaire d'experts : sur la migration et l'environnement », *Dialogue International sur la Migration*, n° 10, 2008, 112 p.

http://publications.iom.int/bookstore/free/IDM_10_FR.pdf

[Consulté le 11 janvier 2013]

- OIM, 2009a, *Compendium of IOM's Activities in Migration, Climate Change and the Environment*, 2009, 320 p.
http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/activities/env_degradation/compendium_climate_change.pdf [Consulté le 10 décembre 2012]
- OIM, 2009b, *Migrations*, automne 2009, 40 p.
http://publications.iom.int/bookstore/free/MigrationAutumn09_FR.pdf
[Consulté le 10 décembre 2012]
- OIM, 2010a, *Disaster Risk Reduction, Climate Change Adaptation and Environmental Migration: A Policy Perspective*, 2010, 19 p.
http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/activities/env_degradation/DRR-CCA-Policy-Paper-Final.pdf [Consulté le 10 décembre 2012]
- OIM, 2010b, *Programme et budget pour 2011, Quatre-vingt dix-neuvième session*, MC/2297, 7 octobre 2010
http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/about_iom/fr/council/99/MC_2297.pdf [Consulté le 10 décembre 2012]
- OIM, 2011a, *Appuyer les institutions nationales et locales du Mali à prévenir la migration environnementale dans le cadre de leurs stratégies de réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques*, Janvier 2011.
- OIM, 2011b, *Environment, Climate Change and Migration: IOM's Approach and Activities*, 2011, 4 p.
http://publications.iom.int/bookstore/free/IOMClimateChangeInfosheet_final.pdf [Consulté le 10 décembre 2012]
- OIM, 2011c, *Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation in IOM's Response to Environmental Migration*, 2011, 8 p.
http://publications.iom.int/bookstore/free/DDR_CCA_Infosheet.pdf
[Consulté le 10 décembre 2012]
- OIM, 2012a, « Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration », *Dialogue International sur la Migration*, n° 18, 96 p.
http://publications.iom.int/bookstore/free/RB18_FRweb.pdf
[Consulté le 11 janvier 2013]

- Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), *Adaptation aux changements climatiques et lutte contre la désertification*, Note introductory n°1, OSS/GTZ, Tunis, 2e édition, 2007, 28 p.
- Osman-Elasha Balgis, « Africa's Vulnerability to Climate Change and Opportunities for Adaptation », *Tiempo Climate Newswatch*, 2006. <http://www.cru.uea.ac.uk/tiempo/newswatch/feature070302.htm> [Consulté le 22 janvier 2009]
- Osman-Elasha Balgis et Downing Thomas E., *Lessons Learned in Preparing National Adaptation Programmes of Action in Eastern and Southern Africa*, European capacity building initiative, 2007.
- Pachauri, R.K. et Reisinger, A. (dir.), *Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, Équipe de rédaction principale, GIEC, Genève, Suisse, 2007, 103 p.
- M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden and C.E. Hanson (dir.), *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge, UK, 2007.
- Piguet Etienne, « Climate change and forced migration », *New Issue in Refugee Research*, UNHCR, Policy Development and Evaluation Service : Genève, 2008, 13 p.
- PMF/FEM Mali, *Mise en œuvre de l'OP5, De la démonstration des impacts au développement endogène face aux changements climatiques*, Mai 2010.
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*, New York : Programme des Nations Unies pour le Développement, 2007, 399 p.
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain, Lever les barrières : Mobilité et développement humains*, New York : Programme des Nations Unies pour le Développement, 2009, 237 p.
- PNUD-Mali, *Le PNUD au Mali : Histoire d'un partenariat*, Bamako, [s.d.], 28 p.

PNUE, Sudan Post-Conflict Environmental Assessment, Nairobi, Kenya, juin 2007, 358 p.,

http://postconflict.unep.ch/publications/UNEP_Sudan.pdf

[Consulté le 3 février 2013]

PNUE, OIM, OCHA, UNU, CILSS, *Sécurité des moyens d'existence: Changements climatiques, migrations et conflits au Sahel*, Genève, 2011, 112 p.

Primature, Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé du Plan, Cellule Nationale de Coordination des Programmes de Population, *Politique Nationale de Population Révision 1*, 2003.

Randall Sara, *Where have all the nomads gone, Mali censuses 1987 and 1998*, Québec : Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, février 2012, 65 p.

Ratha, Dilip, « Worker's Remittances: An Important and Stable Source of External Development Finance », *Global Development Finance 2003*, Washington : The World Bank, 2003, p. 157-175.

République du Mali (RdM) – DNM, *Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques*, Bamako, 2007, 100 p.

RdM - INSTAT, *4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali (R.G.P.H.), Résultats provisoires*, Bamako, 2009.

RdM – MEA, « Les défis et les opportunités de la migration dans le cadre des stratégies sectorielles dans le secteur de l'environnement au Mali », *Global Forum on Migration and Development*, Chisinau, 2011.

RdM – MEA, *Seconde communication nationale du Mali sur les changements climatiques.*, Bamako, Mali, 1 juin 2011, 262 p.

<http://unfccc.int/resource/docs/natc/mlinc2.pdf>

[Consulté le 15 septembre 2013].

RdM – MEA, STP-CIGQE, *Éléments de la politique nationale d'adaptation aux changements climatiques*, Bamako, 2008, 45 p.

RdM – MEATEU, MEd, *Communication initiale du Mali dans le cadre de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, 2000.

RdM – MDSSPA, Observatoire du Développement Humain et du Développement Durable (ODHD) / PNUD, 2010a, *Crise alimentaire : enjeux et opportunités pour le développement du secteur agricole*, Rapport national sur le développement humain durable, mars 2010, 152 p.

RdM – Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées (MDSSPA), Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD), 2010b, *Profil de Pauvreté des Communes du Mali*, Bamako, Mars 2010, 104 p.

RdM – Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées (MDSSPA), Observatoire du Développement Humain et du Développement Durable (ODHD), 2010c, *Analyse budgétaire des communes : Capacités de mobilisation des ressources et financement des initiatives locales*, Mai 2010, 66 p.

RdM – MEATEU, MEd, Communication Initiale du Mali à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 2000, 106 p.

REMUAO (Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest), *Rapport national descriptif*, Enquête Malienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EMMU) 1992-1993, Novembre 1996, 168 p.

Renaud Fabrice, Bogardi Janos, Dun Olivia et Warner Koko, *Control, Adapt or Flee: How to Face Environmental Migration?*, Bonn, Allemagne : United Nations University - Institute for Environment and Human Security, 2007, 48 p.

http://www.hantspa.org/environmental_migration.pdf

[Consulté le 12 janvier 2012].

RUSI, 'Delivering Climate Security: International Security Responses to a Climate Changed World', Whitehall Papers, Vol. 69, No.1, 2007, p. 1-7
<http://www.informaworld.com/smpp/section?content=a792373235&fulltext=713240928> [Consulté le 28 février 2010]

Schubert Renate, Schellnhuber Hans Joachim, Buchmann Nina, Epiney Astrid, Griesshammer Rainer, Kulessa Margareta E., Messner Dirk, Rahmstorf Stefan et Schmidt Jürgen, *Climate change as a security risk*, London :

Earthscan / German Advisory Council on Global Change (WBGU), 2008, 248 p.

Schwartz Daniel M., Deligiannis Tom et Homer-Dixon Thomas F., « The Environment and Violent Conflict: A Response to Gleditsch's Critique and Some Suggestions for Future Research », *Environmental Change & Security Project Report*, vol. 6, 2000, p. 77-93.

Schwartz Peter et Randall Doug, *An abrupt climate change scenario and its implications for United States national security*, New York : Environmental Defense, 2003, 23 p.

Sestakov Aleksandr S., Streleckij Vladimir N., *Mapping of risk areas of environmentally-induced migration in the Commonwealth of Independent States (CIS)*, Genève, OIM, 1998, 86 p.

Sidibé Hallassy, *Aspects environnementaux et sanitaires de la migration dans le système Faguibine*, OIM, Genève, 2009, 51 p.

Siméant Johanna et Traoré Laure, *Mali : le putsch et le Nord vu de Bamako*, CERI/CNRS, octobre 2012, 8 p.

http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files/art_jslt.pdf

[Consulté le 1^{er} juin 2013]

Soukouna Sadio, *L'échec d'une coopération franco-malienne sur les migrations : Les logiques du refus malien de signer*, Mémoire de Master 2 de Science Politique, Université Paris I Panthéon Sorbonne, 2011, 176 p.

Stal Marc, *Mozambique Case Study. Report for the Environmental Change and Forced Migration Scenarios Project*, 2009.

Stern, Nicholas, *Stern Review on the Economics of Climate Change*, Stern Review final report, 2006,

http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+/http://www.hm-treasury.gov.uk/stern_review_report.htm

[Consulté le 12 octobre 2012]

Sward Jon, Codjoe Samuel, « Human Mobility and Climate Change Adaptation Policy: A Review of Migration in National Adaptation Programmes of Action (NAPAs) », *Migrating out of Poverty, Research Programme Consortium*, Working Paper n° 6, mars 2012, 44 p.

Sylla Aïssata Keïta, « Les défis et les opportunités de la migration dans le cadre des stratégies sectorielles dans le secteur de l'environnement au Mali », *Global Forum on Migration and Development*, RdM – MEA, Chisinau, 2011, 16 p.

Tacoli Cecilia, « Migration and adaptation to climate change », *Sustainable Development Opinion. IIED*, 2007.

Togola Ibrahima, « La promotion de la pourghère comme outil de lutte contre la désertification et facteur de création d'emplois pour la lutte contre la pauvreté », *Jeunesse et Lutte Contre la Désertification*, 4 septembre 2006.

Trolldalen, Jon Martin, Birkeland, Nina, Borgen, J. et Scott, P.T., *Environmental Refugees: a Discussion Paper*. Oslo : World Foundation for Environment and Development et Norwegian Refugee Council, 1992.

UKCCMC, *Communicating climate change and migration*, UK climate change and migration coalition / Calouste Gulbenkian Foundation, 2012, 25 p.

UNDP (United Nations Development Program), *Human Development Report 2007/2008, Fighting Climate Change: Human Solidarity in a Divided World*, New York, 2009, 399 p.

UNU-EHS, Climate Change and migration : impacts, vulnerability, and adaptation options, Soumission de l'UNU-EHS, Accra Climate Change Talks, 18 août 2008, 4 p.

http://www.undpcc.org/undpcc/files/docs/publications/Accra%20Talks%20Aug2008%20_UNU-EHS%20input%20on%20climate%20adaptation%20and%20migration_.pdf

[Consulté le 15 septembre 2012]

USAEPI (United States Army Environmental Policy Institute), 2006. *Worldwide Emerging Environmental Issues Affecting the U.S. Military, Final Report – Summarizing Environmental Security Monthly Scanning May 2005-May 2006*, 205 p.

<http://www.aepi.army.mil/reports/docs/summary/IESIR-Sum-May0506.pdf>

[Consulté le 15 septembre 2012]

Walsham Matthew, *Assessing the Evidence: Environment, Climate Change and Migration in Bangladesh*, OIM, 2010, 89 p.

http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ED94010665FBD100C12577D5003AA111-Full_report.pdf [Consulté le 11 janvier 2013]

Warner Koko, Afifi Tamer, Dun Olivia, Stal Marc, Schmidl Sophia et Bogardi Janos, *Human security, climate change, and environmentally induced migration*, Bonn : UNU-EHS, 2008, p. 69.

Warner Koko, Afifi Tamer, Stal Marc, Dun Olivia; « Researching environmental change and migration: evaluation of EACH-FOR methodology and application in 23 case studies worldwide » in Laczko Frank, Aghazarm Christine, *Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence*, Genève, OIM, 2009, p. 197-244.

Warner Koko, « Climate Change Induced Displacement: Adaptation Policy in the Context of the UNFCCC Climate Negotiations », *Legal and Protection Policy Research Series*, Genève : UNHCR - Division of International Protection, Mai 2011, 22 p.

<http://www.unhcr.org/4df9cc309.pdf>

[Consulté le 6 décembre 2012]

Werz Michael, Conley Laura, *Climate Change, Migration, and Conflict, Addressing Complex Crisis Situation Scenarios in the 21st Century*, Washington D.C. : Center for American Progress, janvier 2012, 2012a, 56 p.

http://www.americanprogress.org/wp-content/uploads/issues/2012/01/pdf/climate_migration.pdf

[Consulté le 21 janvier 2013]

Werz Michael, Conley Laura, *Climate Change, Migration, and Conflict in Northwest Africa, Rising Dangers and Policy Options Across the Arc of Tension*, Washington D.C. : Center for American Progress, avril 2012, 2012b, 84 p.

http://www.americanprogress.org/wp-content/uploads/issues/2012/04/pdf/climate_migration_nwafrica.pdf

[Consulté le 21 janvier 2013]

Wilbanks, Tom.J., Romero Lankao Patricia, Bao Manzhu, Berkhout Frans, Cairncross Sandy, Ceron Jean-Paul, Kapshe Manmohan, Muir-Wood Robert and Zapata-Marti Ricardo (2007), 'Industry, settlement and society', in Parry Martin. L., Canziani Osvaldo F., Palutikof Jean.P., van der Linden Paul.J. and Hanson Clair.E (eds) (2007), *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press : Cambridge, UK, p. 357-390.

3. Conventions, résolutions, projets de lois et déclarations

AG NU (Assemblée générale des Nations Unies), *Convention et Protocole relatifs au statut des réfugiés*, [Texte de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, Texte du Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, Résolution N°2198 (XXI) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, Note Introductive du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés],

<http://www.unhcr.fr/4b14f4a62.html> [Consulté le 3 novembre 2012]

AG-NU, *Convention relative au statut des apatriides*, New York, 28 septembre 1954,

<http://www.unhcr.fr/4b151d05e.html> [Consulté le 15 septembre 2012]

AG-NU, *Convention sur la réduction des cas d'apatriodie*, New York, 30 août 1961, <http://www.unhcr.fr/4b151d040.html>

AG NU, *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, Résolution 45/158, 18 décembre 1990,

<http://www2.ohchr.org/french/law/cmw.htm>

[Consulté le 15 septembre 2012]

AG NU, *Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique*, 12 septembre 1994

<http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/conventionText/conv-fre.pdf> [Consulté le 15 septembre 2012]

AG NU, *Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés*, *Résolution A/RES/50/152*, 9 février 1996,

http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/50/152&Lang=F [Consulté le 15 décembre 2012]

AG NU, *Climate change and its possible security implications*, *Resolution adopted by the General Assembly, R63/281*, A/RES/63/281, 11 juin 2009,

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/487/65/PDF/N0848765.pdf?OpenElement>

[Consulté le 3 novembre 2012]

CCNUCC, 2002a, *Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de la septième session tenue à Marrakesh du 29 octobre au 10 novembre 2001, Additif, Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties*, Volumes I, FCCC/CP/2001/13/Add.1, 21 janvier 2002
<http://unfccc.int/resource/docs/french/cop7/cp713a01f.pdf>

CCNUCC, 2002b, « Annexe : Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation », *Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de la septième session tenue à Marrakesh du 29 octobre au 10 novembre 2001, Additif, Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties*, Volume IV, FCCC/CP/2001/13/Add.4,
<http://unfccc.int/resource/docs/french/cop7/cp713a04f.pdf>

CCNUCC, 2002c, *Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation*, Groupes d'experts des pays les moins avancés.

<http://unfccc.int/resource/ldc/documents/lignesdir.pdf>

[Consulté le 3 novembre 2012]

CCNUCC, 2009a, *Revised negotiating text, Note by the secretariat, AWGLCA; Sixth session, Bonn, 1–12 June 2009, FCCC/AWGLCA/2009/INF.1,* <http://unfccc.int/resource/docs/2009/awglca6/eng/inf01.pdf> [Consulté le 10 juillet 2012]

CCNUCC, 2009b, *Rapport de la septième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, qui s'est tenue à Bangkok du 28 septembre au 9 octobre 2009, et à Barcelone, du 2 au 6 novembre 2009, FCCC/AWGLCA/2009/14, 20 novembre 2009.*

CCNUCC, 2009c, « Climate change, migration, and displacement: impacts, vulnerability, and adaptation options, Submission by the International Organization for Migration (IOM), the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), the United Nations University (UNU), the Norwegian Refugee Council (NRC) and the Representative of the Secretary-General on the Human Rights of Internally Displaced Persons (RSG on the HR of IDPs), 6 February 2009 », *5th session of the Ad Hoc Working Group on Long-Term Cooperative Action under the Convention (AWG-LCA 5)*, Bonn, March 29 - April 8 2009.

CCNUCC, 2010a, *Texte visant à faciliter les négociations entre les Parties, AWLCA, FCCC/AWGLCA/2010/6, 17 mai 2010,* <http://unfccc.int/resource/docs/2010/awglca10/fre/06f.pdf> [Consulté le 10 juillet 2012]

CCNUCC, 2010b, *Décision 1/CP.16, Les accords de Cancún: Résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, 2010, 34 p., FCCC/CP/2010/7/Add.1,* <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf#page=2> [Consulté le 10 juillet 2012]

CCNUCC, 2010c, *Rapport de la Conférence des Parties sur sa seizième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010, Additif, Deuxième partie: Mesures prévues par la Conférence des Parties à sa seizième session, FCCC/CP/2010/7/Add.1,* <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf> [Consulté le 10 juillet 2012]

CDH NU (Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies), *Résolution 7/23, Droits de l'homme et changements climatiques*, 28 mars 2008, http://ap.ohchr.org/documents/F/HRC/resolutions/A_HRC_RES_7_23.pdf [Consulté le 8 novembre 2012]

CDH NU, *Résolution 10/4, Droits de l'homme et changements climatiques*, 25 mars 2009, http://ap.ohchr.org/documents/F/HRC/resolutions/A_HRC_RES_10_4.pdf [Consulté le 8 novembre 2012]

CES NU (Conseil Economique et Social des Nations Unies), *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*, adoptés le 16 octobre 1998, E/CN.4/1998/53/Add.2
<http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/11bba4787c3f0a73c125661e00379977?Opendocument>

[Consulté le 8 novembre 2012]

CIRGL (Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs), *Protocole sur la protection et l'assistance à apporter aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*, adopté le 30 novembre 2006, <https://cirgl.org/IMG/pdf/protocolesurlaprotection.pdf>
[Consulté le 8 novembre 2012]

Comité des régions, Avis du Comité des régions sur la « Migration et la mobilité – une approche globale », *Journal officiel de l'Union Européenne*, 2012/C 277/02, 13 septembre 2012.

Commune de M'Pessoba, Plan de Développement Economique, Social et Culturel 2011-2015, juillet 2010, 51 p.

GEPMA (Groupe d'experts des pays les moins avancés), *Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation*, juillet 2002, 48 p,

<http://unfccc.int/resource/ldc/documents/lignesdir.pdf>

[Consulté le 16 janvier 2013]

GEPMA, *Rapport sur les travaux de la dix-neuvième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés*, CCNUCC, 2011, FCCC/SBI/2011/4, <http://unfccc.int/resource/docs/2011/sbi/fre/04f.pdf>

[Consulté le 16 janvier 2013]

Ministry for Foreign Affairs of Sweden, *Aliens Act, With amendments: up to and including Swedish Code of Statutes 2009:16*, 29 septembre 2005,
<http://www.government.se/content/1/c6/06/61/22/bfb61014.pdf>

[Consulté le 8 novembre 2012]

Ministry of the Interior of Finland, *Aliens Act, 301/2004, amendments up to 1152/2010 included*, Helsinki, Finlande,
<http://www.finlex.fi/en/laki/kaannokset/2004/en20040301.pdf>

[Consulté le 8 novembre 2012]

OEA (Organisation des Etats Américains), *Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*, Résolution adoptée à la quatrième séance plénière, AG/RES. 2417 (XXXVIII-O/08), 3 juin 2008, Medellín, Colombie.

OUA (Organisation de l'Unité Africaine), *Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique*, Addis-Abeba, Ethiopie, 10 septembre 1969, Entrée en vigueur le 20 juin 1974.

http://www.africa-union.org/Official_documents/Treaties_Conventions_fr/Convention%20de%20l%20OUA%20regissant%20les%20aspects%20propres%20aux%20refugies.pdf

[Consulté le 8 novembre 2012]

OUA, *Document d'Addis Abeba sur les réfugiés et les déplacements forcés de population en Afrique*, 10 septembre 1994,
<http://www.unhcr.org/refworld/publisher,OAU,,3ae68f438,0.html>

[Consulté le 12 novembre 2012]

Parlement du Commonwealth d'Australie, *Migration (Climate Refugees) Amendment Bill 2007*, présentée par le Sénateur Nettle, 21 juin 2007
http://parlinfo.aph.gov.au/parlInfo/search/display/display.w3p;query=Id%3AA%22legislation%2Fbills%2Fs585_first%2F0000%22;rec=0

[Consulté le 8 novembre 2012]

Partenariat euro-africain pour la migration et le développement, Rabat, 11 juillet 2006, *Déclaration de Rabat*,
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/00_decla_rabat.pdf

[Consulté le 13 mars 2013].

RdM, 2010a, Loi n°10_027 du 12 juillet 2010 portant création de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable

RdM, 2010a, Décret n°10_390 du 26 juillet 2010 portant création et modalités de fonctionnement du Conseil National de l'Environnement.

Refugee Status Appeals Authority (RSAA), *Refugee Appeal No.72189/2000*, Nouvelle-Zélande, 17 août 2000,

<http://www.unhcr.org/refworld/pfid/4d08cf7f2.pdf>

[Consulté le 8 novembre 2012]

Union Africaine, Conseil Exécutif, *Rapport de la Commission sur le Cadre stratégique pour une politique de migration pour l'Afrique*, EX.CL/276 (IX), 25-26 juin 2006, Banjul, Gambie, 45 p.

UA (Union Africaine), *Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique*, Kampala, Ouganda, 22 octobre 2009

http://www.africa-union.org/root/au/Documents/Treaties/text/Convention%20on%20IDPs_Fr.pdf

4. Articles de presse et émissions radiophoniques

(par ordre alphabétique du titre lorsque l'auteur n'est pas connu)

« 2012 : les besoins en aide humanitaire d'urgence devraient s'intensifier », *RFI*, 29 décembre 2011,

<http://www.rfi.fr/science/20111229-refugies-climatiques-vers-une-aggravation-crise> [Consulté le 12 juin 2012].

Ban Ki Moon, « A Climate Culprit In Darfur », *The Washington Post*, 16 juin 2007
www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2007/06/15/AR2007061501857.html

- Coulibaly Kandia, 2009a, « Changement climatique : Campagne de plaidoyer à l'endroit des leaders d'opinion », *22 Septembre*, 15 septembre 2009.
- Coulibaly Kandia, 2009b, « Changement climatique au Mali : OXFAM donne la parole aux paysans », *22 Septembre*, 15 septembre 2009.
- Dembélé David, « Changements climatiques : les journalistes maliens outillés », *JournalDuMali*, 17 février 2010.
- « Eleveurs de rennes en Laponie », Les Aventuriers, *France Info*, 17 décembre 2011.
- Guindousse, « Adaptation de l'agriculture et de l'élevage au changement climatique au Mali : La Norvège apporte son appui », *Le Potentiel*, Bamako, 3 mai 2011.
- <http://www.maliweb.net/news/environnement/2011/05/03/article,21173.htm1>
[Consulté le 13 octobre 2013]
- Herrou Anissa, « Aminata Traore : le Cigem est ‘le machin’ de Louis Michel », *Afrik.com*, 7 octobre 2008,
<http://www.afrik.com/article15383.html> [Consulté le 13 mars 2013]
- King Ed, « Obama set to roll out new US emission regulations », *Responding to Climate Change (RTCC)*, [s.d.].
<http://www.rtcc.org/2013/06/20/obama-set-to-roll-out-new-us-emission-regulations/>. [Consulté le 3 octobre 2013]
- « Les exilés de l'environnement- Les terribles années 2010-2011 », France culture, 10 juillet 2012.
- « Les New-Yorkais, réfugiés climatiques », *Le Figaro*, 2 novembre 2012,
<http://bourse.lefigaro.fr/devises-matieres-premieres/actu-conseils/les-new-yorkais-refugies-climatiques-298476> [Consulté le 7 novembre 2012]
- « Les réfugiés climatiques new-yorkais », *Témoignages*, La Réunion, 8 novembre 2012,
<http://www.temoignages.re/les-refugies-climatiques-new-yorkais>
[Consulté le 8 novembre 2012]
- « L'ONU appelle les Etats à favoriser les migrations climatiques », *Le Monde*, 24 octobre 2012.

« Maldives, Un conseil des ministres sous-marin », *RFI*, 17 octobre 2009,

http://www.rfi.fr/actufr/articles/118/article_85736.asp

[Consulté le 13 novembre 2012].

McKie Robin, « Can Mohamed Nasheed save the Maldives – and the rest of the world – from the rising seas? », *The Observer*, 11 octobre 2009

<http://www.guardian.co.uk/world/2009/oct/11/mohamed-nasheed-maldives-rising-seas> [Consulté le 13 novembre 2012].

« Oslo and Bern to aid 'environmental refugees' », *The Local*, Norvège, 3 octobre 2012.

Sachs Jeffrey, « Ecology and Political Upheaval », *Scientific American*, 26 juin 2006,

<http://www.earth.columbia.edu/sitefiles/file/about/director/documents/ScientificAmericanJuly2006-EcologyandPoliticalUpheaval.pdf>

[Consulté le 3 février 2013]

« Sfumato, la disparition », France culture, 14 novembre 2012,

<http://www.franceculture.fr/emission-pas-la-peine-de-crier-sfumato-la-disparition-2012-11-14>

[Consulté le 14 novembre 2012]

Touré Bréhima, « Des sanctuaires de l'écotourisme à Bougouni et Yanfolila », *JournalDuMali.com*, 21 mars 2011.

<http://www.journaldumali.com/article.php?aid=2907>

[Consulté le 13 octobre 2013]

« Une masse noire de pierres et de boue », *Le Dauphiné Libéré*, 7 janvier 2012.

« Vivienne Westwood : un tee-shirt d'alerte pour la planète », *L'officiel*, 9 mai 2012, <http://www.lofficielmode.com/2012/05/09/vivienne-westwood-tee-shirt/> [Consulté le 9 mai 2012]

5. Déclarations, communiqués de presse, discours

Appel de Limoges sur les réfugiés écologiques [et environnementaux], Limoges, France, 23 juin 2005,

<http://www.cidce.org/pdf/Appel%20de%20Limoges.pdf>

[Consulté le 27 février 2010]

Conseil de Sécurité des Nations Unies (CS NU), Le Conseil de Sécurité examine pour la première fois l'impact des changements climatiques sur la sécurité dans le monde, 5663^e séance – matin et après-midi, 17 avril 2007.

Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, Adoptée lors du Colloque sur la Protection Internationale des Réfugiés en Amérique Centrale, au Mexique et au Panama, Carthagène des Indes, Colombie, 22 novembre 1984,

<http://www.unhcr.fr/4b14f4a5e.html> [Consulté le 21 janvier 2013]

Déclaration d'Almérie ,1^{er} Symposium International sur la Désertification et les Migrations, Roquetas de Mar 11 février 1994

http://www.sidym2006.com/eng/eng_doc_interes.asp

[Consulté le 8 novembre 2012]

Déclaration de Dana sur les populations mobiles et la protection de l'environnement, Wadi Dana, Jordanie, avril 2002

http://www.danadeclaration.org/pdf/DanaDeclaration_french.pdf

[Consulté le 8 novembre 2012]

Guterres António, United Nations High Commissioner for Refugees, Statement to the United Nations Security Council, 10 December 2012,

<http://www.unhcr.org/50c7346e9.pdf>

[Consulté le 8 septembre 2013]

HCR News Centre, *La crise des réfugiés maliens : l'une des urgences humanitaires les plus négligées au monde, 2 août 2012,*

<http://www.unhcr.fr/501a9277c.html>

GMG et UNESCO, *Statement of the Global Migration Group on the Impact of Climate Change on Migration, 2011, 3 p.*

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SHS/pdf/GMG_statement.pdf

[Consulté le 11 janvier 2013]

Sangaré Tiémoko, *Allocution du Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali à la plénière de la COP17/CM7 sur le changement climatique, Durban, 7 décembre 2011*, 8 p.

http://unfccc.int/files/meetings/durban_nov_2011/statements/application/pdf/111207_cop17_hls_mali.pdf [Consulté le 4 avril 2013]

The Toledo Initiative on Environmental Refugees and Ecological Restoration, Toledo, Spain, July 9-10, 2004.

<http://www.liser.org/Toledo%20Initiative%20text%20current%20as%20of%20Febr%207%202005%20signers%20as%20of%20August%202007.htm>

[Consulté le 27 février 2010]

United Nations Environment Programme (UNEP) News Release, *Pacific Island Villagers First Climate Change "Refugees"*, Press Release, 6 Décembre 2005.

<http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=459&ArticleID=5066&l=en>

[Consulté le 1^{er} septembre 2012]

Verts / ALE, « Déclaration sur les migrations climatiques », Parlement européen, 11 juin 2008,

http://archive.greens-efa.eu/cms/default/dokbin/284/284850.les_migrations_climatiques_actes_de_la_c@en.pdf [Consulté le 1^{er} novembre 2012]

WPC, *People's Agreement – World People's Conference on Climate Change and the Rights of Mother Earth*, 2010.

<http://pwccc.wordpress.com/category/working-groups/06-climate-migrants>

[Consulté le 1^{er} septembre 2012]

Table des figures

Figure 1 : Etats dont les PANA ont été analysés	197
Figure 2 : Types de mobilité mentionnés dans les PANA	199
Figure 3 : Facteurs de migration mentionnés dans les PANA	201
Figure 4 : La migration comme stratégie d'adaptation existante ?.....	204
Figure 5 : Impacts négatifs attribués à la migration dans les PANA	206
Figure 6 : Projets de relocalisations dans les PANA.....	211
Figure 7 : Fluctuations des précipitations en Afrique de l'Ouest sur la période 1901-1997	217
Figure 8 : Montant brut de l'APD déboursée par secteur de la part des donneurs du CAD (dollars US courants).....	260
Figure 9 : Projets relatifs aux changements climatiques en cours, terminés ou en vue financés par les coopérations bilatérales et multilatérales au Mali au 3 juin 2011	261
Figure 10 : L'émergence de l'agenda environnemental au Mali	275
Figure 11 : Montant de l'APD reçue par le Mali et part dans le PIB national (Source des données : Banque Mondiale, 2010)	377
Figure 12 : Aide totale déboursée au Mali sur la période 2005-2008 par les principaux bailleurs bilatéraux membres du CAD de l'OCDE	378
Figure 13 : Evolution des flux d'aide des donneurs bilatéraux membres du CAD au Mali (US\$).....	378

Table des annexes

ANNEXE 1 : DONNEES RELATIVES A L'IMPORTANCE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT AU MALI.....	376
ANNEXE 2 : ENTRETIENS ET PRINCIPALES SITUATIONS D'OBSERVATION PARTICIPANTE	379
ANNEXE 3 : PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX D'ADAPTATION (PANA) ETUDES.....	384
ANNEXE 4 : TYPES DE MOBILITE MENTIONNES DANS LES PANA PAR CONTINENTS	387
ANNEXE 5 : FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX DE MIGRATION IDENTIFIES DANS LES PANA.....	389
ANNEXE 6 : CORRELATIONS ENTRE LES FACTEURS DE MIGRATION ET TYPES DE MOBILITE MENTIONNES DANS LES PANA	392
ANNEXE 7 : PROJETS PRIORITAIRES D'ADAPTATION PRESENTES DANS LE PANA DU MALI	394
ANNEXE 8 : CARACTERISTIQUES DES COMMUNES PILOTES DU PREMIER PROJET PANA	396
ANNEXE 9 : DETAIL DES PROJETS RELATIFS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN COURS, TERMINES OU EN VUE FINANCES PAR LES COOPERATIONS BILATERALES ET MULTILATERALES AU MALI AU 3 JUIN 2011.....	398
ANNEXE 10 : AIDE DEBOURSEE AU MALI PAR LES ETATS MEMBRES DU CAD DE 2005 A 2008.....	403

***Annexe 1 : Données relatives à
l'importance de l'aide au développement
au Mali***

Au cours de la période 1996-2005, le montant de l'aide représentait en moyenne 9,3% du PIB (dont 4,8% en dons et 4,5% en prêts), 74% du budget spécial d'investissement et 27,6 % du budget général de l'Etat (Bergamaschi et al., 2007, p. 222). Dans les années suivantes, ce pourcentage a augmenté, avec une valeur maximale de 14,9 % du PIB pour l'année 2007, et une valeur minimale de 11 % pour l'année 2008 (cf. figure 11).

Figure 11 : Montant de l'APD reçue par le Mali et part dans le PIB national
 (Source des données : Banque Mondiale, 2010)

	2004	2005	2006	2007	2008
APD nette en provenance des membres du CAD (millions de dollars US)	327,54	370,73	398,43	558,08	531,08
APD nette en provenance de bailleurs multilatéraux (millions de dollars US)	261,02	326,34	416,80	458,18	432,35
APD nette de tous les donneurs (% du PIB du Mali)	12,06	13,27	14,05	14,90	11,03

L'aide publique au développement (APD) s'élevait ainsi à 587,9 millions de dollars US en 2004, 703,8 en 2005, 824 en 2006, 1,02 milliards en 2007 et 963,8 millions en 2008. La Commission Européenne, la France, les Pays-Bas, les Etats-Unis, le Canada et l'Allemagne figuraient parmi les principaux bailleurs au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. L'aide versée par ces partenaires techniques et financiers (PTF) dépassait les 200 millions de dollars US (montants cumulés 2005-2008 cf. figure 12). Le montant de l'aide publique au développement des bailleurs du CAD suivait par ailleurs une tendance largement orientée à la hausse (figure 13).

Figure 12 : Aide totale déboursée au Mali sur la période 2005-2008 par les principaux bailleurs bilatéraux membres du CAD de l'OCDE

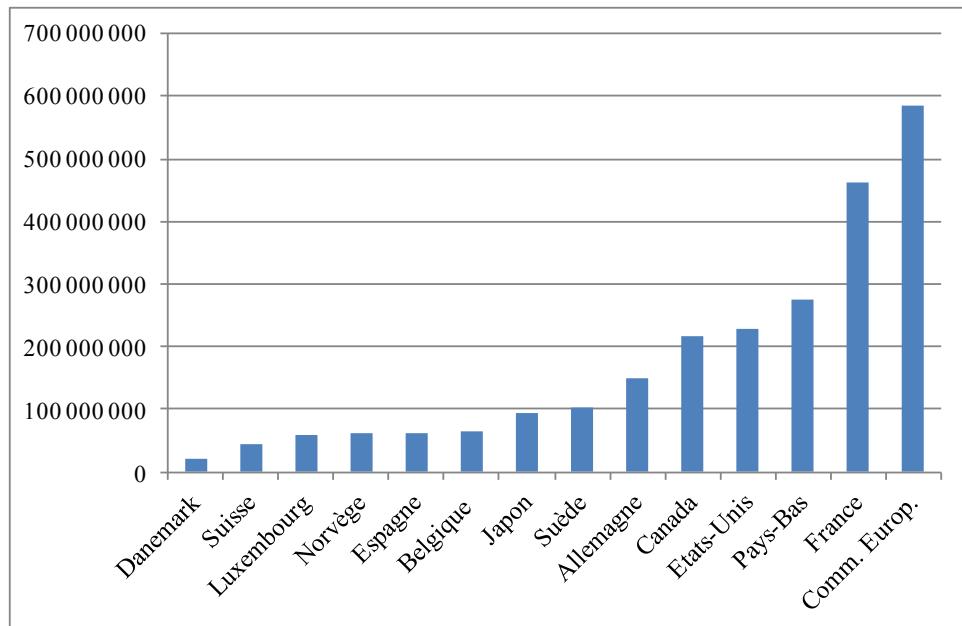
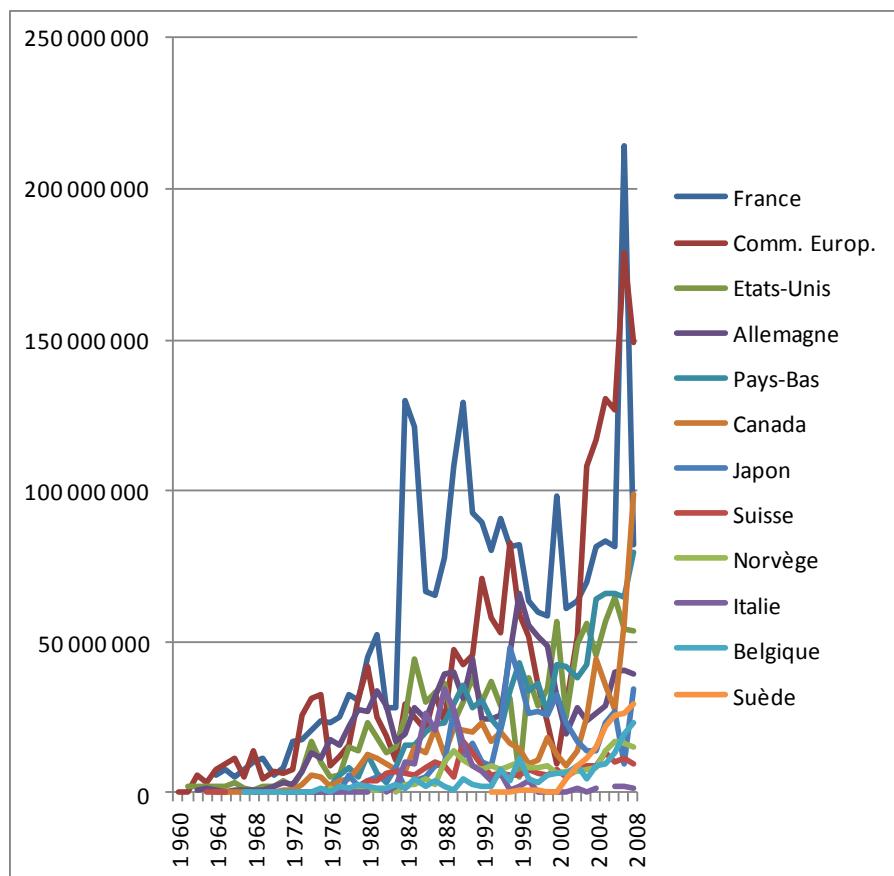


Figure 13 : Evolution des flux d'aide des donneurs bilatéraux membres du CAD au Mali (US\$)



Annexe 2 : Entretiens et principales situations d'observation participante

Entretiens (classés par ordre chronologique et réalisés, sauf mention contraire, à Bamako) :

- 1) Conseiller du Directeur au Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM), 20 octobre 2010
- 2) Consultant à l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), 27 octobre 2010
- 3) Chargé de Projet Changement Climatique à Oxfam GB-Mali, 25 octobre 2010
- 4) Coordinateur du PANA et chargé de l'élaboration des communications nationales du Mali, Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique CNRST, 1er novembre 2010
- 5) Représentant de la Direction Nationale de la Météorologie, Point focal de la CCNUCC, 4 novembre 2010
- 6) Coordinatrice du 1er projet d'adaptation financé dans le cadre du PANA, Direction Nationale de l'Agriculture, 10 novembre 2010
- 7) Conseiller Technique au Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, 25 novembre 2010
- 8) Représentant du Secrétariat de Concertation des Organisations Non Gouvernementales du Mali (SECO-ONG), Représentant de la Société Civile lors de l'élaboration du PANA, 26 novembre 2010
- 9) Directeur National Adjoint de la Population, novembre-décembre 2010.
- 10) Rapporteur de la Commission Développement rural et environnement au Haut Conseil des Collectivités Territoriales, 10 décembre 2010
- 11) Représentant de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP), 11 décembre 2010
- 12) Directeur de l'Agence pour l'Environnement et le Développement Durable, AEDD, Directeur adjoint au Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, 19 décembre 2010

- 13) Coordinateur Changement Climatique et Politique au Mali Folkecenter, ONG assurant le secrétariat du RESO Climat Mali, 22 décembre 2010
- 14) Conseiller Technique, Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (MMEA), 23 décembre 2010
- 15) Député, Président de la Commission développement rural et environnement à l'Assemblée Nationale du Mali, 28 décembre 2010
- 16) Chargée de Programme Environnement, PNUD, 31 décembre 2010
- 17) Président de l'Union des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton et Vivriers (SCPCV) de MPèssoba et Trésorier de la SCPCV, 3 janvier 2011
- 18) Chef du village de Danzana, commune de MPèssoba, 3 janvier 2011
- 19) Chef sous-secteur de l'agriculture, agent local de développement agricole à MPèssoba, 4 janvier 2011
- 20) Représentant de la Near East Foundation (NEF), 5 janvier 2011
- 21) Point focal opérationnel du FEM/Mali à l'AEDD, 7 janvier 2011
- 22) Chargé de projet à l'AEDD, 7 janvier 2011
- 23) Ministre de l'environnement et de l'assainissement, 18 janvier 2011
- 24) Juriste environnementaliste à l'Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives en Développement (IRPAD), 17 février 2012
- 25) Coordinateur du Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF-FEM), 22 février 2012
- 26) Consultant à l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), 24 février 2012 [Deuxième entretien]
- 27) Coordinateur pays, PlaNet Guarantee, 27 février 2012
- 28) Coordinatrice du 1er projet d'adaptation financé dans le cadre du PANA, Direction Nationale de l'Agriculture, 29 février 2012 [Deuxième entretien]
- 29) Conseiller au Ministère des Affaires Etrangères du gouvernement danois, 29 février 2012
- 30) Chargé de Programme Ressources Naturelles à l'Ambassade de Suède à Bamako, 1er mars 2012
- 31) Chargée de Programme Environnement, PNUD, 1er mars 2012 [Deuxième entretien]

- 32) Chargé du Programme « Appuyer les institutions nationales et locales du Mali à prévenir la migration environnementale dans le cadre de leurs stratégies de réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques ». Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), 6 mars 2012
- 33) Coordinateur au Projet d'Appui à la Politique Environnementale (PAPE), GIZ, 7 mars 2012
- 34) Biologiste et généticienne, Membre de la Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain (COPAGEN), 8 mars 2012
- 35) Chef du Service études et recherche, Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM), 8 mars 2012

Entretiens collectifs à MPèssoba

- 1) Réunion d'accueil à la mairie avec le maire, le premier adjoint, le troisième adjoint, le régisseur des recettes, et le régisseur des dépenses, 3 janvier 2011
- 2) Réunion organisée par le maire à laquelle étaient invités les membres du conseil communal et les membres de la commission consultative locale, 4 janvier 2011

Observation lors de réunions, conférences, etc.

- 1) « Changement climatique et développement », Conférence de presse organisée par l'ONG Mali Folkecenter autour de la venue de Youba Sokona, expert malien au GIEC, 28 octobre 2010
- 2) « Changement climatique – développement durable », Forum Environnemental National du 11 au 13 novembre 2010 : discours du Ministre de l'environnement en français et en bamanankan, ateliers sur les expériences en matière d'adaptation au Mali (en français) et sur les savoirs locaux en matière d'adaptation (en bamanankan)
- 3) Réunion de l'Unité de Coordination du 1er projet PANA [« Améliorer la capacité d'adaptation et la résilience face aux changements climatiques dans

le secteur agricole du Mali »] à la Direction Nationale de l’Agriculture, 12 novembre 2010

- 4) « Les parlementaires maliens face aux défis posés par les changements climatiques sur l’agriculture », Atelier national sur l’agriculture et le changement climatique organisé par l’AWEPA (the Association of European Parliamentarians with Africa) à l’Assemblée Nationale du Mali les 23 et 24 novembre 2010
- 5) « La promotion des droits des migrants », Célébration de la Journée Internationale des migrants organisée par le Ministère des Maliens de l’Extérieur et de l’Intégration Africaine et le CIGEM, Carrefour des Jeunes de Bamako, 18 décembre 2010
- 6) Lancement officiel du Rapport National sur le Développement Humain organisé par l’ODHD et le PNUD au Centre des Congrès de Bamako, 21 décembre 2010
- 7) Atelier de lancement du projet « Forêts et Adaptation au Changement Climatique en Afrique de l’Ouest » (AFCAO), Mandé Hôtel, Bamako, 28 février 2012
- 8) Formation à l’Intégration de l’Adaptation au Changement Climatique dans la Coopération au Développement, organisée par l’Ambassade de Belgique, le SPF belge Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement et la plateforme de recherche KLIMOS, Bamako, 5-8 mars 2012

***Annexe 3 : Programmes d’Action
Nationaux d’Adaptation (PANA) étudiés***

Liste des PANA étudiés, langue de publication et date de mise en ligne

Pays	Langue	Mise en ligne
Afghanistan	Anglais	septembre 2009
Bangladesh	Anglais	novembre 2005
Bénin	Français	janvier 2008
Bhoutan	Anglais	mai 2006
Burkina Faso	Français	décembre 2007
Burundi	Français / Anglais	février 2007
Cambodge	Anglais	mars 2007
Cap Vert	Anglais	décembre 2007
Comores	Français / Anglais	novembre 2006
Djibouti	Français	octobre 2006
Erythrée	Anglais	mai 2007
Ethiopie	Anglais	juin 2008
Gambie	Anglais	janvier 2008
Guinée	Français	juillet 2007
Guinée-Bissau	Anglais	février 2008
Haïti	Français	décembre 2006
Kiribati	Anglais	janvier 2007
Laos	Anglais	mai 2009
Lesotho	Anglais	juin 2007
Liberia	Anglais	juillet 2007
Madagascar	Français	décembre 2006
Malawi	Anglais	mars 2006
Maldives	Anglais	mars 2008
Mali	Français	décembre 2007
Mauritanie	Français / Anglais	novembre 2004
Mozambique	Anglais	juillet 2008
Niger	Français / Anglais	juillet 2006
Ouganda	Anglais	décembre 2007

Rép. Centrafricaine	Français	juin 2008
RDC	Français	septembre 2006
Rwanda	Français /Anglais	mai 2007
Samoa	Anglais	décembre 2005
Sao Tome et Principe	Anglais	novembre 2007
Sénégal	Français	novembre 2006
Sierre Leone	Anglais	juin 2008
Iles Salomon	Anglais	décembre 2008
Soudan	Anglais	juin 2007
Tanzanie	Anglais	septembre 2007
Tchad	Français	février 2010
Togo	Français	septembre 2009
Tuvalu	Anglais	mai 2007
Vanuatu	Anglais	décembre 2007
Yémen	Anglais	avril 2009
Zambie	Anglais	octobre 2007

***Annexe 4 : Types de mobilité
mentionnés dans les PANA par
continents***

Types de mobilité mentionnés dans les PANA (par continents)

	Afrique	Asie-Pacifique	Caraïbes	Dont SIDS	Total
Exode rural	20	8	1	9	29
Réponse à une catastrophe naturelle	14	6	0	8	20
Migration entre zones rurales	15	2	0	4	17
Transhumance	15	1	0	1	16
Emigration	3	3	0	2	6
Immigration	4	0	0	0	4
<i>Nombres d'Etats par continent</i>	<i>31</i>	<i>12</i>	<i>1</i>	<i>11</i>	<i>44</i>

Annexe 5 : Facteurs environnementaux de migration identifiés dans les PANA

	Sécheresses	Insuffisance des précipitations	Irrégularité des précipitations	Elévation de la mer	Salinisation	Inondations	Cyclones et tempêtes	Acridiens	Dégénération des terres	Désertification	Erosion
Afghanistan	x									x	
Bangladesh					x	x					
Bénin			x								
Bhoutan						x					
Burkina F.	x										
Burundi	x	x	x					x			
Cambodge	x					x					
Cap Vert	x	x		x		x					
Comores	x			x	x	x	x		x		x
Djibouti	x									x	
Erythrée	x	x									
Ethiopie	x					x					
Gambie		x									
Guinée	x			x							
Guinée Bissau		x	x	x							
Haiti	x										
Kiribati	x				x		x				x
Laos											
Lesotho	x										
Liberia											
Madagascar	x		x			x					
Malawi						x					
Maldives				x							
Mali	x	x				x					
Mauritanie	x	x									
Mozambique	x					x	x			x	
Niger	x							x			
Ouganda	x			x		x			x		
République Centrafricaine		x							x		
RDC											
Rwanda	x					x			x		
Salomon	x			x			x				x
Samoa							x				x
Sao Tomé		x		x		x					x
Sénégal		x				x					x

	Sécheresses	Insuffisance des précipitations	Irrégularité des précipitations	Elévation de la mer	Salinisation	Inondations	Cyclones et tempêtes	Acridiens	Dégénération des terres	Désertification	Erosion
Sierra Leone				x		x					x
Soudan	x										
Tanzanie				x							x
Tchad	x		x						x	x	x
Togo	x	x	x	x		x			x		
Tuvalu				x							
Vanuatu		x		x		x					x
Yémen											
Zambie						x					
TOTAL	24	12	6	13	3	18	5	2	7	2	10

Annexe 6 : Corrélations entre les facteurs de migration et types de mobilité mentionnés dans les PANA

Corrélations entre facteurs de migration et types de mobilité mentionnés dans les PANA

	Tous types de mobilité confondus	Exode rural	Hors des zones de catastrophes naturelles	Transhumance	Vers de meilleures conditions agro-pastorales	Émigration	Immigration
Sécheresse	24	18	11	12	13	5	3
Faiblesse des précipitations	12	10	6	7	8	1	0
Irrégularité des précipitations	6	4	2	4	4	0	1
Elévation du niveau de la mer	13	8	10	3	6	2	1
Salinisation	3	3	1	0	1	1	0
Inondations	18	9	16	2	5	3	0
Cyclones et tempêtes	5	4	4	0	2	1	0
Acridiens	2	1	0	2	2	0	0
Erosion	10	7	7	1	5	1	1
Dégradation des terres	7	5	4	4	5	1	2
Désertification	3	2	1	2	1	1	1
<i>Tous types de dégradations</i>		29	20	16	17	6	4

***Annexe 7 : Projets prioritaires
d'adaptation présentés dans le PANA du
Mali***

Rang	Intitulé du projet
1 ^{er}	Vulgarisation des variétés améliorées et adaptées aux conditions climatiques des principales cultures vivrières (mil, sorgho maïs et riz)
2 ^{ème}	Vulgarisation des espèces animales et végétales les mieux adaptées aux conditions climatiques.
3 ^{ème}	Promotion des activités génératrices de revenus et développement des mutuelles
4 ^{ème}	Aménagements aquacoles au Mali
5 ^{ème}	Promotion des banques de céréales
6 ^{ème}	Utilisation des informations météorologiques pour améliorer la production agricole et contribuer à la sécurité alimentaire
7 ^{ème}	Aménagement de bas- fonds
8 ^{ème}	Réalisation de forages équipés de pompe solaires ou à éolienne
9 ^{ème}	Valorisation énergétique du typha australis
10 ^{ème}	Contribution à la levée des barrières pour la promotion des applications de l'énergie solaire au Mali
11 ^{ème}	Captage des eaux de ruissellement et restauration des points d'eau (marigot, marres et lacs)
12 ^{ème}	Sensibilisation, et organisation des populations pour la préservation des ressources naturelles (élaboration de conventions locales de reboisement et agroforesterie)
13 ^{ème}	Gestion des feux de brousse au Mali
14 ^{ème}	Développement des actions culturelles CES/DRS et de compostage
15 ^{ème}	Développement des cultures fourragères
16 ^{ème}	Elaboration d'un paquet technologique de formation des populations aux pratiques simples d'adaptation aux changements climatiques
17 ^{ème}	Promotion des banques à aliments pour bétail
18 ^{ème}	Promotion de l'huile de pourghère
19 ^{ème}	Mise en place d'un système d'information sur les risques de maladies liées aux changements climatiques

***Annexe 8 : Caractéristiques des
communes pilotes du premier projet
PANA***

Caractéristiques des communes pilotes du premier projet PANA

Commune	Sandaré	Massantola	M'Pessoba	Cinzana	Mondoro	Taboye
Région	Kayes	Koulakoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Gao
Cercle	Nioro du Sahel	Kolokani	Koutiala	Ségou	Douentza	Bourem
Rang national IPC (2006)	235	196	51	131	620	149
Rang national IPC (2008)	132	305	70	103	585	246
Nb d'habitants (2008)	21413	37708	37906	37523	27170	21215
Réseau électrique EDM	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Réseau électrique AMADER	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Industrie	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Banque	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Caisse d'épargne	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Nb de banques de céréales	12	5	1	2	3	n.d.
Nb de pharmacies vétérinaires	1	0	1	0	1	n.d.
Nb de parcs de vaccination	2	0	6	10	10	6
Nb d'écoles de 1er cycle	7	12	6	15	14	12
Nb d'écoles de 2nd cycle	0	2	1	1	2	4
Nb de pharmacies humaines	2	0	3	0	0	0
Nb de CSCOM	2	1	2	2	3	3
Tx d'électrification	3	2	2	2	0	0

Source : RdM/Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées, Observatoire du Développement Humain Durable, *Profil de Pauvreté des Communes du Mali*, Bamako, Mars 2010, 104 p.

Annexe 9 : Détail des projets relatifs aux changements climatiques en cours, terminés ou en vue financés par les coopérations bilatérales et multilatérales au Mali au 3 juin 2011

Projets financés par la coopération allemande	Budget prévisionnel (€)
Renforcement des capacités pour la mise en œuvre des activités de changement climatique au Mali »	100 000
Projet pilote « assurance hasards climatiques »	70 000
Projet régional « Community management of crop diversity to enhance resilience, yield stability and income generation in changing West African climates »	1 200 000
Renforcement de capacités MDP (approche sous-régionale)	75 000
Projet d'appui à la politique environnemental « PAPE »	n.c.
Renforcement de la politique nationale et stratégies d'adaptation au changement climatique	800 000
Projet pilote d'intégration des changements climatiques dans la planification communale au Mali à travers l'outil <i>Climate Proofing</i>	140 000
Total	2 385 000

Projets financés par la coopération danoise (Danida)	Budget prévisionnel (€)
Projet MDP de Facilité Verte (Appui à l'Autorité Nationale Désignée)	134 155
Projet de Renforcement des Capacités des décideurs politiques, des services techniques et des acteurs locaux pour une meilleure prise en compte des changements climatiques	670 776
Renforcement des capacités des structures étatiques et des collectivités décentralisées pour atténuer les risques liés aux catastrophes	266 785
Projet de développement de la filière pourghere au Mali	670 776
Projet de Carte provisoire de ressources d'énergie renouvelable du Mali	608 271
Total	1 742 492

Projets financés par la coopération norvégienne	Budget prévisionnel (€)
Elaboration d'une Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques (SNCC)	149 400
Promotion des Opportunités liées aux mécanismes du marché du carbone/MDP	503 082
Recherche -Développement sur l'Adaptation de l'Agriculture et de l'Elevage au Changement Climatique	5 030 817
Appui à l'Office de mise en valeur du système de Lac Faguibine (OMVF),	3 048 980
Programme Sécurité Alimentaire et Adaptation aux Changements Climatiques	n.c.
Total	8 732 279

Projets financés par la coopération suédoise (ASDI)	Budget prévisionnel (€)
Réalisation d'une cartographie des initiatives dans le cadre des changements climatiques au Mali	18 294
Appui aux mesures d'adaptation du Programme de Gestion décentralisée des Forêts (GEDEFOR) et au Camp bio	1 829 388
Projet de Réhabilitation des Écosystèmes Dégradés du delta Intérieur du Niger (REDDIN)	1 829 388
Appui au renforcement du Réseau ONGs sur les changements climatiques et à leur initiative de terrain	2 744 082
Deux Programmes de formation international en Changements climatiques- atténuation et adaptation	1 062 570
Deux Programmes de formation internationale en Gestion Durable des Forêts et Certification Forestière	850 665
Etude d'impact des changements climatiques sur la quantité et la qualité des ressources en eau et sur leurs usages	426 857
Total	8 761 244

Projets financés par la coopération suisse (Intercoopération)	Budget prévisionnel (€)
Atelier de formation : changement climatique et gestion des ressources naturelles	30 490
Etude Etat des lieux sur le changement climatique au Mali	22 867
Proposition de projet : 'réduction de la vulnérabilité des acteurs locaux face aux risques de catastrophes et du changement climatique dans les régions de Sikasso, Tombouctou et Mopti	1 219 592
Article dans la publication de la Stratégie Internationale de Réduction des Catastrophes 2008 « gender perspectives »	n.c.
Projet intégré agriculture élevage pour la sécurité alimentaire	533 571
Etude pays « changement climatique et gouvernance dans le secteur forestier » au Mali	12 196
Total	1 818 716

Projets financés par l'Union Européenne	Budget prévisionnel (€)
Activité A du projet Tropical Forests and Climate Change Adaptation (CIFOR/TroFCCA) : Adaptation at the interface of forest ecosystem goods and services and livestock production systems in Northern Mali	39 160
Activité B du projet Tropical Forests and Climate Change Adaptation (TroFCCA) : Vulnérabilité des ressources en eau aux impacts des changements climatiques dans le bassin versant du Bani à Douna	3 916
ACCCA – Advancing Capacity to Support Climate Change Adaptation UNITAR Training Unit	52 405
Alliance globale sur le changement Climatique (AGCC) au Mali (dont Contribution à l'élaboration de la politique, et stratégie nationales sur le Changement Climatique, Evaluation du patrimoine ligneux, Renforcement des capacités du Système d'Information Forestier (SIFOR), Reboisement)	6 214 999
Total	6 310 480

Projets financés par le PNUD	Budget prévisionnel (€)
Renforcement des capacités des structures étatiques et des collectivités décentralisées pour atténuer les risques liés aux changements catastrophes	1 122 962
Seconde communication nationale	303 200
Renforcement de la sécurité alimentaire au Mali face aux changements climatiques	2 702 594
Total	4 128 755

Projets financés par la Banque Mondiale	Budget prévisionnel (€)
Projet énergie domestique et accès aux services de base en milieu rural (PEDASB)	57 244 600
Projet de Gestion des Risques de Catastrophes	4 866 167
Etude pour l'Évaluation des Coûts de l'Adaptation au changement climatique à travers les Institutions Locales (CALI)	n.c.
Etude pour la Revue des dépenses publiques/Analyse couts bénéfice en Matière de GDT.	149 728
Programme d'Appui à la Productivité Agricole au Mali (PAPAM)	n.c.
ML-BioCarbon Fund MASPP & Biomass	n.c.
Total	62 260 494

Projet financé par la BAfD, la Banque Mondiale et l'IFC	Budget prévisionnel (€)
Programme de Valorisation à Grande Echelle des Energies Renouvelables (SREP)	28 965 310
TOTAL DE TOUS LES PROJETS FINANCES	213 120 221

Source des données : *Matrice des partenaires en matière de changements climatiques*, <http://www.changementsclimatiques-mali.org/CC%20Mali%20Partenaires%20310811.doc> (consulté le 4 janvier 2012).

Annexe 10 : Aide déboursée au Mali par les Etats membres du CAD de 2005 à 2008

Montants de l'aide déboursée au Mali par les Etats membres du CAD (US\$, 2005-2008)

	Montants annuels déboursés au Mali (US\$)				Total déboursé (US\$, 2005-2008)	Moyenne des frais annuels déboursés (US\$)
	2005	2006	2007	2008		
Comm. Europ.	130 450 000	126 660 000	178 660 000	149 040 000	584 810 000	146 202 500
France	83 610 000	81 620 000	214 020 000	81 900 000	461 150 000	115 287 500
Pays-Bas	65 830 000	66 120 000	64 870 000	79 580 000	276 400 000	69 100 000
Etats-Unis	56 850 000	65 000 000	54 000 000	53 270 000	229 120 000	57 280 000
Canada	35 500 000	27 340 000	55 920 000	99 120 000	217 880 000	54 470 000
Allemagne	29 040 000	40 150 000	40 640 000	39 390 000	149 220 000	37 305 000
Suède	21 700 000	25 390 000	26 480 000	29 270 000	102 840 000	25 710 000
Japon	23 200 000	26 740 000	9 650 000	34 520 000	94 110 000	23 527 500
Belgique	9 490 000	13 260 000	19 360 000	23 400 000	65 510 000	16 377 500
Espagne	5 250 000	8 650 000	17 480 000	31 150 000	62 530 000	15 632 500
Norvège	13 820 000	17 010 000	16 080 000	14 920 000	61 830 000	15 457 500
Luxembourg	11 190 000	9 450 000	16 860 000	20 210 000	57 710 000	14 427 500
Suisse	12 960 000	10 270 000	11 470 000	9 740 000	44 440 000	11 110 000
Danemark	n.d.	790 000	8 610 000	12 540 000	21 940 000	7 313 333
Italie	n.d.	2 220 000	1 830 000	1 430 000	5 480 000	1 826 667
Royaume-Uni	1 310 000	4 120 000	n.d.	n.d.	5 430 000	2 715 000
Irlande	120 000	90 000	640 000	450 000	1 300 000	325 000
Finlande	180 000	190 000	130 000	120 000	620 000	155 000
Nvle-Zélande	400 000	n.d.	n.d.	n.d.	400 000	400 000
Autriche	190 000	10 000	30 000	60 000	290 000	72 500
Grèce	70 000	10 000	10 000	10 000	100 000	25 000
Portugal	20 000	n.d.	n.d.	n.d.	20 000	20 000

Source des données : Banque Mondiale, Indicateurs africains de développement (ADI), Base de données, 15 mars 2010.